This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

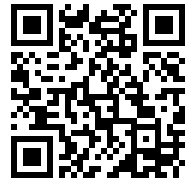

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1038

Per 23835 d 17
9,10

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Imprimerie de Delevingne et Callewaert.

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE

BELGIQUE.

Come Dixième.

BRUXELLES.
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
Rue de la Madelaine, 9;
LIBRAIRIE NATIONALE D'A. JAMAR ET CH. HEN,
Rue des Minimes, 8 bis.

1844

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

L'ORGANOGÉNIE,

Des lois que suit la nature dans la formation des organes des animaux [1].

L'organogénie ou la connaissance des lois suivant lesquelles la nature procède à la formation et au développement des divers organes qui constituent le corps des animaux, est encore une de ces sciences dont les résultats les plus importants, sinon l'existence même, datent de ce siècle et de la fin du siècle précédent. Si malgré l'intérêt élevé qu'ils présentent, ces résultats sont peu connus encore des hommes qui ne sont pas appelés à en faire une étude spéciale, c'est sans doute au peu de temps écoulé depuis leur découverte qu'il faut en rapporter la cause.

A l'origine des sciences, aussi longtemps que les faits ne sont pas nombreux, qu'ils ne sont ni exactement observés, ni déterminés avec précision, l'esprit humain cherche à suppléer à cette im-

[1] Nous répéterons ici pour nos lecteurs nouveaux de cette année, ce que nous avons dit ailleurs au sujet des articles scientifiques que nous publions. Ces articles s'adressent à tous les lecteurs de la Revue. Leur but est de résumer les progrès récents de la science et de les mettre, sous une forme simple et claire, à la portée non pas de tout le monde, mais de tous les esprits cultivés, de tous ceux à qui la lecture habituelle d'un recueil comme le nôtre offre quelque attrait

Digitized by Google

perfection par des hypothèses qui, quoique ingénieuses quelquefois, supportent difficilement, plus tard, le contrôle de la critique; c'est la période hypothétique des sciences. Dans la suite, et à mesure que les faits se multiplient et que l'observation les confirme, le raisonnement saisit leurs rapports, et de l'ensemble de ces rapports crée des principes et des théories qui restent immuables comme les faits mêmes d'où ils découlent; c'est ce qui constitue la période positive.

L'organogénie, comme toutes les sciences d'observation, a dû nécessairement traverser la première de ces périodes pour arriver à la seconde.

De là, les deux systèmes auxquels elle a donné naissance : celui *des préexistences* et de l'emboîtement des germes, fondé sur des hypothèses dont le règne a été long; et celui de l'*épigenèse*, auquel la science moderne a été conduite par l'observation des faits.

Aristote, qui résumait en lui la science antique, nous a transmis le premier de ces systèmes, dont voici la formule : Lors de la création, Dieu a déposé dans le sein des premiers individus de chaque espèce le germe des races et des espèces à venir : le premier homme contenait emboîté en lui, et à l'état virtuel, tous les germes de la race humaine; le premier chêne contenait le germe de tous les chênes qui ont couvert le monde; et ainsi de suite.

Tous les individus préexistaient donc, et à mesure que les circonstances propres à les développer et à les isoler se présentaient, ils commençaient leur vie propre. Leur développement se réduisait à un passage du petit au grand; de sorte que le fœtus n'était que la répétition en petit de l'animal parfait, l'œuf et même l'ovule que la répétition infiniment petite du fœtus et de l'adulte.

Par une conséquence naturelle de ce principe, la théorie des préexistences enseignait que l'accroissement s'opérait du point central du germe vers la circonférence; elle admettait ainsi *le développement centrifuge*. La puissance de formation (*vis formativa*) commençait à exercer son influence au centre de l'individu, et, irradiant dans tous les sens, déterminait sa forme définitive.

Ces idées dominèrent dans l'antiquité, et Galien voulant mettre à la portée de toutes les intelligences la formation de l'organisme des

Digitized by Google

animaux par un emblème saisissant, la compara à la construction d'un navire. On pose d'abord, dit-il, la carène, centre du vaisseau, puis autour de ce centre viennent s'arc-bouter toutes les parties latérales; le navire se forme donc du centre à la circonférence. Dans cette œuvre l'art n'a fait qu'imiter la nature; en effet, le cœur est le centre, la carène de l'animal, et de ce centre partent, comme d'un foyer commun, toutes les parties qui le constituent. La comparaison fit fortune et fut adoptée par toutes les écoles comme l'emblème par lequel on interprétait le mystère des développements organiques.

Ce système prévalut jusqu'au siècle passé, il reçut même du relief par l'adhésion des naturalistes les plus fameux. Aquapendente, Malpighi, Leeuwenhoek, Harsœker, Swammerdam, Mallebranche, Bonnet et Haller vinrent se grouper autour d'Aristote et de Galien pour les soutenir de toute la puissance de leur autorité. Ce n'est pas que ces hommes de science ne fussent des observateurs profonds et consciencieux, mais ils avaient un tel respect pour les opinions des anciens que, lorsque dans leurs recherches sur la nature ils observaient des faits qui paraissaient en opposition avec la théorie ancienne, ils se contentaient de consigner leurs découvertes, sans en tirer des conclusions, et même il leur est arrivé de conclure d'une manière tout à fait contradictoire avec ces faits.

Cependant les découvertes des naturalistes que nous venons de nommer ne furent pas perdues pour la science; elles firent l'objet des études spéciales d'autres savants, qui n'ayant pas la même confiance dans l'autorité d'Aristote et de Galien, ne se laissèrent pas aveugler par les préjugés qui régnaient dans les écoles et jetèrent les fondements d'une théorie nouvelle, basée tout entière sur l'observation. Cette théorie, qui est celle de la science actuelle et qui a reçu le nom d'*épigenèse*, a renversé de fond en comble les doctrines de sa devancière.

Elle repose sur d'immenses travaux, auxquels ont pris part à peu près tous ceux qui, dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, ont acquis quelque renom dans les sciences naturelles, comme antagonistes des idées d'Aristote et de Galien : Les Cuvier, les Geoffroi de St-Hilaire, les Serres, les de Blainville, Carus, Duméril, Oken, Gruthuisen, Dutrochet, Baër, Muller, Mekel, Teideman,

Digitized by Google

Coste, Velpeau, etc. En Belgique, MM. Dumortier et Charles Morren ont payé un tribut honorable aux progrès des connaissances organogéniques.

Nous allons essayer d'exposer les principales lois qui, suivant la théorie de l'*épigenèse*, président au phénomène le plus intéressant de l'histoire naturelle, l'évolution des organes.

Posons d'abord ce principe, que tous les êtres organisés, végétaux et animaux, proviennent primitivement d'un œuf (*omnia ex ovo*). La graine des plantes est un véritable œuf, et la seule différence, quant aux phénomènes de la reproduction, qui existe entre les animaux ovipares et les vivipares, c'est que chez ces derniers l'œuf passe la période de l'incubation dans le corps de la mère.

Quelques heures après que l'œuf a été fécondé, la partie qui contient les premiers éléments du germe, nommée à cause de sa forme *disque prolifère*, et qui jusqu'à ce moment avait paru parfaitement homogène, présente une modification importante. Au centre du disque se montre une ligne qui bientôt se développe et le traverse dans toute son étendue, s'élargissant un peu par le haut et s'amincissant vers le bas.

Cette ligne, que quelques auteurs ont nommée *ligne primitive*, qui paraît noire à la loupe et blanche au microscope, a été l'objet, même de nos jours, de bien des conjectures diverses. Les uns y ont vu le premier élément du germe; d'autres, le début de la moëlle épinière; d'autres encore, les rudiments de la corde dorsale; enfin M. Serres a démontré que cette ligne était tout simplement un espace vide qui divise le *disque prolifère* en deux parties égales. Son rôle n'en est pas moins très-important, puisque c'est elle qui sépare désormais le *disque prolifère* en deux parties; fait qui, comme on va le voir, domine tout le développement ultérieur de l'embryon, et dont on pourra bientôt apprécier les conséquences.

Le *disque prolifère* se trouve donc partagé en deux cellules, en deux poches ou sacs, dont l'un se trouve à droite et l'autre à gauche, et qu'on a nommés *sacs germinateurs*. C'est de ces deux sacs que doit sortir le futur embryon, dont ils renferment tous les éléments. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces deux sacs sont exactement semblables l'un à l'autre, qu'ils contiennent les mêmes éléments, et vont coopérer exactement de la même

Digitized by Google

manière et pour les mêmes parties à la formation de l'animal. L'un de ces sacs n'est pas destiné à fournir les éléments d'un organe, l'autre ceux d'un autre organe; l'un le cœur, l'autre le cerveau; l'un les muscles, l'autre les nerfs; chacun apporte au développement de l'embryon les mêmes matériaux, les mêmes éléments; chacun la moitié des nerfs, la moitié des muscles, la moitié de chaque organe. Ainsi donc, à partir de ce point, l'origine de l'animal est véritablement double, et tout désormais est double dans l'embryon, qui est un composé de deux moitiés identiques d'organisme. Fait immense, qui ne domine pas seulement toute la vie embryonnaire et fœtale, mais qui rend compte des formes toujours semblables et symétriques, des proportions constantes que certains organes doubles conservent après la naissance et pendant toute la vie de l'animal. C'est là ce qu'on a appelé la *loi de dualité et de symétrie des organismes*. Son rôle est trop grand pour que nous nous contentions de la formuler. Entrons dans quelques développements.

Chacun sait qu'à ne considérer que l'extérieur du corps humain, celui-ci peut facilement être divisé en deux parties égales par un plan vertical qui partant du milieu de la tête, viendrait se terminer entre les pieds; chacun sait que (toujours à l'extérieur) l'une de ces moitiés d'homme, située à gauche, est composée de parties semblables à celles qui sont à droite; que de chaque côté de la ligne de séparation se trouvent des organes, des os, des muscles, des nerfs, exactement répétés de l'autre côté. En est-il de même au centre du corps? non; l'homme a des organes uniques, il n'a qu'un cœur, un foie, un cerveau, une colonne vertébrale, etc.; mais cette dualité qui admet des exceptions chez l'homme, s'étend à tous les organes chez l'embryon.

La moëlle épinière, par exemple, commence à se manifester par deux cordons nerveux, et la moëlle allongée par deux couches fort distinctes; le cerveau débute par deux lames, le cervelet par deux feuillets; la dualité se montre dans tous les centres nerveux pendant la période embryonnaire des animaux supérieurs, et persiste même pendant toute la vie chez plusieurs insectes et chez la plupart des mollusques.

La dualité des os est générale aussi dans l'embryon. L'os du

Digitized by Google

milieu de la poitrine qu'on appelle *sternum* commence lui-même par être double ; les os de la colonne vertébrale forment d'abord deux moitiés parfaitement détachées.

Il en est de même des muscles. On a prétendu que quelques muscles faisaient exception, par exemple, ceux qui entrent dans la composition du canal digestif; mais l'observation est venue fournir la preuve que les muscles internes, aussi bien que les autres, sont doubles dans le principe.

La dualité de tout le système des vaisseaux qui servent à la circulation du sang, est d'autant mieux constatée, qu'elle peut s'observer à une époque où l'embryon a acquis des proportions assez grandes pour que l'œil puisse suivre facilement le travail de la nature. Le cœur lui-même, centre du système circulatoire, débute par deux grands vaisseaux (cardiaques), et l'observation des faits constate si bien la dualité de l'appareil circulatoire, qu'elle a fait découvrir qu'à cette époque il existe deux aortes, deux veines caves supérieures et inférieures, deux veines azygos, tous vaisseaux qui deviennent uniques plus tard.

Quant aux intestins, déjà à l'époque où la théorie des préexistences jouissait encore de tout son crédit, le naturaliste Wolf fit une découverte qui déconcerta les savants, et qui fut à peu près abandonnée par eux, parce qu'elle contrariait leur système. Wolf trouva que l'apparition des intestins débutait par deux replis séparés et parfaitements distincts. Ce fait acquit plus tard une haute importance par les travaux des naturalistes, qui établirent, d'après l'observation de la nature, que cette partie de l'organisme commence à se manifester par deux grands intestins ; que de chacun de ceux-ci proviennent, de chaque côté de l'embryon, les glandes salivaires, les poumons, les foies (car il y en a deux dans le principe), les rudiments des organes qui doivent dans la suite constituer le canal digestif, et les organes de la génération.

A cette loi de la dualité des organismes, si bien prouvée par les faits, on a voulu opposer une objection puisée dans deux observations d'anatomie comparée. La plupart des serpents n'ont qu'un poumon, les oiseaux n'ont qu'un seul ovaire. Si cela est, a-t-on dit, la loi de dualité n'existe pas pour ces deux classes d'animaux ; ce n'est donc pas une loi générale de la nature. A ce sujet, des savants

Digitized by Google

ont particulièrement porté leurs investigations sur les serpents et les oiseaux à l'état de fœtus, et ils ont montré que les serpents sont munis de deux poumons lors de leur naissance, mais que plus tard, l'un des poumons se flétrit, s'atrophie, et disparaît. Ils ont découvert aussi que l'ovaire droit des oiseaux est très-apparent au sixième jour de l'incubation, qu'il s'accroît jusqu'au quatorzième; puis, qu'à commencer du dix-septième, il diminue, se consume et a complétement cessé d'exister après que l'oiseau est éclos.

Ainsi s'évanouit l'objection. Les serpents et les oiseaux sont des animaux complets, réguliers, symétriques, avant leur naissance; mais, par des raisons dont la nature seule a le secret, ils deviennent dans la suite, des monstres par défaut, les serpents relativement aux poumons, les oiseaux pour les ovaires.

Tout ce que nous venons de dire prouve que l'embryon, pris dans les premiers temps de la période d'incubation, n'est, à proprement parler, qu'un composé de deux moitiés identiques; qu'il est pour ainsi dire double; qu'il n'a pas d'individualité. Il faut cependant, pour qu'il puisse exister comme individu, que la nature produise l'unité de ses organes les plus importants, en en rapprochant les deux moitiés et en déterminant leur connexion, leur soudure, par des procédés à l'ensemble desquels la science a donné la dénomination de *loi de conjugaison des organismes*. C'est la seconde loi dont nous avons à nous occuper.

Le mécanisme en est simple et facile à comprendre. A mesure que les organes se sont développés, une moitié s'est graduellement rapprochée de l'autre, de manière que, insensiblement, l'espace vide qui existait entre les sacs germinateurs (ligne primitive) a été rempli et que, sur la ligne médiane de l'embryon, les organes se sont d'abord trouvés en contact, puis se sont unis, associés, pénétrés mutuellement. Ainsi s'opère la fusion des deux moitiés primitives de l'embryon en une unité harmonieuse et symétrique.

Mais dans cette fusion d'éléments si dissemblables, tout aurait été désordre, sans la merveilleuse propriété que la nature, dans sa sage prévoyance, a donnée aux éléments organiques de ne se laisser pénétrer que par ceux de même nature. Ainsi, pendant la jonction des deux moitiés de l'embryon, les éléments nerveux se cherchent, s'attirent, s'unissent, en repoussant les autres éléments; les éléments

Digitized by Google

osseux ne se soudent qu'à des éléments de nature identique, et il en est ainsi des éléments musculaires, vasculaires, muqueux. Il est à remarquer que les éléments semblables se sollicitent mutuellement avec tant de puissance, qu'ils traversent quelquefois des couches entières d'éléments hétérogènes pour aller se rencontrer et se pénétrer.

La conséquence nécessaire du mécanisme de la loi de conjugaison, est de faire cesser la dualité de tous les organes situés sur la ligne médiane de l'embryon; de faire de ces organes primitivement pairs, des organes impairs.

Ainsi les deux cordons de la moëlle épinière se confondent, les deux lames qui formaient les rudiments du cerveau se réunissent, et autour de ces organes, les éléments osseux, suivant tous leurs mouvements, se rapprochent et se soudent, pour faire d'une part la botte osseuse de la tête, et d'autre part le canal osseux de la colonne vertébrale. Quand le développement du fœtus est arrivé à un certain point de perfectionnement, il n'y a donc plus qu'un crâne, qu'une colonne vertébrale, qu'un encéphale et qu'une moëlle, l'axe du fœtus est donc définitivement et d'une manière immuable amené à l'unité.

En poussant l'examen plus loin, on voit les deux sternums se rapprocher sur le milieu de la poitrine et ne former qu'un seul os; les parois du ventre, d'abord doubles et isolées, s'unir sur la ligne médiane et former une seule cavité; enfin les os du bassin doubles et séparés pendant la période embryonnaire, se souder plus tard et former une cavité osseuse pour servir d'abri aux organes génito-urinaires. Les deux aortes, les deux veines caves, et en général les deux moitiés du système vasculaire ne forment plus qu'un seul système; il en est de même des deux lames intestinales, des deux diaphragmes, des deux foies, des deux matrices; ils se soudent chacun à chacun pour ne faire qu'un seul organe. Et comme l'unité de l'organisme provient de la réunion de deux moitiés identiques, il doit en résulter que les organes impairs ont, en général, une similitude de composition telle, qu'en les supposant divisés par une ligne médiane, un des côtés sera exactement pareil à l'autre.

Cette dernière vérité étant admise, il est facile à comprendre que quand l'une des moitiés d'un organisme présente une échancrure

Digitized by Google

à quelques-uns de ses points de jonction, l'autre doit aussi la reproduire, et que par conséquent, après la jonction, ces deux échancrures formeront un trou ovale ou rond. Ce fait si simple en lui-même nous explique parfaitement la formation des ouvertures naturelles des organes. Si les échancrures, au lieu de se trouver sur les rebords des organes, existent dans toute leur épaisseur ou se prolongent dans toute leur étendue, il est évident que leur réunion formera une cavité, comme le crâne et le cœur, ou un canal, comme le canal vertébral et les intestins.

Passons maintenant à une autre loi du développement embryonnaire qui nous ramène aux deux *sacs germinateurs*. Chacun des deux sacs (appelés aussi *blastodermes*) se compose de trois enveloppes ou feuillets qui vont devenir les générateurs de trois grands systèmes organiques. L'un de ces feuillets donnera naissance aux nerfs, aux muscles et aux os; le second, à tout l'appareil de la circulation du sang; du troisième sortiront les intestins, l'estomac, le foie, les poumons, les glandes, etc.

L'observation des faits atteste constamment que, sans exception aucune, le feuillet extérieur (appelé *feuillet séreux*) ouvre la marche des développements; c'est de lui que naissent, pendant que les deux autres feuillets restent encore inactifs, les rudiments de la moëlle épinière et du cerveau d'abord, puis ceux des vertèbres, du crâne, des organes des sens et de ceux de la locomotion. Quand tous ces traits sont esquissés, le feuillet qui les a produits éprouve un temps d'arrêt, et aussitôt le feuillet du milieu (appelé *feuillet vasculaire*) entre en mouvement et ébauche de la même manière les vaisseaux sanguins, les veines caves, l'aorte et le cœur; puis le mouvement s'arrête dans ce feuillet, et le feuillet interne (on lui donne le nom de *feuillet muqueux*) commence ses évolutions et engendre successivement les rudiments du foie, des glandes et du canal intestinal.

Cette évolution, comme nous venons de la décrire, constante et immuable, se reproduit dans tout le règne animal en obéissant toujours à la loi *du développement centripète* du dehors au dedans.

Un fait curieux, c'est que l'évolution successive et isolée des trois feuillets générateurs a pour effet de porter à des dimensions exa-

Digitized by Google

gérées chacun des trois systèmes d'organismes pendant le temps que s'opère leur apparition. Ainsi, pendant la première période d'émersion, l'axe cérébro-spinal (sous ce nom collectif on désigne la moëlle épinière, le cerveau et le cervelet), qui est le produit du feuillet extérieur, se montre avec des proportions si grandes que, par suite de son excessive distension, les cordons qui le composent sont contournés en spirale, pour occuper le moins de place possible, et que le canal vertébral et le crâne, qui doivent plus tard contenir et protéger les centres nerveux, sont ouverts et écartés en avant et en arrière dans toute leur longueur. Pendant l'évolution du second feuillet, les rudiments du cœur se composent d'abord d'un grand canal deux fois replié sur lui-même, puis ce double canal s'enfle outre mesure pour former les cavités de l'organe central de la circulation, et acquiert des dimensions tellement exagérées, qu'il fait saillie hors de la poitrine et empêche les côtes déjà esquissées de se réunir en avant au sternum. Lorsque le troisième feuillet accomplit son travail de production, le foie est si prodigieusement distendu, qu'il remplit de son volume toute la cavité du ventre, il refoule même dans le cordon ombilical les intestins et tient les parois abdominales forcément écartées.

Si cet état de choses se maintenait, il en résulterait un ensemble désordonné dont les diverses parties flotteraient éparses hors des cavités qui doivent les abriter; mais la nature va faire rentrer dans l'ordre voulu cette exagération de volume, par un procédé qu'on ne peut suivre sans admiration et que les naturalistes ont appelé *loi de l'équilibration des organismes*.

Pour le faire comprendre, revenons aux évolutions du feuillet extérieur, et rappelons-nous que les rudiments du cerveau et de la moëlle épinière, qui en sont provenus, ont des proportions si grandes, que le canal osseux qui doit les contenir est ouvert en avant et en arrière dans toute son étendue. Cet état continue à exister jusqu'à ce que la puissance formatrice, abandonnant le premier feuillet, concentre son énergie sur le deuxième pour engendrer les vaisseaux sanguins et le cœur. Alors, comme si le trop plein qui existe dans le cerveau et la moëlle épinière devait servir à développer le cœur et ses annexes, on remarque qu'à mesure que celui-ci se montre, le cerveau et la moëlle épinière se réduisent, la

Digitized by Google

spirale de leurs cordons se déplisse, et, leur volume se rétrécissant, il devient possible aux vertèbres et au crâne de se réunir en avant et de former par conséquent une large gouttière destinée à les contenir. Cependant, le cœur grandissant toujours, on voit paraître ses cavités énormément distendues, et ce développement semble s'opérer toujours aux dépens du cerveau et de la moëlle épinière; en effet, les proportions de ceux-ci diminuant graduellement et n'offrant plus de résistance aux vertèbres et aux os du crâne, leur permettent de se rapprocher par derrière et de former enfin un véritable canal osseux qui emboîte complétement et définitivement les centres nerveux.

Tel est le mécanisme au moyen duquel la nature fait rentrer les organes centraux de la vie de relation dans leurs proportions normales, et par suite dans leurs cavités naturelles. Les mêmes conditions s'accomplissent à l'égard du système sanguin, produit par le second feuillet. Nous avons dit que le cœur acquiert d'abord un volume si grand, qu'il fait saillie hors de la poitrine et empêche les côtes de se réunir et de se souder en avant. Dès que le premier travail de ce feuillet est accompli, l'énergie formatrice se déplace sur le feuillet suivant, pour procréer le foie et les intestins; mais c'est surtout la formation du foie qui paraît d'abord absorber toute la puissance de création; on connaît déjà le volume énorme que cet organe présente chez l'embryon. Or, ce développement excessif n'a lieu qu'aux dépens du cœur et des gros vaisseaux; en effet, ceux-ci se rétrécissent à mesure que le foie s'accroît. La réduction de leurs dimensions fait cesser l'écartement forcé des côtes, qui peuvent enfin se réunir au sternum (qui à cette période est double), et de cette manière la cavité de la poitrine est formée et les principaux organes de la circulation et de la respiration y trouvent un abri.

On le voit donc, les évolutions du troisième feuillet ont produit l'équilibration du cœur et des gros vaisseaux, de la même manière que les développements du second feuillet avaient déterminé la réduction du volume du cerveau.

Mais comment la nature fera-t-elle pour amener la diminution du foie et le réduire aux proportions qu'il doit avoir? Elle emploiera dans ce dessein le même procédé qu'elle a employé pour le cœur,

Digitized by Google

le cerveau et leurs dépendances; seulement, la puissance de formation, au lieu de se déplacer maintenant de l'un sur l'autre des trois grands systèmes d'organismes, va se porter de l'un sur l'autre des organes abdominaux; ainsi l'exagération successive du volume de l'estomac, du duodenum, des intestins, se produira aux dépens du volume du foie. Or, comme celui-ci se réduit dans une proportion beaucoup plus grande que les intestins ne se développent, il en résulte qu'il entraîne ces derniers organes avec lui dans le vide qu'il laisse dans la cavité du ventre; les intestins quittent donc le cordon ombilical, où ils étaient provisoirement logés, pour entrer dans leur abri naturel, et, en dernière analyse, les parois abdominales se rapprochent l'une de l'autre et se ferment définitivement.

Ajoutons enfin que les effets de la loi d'équilibration des organismes ne se bornent pas à ce que nous venons d'en dire. Ils se reproduisent jusque dans les moindres détails de l'organisation : un organe pondère constamment l'autre. Il y a plus, les diverses parties d'un même organe s'équilibrent mutuellement, de telle sorte que la loi d'équilibration exerce son influence non-seulement pendant toute la vie intra-utérine, mais même encore au-delà.

Le procédé que la nature emploie pour pondérer entre eux les organes principaux de la vie est le même pour toute l'échelle animale. Partout les faits se suivent, se ressemblent, avec cette unité de méthode qui est, dans toute la nature, le caractère des œuvres de la Providence.

La loi de la dualité nous a montré plus haut l'embryon tout entier divisé en deux parties égales. Ce fractionnement n'est pas le seul. A leur début, tous les éléments de l'organisme sont divisés à l'infini. Quel que soit l'organe à l'origine duquel on remonte, on en trouve les éléments primitivement fractionnés. Le foie n'est pas seulement la fusion en un seul organe de plusieurs lobes, ces lobes eux-mêmes sont formés d'une foule d'utricules réunies; le rein de l'homme à l'état d'embryon est formé de huit ou dix reins séparés qui se réunissent plus tard en se soudant de la manière la plus intime; le plateau des dents chez les embryons des mammifères arrivés au cinquième mois de la gestation, est formé de fragments épars et isolés, de telle sorte que pour les dents molaires il y a quelquefois dix noyaux détachés pour former le plateau. Les os,

Digitized by Google

les nerfs, les muscles, sont formés de fibres qui viennent successivement se superposer les unes aux autres, et qui sont même dans leur longueur brisées d'espace en espace. Ainsi tous les éléments de l'organisation animale débutent par *le fractionnement.* Plus tard, les éléments similaires se joignent au moyen d'un tissu d'une nature différente qui vient les lier entre eux, c'est ce qu'on appelle *réunion par association ;* ou bien ils s'unissent *par pénétration,* c'est-à-dire sans intermédiaire.

Nous venons d'esquisser les principales lois que suit la nature dans le développement des organismes. Nous ne pouvons, quelque élevé qu'en soit l'intérêt, exposer ici toutes les conséquences qui ont pu être déduites des faits nombreux que les laborieuses recherches des savants ont introduits dans la science. Nous ne voulons pas toutefois terminer ce travail sans faire mention d'un des corollaires les plus curieux de leurs découvertes.

En suivant la nature dans ses procédés d'évolution, l'observation nous fait voir que le germe fécondé subit une foule de transformations, de métamorphoses successives, avant d'arriver au degré de perfectionnement que la Providence a assigné à chaque classe, à chaque espèce ; elle démontre aussi que, plus on s'élève vers le sommet de l'échelle animale, plus ces transformations sont nombreuses. Il en résulte que les animaux d'une organisation inférieure sont pour ainsi dire l'ébauche des animaux d'un degré plus élevé ; la nature s'est arrêtée dans son travail avant de faire subir à leurs organes les transformations et les perfectionnements ultérieurs qu'elle a accordés à des classes plus favorisées. Et l'homme, qui occupe le sommet de cette hiérarchie animale, n'arrive à cette hauteur qu'après avoir parcouru à l'état d'embryon, l'échelle toute entière, et passé de degré en degré par les organismes de toutes les classes d'animaux qui sont au-dessous de lui.

Ainsi l'homme n'est en définitive que le tableau réduit qui nous représente successivement l'organologie des autres animaux, et c'est avec raison qu'il a été appelé par les anciens philosophes *microcosme,* c'est-à-dire monde en abrégé.

Cette vérité est si intéressante et paraît, au premier coup d'œil, si hardie, que nous croyons devoir l'appuyer encore de quelques développements. En résumant les découvertes des naturalistes

Digitized by Google

relativement aux évolutions des centres nerveux, nous trouvons que pendant la première phase de la vie embryonnaire des mammifères, les hémisphères du cerveau offrent le caractère qui domine dans ceux des poissons; les transformations que subit plus tard l'encéphale, font disparaître ces caractères pour lui imposer fugitivement la configuration cérébrale des reptiles; ensuite celle des oiseaux; et ce n'est quelquefois qu'après la naissance que le cerveau obtient définitivement sa forme et la constitution propre à l'espèce à laquelle l'animal appartient.

Il en est du cœur comme du cerveau; dans le premier temps de la vie embryonnaire il se présente, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, sous la forme d'un canal droit dans le principe, courbe dans la suite, et qui offre (tant sous ces derniers rapports que quant à sa structure) une concordance exacte avec le cœur des insectes, des annélides (vers) et de quelques crustacés branchiopodes. Plus tard, le cœur éprouve des changements notables: les oreillettes s'esquissent sur le vaisseau que nous venons d'indiquer, il a alors trois cavités distinctes: un ventricule au milieu et deux oreillettes séparées et isolées; sa structure offre dans cet état une parfaite analogie avec celle du cœur des mollusques acéphales. Puis, les deux oreillettes se rapprochent et se confondent en une seule, il y a donc alors un ventricule et une oreillette; conformation que l'on rencontre chez les mollusques céphalés. Cependant, chez les animaux supérieurs, le cœur se perfectionne toujours, l'oreillette est séparée par une cloison intermédiaire; il y a alors un ventricule et une oreillette divisée en deux parties, comme chez certains poissons et chez quelques reptiles, la tortue scorpione et le lézard apode. Enfin, plus tard, le ventricule lui-même est divisé en deux parties par une cloison qui s'esquisse d'abord et qui, se développant sans cesse, ne produit que graduellement la division; pendant toute cette phase, le cœur répète la structure de celui des serpents et surtout des couleuvres à collier.

De ces faits on peut donc conclure avec les embryogénistes que l'organogénie du cœur des animaux supérieurs reproduit successivement la structure permanente et fixe des classes inférieures.

Ce qui est démontré pour le cœur, l'est également pour l'appareil circulatoire en général. Tant que le cœur est maintenu à l'état

Digitized by Google

d'un canal sans renflement, tous les vaisseaux sanguins de l'embryon sont veineux, comme chez les vers et chez la plupart des mollusques acéphales ; mais dès que le ventricule gauche existe, les artères acquièrent la structure spéciale qui les distingue des veines ; or cela a lieu à cette époque de la vie embryonnaire qui correspond dans l'échelle animale aux mollusques céphalés et aux crustacés décapodes. Ainsi, pour l'appareil circulatoire et de relation, la forme, la structure, l'usage, sont partout analogues.

Passons à l'appareil de la nutrition, et comme c'est chez les oiseaux qu'on a pu le mieux en étudier les évolutions, comparons l'état de cet organe dans l'embryon des oiseaux avec l'appareil de la nutrition chez les animaux qui se trouvent au dernier degré de l'échelle.

Les deux plis intestinaux découverts par Wolf se retrouvent dans la dualité des intestins de plusieurs vorticelles, du cercaire vermiculaire, du lombric terrestre et des balanes. Dans la seconde phase de formation, le canal digestif du poulet se présente fractionné en trois parties : une centrale et deux latérales ; c'est exactement la constitution du canal intestinal de quelques crustacés, et entre autres, des écrevisses. La troisième phase nous représente le canal digestif des oiseaux réduit à un sac droit et de la longueur de l'embryon, caractère qui est fidèlement reproduit chez les zoophytes ; de plus, l'intestin des oiseaux alors n'a pas d'ouverture, c'est un sac fermé de toute part, comme cela se rencontre chez les vibrions, les cyclides et les paramécies.

Ce n'est pas tout : les évolutions du poulet continuant à s'effectuer, l'intestin offre bientôt une seule ouverture située à la partie antérieure de l'embryon ; disposition que présentent les pennatules, les veretilles, les alcyons, les gorgones, qui n'offrent à leur appareil de nutrition qu'une ouverture servant à la fois de bouche et d'émonctoire. Enfin, chez l'embryon des oiseaux le canal intestinal, se perfectionnant toujours, présente deux ouvertures, une à chacune de ses extrémités ; l'analogue de cette disposition se rencontre chez les escares, qui ont une bouche et une ouverture d'excrétion distinctes.

On le voit, l'analogie ne fait défaut nulle part. Elle se montre dans les appareils osseux, glandulaire, générateur, avec la même évi-

Digitized by Google

dence que dans les appareils où nous venons de la démontrer par tant de preuves; et, pour qu'il fût en quelque sorte impossible de la renverser par aucun argument, les découvertes contemporaines ont confirmé (ce qu'on n'avait qu'entrevu autrefois) que pendant la période d'incubation, l'homme offre même ce prolongement de la colonne vertébrale que l'on désigne chez les animaux sous le nom de queue. « Quoi de plus remarquable et de moins remarqué avant « nos travaux, dit M. Serres, que ce singulier prolongement cau- « dal que présente l'embryon de l'homme, de la cinquième à la « sixième et septième semaine? Si un caractère saillant distingue « l'homme des mammifères et des quadrumanes, c'est assurément « l'absence du prolongement caudal. Or voici que l'embryon « reproduit ce prolongement, nous décelant pour ainsi dire par un « signe tout extérieur les ressemblances qui le lient plus profondé- « ment à la chaîne des êtres dont il constitue le dernier anneau. « Ce caractère présente même cette particularité vraiment saisis- « sante, que c'est lors de sa manifestation et de sa durée que se « reproduisent les répétitions organiques de l'anatomie comparée. « Ainsi c'est à cette époque que les organes génito-urinaires de « l'embryon reproduisent ceux de certains animaux adultes; c'est « à cette époque que les fractionnements organiques du crâne et « de la face de l'embryon reproduisent les fractionnements per- « manents qui constituent l'état normal des mammifères, des « reptiles, des poissons; c'est alors que le foie, les reins, les intes- « tins et le cœur lui-même revêtent fugitivement les formes du cœur, « des intestins, des reins et du foie des animaux; c'est alors enfin « que l'encéphale humain se déguise sous les formes dévolues aux « poissons, aux reptiles, aux oiseaux. Et ce qui complète la chose, « c'est que ce prolongement caudal n'a qu'une existence éphémère, « comme toutes les ressemblances organiques de l'embryon. Il dis- « paraît dans le cours du troisième mois; et c'est aussi à partir de « cet instant que l'homme, laissant derrière lui tous les êtres orga- [illegible] avance à grands pas vers le type d'organisation qui le [illegible] sa vie extérieure! »

[illegible], on le voit, l'organogénie, à mesure qu'elle s'est [illegible] éloignée de plus en plus d'Aristote et de Galien. [illegible]me qui s'était si longtem[illegible] aintenue, est

Digitized by Google

aujourd'hui renversée de fond en comble. Au développement centrifuge a suc- cédé le développement centripète; à la préexistence de la forme du germe, ses transformations successives; à son unité primordiale, le fractionnement à l'infini. Ce que Galien prenait pour la base de l'édifice en est le couronnement, et la prétendue carène origine et fondement du navire, n'est plus qu'une soudure qui le termine.

Digitized by Google

STATISTIQUE.

Population de Bruxelles. — Les taxes. — Les veuves. — Les étrangers. — Les maisons. — Les pauvres. — Leurs habitations. — Les écoles. — Les religions. — Les professions. — Les naissances légitimes et illégitimes. — Moralité des diverses classes. — Les enfants trouvés en Belgique. — Influence des tours. — Statistique des journaux belges. — Nombre de leurs abonnés. — Journaux catholiques. — Journaux orangistes. — La production des houillères en Belgique, en Angleterre, en France et en Prusse. — Influence des sociétés anonymes. — La population de la Belgique plus grande qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. — Statistique des crimes. — Le degré d'instruction des criminels. — Influence de la suspension de la peine capitale. — Les récidives. — Fait grave révélé par la statistique de la justice criminelle.

En 1841, M. Liedts fonda auprès du ministère de l'intérieur une commission centrale de statistique qui, après avoir reçu quelques adjonctions, se trouve aujourd'hui composée de MM. Quetelet, Visschers, Malou, Ducpetiaux, Sauveur, Édouard Smits, Victor Misson, De Tournay, Perrot, Bertaut, E. Stevens, Partoes, Trumper et Heuschling, presque tous fonctionnaires supérieurs des différents départements ministériels. Cette commission, qui est chargée de la direction des travaux statistiques du gouvernement, vient de faire une première publication, sous le titre de ***Bulletin de la commission générale de statistique***. C'est un volume in-4° de plus de 600 pages, renfermant, outre les procès-verbaux de ses séances, huit mémoires écrits par divers membres de la commission.

Le premier de ces mémoires, dû à M. Quetelet, contient une statistique nouvelle de la ville de Bruxelles, présentée par sections, et même par rues, dans

Digitized by Google

des tableaux très-détaillés. C'est le résultat d'un recensement fait au mois de mars 1842 par l'administration communale de Bruxelles, de commun accord avec la commission centrale de statistique.

D'après ce recensement la population de Bruxelles, au commencement de 1842, s'élevait à 113.207 habitants, sans la garnison. Le recensement de 1829 avait donné 98,279 habitants; celui de 1835, 103,202. Si l'on avait pu comprendre les faubourgs dans ce travail, la proportion de l'accroissement de la capitale depuis 1829 serait bien plus considérable. En 1816, on comptait à Bruxelles 76,969 âmes; en 1800, 66,297. On voit que la population a doublé depuis le commencement du siècle. Sous le régime autrichien, Bruxelles avait une population supérieure à celle qu'elle conserva sous l'empire français, lorsqu'elle était devenue simple chef-lieu de département. En 1786, on évaluait le nombre de ses habitants à 80,000. Des documents du quinzième siècle donnent à Bruxelles 6 à 7 mille foyers ; on ne sait pas bien si par *foyers* il faut entendre *maisons ou ménages;* en adoptant la première hypothèse et en supposant huit individus par *maison,* ce serait 50 à 60 mille habitants; si au contraire *foyer* veut dire *ménage,* la population de Bruxelles au quinzième siècle aurait été de 25 à 30 mille âmes.

Parmi les 113.207 habitants qui composent la population de la capitale, se trouvent 52,538 hommes et 60,669 femmes. Cette différence de huit mille en faveur de la population féminine est attribuée à la mortalité plus rapide des hommes, et surtout au service des maisons, qui se fait généralement par des femmes.

Il n'y a que la moitié des habitants de Bruxelles, 65 mille, qui y soient nés. 17 mille sont nés dans d'autres localités du Brabant, 22 mille dans le reste de la Belgique; 8 à 9 mille sont nés à l'étranger. Dans ce dernier chiffre figurent 3,301 personnes nées en France; 1,588, nées en Allemagne; 773 en Angleterre; 512 dans d'autres pays étrangers; 781 dans les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg.

Un tiers de la population est marié, savoir 17,753 hommes, et 17,720 femmes; il y a 32,704 célibataires du sexe masculin et 37,419 du sexe féminin. Les veuves sont en beaucoup plus grand nombre que les veufs; on compte en effet, 2,081 veufs et 5,530 veuves. Bruxelles avait au moment du recensement 13,440 maisons, dont 12,852 étaient habitées; ce qui donne près de 9 habitants (8,81) par maison. Ces 12,852 maisons se composent de 79,767 pièces (y compris les greniers et caves habités). La moitié des maisons a trois étages et plus. Un douzième n'a qu'un rez-de-chaussée.

Le nombre des ménages est de 25,289, c'est-à-dire, à peu près double de celui des maisons. Un fait qu'on ne soupçonnerait guère au milieu

Digitized by Google

du luxe extérieur qui de toutes parts frappe les yeux dans la capitale, c'est que plus du tiers des ménages n'occupent qu'une seule pièce.

A peu près un quart des familles sont inscrites sur la liste des indigents. A ce sujet l'auteur du mémoire fait remarquer que des faits de ce genre ont donné lieu à de graves méprises de la part de statisticiens et économistes étrangers. L'inscription sur la liste des pauvres n'est pas toujours, dit-il, un indice de dénûment. Beaucoup de familles inscrites sur la liste des indigents n'ont jamais reçu de secours de la charité publique; elles se sont fait inscrire pour soustraire les hommes au service de la garde civique, pour pouvoir consulter gratuitement les médecins des pauvres et recevoir les médicaments, ou pour avoir facilement accès dans les hôpitaux : cela résulte d'aveux faits pendant le recensement même.

Les trois cinquièmes environ de la population parlent le flamand.

Les protestants sont au nombre de 1,615, et les israélites de 543.

L'auteur pense que les renseignements qui concernent les écoles sont moins exacts que les autres parties du recensement. Beaucoup de parents ont cru qu'il ne s'agissait que des écoles gratuites; ailleurs on a compris dans le relevé, des enfants de trois à quatre ans qui ne reçoivent aucune instruction, mais que les parents envoient à l'école pour pouvoir mieux vaquer à leurs affaires. Quoi qu'il en soit, le recensement porte le nombre des écoliers à 10,514, parmis lesquels les garçons sont un peu plus nombreux que les filles.

Voici la statistique des diverses professions qu'on a groupées en quelques divisions principales, dans chacune desquelles sont réunies les professions qui ont le plus de rapport entre elles :

Professions.	Individus.
Jardiniers, éleveurs de bestiaux.	500
Maçons, couvreurs, marbriers, peintres.	2,011
Manufacturiers et ouvriers en laine.	118
» » en lin et chanvre.	191
» » en coton.	1,122
» » en soie.	148
Maîtres et ouvriers passementiers.	299
Plombiers, serruriers, ferblantiers, orfévres, horlogers.	2,977
Maîtres et ouvriers en verrerie, cristaux.	175
Menuisiers, charpentiers, carrossiers, tonneliers.	3,529
Professions diverses : selliers, brossiers, tanneurs, bouchers, distillateurs, tailleurs, cordonniers, perruquiers, etc.	21,622
Domestiques à gages ou à la journée.	10,001
A reporter :	42,491

Digitized by Google

Report :	41,491
Hommes de peine, journaliers.	4,471
Négociants, banquiers, marchands, aubergistes.	7,130
Magistrats, avocats, huissiers.	458
Fonctionnaires supérieurs, employés.	1,515
Architectes, arpenteurs, géomètres.	79
Officiers, sous-officiers, soldats.	1,047
Ministres des cultes et attachés aux cultes.	342
Hommes de lettres.	39
Professeurs, précepteurs, étudiants.	1,190
Médecins, pharmaciens, vétérinaires.	326
Peintres, sculpteurs, musiciens, acteurs.	653
Musiciens ambulants, ménétriers.	109
Propriétaires, rentiers, pensionnés, etc.	3,316
Filles publiques.	221
Sans profession, y compris les vieillards, femmes, enfants.	49,811
Total.	113,207

Le mémoire suivant dont l'auteur est M. Heuschling, secrétaire de la commission, se rapporte plus particulièrement aux naissances des enfants illégitimes dans la ville de Bruxelles.

En prenant pour base les trois années 1840, 1841 et 1842, la moyenne annuelle des naissances tant légitimes qu'illégitimes dans la ville de Bruxelles est de 4,632; c'est une naissance sur 24 44/100 habitants. Dans ce chiffre ne sont point compris les morts-nés. Le nombre des morts-nés forme à peu près le quinzième de celui des enfants nés vivants.

Sur ces 4,632 naissances, le chiffre moyen des naissances illégitimes pendant les années 1840-1842 a été de 1,409. Les naissances illégitimes sont donc à Bruxelles aux naissances légitimes dans la proportion de 1 à 2 29/100; c'est à peu près la même proportion qu'à Paris. Toutefois il faut tenir compte de cette circonstance, que dans le chiffre de 1,409 figurent 222 enfants de l'hospice des enfants trouvés, qu'on a tous considérés comme illégitimes et comme nés à Bruxelles, bien qu'un grand nombre d'entre eux y soient certainement apportés du dehors; il y a eu aussi à l'hospice de la maternité, en moyenne, 115 enfants naturels dont les mères sont domiciliées hors de la ville. Si nous supposons que de ces deux chefs, il faille compter pour le dehors 250 enfants, il resterait pour la population de Bruxelles même 1,159 naissances illégitimes; ce qui serait environ le tiers des naissances légitimes et le quart du nombre total des naissances [1].

[1] D'après le mouvement de l'état civil de 1841 que le gouvernement vient de faire publier, la proportion des naissances illégitimes aux naissances légitimes est

Digitized by Google

du luxe extérieur qui de toutes parts frappe les yeux dans la capitale, c'est que plus du tiers des ménages n'occupent qu'une seule pièce.

A peu près un quart des familles sont inscrites sur la liste des indigents. A ce sujet l'auteur du mémoire fait remarquer que des faits de ce genre ont donné lieu à de graves méprises de la part de statisticiens et économistes étrangers. L'inscription sur la liste des pauvres n'est pas toujours, dit-il, un indice de dénûment. Beaucoup de familles inscrites sur la liste des indigents n'ont jamais reçu de secours de la charité publique; elles se sont fait inscrire pour soustraire les hommes au service de la garde civique, pour pouvoir consulter gratuitement les médecins des pauvres et recevoir les médicaments, ou pour avoir facilement accès dans les hôpitaux : cela résulte d'aveux faits pendant le recensement même.

Les trois cinquièmes environ de la population parlent le flamand.

Les protestants sont au nombre de 1,615, et les israélites de 543.

L'auteur pense que les renseignements qui concernent les écoles sont moins exacts que les autres parties du recensement. Beaucoup de parents ont cru qu'il ne s'agissait que des écoles gratuites; ailleurs on a compris dans le relevé, des enfants de trois à quatre ans qui ne reçoivent aucune instruction, mais que les parents envoient à l'école pour pouvoir mieux vaquer à leurs affaires. Quoi qu'il en soit, le recensement porte le nombre des écoliers à 10,514, parmis lesquels les garçons sont un peu plus nombreux que les filles.

Voici la statistique des diverses professions qu'on a groupées en quelques divisions principales, dans chacune desquelles sont réunies les professions qui ont le plus de rapport entre elles :

Professions.	Individus.
Jardiniers, éleveurs de bestiaux.	500
Maçons, couvreurs, marbriers, peintres.	2,011
Manufacturiers et ouvriers en laine.	118
» » en lin et chanvre.	191
» » en coton.	1,122
» » en soie.	148
Maîtres et ouvriers passementiers.	299
Plombiers, serruriers, ferblantiers, orfévres, horlogers.	2,977
Maîtres et ouvriers en verrerie, cristaux.	175
Menuisiers, charpentiers, carrossiers, tonneliers.	3,529
Professions diverses : selliers, brossiers, tanneurs, bouchers, distillateurs, tailleurs, cordonniers, perruquiers, etc.	21,622
Domestiques à gages ou à la journée.	10,001
A reporter :	41,491

Digitized by Google

Report :	41,491
Hommes de peine, journaliers.	4,471
Négociants, banquiers, marchands, aubergistes.	7,130
Magistrats, avocats, huissiers.	458
Fonctionnaires supérieurs, employés	1,515
Architectes, arpenteurs, géomètres.	79
Officiers, sous-officiers, soldats.	1,047
Ministres des cultes et attachés aux cultes.	342
Hommes de lettres.	39
Professeurs, précepteurs, étudiants.	1,190
Médecins, pharmaciens, vétérinaires.	326
Peintres, sculpteurs. musiciens, acteurs.	653
Musiciens ambulants, ménétriers.	109
Propriétaires, rentiers, pensionnés, etc.	3,316
Filles publiques.	221
Sans profession, y compris les vieillards, femmes, enfants.	49,811
Total.	113,207

Le mémoire suivant dont l'auteur est M. Heuschling, secrétaire de la commission, se rapporte plus particulièrement aux naissances des enfants illégitimes dans la ville de Bruxelles.

En prenant pour base les trois années 1840, 1841 et 1842, la moyenne annuelle des naissances tant légitimes qu'illégitimes dans la ville de Bruxelles est de 4,632; c'est une naissance sur 24 44/100 habitants. Dans ce chiffre ne sont point compris les morts-nés. Le nombre des morts-nés forme à peu près le quinzième de celui des enfants nés vivants.

Sur ces 4,632 naissances, le chiffre moyen des naissances illégitimes pendant les années 1840-1842 a été de 1,409. Les naissances illégitimes sont donc à Bruxelles aux naissances légitimes dans la proportion de 1 à 2 29/100; c'est à peu près la même proportion qu'à Paris. Toutefois il faut tenir compte de cette circonstance, que dans le chiffre de 1,409 figurent 222 enfants de l'hospice des enfants trouvés, qu'on a tous considérés comme illégitimes et comme nés à Bruxelles, bien qu'un grand nombre d'entre eux y soient certainement apportés du dehors; il y a eu aussi à l'hospice de la maternité, en moyenne, 115 enfants naturels dont les mères sont domiciliées hors de la ville. Si nous supposons que de ces deux chefs, il faille compter pour le dehors 250 enfants, il resterait pour la population de Bruxelles même 1,159 naissances illégitimes; ce qui serait environ le tiers des naissances légitimes et le quart du nombre total des naissances [1].

[1] D'après le mouvement de l'état civil de 1841 que le gouvernement vient de faire publier, la proportion des naissances illégitimes aux naissances légitimes est

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre ; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 37 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 37, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre ; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 37, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 54, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 54, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,389 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 37, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 54, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

En divisant la population par groupes de professions, on voit que sur 100 naissances légitimes 57 à 58 appartiennent à l'industrie et au commerce, 31 à 32 à la classe des domestiques et journaliers, 8 à 9 aux professions libérales. Quant aux naissances illégitimes, elles se partagent comme suit : sur 100, 35 à 36 appartiennent à l'industrie et au commerce, 40 à 41 aux domestiques et journaliers, 0, 44/100 aux professions libérales, 0, 49/100 aux propriétaires, rentiers, etc.

Dans la classe des couturières, modistes, etc., qui sont au nombre de 5,089, il y a eu en trois ans 659 naissances illégitimes, ou 219 par an. Dans celle des domestiques à gages du sexe féminin, au nombre de 6,119, on constate pour les trois années 943 naissances d'enfants naturels, ou 314 par an.

Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Ducpétiaux, traite du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique. L'auteur y examine l'influence de l'établissement et de la suppression du tour dans les hospices d'enfants trouvés.

Le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Les établissements de charité en comptaient 8,589 en 1830; ce nombre était réduit à 6,973 en 1841.

L'auteur conclut des données statistiques qu'il a recueillies que les tours multiplient le nombre des enfants trouvés. Il constate par des chiffres, que les infanticides ne sont pas plus nombreux dans les arrondissements privés de tours que dans ceux où on en a établi. Chose remarquable, dit-il, dans ces dernières localités les expositions sur la voie publique sont tout aussi fréquentes que dans les autres. Aussi dans la période de 5 ans, de 1834 à 1838, il y a eu à Louvain, Gand, Anvers et Mons, malgré l'existence des tours, 36 expositions au seuil des hospices, 57 sur la voie publique et 6 dans des lieux solitaires. Et dans tout le reste de la Belgique (excepté Bruxelles où les renseignements paraissent inexacts, et Namur qui est placée dans une situation exceptionnelle), il n'y a eu dans le cours de la même période que 16 enfants exposés au seuil de l'hospice (à Liége), 22 sur la voie publique et 4 dans des lieux solitaires.

de 7 pour 100 pour tout le pays, de 16 pour 100 pour toutes les villes réunies, de 4 pour 100 pour les campagnes. Voici le nombre de naissances illégitimes pour 100 naissances légitimes dans nos principales villes : à Bruxelles 44, Namur 27, Mons 25, Gand 24, Louvain 22, Liége 21, Ypres 18, Anvers 16, Malines 14, Tournai 14, Lierre 12, Bruges 12, Charleroi 11, Ath 9, Ostende 9, Verviers 8, Courtrai 8, Saint-Nicolas 8, Alost 6, Dinant 5, Arlon 4, etc. Il ne faut pas oublier, dans l'appréciation de ces chiffres, la part qui en revient aux hospices d'enfants trouvés établis dans plusieurs villes.

Digitized by Google

L'auteur retrouve la funeste influence des tours dans la mortalité qui règne parmi les enfants qu'on y dépose. Avant l'âge de 12 ans, il en meurt à Bruxelles 69 sur 100, à Gand 62, à Mons 57, à Namur 52, à Anvers 34, à Louvain 30. A Bruxelles environ la moitié de ces petits infortunés périssent dans les deux ou trois premiers jours.

L'auteur conclut à la proscription des cinq tours qui existent encore en Belgique; trois tours ont été supprimés successivement, à Namur, à Malines et à Tournai, sans qu'il en soit résulté d'inconvénients. Il voudrait toutefois conserver les hospices existants et même en étendre le nombre. Mais les mères ou les parents devraient se faire connaître sous le sceau du secret à l'un des administrateurs; les motifs de l'abandon devraient être jugés valables, et on devrait s'engager à reprendre les enfants après un certain temps, ou lorsque les causes de l'abandon auraient cessé. L'auteur propose encore plusieurs autres mesures; il voudrait que des commissions de patronage surveillassent l'instruction et l'apprentissage des enfants jusqu'au moment où ils peuvent se diriger par eux-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Mais la mesure la plus utile serait, dit-il, la fondation d'une ou plusieurs colonies agricoles pour les enfants trouvés et abandonnés parvenus à un certain âge. Il croit que la colonie de Merxplas conviendrait à cette destination et désire qu'un arrangement projeté naguère puisse se réaliser.

Sous la forme d'une lettre adressée à sir Francis J***, M. Malou, membre de la chambre des représentants et chef de division au ministère de la justice, a rassemblé quelques données statistiques sur les journaux belges.

En 1830, il n'existait que 34 journaux ou ouvrages périodiques assujétis au timbre; à la fin de 1842, ce chiffre s'élevait jusqu'à 129. Ainsi le nombre des journaux belges a été plus que quadruplé en 13 ans.

De ces 129 journaux, un seul, la *Gazette van Gend*, a plus d'un siècle d'existence, 17 sont âgés de plus de 20 ans et 49 de moins de deux ans.

En 1826, la presse périodique des provinces méridionales des Pays-Bas employait 2,600,100 feuilles timbrées par an; en 1842, elle en a consommé 8,752,885, c'est-à-dire plus du triple. En 1826, le produit du timbre des journaux des provinces méridionales fut de 112,596 francs. En 1842, sous la législation nouvelle qui a diminué le taux du timbre, les droits perçus par le fisc sur la presse périodique se sont élevés à 315,649 francs. Voici quelle a été en 1842 la part de chaque province dans l'emploi des feuilles timbrées et dans le produit du timbre des journaux :

Digitized by Google

Provinces.	Nombre des feuilles timbrées.	Produit du timbre.
Brabant.	5,023,571	185,494
Flandre orientale.	1,048,570	33,220
Anvers.	849,856	39,971
Liége.	820,175	35,589
Flandre occidentale.	424,336	13,369
Hainaut.	302,632	8,610
Namur	229,314	6,879
Limbourg	31,868	956
Luxembourg.	22,513	564
Total.	8,752,885	315,649

En prenant la moyenne des abonnements pendant les 13 ans, on arrive aux résultats suivants pour les diverses provinces : Brabant 1 abonnement sur 52 habitants, Anvers 1 sur 124, Liége 1 sur 127, Flandre orientale 1 sur 148, Hainaut 1 sur 465, Namur 1 sur 498, Flandre occidentale 1 sur 662, Luxembourg 1 sur 1,190, Limbourg 1 sur 1,827. Il faut observer que les journaux de Bruxelles se lisent dans tout le pays ; ceux d'Anvers ont également une clientèle commerciale en dehors de leur province; les journaux de Gand ont un certain nombre d'abonnés dans la Flandre occidentale. Les autres en général s'étendent peu au delà des limites de leur province.

M. Malou a dressé (toujours d'après les relevés du timbre) un tableau des abonnés des principaux journaux de la Belgique, année par année, de 1830 à 1842. Nous reproduisons ci-dessous la partie de ce tableau qui se rapporte à cette année. L'auteur fait remarquer que ses chiffres sont probablement supérieurs au nombre réel des abonnements, parce qu'ils contiennent les exemplaires donnés gratuitement ou échangés entre journaux :

Liste des journaux.		Abonnements en 1842.
Anvers.	Précurseur.	829
	Journal d'Anvers.	516
	Journal du Commerce.	378
Brabant	Émancipation.	1,905
	Journal de Bruxelles.	1,645
	Globe.	1,988
	Observateur	1,509
	Indépendant	1,418
	Courrier belge.	368
	Journal de la Belgique.	682
	Commerce belge.	359
	Patriote belge.	210
	A reporter. .	11,797

Digitized by Google

	Report.	11,797
	Belge.	345
	Méphistophélès	203
Flandre occidentale.	Journal de Bruges.	319
	Nouvelliste.	234
Flandre orientale.	Messager de Gand.	598
	Journal des Flandres.	251
	Vaderlander	743
	Organe des Flandres.	251
	Vlaming.	672
Hainaut	Gazette de Mons.	295
	Modérateur.	188
Liége	Journal de Liége.	1,302
	Tribune.	346
	Gazette de Liége.	397
Limbourg.	Journal du Limbourg.	204
Luxembourg.	L'Écho du Luxembourg.	122
Namur.	Ami de l'ordre.	385
	L'Éclaireur.	308
	Total.	18,966

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas rendu ce tableau plus complet et qu'il se soit borné aux journaux principaux des chefs-lieux de province.

Un fait nous paraît remarquable, c'est le petit nombre d'abonnés des organes avoués de l'opinion catholique. Les sept journaux de cette couleur que M. Malou a compris parmi les journaux principaux du pays, savoir : le *Journal de Bruxelles*, le *Nouvelliste de Bruges*, l'*Organe des Flandres*, le *Vlaming*, la *Gazette de Liége*, le *Journal du Limbourg* belge et l'*Ami de l'ordre*, ne figurent au tableau, dans les 18,966 abonnements de 1842, que pour 3,791 abonnements. Encore le *Journal de Bruxelles*, auquel les évêques lors de sa fondation ont pris, dit-on, 1,200 abonnements, absorbe-t-il plus des 2/5 du chiffre. Quand on songe que le nombre des curés, desservants et chanoines (sans compter les vicaires et les moines) s'élève en Belgique à plus de 2,500, on reconnaît que la clientelle laïque des journaux de cette couleur est réduite à des limites extrêmement étroites.

L'auteur fait la statistique des quatre journaux orangistes qui existaient encore en 1839, dont deux se sont éteints depuis et dont un autre s'est rallié au régime actuel. C'est en 1832 que le nombre total de leurs abonnements a atteint son apogée, il s'élevait à 2,190; en 1838 ils n'imprimaient plus que 1,326 exemplaires. L'*Industrie* a cessé de paraître en 1841, elle était réduite à 141 exemplaires, après en avoir tiré en 1832 jusqu'à 450. Lorsque le *Lynx* s'est éteint en 1812, il ne tirait plus qu'à 231 exemplaires;

Digitized by Google

son chiffre avait été de 541 en 1832. Le *Journal du Commerce* s'est rallié en 1839, ses abonnements en 1838 était réduits à 198, tandis qu'en 1834 il imprimait à 467. Le *Messager de Gand* tirait à 790 en 1832, son chiffre en 1842 est de 598.

A la suite de la notice de M. Malou, se trouve la première partie d'un travail sur la situation de l'exploitation minérale et de l'industrie métallurgique, par le directeur de la division des mines au ministère des travaux publics, M. Visschers, à qui ce département doit depuis plusieurs années de fort utiles travaux administratifs. Dans la partie de son mémoire qu'il publie M. Visschers s'occupe principalement de l'industrie charbonnière. Il établit une comparaison entre la production de l'Angleterre, de la Prusse, de la France et de la Belgique.

La Grande-Bretagne produit annuellement.	31,500,000	tonn. métriq. de houille.
La Prusse.	2,450,000	»
La France.	2,500,000	»
La Belgique.	4,000,000	»

En 1838 la Belgique a consommé 2,507,305 tonneaux ; elle en a exporté 775,000, et importé 22,034.

Chaque habitant a consommé en moyenne 627 kilogrammes de houille. Dans la Grande-Bretagne, la consommation moyenne par habitant est de 1,093 kilogrammes annuellement. En Prusse elle est de 168, en France de 125.

Voici le tableau du nombre des exploitations, des machines à vapeur, des ouvriers, des quantités extraites et de leur valeur dans les trois provinces du royaume où on exploite ce combustible (1838).

Provinces.	Nombre des mines.	Nombre des sièges d'exploitation en activité.	Machines à vapeur. Nombre.	Force.	Nombre d'ouvriers.	Quantités extraites.	Valeur en lieu d'extraction.
				Chev.		Tonnes.	
Hainaut.	154	318	203	9,160	25,241	2,415,909	31,718,260
Namur.	38	57	8	170	1,282	103,954	784,838
Liége.	105	105	90	4,480	10,648	740,408	10,315,082
Totaux.	307	480	301	13,810	37,171	3,260,271	42,818,180

L'auteur ne voit point de sujet d'alarme pour l'avenir des houillères belges, ni sous le rapport de la consommation intérieure, ni sous celui des relations avec les peuples voisins. A la vérité les fautes commises depuis 1835 ont laissé des traces. « Les fautes commises, dit-il, viennent principalement d'une fausse appréciation de l'état de l'industrie et des débouchés du commerce. Les banques ont augmenté outre mesure la facilité des crédits. L'on a fait des

Digitized by Google

prêts imprudents; l'on n'a pas distingué le parvenu industriel du fabricant expérimenté. L'agiôtage a fait beaucoup de mal; les banques en ont été complices; le gouvernement est resté passif. Le gouvernement a autorisé, d'abord sans examen et sans condition, puis avec des conditions imparfaites, tous les actes de sociétés anonymes. On a vu former de ces associations pour l'exploitation de minéraux non encore découverts. Les profits les plus scandaleux se sont faits dans les apports. On a vendu fort cher jusqu'à des crédits et des clientèles imaginaires. On a construit des bâtiments somptueux; on a acheté des approvisionnements considérables de matières premières (le minerai de fer en 1835 et 1836 avait dans quelques localités decuplé de valeur): on a installé des états-majors de l'industrie avec d'énormes appointements. Les actions d'une valeur exagérée ont été cotées un moment pour quelques entreprises à plus du double du taux d'émission. Les fameuses tulipes de Harlem, les spéculations de terrain au Mississipi, n'ont pas occasionné plus de perturbation dans les fortunes que le déplorable agiôtage dont nous avons été les témoins. L'on raisonnait comme ce prétendu financier qui proposait au roi Louis XIV de convertir toutes les ville de France en ports de mer. Les benéfices devaient suivre les moyens de production. »

D'après un relevé qui n'est pas complet et qui s'arrête à l'année 1838, le capital social des sociétés anonymes ou en commandite qui se sont formées depuis quelque temps en Belgique s'élève à 771,235,690 francs. Les charbonnages figurent dans ce chiffre pour 83 millions.

83 mines de houille ont été en tout ou en partie acquises depuis huit ans par des sociétes anonymes. Leur production en 1834 n'était que de 899,871 tonneaux; tandis qu'en 1838, elle s'élevait déjà à 1,285,127. Ainsi en quatre ans elle est augmentée de 42 pour cent. Les mines restées entre les mains des particuliers ou des sociétés anciennes produisaient 1,543,697 en 1834, et 1,974.844 en 1838; l'augmentation n'est que de 27 pour cent.

« En réfléchissant, dit l'auteur, que ce ne sont point tant les moyens de production qui manquent à la Belgique que les débouchés, on ne pourra s'empêcher de taxer d'imprudence ceux qui ont favorisé ce mouvement, qui l'ont encouragé de tous leurs efforts. »

On sait que le contingent de la levée annuelle de la milice est réparti entre les communes dans la proportion de leur population totale, et non d'après celle du nombre de jeunes gens de chaque commune qui sont appelés à prendre part au tirage au sort. Ce mode de répartition excite aujourd'hui des réclamations en Belgique aussi bien qu'en France. La commission de statistique a été saisie de la question, et M. Quetelet y consacre un travail spécial. On conçoit que pour de grandes circonscriptions il est presque indifférent

Digitized by Google

qu'on prenne pour base de la répartition le chiffre de la population totale ou celui des jeunes gens appelés par leur âge à prendre part au tirage au sort; ces deux chiffres étant pour des populations nombreuses dans un rapport à peu près constant chaque année, le résultat est le même. Il n'en est pas ainsi pour des communes, surtout pour des communes peu peuplées; telle commune sans avoir changé de population peut avoir beaucoup plus de jeunes gens en âge de devoir prendre part au tirage au sort telle année que telle autre. De là annuellement une grande inégalité d'une commune à l'autre; des fraudes pour passer d'une localité où le sort n'offre presque pas de chances favorables, à celles où la différence est beaucoup plus grande entre le contingent demandé et le nombre des inscrits; de là aussi une fraude très-usitée parmi les administrations communales et consistant à déguiser la population réelle de leurs localités. On préviendrait tous ces inconvénients en prenant pour base de la répartition entre les communes le nombre de jeunes gens inscrits pour le tirage au sort. C'est dans ce sens que conclut M. Quetelet. En examinant cette question l'auteur a été amené à s'occuper de l'exactitude du chiffre de la population générale du royaume, qu'on porte à 4,165,114. Si ce chiffre était celui de la population réelle, le nombre des jeunes gens qui, dans tout le royaume, prennent part chaque année au tirage ne pourrait pas être aussi élevé qu'il est. Les listes des jeunes gens inscrits chaque année peuvent présenter quelques omissions, mais il n'est pas possible que le nombre des inscrits y soit exagéré. Ce nombre est en moyenne de 38,798. Or, si la population totale de la Belgique est de 4,165,114 habitants, le nombre des jeunes gens en âge d'être inscrits chaque année pour la milice, ne peut être que de 34,112 à 34,749. L'auteur arrive à ce résultat en partant de trois bases différentes, les tables des divers âges de la population faites d'après le dernier recensement de 1829, les tables de mortalité dressées d'après les relevés des décès de tout le royaume, les relevés des naissances et des décès annuels constatés par l'état civil; chacun de ces trois calculs démontre également qu'une population de 4,165,114 habitants ne pourrait donner chaque année pour l'inscription de la milice qu'un nombre d'hommes inférieur de plus de quatre mille à celui qui en réalité est inscrit. L'auteur se croit donc fondé à conclure que la population de la Belgique doit être supérieure d'un dixième au chiffre de 4.165,114, et suivant ses calculs elle doit s'élever à environ 4,693,700 habitants. Il est à désirer qu'un recensement fait avec plus de soin que celui de 1829 vienne bientôt en rectifier les erreurs.

Si la population de la Belgique s'élevait à 4,693,700 habitants, il s'ensuivrait une conséquence d'une assez grande importance politique. C'est qu'aux termes de la constitution, la chambre des représentants pourrait être portée

Digitized by Google

à 117 membres, et le sénat à la moitié de ce nombre. A part la question de l'opportunité du moment où un tel changement pourrait être introduit, l'extension du nombre des membres des deux chambres serait utile. Plus il est faible, plus les petites influences et les motifs personnels exercent d'empire, plus les coteries ont de facilité à se substituer aux opinions. La composition trop restreinte de la chambre des représentants, et plus encore celle du sénat, peuvent devenir un des plus dangereux écueils du régime représentatif en Belgique.

La publication de la commission de statistique se termine par quelques considérations de M. Heuschling sur l'accroissement de la population pendant la période décennale de 1831 à 1840, et par un travail de M. Ducpétiaux sur les comptes rendus de l'administration de la justice criminelle de 1826 à 1839.

Nous terminerons en résumant quelques parties de ce dernier mémoire qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt.

De 1826 à 1829, la moyenne annuelle du nombre des accusés de crimes contre les personnes a été de 200; de 1830 à 1834, la même moyenne s'est abaissée à 197; et de 1835 à 1839, à 176.

Pour les crimes contre les propriétés, la moyenne annuelle des accusés a été dans la première période de 566, dans la deuxième de 397, dans la troisième de 333.

La diminution porte particulièrement sur les coups et blessures, le vol qualifié et la fausse monnaie. L'auteur l'attribue surtout à ce que, dans l'instruction, il y a tendance à renvoyer devant les tribunaux correctionnels certains prévenus qui autrefois étaient jugés par les cours d'assises. Les crimes contre les personnes, autres que les coups et blessures, augmentent plutôt qu'ils ne diminuent, surtout si on compare la période de 1835 à 1839 à celle de 1830-1834, qui, sous ce rapport, est la plus favorable. Il en est de même de la banqueroute frauduleuse, de l'incendie et du vol sur chemin public.

Pour le rapport du nombre des accusés à la population, les provinces peuvent être rangées dans l'ordre suivant, pendant la période 1836-1839 (en commençant par celle qui a eu le moins d'accusés) : 1° Hainaut, 2° Namur, 3° Flandre occidentale, 4° Brabant, 5° Flandre orientale, 6° Luxembourg, 7° Liége, 8° Anvers, 9° Limbourg. Dans le Hainaut, il n'y a eu qu'un accusé sur 22,186 habitants; dans le Limbourg, qui est à l'autre extrémité de l'échelle, 1 sur 7,012. Le Hainaut tient ici un rang très-honorable; car dans la province de Namur, qui le suit immédiatement, il y a eu un accusé sur 10,588 habitants; la proportion est double.

Digitized by Google

Parmi les 1,869 accusés jugés contradictoirement par les cours d'assises, de 1836 à 1839, se trouvaient 1,511 hommes et 327 femmes; 18 accusés étaient âgés de moins de 16 ans.

Sur 100 accusés, 31 avaient moins de 25 ans, 46 de 25 à 40, et 23 plus de 40 ans.

65 sur 100 habitaient la campagne, 33 sur 100 habitaient la ville, et 2 sur 100 n'avaient pas de domicile fixe ou connu.

Les célibataires l'emportaient en nombre sur les hommes mariés ou veufs dans la proportion de 29 à 21.

Il est intéressant de constater le degré d'instruction des accusés. 62 sur 100 ne savent ni lire ni écrire; 23 sur 100 ont reçu une instruction primaire incomplète; 11 une bonne instruction primaire, et seulement 4 sur 100 une instruction plus développée. Un fait remarquable, c'est que, parmi les femmes accusées, 80 sur 100 sont dépourvues de toute espèce d'instruction.

De 1830 à 1834, le droit de grâce a complétement suspendu l'application de la peine capitale. C'est en 1835 que, pour la première fois depuis la révolution, deux exécutions capitales ont eu lieu. Pendant la période 1836-1839, sur 58 condamnations capitales il y a eu deux exécutions. On se rappelle que, vers 1835, lorsqu'il fut question de relever l'échafaud, on allégua que le nombre des crimes capitaux s'était accru et qu'un exemple était nécessaire. L'auteur a voulu vérifier si le fait allégué était vrai, et il résulte du relevé qu'il a fait que :

de 1800 à 1804,	la moyenne annuelle des condamnations capitales a été de			70;
de 1805 à 1809,	»	»	»	30;
de 1810 à 1814,	»	»	»	22;
de 1815 à 1819,	»	»	»	14;
de 1820 à 1824,	»	»	»	12;
de 1825 à 1829,	»	»	»	14;
de 1830 à 1834,	»	»	»	12;
de 1835 à 1839,	»	»	»	16.

Ainsi, dans la période 1830 à 1834, où la peine capitale a été suspendue, le nombre des grands crimes, loin d'augmenter, a subi une certaine réduction; c'est depuis qu'on a recours aux exécutions qu'il a repris une marche ascendante. L'auteur n'entend pas attribuer cette diminution à la suspension de la peine capitale; mais toujours est-il que cet essai, qui a duré quatre ans, n'a pas échoué et qu'il a eu au contraire des résultats favorables.

Pour les délits correctionnels, le nombre des prévenus a été, de 1826 à 1829, de 22,641; de 1830 à 1834, de 23,443; et de 1836 à 1839, de 25,391.

Il y a augmentation de 1836 à 1839 dans le nombre des prévenus de moins

Digitized by Google

de 16 ans; en 1836, le chiffre était de 983; il s'est élevé en 1839 à 1,296. Les délits ruraux et forestiers figurent dans ce chiffre pour 45 sur 100, et les vols pour 30 sur 100. L'auteur appelle l'attention du gouvernement sur ce fait.

Des 1,869 accusés jugés par les cours d'assises de 1836 à 1839, 566, c'est-à-dire 30 sur 100, étaient en état de récidive, et 238 de ces derniers avaient subi plus d'une condamnation. De ces 566 accusés, 405 n'avaient reçu aucune espèce d'instruction.

159 récidifs ont été poursuivis dans la première année de leur élargissement; 190 de la 2e à la 5e année; 156 après la 5e année, et 2 ont été poursuivis pendant qu'ils subissaient leur peine. Les renseignements manquent pour les autres.

Des 93,563 prévenus traduits devant les tribunaux correctionnels, 4,364 (5 sur 100) avaient également subi une condamnation antérieure.

« Les indications qui précèdent, dit l'auteur, sont celles qui résultent des faits prouvés judiciairement; indépendamment de ces faits, il y a encore de nombreux cas de récidive qui ne sont constatés qu'après la condamnation, dans les prisons; il en est d'autres qui demeurent inconnus. » Il ajoute que ce seul fait du grand nombre des récidives, devrait suffire pour déterminer le gouvernement et la législature à s'occuper sérieusement de la réforme des prisons et du patronage des libérés.

Nous finissons en reproduisant un autre fait qui, malheureusement, rend incertaines toutes les données de cette statistique, fait réellement effrayant et dont l'importance nous paraît dominer toutes les autres parties de ce travail, c'est le grand nombre des crimes dont les auteurs restent inconnus.

Croirait-on que les *deux tiers* des crimes dénoncés à la justice restent sans poursuite, faute d'en connaître les auteurs? De ce nombre sont, pendant la période de 1836 à 1839 : 17 assassinats, 2 empoisonnements, 53 infanticides, 35 meurtres, 266 incendies, et 2,156 vols qualifiés!

Voici pour chaque province la proportion du nombre des crimes dont les auteurs restent inconnus.

Anvers.	69 sur 100
Flandre occidentale.	67 »
Brabant.	64 »
Flandre orientale.	60 »
Hainaut.	53 »
Limbourg.	50 »
Luxembourg.	44 »
Liége.	42 »
Namur.	40 »

Digitized by Google

Pourquoi cette énorme différence d'une province à l'autre, d'Anvers à Liége et à Namur, par exemple? Nous remarquons que les provinces flamandes figurent dans ce tableau pour un chiffre plus élevé que les provinces wallonnes. Y a-t-il une raison pour cela? Le plus ou moins de zèle des magistrats chargés de l'instruction ou de la police est-il la seule cause de ces faits? Quoi qu'il en soit, il est du devoir du département de la justice de s'émouvoir quelque peu d'un pareil résultat. Il serait bien temps que ce ministère qui a de si belles attributions, sortît de sa longue stérilité devant de tels faits que lui-même publie. Il y aurait un grand danger peut-être à les faire connaître si on ne prenait la résolution d'y porter remède. Évidemment il doit y avoir un vice grave dans l'instruction des affaires criminelles. Que ce soient les hommes ou les lois qu'il en faille accuser, il est urgent d'y parer. Un ministre de la justice ne devrait pas avoir de relâche qu'il n'eût fait de sérieux efforts pour délivrer la société de pareilles plaies.

Nous ne quitterons pas cette première publication de la commission de statistique sans la féliciter sur l'intérêt varié de ses travaux qui, s'ils prennent le développement que ce début semble promettre, sont destinés à exercer une très-utile influence et feront un jour honneur à la Belgique.

Digitized by Google

VIE ET CARACTÈRE DE BARNAVE,

SES ÉCRITS POSTHUMES RÉCEMMENT PUBLIÉS [1].

La publication tardive et en quelque sorte inattendue des écrits laissés par Barnave vient de ramener l'attention du public sur l'une des figures les plus belles et les plus intéressantes des premiers temps de la révolution française.

Né à Grenoble, le 22 octobre 1761, Barnave embrassa la carrière du barreau à l'âge de vingt-et-un ans, et se trouva bientôt jeté au milieu de circonstances qui développèrent rapidement ses facultés d'orateur et de citoyen. Cette dernière qualité était rare à une époque où la partie la plus éclairée de la nation française ne jouissait d'aucun droit politique. Mais l'agitation des provinces, antérieure de quelques années à la convocation des états généraux, permit à quelques talents plébéiens qui s'ignoraient encore d'essayer leurs forces contre la tyrannie locale et de se préparer à monter sur un plus vaste théâtre. Le Dauphiné, en particulier, peut être considéré comme le berceau de la liberté constitutionnelle en France. Ce mouvement universel qui finit par entraîner la royauté elle-même et la força de convoquer autour d'elle la véritable représentation

[1] Œuvres de Barnave, publiées par Mme Saint-Germain, sa sœur, mises en ordre et précédées d'une notice historique sur Barnave par M. Béranger de la Drôme. Paris, Chapelle et Guiller, 1843.

Digitized by Google

de l'État, le Dauphiné l'avait accompli dès 1788. L'assemblée de Vizille, composée des trois ordres de la province spontanément réunis, avait osé formuler en présence de l'autorité royale si respectée encore, presque tous les principes de liberté qui, proclamés ensuite au centre même de sa puissance, déterminèrent la dissolution de l'ancienne monarchie. Deux hommes dont le nom devint bientôt célèbre figuraient dans l'assemblée dauphinoise : Mounier, que la bourgeoisie avait adopté pour son chef, et le jeune Barnave. Tous les deux furent élus l'année suivante aux états généraux, et tous les deux y prirent position dès les premières séances parmi cette élite sacrée d'esprits ardents et généreux qui venaient travailler à la régénération d'un vieil empire. Barnave avait vingt-huit ans alors; par son âge, par son origine, par sa croyance religieuse (il était protestant), par sa profession, il résumait en lui cet élément nouveau qui allait pénétrer le corps social et survivre à toutes les vicissitudes de la révolution, l'élément démocratique, dont il fut, à notre sens, la personnification la plus brillante et la plus complète. Modéré par tempérament, dévot à la doctrine du progrès, enflammé du pur amour de la patrie, et moins animé contre les personnes que contre les choses du passé, il donna moins à la passion révolutionnaire qu'on ne l'aurait attendu de la chaleur de son âge et de l'enthousiasme inséparable de la crise immense où les circonstances l'avaient jeté. Également éloigné de Mounier, ce théoricien rigide qui ne voyait rien au delà du système anglais et du parti républicain encore obscur qui préparait la Gironde, il voulait, dans la sincérité de son cœur, élever l'édifice d'une monarchie constitutionnelle et grouper autour du trône inviolable et respecté toutes les institutions libres dont la marche des siècles avait amené pour sa patrie l'incontestable besoin. Ce sentiment respire à chaque phrase dans l'appréciation qu'il a laissée des travaux de la Constituante et de sa propre conduite, et qui forme la matière du premier volume de ses écrits.

Cependant, tel est le malheur de ces jours terribles de rénovation sociale où chaque heure a son événement, où l'imprévu vient surprendre l'esprit le plus calme et le mieux préparé, que Barnave, ce jeune homme si doux, si indulgent et si peu fait pour la haine, est le premier qui ait dit, au début même des vengeances popu-

Digitized by Google

laires dont les excès annonçaient la terreur, un de ces mots impies et cruels qui mettent le fer aux mains des bourreaux. Ce mot est devenu tristement célèbre. La nouvelle du double meurtre de Foulon et de Berthier, son gendre, était venue attrister l'assemblée nationale, neuve encore à ces scènes d'horreur. Barnave, emporté par le désir de justifier le peuple et la révolution, s'oublia jusqu'à s'écrier du haut de la tribune: « Le sang qui a coulé était-il donc si pur? » Paroles affreuses, qui n'étaient point parties de son cœur, mais dont le souvenir a pesé sur lui comme un remords pendant le reste de sa courte existence. Il y revient à plusieurs reprises dans les écrits que nous avons sous les yeux, et cherche à s'expliquer à lui-même comment elles ont pu lui échapper.

« Il est une circonstance, a-t-il écrit dans l'Introduction à la révolution française, sur laquelle il ne m'est pas permis de passer aussi légèrement; c'est une opinion que j'ai prononcée après les assassinats de Foulon et de Berthier, et dans laquelle j'articulai ces mots : Le sang qui vient de se répandre était-il donc si pur?

« Je pense qu'il est impossible de justifier cette expression, considérée comme ayant été prononcée dans une assemblée publique, et que, si elle eût été réfléchie, elle eût été absolument inexcusable.

« Mais voici, avec la même vérité, le mouvement qui se passa en moi, et comment elle me fut arrachée.

« J'ai toujours regardé comme une des premières qualités d'un homme la faculté de conserver sa tête froide au moment du péril, et j'ai même une sorte de mépris pour ceux qui s'abandonnent aux larmes quand il faut agir; mais ce mépris, je l'avoue, se change en une profonde indignation quand je crois m'apercevoir qu'un certain étalage de sensibilité n'est qu'un jeu de théâtre.

« Voici maintenant le fait. Avant qu'on parlât dans l'assemblée de cet événement, Desmeunier me montra une lettre qui le lui annonçait. J'en fus fortement ému, et je l'assurai que je sentais, comme lui, la nécessité de mettre un terme à de tels désordres. Un moment après, M. de Lally fit sa dénonciation. On avait cru qu'il parlerait de Foulon et de Berthier, de l'état de Paris, de la nécessité de réprimer les meurtres. Non; il parla de lui, de sa sensibilité, de son père ; il finit par proposer une proclamation.

« Je me levai alors. J'avoue que mes muscles étaient crispés et

Digitized by Google

que le sentiment dont j'ai rendu compte m'entraîna peut-être trop loin dans le sens contraire. Je dis que je m'affligeais de ces événements, mais que je ne pensais pas qu'il fallût pour cela renoncer à la révolution ; que toutes les révolutions entraînaient des malheurs, et qu'il fallait peut-être se féliciter que celle-ci n'eût à se reprocher qu'un petit nombre de victimes, et le sang, etc.; qu'au surplus, il convenait mieux à des législateurs de chercher les moyens réels d'arrêter ces maux, que de s'abandonner au gémissement; qu'il était douteux que la partie du peuple qui commettait des assassinats fût capable de sentir toutes les beautés d'une proclamation, et fût efficacement contenue par de si faibles moyens; et que si l'on voulait prévenir les sanglantes calamités dont le royaume entier semblait menacé, il fallait se hâter d'armer les propriétaires contre les brigands, et donner momentanément une grande extension à la puissance des municipalités. Je rédigeai un projet de décret dans ce sens. Telle est, avec exactitude, cette circonstance dont la haine et l'esprit de parti se sont emparés avec tant de succès, que j'ai vu depuis beaucoup de gens qui, s'étant formé sur ces deux mots une idée complète de toute ma personne, s'étonnaient de ne trouver en moi ni la physionomie, ni le son de voix, ni les manières d'un homme féroce. »

Plus loin, Barnave fait encore allusion à cette faute funeste, comme si sa conscience n'était point satisfaite des raisons qu'il vient de se donner pour en affaiblir la gravité à ses propres yeux. L'amertume de son cœur, l'importunité d'un souvenir qui lui pèse, ont dicté ces lignes toutes remplies de tristesse :

« Pendant l'intervalle qui s'était écoulé depuis la révolution, j'avais éprouvé un grand changement dans ma position personnelle; avant cette époque, aucun sentiment haineux ne s'était encore présenté devant moi; accueilli presque universellement, je ne connaissais d'autres ennemis que ceux de la cause que je défendais.

» Combien ces illusions durèrent peu ! à peine eus-je prononcé le mot fatal que j'ai rappelé, que je me vis en butte à toutes les attaques, à toutes les calomnies ! »

Ainsi, les révolutions sont plus fortes que les hommes par qui elles s'accomplissent, et comme le dieu intérieur des anciens qui forçait les oracles à révéler l'avenir, elles leur mettent à la bou-

Digitized by Google

che de ces paroles étrangères à leur pensée intime, à leur nature, qu'ils ne pourront plus reprendre, et qu'ils s'étonneront toujours d'avoir pu prononcer. La première parole qui ait fait frémir l'Europe, qui ait dévoilé à la France nouvelle la profondeur de ses ressentiments, n'est-il pas étrange que ce soit l'orateur le plus jeune, le plus rempli d'illusions, le moins fait pour la haine, qui l'ait rencontré sur ses lèvres sans la pouvoir retenir; tandis que Mirabeau, si longtemps opprimé par un régime qu'il avait juré de perdre, Mirabeau qui avait amassé tant de colères et suivait, sans jamais se contraindre, le mouvement rapide de sa passion, n'a jamais rien dit de semblable? Serait-ce qu'il y a un instinct de race auquel les individus obéissent à leur insu? Le patricien armé contre sa propre caste, se sentait pour la populace un éloignement dont il ne se rendait pas compte lui-même, au lieu qu'il restait encore de l'esclave révolté, implacable et farouche, au fond de ce modèle si bienveillant et si poli de la bourgeoisie du dix-huitième siècle.

Puisque le nom de Mirabeau s'est rencontré sous notre plume, allons droit au rapprochement que le nom de ce grand tribun, cité à propos de Barnave, n'a pu manquer de réveiller dans l'esprit du lecteur. Nous sommes habitués à ne voir dans Barnave que l'émule inégal de Mirabeau; ce jugement, comme toute les opinions exclusives, manque de justesse. Il faut voir comment il s'est formé.

Dès que les états généraux se sont réunis à Versailles, un grand tribun s'empare de toute la scène dans le grand drame qui se déroule au sein de cette fameuse assemblée ; auprès de lui, ses collègues qui ne sont qu'orateurs pâlissent, et même après qu'il a disparu, le souvenir de sa puissante figure écrase encore ceux que vivant il dépassait de si haut. Ce fut un malheur pour Barnave de s'être élevé immédiatement à côté de Mirabeau et de n'avoir pu éviter dès lors de lui être comparé. Comme l'un avait atteint d'un seul bond le faîte de la gloire, toute brillante qu'ait été la réputation de l'autre, l'éclat en fut toujours obscurci dans l'ombre d'un si grand voisinage, et la postérité a conservé entre eux la distance qui sépare ces degrés divers de renommée où les avait placés l'estime de leurs contemporains. Ce parallèle inévitable a attaché une opinion d'infériorité fâcheuse à la mémoire de Barnave, opinion que le jugement porté sur lui par un poëte amoureux des contrastes et trop facile-

Digitized by Google

ment satisfait des oppositions exprimées par les mots, n'a pas peu contribué à accréditer dans ces derniers temps. Le génie étant la part incontestable de Mirabeau, M. Victor Hugo n'a voulu reconnaître à son rival que le talent. Cette classification rigoureuse peut être juste au point de vue que par penchant il a choisi dans cette circonstance. Ayant réduit la rivalité de ces instruments de révolution à des joutes de tribune, à des luttes d'artistes en éloquence, il a dû retirer de sa valeur historique à celui qui fut vaincu le plus souvent dans ce combat inégal. Sans repousser tout à fait cette sorte de comparaison, nous tenons à replacer Barnave dans sa véritable lumière. Si, comme orateur, il fut à Mirabeau, ainsi que l'a dit l'écrivain distingué que nous avons nommé, ce que, comme capitaine, Moreau fut à Bonaparte, il n'a pas été non plus que cela. Barnave, loin d'être en tout la copie affaiblie de son fameux rival, diffère entièrement de lui par certains points essentiels. Celui-ci, sorti de la classe privilégiée et se jetant dans les rangs du peuple pour se venger sur la caste entière de ses persécuteurs, des humiliations et des tortures qu'ils lui ont fait souffrir, nous apparaît avant tout comme un agent de démolition. Mirabeau est une figure entièrement révolutionnaire. Nouveau Samson, il déracine le pilier qui soutient tout l'édifice où sont ses ennemis, et plus heureux que lui, il se redresse de toute sa hauteur sur les débris dont il s'est entouré. C'est sa force qui étonne quand il secoue la vieille société dans ses vigoureuses mains, c'est l'ardeur de sa haine, c'sst l'impétuosité de sa vengeance. Il était venu seulement pour accomplir cette tâche, et quand il ne reste plus rien qui soit digne de ses efforts, il s'apaise tout d'un coup, il a presque pitié du mal qu'il a fait, et ne retrouve l'élan sublime de sa colère que pour se retourner contre ceux qui viennent le déranger dans sa vaine tentative de réparation. Mirabeau est mort à temps, comme on l'a dit, et si à propos, que s'il eût vécu quelques mois encore, toute puissante que fût sa valeur, la révolution qui marchait toujours l'aurait broyé sur son passage, avant tous ceux qu'elle a successivement renversés. Tel n'était point Barnave : il ne venait point pour démolir, mais pour édifier. Ses passions étaient pures, son espoir immense, ses illusions généreuses. En admettant qu'il eût conçu des ressentiments contre les castes privilégiées (nous mettons de côté son mot fameux qui fut un

Digitized by Google

accident), ils avaient expiré le jour que la démocratie s'était déclarée souveraine et seule appelée à réformer l'empire. Il ne croyait pas à la durée de la révolution, et s'imagina longtemps que le fonctionnement régulier du pacte constitutionnel suffirait pour en arrêter le cours. Voilà ce qui fait que l'éloquence de Barnave diffère tant de celle de Mirabeau : chez lui rien de heurté, rien d'étrange, rien de sauvage, parce qu'il est avant tout législateur ; mais aussi rien de sublime. Sa parole colorée, cadencée, contenue, son geste élégant, sa physionomie ouverte et calme, cette politesse de manières, ce sentiment du goût qui ne l'abandonne point lorsqu'il s'anime le plus et qui captive ses auditeurs, tout reflète en lui le tiers état, digne par son patriotisme, ses talents et son instruction profonde du rang si longtemps refusé à sa juste ambition. Le peuple applaudissait Mirabeau parce que le génie a des accents qui savent ébranler toutes les âmes, et que des souffrances communes avaient établi entre eux des sympathies ; la démocratie triomphante, qui n'était pas le peuple, qui avait souffert surtout par l'amour-propre, et qui par ses habitudes de politesse, par ses connaissances supérieures, par ses talents, était encore une caste sans s'en douter, s'admirait dans Barnave avec d'autant plus de sécurité qu'il ne lui faisait pas peur et que la pureté de ses mœurs commandait l'estime, et la candeur de ses convictions, l'espérance. Aussi n'est-ce pas seulement le voisinage de Mirabeau qui donne à la parole de Barnave cet aspect un peu terne qu'on lui a reproché. C'est aussi l'avènement de l'éloquence girondine, où il y aura plus de couleur, plus de mouvement, où le sublime jaillira quelquefois, parce que l'époque est plus troublée, que de plus vives passions agitent les âmes, que les partis ont plus de haine, et que la tribune touche à l'échafaud.

Il est difficile de croire que Barnave, qui fut si souvent éclipsé par son puissant rival et qui eut le dessous dans leur fameux duel oratoire sur la question du droit de paix et de guerre, ait vu sans une jalousie secrète les triomphes d'enthousiasme qui laissaient si loin ses tranquilles succès. Aussi est-ce sans surprise que nous avions remarqué que le nom de Mirabeau ne vient pas une seule fois sous la plume de Barnave, jusqu'au moment où il consacre une page à l'esquisse de son portrait, comme s'il avait lui-même rougi des motifs secrets de son silence. Mirabeau jugé par Barnave !

Digitized by Google

ce n'est pas le passage le moins curieux de la publication actuelle :

« *Je ne puis me défendre* (remarquez ce début), je ne puis me défendre, écrit Barnave, de jeter ici quelques idées sur l'homme qui a été le principal phénomène de notre révolution ; il est mort.

« Mirabeau était le Shakspeare de l'éloquence ; je pense qu'aucun orateur, ancien ou moderne, n'a surpassé la force ou la beauté de son talent. Il plaçait souvent une plaisanterie triviale à côté d'un trait sublime ; mais lorsqu'on était accoutumé à sa manière, sa parole faisait une impression difficile à rendre. L'assemblée n'a jamais été rassasiée de l'entendre, et lorsqu'il demandait la parole, il semblait, à la curiosité avec laquelle tous les yeux se tournaient vers lui, que ce fût pour la première fois.

« Si ce qu'on appelle le génie consiste dans le don de l'invention, dans un certain droit exclusif à certains hommes de former des combinaisons nouvelles, je ne pense pas qu'il doive lui être accordé. Parmi la foule d'hommes d'esprit et de talent qui ornaient l'assemblée constituante, deux seulement me semblent pouvoir aspirer au titre d'esprits créateurs : l'abbé Sièyes et Duport ; mais quant à ce génie qui fait les peintres, qui se pénètre de toutes les beautés de la nature et les rend avec autant d'éclat que de vérité, personne n'en a été aussi richement doué que Mirabeau.

« La nature lui avait donné une âme brûlante, sa jeunesse avait été agitée par les passions les plus impétueuses, il était facile d'apercevoir qu'à force d'avoir vécu tout cela s'était un peu blasé ; mais il lui en était resté le sentiment et surtout les formes et les habitudes ; son geste était presque toujours animé, son débit était rempli d'intonations passionnées ; joignez à cela l'accent méridional qu'il n'avait point entièrement perdu, et une habitude d'hyperbole et d'emphase : il en résultait une déclamation à laquelle je n'ai vu rien qui ressemble, si ce n'est dans mademoiselle Saint-Val l'aînée ; déclamation qui étonnait dans les commencements, et qu'on trouvait extraordinairement affectée, mais qui acquérait un grand charme par l'habitude et qui contribuait si puissamment à l'effet de ses discours, que ceux qui lui ont entendu prononcer, dans les jacobins, son ouvrage sur les successions et qui l'ont entendu lire, après sa mort, par un homme qui cependant débite très-bien [1], avaient peine à croire que ce fût le même... »

[1] M. de Talleyrand.

Digitized by Google

On voit que ce que Barnave admire surtout dans ce grand orateur, c'est le peintre, comme il le dit en un mot, c'est l'artiste. La comparaison de Mirabeau avec Shakspeare est heureuse; mais nous nous faisons difficilement à ce rapprochement au moins étrange où il compare sa déclamation à celle d'une comédienne du temps. Bien que Barnave fût l'homme, comme on le voit par ses propres réflexions en plusieurs endroits de ses écrits, qui sût le mieux réprimer les mauvais mouvements de la nature humaine, il nous semble qu'il n'a pu dissiper entièrement les souvenirs importuns que le grand nom de son rival ranime. Il y a un reste d'aigreur dans le ton général de ce portrait. Mirabeau est un phénomène; on lui accorde du génie, mais il n'a pas celui des combinaisons nouvelles; sous ce rapport, Sièyes et Duport lui sont bien supérieurs; il aimait l'hyperbole et l'emphase; pourtant il a été un orateur sublime; mais rien sur le mouvement qu'une seule de ses paroles imprimait à la révolution dont le génie (un génie que n'avaient ni Sièyes ni Duport) s'était concentré dans son âme brûlante, voilà ce que Barnave peut-être n'aurait pas dû oublier.

Loin de nous la pensée d'accuser Barnave d'avoir jamais cédé à ce bas sentiment de l'envie, dont sa noble nature était incapable. Mais peut-on attendre de la faiblesse humaine que les traces de la jalousie s'effacent jamais dans le cœur d'un rival? La multitude, depuis celle du dedans qui se groupait autour de la tribune jusqu'à celle du dehors qui remplissait les places et les jardins de Paris, attentive aux grandes voix de l'assemblée, était la mobile maîtresse dont ils se disputaient les suffrages. La popularité était alors la passion des grands cœurs, qui n'en connaissaient pas les retours et ne l'avait pas vue encore s'attacher à d'indignes objets. Trop d'épreuves nous ont appris aujourd'hui à quels liens fragiles tiennent les suffrages de la multitude, combien ont obtenu la faveur populaire qui ne l'avaient point méritée, et ce qu'il y a de vide dans ce bruit immense qu'on fait quelquefois autour d'un seul homme pendant toute une journée, comme pour lui faire plus amèrement sentir le silence et la solitude du lendemain. Au début de la révolution française, les âmes les plus solides, faute d'expérience, se laissaient prendre à cet appât flatteur de la popularité et la confondaient trop avec leur véritable gloire. Barnave y fut trompé et eut beaucoup de peine,

Digitized by Google

quand il l'eût perdue, à retrouver son sang-froid et sa sérénité. C'est son opinion sur l'affranchissement des nègres dans les colonies qui porta le premier coup à sa réputation révolutionnaire. Barnave professait sur ce point les sentiments d'un véritable homme d'État; il ne croyait pas que des esclaves fussent propres à une liberté soudaine, et pensait qu'il fallait leur ménager la transition entre deux régimes si contraires. Mais, aux yeux des théoriciens ardents de cette époque, c'était faire injure à la race humaine que de la croire incapable d'entrer immédiatement en jouissance de ses imprescriptibles droits. Les troubles de Saint-Domingue, habilement exploités par la calomnie, achevèrent de ruiner la popularité de Barnave. Il fait à ce sujet un avéu que nous croyons digne d'être offert aux méditations de tous les hommes qui, engagés dans les agitations de la vie politique, n'ont pas le temps d'écouter la voix de leur conscience. C'est l'étude recueillie d'un cœur honnête sur lui-même; elle est précieuse et bien faite pour augmenter l'estime que nous professons pour Barnave.

« Lorsque, après une assez longue interruption, a-t-il écrit, je pus reprendre mes fonctions avec mon exactitude accoutumée..., la confiance dont je jouissais dans l'assemblée s'était affaiblie, et ma popularité au dehors était très-sensiblement déchue; sans doute le meilleur parti eût été de paraître ne point s'en apercevoir et de suivre ma ligne sans m'en embarrasser; non-seulement cette méthode était la plus ferme et la plus noble, elle offrait encore le moyen le plus sûr de reconquérir en peu de temps ce que j'avais perdu: c'eût été celle que j'aurais suivie, si ce genre de disgrâce alors tout nouveau pour moi, m'eût permis de réfléchir tout à fait froidement sur la conduite que j'avais à suivre.

« Peut-être ceux qui ont vécu dans les affaires publiques et qui ont connu par expérience, non-seulement tout le charme de la popularité, mais tous les moyens qu'elle donne de faire le bien, m'excuseront d'y avoir fait alors quelques sacrifices, en songeant surtout avec quelle énergie j'ai résisté depuis. Cette époque de ma vie publique est la seule où je n'ai pas été parfaitement moi-même. Une faute m'entraînait dans une autre. Je m'opposai au départ de Mesdames, je me livrai à une dénonciation violente contre le club monarchique, je pris une part très-subordonnée, mais enfin je pris

Digitized by Google

quelque part dans cette malheureuse affaire du serment des prêtres. Par un malheureux enchaînement qui était ou l'effet naturel d'une opinion violente sur l'esprit du peuple, ou peut-être l'ouvrage de ceux qui s'emparaient de chacune de mes fautes pour travailler à me rendre odieux, quelques-unes de ces motions véhémentes furent suivies immédiatement après de mouvements populaires : avec la même franchise que je mets à avouer mes fautes, je puis assurer, non-seulement que je n'y eus aucune perte, mais qu'ils servirent même plus que toute autre chose à me faire apercevoir de la fausse route que j'avais prise ; je voulus parer à l'effet de la calomnie, et ma conduite lui donnait quelque réalité. »

Qu'il y a de franchise dans cette confession, et combien peu d'hommes réfléchissent assez sur la cause secrète de leurs actions pour s'accuser de la sorte ! Le sujet de la popularité préoccupe Barnave ; il avait raison de tant regretter d'avoir perdu ce bien si périssable ; en temps de révolution, en effet, les hommes ne valent quelque chose que par la popularité ; elle ne fait pas leur mérite, mais elle leur donne seule l'occasion de le développer. A l'époque où l'affaire des colonies porta un coup si cruel à la réputation de Barnave parmi le peuple, le temps n'était pas encore venu cependant où les premiers chefs du mouvement de 89 allaient devenir suspects à la nation. Ce qui le prouve, c'est qu'il fut désigné par l'assemblée constituante pour faire partie de la commission chargée par elle de ramener le roi à Paris après la fuite de Varennes. Les deux autres étaient Pétion et Latour-Maubourg. Il est à regretter que Barnave n'ait laissé aucun détail intéressant sur cet épisode si important de sa carrière publique. Quoiqu'il eût pris la précaution de ne jamais se séparer de son collègue Péthion pendant toute la durée du voyage, pour ne point donner prise à l'ombrageuse défiance des Jacobins, il eut avec le roi fugitif et la fière Marie-Antoinette plusieurs conversations dont nous cherchons en vain la trace dans ses écrits. On sait que cette infortunée princesse fut touchée de la politesse délicate et grave à la fois de ce jeune tribun dont elle n'avait jamais prononcé le nom qu'avec colère. Barnave de son côté avoue que ce voyage, en gravant dans son imagination ce mémorable exemple de l'infortune, lui a servi à supporter facilement les siennes.

Digitized by Google

Cette époque marque un changement dans l'opinion de Barnave. Les excès de la révolution commencent à le troubler; il ne croit plus aussi fermement à l'établissement d'un ordre durable, et il sent que le trône chancelle sur l'étroite base dont la démocratie jalouse a trop marchandé l'étendue. Aussi cherche-t-il à défendre le principe de l'inviolabilité royale contre la faction plus puissante chaque jour qui a conçu la pensée de substituer la forme républicaine à l'institution monarchique. La révision de la constitution accuse plus nettement encore cette altération qui s'est manifestée intérieurement dans les idées de Barnave, et quand la première assemblée nationale qu'ait eue la France a enfin terminé ses travaux, il est bien près d'être devenu impossible. Lui-même raconte avec candeur et presque avec bonhomie la circonstance qui lui ouvrit les yeux sur le changement de l'opinion à son égard :

« Je n'ai jamais perdu ma popularité tant qu'a duré l'assemblée constituante. Le troisième ou quatrième jour de l'assemblée législative, je fus la voir. Toutes les tribunes se tournèrent de mon côté avec un grand sentiment de bienveillance, et si une main avait commencé, il y aurait eu peut-être un applaudissement général; trois semaines après, j'y retournai pour la seconde fois, et je fus complétement hué, surtout en sortant par la porte des Feuillants. »

Ainsi la révolution avait marché plus vite que les hommes : elle avait successivement dépassé tous ceux qui sous la Constituante étaient considérés comme les plus avancés dans ses voies. Mounier s'était retiré le premier; Mirabeau, à l'heure de sa mort, luttait contre les passions que lui-même avait déchaînées; et Barnave, le représentant de la démocratie régulière, telle que nous la concevons de nos jours, s'était vu incapable à son tour de suivre ce rapide entraînement des choses et des idées. Un seul de ses collègues s'était placé si loin en avant de la révolution, qu'il n'avait d'autre rôle que d'attendre qu'elle vînt jusqu'à lui. Qui eût dit alors à Barnave que cet homme serait la dernière expression d'un mouvement que ni Mirabeau ni lui n'avaient pu maîtriser, que la révolution ne marchait si vite que pour atteindre Robespierre, et qu'après ce moment, elle commencerait enfin son mouvement rétrograde?

Une fois l'assemblée constituante dispersée, le rôle de Barnave est fini dans la révolution. Comme la plupart des écrivains qui ont

Digitized by Google

jugé cette grande époque, le député de Grenoble, désolé sans doute au fond d'avoir été si soudainement rejeté dans la vie privée, regrette amèrement l'exclusion parlementaire que la majorité de cette assemblée prononça contre ses membres. Nous ne croyons pas que cette mesure ait eu toutes les conséquences fatales qu'on a voulu y voir. Sans doute, bien des hommes qu'elle a rendus tout à coup inutiles, auraient pu jusqu'à un certain point, s'ils avaient fait partie de la seconde assemblée nationale, modérer dans les premiers temps la marche trop rapide de la révolution. Mais, ils auraient été bientôt débordés par les événements, puisque la plupart d'entre eux l'étaient déjà, à commencer par Barnave lui-même. Cette résolution qu'on a tant blâmée, sans que nous voulions la dépouiller tout à fait de son caractère de générosité imprudente, fut peut-être sage au fond. La Constituante sentait déjà qu'elle était usée; la réélection l'eût replacée, à la vérité, presque tout entière dans l'assemblée, parce qu'elle n'avait pas perdu tout son prestige ni toute sa popularité; mais il est probable que bientôt une expulsion violente, pareille à celle qui élimina ensuite les Girondins, eût prononcé contre elle cette inhabileté législative à laquelle elle se condamna elle-même. Trop d'hommes nouveaux aspiraient à paraître à leur tour sur la scène politique, et comme ils trouvaient à se produire dans la tumultueuse réunion des Jacobins, ils n'auraient pas manqué de moyens pour se faire céder la place souveraine refusée à leur ambition. La Constituante sut se soustraire au 31 mai qui l'attendait infailliblement, et les huées dont Barnave fut poursuivi la seconde fois qu'il parut comme simple spectateur aux tribunes de l'assemblée nationale, montrent bien que cet ostracisme célèbre ne fut ni si irréfléchi ni si imprudent qu'on veut bien le dire.

Barnave demeura trois mois encore à Paris après la fin des travaux de la Constituante. Ce fut une faute. Il observa les événements; peut-être aspira-t-il à les diriger. Soupçonné à tort ou à raison de communiquer avec la cour (car il ne s'explique pas assez clairement sur cette époque de sa vie pour que la publication de ses mémoires en ait dissipé l'obscurité), il se trouva classé, bien injustement dans tous les cas, parmi ceux qui voulaient non-seulement arrêter la révolution, mais la faire remonter vers son origine;

Digitized by Google

et plus tard, ses ennemis, quand ils voulurent le perdre, n'oublièrent pas de lui en faire un crime. Rentré enfin dans ses foyers, il se demanda « s'il n'eût pas autant valu ne jamais les quitter. » Son cœur était navré par le spectacle du désordre social qui avait succédé aux institutions mauvaises qu'il avait contribué à renverser. Ce qui l'effrayait, c'était l'*absence de caractère réel, de force calme et surtout de véritable vertu* qu'il voyait dans les individus aussi bien que dans les masses. Il ne lui restait plus qu'une consolation, qu'une espérance, c'est que la France ne pouvait désormais cesser d'être libre, et que les abus détruits ne reparaîtraient plus. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il écrivit ses Réflexions politiques sur la révolution française, qui font la matière du second volume.

La première partie de ce travail ayant trait aux événements dont il était le témoin inactif mais non pas impassible, est la seule qui soit curieuse à consulter. Barnave n'abandonne qu'avec peine la pensée que la constitution dont lui et ses illustres collègues avaient doté la France, pourrait terminer toutes les crises et fermer toutes les blessures. Ce qui l'inquiète surtout, c'est l'issue de cette guerre universelle qui lui paraît imminente et que bientôt il entend déclarer à l'Europe du fond de sa retraite : « Si nous avons la guerre, se demande-t-il au commencement de 1792, quel en sera l'effet? » Voici sa réponse, qui est singulièrement prophétique : « D'abord des revers, ensuite des victoires. Nos premières armées seront battues par des troupes mieux disciplinées ; mais nos officiers et nos soldats se formeront ; l'esprit public fournira des hommes et assez de persévérance pour chasser l'ennemi, dont les forces dépériront tandis que les nôtres croîtront sans cesse. » Et plus loin, il ajoute : « La guerre créera de nouvelles puissances, accoutumera à combiner de plus grands événements, laissera des hommes et des moyens pour les exécuter. Le résultat dépend beaucoup de sa durée ; courte, elle serait désastreuse. » Barnave voit avec une colère mêlée d'effroi l'influence croissante des chefs de factions, et l'empire que la populace exerce par eux sur ce tiers état qui s'était emparé du gouvernement de la nation et qui n'a pas su le conserver. Il en explique la cause, et dans les réflexions frappantes qu'on va lire, on voit qu'il pressent déjà le règne de la terreur :

Digitized by Google

« La peur est le sentiment qui domine chez la plupart de ceux qui ont pris parti dans la révolution. C'est ce sentiment qui les porte à tolérer, à justifier même tous les excès. Ils se figurent que la licence du peuple et l'effervescence jacobite formeront un contre-poids aux efforts des aristocrates, et ne trouvent en eux-mêmes aucun courage. Ils sont bien aises que la multitude se charge de les défendre. La crainte leur fait approuver tous les désordres, souscrire à toutes les cruautés. »

Le lecteur nous saura gré de citer encore le jugement que Barnave, dans son indignation, porte sur les hommes qui, seuls capables par leurs lumières et par leur influence de résister à l'oppression de la démagogie, courbaient le front sans se plaindre :

« Le parti modéré qui, soit par le nombre, soit par sa composition, pourrait être regardé comme la nation même, est presque nul pour l'influence ; il se jette, à la vérité, pour faire poids du côté qui cherche à ralentir le mouvement, mais à peine ose-t-il expliquer publiquement son vœu ; lorsque les événements qu'il a redoutés le plus sont consommés il y souscrit, il abandonne ses anciens chefs et ses anciens principes, et cherche seulement dans sa nouvelle marche à former encore l'arrière-garde et à retarder la marche de la colonne révolutionnaire à la suite de laquelle il se traîne à contre cœur. Ce parti a toujours lâchement abandonné ses chefs, tandis que le parti aristocrate ou populaire a toujours vaillamment soutenu les siens. Tout ce qu'on peut en attendre en général, ce sont des vœux secrets et quelques applaudissements lorsque l'on a vaincu pour lui, un faible appui dans le succès, nulle ressource dans la défaite, aucun espoir de vengeance. »

Ce portrait du parti modéré n'est que trop frappant et trop vrai. Il mérite d'être sérieusement médité. Telle est l'opinion mixte dans les révolutions ; elle n'ose ni arrêter le mouvement ni le suivre ; elle se laisse porter. Elle n'a pas la force de son inertie ; elle n'a pas le courage de sa peur. Il a fallu vingt-cinq ans d'oppression pour que le parti modéré en France osât relever la tête ; échappé au règne sanglant de la populace souveraine, il courut se ranger sous le sceptre d'un dictateur, et c'est lorsqu'enfin un ordre de choses qu'il n'avait su ni attaquer ni défendre s'écroula tout à coup, qu'il eut le facile courage de revendiquer sa légitime part dans le gouvernement

Digitized by Google

de l'État. C'est que le parti modéré ne peut occuper le pouvoir que quand les passions politiques se sont amorties. Le déclin de la force révolutionnaire a seul permis son avènement tardif, et il a pu seulement de nos jours se faire pardonner ses anciennes fautes, en prenant la direction d'un grand mouvement populaire, au lieu de la recevoir, comme il l'avait fait jusqu'alors. Le règne de la bourgeoisie, dont on parle tant, ne signifie pas autre chose que la domination du parti modéré ; c'est le tiers état qui a repris enfin, après l'avoir abandonnée pendant plus de trente ans, la position que ses richesses et ses lumières lui avaient assignée, dès 1789, dans le gouvernement d'un peuple démocratique. Barnave n'a pas vécu assez pour parcourir ce cercle immense. L'un des chefs de ce parti modéré qu'il jugeait si bien, il fit en 1792 ce qu'il lui reprochait, il se tint à l'écart et fut surpris, quoiqu'il n'eût pas dû l'être, que la révolution, de plus en plus emportée et cruelle, vînt l'arracher du fond de sa retraite pour lui demander compte de son inaction après les grands travaux dont il n'avait pas été le moins fameux ouvrier, de son silence qui accusait sa renommée passée. Des papiers découverts à la suite de la funeste journée du 10 août, déterminèrent sa perte. Son nom se trouva mêlé avec celui des Lameth dans un brouillon où les ministres de Louis XVI indiquaient à ce malheureux monarque les moyens de prévenir l'insurrection du 20 juin. Il n'en fallut pas moins pour le faire décréter d'accusation. C'était simplement un entretien sur la situation du roi qui avait donné lieu à la rédaction de cette pièce, à laquelle, dans tous les cas, il n'avait pas apposé sa signature. Jeté dans les prisons de Grenoble et plus tard transporté au fort Barraux, Barnave n'avait plus d'autre chance de salut que d'y être oublié. Il ne le fut pas : un an après, le 3 novembre 1793, il était transporté à Paris pour y comparaître devant ce tribunal révolutionnaire qui déjà ne faisait plus grâce à l'innocence, à la vertu, au patriotisme. Boissy d'Anglas fit tout ce qu'il put, plus même qu'il n'était prudent de faire alors, pour sauver Barnave ; toutes ses démarches furent inutiles. D'ailleurs le prisonnier s'était refusé lui-même à implorer le pardon de la Convention, qui pardonna si rarement. Amené devant le tribunal, il prit le parti de se défendre ; le jury de Fouquier-Tinville, peu touché de sa jeunesse, de ses talents et des services réels qu'il avait rendus à la cause de la

Digitized by Google

révolution, incapable d'ailleurs de les comprendre, prononça son verdict de mort. Conduit le lendemain au lieu d'exécution, Barnave mourut avec une grande fermeté; nous croyons difficilement ce qu'affirme l'auteur de la notice biographique, que la vue de son supplice produisit quelque sensation dans une foule habituée à ces horribles spectacles. Il est plus naturel de penser qu'il trouva, comme tant d'autres illustres victimes, l'indifférence et l'oubli au pied de l'échafaud. Qui se rappelait Barnave, et ses succès oratoires, et ses luttes avec Mirabeau et la Constituante elle-même, et tout ce qui avait été au delà de cet abîme où la révolution se hâtait d'engloutir le passé le plus récent? Ce n'est que plus tard, lorsque la France, éloignée de ces jours de sang, pourrait compter enfin ses pertes irréparables, que la fin prématurée d'un de ses plus grands citoyens devait exciter sa stérile pitié.

L'échafaud, il ne faut point se le dissimuler, a grandi la mémoire de Barnave. S'il eût pu passer les jours de la terreur, ou bien ennemi par instinct de la dictature, il serait rentré au 18 brumaire dans l'obscurité d'où le 9 thermidor l'aurait fait sortir; ou, continuant une transformation qui se manifestait déjà en lui, d'homme de tribune, il se serait élevé jusqu'au rôle plus difficile et moins populaire d'homme d'État. Dans les deux cas, il eût affaibli l'éclat si pur et si vif de la renommée qu'il avait conquise en si peu de temps comme l'un des premiers acteurs du grand drame de la révolution. Cela est peut-être cruel à dire, mais nous croyons qu'il est mort à propos pour sa gloire. Il a été l'homme d'une époque; lui survivant, il ne nous représenterait plus, comme tant d'autres, que la succession des événements contre l'influence desquels il n'aurait pas été défendu par le génie. Il est moins difficile d'obtenir des titres à l'immortalité, que de ne point les perdre ensuite et d'entrer pour ainsi dire à propos dans l'histoire. Telle a été la bonne fortune de Barnave. Avec des qualités qui se tempèrent les unes par les autres et qui ne pouvaient réussir à composer un grand caractère, il s'est fait un beau nom même après celui de Mirabeau. Précurseur de Benjamin Constant, dont il n'avait ni la sensibilité de cœur ni le beau talent d'écrivain, il aurait fini comme lui, victime de son dévouement aux théories, délaissé par la révolution le lendemain d'un triomphe, et trompé dans toutes ses espérances. Il y a une con-

Digitized by Google

solation à penser que la faction populaire, en voulant étouffer jusqu'au souvenir de son nom, n'a fait que mettre le sceau à sa célébrité.

La publication qui fait le sujet de cet article, quoiqu'elle soit loin, comme on l'a vu par nos citations, d'être sans intérêt, n'a pas répondu à l'attente du public. Barnave était orateur avant d'être écrivain, et la seule omission que son éditeur ait cru devoir se permettre dans ce recueil, c'est celle de ses discours, dont la réunion aurait, selon lui, tenu trop de place. Cependant ils auraient fort bien pu occuper celle qui a été consacrée à des traités de morale et de critique dans les deux derniers volumes, dont nous n'avons point parlé. Bien que ces traités ne soient pas dépourvus de mérite, ce sont les facultés du tribun, c'est le caractère du citoyen, qui sont précieux à étudier dans Barnave, et M. Bérenger de la Drôme n'aurait dû laisser passer rien de ce qui pouvait servir à rendre cette étude complète, au risque de sacrifier les écrits qui n'ajouteront guère à la renommée de son héros. Quoi qu'il en soit, les œuvres de Barnave devront faire partie de toute collection des mémoires publiés sur la révolution française. Si l'on y trouve très-peu des révélations qu'on s'attendait à y rencontrer, ces souvenirs ont autant de sens, aux yeux de la critique historique, par ce qu'ils disent que par ce que les lecteurs curieux seront désappointés de n'y point voir.

Digitized by Google

LE

NORD DE LA SIBÉRIE.

Voyage parmi les peuplades de la Russie asiatique et dans la mer Glaciale, entrepris par ordre du gouvernement russe et exécuté par MM. Wrangell (aujourd'hui amiral), Matiouchkine et Kozmine, officiers de la marine royale russe [1].

Le prince E. Galitzin vient de traduire du russe et de faire publier à Paris, le curieux voyage dont on vient de lire le titre, et qui nous introduit jusque dans les parties les plus reculées de la Sibérie, cette mystérieuse prison des tzars où le désert semble remplir l'office de geôlier et le ciel même celui de bourreau. Nous avons lu peu de relations de voyageurs qui excitassent aussi vivement l'intérêt du lecteur que la description des plaines glacées de ces mélancoliques régions. Le voyage a été entrepris par ordre du gouvernement russe. Il s'agissait de déterminer au nord-est de l'Asie, de ce côté du détroit de Béring, une grande partie des côtes de la mer Glaciale imparfaitement reconnues jusqu'alors. Deux expéditions furent organisées. L'une se dirigea vers la nouvelle Sibérie et les îles voisines ; l'autre se porta plus à l'est, entre la nouvelle Sibérie et le détroit de Béring. C'est le récit de cette dernière,

[1] Paris, 1843, 2 vol.

Digitized by Google

dont le commandement fut confié à M. Wrangell, qui vient d'être traduit en français. Les résultats géographiques de l'expédition ont été très-importants. La direction des côtes, sur une étendue qui comprend 35 degrés de longitude, a été fixée. M. Wrangell s'est établi dans une espèce de village situé à quelque distance de la mer Glaciale, et de là, pendant quatre années, il a fait de longues excursions en traîneau sur la mer Glaciale, le long des côtes dont il s'est éloigné jusqu'à une vingtaine de lieues. Le récit de ces excursions sur la glace avec tous leurs dangers, leurs difficultés incessantes, par un froid de 40 degrés au-dessous de zéro, occupe une grande place dans l'ouvrage. Une autre partie du livre est consacrée à la description de la Sibérie elle-même et des peuplades qui l'habitent. M. de Wrangell a poussé jusqu'aux limites de la civilisation, il a pénétré jusqu'à la peuplade encore indépendante des Tchouktchas, la dernière de l'Asie vers le détroit de Béring, et dont une partie est en quelque sorte nomade entre l'Amérique et la Sibérie. Les Tchouktchas se rendent en Amérique en traversant le détroit de Béring et s'y procurent des pelleteries et des défenses de morse; puis repassant le détroit, ils retraversent tout leur propre pays, et se dirigent vers les foires qui se tiennent au delà de ses limites occidentales; ils font ce voyage avec leurs femmes, leurs enfants, leurs nombreux troupeaux de rennes, et même leurs demeures portatives, se détournant sans cesse de la ligne droite afin de trouver de la mousse pour la nourriture de leurs rennes, restant ainsi près de cinq mois en route, pour s'en retourner ensuite de la même manière dans leur pays, où l'année suivante d'autres se chargent des mêmes pérégrinations.

Pour donner une idée de la Sibérie septentrionale, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'emprunter au voyage de M. Wrangell l'intéressante description de Nijné-Kolimsk et de ses [illegible]s. Nijné-Kolimsk n'est pas dans le pays des Tchouktchas, il [illegible]é plus à l'ouest et se trouve encore, pour ainsi dire, dans [illegible]ernières limites de la civilisation. Le district est habité par [illegible]elques Russes enfants de malheureux proscrits, par quelques Cosaques, mais principalement par des Yakoutes et des Youkaguires, peuplades indigènes, beaucoup moins étrangères au contact de la civilisation que les Tchouktchas. Nijné-Kolimsk se trouve dans

Digitized by Google

e tle que forme la Kolima non loin de son embouchure dans la r Glaciale, elle est ainsi vers le nord l'extrémité du monde habie dans ces régions. C'est là que M. Wrangell établit pendant ıtre ans le centre de ses opérations; il y faisait les préparatifs de expéditions à l'intérieur et sur la mer Glaciale, et y revenait ınd les obstacles naturels, l'épuisement des vivres ou des forces s hommes et des animaux, le forçaient au retour. Il a eu ainsi le nps et les moyens d'observer sous toutes les faces les lieux qu'il crit.

L'extrême rigueur du climat, aux environs de la Kolima, ne résulte pas ıiquement de la latitude, mais surtout de la situation. Une toundra (marais ıcé) nue s'étend au loin à l'occident, tandis que la vue est bornée au nord ır la mer Glaciale; aussi les vents du nord règnent-ils presque constamment ı ces lieux; ces vents, en hiver, amènent d'épouvantables chasse-neige [1]. C'est au commencement de septembre que la Kolima gèle près de l'ostrog; ıais vers son embouchure, du côté de Tchoukotchi-Protok, le courant étant ıoins rapide, les chevaux la passent souvent sur la glace dès le 20 août; elle e débarrasse de ses glaces dans les premiers jours de juin. Si le soleil reste onstamment sur l'horizon, à Nijné-Kolimsk, pendant cinquante-deux jours, lu 15 mai au 6 juillet, c'est-à-dire pendant la majeure partie d'un été qui ne lure que trois mois, il s'élève à une si petite hauteur qu'à peine on en ressent 'influence : il éclaire, mais ne chauffe point. Si près de la terre, ses rayons nanquent de force, la forme de son disque s'altère et devient elliptique, et ce lisque a si peu d'éclat que l'on peut le fixer sans qu'il blesse la vue. Quoique le soleil, en été, ne se couche pas, le passage du jour à la nuit est néanmoins appréciable : on voit l'astre s'abaisser vers l'horizon, ce qui annonce l'approche de la nuit, et que la nature va se livrer au repos; puis, deux heures après, il s'élance de nouveau, et tout se ranime; les oiseaux saluent le retour du jour par leurs gazouillements, la fleur jaune de la toundra qui avait fermé son calice, se hasarde à s'épanouir de nouveau ; en un mot, la nature entière paraît impatiente de profiter de l'influence de ses rayons!

[1] Chasse-neige *métel;* poussière de neige poussée par un vent impétueux. Ces sortes d'ouragans, particuliers aux plaines découvertes des parties septentrionales de la Russie, sont toujours d'une impétuosité extrême, souvent de longue durée, et exposent quelquefois le voyageur à s'égarer ; car alors toute trace de route a disparu. S'il s'égare, malheur à lui ! à moins qu'un heureux hasard ne lui fasse rencontrer quelque village. Sinon, après avoir erré longtemps à l'aventure, le cheval épuisé s'arrête, le froid engourdit le voyageur, et l'un et l'autre périssent!

Digitized by Google

de l'État. C'est que le parti modéré ne peut occuper le pouvoir que quand les passions politiques se sont amorties. Le déclin de la force révolutionnaire a seul permis son avènement tardif, et il a pu seulement de nos jours se faire pardonner ses anciennes fautes, en prenant la direction d'un grand mouvement populaire, au lieu de la recevoir, comme il l'avait fait jusqu'alors. Le règne de la bourgeoisie, dont on parle tant, ne signifie pas autre chose que la domination du parti modéré ; c'est le tiers état qui a repris enfin, après l'avoir abandonnée pendant plus de trente ans, la position que ses richesses et ses lumières lui avaient assignée, dès 1789, dans le gouvernement d'un peuple démocratique. Barnave n'a pas vécu assez pour parcourir ce cercle immense. L'un des chefs de ce parti modéré qu'il jugeait si bien, il fit en 1792 ce qu'il lui reprochait, il se tint à l'écart et fut surpris, quoiqu'il n'eût pas dû l'être, que la révolution, de plus en plus emportée et cruelle, vînt l'arracher du fond de sa retraite pour lui demander compte de son inaction après les grands travaux dont il n'avait pas été le moins fameux ouvrier, de son silence qui accusait sa renommée passée. Des papiers découverts à la suite de la funeste journée du 10 août, déterminèrent sa perte. Son nom se trouva mêlé avec celui des Lameth dans un brouillon où les ministres de Louis XVI indiquaient à ce malheureux monarque ns de prévenir l'insurrection du 20 juin. Il n'en fallut pour le faire décréter d'accusation. C'était simplement en sur la situation du roi qui avait donné lieu à la rédac- tte pi uelle, dans tous les cas, il n'avait pas apposé re. les prisons de Grenoble et plus tard trans- fort arnave n'avait plus d'autre chance de salut re fut pas : un an après, le 3 novembre 1793, can s pour y comparaître devant ce tribunal nn ne faisait plus grâce à l'innocence, à la issy d'Anglas fit tout ce qu'il put, plus qu'il nt de faire alors, pour sauver Barnave; nt inutiles. D'ailleurs le prisonnier s'était r le pardon de la Convention, qui par- é devant le tribunal, il prit le parti de se quier-Tinville, peu touché de sa jeunesse, es réels qu'il avait rendus à la cause de la

Digitized by Google

révolution, incapable d'ailleurs de les comprendre, prononça son verdict de mort. Conduit le lendemain au lieu d'exécution, Barnave mourut avec une grande fermeté; nous croyons difficilement ce qu'affirme l'auteur de la notice biographique, que la vue de son supplice produisit quelque sensation dans une foule habituée à ces horribles spectacles. Il est plus naturel de penser qu'il trouva, comme tant d'autres illustres victimes, l'indifférence et l'oubli au pied de l'échafaud. Qui se rappelait Barnave, et ses succès oratoires, et ses luttes avec Mirabeau et la Constituante elle-même, et tout ce qui avait été au delà de cet abîme où la révolution se hâtait d'engloutir le passé le plus récent? Ce n'est que plus tard, lorsque la France, éloignée de ces jours de sang, pourrait compter enfin ses pertes irréparables, que la fin prématurée d'un de ses plus grands citoyens devait exciter sa stérile pitié.

L'échafaud, il ne faut point se le dissimuler, a grandi la mémoire de Barnave. S'il eût pu passer les jours de la terreur, ou bien ennemi par instinct de la dictature, il serait rentré au 18 brumaire dans l'obscurité d'où le 9 thermidor l'aurait fait sortir; ou, continuant une transformation qui se manifestait déjà en lui, d'homme de tribune, il se serait élevé jusqu'au rôle plus difficile et moins populaire d'homme d'État. Dans les deux cas, il eût affaibli l'éclat si pur et si vif de la renommée qu'il avait conquise en si peu de temps comme l'un des premiers acteurs du grand drame de la révolution. Cela est peut-être cruel à dire, mais nous croyons qu'il est mort à propos pour sa gloire. Il a été l'homme d'une époque; lui survivant, il ne nous représenterait plus, comme tant d'autres, que la succession des événements contre l'influence desquels il n'aurait pas été défendu par le génie. Il est moins difficile d'obtenir des titres à l'immortalité, que de ne point les perdre ensuite et d'entrer pour ainsi dire à propos dans l'histoire. Telle a été la bonne fortune de Barnave. Avec des qualités qui se tempèrent les unes par les autres et qui ne pouvaient réussir à composer un grand caractère, il s'est fait un beau nom même après celui de Mirabeau. Précurseur de Benjamin Constant, dont il n'avait ni la sensibilité de cœur ni le beau talent d'écrivain, il aurait fini comme lui, victime de son dévouement aux théories, délaissé par la révolution le lendemain d'un triomphe, et trompé dans toutes ses espérances. Il y a une con-

Digitized by Google

de l'État. C'est que le parti modéré ne peut occuper le pouvoi
quand les passions politiques se sont amorties. Le déclin de la
révolutionnaire a seul permis son avènement tardif, et il a p
lement de nos jours se faire pardonner ses anciennes fau
prenant la direction d'un grand mouvement populaire, au
la recevoir, comme il l'avait fait jusqu'alors. Le règne de l
geoisie, dont on parle tant, ne signifie pas autre chose que l
nation du parti modéré ; c'est le tiers état qui a repris enf
l'avoir abandonnée pendant plus de trente ans, la position
richesses et ses lumières lui avaient assignée, dès 1789, da
vernement d'un peuple démocratique. Barnave n'a pas
pour parcourir ce cercle immense. L'un des chefs de ce
déré qu'il jugeait si bien, il fit en 1792 ce qu'il lui repro
tint à l'écart et fut surpris, quoiqu'il n'eût pas dû l'être.
lution, de plus en plus emportée et cruelle, vint l'arrach
de sa retraite pour lui demander compte de son inacti
grands travaux dont il n'avait pas été le moins fameu
son silence qui accusait sa renommée passée. Des papier
la suite de la funeste journée du 10 août, déterminé
on nom se trouva mêlé avec celui des Lameth dans
les ministres de Louis XVI indiquaient à ce malheur
les moyens de prévenir l'insurrection du 20 juin
pas moins [illegible] faire décréter d'accusation.
un entr[illegible] situation du roi qui avait donné
tion[illegible] à laquelle, dans tous les cas,
s[illegible] dans les prisons de Grenoble
[illegible]raux, Barnave n'avait plus
[illegible]blié. Il ne le fut pas : un an après
[illegible]porté à Paris pour y comparaître
[illegible]naire qui déjà ne faisait plus
[illegible] patriotisme. Boissy d'Anglas
[illegible] qu'il n'était prudent de faire
[illegible]s ses démarches furent inutiles.
[illegible]usé lui-même à implorer le pardon
[illegible]nna si rarement. Amené devant le
[illegible]éfendre ; le jury de Fouquier-Tinville
[illegible]de ses talents et des services réels qu'il

Digitized by Google

révolution, incapable d'ailleurs de les comprendre, prononça son verdict de mort. Conduit le lendemain au lieu d'exécution, Barnave mourut avec une grande fermeté; nous croyons difficilement ce qu'affirme l'auteur de la notice biographique, que la vue de son supplice produisit quelque sensation dans une foule habituée à ces horribles spectacles. Il est plus naturel de penser qu'il trouva, comme avant d'autres illustres victimes, l'indifférence et l'oubli au pied de l'échafaud. Qui se rappelait Barnave, et ses succès oratoires, et ses luttes avec Mirabeau et la Constituante elle-même, et tout ce qui avait été au delà de cet abîme où la révolution se hâtait d'engloutir le passé le plus récent? Ce n'est que plus tard, lorsque la France, revenue de ces jours de sang, pourrait compter enfin ses pertes irréparables, que la fin prématurée d'un de ses plus grands citoyens devait exciter sa stérile pitié.

L'échafaud, il ne faut point se le dissimuler, a grandi la mémoire de Barnave. S'il eût pu passer les jours de la terreur, ou bien ennemi implacable de la dictature, il serait rentré au 18 brumaire dans l'obscurité d'où le 9 thermidor l'aurait fait sortir; ou, continuant la transformation qui se manifestait déjà en lui, d'homme de tribune se serait élevé jusqu'au rôle plus difficile et moins populaire de premier d'État. Dans les deux cas, il eût affaibli l'éclat si pur et si grand de la renommée qu'il avait conquise en si peu de temps comme

nd drame de la révolution. Cela
ous croyons qu'il est mort à pro-
e d'une époque; lui survivant, il
ie tant d'autres, que la succession
desquels il n'aurait pas été dé-
s difficile d'obtenir des titres à
s perdre ensuite et d'entrer pour
. Telle a été la bonne fortune de
tempèrent les unes par les autres
oser un grand caractère, il s'est
lui de Mirabeau. Précurseur de
t ni la sensibilité de cœur ni le
fini comme lui, victime de son
é par la révolution le lendemain
tes ses espérances. Il y a une con-

Digitized by Google

quand il l'eût perdue, à retrouver son sang-froid et sa sérénité. C'est son opinion sur l'affranchissement des nègres dans les colonies qui porta le premier coup à sa réputation révolutionnaire. Barnave professait sur ce point les sentiments d'un véritable homme d'État; il ne croyait pas que des esclaves fussent propres à une liberté soudaine, et pensait qu'il fallait leur ménager la transition entre deux régimes si contraires. Mais, aux yeux des théoriciens ardents de cette époque, c'était faire injure à la race humaine que de la croire incapable d'entrer immédiatement en jouissance de ses imprescriptibles droits. Les troubles de Saint-Domingue, habilement exploités par la calomnie, achevèrent de ruiner la popularité de Barnave. Il fait à ce sujet un aveu que nous croyons digne d'être offert aux méditations de tous les hommes qui, engagés dans les agitations de la vie politique, n'ont pas le temps d'écouter la voix de leur conscience. C'est l'étude recueillie d'un cœur honnête sur lui-même; elle est précieuse et bien faite pour augmenter l'estime que nous professons pour Barnave.

« Lorsque, après une assez longue interruption, a-t-il écrit, je pus reprendre mes fonctions avec mon exactitude accoutumée..., la confiance dont je jouissais dans l'assemblée s'était affaiblie, et ma popularité au dehors était très-sensiblement déchue; sans doute le meilleur parti eût été de paraître ne point s'en apercevoir et de suivre ma ligne sans m'en embarrasser; non-seulement cette méthode était la plus ferme et la plus noble, elle offrait encore le moyen le plus sûr de reconquérir en peu de temps ce que j'avais perdu : c'eût été celle que j'aurais suivie, si ce genre de disgrâce alors tout nouveau pour moi, m'eût permis de réfléchir tout à fait froidement sur la conduite que j'avais à suivre.

« Peut-être ceux qui ont vécu dans les affaires publiques et qui ont connu par expérience, non-seulement tout le charme de la popularité, mais tous les moyens qu'elle donne de faire le bien, m'excuseront d'y avoir fait alors quelques sacrifices, en songeant surtout avec quelle énergie j'ai résisté depuis. Cette époque de ma vie publique est la seule où je n'ai pas été parfaitement moi-même. Une faute m'entraînait dans une autre. Je m'opposai au départ de Mesdames, je me livrai à une dénonciation violente contre le club monarchique, je pris une part très-subordonnée, mais enfin je pris

Digitized by Google

quelque part dans cette malheureuse affaire du serment des prêtres. Par un malheureux enchaînement qui était ou l'effet naturel d'une opinion violente sur l'esprit du peuple, ou peut-être l'ouvrage de ceux qui s'emparaient de chacune de mes fautes pour travailler à me rendre odieux, quelques-unes de ces motions véhémentes furent suivies immédiatement après de mouvements populaires : avec la même franchise que je mets à avouer mes fautes, je puis assurer, non-seulement que je n'y eus aucune perte, mais qu'ils servirent même plus que toute autre chose à me faire apercevoir de la fausse route que j'avais prise ; je voulus parer à l'effet de la calomnie, et ma conduite lui donnait quelque réalité. »

Qu'il y a de franchise dans cette confession, et combien peu d'hommes réfléchissent assez sur la cause secrète de leurs actions pour s'accuser de la sorte ! Le sujet de la popularité préoccupe Barnave ; il avait raison de tant regretter d'avoir perdu ce bien si périssable ; en temps de révolution, en effet, les hommes ne valent quelque chose que par la popularité ; elle ne fait pas leur mérite, mais elle leur donne seule l'occasion de le développer. A l'époque où l'affaire des colonies porta un coup si cruel à la réputation de Barnave parmi le peuple, le temps n'était pas encore venu cependant où les premiers chefs du mouvement de 89 allaient devenir suspects à la nation. Ce qui le prouve, c'est qu'il fut désigné par l'assemblée constituante pour faire partie de la commission chargée par elle de ramener le roi à Paris après la fuite de Varennes. Les deux autres étaient Pétion et Latour-Maubourg. Il est à regretter que Barnave n'ait laissé aucun détail intéressant sur cet épisode si important de sa carrière publique. Quoiqu'il eût pris la précaution de ne jamais se séparer de son collègue Péthion pendant toute la durée du voyage, pour ne point donner prise à l'ombrageuse défiance des Jacobins, il eut avec le roi fugitif et la fière Marie-Antoinette plusieurs conversations dont nous cherchons en vain la trace dans ses écrits. On sait que cette infortunée princesse fut touchée de la politesse délicate et grave à la fois de ce jeune tribun dont elle n'avait jamais prononcé le nom qu'avec colère. Barnave de son côté avoue que ce voyage, en gravant dans son imagination ce mémorable exemple de l'infortune, lui a servi à supporter facilement les siennes.

Digitized by Google

Cette époque marque un changement dans l'opinion de Barnave. Les excès de la révolution commencent à le troubler; il ne croit plus aussi fermement à l'établissement d'un ordre durable, et il sent que le trône chancelle sur l'étroite base dont la démocratie jalouse a trop marchandé l'étendue. Aussi cherche-t-il à défendre le principe de l'inviolabilité royale contre la faction plus puissante chaque jour qui a conçu la pensée de substituer la forme républicaine à l'institution monarchique. La révision de la constitution accuse plus nettement encore cette altération qui s'est manifestée intérieurement dans les idées de Barnave, et quand la première assemblée nationale qu'ait eue la France a enfin terminé ses travaux, il est bien près d'être devenu impossible. Lui-même raconte avec candeur et presque avec bonhomie la circonstance qui lui ouvrit les yeux sur le changement de l'opinion à son égard :

« Je n'ai jamais perdu ma popularité tant qu'a duré l'assemblée constituante. Le troisième ou quatrième jour de l'assemblée législative, je fus la voir. Toutes les tribunes se tournèrent de mon côté avec un grand sentiment de bienveillance, et si une main avait commencé, il y aurait eu peut-être un applaudissement général; trois semaines après, j'y retournai pour la seconde fois, et je fus complétement hué, surtout en sortant par la porte des Feuillants. »

Ainsi la révolution avait marché plus vite que les hommes : elle avait successivement dépassé tous ceux qui sous la Constituante étaient considérés comme les plus avancés dans ses voies. Mounier s'était retiré le premier; Mirabeau, à l'heure de sa mort, luttait contre les passions que lui-même avait déchaînées; et Barnave, le représentant de la démocratie régulière, telle que nous la concevons de nos jours, s'était vu incapable à son tour de suivre ce rapide entraînement des choses et des idées. Un seul de ses collègues s'était placé si loin en avant de la révolution, qu'il n'avait d'autre rôle que d'attendre qu'elle vînt jusqu'à lui. Qui eût dit alors à Barnave que cet homme serait la dernière expression d'un mouvement que ni Mirabeau ni lui n'avaient pu maîtriser, que la révolution ne marchait si vite que pour atteindre Robespierre, et qu'après ce moment, elle commencerait enfin son mouvement rétrograde?

Une fois l'assemblée constituante dispersée, le rôle de Barnave est fini dans la révolution. Comme la plupart des écrivains qui ont

Digitized by Google

jugé cette grande époque, le député de Grenoble, désolé sans doute au fond d'avoir été si soudainement rejeté dans la vie privée, regrette amèrement l'exclusion parlementaire que la majorité de cette assemblée prononça contre ses membres. Nous ne croyons pas que cette mesure ait eu toutes les conséquences fatales qu'on a voulu y voir. Sans doute, bien des hommes qu'elle a rendus tout à coup inutiles, auraient pu jusqu'à un certain point, s'ils avaient fait partie de la seconde assemblée nationale, modérer dans les premiers temps la marche trop rapide de la révolution. Mais, ils auraient été bientôt débordés par les événements, puisque la plupart d'entre eux l'étaient déjà, à commencer par Barnave lui-même. Cette résolution qu'on a tant blâmée, sans que nous voulions la dépouiller tout à fait de son caractère de générosité imprudente, fut peut-être sage au fond. La Constituante sentait déjà qu'elle était usée; la réélection l'eût replacée, à la vérité, presque tout entière dans l'assemblée, parce qu'elle n'avait pas perdu tout son prestige ni toute sa popularité; mais il est probable que bientôt une expulsion violente, pareille à celle qui élimina ensuite les Girondins, eût prononcé contre elle cette inhabileté législative à laquelle elle se condamna elle-même. Trop d'hommes nouveaux aspiraient à paraître à leur tour sur la scène politique, et comme ils trouvaient à se produire dans la tumultueuse réunion des Jacobins, ils n'auraient pas manqué de moyens pour se faire céder la place souveraine refusée à leur ambition. La Constituante sut se soustraire au 31 mai qui l'attendait infailliblement, et les huées dont Barnave fut poursuivi la seconde fois qu'il parut comme simple spectateur aux tribunes de l'assemblée nationale, montrent bien que cet ostracisme célèbre ne fut ni si irréfléchi ni si imprudent qu'on veut bien le dire.

Barnave demeura trois mois encore à Paris après la fin des travaux de la Constituante. Ce fut une faute. Il observa les événements; peut-être aspira-t-il à les diriger. Soupçonné à tort ou à raison de communiquer avec la cour (car il ne s'explique pas assez clairement sur cette époque de sa vie pour que la publication de ses mémoires en ait dissipé l'obscurité), il se trouva classé, bien injustement dans tous les cas, parmi ceux qui voulaient non-seulement arrêter la révolution, mais la faire remonter vers son origine;

Digitized by Google

et plus tard, ses ennemis, quand ils voulurent le perdre, n'oublièrent pas de lui en faire un crime. Rentré enfin dans ses foyers, il se demanda « s'il n'eût pas autant valu ne jamais les quitter. » Son cœur était navré par le spectacle du désordre social qui avait succédé aux institutions mauvaises qu'il avait contribué à renverser. Ce qui l'effrayait, c'était l'*absence de caractère réel, de force calme et surtout de véritable vertu* qu'il voyait dans les individus aussi bien que dans les masses. Il ne lui restait plus qu'une consolation, qu'une espérance, c'est que la France ne pouvait désormais cesser d'être libre, et que les abus détruits ne reparaîtraient plus. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il écrivit ses Réflexions politiques sur la révolution française, qui font la matière du second volume.

La première partie de ce travail ayant trait aux événements dont il était le témoin inactif mais non pas impassible, est la seule qui soit curieuse à consulter. Barnave n'abandonne qu'avec peine la pensée que la constitution dont lui et ses illustres collègues avaient doté la France, pourrait terminer toutes les crises et fermer toutes les blessures. Ce qui l'inquiète surtout, c'est l'issue de cette guerre universelle qui lui paraît imminente et que bientôt il entend déclarer à l'Europe du fond de sa retraite : « Si nous avons la guerre, se demande-t-il au commencement de 1792, quel en sera l'effet? » Voici sa réponse, qui est singulièrement prophétique : « D'abord des revers, ensuite des victoires. Nos premières armées seront battues par des troupes mieux disciplinées ; mais nos officiers et nos soldats se formeront ; l'esprit public fournira des hommes et assez de persévérance pour chasser l'ennemi, dont les forces dépériront tandis que les nôtres croîtront sans cesse. » Et plus loin, il ajoute : « La guerre créera de nouvelles puissances, accoutumera à combiner de plus grands événements, laissera des hommes et des moyens pour les exécuter. Le résultat dépend beaucoup de sa durée; courte, elle serait désastreuse. » Barnave voit avec une colère mêlée d'effroi l'influence croissante des chefs de factions, et l'empire que la populace exerce par eux sur ce tiers état qui s'était emparé du gouvernement de la nation et qui n'a pas su le conserver. Il en explique la cause, et dans les réflexions frappantes qu'on va lire, on voit qu'il pressent déjà le règne de la terreur :

Digitized by Google

« La peur est le sentiment qui domine chez la plupart de ceux qui ont pris parti dans la révolution. C'est ce sentiment qui les porte à tolérer, à justifier même tous les excès. Ils se figurent que la licence du peuple et l'effervescence jacobite formeront un contre-poids aux efforts des aristocrates, et ne trouvent en eux-mêmes aucun courage. Ils sont bien aises que la multitude se charge de les défendre. La crainte leur fait approuver tous les désordres, souscrire à toutes les cruautés. »

Le lecteur nous saura gré de citer encore le jugement que Barnave, dans son indignation, porte sur les hommes qui, seuls capables par leurs lumières et par leur influence de résister à l'oppression de la démagogie, courbaient le front sans se plaindre :

« Le parti modéré qui, soit par le nombre, soit par sa composition, pourrait être regardé comme la nation même, est presque nul pour l'influence ; il se jette, à la vérité, pour faire poids du côté qui cherche à ralentir le mouvement, mais à peine ose-t-il expliquer publiquement son vœu ; lorsque les événements qu'il a redoutés le plus sont consommés il y souscrit, il abandonne ses anciens chefs et ses anciens principes, et cherche seulement dans sa nouvelle marche à former encore l'arrière-garde et à retarder la marche de la colonne révolutionnaire à la suite de laquelle il se traîne à contre cœur. Ce parti a toujours lâchement abandonné ses chefs, tandis que le parti aristocrate ou populaire a toujours vaillamment soutenu les siens. Tout ce qu'on peut en attendre en général, ce sont des vœux secrets et quelques applaudissements lorsque l'on a vaincu pour lui, un faible appui dans le succès, nulle ressource dans la défaite, aucun espoir de vengeance. »

Ce portrait du parti modéré n'est que trop frappant et trop vrai. Il mérite d'être sérieusement médité. Telle est l'opinion mixte dans les révolutions ; elle n'ose ni arrêter le mouvement ni le suivre ; elle se laisse porter. Elle n'a pas la force de son inertie ; elle n'a pas le courage de sa peur. Il a fallu vingt-cinq ans d'oppression pour que le parti modéré en France osât relever la tête ; échappé au règne sanglant de la populace souveraine, il courut se ranger sous le sceptre d'un dictateur, et c'est lorsqu'enfin un ordre de choses qu'il n'avait su ni attaquer ni défendre s'écroula tout à coup, qu'il eut le facile courage de revendiquer sa légitime part dans le gouvernement

Digitized by Google

de l'État. C'est que le parti modéré ne peut occuper le pouvoir que quand les passions politiques se sont amorties. Le déclin de la force révolutionnaire a seul permis son avènement tardif, et il a pu seulement de nos jours se faire pardonner ses anciennes fautes, en prenant la direction d'un grand mouvement populaire, au lieu de la recevoir, comme il l'avait fait jusqu'alors. Le règne de la bourgeoisie, dont on parle tant, ne signifie pas autre chose que la domination du parti modéré ; c'est le tiers état qui a repris enfin, après l'avoir abandonnée pendant plus de trente ans, la position que ses richesses et ses lumières lui avaient assignée, dès 1789, dans le gouvernement d'un peuple démocratique. Barnave n'a pas vécu assez pour parcourir ce cercle immense. L'un des chefs de ce parti modéré qu'il jugeait si bien, il fit en 1792 ce qu'il lui reprochait, il se tint à l'écart et fut surpris, quoiqu'il n'eût pas dû l'être, que la révolution, de plus en plus emportée et cruelle, vînt l'arracher du fond de sa retraite pour lui demander compte de son inaction après les grands travaux dont il n'avait pas été le moins fameux ouvrier, de son silence qui accusait sa renommée passée. Des papiers découverts à la suite de la funeste journée du 10 août, déterminèrent sa perte. Son nom se trouva mêlé avec celui des Lameth dans un brouillon où les ministres de Louis XVI indiquaient à ce malheureux monarque les moyens de prévenir l'insurrection du 20 juin. Il n'en fallut pas moins pour le faire décréter d'accusation. C'était simplement un entretien sur la situation du roi qui avait donné lieu à la rédaction de cette pièce, à laquelle, dans tous les cas, il n'avait pas apposé sa signature. Jeté dans les prisons de Grenoble et plus tard transporté au fort Barraux, Barnave n'avait plus d'autre chance de salut que d'y être oublié. Il ne le fut pas : un an après, le 3 novembre 1793, il était transporté à Paris pour y comparaître devant ce tribunal révolutionnaire qui déjà ne faisait plus grâce à l'innocence, à la vertu, au patriotisme. Boissy d'Anglas fit tout ce qu'il put, plus même qu'il n'était prudent de faire alors, pour sauver Barnave ; toutes ses démarches furent inutiles. D'ailleurs le prisonnier s'était refusé lui-même à implorer le pardon de la Convention, qui pardonna si rarement. Amené devant le tribunal, il prit le parti de se défendre ; le jury de Fouquier-Tinville, peu touché de sa jeunesse, de ses talents et des services réels qu'il avait rendus à la cause de la

Digitized by Google

révolution, incapable d'ailleurs de les comprendre, prononça son verdict de mort. Conduit le lendemain au lieu d'exécution, Barnave mourut avec une grande fermeté; nous croyons difficilement ce qu'affirme l'auteur de la notice biographique, que la vue de son supplice produisit quelque sensation dans une foule habituée à ces horribles spectacles. Il est plus naturel de penser qu'il trouva, comme tant d'autres illustres victimes, l'indifférence et l'oubli au pied de l'échafaud. Qui se rappelait Barnave, et ses succès oratoires, et ses luttes avec Mirabeau et la Constituante elle-même, et tout ce qui avait été au delà de cet abîme où la révolution se hâtait d'engloutir le passé le plus récent? Ce n'est que plus tard, lorsque la France, éloignée de ces jours de sang, pourrait compter enfin ses pertes irréparables, que la fin prématurée d'un de ses plus grands citoyens devait exciter sa stérile pitié.

L'échafaud, il ne faut point se le dissimuler, a grandi la mémoire de Barnave. S'il eût pu passer les jours de la terreur, ou bien ennemi par instinct de la dictature, il serait rentré au 18 brumaire dans l'obscurité d'où le 9 thermidor l'aurait fait sortir; ou, continuant une transformation qui se manifestait déjà en lui, d'homme de tribune, il se serait élevé jusqu'au rôle plus difficile et moins populaire d'homme d'État. Dans les deux cas, il eût affaibli l'éclat si pur et si vif de la renommée qu'il avait conquise en si peu de temps comme l'un des premiers acteurs du grand drame de la révolution. Cela est peut-être cruel à dire, mais nous croyons qu'il est mort à propos pour sa gloire. Il a été l'homme d'une époque; lui survivant, il ne nous représenterait plus, comme tant d'autres, que la succession des événements contre l'influence desquels il n'aurait pas été défendu par le génie. Il est moins difficile d'obtenir des titres à l'immortalité, que de ne point les perdre ensuite et d'entrer pour ainsi dire à propos dans l'histoire. Telle a été la bonne fortune de Barnave. Avec des qualités qui se tempèrent les unes par les autres et qui ne pouvaient réussir à composer un grand caractère, il s'est fait un beau nom même après celui de Mirabeau. Précurseur de Benjamin Constant, dont il n'avait ni la sensibilité de cœur ni le beau talent d'écrivain, il aurait fini comme lui, victime de son dévouement aux théories, délaissé par la révolution le lendemain d'un triomphe, et trompé dans toutes ses espérances. Il y a une con-

Digitized by Google

solation à penser que la faction populaire, en voulant étouffer jusqu'au souvenir de son nom, n'a fait que mettre le sceau à sa célébrité.

La publication qui fait le sujet de cet article, quoiqu'elle soit loin, comme on l'a vu par nos citations, d'être sans intérêt, n'a pas répondu à l'attente du public. Barnave était orateur avant d'être écrivain, et la seule omission que son éditeur ait cru devoir se permettre dans ce recueil, c'est celle de ses discours, dont la réunion aurait, selon lui, tenu trop de place. Cependant ils auraient fort bien pu occuper celle qui a été consacrée à des traités de morale et de critique dans les deux derniers volumes, dont nous n'avons point parlé. Bien que ces traités ne soient pas dépourvus de mérite, ce sont les facultés du tribun, c'est le caractère du citoyen, qui sont précieux à étudier dans Barnave, et M. Bérenger de la Drôme n'aurait dû laisser passer rien de ce qui pouvait servir à rendre cette étude complète, au risque de sacrifier les écrits qui n'ajouteront guère à la renommée de son héros. Quoi qu'il en soit, les œuvres de Barnave devront faire partie de toute collection des mémoires publiés sur la révolution française. Si l'on y trouve très-peu des révélations qu'on s'attendait à y rencontrer, ces souvenirs ont autant de sens, aux yeux de la critique historique, par ce qu'ils disent que par ce que les lecteurs curieux seront désappointés de n'y point voir.

Digitized by Google

LE

NORD DE LA SIBÉRIE.

Voyage parmi les peuplades de la Russie asiatique et dans la mer Glaciale, entrepris par ordre du gouvernement russe et exécuté par MM. Wrangell (aujourd'hui amiral), Matiouchkine et Kozmine, officiers de la marine royale russe [1].

Le prince E. Galitzin vient de traduire du russe et de faire publier à Paris, le curieux voyage dont on vient de lire le titre, et qui nous introduit jusque dans les parties les plus reculées de la Sibérie, cette mystérieuse prison des tzars où le désert semble remplir l'office de geôlier et le ciel même celui de bourreau. Nous avons lu peu de relations de voyageurs qui excitassent aussi vivement l'intérêt du lecteur que la description des plaines glacées de ces mélancoliques régions. Le voyage a été entrepris par ordre du gouvernement russe. Il s'agissait de déterminer au nord-est de l'Asie, de ce côté du détroit de Béring, une grande partie des côtes de la mer Glaciale imparfaitement reconnues jusqu'alors. Deux expéditions furent organisées. L'une se dirigea vers la nouvelle Sibérie et les îles voisines ; l'autre se porta plus à l'est, entre la nouvelle Sibérie et le détroit de Béring. C'est le récit de cette dernière,

[1] Paris, 1843, 2 vol.

Digitized by Google

dont le commandement fut confié à M. Wrangell, qui vient d'être traduit en français. Les résultats géographiques de l'expédition ont été très-importants. La direction des côtes, sur une étendue qui comprend 35 degrés de longitude, a été fixée. M. Wrangell s'est établi dans une espèce de village situé à quelque distance de la mer Glaciale, et de là, pendant quatre années, il a fait de longues excursions en traîneau sur la mer Glaciale, le long des côtes dont il s'est éloigné jusqu'à une vingtaine de lieues. Le récit de ces excursions sur la glace avec tous leurs dangers, leurs difficultés incessantes, par un froid de 40 degrés au-dessous de zéro, occupe une grande place dans l'ouvrage. Une autre partie du livre est consacrée à la description de la Sibérie elle-même et des peuplades qui l'habitent. M. de Wrangell a poussé jusqu'aux limites de la civilisation, il a pénétré jusqu'à la peuplade encore indépendante des Tchouktchas, la dernière de l'Asie vers le détroit de Béring, et dont une partie est en quelque sorte nomade entre l'Amérique et la Sibérie. Les Tchouktchas se rendent en Amérique en traversant le détroit de Béring et s'y procurent des pelleteries et des dents de morse; puis repassant le détroit, ils retraversent tout leur propre pays, et se dirigent vers les foires qui se tiennent au delà de ses limites occidentales; ils font ce voyage avec leurs femmes, leurs enfants, leurs nombreux troupeaux de rennes, et même leurs demeures portatives, se détournant sans cesse de la ligne droite afin de trouver de la mousse pour la nourriture de leurs rennes, restant ainsi près de cinq mois en route, pour s'en retourner ensuite de la même manière dans leur pays, où l'année suivante d'autres se chargent des mêmes pérégrinations.

Pour donner une idée de la Sibérie septentrionale, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'emprunter au voyage de M. Wrangell l'intéressante description de Nijné-Kolimsk et de ses environs. Nijné-Kolimsk n'est pas dans le pays des Tchouktchas, il est situé plus à l'ouest et se trouve encore, pour ainsi dire, dans les dernières limites de la civilisation. Le district est habité par quelques Russes enfants de malheureux proscrits, par quelques Cosaques, mais principalement par des Yakoutes et des Youkaguires, peuplades indigènes, beaucoup moins étrangères au contact de la civilisation que les Tchouktchas. Nijné-Kolimsk se trouve dans

Digitized by Google

une île que forme la Kolima non loin de son embouchure dans la mer Glaciale, elle est ainsi vers le nord l'extrémité du monde habitable dans ces régions. C'est là que M. Wrangell établit pendant quatre ans le centre de ses opérations; il y faisait les préparatifs de ses expéditions à l'intérieur et sur la mer Glaciale, et y revenait quand les obstacles naturels, l'épuisement des vivres ou des forces des hommes et des animaux, le forçaient au retour. Il a eu ainsi le temps et les moyens d'observer sous toutes les faces les lieux qu'il décrit.

L'extrême rigueur du climat, aux environs de la Kolima, ne résulte pas uniquement de la latitude, mais surtout de la situation. Une toundra (marais glacé) nue s'étend au loin à l'occident, tandis que la vue est bornée au nord par la mer Glaciale; aussi les vents du nord règnent-ils presque constamment en ces lieux; ces vents, en hiver, amènent d'épouvantables chasse-neige [1].

C'est au commencement de septembre que la Kolima gèle près de l'ostrog; mais vers son embouchure, du côté de Tchoukotchi-Protok, le courant étant moins rapide, les chevaux la passent souvent sur la glace dès le 20 août; elle se débarrasse de ses glaces dans les premiers jours de juin. Si le soleil reste constamment sur l'horizon, à Nijné-Kolimsk, pendant cinquante-deux jours, du 15 mai au 6 juillet, c'est-à-dire pendant la majeure partie d'un été qui ne dure que trois mois, il s'élève à une si petite hauteur qu'à peine on en ressent l'influence : il éclaire, mais ne chauffe point. Si près de la terre, ses rayons manquent de force, la forme de son disque s'altère et devient elliptique, et ce disque a si peu d'éclat que l'on peut le fixer sans qu'il blesse la vue. Quoique le soleil, en été, ne se couche pas, le passage du jour à la nuit est néanmoins appréciable : on voit l'astre s'abaisser vers l'horizon, ce qui annonce l'approche de la nuit, et que la nature va se livrer au repos; puis, deux heures après, il s'élance de nouveau, et tout se ranime; les oiseaux saluent le retour du jour par leurs gazouillements, la fleur jaune de la toundra qui avait fermé son calice, se hasarde à s'épanouir de nouveau; en un mot, la nature entière paraît impatiente de profiter de l'influence de ses rayons!

[1] Chasse-neige *métel*; poussière de neige poussée par un vent impétueux. Ces sortes d'ouragans, particuliers aux plaines découvertes des parties septentrionales de la Russie, sont toujours d'une impétuosité extrême, souvent de longue durée, et exposent quelquefois le voyageur à s'égarer; car alors toute trace de route a disparu. S'il s'égare, malheur à lui! à moins qu'un heureux hasard ne lui fasse rencontrer quelque village. Sinon, après avoir erré longtemps à l'aventure, le cheval épuisé s'arrête, le froid engourdit le voyageur, et l'un et l'autre périssent!

Digitized by Google

S'il n'y a point de crépuscule du matin et du soir, il n'y a pas non plus de printemps ni d'automne; l'été et l'hiver alternent entre eux; les habitants du pays n'en conviennent pas, et suivant eux le printemps commence à la mi-mars, quand le soleil laisse percer quelques rayons vers le milieu du jour, ce qui n'empêche pas qu'alors le thermomètre indique souvent 31 degrés de froid; l'automne au mois de septembre, à l'époque où les rivières gèlent: c'est là un automne par 35 degrés de froid! Quant à l'été, il commence avec le mois de juin; c'est seulement alors que le saule nain laisse pousser de petites feuilles, et que les bords de la Kolima, dans les endroits exposés au midi, se couvrent d'une herbe d'un vert pâle : dans le courant de ce même mois, où la température est douce et atteint à 18 degrés de chaleur, les buissons à fruits fleurissent et les prés s'émaillent de fleurs; mais malheur à eux si le vent de la mer s'élève, oh! alors cette verdure si frêle jaunit, et les fleurs se fanent et tombent!

En juillet l'air s'épure, et l'on s'apprête à jouir de l'été; mais ce soi-disant *été* n'en a que l'apparence, et l'on dirait que la nature prend à tâche de dégoûter les habitants de ces lieux des charmes de la belle saison, et de leur faire désirer le retour de l'hiver, car à peine est-on en juillet qu'apparaissent des myriades de mousquites dont les épaisses phalanges, sous forme de nuages, obscurcissent le ciel : l'infecte odeur des dimokours[1] est le seul préservatif contre ces hôtes odieux! Et pourtant ces insectes rendent un grand service aux habitants, car ce sont eux qui forcent les rennes à sortir du fond des forêts, à traverser la toundra et à se rendre au bord de la mer, où l'air est plus froid et où règnent des vents qui dispersent les mousquites. Ces migrations, dont nous parlerons en détail plus tard, se font par masses de plusieurs milliers de rennes; et les chasseurs, qui se tiennent à l'affût près des rivières et des lacs, en tuent facilement une grande quantité : cette chasse leur procure des moyens de subsistance, qu'ils chercheraient vainement ailleurs. Les essaims de mousquites rendent encore un autre service : ils empêchent les chevaux que l'on a mis paître de s'éloigner des dimokours; sans cela, il s'en égarerait un grand nombre. Ces chevaux paissent dans une épaisse fumée, et lorsque toute l'herbe d'un pré a été broutée, les *dimokours* se transportent en un autre endroit. Dans tous les cas, on a soin d'entourer ces *dimokours* infects d'un cercle de piquets qui empêchent les chevaux de s'en approcher trop près.

[1] Ce sont de grands tas de mousse et de bois vert, auxquels on met le feu, et dont l'épaisse fumée chasse les mousquites; on en place même dans le voisinage des habitations, ce qui fait que les habitants restent plongés tout l'été dans des nuages d'une fumée corrosive.

Digitized by Google

En été, le tonnerre gronde quelquefois dans les montagnes; mais dans la plaine, comme dans les lieux où s'étendent de grandes surfaces glacées, c'est à peine si on l'entend.

Le mois d'octobre, qui est un mois d'hiver, n'est pas très-froid; les brouillards qui s'élèvent de la mer, à l'époque où elle gèle, adoucissent la température. C'est en novembre que le froid devient rigoureux; il s'accroît de plus en plus et atteint quelquefois à 40 degrés, dans le mois de janvier. Un froid pareil coupe la respiration, et le renne sauvage, quoique né dans les régions populaires, ne pouvant y résister, se retire en hâte dans la partie la plus touffue des forêts, où il demeure dans un état d'immobilité léthargique. A l'expiration d'un jour qui a duré deux mois, commence, le 22 novembre, une nuit de trente-huit jours, qui malgré sa longueur est supportable, grâce à la force de la réfraction, à l'éclatante blancheur de la neige et à la fréquence des aurores boréales. Arrive le 28 décembre, et l'on voit apparaître une lueur à l'horizon, pareille au crépuscule du matin, mais si faible que l'éclat des étoiles n'en est pas affaibli. Le soleil en reparaissant rend le froid plus vif, et c'est surtout en février et en mars que les gelées du matin sont pénétrantes. Le ciel est rarement serein en hiver, à cause du vent du nord, qui amène des brouillards très-épais; on les nomme *moroks*. Les plus beaux jours d'hiver sont en septembre.

Il règne quelquefois, dans les environs de la Kolima, un vent fort singulier par l'influence qu'il exerce sur la température; si, comme il arrive fréquemment, ce vent (nommé *vent chaud*) s'élève tout à coup en hiver, la température qui, à cette époque, est très-rigoureuse, change subitement, et l'on passe de 30 degrés de froid à 5 degrés de chaleur. C'est dans les plaines où coule l'Aniouy que ses effets sont le plus sensibles; mais il est rare qu'il dure plus de vingt-quatre heures.

Quelque rigoureux que soit le climat de Nijné-Kolimsk, ce climat est assez sain : on n'y rencontre ni scorbut ni autres maladies contagieuses [1]. Des affections catarrhales et l'ophthalmie sont les maladies les plus communes en octobre, à l'époque des épais brouillards, et en décembre, lors des grands froids. Cette dernière maladie résulte de l'éclatante blancheur de la neige sur ces plaines à perte de vue : un voile est, en pareil cas, un préservatif excellent.

[1] Les mœurs corrompues exercent malheureusement une influence très-puissante sur l'état sanitaire de tout le nord de la Sibérie. C'est principalement aux rives des deux Aniouy que cette remarque s'applique. Le manque de nourriture fraîche, la misère et la rigueur du climat enveniment souvent le mal au point de le rendre mortel.

Digitized by Google

Il existe, en outre, une sorte de typhus qui reparaît de temps en temps; on le nomme *povétrié;* ce sont surtout les habitants de la partie occidentale de la Kolima qui en souffrent. Vers le nord, ce typhus est plus rare, et d'une nature moins dangereuse. L'épizootie qui, en 1821, fit périr un si grand nombre de chiens dans le nord de la Sibérie, ne se fit sentir à Nijné-Kolimsk qu'un an après avoir sévi sur le bord des rivières à l'occident, et sur les côtes du pays des Tchouktchas. Disons un mot du *miryak,* mal bizarre auquel tous les habitants du nord de la Sibérie sont plus ou moins sujets. Les gens du pays auxquels je demandai des détails à ce sujet, me répondirent que le *miryak* résulte de l'influence malfaisante d'Agraféna-Giganskoy, sorcière fameuse, morte depuis plusieurs siècles. Ils croient qu'elle s'empare de certains malades et les livre aux convulsions les plus cruelles. Quant à moi, je n'ai rien vu de surnaturel dans les malades de ce genre que j'ai été à même d'examiner : le *miryak* n'est, suivant moi, qu'une affection nerveuse, mais à la vérité d'une extrême violence.

La chétive végétation des environs de Nijné-Kolimsk est digne de son affreux climat : tout le pays n'est qu'un profond marais recouvert d'une couche de terre végétale très-mince, qui ne dégèle jamais complétement. La terre pénétrée de glace et qui se compose de feuilles et d'herbes pourries, fournit à peine la sève nécessaire à la croissance du mélèze nain et déformé, dont les racines, faute de pouvoir pénétrer dans ce sol au-dessous duquel est une glace éternelle, gisent dépouillées à sa surface ! Vers le sud, sur les rives de la Kolima, se rencontrent quelques saules à petites feuilles, tandis que les plateaux avoisinants sont couverts d'une herbe rude qui, plus près de la mer, convient à la nourriture des bestiaux, à cause du sel dont l'imprègnent les inondations périodiques. Plus on s'élève au nord, et plus cette végétation expirante s'affaiblit, pour disparaître enfin complétement à 35 verstes de Nijné-Kolimsk, sur la rive gauche de la Kolima; quelques arbustes, sentinelles perdues, apparaissent au delà de cette limite, sur la rive droite, dont le sol argileux et sec est plus favorable à la végétation que les marais glacés de la rive gauche. Le thym, l'absinthe et l'églantier croissent dans les endroits plats et couverts d'une bonne herbe.

Quoique ces observations s'appliquent généralement à la contrée, néanmoins le voyageur rencontre de loin en loin dans ces solitudes quelques endroits où la végétation est plus active : là, sur les bords de jolis ruisseaux, croissent et fleurissent la petite groseille, le vaciet, l'airelle rouge, la *morochka* (rubus chamemorus), l'*idæus rubus* du nord et la chikcha [1] : ces plantes

[1] Bruyère à fruits noirs.

Digitized by Google

donnent même des fruits lorsque l'été est favorable; quant aux plantes potagères, il n'y a pas à y songer! Nous avons tant parlé, et il nous reste encore tant à dire sur l'horreur de ces régions désolées, qu'il est juste de faire mention du bien toutes les fois qu'il se rencontre; ainsi, par exemple, dans les plaines situées entre le Bolchoy-Aniouy et le Mali-Aniouy, que de hautes montagnes mettent à l'abri des vents du nord, la végétation est incomparablement plus belle : on rencontre là le tremble, le peuplier, le saule et le cèdre; et la différence est si marquée, que le voyageur, après avoir traversé la toundra glacée, admire le paysage qui l'entoure, et se demande si la baguette de quelque fée bienfaisante ne l'aurait point transporté tout à coup en Italie. Mais en cet Éden même, la neige ne fond à la surface du sol que pour l'humecter de son eau, qui, après s'y être infiltrée, gèle à une petite profondeur[1]; partout en un mot où les faibles rayons du soleil ne peuvent point atteindre.

La beauté du règne animal offre un contraste frappant avec le triste état de la végétation. Les forêts qui tapissent les flancs des montagnes sont peuplées d'innombrables troupeaux de rennes, d'élans, d'ours bruns et noirs, de renards, de martres zibelines et d'écureuils. L'isatis et le loup parcourent les plaines; de nombreuses troupes de cygnes, d'oies et de canards sauvages arrivent, au printemps, poussés par l'instinct qui leur fait chercher les lieux les plus écartés pour y achever leur mue et faire éclore leurs œufs à l'abri des poursuites du chasseur : aigles, grands-ducs et mouettes suivent leur proie le long des côtes de la mer. Près des buissons courent des troupes nombreuses de perdrix blanches (lagopèdes), tandis que de petites bécasses se tapissent dans la mousse des rives marécageuses. Le corbeau, au sombre plumage, erre à l'entour des habitations. Enfin quand le soleil du printemps commence à luire, résonne le chant joyeux du pinson, que remplace en automne le gazouillement des petites nonnettes. Malgré tant de variété d'espèces et le grand nombre d'individus, le paysage est inanimé; tout annonce ici que l'on a franchi les limites du monde habitable, et l'on cherche vainement à s'expliquer comment des hommes les ont dépassées pour s'établir dans de pareilles solitudes! Il n'existe point de

[1] Je n'ai pu m'assurer, d'une manière précise, de la profondeur à laquelle le sol gèle dans le nord de la Sibérie : dans une fosse que je faisais creuser pour ces expériences, à une demi-verste des bords de la mer, l'eau pénétra au moment où la pelle atteignait son niveau; même chose arriva auprès des lacs. Je trouvai la terre gelée à Nijné-Kolimsk, à quatre sagènes de profondeur. Dans les profondes crevasses qui se forment à travers les collines, je remarquai que la terre contenait plus de glace à quatre sagènes de profondeur qu'à sa surface. Enfin, à Yakoutsk, dans deux puits que l'on avait creusés pour se procurer de l'eau, nous trouvâmes qu'à quarante-cinq sagènes (95 mètres) de profondeur, la température du sol était de 1° de froid.

Digitized by Google

données pour résoudre ce problème : aucun monument, aucune tradition, ne nous disent ce qu'était jadis cette contrée; et quoique la conquête de la Sibérie par les Cosaques soit un fait récent, on ignore au juste comment elle était habitée à cette époque. Une tradition obscure s'est seule transmise jusqu'à nous; suivant elle, les rives de la Kolima furent habitées autrefois par un peuple *qui comptait plus de feux qu'il n'y a d'étoiles au ciel;* et, en effet, on rencontre encore, et principalement sur les bords de l'Indiguirka, des restes d'anciennes forteresses en grosses poutres, et de grands tertres funéraires. Des vieillards que j'interrogeai m'assurèrent que ces anciens habitants, les Omoks, ne formaient point un peuple nomade, mais que, répandus sur les bords de la Kolima, ils y vivaient de la pêche et de la chasse; actuellement cette peuplade est complétement éteinte. Je suppose que les Tchoukotchs, autre peuplade considérable, dont les immenses troupeaux de rennes paissaient dans la vaste toundra que traverse le Kolima, et dont le nom est resté à deux petites rivières (la Bolchaya-Tchoukotcha et la Malaya-Tchoukotcha), auront refoulé les Omoks au nord, où les maladies et le besoin les auront fait périr, tandis qu'eux-mêmes se sont transportés en partie sur les côtes de la mer Glaciale, qu'ils habitent encore sous le nom de Tchouktchas : le reste de la peuplade se sera mélangé avec les autres tribus des bords de la Kolima.

La population mâle (officielle) du district de Kolimsk est de 325 Russes et Cosaques, 1,034 Yakoutes et 1,139 Youkaguires et gens appartenant à diverses tribus; ce qui fait en tout 2,498 hommes, dont 2,173 sont assujettis à l'impôt en pelleteries (*yasak*) comme à la capitation. Le yasak annuel se compose de 803 peaux de renard et 28 martres zibelines, représentant une valeur d'environ 6,704 roubles : il résulte de ce relevé que chaque individu mâle paye à peu près 8 roubles d'impôt par an (un peu plus de huit francs). Les Russes sont généralement des enfants des condamnés à la déportation, et les Cosaques descendent de ceux qui, lors de la destruction de l'ostrog d'Anadirsk par les Tchouktchas, se réfugièrent en ce lieu. Ils étaient considérés autrefois comme étant en service actif, et en cette qualité ils recevaient des vivres de l'État, mais à la charge de remonter la Kolima dans leurs bateaux pour s'approvisionner. Ces voyages leur ayant paru pénibles, et la pêche étant alors très-abondante, ils préférèrent renoncer aux secours fournis par l'État, qui furent définitivement supprimés en 1812. Maintenant que la pêche et la chasse ont perdu, en grande partie, leur ancienne importance, ces malheureux regrettent amèrement l'ancien état des choses! Les Cosaques de la Kolima sont constitués en une *stanitsa*, ou bourgade cosaque, administrée par un chef de leur nation. Ils fournissent un piquet de six hommes, qui tiennent garnison à Nijné-Kolimsk et y veillent à l'ordre. La stanitsa est placée sous l'autorité de l'ispravnik (bailli)

Digitized by Google

de Srednè-Kolimsk. Ces cosaques sont exempts d'impôts, mais chaque homme est assujetti à se présenter, à la première réquisition, armé d'un fusil et d'un sabre. Outre le piquet de cosaques de Nijné-Kolimsk, la stanitsa envoie tous les ans de 25 à 30 hommes à la forteresse d'Ostrovnoyë, pour y faire la police à l'époque de la foire, et y protéger, en cas de besoin, les marchands russes contre les Tchouktchas qui la fréquentent.

Malgré les alliances contractées par les Russes établis sur la Kolima, avec diverses peuplades, tels que les Youkaguires et les Yakoutes des deux Aniouy, et quoiqu'ils aient adopté quelques usages et le costume des gens du pays, ils ne s'en distinguent pas moins pourtant par les traits du visage et leur forte constitution : leur taille est plus élevée, et plusieurs ont les cheveux d'un blond roux; ce qui ne se rencontre jamais parmi les indigènes. La même remarque s'applique aux femmes russes, dont les traits sont plus agréables que ceux des femmes youkaguires, yakoutes et toungouses; on en rencontre même de jolies. Elles ne sont pas étrangères à la tendresse conjugale, et l'on a du plaisir à voir la joie de l'épouse et celle de la mère quand le père de famille ou le fils reviennent d'une expédition périlleuse ou d'un voyage éloigné : en pareil cas, un soin pieux occupe les premiers instants, et des actions de grâces s'élèvent vers Dieu; puis on se livre à la joie, et l'on établit le voyageur près d'une table chargée de ce que le garde-manger de la famille renferme de plus délicat. Tous les individus qui la composent se groupent à l'entour, et l'on s'apprête à écouter le récit de merveilleuses aventures. Alors le nouvel arrivé prend la parole, et rend compte de son voyage, sans omettre le moindre détail, et en appuyant de préférence sur ceux qui sont de nature à donner une haute idée de sa résolution et de son courage à braver les plus grands périls; car malheur à lui s'il laissait entrevoir le moindre indice de faiblesse : il serait perdu de réputation !

Les femmes russes du pays improvisent des chansons pleines de mélancolie. Les paroles se rapportent aux objets de leur affection, et rappellent fréquemment le souvenir d'une époque éloignée; ainsi, on y remarque avec surprise la tourterelle, le rossignol et les fleurs au coloris brillant. Voici deux de ces complaintes :

CHANT SIBÉRIEN.

« Il ne me faut ni plume ni encre pour écrire ma lettre :
Une larme brûlante suffira !
Cette colombe à gorge rouge et violette sera mon messager :
Gentille colombe, dépêche-toi, pars et prends ton vol vers Yakoutsk, la belle ville :
Tu glisseras ma lettre sous sa porte, ou tu la laisseras tomber sous sa croisée ! »

Digitized by Google

données pour résoudre ce problème : aucun monument, aucune tradition, ne nous disent ce qu'était jadis cette contrée; et quoique la conquête de la Sibérie par les Cosaques soit un fait récent, on ignore au juste comment elle était habitée à cette époque. Une tradition obscure s'est seule transmise jusqu'à nous; suivant elle, les rives de la Kolima furent habitées autrefois par un peuple *qui comptait plus de feux qu'il n'y a d'étoiles au ciel;* et, en effet, on rencontre encore, et principalement sur les bords de l'Indiguirka, des restes d'anciennes forteresses en grosses poutres, et de grands tertres funéraires. Des vieillards que j'interrogeai m'assurèrent que ces anciens habitants, les Omoks, ne formaient point un peuple nomade, mais que, répandus sur les bords de la Kolima, ils y vivaient de la pêche et de la chasse; actuellement cette peuplade est complétement éteinte. Je suppose que les Tchoukotchs, autre peuplade considérable, dont les immenses troupeaux de rennes paissaient dans la vaste toundra que traverse le Kolima, et dont le nom est resté à deux petites rivières (la Bolchaya-Tchoukotcha et la Malaya-Tchoukotcha), auront refoulé les Omoks au nord, où les maladies et le besoin les auront fait périr, tandis qu'eux-mêmes se sont transportés en partie sur les côtes de la mer Glaciale, qu'ils habitent encore sous le nom de Tchouktchas : le reste de la peuplade se sera mélangé avec les autres tribus des bords de la Kolima.

La population mâle (officielle) du district de Kolimsk est de 325 Russes et Cosaques, 1,034 Yakoutes et 1,139 Youkaguires et gens appartenant à diverses tribus; ce qui fait en tout 2,498 hommes, dont 2,173 sont assujettis à l'impôt en pelleteries (*yasak*) comme à la capitation. Le yasak annuel se compose de 803 peaux de renard et 28 martres zibelines, représentant une valeur d'environ 6,704 roubles : il résulte de ce relevé que chaque individu mâle paye à peu près 8 roubles d'impôt par an (un peu plus de huit francs). Les Russes sont généralement des enfants des condamnés à la déportation, et les Cosaques descendent de ceux qui, lors de la destruction de l'ostrog d'Anadirsk par les Tchouktchas, se réfugièrent en ce lieu. Ils étaient considérés autrefois comme étant en service actif, et en cette qualité ils recevaient des vivres de l'État, mais à la charge de remonter la Kolima dans leurs bateaux pour s'approvisionner. Ces voyages leur ayant paru pénibles, et la pêche étant alors très-abondante, ils préférèrent renoncer aux secours fournis par l'État, qui furent définitivement supprimés en 1812. Maintenant que la pêche et la chasse ont perdu, en grande partie, leur ancienne importance, ces malheureux regr[illegible] ment l'ancien état des choses! Les Cosaques de la Koli[illegible] une *stanitsa*, ou bourgade cosaque, adminis[illegible] Ils fournissent un piquet de [illegible]mes, qu[illegible] et y veillent à l'ordre. La[illegible]

chaque homme
ın fusil et d'un
tsa envoie tous
faire la police
ırchands russes

a Kolima, avec
s deux Aniouy,
gens du pays,
ge et leur forte
cheveux d'un
nes. La même
s agréables que
encontre même
e, et l'on a du
e de famille ou
ıigné : en pareil
de grâces s'élè-
ɟeur près d'une
de plus délicat.
l'on s'apprête à
ırrivé prend la
re détail, et en
une haute idée
ls ; car malheur
ɜerait perdu de

de mélancolie.
llent fréquem-
e avec surprise
ici deux de ces

la belle ville :
croisée ! »

Digitized by Google

données pour résoudre ce problème : aucun monument, aucune tradition, ne nous disent ce qu'était jadis cette contrée; et quoique la conquête de la Sibérie par les Cosaques soit un fait récent, on ignore au juste comment elle était habitée à cette époque. Une tradition obscure s'est seule transmise jusqu'à nous; suivant elle, les rives de la Kolima furent habitées autrefois par un peuple *qui comptait plus de feux qu'il n'y a d'étoiles au ciel;* et, en effet, on rencontre encore, et principalement sur les bords de l'Indiguirka, des restes d'anciennes forteresses en grosses poutres, et de grands tertres funéraires. Des vieillards que j'interrogeai m'assurèrent que ces anciens habitants, les Omoks, ne formaient point un peuple nomade, mais que, répandus sur les bords de la Kolima, ils y vivaient de la pêche et de la chasse; actuellement cette peuplade est complétement éteinte. Je suppose que les Tchoukotchs, autre peuplade considérable, dont les immenses troupeaux de rennes paissaient dans la vaste toundra que traverse le Kolima, et dont le nom est resté à deux petites rivières (la Bolchaya-Tchoukotcha et la Malaya-Tchoukotcha), auront refoulé les Omoks au nord, où les maladies et le besoin les auront fait périr, tandis qu'eux-mêmes se sont transportés en partie sur les côtes de la mer Glaciale, qu'ils habitent encore sous le nom de Tchouktchas : le reste de la peuplade se sera mélangé avec les autres tribus des bords de la Kolima.

La population mâle (officielle) du district de Kolimsk est de 325 Russes et Cosaques, 1,034 Yakoutes et 1,139 Youkaguires et gens appartenant à diverses tribus; ce qui fait en tout 2,498 hommes, dont 2,173 sont assujettis à l'impôt en pelleteries (*yasak*) comme à la capitation. Le yasak annuel se compose de 803 peaux de renard et 28 martres zibelines, représentant une valeur d'environ 6,704 roubles : il résulte de ce relevé que chaque individu mâle paye à peu près 8 roubles d'impôt par an (un peu plus de huit francs). Les Russes sont généralement des enfants des condamnés à la déportation, et les Cosaques descendent de ceux qui, lors de la destruction de l'ostrog d'Anadirsk par les Tchouktchas, se réfugièrent en ce lieu. Ils étaient considérés autrefois comme étant en service actif, et en cette qualité ils recevaient
à la charge de remonter la Kolima dans leurs
Ces voyages leur ayant paru pénibles, et la
ils préférèrent renoncer aux secours
ment supprimés en 1812. Maintenant
grande partie, leur ancienne i
ment l'ancien état des
une *stanitsa*, ou
Ils fournissent au
et y veillent à l'ordre.

Digitized by Google

chaque homme
ın fusil et d'un
tsa envoie tous
faire la police
ırchands russes

a Kolima, avec
s deux Aniouy,
gens du pays,
ge et leur forte
cheveux d'un
nes. La même
s agréables que
encontre même
e, et l'on a du
e de famille ou
ıigné : en pareil
de grâces s'élè-
ɟeur près d'une
de plus délicat.
l'on s'apprête à
ırrivé prend la
re détail, et en
une haute idée
ls ; car malheur
serait perdu de

de mélancolie.
llent fréquem-
e avec surprise
ici deux de ces

la belle ville :
croisée ! »

Digitized by Google

données pour résoudre ce problème : aucun monument, aucune tradition, ne nous disent ce qu'était jadis cette contrée; et quoique la conquête de la Sibérie par les Cosaques soit un fait récent, on ignore au juste comment elle était habitée à cette époque. Une tradition obscure s'est seule transmise jusqu'à nous; suivant elle, les rives de la Kolima furent habitées autrefois par un peuple *qui comptait plus de feux qu'il n'y a d'étoiles au ciel;* et, en effet, on rencontre encore, et principalement sur les bords de l'Indiguirka, des restes d'anciennes forteresses en grosses poutres, et de grands tertres funéraires. Des vieillards que j'interrogeai m'assurèrent que ces anciens habitants, les Omoks, ne formaient point un peuple nomade, mais que, répandus sur les bords de la Kolima, ils y vivaient de la pêche et de la chasse; actuellement cette peuplade est complétement éteinte. Je suppose que les Tchoukotchs, autre peuplade considérable, dont les immenses troupeaux de rennes paissaient dans la vaste toundra que traverse le Kolima, et dont le nom est resté à deux petites rivières (la Bolchaya-Tchoukotcha et la Malaya-Tchoukotcha), auront refoulé les Omoks au nord, où les maladies et le besoin les auront fait périr, tandis qu'eux-mêmes se sont transportés en partie sur les côtes de la mer Glaciale, qu'ils habitent encore sous le nom de Tchouktchas : le reste de la peuplade se sera mélangé avec les autres tribus des bords de la Kolima.

La population mâle (officielle) du district de Kolimsk est de 325 Russes et Cosaques, 1,034 Yakoutes et 1,139 Youkaguires et gens appartenant à diverses tribus; ce qui fait en tout 2,498 hommes, dont 2,173 sont assujettis à l'impôt en pelleteries (*yasak*) comme à la capitation. Le yasak annuel se compose de 803 peaux de renard et 28 martres zibelines, représentant une valeur d'environ 6,704 roubles : il résulte de ce relevé que chaque individu mâle paye à peu près 8 roubles d'impôt par an (un peu plus de huit francs). Les Russes sont généralement des enfants des condamnés à la déportation, et les Cosaques descendent de ceux qui, lors de la destruction de l'ostrog d'Anadirsk par les Tchouktchas, se réfugièrent en ce lieu. Ils étaient considérés autrefois comme étant en service actif, et en cette qualité ils recevaient des vivres de l'État, mais à la charge de remonter la Kolima dans leurs bateaux pour s'approvisionner. Ces voyages leur ayant paru pénibles, et la pêche étant alors très-abondante, ils préférèrent renoncer aux secours fournis par l'État, qui furent définitivement supprimés en 1812. Maintenant que la pêche et la chasse ont perdu, en grande partie, leur ancienne importance, ces malheureux regrettent amèrement l'ancien état des choses! Les Cosaques de la Kolima sont constitués en une *stanitsa*, ou bourgade cosaque, administrée par un chef de leur nation. Ils fournissent un piquet de six hommes, qui tiennent garnison à Nijné-Kolimsk et y veillent à l'ordre. La stanitsa est placée sous l'autorité de l'ispravnik (bailli)

Digitized by Google

de Srednè-Kolimsk. Ces cosaques sont exempts d'impôts, mais chaque homme est assujetti à se présenter, à la première réquisition, armé d'un fusil et d'un sabre. Outre le piquet de cosaques de Nijné-Kolimsk, la stanitsa envoie tous les ans de 25 à 30 hommes à la forteresse d'Ostrovnoyë, pour y faire la police à l'époque de la foire, et y protéger, en cas de besoin, les marchands russes contre les Tchouktchas qui la fréquentent.

Malgré les alliances contractées par les Russes établis sur la Kolima, avec diverses peuplades, tels que les Youkaguires et les Yakoutes des deux Aniouy, et quoiqu'ils aient adopté quelques usages et le costume des gens du pays, ils ne s'en distinguent pas moins pourtant par les traits du visage et leur forte constitution : leur taille est plus élevée, et plusieurs ont les cheveux d'un blond roux; ce qui ne se rencontre jamais parmi les indigènes. La même remarque s'applique aux femmes russes, dont les traits sont plus agréables que ceux des femmes youkaguires, yakoutes et toungouses; on en rencontre même de jolies. Elles ne sont pas étrangères à la tendresse conjugale, et l'on a du plaisir à voir la joie de l'épouse et celle de la mère quand le père de famille ou le fils reviennent d'une expédition périlleuse ou d'un voyage éloigné : en pareil cas, un soin pieux occupe les premiers instants, et des actions de grâces s'élèvent vers Dieu; puis on se livre à la joie, et l'on établit le voyageur près d'une table chargée de ce que le garde-manger de la famille renferme de plus délicat. Tous les individus qui la composent se groupent à l'entour, et l'on s'apprête à écouter le récit de merveilleuses aventures. Alors le nouvel arrivé prend la parole, et rend compte de son voyage, sans omettre le moindre détail, et en appuyant de préférence sur ceux qui sont de nature à donner une haute idée de sa résolution et de son courage à braver les plus grands périls; car malheur à lui s'il laissait entrevoir le moindre indice de faiblesse : il serait perdu de réputation !

Les femmes russes du pays improvisent des chansons pleines de mélancolie. Les paroles se rapportent aux objets de leur affection, et rappellent fréquemment le souvenir d'une époque éloignée; ainsi, on y remarque avec surprise la tourterelle, le rossignol et les fleurs au coloris brillant. Voici deux de ces complaintes :

CHANT SIBÉRIEN.

« Il ne me faut ni plume ni encre pour écrire ma lettre :
Une larme brûlante suffira !
Cette colombe à gorge rouge et violette sera mon messager :
Gentille colombe, dépêche-toi, pars et prends ton vol vers Yakoutsk, la belle ville :
Tu glisseras ma lettre sous sa porte, ou tu la laisseras tomber sous sa croisée ! »

Digitized by Google

AUTRE CHANT.

« Dis-moi, petit pigeon,
Dis-moi, pigeon à la plume noire,
Où tu as rencontré ceux qui sont allés du côté de la mer? —
Je les ai rencontrés sur la vaste plage, sur les flots,
Sur les bancs toroses [1] de l'Océan;
C'est là qu'ils ont découvert une belle île! —
Gentille colombe, reprends ton vol, et dirige-toi vers la mer azurée
Pour dire à mon bien-aimé
Que tu as vu son amie verser des larmes amères! »

Les hommes chantent aussi, et leurs chansons se nomment *andiltchines*. C'est principalement en hiver qu'ils se livrent à ce passe-temps, à l'époque où le soleil a disparu de l'horizon. Alors voisins et amis, rassemblés dans une habitation, forment un cercle au milieu duquel les jeunes gens des deux sexes chantent, dansent et se livrent à divers jeux. En un mot, les Russes de Nijné-Kolimsk paraissent jouir de la vie, et ont encore un reste de gaîté, tandis que les indigènes sont sombres et moroses. Le caractère gai et ouvert du Russe, qu'ils n'imitent qu'imparfaitement, est tellement apprécié par eux, que, pour dépeindre un chasseur gai et actif, ils disent : « Celui-là est un vrai Russe [2]! » Les enfants de ces Russes sont généralement précoces, et se distinguent des autres par l'intelligence et par leur adresse à imiter tous les objets qui leur tombent sous la main.

Les habitations des Russes diffèrent peu de celles des indigènes. Le mélèze qui croît dans le pays étant trop chétif pour être employé à la construction des cabanes, ils ont soin de s'approvisionner de bois flotté, que déposent sur le sol les inondations périodiques du printemps. Il faut souvent plusieurs années pour rassembler ainsi le bois nécessaire à la construction d'une cabane. Les murs sont construits en poutres superposées, dont les interstices sont calfatés avec de la mousse; et l'on enduit le tout de terre glaise délayée. Devant la cabane est un talus en terre qui s'élève à la hauteur des fenêtres; ce qui empêche le froid de pénétrer. La cabane, en forme d'*isba*, a une sagène et demie de hauteur (un peu plus de 3 mètres), et sa capacité intérieure est de 2 à 3 sagènes (de 4 à 6 mètres); une terrasse garnie de terre la recouvre en guise de toit. On

[1] Montagnes de glace dans la mer Glaciale.

[2] L'homme du peuple russe est gai, actif et d'une adresse remarquable. Les villages russes retentissent de chants les jours de fête, et les soldats chantent en chœur pour se distraire des fatigues d'une marche forcée.

Digitized by Google

trouve à l'intérieur, et dans un des coins, le tchouvale yakoute, espèce de cheminée qui n'est tout simplement qu'une corbeille en rameaux de saules, enduite de terre glaise des deux côtés : une ouverture pratiquée au-dessus, dans le toit, donne passage à la fumée. Quelques habitations, récemment construites, renferment des poêles à la manière russe [1] : ils sont en terre glaise battue. Quelques cloisons, fort basses, partagent l'unique pièce qui s'y trouve en autant de compartiments qu'il y a de ménages sous un même toit : le reste de l'espace sert de cuisine et de salle à manger. Des bancs suffisamment larges, sur lesquels on étend des peaux de renne, garnissent les murailles. Au-dessus, et suspendus au mur, sont des ustensiles de ménage et différentes armes. Ces habitations, ainsi disposées, seraient suffisamment éclairées par une ou deux ouvertures d'un pied en carré, toujours exposées au midi, si l'on remplaçait la peau de lotte, en été, et les plaques de glace de 6 pouces d'épaisseur, en hiver, par des vitres. Un vestibule extérieur, avec foyer, est adossé à la cabane : à côté est une grange. Des perches sont disposées à l'entour de la maison et sur la terrasse qui lui sert de toit; on y étend le poisson, pour le faire sécher. N'oublions pas de mentionner la demeure des nombreux chiens qu'entretiennent ces habitants pour l'attelage. C'est auprès de la grange qu'est leur chenil; mais on ne les y renferme qu'à l'époque des plus grands froids; le reste du temps, ils vivent en plein air, et se blottissent dans la neige pour se garantir du froid. Nul plan régulier ne préside à la construction des villages : chacun fait à son idée. Quant aux bains de vapeur [2], les habitants en font peu de cas : nous n'en trouvâmes qu'un seul à Nijné-Kolimsk, et encore tombait-il en ruine.

Ce qui distingue les habitants à leur aise est une cabane proprement tenue, et de bons vêtements : leurs femmes portent des chemises en toile de coton, tandis que celles des pauvres gens se contentent de *parquis* ou chemises en peau de renne souple, dont le poil est tourné en dedans, et dont la peau à l'extérieur est teinte en rouge au moyen de l'écorce d'aune. Ces sortes de chemises, ouvertes par devant, sont garnies aux manches de fines lanières en peau de castor ou de loutre de rivière, que les Tchouktchas leur vendent assez cher. La peau de renne sert aussi à faire des caleçons. Le *kamley* est le vêtement qui se met sur la chemise; il est fait habituellement en *rovdougue* ou peau de renne sans mégie, à laquelle la fumée, dans laquelle vivent les habitants, communique une teinte jaunâtre : ceux d'entre eux qui ne regardent

[1] Le poêle de la maison du paysan russe est un vaste four.

[2] L'usage des bains de vapeur est si répandu en Russie, que toute ville en contient un grand nombre, et qu'on en rencontre plusieurs dans chaque village.

Digitized by Google

point à l'économie, ont des *kamley* en perse : c'est là un habit de cérémonie que l'on ne met que pour sortir de chez soi. La partie de la chaussure n'est point négligée : on fait usage de deux espèces de souliers; de *kaliptchiks* et d'*alartchiks*, qui ont entre eux beaucoup d'analogie et sont faits en *youfte*[1] ou bien en peau de renne épaisse : ils sont brodés en soie et quelquefois en or. Deux larges courroies, fixées aux talons, se croisent sur la jambe, qu'elles enveloppent. Pour coiffure, on a un bonnet fourré, de forme pointue, qui couvre le front et descend sur les joues. Ceux qui se piquent d'élégance, ou qui redoutent le froid, ont soin de se couvrir les différentes parties du visage avec des pièces de fourrure, à peu près semblables à celles de mon costume de voyage[2]. Mais ici, la pièce destinée à couvrir le front est brodée avec un soin particulier, et décorée de dessins en soie de plusieurs couleurs, mélangée d'or. Lorsqu'une personne, ainsi équipée, entre dans une demeure, elle se découvre la tête et enlève les morceaux de fourrure placés sur son visage, à l'exception de celle qui lui couvre le front : celle-ci demeure exposée à l'admiration des connaisseurs en broderies.

A la description que j'ai déjà donnée du costume adopté pour les voyageurs en hiver, j'ajouterai que l'on adapte aux manches de la pelisse de larges gants traversés par une fente qui permet au voyageur d'en retirer ses mains en un clin d'œil, et de les y replacer de même. De grandes bottes de voyage,

[1] Cuir préparé d'une manière particulière, et connu sous le nom de *cuir de Russie*.

[2] Voici comment l'auteur décrit ailleurs son costume de voyage : Je mis d'abord, et par-dessus mes habits d'uniforme, une sorte de large jaquette en renard polaire, à laquelle s'ajustait un couvre-poitrine également fourré, et passai mes jambes dans de larges chiravars en peau de lièvre : ceci fait, on me mit deux paires de bas, en peau de renne souple, et par-dessus une paire de bottes fortes, très-hautes, en peau de renne : ce n'est point tout ; comme voyageur à cheval, je dus garnir mes genoux de genouillères fourrées et revêtir une sorte de chemise nommée *koukhlyanka*, faite d'une double peau de renne, dont l'une a le poil tourné en dehors et l'autre en dedans ; elle est à manches, est garnie d'un capuchon et se fixe à la taille au moyen d'une ceinture. Telles sont les principales pièces destinées à préserver le voyageur contre l'intensité du froid polaire. Le visage a son costume comme le corps ; on a même mis un soin particulier à le bien garantir ! ainsi, le nez, les lèvres, le menton et les oreilles ont tous des pièces fourrées destinées spécialement à les couvrir : lorsque toutes ont été appliquées sur le visage, il ne reste plus, pour compléter l'équipement, qu'à faire entrer sa tête dans un gigantesque bonnet fourré ! La première fois que j'eus mis ce costume, je crus qu'il me serait impossible d'en supporter le poids, mais je m'y habituai et finis par reconnaître que, par un froid de 30 degrés et plus, il est on ne peut pas plus confortable !

Digitized by Google

ou *torbases*, se mettent par-dessus des chaussons en peau de daim; un grand couteau de chasse est suspendu à la ceinture : à côté est une petite pipe en cuivre ou en étain à tuyau très-court, qu'enveloppe une lanière en cuir, et une boîte en écorce d'arbre, contenant un briquet et du tabac mêlé avec du bois de mélèze réduit en poudre. Russes et indigènes fument à la mode du pays, c'est-à-dire qu'ils aspirent toute la fumée de la pipe, pour la faire ressortir par les narines, ce qui occasionne une sorte d'ivresse tellement forte, qu'il arrive quelquefois au fumeur de rouler dans le brasier auprès duquel il est assis. Ils prétendent, au reste, que des songes enchanteurs fascinent alors leurs sens, et que cette manière de fumer réchauffe le corps et le rend insensible au froid.

Le costume des femmes ne diffère guère de celui des hommes que par la finesse des peaux. Les femmes riches portent des mantelets en tissus de coton ou de soie à dessins très-bigarrés, garnis d'un collet rabattu en queues de martres : celles qui le sont moins se contentent de mantelets en peaux de jeunes rennes, que l'on a retirés du sein de leur mère avant terme. Les femmes mariées s'enveloppent la tête dans des mouchoirs de coton ou de soie, ou bien mettent une espèce de bonnet, sous lequel elles cachent leurs cheveux. Quant aux filles, elles disposent leurs cheveux en longues tresses et se parent le front d'un bandeau.

Ce n'est qu'en vivant parmi les habitants de ces peuplades que l'on peut parvenir à se faire une idée exacte de leurs mœurs. Pour apprendre à connaître celle des riverains de la Kolima en particulier, il faut nécessairement passer avec eux de leurs cabanes d'hiver dans leurs huttes d'été, naviguer de compagnie en karbases [1] et en vetkas [2] sur leurs larges fleuves dont le courant est si rapide; lancer son cheval à leur instar sur des rocs escarpés ou les escalader à pied; se frayer un passage dans l'épaisseur d'une épaisse forêt, par le froid le plus rigoureux, en bravant le chasse-neige; parcourir avec la vitesse de la flèche l'immense toundra en légère narta traînée par des chiens; en un mot, il faut montrer autant de résolution et être infatigable comme eux. Ce fut là notre genre de vie pendant les trois années de notre séjour dans ces lieux. Nous vécûmes dans l'intimité des indigènes, nous nous habillâmes à leur mode, nous nous nourrîmes de poisson sec et partageâmes avec eux tous les inconvénients du climat, pour nous mettre en état de présenter un tableau fidèle des mœurs et coutumes des habitants de la contrée.

[1] Sortes de bateaux employés par les riverains de la Kolima.

[2] Très-petite nacelle.

Digitized by Google

La pêche, comme nous l'avons déjà dit, est la principale industrie des habitants : elle est aussi leur principal moyen d'existence. Malheureusement, Nijné-Kolimsk n'est pas à cet égard dans une position topographique favorable, et les travaux de la pêche obligent ses habitants à des courses aussi longues que pénibles. A peine le printemps a-t-il paru que tous s'empressent de quitter leurs demeures, et de se rendre sur les bords de la Kolima, où, après avoir choisi un endroit convenable, chaque pêcheur élève une hutte, et s'occupe des préparatifs pour la pêche. D'autres se rendent, dès le mois d'avril, à l'embouchure des petites rivières qui se jettent dans la Kolima, où ils ont des *huttes d'été :* ils y sont rejoints à la mi-mai, par le restant des habitants qui étaient demeurés à Nijné-Kolimsk pour assister au passage des marchands qui s'en retournent à Yakoutsk, après la foire d'Ostrovnoyë [1].

Le printemps est la saison la plus pénible pour les riverains de la Kolima. Tout le produit de la pêche d'automne se trouve consommé à cette époque, et la rivière ne fournit pas de poisson, car la rigueur du froid lui a fait chercher des endroits plus profonds dont il ne sort pas encore. L'habitant chercherait en vain à profiter de la *nasta* [2] pour se mettre à la poursuite du renne et de l'élan : l'épuisement des chiens fatigués et manquant de nourriture, s'y oppose. Si, de temps à autre, quelques perdrix se prennent au piége, ce n'est là qu'une ressource insignifiante ; bref, la famine, et la famine sous l'aspect le plus hideux, menace à cette époque l'habitant des bords de la Kolima. C'est alors que l'on voit des troupes de Toungouses et de Youkaguires, chassés des rives de l'Aniouy et de la toundra, par le tourment de la faim, venir mendier dans les villages russes de la Kolima. L'œil hagard, la face livide et décharnée, ces malheureux errent comme des morts échappés à la tombe ; et s'ils rencontrent par hasard quelque cadavre de renne, mort de maladie, ils se jettent dessus comme une troupe de loups affamés, et dévorent cette dégoûtante proie dont ils ne laissent rien : os et peau, tout a été broyé sous leurs dents contractées par l'excès de la souffrance ! Ceux qui viennent à Nijné-Kolimsk n'y trouvent, hélas ! qu'une misère approchant de la leur. C'est au point que les habitants en sont quelquefois réduits à recourir

[1] Ostrog situé à l'est de Nijné-Kolimsk.

[2] On nomme ainsi une légère croûte glacée qui se forme quelquefois, pendant les nuits de printemps, à la surface de la neige que les rayons du soleil ont fait fondre pendant le jour. Les chasseurs en profitent pour poursuivre, en légère narta, traînée par des chiens, le renne ou l'élan ; le poids de l'animal ne tarde pas à lui faire briser cette glace si mince, il enfonce, et devient la proie du chasseur.

Digitized by Google

aux misérables restes de la nourriture réservée aux chiens, dont un grand nombre périt ! L'État, pour améliorer autant qu'il est possible une aussi douloureuse situation, a établi un magasin de farine; mais la longueur du trajet que le blé parcourt en élève le prix à un taux exorbitant ! Tel est le tableau lamentable que j'eus trois fois sous les yeux, pendant la durée de mon séjour. Il fut si horrible, qu'actuellement encore, je ne puis songer sans frémir à cette population parvenue à un degré de misère telle, qu'aucune description ne peut en donner une idée !

Cependant la Providence ne permet point au mal de dépasser de certaines limites : au moment où la famine s'apprête à dévorer les restes d'une population expirante, arrivent du midi d'immenses volées de cygnes, d'oies, de canards, de bécasses et d'autres oiseaux. Jeunes gens, vieillards, femmes et enfants, en un mot, tous ceux qui ont encore assez de force pour tenir une arme, se dépêchent d'en tuer autant qu'il leur est possible. Le poisson commence à venir se prendre dans les filets étendus sous la glace. Mais l'abondance ne règne point encore à cette époque de l'année, et l'on dirait que la nature, telle qu'un habile médecin, proportionne la part d'aliments aux forces du malade. C'est au mois de juin que la Kolima brise ses glaces, et une énorme quantité de poisson s'offre aussitôt aux pêcheurs, qui se hâtent de s'approvisionner pour l'hiver de l'année suivante. Mais si les habitants de la Kolima ont alors une nourriture assurée, une autre calamité les menace. En effet, il arrive ordinairement que les énormes blocs de glace que la rivière charrie s'accumulent dans les endroits où le lit est resserré, s'y amoncellent, et finissent par former de véritables digues : bientôt les eaux, ainsi retenues, s'élèvent et débordent. Pareille chose arriva pendant notre séjour à Nijné-Kolimsk, et l'inondation fut si subite que les habitants eurent à peine le temps de conduire leurs chevaux sur des hauteurs. Quant à nous, nous nous réfugiâmes sur le toit en terrasse de notre cabane, où il nous fallut demeurer une semaine. L'eau formait des courants rapides entre les maisons. Le lac situé au nord de l'Ostrog s'était réuni au fleuve : tout le hameau ressemblait à un archipel de petites îles, car on n'apercevait plus que les toits. Les habitants communiquaient entre eux au moyen de petits bateaux, tandis que d'autres, juchés sur les toits, jetaient le filet et pêchaient le poisson.

Dès que les eaux se sont retirées, on s'occupe de pêcher à la seine [1] ; c'est

[1] La Kolima est surtout poissonneuse à l'est de la Léna ; c'est là ce qui fait que ses bords sont bien plus habités que ceux de la Yana, de l'Indiguirka et de l'Alazéya. Les cent familles établies aux environs de Nijné-Kolimsk consomment, par an, d'après une évaluation exacte, la valeur de *trois millions* de harengs et poissons de diverses espèces.

Digitized by Google

l'époque où le poisson descend le courant : son passage ne dure ordinairement que quelques jours ; mais dans quelques affluents il continue à passer pendant tout l'été, quoique la quantité diminue. Le sterlet [1], la nelma [2], le mouksoune [3] et le tchir [4] sont les poissons que l'on pêche le plus fréquemment. Ces poissons étant très-maigres au printemps, on les prépare sous forme de *youkola* pour la nourriture des chiens ; c'est-à-dire qu'on les fait sécher après les avoir fendus. Les parties intérieures fournissent une grande quantité d'huile. Au printemps, on pêche à la seine dans les petits affluents de la Kolima où l'eau, en se retirant après l'inondation annuelle, laisse une grande quantité de poisson. Plus tard, lorsque toute l'eau de l'inondation est rentrée dans le lit de la Kolima, le poisson resté dans les petits affluents se remet en route pour rentrer dans le fleuve : les pêcheurs en profitent, et disposent, en travers de ces petites rivières, des tramaux appelés *mordames*, faits en baguettes de saule entrelacées. Quand on pêche à la seine, c'est au propriétaire du filet que le poisson pris appartient, tandis que lorsqu'on pêche au tramail, chaque tramail appartenant à plusieurs personnes, le produit de la pêche se partage par parties égales entre elles. Le tchir, poisson fort gras et très-estimé, se prend le plus souvent au tramail : la *youkola* [5] de tchir est considérée comme un mets recherché ; voici comment on la prépare : après avoir fendu le poisson (toujours choisi parmi les plus gros), on en enlève toutes les arêtes, et l'on fait un grand nombre d'entailles dans la chair pour l'attendrir ; ainsi préparé, il ne reste plus qu'à le faire sécher ou bien à le fumer, ce qui est le meilleur moyen de le conserver. La partie supérieure de la chair est séparée et séchée à part, comme la plus délicate du poisson ; on la pile ensuite dans un mortier en bois avec un peu de graisse, et l'on renferme le mélange dans des jarres pour s'en servir en hiver. Les parties intérieures, loin d'être jetées, en passent au contraire pour des morceaux de choix : on s'en sert pour garnir les pâtés. A la pêche au tramail succède de nouveau celle au filet ; c'est à cette époque que l'on pêche le gros poisson, tel que le sterlet et la nelma.

Les cygnes, les oies et les canards se dirigent vers les côtes, à l'époque de la pêche, pour y muer, construire leurs nids et faire éclore leurs petits. Quelques hommes partent aussitôt pour aller dénicher des œufs ; mais la vé-

[1] ...son du genre de l'acipensère : il est très-estimé en Russie.
[2] ... truite saumonée.
[3] ...oujon de mer.
[4] ...saumon.
[5] ...c.

Digitized by Google

ritable chasse a lieu plus tard, à l'époque même de la mue. C'est alors que les chasseurs entourent les nids : ils lancent leurs chiens, qui effrayent les oiseaux et les obligent à se réfugier dans les lacs, où il est aisé de les abattre à coups de fusil, de flèche, ou même à coups de bâton. L'on fume une partie du produit de la chasse, et l'on enterre le restant dans la neige qui le conserve frais jusqu'à l'hiver. Cette chasse a beaucoup perdu de son importance : maintenant les chasseurs s'estiment heureux lorsqu'ils ont rapporté en tout, dans le courant de l'été, des lieux qui avoisinent l'embouchure de la Kolima, 1,000 oies, 500 canards et 200 cygnes [1].

Les habitants les plus prévoyants comme les plus actifs ne se bornent pas à s'approvisionner de poisson et d'oiseaux de passage; ils vont encore à la chasse au renne : c'est en été que cette chasse a lieu. Quelques chasseurs s'embarquent et se rendent en *karbases* dans l'Aniouy, où ces animaux se rassemblent en grand nombre pour se plonger dans l'eau qui leur sert de refuge contre la piqûre des mousquites. D'autres, pendant ce temps, montent à cheval et gagnent la toundra et les bords des grands lacs qui s'y trouvent : le renne poursuivi est contraint à se précipiter dans l'eau, où le chasseur le suit et l'égorge. Un bon chasseur peut tuer de cette manière jusqu'à cent rennes dans une saison : la chasse dans la toundra est moins productive.

Telles sont les occupations, telle est la vie rude et active des hommes pendant la belle saison. Parlons maintenant des travaux des femmes : elles ont bien soin de mettre à profit un été malheureusement trop court. Leur principale occupation consiste à récolter diverses plantes aromatiques, des baies qui pourtant ne donnent pas chaque année, et des racines nutritives qui croissent dans les montagnes. Ces femmes connaissent parfaitement les diverses espèces de plantes, ainsi que leurs propriétés, et elles en récoltent autant qu'un été plus ou moins favorable le leur permet. La mi-août est la saison des plaisirs champêtres pour les filles de la Kolima; on les voit alors se rendre par troupes sur la rive orientale du fleuve, ou bien au pied du mont Pantéley pour y récolter le fruit du vaciet de montagne; récolte qui dure plusieurs jours, pendant lesquels les jeunes travailleuses chantent et dansent, ou bien jouent à différents jeux du pays : les nuits, elles les passent à la belle étoile. Une fois la récolte terminée, on plonge les fruits dans des

[1] Il paraît que les oiseaux voyageurs ne font jamais leurs nids au même endroit deux années de suite, et que leurs transmigrations sont assujetties à un ordre régulier. Pareille chose a été observée pour les animaux à fourrures, et l'on assure que l'isatis n'apparaît en grand nombre que tous les trois ans; les zibelines disparaissent parfois tout à fait, sans que l'on en sache la cause.

Digitized by Google

baquets pleins d'eau que l'on met geler, et c'est ainsi qu'on les conserve pour l'hiver. Ce fruit est considéré comme une friandise d'un goût très-délicat.

Parmi les plantes et les racines qui se récoltent en ces lieux, je citerai le *timyane* dont la feuille remplace, pour les fumeurs, celle du tabac et peut même servir d'aliment, et la *makarcha*, dont la racine farineuse s'emploie pour assaisonner la viande : on la sert aussi seule, comme friandise, avant le thé du soir. C'est dans les terriers creusés par les souris qu'on va chercher cette racine; les femmes surtout excellent à l'enlever à ces animaux prévoyants, qui en font provision pour se nourrir pendant l'hiver.

Mais le court été de ces contrées a disparu, et septembre se montre amenant l'automne, avant-coureur des frimas. On s'occupe alors à pêcher le hareng, qui vient de la mer et remonte la Kolima en si grande quantité qu'un seul coup de filet en enlève plusieurs milliers : il arrive quelquefois qu'après deux ou trois années de pêche malheureuse, au moment où les habitants ont épuisé toutes leurs ressources, d'immenses bancs de harengs apparaissent et ramènent l'abondance. On a soin de suspendre ces poissons pour les faire égoutter avant l'époque des gelées, ce qui ajoute à leurs qualités nutritives et en rend le transport plus facile; car il devient alors plus léger. C'est vers le temps du passage des harengs que les habitants reviennent de la chasse au renne, ramenant la vie et le mouvement dans une contrée peuplée jusque-là de femmes et de vieillards. Ceux-ci attendent avec impatience, et l'inquiétude dans l'âme, des nouvelles du résultat de la chasse. Qu'a-t-on à espérer, et que doit-on redouter pour le prochain hiver!!! Si la chasse a été heureuse, la joie se communique, devient universelle, et ses résultats forment le sujet de tous les entretiens.

Les chasseurs racontent leurs prouesses, et ont soin de rapporter les moindres circonstances de la chasse, telles que les différents mouvements du renne, l'adresse du chasseur, son courage et l'instinct des chiens. Souvent on se réunit en sociétés pour aller chasser l'élan et le bélier sauvage aux caps Baranoff, sur la mer Glaciale. Un genre de chasse particulier aux Youkaguires établis sur les rives de l'Aniouy et de l'Omolone, ainsi qu'aux Yakoutes répandus sur les montagnes et dans les forêts qui avoisinent Sredné-Kolimsk, consiste à lancer des chiens, dressés exprès, à la poursuite des renards, des zibelines et des écureuils.

Mais les gelées viennent, et la *pêche d'été* cesse pour être remplacée par la *pêche d'automne*. On pratique alors des ouvertures dans la glace, qui à cette époque a déjà recouvert la surface du fleuve, principalement du côté de l'embouchure, et l'on y introduit des filets de crin. Le *mouksoune*, espèce (salmo autumnalis) et la *nelma*, qu'amènent les vents de mer, sont

Digitized by Google

les poissons qui se pêchent le plus communément dans cette saison. Dans quelques endroits, la *pêche d'automne* se prolonge jusqu'au mois de décembre, époque où la rigueur du froid et l'obscurité obligent les pêcheurs à regagner leurs demeures.

On voit, d'après ce qui précède, que chaque saison de l'année a ses travaux, et que les habitants des rives de la Kolima doivent s'ingénier en mille manières pour se procurer de quoi subsister dans une contrée où le sol glacé ne peut rien produire. Ne point laisser échapper l'époque favorable, soit à la pêche, soit à la chasse, est le but constant de toutes leurs pensées. A la pêche dans les affluents, succède la pêche dans la Kolima; puis arrive le gros poisson de mer, que remplacent plus tard les harengs; enfin, la pêche d'automne complète les travaux de l'année.

La chasse aux oiseaux se partage aussi en plusieurs périodes: on commence par les canards, qui sont les premiers à muer; puis viennent les oies, et enfin les cygnes. Cette chasse est de deux espèces: la première concerne les très-jeunes oiseaux que le chasseur tue avec leurs mères; et la seconde les oiseaux jeunes, mais déjà grands: comme ils muent plus tard que les vieux oiseaux, on les chasse les derniers. Dans tous les cas, on a soin de choisir l'époque où les oiseaux ont perdu leurs plumes.

C'est grâce à ce partage régulier et périodique des travaux, résultat d'un ordre sagement établi par la nature, que les riverains de la Kolima sont redevables de pouvoir exister en cette contrée. Néanmoins, ils ont de la peine à les accomplir tous. En effet, celui qui possède des chevaux doit s'approvisionner de foin; on a sa cabane à réparer, ou bien à en construire une nouvelle. Ce n'est point tout: il faut dresser des piéges [1] aux animaux à fourrures, et, qui plus est, faire de longues tournées pour les inspecter. En pareil cas, le chasseur part à cheval, si c'est à l'époque où la terre, déjà gelée, n'est point encore couverte de neige; dans le cas contraire, le voyage se fait en traîneau traîné par des chiens. C'est alors, c'est-à-dire à la fin de l'automne, que les rennes traversent la Kolima en se dirigeant vers l'occident; or, il s'agit de les surprendre au passage. Pour en venir à bout, on dispose des nœuds coulants faits avec des courroies, dans d'étroits défilés; ou bien encore on élève des espèces d'enclos qui n'ont qu'une seule ouverture, faite de manière à ce que l'animal, après y

[1] Le piége le plus en usage se compose d'une poutre, dont une des extrémités est élevée diagonalement au-dessus d'une espèce de caisse qui renferme l'appât; si l'animal y touche, le ressort s'échappe, la poutre tombe sur lui et le retient jusqu'à l'arrivée du chasseur. Les Russes de Nijné-Kolimsk et des environs ont à eux seuls près de *huit mille* piéges pareils.

Digitized by Google

être entré, ne puisse plus en sortir. Quant au piéges, c'est dans la *toundra*, ou le long des côtes de la mer, qu'on les place par longues files. Ces piéges sont principalement destinés à prendre l'isatis ou renard polaire. L'appât consiste en un petit animal vivant, ou bien en un morceau de viande empoisonnée. Quoique le grand nombre de souris qui habitent la *toundra*, leur procurent une nourriture suffisante et en détournent un grand nombre des piéges, on en prend cependant beaucoup; aussi l'isatis n'est pas une fourrure chère. La surveillance des piéges, ainsi que la manière de les disposer, exige une adresse extrême. A l'époque de notre séjour à Nijné-Kolimsk, c'était un centenier cosaque, nommé Soldatoff, qui était réputé le plus habile à prendre la *melkaya-pakast*[1]. Le pauvre homme devenait tout chagrin, et croyait son honneur compromis toutes les fois qu'un isatis, qu'il s'était vanté d'attraper, avait échappé au piége; ou qu'un renard, trop fin, avait refusé le poisson qu'il s'était plu à lui préparer avec un soin tout particulier.

Parmi les nombreux animaux qui habitent le nord de la Sibérie, le chien est sans contredit le plus utile : cet *ami de l'homme*, qui comme lui est capable de s'acclimater partout, qui le défend ou le suit à la chasse; qui peut se nourrir de bananes et d'autres végétaux dans les îles de la mer du Sud, et qui ne mange que du poisson dans les régions polaires, remplit ici un emploi qui ailleurs est étranger à ses habitudes : à défaut de chevaux et malgré sa faiblesse, on a fait du chien une bête de trait, et toutes les peuplades répandues sur les côtes de l'Asie, depuis l'Obi jusqu'au détroit de Béring, le Groenland et le Kamtschatka, attellent des chiens à leurs traîneaux, pour faire de longs voyages, et transporter de pesants fardeaux.

Le chien du nord de la Sibérie ressemble au loup; comme lui, il a le museau long et pointu; ses oreilles, toujours dressées, sont effilées, et sa queue est épaisse. Quelques chiens ont le poil uni, d'autres, au contraire, l'ont crépu et diversement nuancé. Quoique leur taille varie, un bon chien d'attelage doit avoir 79 centimètres de hauteur sur 91 centimètres de longueur. Son aboiement ressemble au hurlement du loup. Ces chiens, comme nous avons eu occasion de l'observer, demeurent constamment en plein air. En été, ils savent se creuser des trous en terre pour s'abriter contre les morsures des mousquites, ou bien ils se plongent dans l'eau, et y passent toute la jour-

[1] *Malkaya-pakast, menue drogue :* les habitants du nord de la Sibérie qualifient ainsi tous les animaux qui se prennent au piége; car, comme ils attachent une idée de force et de grandeur au mot *zver* (animal), ils ne l'emploient jamais que pour désigner l'élan et quelquefois l'ours noir des forêts qu'ils nomment *tcherni zver* (l'animal noir).

Digitized by Google

née. Pendant l'hiver, ils se blottissent dans la neige, en ne laissant à l'air que l'extrémité du museau, qu'ils ont soin de couvrir de leur épaisse queue pour le préserver du froid. Élever et dresser des chiens, est une des occupations les plus importantes des habitants. Les jeunes chiens qui naissent en hiver sont attelés en automne pour être dressés; mais on ne leur fait point faire de longues courses avant l'âge de trois ans. Le chien le mieux dressé et le plus intelligent s'attelle toujours en avant; car la vitesse, la bonne direction et même la sûreté du voyageur dépendent du chef de file. Aussi habitue-t-on les chiens à obéir au moindre signe de leur maître, et surtout (et cela est le plus difficile à obtenir) à ne point se détourner de la route pour suivre des traces d'animaux que l'on rencontre fréquemment empreintes sur la neige. Il est rare que l'on réussisse dans cette partie de l'éducation, et le plus souvent l'attelage tout entier se précipite sur de pareilles traces en hurlant de toutes ses forces. Une fois lancés, rien n'est capable de les arrêter, si ce n'est un obstacle physique. C'est dans de pareilles occasions que celui qui voyage en *narta*, et qui a un bon chien en tête de l'attelage, est à même d'observer la merveilleuse intelligence de cet animal et les mille ruses qu'il emploie pour déshabituer ses compagnons, moins intelligents ou plus rétifs, de s'abandonner à leur instinct. Quelquefois on le voit, au moment où l'attelage s'apprête à s'élancer dans la direction de traces récentes, se mettre à aboyer en se détournant vers le côté opposé, et feignant d'avoir aperçu quelque animal qu'il s'agirait de poursuivre. D'autres fois, lorsqu'on traverse la toundra, nue et sans limites, par une nuit noire, dont un épais brouillard augmente l'obscurité, ou bien par un chasse-neige qui expose le voyageur au danger d'être gelé ou enterré sous la neige, et que l'on cherche en vain à découvrir une de ces huttes placées de loin en loin sur la route, et destinées à abriter le voyageur, c'est encore le chien placé en tête de l'attelage qui devine le lieu où se trouve une hutte qu'il n'a souvent visitée qu'une seule fois : il arrache ainsi le voyageur à une mort certaine!

Les chiens, comme bêtes de trait, rendent même des services en été, car on s'en sert souvent à haler les bateaux qui remontent les rivières. Lorsqu'un obstacle se rencontre, il suffit d'un signe du batelier, et l'attelage passe aussitôt la rivière à la nage, se remet en ordre sur l'autre rive, et puis continue sa route. On en rencontre même quelquefois attelés à des bateaux échoués, et les voiturant par terre d'une rivière à une autre. En un mot, les chiens rendent autant de services aux peuplades sédentaires du nord de la Sibérie que les rennes y en rendent aux nomades. Une épizootie fit périr un très-grand nombre de chiens sur les bords de l'Indiguirka en 1821, et une famille de Youkaguires, n'ayant conservé de ses nombreux attelages que deux petits,

Digitized by Google

nés depuis peu de jours, la femme du Youkaguire les nourrit
exemple donne une idée du prix que les habitants attachent
La même épizootie ravagea le district de Kolimsk en 1822,
reux habitants, n'ayant aucun moyen de transporter les produits
et de la pêche, ne tardèrent pas à manquer de moyens de subsistance
arriva la famine, qui décima la population ! Le peu de durée de l'
la rareté du fourrage, ne permet point de remplacer les chiens
vaux.

Après avoir suivi l'habitant du nord de la Sibérie à la chasse et
après avoir énuméré ses souffrances et les moyens que la nature
position pour subsister dans une région glacée, il nous reste à
sa demeure, où il rentre à l'approche de l'hiver. Son premier
mettre sa maison en bon ordre, de calfater les fentes qui se sont
murailles, de les enduire de terre glaise, et de réparer les talus
préparatifs sont terminés en décembre, à l'époque où la longue
remplace les rayons du soleil, qui pour longtemps s'est caché
C'est alors que chaque famille se rassemble dans sa hutte à l'entour
vale, d'où s'élève une flamme pétillante, et qu'éclaire à peine une
plie de graisse. Au dehors, une clarté terne apparaît à travers la
glace qui garnit la croisée ; de hautes colonnes de fumée s'élancent
ciel, tandis que des flots d'étincelles s'éparpillent sur les toits
bitations. Tout autour, et pelotés dans la neige, sont les chiens
fois par jour, et plus souvent lorsqu'il fait clair de lune, interrompent
lence général par un affreux hurlement, poussé par plusieurs
voix graves et aiguës.

L'hiver n'est point une époque d'oisiveté pour les habitants : s'il
de pénétrer dans une habitation par sa petite porte recouverte
d'ours ou de renne, vous y trouvez le maître de la maison et ses fils
à raccommoder leurs filets de crin, ou à fabriquer des arcs, des flèches
piques. Durant ce temps, les femmes, assises sur les bancs le long
ou par terre, préparent les
maris, ou bien cou
animaux à fourrure rapportées par
chaudron, pla
des nerfs de rennes en guise de
le poisson pour la nourriture des
mille : il consiste en poisson grillé
ment en viande de renne. Lorsqu'un
ladyas faits avec le caviar rouge, ou de
étrie avec de la farine de mouksoune, et farcis

Digitized by Google

nacs de poisson en hachis, ou de la viande de renne en purée. y la strouganina [1], la youkola, les langues de renne fumées, la graisse fondue, la moelle de renne, qui se mange crue, du beurre yakoute le la marochka (*rubus chamemorus*) gelée : en un mot, on a soin l'étranger ce que le ménage possède de plus recherché. La table, ans une encoignure, auprès de la porte, est couverte d'un morceau de crin en guise de nappe; et des copeaux de bois, très-minces, remles serviettes : ce dernier objet est toujours une preuve de luxe! Si er demande du sel, on lui en sert, mais jamais autrement; car les gens ont pour cet assaisonnement le dégoût le plus prononcé. A Nijnék, mais seulement chez les plus riches habitants, on offre du thé aux s, qui y mettent fondre du sucre candi de la Chine. Des morceaux de a remplacent les biscottes, car la farine est ici très-chère, et ne sert qu'à faire une boisson que l'on nomme *satourane :* on la prépare en frire de la farine dans du beurre ou de la graisse de poisson, et en décette pâte dans de l'eau. Cette boisson (quand le beurre employé est de qualité) est fort utile en route; car elle est nutritive, réchauffe en et n'a point une saveur désagréable.

st ordinairement en hiver, au bord de la rivière glacée, que s'arrangent riages : les jeunes filles qui s'y rendent vers midi pour puiser de l'eau ien soin, pour peu qu'elles aient quelques prétentions à la beauté et l'esde se marier, de se parer avec toute la recherche possible. Les amies se mblent, forment des groupes, se racontent les nouvelles du village, et se ent rendez-vous pour passer la soirée ensemble. Des jeunes gens s'y issent de leur côté, et s'empressent d'aider les belles kolimskiennes à lir leurs cruches.

ndant le laps de temps qui sépare Noël des Rois, comme pendant le carl et la semaine sainte, Nijné-Kolimsk s'anime un peu. Les jours de fêtes nnelles, tous les habitants, vêtus d'habits neufs, se rendent à l'église au nier coup de cloche. Ces jours-là, il y a parfois des réunions le soir. Voici ment se passent ces soirées : les hommes, réunis en un groupe, entourent oyer ou bien se tiennent debout dans l'appartement, tandis que les femmes eurent assises sur les bancs qui longent les murs. La soirée commence divers jeux entremêlés de chant, puis arrive la danse, nonobstant l'exiité du local; au reste, ce genre de danse n'exige pas beaucoup d'espace, car ne consiste guère qu'en pas exécutés sur place. Le thé se sert dans le chaon même qui a servi à faire bouillir l'eau, et l'on en boit des quantités in-

[1] Poisson gelé que l'on mange cru avant qu'il ait eu le temps de dégeler.

Digitized by Google

nés depuis peu de jours, la femme du Youkaguire les nourrit de son lait : cet exemple donne une idée du prix que les habitants attachent à ces animaux. La même épizootie ravagea le district de Kolimsk en 1822, et les malheureux habitants, n'ayant aucun moyen de transporter les produits de la chasse et de la pêche, ne tardèrent pas à manquer de moyens de subsistance. Bientôt arriva la famine, qui décima la population ! Le peu de durée de l'été, comme la rareté du fourrage, ne permet point de remplacer les chiens par des chevaux.

Après avoir suivi l'habitant du nord de la Sibérie à la chasse et à la pêche, après avoir énuméré ses souffrances et les moyens que la nature met à sa disposition pour subsister dans une région glacée, il nous reste à pénétrer dans sa demeure, où il rentre à l'approche de l'hiver. Son premier soin est de mettre sa maison en bon ordre, de calfater les fentes qui se sont faites dans les murailles, de les enduire de terre glaise, et de réparer les talus extérieurs. Ces préparatifs sont terminés en décembre, à l'époque où la longue nuit polaire remplace les rayons du soleil, qui pour longtemps s'est caché sous l'horizon. C'est alors que chaque famille se rassemble dans sa hutte à l'entour du *tchouvale*, d'où s'élève une flamme pétillante, et qu'éclaire à peine une lampe remplie de graisse. Au dehors, une clarté terne apparaît à travers la plaque de glace qui garnit la croisée ; de hautes colonnes de fumée s'élancent vers le ciel, tandis que des flots d'étincelles s'éparpillent sur les toits aplatis des habitations. Tout autour, et pelotés dans la neige, sont les chiens qui, *quatre*

Digitized by Google

des estomacs de poisson en hachis, ou de la viande de renne en purée. Joignez-y la strouganina [1], la youkola, les langues de renne fumées, la graisse de renne fondue, la moelle de renne, qui se mange crue, du beurre yakoute gelé, et de la marochka (*rubus chamemorus*) gelée : en un mot, on a soin d'offrir à l'étranger ce que le ménage possède de plus recherché. La table, placée dans une encoignure, auprès de la porte, est couverte d'un morceau de filet de crin en guise de nappe; et des copeaux de bois, très-minces, remplacent les serviettes : ce dernier objet est toujours une preuve de luxe! Si l'étranger demande du sel, on lui en sert, mais jamais autrement; car les gens du pays ont pour cet assaisonnement le dégoût le plus prononcé. A Nijné-Kolimsk, mais seulement chez les plus riches habitants, on offre du thé aux visiteurs, qui y mettent fondre du sucre candi de la Chine. Des morceaux de youkola remplacent les biscottes, car la farine est ici très-chère, et ne sert guère qu'à faire une boisson que l'on nomme *salourane :* on la prépare en faisant frire de la farine dans du beurre ou de la graisse de poisson, et en délayant cette pâte dans de l'eau. Cette boisson (quand le beurre employé est de bonne qualité) est fort utile en route; car elle est nutritive, réchauffe en hiver, et n'a point une saveur désagréable.

C'est ordinairement en hiver, au bord de la rivière glacée, que s'arrangent les mariages : les jeunes filles qui s'y rendent vers midi pour puiser de l'eau ont bien soin, pour peu qu'elles aient quelques prétentions à la beauté et l'espoir de se marier, de se parer avec toute la recherche possible. Les amies se rassemblent, forment des groupes, se racontent les nouvelles du village, et se donnent rendez-vous pour passer la soirée ensemble. Des jeunes gens s'y réunissent de leur côté, et s'empressent d'aider les belles kolimskiennes à remplir leurs cruches.

Pendant le laps de temps qui sépare Noël des Rois, comme pendant le car-

Digitized by Google

point à l'économie, ont des *kamley* en perse : c'est là un habit de cérémonie que l'on ne met que pour sortir de chez soi. La partie de la chaussure n'est point négligée : on fait usage de deux espèces de souliers; de *kaliptchiks* et d'*alartchiks*, qui ont entre eux beaucoup d'analogie et sont faits en *youfte*[1] ou bien en peau de renne épaisse : ils sont brodés en soie et quelquefois en or. Deux larges courroies, fixées aux talons, se croisent sur la jambe, qu'elles enveloppent. Pour coiffure, on a un bonnet fourré, de forme pointue, qui couvre le front et descend sur les joues. Ceux qui se piquent d'élégance, ou qui redoutent le froid, ont soin de se couvrir les différentes parties du visage avec des pièces de fourrure, à peu près semblables à celles de mon costume de voyage[2]. Mais ici, la pièce destinée à couvrir le front est brodée avec un soin particulier, et décorée de dessins en soie de plusieurs couleurs, mélangée d'or. Lorsqu'une personne, ainsi équipée, entre dans une demeure, elle se découvre la tête et enlève les morceaux de fourrure placés sur son visage, à l'exception de celle qui lui couvre le front : celle-ci demeure exposée à l'admiration des connaisseurs en broderies.

A la description que j'ai déjà donnée du costume adopté pour les voyageurs en hiver, j'ajouterai que l'on adapte aux manches de la pelisse de larges gants traversés par une fente qui permet au voyageur d'en retirer ses mains en un clin d'œil, et de les y replacer de même. De grandes bottes de voyage,

[1] Cuir préparé d'une manière particulière, et connu sous le nom de *cuir de Russie*.

[2] Voici comment l'auteur décrit ailleurs son costume de voyage : Je mis d'abord, et par-dessus mes habits d'uniforme, une sorte de large jaquette en renard polaire, à laquelle s'ajustait un couvre-poitrine également fourré, et passai mes jambes dans de larges chiravars en peau de lièvre : ceci fait, on me mit deux paires de bas, en peau de renne souple, et par-dessus une paire de bottes fortes, très-hautes, en peau de renne : ce n'est point tout ; comme voyageur à cheval, je dus garnir mes genoux de genouillères fourrées et revêtir une sorte de chemise nommée *koukhlyanka*, faite d'une double peau de renne, dont l'une a le poil tourné en dehors et l'autre en dedans; elle est à manches, est garnie d'un capuchon et se fixe à la taille au moyen d'une ceinture. Telles sont les principales pièces destinées à préserver le voyageur contre l'intensité du froid polaire. Le visage a son costume comme le corps; on a même mis un soin particulier à le bien garantir ! ainsi, le nez, les lèvres, le menton et les oreilles ont tous des pièces fourrées destinées spécialement à les couvrir : lorsque toutes ont été appliquées sur le visage, il ne reste plus, pour compléter l'équipement, qu'à faire entrer sa tête dans un gigantesque bonnet fourré ! La première fois que j'eus mis ce costume, je crus qu'il me serait impossible d'en supporter le poids, mais je m'y habituai et finis par reconnaître que, par un froid de 50 degrés et plus, il est on ne peut pas plus confortable !

Digitized by Google

ou *torbases*, se mettent par-dessus des chaussons en peau de daim; un grand couteau de chasse est suspendu à la ceinture : à côté est une petite pipe en cuivre ou en étain à tuyau très-court, qu'enveloppe une lanière en cuir, et une boîte en écorce d'arbre, contenant un briquet et du tabac mêlé avec du bois de mélèze réduit en poudre. Russes et indigènes fument à la mode du pays, c'est-à-dire qu'ils aspirent toute la fumée de la pipe, pour la faire ressortir par les narines, ce qui occasionne une sorte d'ivresse tellement forte, qu'il arrive quelquefois au fumeur de rouler dans le brasier auprès duquel il est assis. Ils prétendent, au reste, que des songes enchanteurs fascinent alors leurs sens, et que cette manière de fumer réchauffe le corps et le rend insensible au froid.

Le costume des femmes ne diffère guère de celui des hommes que par la finesse des peaux. Les femmes riches portent des mantelets en tissus de coton ou de soie à dessins très-bigarrés, garnis d'un collet rabattu en queues de martres : celles qui le sont moins se contentent de mantelets en peaux de jeunes rennes, que l'on a retirés du sein de leur mère avant terme. Les femmes mariées s'enveloppent la tête dans des mouchoirs de coton ou de soie, ou bien mettent une espèce de bonnet, sous lequel elles cachent leurs cheveux. Quant aux filles, elles disposent leurs cheveux en longues tresses et se parent le front d'un bandeau.

Ce n'est qu'en vivant parmi les habitants de ces peuplades que l'on peut parvenir à se faire une idée exacte de leurs mœurs. Pour apprendre à connaître celle des riverains de la Kolima en particulier, il faut nécessairement passer avec eux de leurs cabanes d'hiver dans leurs huttes d'été, naviguer de compagnie en karbases [1] et en vetkas [2] sur leurs larges fleuves dont le courant est si rapide; lancer son cheval à leur instar sur des rocs escarpés ou les escalader à pied; se frayer un passage dans l'épaisseur d'une épaisse forêt, par le froid le plus rigoureux, en bravant le chasse-neige; parcourir avec la vitesse de la flèche l'immense toundra en légère narta traînée par des chiens; en un mot, il faut montrer autant de résolution et être infatigable comme eux. Ce fut là notre genre de vie pendant les trois années de notre séjour dans ces lieux. Nous vécûmes dans l'intimité des indigènes, nous nous habillâmes à leur mode, nous nous nourrîmes de poisson sec et partageâmes avec eux tous les inconvénients du climat, pour nous mettre en état de présenter un tableau fidèle des mœurs et coutumes des habitants de la contrée.

[1] Sortes de bateaux employés par les riverains de la Kolima.

[2] Très-petite nacelle.

Digitized by Google

La pêche, comme nous l'avons déjà dit, est la principale industrie des habitants : elle est aussi leur principal moyen d'existence. Malheureusement, Nijné-Kolimsk n'est pas à cet égard dans une position topographique favorable, et les travaux de la pêche obligent ses habitants à des courses aussi longues que pénibles. A peine le printemps a-t-il paru que tous s'empressent de quitter leurs demeures, et de se rendre sur les bords de la Kolima, où, après avoir choisi un endroit convenable, chaque pêcheur élève une hutte, et s'occupe des préparatifs pour la pêche. D'autres se rendent, dès le mois d'avril, à l'embouchure des petites rivières qui se jettent dans la Kolima, où ils ont des *huttes d'été :* ils y sont rejoints à la mi-mai, par le restant des habitants qui étaient demeurés à Nijné-Kolimsk pour assister au passage des marchands qui s'en retournent à Yakoutsk, après la foire d'Ostrovnoyë [1].

Le printemps est la saison la plus pénible pour les riverains de la Kolima. Tout le produit de la pêche d'automne se trouve consommé à cette époque, et la rivière ne fournit pas de poisson, car la rigueur du froid lui a fait chercher des endroits plus profonds dont il ne sort pas encore. L'habitant chercherait en vain à profiter de la *nasta* [2] pour se mettre à la poursuite du renne et de l'élan : l'épuisement des chiens fatigués et manquant de nourriture, s'y oppose. Si, de temps à autre, quelques perdrix se prennent au piége, ce n'est là qu'une ressource insignifiante ; bref, la famine, et la famine sous l'aspect le plus hideux, menace à cette époque l'habitant des bords de la Kolima. C'est alors que l'on voit des troupes de Toungouses et de Youkaguires, chassés des rives de l'Aniouy et de la toundra, par le tourment de la faim, venir mendier dans les villages russes de la Kolima. L'œil hagard, la face livide et décharnée, ces malheureux errent comme des morts échappés à la tombe ; et s'ils rencontrent par hasard quelque cadavre de renne, mort de maladie, ils se jettent dessus comme une troupe de loups affamés, et dévorent cette dégoûtante proie dont ils ne laissent rien : os et peau, tout a été broyé sous leurs dents contractées par l'excès de la souffrance ! Ceux qui viennent à Nijné-Kolimsk n'y trouvent, hélas ! qu'une misère approchant de la leur. C'est au point que les habitants en sont quelquefois réduits à recourir

[1] Ostrog situé à l'est de Nijné-Kolimsk.

[2] On nomme ainsi une légère croûte glacée qui se forme quelquefois, pendant les nuits de printemps, à la surface de la neige que les rayons du soleil ont fait fondre pendant le jour. Les chasseurs en profitent pour poursuivre, en légère narta, traînée par des chiens, le renne ou l'élan ; le poids de l'animal ne tarde pas à lui faire briser cette glace si mince, il enfonce, et devient la proie du chasseur.

Digitized by Google

aux misérables restes de la nourriture réservée aux chiens, dont un grand nombre périt ! L'État, pour améliorer autant qu'il est possible une aussi douloureuse situation, a établi un magasin de farine; mais la longueur du trajet que le blé parcourt en élève le prix à un taux exorbitant ! Tel est le tableau lamentable que j'eus trois fois sous les yeux, pendant la durée de mon séjour. Il fut si horrible, qu'actuellement encore, je ne puis songer sans frémir à cette population parvenue à un degré de misère telle, qu'aucune description ne peut en donner une idée !

Cependant la Providence ne permet point au mal de dépasser de certaines limites : au moment où la famine s'apprête à dévorer les restes d'une population expirante, arrivent du midi d'immenses volées de cygnes, d'oies, de canards, de bécasses et d'autres oiseaux. Jeunes gens, vieillards, femmes et enfants, en un mot, tous ceux qui ont encore assez de force pour tenir une arme, se dépêchent d'en tuer autant qu'il leur est possible. Le poisson commence à venir se prendre dans les filets étendus sous la glace. Mais l'abondance ne règne point encore à cette époque de l'année, et l'on dirait que la nature, telle qu'un habile médecin, proportionne la part d'aliments aux forces du malade. C'est au mois de juin que la Kolima brise ses glaces, et une énorme quantité de poisson s'offre aussitôt aux pêcheurs, qui se hâtent de s'approvisionner pour l'hiver de l'année suivante. Mais si les habitants de la Kolima ont alors une nourriture assurée, une autre calamité les menace. En effet, il arrive ordinairement que les énormes blocs de glace que la rivière charrie s'accumulent dans les endroits où le lit est resserré, s'y amoncellent, et finissent par former de véritables digues : bientôt les eaux, ainsi retenues, s'élèvent et débordent. Pareille chose arriva pendant notre séjour à Nijné-Kolimsk, et l'inondation fut si subite que les habitants eurent à peine le temps de conduire leurs chevaux sur des hauteurs. Quant à nous, nous nous réfugiâmes sur le toit en terrasse de notre cabane, où il nous fallut demeurer une semaine. L'eau formait des courants rapides entre les maisons. Le lac situé au nord de l'Ostrog s'était réuni au fleuve : tout le hameau ressemblait à un archipel de petites îles, car on n'apercevait plus que les toits. Les habitants communiquaient entre eux au moyen de petits bateaux, tandis que d'autres, juchés sur les toits, jetaient le filet et pêchaient le poisson.

Dès que les eaux se sont retirées, on s'occupe de pêcher à la seine [1] ; c'est

[1] La Kolima est surtout poissonneuse à l'est de la Léna ; c'est là ce qui fait que ses bords sont bien plus habités que ceux de la Yana, de l'Indiguirka et de l'Alazéya. Les cent familles établies aux environs de Nijné-Kolimsk consomment, par an, d'après une évaluation exacte, la valeur de *trois millions* de harengs et poissons de diverses espèces.

Digitized by Google

l'époque où le poisson descend le courant : son passage ne dure ordinairement que quelques jours ; mais dans quelques affluents il continue à passer pendant tout l'été, quoique la quantité diminue. Le sterlet [1], la nelma [2], le mouksoune [3] et le tchir [4] sont les poissons que l'on pêche le plus fréquemment. Ces poissons étant très-maigres au printemps, on les prépare sous forme de *youkola* pour la nourriture des chiens ; c'est-à-dire qu'on les fait sécher après les avoir fendus. Les parties intérieures fournissent une grande quantité d'huile. Au printemps, on pêche à la seine dans les petits affluents de la Kolima où l'eau, en se retirant après l'inondation annuelle, laisse une grande quantité de poisson. Plus tard, lorsque toute l'eau de l'inondation est rentrée dans le lit de la Kolima, le poisson resté dans les petits affluents se remet en route pour rentrer dans le fleuve : les pêcheurs en profitent, et disposent, en travers de ces petites rivières, des tramaux appelés *mordanes*, faits en baguettes de saule entrelacées. Quand on pêche à la seine, c'est au propriétaire du filet que le poisson pris appartient, tandis que lorsqu'on pêche au tramail, chaque tramail appartenant à plusieurs personnes, le produit de la pêche se partage par parties égales entre elles. Le tchir, poisson fort gras et très-estimé, se prend le plus souvent au tramail : la *youkola* [5] de tchir est considérée comme un mets recherché ; voici comment on la prépare : après avoir fendu le poisson (toujours choisi parmi les plus gros), on en enlève toutes les arêtes, et l'on fait un grand nombre d'entailles dans la chair pour l'attendrir ; ainsi préparé, il ne reste plus qu'à le faire sécher ou bien à le fumer, ce qui est le meilleur moyen de le conserver. La partie supérieure de la chair est séparée et séchée à part, comme la plus délicate du poisson ; on la pile ensuite dans un mortier en bois avec un peu de graisse, et l'on renferme le mélange dans des jarres pour s'en servir en hiver. Les parties intérieures, loin d'être jetées, en passent au contraire pour des morceaux de choix : on s'en sert pour garnir les pâtés. A la pêche au tramail succède de nouveau celle au filet ; c'est à cette époque que l'on pêche le gros poisson, tel que le sterlet et la nelma.

Les cygnes, les oies et les canards se dirigent vers les côtes, à l'époque de la pêche, pour y muer, construire leurs nids et faire éclore leurs petits. Quelques hommes partent aussitôt pour aller dénicher des œufs ; mais la vé-

[1] Poisson du genre de l'acipensère : il est très-estimé en Russie.
[2] Espèce de truite saumonée.
[3] Sorte de goujon de mer.
[4] Espèce de saumon.
[5] Poisson sec.

Digitized by Google

ritable chasse a lieu plus tard, à l'époque même de la mue. C'est alors que les chasseurs entourent les nids : ils lancent leurs chiens, qui effrayent les oiseaux et les obligent à se réfugier dans les lacs, où il est aisé de les abattre à coups de fusil, de flèche, ou même à coups de bâton. L'on fume une partie du produit de la chasse, et l'on enterre le restant dans la neige qui le conserve frais jusqu'à l'hiver. Cette chasse a beaucoup perdu de son importance : maintenant les chasseurs s'estiment heureux lorsqu'ils ont rapporté en tout, dans le courant de l'été, des lieux qui avoisinent l'embouchure de la Kolima, 1,000 oies, 500 canards et 200 cygnes [1].

Les habitants les plus prévoyants comme les plus actifs ne se bornent pas à s'approvisionner de poisson et d'oiseaux de passage; ils vont encore à la chasse au renne : c'est en été que cette chasse a lieu. Quelques chasseurs s'embarquent et se rendent en *karbases* dans l'Aniouy, où ces animaux se rassemblent en grand nombre pour se plonger dans l'eau qui leur sert de refuge contre la piqûre des mousquites. D'autres, pendant ce temps, montent à cheval et gagnent la toundra et les bords des grands lacs qui s'y trouvent : le renne poursuivi est contraint à se précipiter dans l'eau, où le chasseur le suit et l'égorge. Un bon chasseur peut tuer de cette manière jusqu'à cent rennes dans une saison : la chasse dans la toundra est moins productive.

Telles sont les occupations, telle est la vie rude et active des hommes pendant la belle saison. Parlons maintenant des travaux des femmes : elles ont bien soin de mettre à profit un été malheureusement trop court. Leur principale occupation consiste à récolter diverses plantes aromatiques, des baies qui pourtant ne donnent pas chaque année, et des racines nutritives qui croissent dans les montagnes. Ces femmes connaissent parfaitement les diverses espèces de plantes, ainsi que leurs propriétés, et elles en récoltent autant qu'un été plus ou moins favorable le leur permet. La mi-août est la saison des plaisirs champêtres pour les filles de la Kolima; on les voit alors se rendre par troupes sur la rive orientale du fleuve, ou bien au pied du mont Pantéley pour y récolter le fruit du vaciet de montagne; récolte qui dure plusieurs jours, pendant lesquels les jeunes travailleuses chantent et dansent, ou bien jouent à différents jeux du pays : les nuits, elles les passent à la belle étoile. Une fois la récolte terminée, on plonge les fruits dans des

[1] Il paraît que les oiseaux voyageurs ne font jamais leurs nids au même endroit deux années de suite, et que leurs transmigrations sont assujetties à un ordre régulier. Pareille chose a été observée pour les animaux à fourrures, et l'on assure que l'isatis n'apparaît en grand nombre que tous les trois ans; les zibelines disparaissent parfois tout à fait, sans que l'on en sache la cause.

Digitized by Google

baquets pleins d'eau que l'on met geler, et c'est ainsi qu'on les conserve pour l'hiver. Ce fruit est considéré comme une friandise d'un goût très-délicat.

Parmi les plantes et les racines qui se récoltent en ces lieux, je citerai le *timyane* dont la feuille remplace, pour les fumeurs, celle du tabac et peut même servir d'aliment, et la *makarcha,* dont la racine farineuse s'emploie pour assaisonner la viande : on la sert aussi seule, comme friandise, avant le thé du soir. C'est dans les terriers creusés par les souris qu'on va chercher cette racine; les femmes surtout excellent à l'enlever à ces animaux prévoyants, qui en font provision pour se nourrir pendant l'hiver.

Mais le court été de ces contrées a disparu, et septembre se montre amenant l'automne, avant-coureur des frimas. On s'occupe alors à pêcher le hareng, qui vient de la mer et remonte la Kolima en si grande quantité qu'un seul coup de filet en enlève plusieurs milliers : il arrive quelquefois qu'après deux ou trois années de pêche malheureuse, au moment où les habitants ont épuisé toutes leurs ressources, d'immenses bancs de harengs apparaissent et ramènent l'abondance. On a soin de suspendre ces poissons pour les faire égoutter avant l'époque des gelées, ce qui ajoute à leurs qualités nutritives et en rend le transport plus facile; car il devient alors plus léger. C'est vers le temps du passage des harengs que les habitants reviennent de la chasse au renne, ramenant la vie et le mouvement dans une contrée peuplée jusque-là de femmes et de vieillards. Ceux-ci attendent avec impatience, et l'inquiétude dans l'âme, des nouvelles du résultat de la chasse. Qu'a-t-on à espérer, et que doit-on redouter pour le prochain hiver!!! Si la chasse a été heureuse, la joie se communique, devient universelle, et ses résultats forment le sujet de tous les entretiens.

Les chasseurs racontent leurs prouesses, et ont soin de rapporter les moindres circonstances de la chasse, telles que les différents mouvements du renne, l'adresse du chasseur, son courage et l'instinct des chiens. Souvent on se réunit en sociétés pour aller chasser l'élan et le bélier sauvage aux caps Baranoff, sur la mer Glaciale. Un genre de chasse particulier aux Youkaguires établis sur les rives de l'Aniouy et de l'Omolone, ainsi qu'aux Yakoutes répandus sur les montagnes et dans les forêts qui avoisinent Sredné-Kolimsk, consiste à lancer des chiens, dressés exprès, à la poursuite des renards, des zibelines et des écureuils.

Mais les gelées viennent, et la *pêche d'été* cesse pour être remplacée par la *pêche d'automne*. On pratique alors des ouvertures dans la glace, qui à cette époque a déjà recouvert la surface du fleuve, principalement du côté de son embouchure, et l'on y introduit des filets de crin. Le *mouksoune,* l'*omoule* (salmo autumnalis) et la *nelma,* qu'amènent les vents de mer, sont

Digitized by Google

les poissons qui se pêchent le plus communément dans cette saison. Dans quelques endroits, la *pêche d'automne* se prolonge jusqu'au mois de décembre, époque où la rigueur du froid et l'obscurité obligent les pêcheurs à regagner leurs demeures.

On voit, d'après ce qui précède, que chaque saison de l'année a ses travaux, et que les habitants des rives de la Kolima doivent s'ingénier en mille manières pour se procurer de quoi subsister dans une contrée où le sol glacé ne peut rien produire. Ne point laisser échapper l'époque favorable, soit à la pêche, soit à la chasse, est le but constant de toutes leurs pensées. A la pêche dans les affluents, succède la pêche dans la Kolima; puis arrive le gros poisson de mer, que remplacent plus tard les harengs; enfin, la pêche d'automne complète les travaux de l'année.

La chasse aux oiseaux se partage aussi en plusieurs périodes: on commence par les canards, qui sont les premiers à muer; puis viennent les oies, et enfin les cygnes. Cette chasse est de deux espèces: la première concerne les très-jeunes oiseaux que le chasseur tue avec leurs mères; et la seconde les oiseaux jeunes, mais déjà grands: comme ils muent plus tard que les vieux oiseaux, on les chasse les derniers. Dans tous les cas, on a soin de choisir l'époque où les oiseaux ont perdu leurs plumes.

C'est grâce à ce partage régulier et périodique des travaux, résultat d'un ordre sagement établi par la nature, que les riverains de la Kolima sont redevables de pouvoir exister en cette contrée. Néanmoins, ils ont de la peine à les accomplir tous. En effet, celui qui possède des chevaux doit s'approvisionner de foin; on a sa cabane à réparer, ou bien à en construire une nouvelle. Ce n'est point tout: il faut dresser des piéges [1] aux animaux à fourrures, et, qui plus est, faire de longues tournées pour les inspecter. En pareil cas, le chasseur part à cheval, si c'est à l'époque où la terre, déjà gelée, n'est point encore couverte de neige; dans le cas contraire, le voyage se fait en traîneau traîné par des chiens. C'est alors, c'est-à-dire à la fin de l'automne, que les rennes traversent la Kolima en se dirigeant vers l'occident; or, il s'agit de les surprendre au passage. Pour en venir à bout, on dispose des nœuds coulants faits avec des courroies, dans d'étroits défilés; ou bien encore on élève des espèces d'enclos qui n'ont qu'une seule ouverture, faite de manière à ce que l'animal, après y

[1] Le piége le plus en usage se compose d'une poutre, dont une des extrémités est élevée diagonalement au-dessus d'une espèce de caisse qui renferme l'appât; si l'animal y touche, le ressort s'échappe, la poutre tombe sur lui et le retient jusqu'à l'arrivée du chasseur. Les Russes de Nijné-Kolimsk et des environs ont à eux seuls près de *huit mille* piéges pareils.

Digitized by Google

être entré, ne puisse plus en sortir. Quant au piéges, c'est dans la *toundra*, ou le long des côtes de la mer, qu'on les place par longues files. Ces piéges sont principalement destinés à prendre l'isatis ou renard polaire. L'appât consiste en un petit animal vivant, ou bien en un morceau de viande empoisonnée. Quoique le grand nombre de souris qui habitent la *toundra*, leur procurent une nourriture suffisante et en détournent un grand nombre des piéges, on en prend cependant beaucoup; aussi l'isatis n'est pas une fourrure chère. La surveillance des piéges, ainsi que la manière de les disposer, exige une adresse extrême. A l'époque de notre séjour à Nijné-Kolimsk, c'était un centenier cosaque, nommé Soldatoff, qui était réputé le plus habile à prendre la *melkaya-pakast*[1]. Le pauvre homme devenait tout chagrin, et croyait son honneur compromis toutes les fois qu'on isatis, qu'il s'était vanté d'attraper, avait échappé au piége; ou qu'un renard, trop fin, avait refusé le poisson qu'il s'était plu à lui préparer avec un soin tout particulier.

Parmi les nombreux animaux qui habitent le nord de la Sibérie, le chien est sans contredit le plus utile : cet *ami de l'homme*, qui comme lui est capable de s'acclimater partout, qui le défend ou le suit à la chasse; qui peut se nourrir de bananes et d'autres végétaux dans les îles de la mer du Sud, et qui ne mange que du poisson dans les régions polaires, remplit ici un emploi qui ailleurs est étranger à ses habitudes : à défaut de chevaux et malgré sa faiblesse, on a fait du chien une bête de trait, et toutes les peuplades répandues sur les côtes de l'Asie, depuis l'Obi jusqu'au détroit de Béring, le Groenland et le Kamtschatka, attellent des chiens à leurs traîneaux, pour faire de longs voyages, et transporter de pesants fardeaux.

Le chien du nord de la Sibérie ressemble au loup; comme lui, il a le museau long et pointu; ses oreilles, toujours dressées, sont effilées, et sa queue est épaisse. Quelques chiens ont le poil uni, d'autres, au contraire, l'ont crépu et diversement nuancé. Quoique leur taille varie, un bon chien d'attelage doit avoir 79 centimètres de hauteur sur 91 centimètres de longueur. Son aboiement ressemble au hurlement du loup. Ces chiens, comme nous avons eu occasion de l'observer, demeurent constamment en plein air. En été, ils savent se creuser des trous en terre pour s'abriter contre les morsures des mousquites, ou bien ils se plongent dans l'eau, et y passent toute la jour-

[1] *Malkaya-pakast, menue drogue :* les habitants du nord de la Sibérie qualifient ainsi tous les animaux qui se prennent au piége; car, comme ils attachent une idée de force et de grandeur au mot *zver* (animal), ils ne l'emploient jamais que pour désigner l'élan et quelquefois l'ours noir des forêts qu'ils nomment *tcherni zver* (l'animal noir).

Digitized by Google

née. Pendant l'hiver, ils se blottissent dans la neige, en ne laissant à l'air que l'extrémité du museau, qu'ils ont soin de couvrir de leur épaisse queue pour le préserver du froid. Élever et dresser des chiens, est une des occupations les plus importantes des habitants. Les jeunes chiens qui naissent en hiver sont attelés en automne pour être dressés; mais on ne leur fait point faire de longues courses avant l'âge de trois ans. Le chien le mieux dressé et le plus intelligent s'attelle toujours en avant; car la vitesse, la bonne direction et même la sûreté du voyageur dépendent du chef de file. Aussi habitue-t-on les chiens à obéir au moindre signe de leur maître, et surtout (et cela est le plus difficile à obtenir) à ne point se détourner de la route pour suivre des traces d'animaux que l'on rencontre fréquemment empreintes sur la neige. Il est rare que l'on réussisse dans cette partie de l'éducation, et le plus souvent l'attelage tout entier se précipite sur de pareilles traces en hurlant de toutes ses forces. Une fois lancés, rien n'est capable de les arrêter, si ce n'est un obstacle physique. C'est dans de pareilles occasions que celui qui voyage en *narta*, et qui a un bon chien en tête de l'attelage, est à même d'observer la merveilleuse intelligence de cet animal et les mille ruses qu'il emploie pour déshabituer ses compagnons, moins intelligents ou plus rétifs, de s'abandonner à leur instinct. Quelquefois on le voit, au moment où l'attelage s'apprête à s'élancer dans la direction de traces récentes, se mettre à aboyer en se détournant vers le côté opposé, et feignant d'avoir aperçu quelque animal qu'il s'agirait de poursuivre. D'autres fois, lorsqu'on traverse la toundra, nue et sans limites, par une nuit noire, dont un épais brouillard augmente l'obscurité, ou bien par un chasse-neige qui expose le voyageur au danger d'être gelé ou enterré sous la neige, et que l'on cherche en vain à découvrir une de ces huttes placées de loin en loin sur la route, et destinées à abriter le voyageur, c'est encore le chien placé en tête de l'attelage qui devine le lieu où se trouve une hutte qu'il n'a souvent visitée qu'une seule fois : il arrache ainsi le voyageur à une mort certaine!

Les chiens, comme bêtes de trait, rendent même des services en été, car on s'en sert souvent à haler les bateaux qui remontent les rivières. Lorsqu'un obstacle se rencontre, il suffit d'un signe du batelier, et l'attelage passe aussitôt la rivière à la nage, se remet en ordre sur l'autre rive, et puis continue sa route. On en rencontre même quelquefois attelés à des bateaux échoués, et les voiturant par terre d'une rivière à une autre. En un mot, les chiens rendent autant de services aux peuplades sédentaires du nord de la Sibérie que les rennes y en rendent aux nomades. Une épizootie fit périr un très-grand nombre de chiens sur les bords de l'Indiguirka en 1821, et une famille de Youkaguires, n'ayant conservé de ses nombreux attelages que deux petits,

Digitized by Google

nés depuis peu de jours, la femme du Youkaguire les nourrit de son lait : cet exemple donne une idée du prix que les habitants attachent à ces animaux. La même épizootie ravagea le district de Kolimsk en 1822, et les malheureux habitants, n'ayant aucun moyen de transporter les produits de la chasse et de la pêche, ne tardèrent pas à manquer de moyens de subsistance. Bientôt arriva la famine, qui décima la population ! Le peu de durée de l'été, comme la rareté du fourrage, ne permet point de remplacer les chiens par des chevaux.

Après avoir suivi l'habitant du nord de la Sibérie à la chasse et à la pêche, après avoir énuméré ses souffrances et les moyens que la nature met à sa disposition pour subsister dans une région glacée, il nous reste à pénétrer dans sa demeure, où il rentre à l'approche de l'hiver. Son premier soin est de mettre sa maison en bon ordre, de calfater les fentes qui se sont faites dans les murailles, de les enduire de terre glaise, et de réparer les talus extérieurs. Ces préparatifs sont terminés en décembre, à l'époque où la longue nuit polaire remplace les rayons du soleil, qui pour longtemps s'est caché sous l'horizon. C'est alors que chaque famille se rassemble dans sa hutte à l'entour du *tchouvale*, d'où s'élève une flamme pétillante, et qu'éclaire à peine une lampe remplie de graisse. Au dehors, une clarté terne apparaît à travers la plaque de glace qui garnit la croisée; de hautes colonnes de fumée s'élancent vers le ciel, tandis que des flots d'étincelles s'éparpillent sur les toits aplatis des habitations. Tout autour, et pelotés dans la neige, sont les chiens qui, quatre fois par jour, et plus souvent lorsqu'il fait clair de lune, interrompent le silence général par un affreux hurlement, poussé par plusieurs centaines de voix graves et aiguës.

L'hiver n'est point une époque d'oisiveté pour les habitants : s'il vous arrive de pénétrer dans une habitation par sa petite porte recouverte d'une peau d'ours ou de renne, vous y trouvez le maître de la maison et ses fils occupés à raccommoder leurs filets de crin, ou à fabriquer des arcs, des flèches et des piques. Durant ce temps, les femmes, assises sur les bancs le long des murs, ou par terre, préparent les peaux des animaux à fourrure rapportées par leurs maris, ou bien cousent des habits avec des nerfs de rennes en guise de fil. Un chaudron, placé dans l'âtre, contient le poisson pour la nourriture des chiens; là se prépare aussi le dîner de la famille : il consiste en poisson grillé ou cuit dans de la graisse, et plus rarement en viande de renne. Lorsqu'un visiteur survient, on lui offre des *aladyas*[1] faits avec le caviar rouge, ou de petits pâtés dont la pâte a été pétrie avec de la farine de mouksoune, et farcis avec

[1] Sorte de flan.

Digitized by Google

des estomacs de poisson en hachis, ou de la viande de renne en purée. Joignez-y la strouganina [1], la youkola, les langues de renne fumées, la graisse de renne fondue, la moelle de renne, qui se mange crue, du beurre yakoute gelé, et de la marochka (*rubus chamemorus*) gelée : en un mot, on a soin d'offrir à l'étranger ce que le ménage possède de plus recherché. La table, placée dans une encoignure, auprès de la porte, est couverte d'un morceau de filet de crin en guise de nappe; et des copeaux de bois, très-minces, remplacent les serviettes : ce dernier objet est toujours une preuve de luxe! Si l'étranger demande du sel, on lui en sert, mais jamais autrement; car les gens du pays ont pour cet assaisonnement le dégoût le plus prononcé. A Nijné-Kolimsk, mais seulement chez les plus riches habitants, on offre du thé aux visiteurs, qui y mettent fondre du sucre candi de la Chine. Des morceaux de youkola remplacent les biscottes, car la farine est ici très-chère, et ne sert guère qu'à faire une boisson que l'on nomme *zatourane :* on la prépare en faisant frire de la farine dans du beurre ou de la graisse de poisson, et en délayant cette pâte dans de l'eau. Cette boisson (quand le beurre employé est de bonne qualité) est fort utile en route; car elle est nutritive, réchauffe en hiver, et n'a point une saveur désagréable.

C'est ordinairement en hiver, au bord de la rivière glacée, que s'arrangent les mariages : les jeunes filles qui s'y rendent vers midi pour puiser de l'eau ont bien soin, pour peu qu'elles aient quelques prétentions à la beauté et l'espoir de se marier, de se parer avec toute la recherche possible. Les amies se rassemblent, forment des groupes, se racontent les nouvelles du village, et se donnent rendez-vous pour passer la soirée ensemble. Des jeunes gens s'y réunissent de leur côté, et s'empressent d'aider les belles kolimskiennes à remplir leurs cruches.

Pendant le laps de temps qui sépare Noël des Rois, comme pendant le carnaval et la semaine sainte, Nijné-Kolimsk s'anime un peu. Les jours de fêtes solennelles, tous les habitants, vêtus d'habits neufs, se rendent à l'église au premier coup de cloche. Ces jours-là, il y a parfois des réunions le soir. Voici comment se passent ces soirées : les hommes, réunis en un groupe, entourent le foyer ou bien se tiennent debout dans l'appartement, tandis que les femmes demeurent assises sur les bancs qui longent les murs. La soirée commence par divers jeux entremêlés de chant, puis arrive la danse, nonobstant l'exiguïté du local; au reste, ce genre de danse n'exige pas beaucoup d'espace, car il ne consiste guère qu'en pas exécutés sur place. Le thé se sert dans le chaudron même qui a servi à faire bouillir l'eau, et l'on en boit des quantités in-

[1] Poisson gelé que l'on mange cru avant qu'il ait eu le temps de dégeler.

Digitized by Google

croyables; dix à douze grandes tasses forment une portion très-ordinaire. Une table couverte de friandises est placée, en pareil cas, dans l'angle droit de la chambre; on y trouve de la youkola, de la strouganina, du beurre, et quelquefois, comme objet de luxe, de petites noisettes fournies par la pomme de cèdre; enfin, l'eau-de-vie, quoique très-chère, figure aussi dans ces réunions, et y tient une placée distinguée!

On fête chaque année le carnaval : des montagnes revêtues d'un plancher de glace sont élevées pour cette circonstance, et les habitants du hameau s'amusent à y glisser; c'est là, il faut l'avouer, un singulier divertissement pour des gens qui vivent au milieu d'éternels frimas. Tel est le genre de vie des habitants de Nijné-Kolimsk, en hiver, qui, nonobstant quelques instants de gaieté, est d'une extrême monotonie. Cependant, malgré l'horreur du climat, l'absence de jour et la privation de tout ce qui contribue à rendre la vie douce, les habitants de ce hameau, pourvu que la pêche et la chasse aient été satisfaisantes, ont non-seulement l'air satisfait, mais même jusqu'à un certain point heureux!

Les hommes sont fortement constitués; leur taille est au-dessus de la moyenne; et parmi les jeunes filles on en rencontre de jolies. Les maladies aiguës sont rares, et les vieillards conservent de la vigueur jusqu'à un âge très-avancé : l'exercice que ces hommes font en plein air, soit en voyageant en narta, soit en parcourant la toundra sur des patins de glace, est la principale cause de leur bonne santé et de leur vigueur. Le scorbut, si commun dans les régions à l'ouest, est fort rare à Nijné-Kolimsk : cela provient de ce que les habitants, qui manquent de sel, font geler leurs provisions de viande et de poisson pour les conserver, au lieu de les saler.

Digitized by Google

RAILWAY REFORM,

ITS EXPEDIENCY AND PRACTICABILITY. [1]

Considérations sur la nécessité de réformer les bases du système qui a créé et qui dirige les chemins de fer de la Grande Bretagne et des moyens à employer pour atteindre ce but. [2]

Les personnes qui ont suivi depuis la révolution de 1830 les discussions parlementaires en Belgique, se rappellent la vivacité des débats à la suite desquels fut adoptée, il y a dix ans, la loi qui fonda nos chemins de fer. Une question surtout domina la discussion: ce fut celle de savoir si, comme le ministère le voulait, le gouvernement resterait à la tête de l'entreprise, ou s'il l'aliénerait au profit d'une compagnie par la voie ordinaire des concessions. Il fallait, à cette époque, du courage au gouvernement pour affronter, devant les chambres, l'idée si répandue et si profondément enracinée de la non-intervention de l'État en matière d'exécution et d'exploitation de pareils travaux; c'était à coup sûr soulever contre soi la plus redoutable opposition, se faire des ennemis par-

[1] London, Pelham Richardson, 1843. Second edition revised and considerably enlarged. — Brochure de 116 pages compactes.

[2] C'est sous ce titre que la brochure anglaise a été traduite à Paris. La traduction est incomplète.

Digitized by Google

lementaires dans des rangs divers, sans savoir si on l'emporterait au vote et avec la certitude de voir, dans tous les cas, bien des animosités soulevées par la discussion lui survivre. C'était le tems où les ministres belges avaient encore des convictions et mettaient d'autres intérêts au-dessus de celui de leur position personnelle. On n'en était pas encore arrivé à la morale ministérielle, qui ne voit dans ce dévouement qu'une imprudente niaiserie, et qui, en semblable circonstance, n'hésiterait pas à sacrifier tous les chemins, canaux, fleuves et ports de mer de la Belgique, plutôt que d'encourir dans le parlement l'hostilité des moindres influences que, faute de lien plus respectable, elle est condamnée à se rattacher par les complaisances personnelles, par le sacrifice de toute initiative indépendante et de toute conviction propre.

A cette époque l'exemple de la France, où tant de faveur entourait le système des concessions de routes, était tout-puissant. On comprend quelle force lui empruntaient les adversaires du projet du gouvernement. Qu'était la Belgique pour oser ainsi rompre en visière aux traditions françaises? Un ministre jeune et neuf dans les affaires, deux ingénieurs presque inconnus encore, pouvaient-ils avoir la présomption d'attaquer de front des doctrines acceptées par tant d'administrateurs célèbres, par tant d'illustres élèves de *la plus illustre école*? L'autorité de l'Angleterre était invoquée avec tout autant de poids. Là, le règne de la concession était plus absolu et moins contesté encore. Le principe de la non-intervention de l'État en matière de travaux publics, était universellement admis comme une espèce de dogme politique. C'était la concession qui avait sillonné le Royaume-Uni de routes, de canaux, de chemins de fer. Secouer de pareilles traditions, s'élever au-dessus de telles autorités, quelle folle hardiesse, quel rêve utopique de la part d'un petit pays né d'hier, d'un gouvernement à peine éclos, d'un ministre qui en était pour ainsi dire encore à son stage administratif!

Le tems a marché depuis 1834, et dans sa course, il a modifié bien des idées. Le gouvernement belge a construit et exploité un réseau de chemins de fer. L'idée première a été étendue à des proportions énormes. La plupart de ceux qui ont exercé le plus d'in-

Digitized by Google

fluence sur l'exécution de la loi de 1834 étaient sans sympathie pour sa conception ; plusieurs même n'ont pu déguiser combien leur portait ombrage l'honneur qui en a rejailli sur le ministre qui la fit adopter. L'esprit de parti était en quelque sorte intéressé au mauvais succès de l'entreprise. Ceux qui en prenaient les intérêts le plus à cœur en ont été éloignés. On a follement dépensé, sans contrôle réel, sans surveillance sérieuse. Le gaspillage a été croissant, et se maintient encore dans plusieurs parties de l'administration. Et malgré tous ces obstacles qu'on ne devait pas prévoir et qu'un peu de bon vouloir eût si aisément prévenus, le principe du nouveau système belge est sorti triomphant de l'épreuve. Par toute l'Europe aujourd'hui, on proclame qu'en matière de chemins de fer, la Belgique s'est placée en avant des autres états. C'est l'exemple de ce petit pays qu'on invoque aujourd'hui en France. L'autorité de la France en matière de travaux publics s'est tellement affaiblie qu'à peine oserait-on encore l'invoquer devant les chambres Belges, tant, au su de tout le monde, nous avons devancé nos voisins. Le système de la concession a été battu en brèche chez eux de toutes parts; le gouvernement français lui-même a déjà essayé de s'y soustraire, de suivre la voie ouverte par la Belgique ; s'il a échoué dans ce projet, s'il n'ose pas y revenir, chacun en connaît les causes, les luttes de partis d'une part qui, pendant quelque tems, se sont emparées de la question et de l'autre l'influence des capitalistes agioteurs qui ne veulent pas que cette proie leur échappe.

En Angleterre d'autres faits se passent depuis quelque tems. En 1834, quand les adversaires de l'exécution par l'état argumentaient dans la chambre belge de l'exemple de la Grande-Bretagne, on leur répondait qu'à quelques mains qu'on la confiât, l'exploitation des chemins de fer constituerait un monopole, que bien mieux valait pour l'intérêt général, le monopole du gouvernement contrôlé par les chambres et par tout le pays, que celui de compagnies qui n'obéissent qu'à leurs seuls intérêts; les chemins de fer, ajoutait-on, formeront un jour les communications les plus importantes du royaume; les abandonner aux sociétés anonymes, c'est faire la même faute, que si on soumettait les fleuves et les ports de mer à l'exploitation de l'intérêt privé. Cette faute, il est vrai, l'Angleterre l'a-

Digitized by Google

vait commise, mais on ne craignait pas de prédire qu'elle en viendrait un jour à la regretter. La prophétie paraissait singulièrement hardie, et fut accueillie, on le conçoit, par les sourires d'une dédaigneuse incrédulité. L'Angleterre, depuis si longtems la terre classique de la concession et du *laissez faire* en matière de travaux publics! N'était-il pas extravagant de penser, parce qu'il plaisait au gouvernement belge d'entrer dans une voie opposée, qu'elle allait revenir sur ses pas et qu'un pays qui tient à ce point à ses habitudes et à ses traditions, où les esprits sont si peu mobiles, finirait par se donner en cette matière, un éclatant démenti à lui-même?

C'est cependant cette prédiction que viennent aujourd'hui confirmer les réclamations qui, depuis quelque tems, surgissent de toutes parts chez nos voisins d'outre-mer, contre l'exploitation des chemins de fer par les compagnies concessionnaires. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces réclamations ont trouvé pour organes les écrivains les plus influens, et les hommes les plus dévoués à ces doctrines d'économie sociale qu'on a appelées la théorie du *laissez faire* et du *laissez passer*.

Ainsi le célèbre Mac-Culloch dans le supplément qu'il a ajouté en 1840 à son dictionnaire de commerce reconnait que, dans les concessions de chemin de fer en Angleterre, l'intérêt du public a été sacrifié à celui des compagnies qui en ont le monopole. « En matière de chemins de fer et de plusieurs autres espèces de travaux, on ne peut rien imaginer, dit-il, de plus défectueux que la législation anglaise » Il réclame une révision périodique des concessions accordées.

On sait de quelle autorité jouissent en Angleterre les opinions émises par la *Revue d'Edimbourg*, principalement en économie politique. Ce recueil va plus loin que le dictionnaire de M. Mac-Culloch. Voici son langage dans un article qui compare le système des concessions anglaises au système adopté par le gouvernement belge. Qui eût pu croire, il y a dix ans, que tel serait un jour le langage d'écrivains d'ailleurs si fermes dans leurs doctrines et si peu disposés à invoquer l'intervention du gouvernement en matière d'industrie ?

« Examinons quelle est la nature d'un chemin de fer, et voyons ensuite si » l'intérêt particulier peut faire jouir la société de tous les bienfaits qu'une

Digitized by Google

« entreprise de ce genre doit produire ; voyons si les causes qui, dans d'au-
» tres circonstances, ont rendu les entreprises particulières si utiles, produi-
» ront dans celle-ci les mêmes effets ; voyons enfin si le capitaliste sera
» amené par l'interêt, obligé par la concurrence, ou forcé par sa position en-
» vers le public, à tirer d'un système dont il est le maître absolu et irrespon-
» sable, tout le bien qu'il peut rendre.

» L'effet immédiat de l'établissement d'un chemin de fer, c'est d'investir
» ses possesseurs du monopole le plus absolu. Ce monopole fait disparaître
» instantanément et de la manière la plus complète toute espèce de concur-
» rence. Il met la société, pour un de ses principaux besoins, complètement
» à la merci d'individus qui n'agissent que sous l'impulsion de leur intérêt,
» qui sont dirigés par leurs préjugés ou leurs passions, et qui sont souvent
» aussi ignorans de leurs véritables intérêts qu'ils sont exclusivement dévoués
» à ce qui n'en est que le fantôme.

» Il est donc évident que la concurrence et la dépendance du public, deux
» causes, qui ont opéré avec tant de force sur les entreprises particulières,
» cessent d'agir sur une compagnie de chemin de fer. Elle n'est guidée que par
» un intérêt pécuniaire, et c'est à lui que la société doit la moindre attention
» qu'on lui porte....

» Vos principes, nous dira-t-on, tendent à établir que ces chemins de fer
» qui, chez nous, ont attiré tous les voyageurs et qui ont converti les an-
» ciennes routes en déserts, n'auraient pas dû être livrés entièrement à l'in-
» dustrie privée, mais que l'État aurait dû entreprendre leur construction, ou
» se réserver un droit de contrôle sur leur administration. Certainement, nous
» pensons que la législature a agi aveuglément en livrant sans contrôle le mo-
» nopole d'un objet aussi important que les communications publiques, à des
» capitalistes particuliers. Quand nous songeons aux dépenses folles qui ont
» été faites dans ce genre de travaux, quand nous réfléchissons aux sommes
» énormes qui ont été payées aux propriétaires de terrains, non pas à titre
» de compensation pour le tort que l'on faisait à leur propriété, mais pour
» les faire concourir à des projets dont ils devaient retirer tous les profits,
» quand nous voyons des sommes énormes honteusement prodiguées en dé-
» bats fictifs entre lignes opposées, créées par des spéculateurs de Bourse,
» avant même que le parlement ait accordé son autorisation, et lorsque
» nous songeons que ces constructions folles, ces demandes exorbitantes des
» propriétaires, ces spéculations de Bourse doivent toutes augmenter le prix
» des places du voyageur, et ainsi mettre obstacle à la fréquence des rappro-
» chemens individuels, nous regrettons que l'État n'ait pas adopté des me-
» sures pour réduire des dépenses que la société finira toujours par payer.

» Si aux dépenses de l'établissement des chemins de fer, nous ajoutons

Digitized by Google

» le despotisme qu'exercent les compagnies sur la bourse, le temps, les con-
» venances et la sûreté du public soumis à leur caprice, si nous trouvons
» que le prix des places est élevé au plus haut degré possible, la vitesse du
» transport nullement en rapport avec ce qu'elle devrait être, si nous voyons
» la presse rapporter chaque jour des exemples de la négligence la moins
» pardonnable, de réglemens capricieux et injustes, alors nous regrettons
» amèrement qu'une affaire aussi importante pour la société n'ait pas été
» tout de suite entreprise par elle.

» Nous admettons la vérité de cette proposition que les bénéfices d'un capi-
» taliste sont rarement une perte pour le pays. Mais, si les communications
» faciles sont les plus puissans agens de la civilisation, si leurs effets immé-
» diats et sûrs sont de faire prospérer le commerce, d'exciter l'industrie et
» d'augmenter les revenus publics, si, dans ce cas, les bénéfices que la nation
» en retire sont minimes, comparés aux bénéfices du particulier, n'est-il
» pas évident alors que les profits des propriétaires de chemins de fer sont
» prélevés au détriment du pays, parce qu'ils empêchent le développement
» des communications intérieures?

» Lorsque les recettes d'un chemin de fer couvrent les dépenses d'entretien
» et de réparations, et qu'elles paient l'intérêt du capital employé, on a,
» selon nous, atteint le but que l'on devait se proposer. Atteindre ce ré-
» sultat, et non pas faire des bénéfices, voilà le principe qui devrait servir
» de base aux tarifs. C'est d'après lui que le gouvernement belge a agi lors-
» qu'il a construit ce réseau de chemins de fer qui couvre tout ce beau pays.
» Là, le but que l'on s'est proposé, ce n'est pas de favoriser les intérêts privés,
» mais, au contraire, d'étendre le commerce et les communications du pays
» aussi loin qu'il est possible, et de ne faire payer au public que le prix stricte-
» ment nécessaire pour rembourser les dépenses premières.

» C'est ainsi que le gouvernement belge, en se chargeant des travaux,
» a pu, en peu d'années, construire un réseau de chemins de fer dont
» le but est de servir les intérêts de la société; tandis que l'Angleterre,
» qui a permis aux capitaux particuliers de s'emparer du monopole des
» lignes commerciales productives, est privée d'un bon système de com-
» munications, et voit, trop tard, que le bien public a été sacrifié au mo-
» nopole. »

En 1839, les grands pouvoirs eux-mêmes commencèrent à s'émouvoir des vices de l'exploitation des chemins de fer. Une commission prise dans la chambre des communes et composée de membres très-influents (Sir Robert Peel, lord Stanley, sir James Graham, M. Poulet Thomson, M. Shaw-Lefèvre etc.) fut chargée d'une

Digitized by Google

enquête sur les chemins de fer et principalement sur leur situation financière et sur l'usage que faisaient les compagnies, pour le bien public et pour faciliter les communications intérieures, du pouvoir que l'État leur avait accordé.

Le rapport de la commission fut peu favorable au système établi. Elle reconnut que le parlement s'était complètement trompé sur la portée des concessions qu'il avait octroyées. Il avait cru ne pas concéder un monopole, parce qu'il avait fait la réserve que les particuliers pourraient faire circuler leurs machines et leurs voitures sur les chemins de fer, moyennant paiement d'un certain droit. Or, en fait, cette réserve est complètement illusoire, et si quelqu'un voulait en profiter, rien ne serait plus facile aux compagnies que de l'en empêcher; car il ne suffit pas d'une machine et de voitures, il faut avoir les moyens d'entretenir d'eau la machine, de prendre et de déposer les voyageurs et les marchandises à une station convenable, etc. Toutes choses qui ne pourraient se faire qu'avec l'assentiment et le concours de la compagnie concessionnaire. L'exploitation des chemins de fer est donc un monopole absolu, et le parlement avait commis une erreur fondamentale en pensant que dans la pratique il en pouvait être autrement. La commission signalait, dit-elle, ce fait à l'attention du parlement et du public, «que le devoir des directeurs des compagnies était de veiller aux intérêts des actionnaires et que cette obligation que leur position leur impose, réagit d'une manière fâcheuse sur le public, et particulièrement sur cette partie du public qui a le moins le pouvoir de payer. Les maux que souffre la classe pauvre des voyageurs par suite du système de nos chemins de fer, ajoute le même rapport, se feront sentir d'autant plus que tous les autres moyens de transport à bas prix disparaîtront. »

L'écrit intitulé : *Railway Reform* dont nous voulons entretenir aujourd'hui nos lecteurs et à la publication duquel, s'il faut en croire les journaux, la haute administration anglaise ne serait pas entièrement étrangère, va plus loin que la commission de 1839, plus loin même que la *Revue d'Édimbourg*. L'auteur ne pense pas comme cette dernière que le mal soit sans remède, qu'il soit trop tard pour abandonner le système des concessions et en revenir au système belge. On peut dire qu'il va même au delà de ce qui a été

Digitized by Google

vait commise, mais on ne craignait pas de prédire qu'elle en viendrait un jour à la regretter. La prophétie paraissait singulièrement hardie, et fut accueillie, on le conçoit, par les sourires d'une dédaigneuse incrédulité. L'Angleterre, depuis si longtems la terre classique de la concession et du *laissez faire* en matière de travaux publics! N'était-il pas extravagant de penser, parce qu'il plaisait au gouvernement belge d'entrer dans une voie opposée, qu'elle allait revenir sur ses pas et qu'un pays qui tient à ce point à ses habitudes et à ses traditions, où les esprits sont si peu mobiles, finirait par se donner en cette matière, un éclatant démenti à lui-même?

C'est cependant cette prédiction que viennent aujourd'hui confirmer les réclamations qui, depuis quelque tems, surgissent de toutes parts chez nos voisins d'outre-mer, contre l'exploitation des chemins de fer par les compagnies concessionnaires. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces réclamations ont trouvé pour organes les écrivains les plus influens, et les hommes les plus dévoués à ces doctrines d'économie sociale qu'on a appelées la théorie du *laissez faire* et du *laissez passer*.

Ainsi le célèbre Mac-Culloch dans le supplément qu'il a ajouté en 1840 à son dictionnaire de commerce reconnait que, dans les concessions de chemin de fer en Angleterre, l'intérêt du public a été sacrifié à celui des compagnies qui en ont le monopole. «En matière de chemins de fer et de plusieurs autres espèces de travaux, on ne peut rien imaginer, dit-il, de plus défectueux que la législation anglaise » Il réclame une révision périodique des concessions accordées.

On sait de quelle autorité jouissent en Angleterre les opinions émises par la *Revue d'Edimbourg*, principalement en économie politique. Ce recueil va plus loin que le dictionnaire de M. Mac-Culloch. Voici son langage dans un article qui compare le système des concessions anglaises au système adopté par le gouvernement belge. Qui eût pu croire, il y a dix ans, que tel serait un jour le langage d'écrivains d'ailleurs si fermes dans leurs doctrines et si peu disposés à invoquer l'intervention du gouvernement en matière d'industrie ?

« Examinons quelle est la nature d'un chemin de fer, et voyons ensuite si » l'intérêt particulier peut faire jouir la société de tous les bienfaits qu'une

Digitized by Google

« entreprise de ce genre doit produire ; voyons si les causes qui, dans d'au-
» tres circonstances, ont rendu les entreprises particulières si utiles, produi-
» ront dans celle-ci les mêmes effets ; voyons enfin si le capitaliste sera
» amené par l'interêt, obligé par la concurrence, ou forcé par sa position en-
» vers le public, à tirer d'un système dont il est le maître absolu et irrespon-
» sable, tout le bien qu'il peut rendre.

» L'effet immédiat de l'établissement d'un chemin de fer, c'est d'investir
» ses possesseurs du monopole le plus absolu. Ce monopole fait disparaître
» instantanément et de la manière la plus complète toute espèce de concur-
» rence. Il met la société, pour un de ses principaux besoins, complètement
» à la merci d'individus qui n'agissent que sous l'impulsion de leur intérêt,
» qui sont dirigés par leurs préjugés ou leurs passions, et qui sont souvent
» aussi ignorans de leurs véritables intérêts qu'ils sont exclusivement dévoués
» à ce qui n'en est que le fantôme.

» Il est donc évident que la concurrence et la dépendance du public, deux
» causes, qui ont opéré avec tant de force sur les entreprises particulières,
» cessent d'agir sur une compagnie de chemin de fer. Elle n'est guidée que par
» un intérêt pécuniaire, et c'est à lui que la société doit la moindre attention
» qu'on lui porte....

» Vos principes, nous dira-t-on, tendent à établir que ces chemins de fer
» qui, chez nous, ont attiré tous les voyageurs et qui ont converti les an-
» ciennes routes en déserts, n'auraient pas dû être livrés entièrement à l'in-
» dustrie privée, mais que l'État aurait dû entreprendre leur construction, ou
» se réserver un droit de contrôle sur leur administration. Certainement, nous
» pensons que la législature a agi aveuglément en livrant sans contrôle le mo-
» nopole d'un objet aussi important que les communications publiques, à des
» capitalistes particuliers. Quand nous songeons aux dépenses folles qui ont
» été faites dans ce genre de travaux, quand nous réfléchissons aux sommes
» énormes qui ont été payées aux propriétaires de terrains, non pas à titre
» de compensation pour le tort que l'on faisait à leur propriété, mais pour
» les faire concourir à des projets dont ils devaient retirer tous les profits,
» quand nous voyons des sommes énormes honteusement prodiguées en dé-
» bats fictifs entre lignes opposées, créées par des spéculateurs de Bourse,
» avant même que le parlement ait accordé son autorisation, et lorsque
» nous songeons que ces constructions folles, ces demandes exorbitantes des
» propriétaires, ces spéculations de Bourse doivent toutes augmenter le prix
» des places du voyageur, et ainsi mettre obstacle à la fréquence des rappro-
» chemens individuels, nous regrettons que l'État n'ait pas adopté des me-
» sures pour réduire des dépenses que la société finira toujours par payer.

» Si aux dépenses de l'établissement des chemins de fer, nous ajoutons

Digitized by Google

» le despotisme qu'exercent les compagnies sur la bourse, le temps, les convenances et la sûreté du public soumis à leur caprice, si nous trouvons » que le prix des places est élevé au plus haut degré possible, la vitesse du » transport nullement en rapport avec ce qu'elle devrait être, si nous voyons » la presse rapporter chaque jour des exemples de la négligence la moins » pardonnable, de réglemens capricieux et injustes, alors nous regrettons » amèrement qu'une affaire aussi importante pour la société n'ait pas été » tout de suite entreprise par elle.

» Nous admettons la vérité de cette proposition que les bénéfices d'un capitaliste sont rarement une perte pour le pays. Mais, si les communications » faciles sont les plus puissans agens de la civilisation, si leurs effets immédiats et sûrs sont de faire prospérer le commerce, d'exciter l'industrie et » d'augmenter les revenus publics, si, dans ce cas, les bénéfices que la nation » en retire sont minimes, comparés aux bénéfices du particulier, n'est-il » pas évident alors que les profits des propriétaires de chemins de fer sont » prélevés au détriment du pays, parce qu'ils empêchent le développement » des communications intérieures?

» Lorsque les recettes d'un chemin de fer couvrent les dépenses d'entretien » et de réparations, et qu'elles paient l'intérêt du capital employé, on a, » selon nous, atteint le but que l'on devait se proposer. Atteindre ce résultat, et non pas faire des bénéfices, voilà le principe qui devrait servir » de base aux tarifs. C'est d'après lui que le gouvernement belge a agi lorsqu'il a construit ce réseau de chemins de fer qui couvre tout ce beau pays. » Là, le but que l'on s'est proposé, ce n'est pas de favoriser les intérêts privés, » mais, au contraire, d'étendre le commerce et les communications du pays » aussi loin qu'il est possible, et de ne faire payer au public que le prix strictement nécessaire pour rembourser les dépenses premières.

» C'est ainsi que le gouvernement belge, en se chargeant des travaux, » a pu, en peu d'années, construire un réseau de chemins de fer dont » le but est de servir les intérêts de la société; tandis que l'Angleterre, » qui a permis aux capitaux particuliers de s'emparer du monopole des » lignes commerciales productives, est privée d'un bon système de communications, et voit, trop tard, que le bien public a été sacrifié au monopole. »

En 1839, les grands pouvoirs eux-mêmes commencèrent à s'émouvoir des vices de l'exploitation des chemins de fer. Une commission prise dans la chambre des communes et composée de membres très-influents (Sir Robert Peel, lord Stanley, sir James Graham, M. Poulet Thomson, M. Shaw-Lefèvre etc.) fut chargée d'une

Digitized by Google

enquête sur les chemins de fer et principalement sur leur situation financière et sur l'usage que faisaient les compagnies, pour le bien public et pour faciliter les communications intérieures, du pouvoir que l'État leur avait accordé.

Le rapport de la commission fut peu favorable au système établi. Elle reconnut que le parlement s'était complètement trompé sur la portée des concessions qu'il avait octroyées. Il avait cru ne pas concéder un monopole, parce qu'il avait fait la réserve que les particuliers pourraient faire circuler leurs machines et leurs voitures sur les chemins de fer, moyennant paiement d'un certain droit. Or, en fait, cette réserve est complètement illusoire, et si quelqu'un voulait en profiter, rien ne serait plus facile aux compagnies que de l'en empêcher; car il ne suffit pas d'une machine et de voitures, il faut avoir les moyens d'entretenir d'eau la machine, de prendre et de déposer les voyageurs et les marchandises à une station convenable, etc. Toutes choses qui ne pourraient se faire qu'avec l'assentiment et le concours de la compagnie concessionnaire. L'exploitation des chemins de fer est donc un monopole absolu, et le parlement avait commis une erreur fondamentale en pensant que dans la pratique il en pouvait être autrement. La commission signalait, dit-elle, ce fait à l'attention du parlement et du public, «que le devoir des directeurs des compagnies était de veiller aux intérêts des actionnaires et que cette obligation que leur position leur impose, réagit d'une manière fâcheuse sur le public, et particulièrement sur cette partie du public qui a le moins le pouvoir de payer. Les maux que souffre la classe pauvre des voyageurs par suite du système de nos chemins de fer, ajoute le même rapport, se feront sentir d'autant plus que tous les autres moyens de transport à bas prix disparaîtront. »

L'écrit intitulé : *Railway Reform* dont nous voulons entretenir aujourd'hui nos lecteurs et à la publication duquel, s'il faut en croire les journaux, la haute administration anglaise ne serait pas entièrement étrangère, va plus loin que la commission de 1839, plus loin même que la *Revue d'Édimbourg*. L'auteur ne pense pas comme cette dernière que le mal soit sans remède, qu'il soit trop tard pour abandonner le système des concessions et en revenir au système belge. On peut dire qu'il va même au delà de ce qui a été

Digitized by Google

fait en Belgique, car il ne conclut à rien moins qu'au rachat par le gouvernement de tous les chemins de fer existans en Angleterre, (ils ont coûté environ un milliard et demi de francs), non pas au prix coûtant, mais même avec une indemnité proportionnée aux bénéfices que recueillent les compagnies. L'idée au premier abord, paraît fort extraordinaire; mais les raisonnements et les calculs qui l'appuient, lui donnent un caractère sérieux.

L'auteur énumère d'abord les divers inconvéniens que le système actuel a produits pour le public et il paraît, sous ce rapport, n'être que l'écho des plaintes qui se sont élevées de toutes parts.

Le premier soin des compagnies lorsqu'elles s'établissent est de tuer toute messagerie rivale. Pour atteindre ce but elles n'ont qu'à établir une classe de voitures d'un prix peu élevé, jusqu'à ce que la concurrence soit détruite. Mais ce résultat obtenu, elles relèvent leurs prix, emploient tous les moyens pour faire déserter les voitures de dernière classe au profit des autres; l'homme du peuple se trouve avoir moins de facilités de communications qu'avant l'établissement du chemin de fer, et la rapidité des transports est pour lui le supplice de Tantale; il voit les riches franchir trois fois plus vite qu'autrefois des distances qu'il est réduit à parcourir péniblement à pied, trois fois plus lentement que lorsqu'il existait des diligences.

On sait qu'il y a deux moyens de faire produire un chemin de fer: l'un consiste à combiner les prix de telle manière que le convoi soit toujours aussi près que possible du complet, que la machine utilise toute sa force et voiture autant de voyageurs qu'elle en peut traîner; l'autre fait payer les voyageurs très-cher, de manière qu'un petit nombre suffise pour payer les frais du convoi. Sous ce dernier système une partie de la puissance de la machine est perdue; l'utilité du chemin de fer est amoindrie pour le public; mais si le produit pécuniaire est le même, l'intérêt de la compagnie est satisfait. Pour l'intérêt public, il vaut beaucoup mieux qu'un convoi transporte 300 voyageurs à 2 francs que 30 à 20 francs; mais pour la compagnie la recette est dans les deux cas de 600 francs, et quoiqu'il n'y ait pas grande différence dans les frais, il doit y avoir encore certain avantage, quand les voyageurs sont en petit nombre. De ces deux moyens d'arriver au maximum du produit, les compagnies

Digitized by Google

préféreront toujours celui qui élève le prix des places et restreint le nombre des voyageurs. On conçoit en effet que l'administration est beaucoup plus facile pour les employés de tout grade ; moins de voitures à construire et à soigner, moins de billets à délivrer, moins de comptes à faire, moins de surveillance, moins de police, moins d'embarras, d'encombrement etc., il n'y a pas d'employé auquel la réduction du nombre des voyageurs n'épargne quelques peines ou quelques soucis. Lorsque d'ailleurs on augmente le prix des places le résultat en peut-être apprécié immédiatement ; quand on les abaisse au contraire, on débute ordinairement par un déficit, ce n'est qu'à l'aide du tems que les habitudes de voyage s'étendent et que le nombre des voyageurs compense la réduction du tarif.

En Angleterre, le grand mouvement des affaires, la situation des fortunes et les habitudes de voyage des classes les plus riches donnent aux compagnies, pour porter leur tarif à un taux élevé, des facilités qui n'existent pas en d'autres pays. En Belgique si on élevait le prix des places au-delà d'une certaine proportion, si par exemple on le portait à celui de la poste aux chevaux, s'il fallait payer 20 ou 24 francs pour aller de Bruxelles à Liége, le chemin de fer serait désert et ferait de fort mauvaises affaires. En Angleterre, le nombre d'hommes qui voyagent et peuvent payer cher les moyens de transport est assez grand, pour que certaines compagnies puissent taxer à un franc par lieue leurs voyageurs de première classe et le reste à l'avenant. Leurs convois sont incomplets, ils voiturent 5 à 10 fois moins de voyageurs qu'ils n'en pourraient transporter presque sans augmentation de frais ; mais ce petit nombre paie un prix si élevé, qu'elles y trouvent le même avantage, et que l'administration en est beaucoup plus commode pour tout le monde. Aussi ont-elles généralement opté pour le système des prix élevés.

Il y a cependant quelques sociétés qui ont adopté le système contraire ; le succès a couronné leurs efforts, et, ce qui est bien remarquable, le surcroît considérable de voyageurs que la diminution du prix a amené, n'a pas sensiblement augmenté les dépenses de l'exploitation. Le chemin de fer de Glasgow à Greenock qui offre un parcours de 36 kilomètres, a adopté comme plus avantageux des tarifs très bas. La compagnie a réduit ses prix de

Digitized by Google

fait en B
legouver
(ils ont
prix coût
bénéfices
paraît fo
qui l'app
L'aute
actuel a
que l'éch
Le pre
tuer tout
établir u
concurre
leurs pri
tures de
se trouve
tablissem
pour lui
plus vite
niblemen
diligence
On sait
l'un cons
toujours
toute sa
l'autre fa
nombre s
tème une
du chemi
pécuniai
l'intérêt
300 voy
pagnie la
n'y ait p
certain a
deux mo

Digitized by Google

préféreront
le nombre
est beaucou
de voitures
moins de
moins d'
quel la
peines ou
des places
on les abaisse
ce n'est qu'
et que le nomb

En Angle
fortunes et
nent aux
facilités qui
vait le prix des
exemple on
payer 20 ou
de fer serait
terre, le nomb

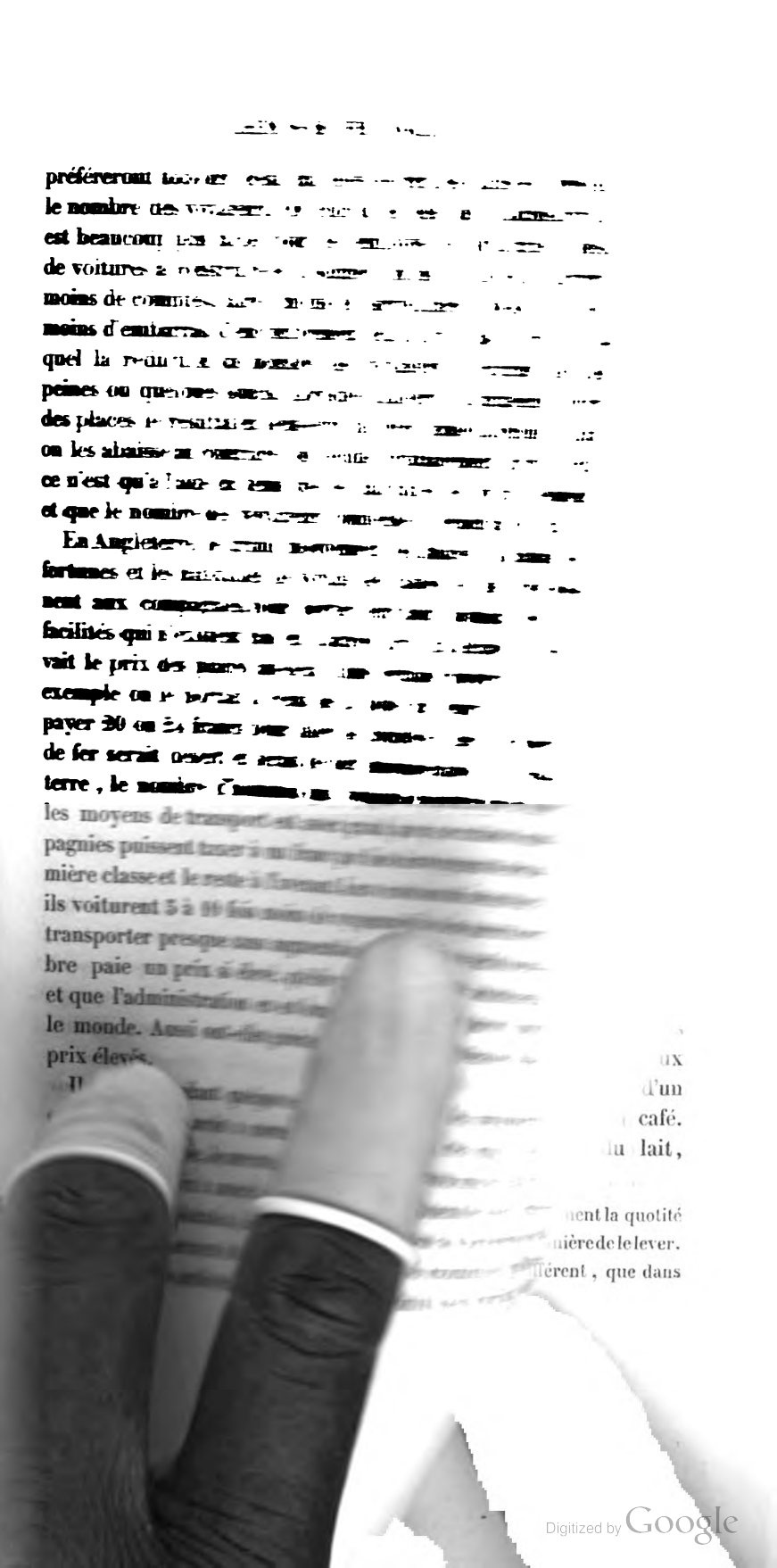

les moyens de transport
pagnies puissent tuer
mière classe et le reste
ils voiturent 5 à 10
transporter presque
bre paie un prix
et que l'administration
le monde. Aussi
prix élevés.

D

ux
d'un
café.
lu lait,

ment la quotité
mière de le lever.
fférent, que dans

Digitized by Google

66 pour cent, ou, ce qui revient au même, elle a admis une classe de voyageurs au modique prix de 1 farthing le mille (environ 10 centimes par lieue de 5 kilomètres). Les bénéfices nets disent les directeurs dans leur rapport, se sont accrus de 10 pour cent, bien que le quart des voyageurs des autres voitures aient pris les wagons de la classe nouvelle. Ils ajoutent que les dépenses générales ne sont pas augmentées, et qu'avec un accroissement minime de frais, ils pourraient même transporter encore moitié plus de voyageurs.

La compagnie du chemin de fer de Dublin à Kingstown est descendue plus bas encore : elle a créé une classe de voitures où les voyageurs ne paient pas plus de 1/2 farthing par mille, ce qui fait 4 à 5 centimes par lieue ; il en est résulté, en un an, une augmentation de 4 à 500 mille voyageurs, et les actions de la société qui étaient tombées à 18 pour cent au-dessous du taux d'émission se vendent aujourd'hui à 16 pour cent au-dessus du pair.

Mais le grand nombre des sociétés suit le système des tarifs élevés. Il y a des exemples de compagnies qui tiraient un très grand bénéfice de leur entreprise et qui, pour arriver à gagner 1 pour cent de plus, ont augmenté le prix des places de 20 à 30 pour cent. Il y avait dans ce cas perte de 30 pour cent pour le public, et seulement un avantage d'un pour cent pour l'entreprise. Les compagnies n'ont à cet égard d'autre règle que leur intérêt.

Le haut prix n'est pas le seul inconvénient du monopole des sociétés; il y a ensuite cette bigarrure de leurs différents systèmes qui fait que, dans une partie du pays, les voyages coûtent six fois plus cher que dans une autre. Puis viennent leurs rivalités et leurs coalitions. Telle compagnie puissante trouve que tel autre petit chemin de fer à une certaine distance du sien nuit indirectement à son entreprise ou en favorise une autre. Elle dresse toutes ses batteries contre cet obstacle, amène bientôt sa victime à entrer en composition avec elle, et la force à élever tellement ses prix que le public ne peut plus guère en faire usage. Il s'est déjà trouvé par suite de manœuvres de ce genre, qu'une compagnie a déclaré un beau matin qu'elle cessait son exploitation, et les localités habituées à s'en servir, n'ayant plus de services de diligence, se sont trouvées tout-à-coup sans moyen de communication; ceux qui avaient bâti aux abords des stations ont été ruinés du coup. Enfin,

Digitized by Google

on ne se fait pas d'idée des tracasseries incroyables suscitées aux voyageurs de la dernière classe pour les obliger à prendre des places plus chères. Ici on les fait rester en route trois ou quatre fois plus de tems que les autres voyageurs. Là on les fait partir à trois ou quatre heures de la nuit, ou bien on les voiture le soir et on les dépose à leur destination à 4 heures du matin, quand pas une porte n'est encore ouverte dans la localité où ils arrivent souvent mouillés et transis de froid. On les met derrière le tender dans des wagons entièrement découverts, où tombent à chaque instant les éclats enflammés du coke. Les compagnies s'arrangent entre elles de manière que d'une ligne à l'autre, il n'y ait de correspondance directe que pour les voyageurs des premières classes. On est allé jusqu'à proposer d'introduire des ramoneurs dans les voitures de dernière classe, afin que la crainte de se salir à leur contact portât un plus grand nombre de voyageurs à prendre place dans les autres voitures.

On conçoit que de pareilles manœuvres ont dû finir par faire ouvrir les yeux du public anglais sur les vices du monopole des compagnies.

L'auteur de l'écrit dont nous parlons répond à une objection qu'en Angleterre, comme en Belgique, on fait à ceux qui plaident la cause des voyageurs pauvres, à savoir que la charge que le tarif du chemin de fer fait retomber sur le public est une charge toute volontaire, bien différente de celle des impôts à la quelle on ne peut se soustraire; après tout, dit-on, se sert des chemins de fer qui veut. Il est certain en effet qu'il reste à tout le monde la ressource d'aller à pied ou de rester chez lui. Mais l'auteur observe qu'on pourrait faire le même raisonnement à l'égard de presque toutes les impositions indirectes pour prouver qu'elles ne retombent pas à charge du public, mais seulement de ceux qui s'y soumettent volontairement: si la bierre est frappée d'un droit, personne ne vous force à en consommer; buvez du café. Le café est-il imposé, choisissez un autre breuvage, du lait, du cacao, du tilleul, du cidre, de l'eau.

«Supposons, dit l'auteur, que le gouvernement changeât, non seulement la quotité » de l'impôt sur le thé, mais encore le principe de cet impôt et la manière de le lever. » Supposons que, dans chaque ville du royaume l'impôt fût différent, que dans

Digitized by Google

» la plupart des grandes villes les droits devinssent si élevés que le thé fût, par » le fait, interdit aux classes pauvres, et que les riches seuls payassent les prix » demandés ; supposons encore qu'afin d'augmenter les bénéfices, on vendît » aux pauvres, qui seraient forcés d'en acheter comme médicament, un affreux » composé de feuilles de prunier et de congou de la dernière qualité. Tandis que » cette horrible drogue serait vendue dans les grandes villes pour le prix exor- » bitant de dix sh. 6 d. ou 12 sh. 6 d. (la plus belle *poudre à canon* coûte 29 sh.), » on vendrait dans une pauvre ville (celle de Greenock), de l'excellent thé à 2 sh. » 3 d. la livre, parce que le gouvernement aurait découvert qu'il tirait dans cette » ville un plus grand revenu de cet article, lorsqu'il était à un prix modéré, que » lorsqu'il était cher. Pense-t-on que cet abus de pouvoir durerait un seul mois?

» Les voyages par chemins de fer sont-ils moins nécessaires que le thé? La » machine à vapeur n'est-elle pas aussi utile à nos besoins que la théière? Si des » droits élevés nous privent de prendre du thé, nous pouvons nous en dédom- » mager en prenant du café; mais si nous avons un besoin urgent d'être demain » à Liverpool ou dans d'autres parties éloignées du pays, comment ferons-nous » si nous ne pouvons pas y aller par chemin de fer ?

» Le gouvernement arrangerait-il l'affaire convenablement, s'il accordait à » cinquante compagnies différentes, par contrat entre lui et elles, le droit illi- » mité d'user ou d'abuser de ce monopole du thé à leur convenance; s'il leur » donnait le pouvoir d'arrêter entièrement et pendant un jour la consommation » d'un article qui coûte au pays plus de 5,000,000 liv. [1] par an, et de la per- » mettre le lendemain, suivant qu'il conviendrait aux intérêts des spéculateurs, » sans accorder la moindre attention à la santé et au bien-être des milliers » d'hommes qui dépendraient ainsi de leur volonté égoïste et irresponsable ?

» L'habitude nous fait croire que nous ne sommes pas imposés par les che- » mins de fer; que le paiement est tout-à-fait volontaire de notre part (n'en est- » il pas de même pour le thé ?); et parce que nous donnons notre argent à un » commis au lieu de le donner à un collecteur de taxes, nous croyons que cette » transaction doit être considérée comme libre. »

L'auteur passe en revue trois moyens d'arriver au but qu'il a en vue et qui consiste à baisser la moyenne des tarifs des deux tiers.

Le gouvernement pourrait établir un tarif uniforme dont les prix seraient en moyenne le tiers du tarif en vigueur aujourd'hui et indemniser les propriétaires au bout d'un certain tems, lorsque la perte qu'ils pourraient avoir faite serait parfaitement connue.

[1] 125 millions de francs. C'est le chiffre des recettes que font annuellement les administrations des chemins de fer en Angleterre.

Digitized by Google

L'auteur écarte ce premier moyen, par la raison que l'Etat aurait à payer non-seulement la perte réelle qu'aurait pu occasionner l'abaissement du tarif, mais encore celle qui résulterait de dépenses extravagantes ou de la mauvaise administration des compagnies. Elles n'auraient plus d'intérêt à limiter leurs frais.

Un second moyen consisterait à faire un forfait avec les compagnies pour une somme payée une fois ou chaque année; elles prendraient à cette condition les résultats de la baisse des prix à leurs risques et périls. Mais il n'y a pas de doute, dit l'auteur, que les compagnies demanderaient une somme exorbitante, 15 ou 20 millions sterling peut-être (375 à 500 millions de francs) pour baisser leurs prix des deux tiers. Le gouvernement peut-il songer à grossir de ce chiffre le capital de la dette publique ?

Reste un troisième moyen auquel l'auteur s'arrête et qui consiste à acheter tous les chemins de fer du Royaume, avec leurs dettes, leurs engagements et leurs hypothèques, en indemnisant les compagnies de leurs bénéfices; le gouvernement opérerait ensuite lui-même la baisse des prix.

Le moyen d'indemniser les concessionnaires, sans payer trop au delà de leur valeur celles de ces entreprises qui ne font pas de brillantes affaires, consisterait à les reprendre toutes au taux que leurs actions ont atteint aujourd'hui à la Bourse. L'auteur donne le tableau de la valeur des actions des 55 chemins de fer qu'il s'agirait de racheter et qui forment ensemble un parcours de 2785 kilomètres ou 557 lieues de cinq kilomètres. Ils ont coûté environ 1,478 millions de francs, et, d'après le taux de leurs actions, leur rachat coûterait 1,597 millions. Leur bénéfice annuel (intérêts des capitaux compris) est d'au-delà de 73 1/2 millions de fr., par conséquent un peu plus de 4 1/2 pour cent du prix de rachat.

Ce qui rend l'opération facile et l'empêche d'être onéreuse, c'est que le gouvernement anglais emprunte à trois pour cent à un taux d'émission qui ne s'éloigne pas de beaucoup du pair. Son dernier emprunt 3 pour cent a été soumissionné par M. Jaubert à raison d'une obligation de 107 liv. et une fraction pour 100 livres en écus, et depuis lors le cours de la rente s'est élevé de 3 pour cent. L'auteur pense donc qu'aujourd'hui le gouver-

Digitized by Google

nement pour emprunter 100 liv. ne devrait reconnaitre qu'une dette de 106. On voit qu'il y aurait bénéfice pour lui à reprendre toutes les entreprises de chemin de fer avec leurs tarifs actuels, car il ne paierait qu'un peu plus de 3 pour cent du prix d'achat et en retirerait près de 4 1/2. Il resterait de la marge pour la perte éventuelle qui pourrait résulter de la baisse des prix. Quand la réduction des prix au tiers de la moyenne actuelle entrainerait la perte d'un tiers des bénéfices, le gouvernement y trouverait encore son compte. L'auteur admet pour accroissement de la dépense du matériel que peut nécessiter une plus grande circulation de voyageurs, un surcroit de frais de 3 millions de francs par an ; mais les 48 administrations d'aujourd'hui seraient concentrées en une seule, économie qu'il évalue à 7 millions et demi. On voit que l'opération du rachat qui parait hardie au premier abord, devient financièrement praticable par cette double circonstance que les chemins de fer anglais rapportent 4 1/2 pour cent du prix auquel les compagnies pourraient être équitablement expropriées et que le gouvernement peut emprunter à 3 1/5 pour cent.

Dans le plan de l'auteur, on établirait cinq classes de voyageurs.

La première serait celle du convoi qui porte les dépêches de la poste. Ce serait un convoi aristocratique faisant 11 lieues (de 5 kilomètres) à l'heure, les stations comprises, au prix de 60 à 65 centimes par lieue.

Les deux classes suivantes voyageraient par un même convoi à raison de 8 lieues à l'heure au prix d'environ 32 et 25 centimes par lieue.

Les deux dernières classes formeraient un convoi dont la vitesse ne serait que d'un peu plus de 5 lieues à l'heure et dans lequel on paierait par lieue 16 et 8 centimes.

Les voitures des dernières classes seraient couvertes et fermées comme les autres ; on ne paierait que la différence de la vitesse ; ce qui est juste, puisque les voyages à grande vitesse occasionnent une double dépense par l'usure des wagons et l'effet des frottemens. Une locomotive capable de traîner un fardeau de 125 tonneaux avec une vitesse de 5 lieues à l'heure, ne peut voiturer que 25 tonneaux, si on double la rapidité de sa marche.

Digitized by Google

L'auteur demande que le gouvernement fasse l'essai de son système successivement sur deux ou trois lignes. Il pense que la réduction des prix de deux tiers n'amènera pas de pertes sur plusieurs lignes, mais si la diminution des recettes ne dépasse pas un tiers, le mérite de son plan sera prouvé. Car cette perte le gouverment peut la supporter par la faculté qu'il a d'emprunter à un taux très peu élevé. C'est bien la peine, dit-il, de faire cet essai qui coûterait si peu, et qui aurait pour but de dégrever le pays d'une taxe annuelle de plus de 75 millions de fr. En effet les recettes brutes des chemins de fer, payées par le public, se sont élevées à 125 millions en 1842, et il s'agit de diminuer le tarif des deux tiers.

Nous dirons en terminant, que nous ne nous attendons pas à voir les idées de l'auteur mises immédiatement en pratique dans son pays; les choses ne marchent pas aussi vîte. Mais nous considérons cet écrit comme un symptôme remarquable du revirement que les idées du public anglais subissent depuis quelque tems en cette matière, et qui démontre que la Belgique a été prévoyante en ne confiant pas, malgré l'autorité des exemples qu'on pouvait invoquer, l'exploitation de ses chemins de fer au monopole de l'intérêt privé. Nous savons qu'il est des personnes qui pensent que nos chemins de fer pèsent sur le pays en ce qu'ils ne rapportent pas encore un intérêt assez élevé. Nous convenons que les capitaux engagés sont considérables; nous croyons même qu'on a dépensé beaucoup au-delà du nécessaire. Mais qu'on n'oublie pas les immenses avantages indirects que le commerce, la propriété et le public en général ont déjà retirés de l'établissement du railway. Et quant à l'intérêt des capitaux, d'une part nos emprunts ne tarderont pas longtems à subir une conversion qui amènera une réduction de la dépense annuelle qu'ils occasionnent; d'autre part l'exploitation du chemin de fer est encore un chaos sous le rapport financier. On parle aujourd'hui d'organiser un nouveau contrôle de la recette, mais ce n'est pas là le plus important. C'est la dépense qu'il faudrait organiser et soumettre à un contrôle sérieux. Par leurs allocations en bloc, les chambres ont encouragé le désordre et les dépenses inutiles; et les ministres qui se succèdent n'ont pas la force de prendre sur eux l'initiative d'un régime plus

Digitized by Google

raisonnable. Il s'était même formé il y a quelque tems une opinion qui voulait à tout prix l'élévation des tarifs; les employés pour lui complaire étaient en quelque sorte intéressés à étendre la dépense pour mieux établir la nécessité de changer les bases de la recette. Quand on voudra réellement que nos chemins de fer ne coûtent que ce qui est nécessaire, et il faudra bien qu'on en vienne là un jour, on verra que, sans augmenter les tarifs, il y a moyen d'améliorer leur situation financière.

Ce qui précède était écrit quand nous avons lu dans les journaux que le ministère anglais lui-même a cru qu'il était urgent de chercher à porter remède aux abus de l'administration des chemins de fer, et qu'il occupera la chambre des communes d'un projet de loi qui a principalement en vue, dit-on, l'intérêt des voyageurs de la dernière classe. Nous ne connaissons pas encore les détails de la mesure projetée, qui serait un témoignage nouveau de l'état de l'opinion en Angleterre sur les résultats de l'administration des compagnies concessionnaires.

Digitized by Google

ÉCONOMIE SOCIALE.

DE LA CONDITION PHYSIQUE ET MORALE DES JEUNES OUVRIERS ET DES MOYENS DE L'AMÉLIORER,

PAR ED. DUCPÉTIAUX,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE, ETC. [1]

L'amélioration du sort des classes pauvres est une des questions sociales vers la solution desquelles l'esprit d'un grand nombre d'écrivains français se porte aujourd'hui avec le plus d'ardeur. A l'école de St-Simon et de Fourrier revient sinon l'honneur d'avoir énoncé le problème pour la première fois, (l'esprit humain n'avait pas laissé sommeiller une si grave question jusqu'au dix-neuvième siècle), au moins celui de l'avoir rajeuni, étendu, de lui avoir donné un relief nouveau. Malgré la part qu'il faut faire dans ce mouvement des esprits chez nos voisins, à l'amour de la nouveauté et à l'esprit de parti, malgré le vague et l'étrangeté de certaines théories qui en sont sorties, malgré une préoccupation presque exclusive du bien être matériel qui se retrouve là comme dans beaucoup d'autres tendances de nos jours, le problème en lui-même est d'un haut intérêt; il est en harmonie avec le degré de développement auquel l'esprit des sociétés civilisées est parvenu. Après l'abolition successive de l'esclavage, du servage, de la féodalité, après l'émancipation du tiers-état, il est naturel que ce tiers-état qui domine la société actuelle, dont le triomphe a été si décisif, auquel il reste si peu et de si faibles obstacles à combattre au-

[1] Bruxelles, 1843, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

dessus de lui, se préoccupe de ce qui se passe plus bas, et que l'amélioration sociale qu'il a conquise pour lui-même tende à s'épandre plus loin autour de lui. Le problème peut tarder à être résolu, il en a été ainsi de celui de l'émancipation des classes moyennes; la société ne tranche pas les grandes questions à la hâte et sans labeur; il peut passer par des essais téméraires, dangereux, extravagants. Mais il est permis de croire qu'il est définitivement posé et que désormais, la société, quels que soient les limites et les délais dans lesquels elle est appelée à en réaliser la solution, ne le perdra plus de vue.

Un écrivain belge, animé depuis sa jeunesse d'un dévouement philanthropique que l'âge mûr n'a pas attiédi, M. Ducpétiaux, vient, à son tour, appeler l'attention sur la condition des classes ouvrières, en s'attachant principalement à la situation des enfants ouvriers. Son travail forme deux volumes qui contiennent le résultat de laborieuses et intéressantes recherches.

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur, d'après des documents qu'il a recueillis, traite de la condition physique des ouvriers dans divers pays et particulièrement de celle des enfants employés aux travaux industriels; dans la seconde, il s'occupe de leur condition intellectuelle et morale; enfin, dans la dernière partie du livre, l'auteur expose les mesures qu'il croit utiles pour combattre les inconvénients et les maux signalés dans les deux premières.

Les jeunes travailleurs sont rangés en deux catégories principales : les uns sont voués à la *grande industrie*, aux manufactures, aux usines, aux mines; les autres sont employés dans la *petite industrie*, c'est-à-dire dans de petits ateliers ou à domicile. Ce sont les martyrs de la grande industrie qui, jusqu'ici, ont attiré principalement l'attention des économistes et des gouvernements; c'est pour améliorer leur condition, en abrégeant la durée du travail dans les fabriques, que des lois et des réglements ont été promulgués successivement par l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, plusieurs autres États d'Allemagne et tout récemment par la France. M. Duepétiaux s'occupe aussi, en premier lieu, des jeunes travailleurs adonnés à la grande industrie; il passe en revue leur âge, la durée de leur travail, la nature de leurs occupations, tout ce qui peut influer sur leur condition physique.

En 1833, on comptait dans la Grande-Bretagne 3,160 manufactures de laine, de coton, de soie et de lin; ces fabriques employaient 355,373 ouvriers, dont 56,455 âgés de moins de treize ans. Le nombre de ces derniers diminua sensiblement après l'adoption des mesures qui limitent la durée du travail pour les jeunes ouvriers; on a constaté que, pendant une période de quatre ans, de 1833 à 1839, le nombre des enfants âgés de 9 à 13 ans s'était abaissé, dans le district le plus important, de 22,000 à 10,000, et que par contre celui des jeunes gens de 13 à 18 ans s'était élevé de 45,000 à 66,000. On ne

Digitized by Google

connait pas d'une manière exacte le nombre d'ouvriers employés dans les manufactures de France; on ne trouve non plus aucune donnée précise quant à la proportion des enfants aux ouvriers adultes. Les renseignements sur cet objet se bornent à quelques départements; en 1837, dans quelques localités des départements de l'Isère, du Nord (Roubaix), du Haut-Rhin (Mulhouse), de la Seine-Inférieure (Rouen), du Bas-Rhin (Strasbourg), les fabricants de coton, de lin, de laine et de soie, employaient les enfants dès l'âge de dix ans. D'après les renseignements recueillis en Belgique, il paraît que, dans l'industrie cotonnière, la proportion moyenne d'une filature pour les enfants est d'un tiers; on les emploie dès l'âge de 6 ans et demi. Dans les autres industries, le nombre des jeunes travailleurs est également considérable : sur 10,701 ouvriers, employés dans les houillères de la province de Liége en 1840, on comptait 1,690 enfants; ils sont admis dès l'âge de dix ans. Dans les fabriques de draps, de couvertures de laines, la proportion des enfants de 8 à 15 ans est à-peu-près d'un sixième ou d'un septième du nombre total des ouvriers employés; enfin, dans les fabriques de verrerie, on les reçoit, quand ils sont assez forts, ordinairement à l'âge de 12 ans.

Dans plusieurs pays, ces pauvres créatures, malgré leur débilité, sont assujettis à des fatigues déjà trop pénibles pour les hommes les plus robustes. Le génie de la spéculation a placé sur la même ligne les enfants et les ouvriers adultes; pour tous, pour le faible comme pour le fort, la durée du travail est la même dans la plupart des industries. « Il n'y a d'exception à cet égard, en Angleterre, en France, en Prusse et dans quelques autres États d'Allemagne, que dans certaines manufactures auxquelles on a étendu les dispositions protectrices promulguées depuis quelque temps en faveur des jeunes travailleurs; *encore, ces dispositions sont-elles souvent éludées.* » La journée de travail des forçats n'est que de 12 heures, réduite à 10 par le temps des repas; la journée de l'ouvrier libre est presque partout de 13 ou de 14 heures. En Belgique, dans les filatures de lin et de coton, on travaille 13 heures en été, 12 en hiver; dans les houillères, on travaille de 8 à 12 heures; dans les fabriques de draps (Verviers), les ouvriers travaillent 12 heures et demie de jour et 9 heures de nuit. Cette seconde journée revient six fois par mois; elle commence à 7 heures du soir et se termine à 5 heures du matin. Dans les fabriques de gobletterie, on emploie, pour le travail du jour et de la nuit, deux troupes d'ouvriers à-peu-près égales qui se remplacent alternativement; l'une commence la journée à midi et la termine à 11 heures et demie du soir, tandis que l'autre la commence à minuit et la termine vers 11 heures et demie du matin. Dans les houillères, il y a également un travail de jour et un travail de nuit, qui ont à peu-près la même durée. En Angleterre, les plus jeunes enfants employés dans les manufactures ne reçoivent guère que 6 pences par semaine (60 cent.);

Digitized by Google

dessus de lui, se préoccupe de ce qui se passe plus bas, et que l'amélioration sociale qu'il a conquise pour lui-même tende à s'épandre plus loin autour de lui. Le problème peut tarder à être résolu, il en a été ainsi de celui de l'émancipation des classes moyennes; la société ne tranche pas les grandes questions à la hâte et sans labeur; il peut passer par des essais téméraires, dangereux, extravagants. Mais il est permis de croire qu'il est définitivement posé et que désormais, la société, quels que soient les limites et les délais dans lesquels elle est appelée à en réaliser la solution, ne le perdra plus de vue.

Un écrivain belge, animé depuis sa jeunesse d'un dévouement philanthropique que l'âge mûr n'a pas attiédi, M. Ducpétiaux, vient, à son tour, appeler l'attention sur la condition des classes ouvrières, en s'attachant principalement à la situation des enfants ouvriers. Son travail forme deux volumes qui contiennent le résultat de laborieuses et intéressantes recherches.

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur, d'après des documents qu'il a recueillis, traite de la condition physique des ouvriers dans divers pays et particulièrement de celle des enfants employés aux travaux industriels; dans la seconde, il s'occupe de leur condition intellectuelle et morale; enfin, dans la dernière partie du livre, l'auteur expose les mesures qu'il croit utiles pour combattre les inconvénients et les maux signalés dans les deux premières.

Les jeunes travailleurs sont rangés en deux catégories principales : les uns sont voués à la *grande industrie*, aux manufactures, aux usines, aux mines; les autres sont employés dans la *petite industrie*, c'est-à-dire dans de petits ateliers ou à domicile. Ce sont les martyrs de la grande industrie qui, jusqu'ici, ont attiré principalement l'attention des économistes et des gouvernements; c'est pour améliorer leur condition, en abrégeant la durée du travail dans les fabriques, que des lois et des réglements ont été promulgués successivement par l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, plusieurs autres États d'Allemagne et tout récemment par la France. M. Ducpétiaux s'occupe aussi, en premier lieu, des jeunes travailleurs adonnés à la grande industrie; il passe en revue leur âge, la durée de leur travail, la nature de leurs occupations, tout ce qui peut influer sur leur condition physique.

En 1835, on comptait dans la Grande-Bretagne 3,160 manufactures de laine, de coton, de soie et de lin; ces fabriques employaient 355,373 ouvriers, dont 56,455 âgés de moins de treize ans. Le nombre de ces derniers diminua sensiblement après l'adoption des mesures qui limitent la durée du travail pour les jeunes ouvriers; on a constaté que, pendant une période de quatre ans, de 1835 à 1839, le nombre des enfants âgés de 9 à 13 ans s'était abaissé, dans le district le plus important, de 22,000 à 10,000, et que par contre celui des jeunes gens de 13 à 18 ans s'était élevé de 45,000 à 66,000. On ne

Digitized by Google

connaît pas d'une manière exacte le nombre d'ouvriers employés dans les manufactures de France; on ne trouve non plus aucune donnée précise quant à la proportion des enfants aux ouvriers adultes. Les renseignements sur cet objet se bornent à quelques départements; en 1837, dans quelques localités des départements de l'Isère, du Nord (Roubaix), du Haut-Rhin (Mulhouse), de la Seine-Inférieure (Rouen), du Bas-Rhin (Strasbourg), les fabricants de coton, de lin, de laine et de soie, employaient les enfants dès l'âge de dix ans. D'après les renseignements recueillis en Belgique, il paraît que, dans l'industrie cotonnière, la proportion moyenne d'une filature pour les enfants est d'un tiers; on les emploie dès l'âge de 6 ans et demi. Dans les autres industries, le nombre des jeunes travailleurs est également considérable : sur 10,701 ouvriers, employés dans les houillères de la province de Liége en 1840, on comptait 1,690 enfants; ils sont admis dès l'âge de dix ans. Dans les fabriques de draps, de couvertures de laines, la proportion des enfants de 8 à 15 ans est à-peu-près d'un sixième ou d'un septième du nombre total des ouvriers employés; enfin, dans les fabriques de verrerie, on les reçoit, quand ils sont assez forts, ordinairement à l'âge de 12 ans.

Dans plusieurs pays, ces pauvres créatures, malgré leur débilité, sont assujettis à des fatigues déjà trop pénibles pour les hommes les plus robustes. Le génie de la spéculation a placé sur la même ligne les enfants et les ouvriers adultes; pour tous, pour le faible comme pour le fort, la durée du travail est la même dans la plupart des industries. « Il n'y a d'exception à cet égard, en Angleterre, en France, en Prusse et dans quelques autres États d'Allemagne, que dans certaines manufactures auxquelles on a étendu les dispositions protectrices promulguées depuis quelque temps en faveur des jeunes travailleurs; *encore, ces dispositions sont-elles souvent éludées.* » La journée de travail des forçats n'est que de 12 heures, réduite à 10 par le temps des repas; la journée de l'ouvrier libre est presque partout de 13 ou de 14 heures. En Belgique, dans les filatures de lin et de coton, on travaille 13 heures en été, 12 en hiver; dans les houillères, on travaille de 8 à 12 heures; dans les fabriques de draps (Verviers), les ouvriers travaillent 12 heures et demie de jour et 9 heures de nuit. Cette seconde journée revient six fois par mois; elle commence à 7 heures du soir et se termine à 5 heures du matin. Dans les fabriques de gobletterie, on emploie, pour le travail du jour et de la nuit, deux troupes d'ouvriers à-peu-près égales qui se remplacent alternativement; l'une commence la journée à midi et la termine à 11 heures et demie du soir, tandis que l'autre la commence à minuit et la termine vers 11 heures et demie du matin. Dans les houillères, il y a également un travail de jour et un travail de nuit, qui ont à peu-près la même durée. En Angleterre, les plus jeunes enfants employés dans les manufactures ne reçoivent guère que 6 pences par semaine (60 cent.);

Digitized by Google

dans les fabriques de France, le salaire varie en raison de l'âge des enfants, de leur force ou de leur habileté, entre 25 et 75 centimes par jour. En Belgique, dans les filatures de lin et de coton, les garçons de 8 à 10 ans gagnent par jour 30 centimes; les plus habiles, 45 à 50; ceux de 12 à 15 ans, 75 à 90 cent.; les filles, 30 à 40 centimes. Dans les fabriques de draps et de couvertures, le salaire des enfants varie de 50 cent. à 1 fr.; dans les houillères, le salaire moyen des garçons est de 1 fr. par jour; celui des femmes et des jeunes filles de 80 centimes.

L'auteur fait l'énumération des influences funestes que subit la santé des ouvriers. Dans les filatures de coton, les ouvriers employés au battage sont exposés à la *phthisie cotonneuse*; ceux qui s'occupent au séran-çage, dans les filatures de lin, sont sujets à des indigestions, des vomissements, des inflammations chroniques des bronches et des poumons, et à la consomption pulmonaire; les ouvriers employés au tissage à la mécanique, et particulièrement les jeunes filles, souffrent de maux de tête et d'estomac. La température de quelques ateliers doit exercer une action très-nuisible; dans les ateliers de filature, par exemple, il faut de 15 à 16 degrés de chaleur pour les gros fils, de 18 à 20 pour ceux de grosseur moyenne, et jusqu'à 24 et même 25 degrés pour les fils les plus fins; dans les ateliers de parage à la mécanique, la chaleur est communément de 34 à 37 degrés; enfin on trouve en Angleterre, pour les pièces de coton, des étuves chauffées habituellement à 60 et 65 degrés. Les conséquences funestes d'un travail trop prolongé et de l'action d'une atmosphère insalubre atteignent immédiatement les enfants ou se développent à la longue; les effets immédiats consistent dans la somnolence et la douleur; parmi les autres, il faut ranger la détérioration de la constitution physique, les difformités, et, de plus, le défaut ou l'insuffisance d'instruction intellectuelle et d'éducation morale. Voici la conclusion tirée par l'auteur des faits qu'il a puisés dans les documents fournis par l'Angleterre, les États-Unis, l'Italie, la Belgique : « Le travail des grandes manufactures de coton, de lin et de laine, n'est pas essentiellement malsain par lui-même; mais il peut le devenir et le devient souvent lorsque l'on prolonge outre mesure la journée des ouvriers et particulièrement celle des femmes et des enfants, lorsque l'on néglige les précautions et les moyens d'assainissement indiqués par l'expérience et introduits avec un plein succès dans les fabriques les mieux organisées. L'emploi des machines, loin d'être nuisible à la santé des ouvriers, tend au contraire à faciliter et alléger leur travail, à le rendre plus salubre; la continuité seule des occupations le rend souvent monotone. Mais cet inconvénient est inhérent au travail industriel en général, et se manifeste tout autant et plus encore dans la petite que dans la grande industrie. »

Si des manufactures, l'on passe aux houillères, on ne peut plus que

Digitized by Google

déplorer le sort des jeunes victimes de l'industrie. Dans quelques districts de l'Angleterre surtout, leur position est affreuse; on les admet ordinairement dans les mines à 8 ou 9 ans, bien qu'on en rencontre beaucoup dont l'âge varie entre 4 et 7 ans. La tâche des plus jeunes consiste à ouvrir et fermer les portes d'aérage dans les galeries; elle nécessite leur présence dans les fosses dès le commencement des travaux jusqu'à l'heure où ils finissent. Ils passent leur temps assis dans l'obscurité, souvent pendant 12 heures de suite, et ce confinement solitaire les rend presque idiots. Le plus grand nombre des enfants dans les houillères du Lancashire et du Cheshire sont occupés à charger et à traîner les wagons sur les rails; dans le même district, on trouve des fosses où l'on a conservé l'ancienne coutume de charrier le charbon à l'aide de paniers et de traîneaux en bois. Le traîneur est muni d'une ceinture de cuir à laquelle est suspendue une chaîne qui est attachée au traîneau au moyen d'un crochet. Harnaché de la sorte, il rampe sur les pieds et sur les mains, traînant après lui son fardeau. Dans le district oriental de l'Ecosse, on emploie le plus souvent les femmes et les jeunes filles pour le transport du charbon; on leur met sur les épaules une charge qui varie de 3/4 à 3 quintaux. Cette opération a été décrite d'une manière touchante par un des commissaires chargés en 1840 de constater la condition des enfants et des jeunes gens employés dans les mines de la Grande-Bretagne. « J'ai vu, dit-il, un enfant, une charmante petite fille, âgée seulement de 6 ans, portant sur le dos un demi-quintal de charbon, et faisant régulièrement, avec ce lourd fardeau, quatorze longs et pénibles voyages. La pauvre petite (et des centaines d'enfants sont dans le même cas) doit d'abord descendre dans la bure, au moyen d'échelles, jusqu'à l'endroit où se trouve le puits par où l'on remonte, à la surface du sol, la houille déposée par les porteurs dans les paniers ou les cuffats; là elle prend un panier dans lequel s'emboîte le dos et qui s'applatit en s'élargissant vers le cou, et, munie de cet appareil, elle poursuit son chemin jusqu'aux travaux de taille. On y remplit son panier, qu'un homme a souvent peine à soulever, pour le recharger sur ses petites épaules. On passe sur le devant de la tête de l'enfant une bande de cuir qui est destinée à retenir le fardeau; on ajoute quelques morceaux de grosse houille sur le cou, et la pauvre petite créature commence son pénible voyage, le corps courbé et presque affaissé sous cette charge énorme, après avoir attaché sa lampe au bandeau qui couvre son front. De la taille à la première échelle il y a une distance de plus de 80 pieds; cette échelle a 18 pieds de haut; après l'avoir gravie, l'enfant fait de nouveau quelques pas et trouve une seconde échelle, puis une troisième, une quatrième, etc., qu'elle gravit successivement jusqu'à ce qu'elle atteigne le fond de la bure où elle jette dans le cuffat son fardeau. Ce trajet est ce qu'on appelle un voyage; il dépasse la hauteur de la cathédrale de St.-Paul de Londres (110 mètres), si l'on ajoute à la

Digitized by Google

montée des échelles, l'intervalle qui les sépare les unes des autres. Il arrive parfois que la bande de cuir qui retient le panier se brise pendant l'ascension, et que le fardeau, dans sa chûte, écrase ou blesse grièvement les enfants qui se suivent à la file. » Nous avons cité tout-à-l'heure les maladies auxquelles sont sujets les ouvriers employés dans les manufactures; les houilleurs, sans parler des dangers qui les menacent sans cesse, sont également exposés à de très grandes souffrances, au *crachement noir*, maladie terrible, à une vieillesse prématurée, etc. Mais l'auteur croit que, si l'on remonte aux causes principales et réelles des inconvénients signalés, on verra qu'il faut les attribuer, le plus souvent, à l'incurie et à la négligence des propriétaires et des surveillants des exploitatations, à l'absence des précautions les plus indispensables et en même temps les plus simples pour l'assainissement et la sécurité des travaux; à l'emploi prématuré des jeunes enfants, à l'excès des tâches qu'on leur impose et à la durée trop prolongée des journées pour toutes les classes des travailleurs.

La situation des ouvriers mineurs en Belgique, sans être tout-à-fait convenable, est pourtant moins pénible que celle des ouvriers de la Grande-Bretagne. En vertu du décret impérial du 3 janvier 1813, qui est encore en vigueur chez nous, il est défendu d'admettre dans les houillères, les enfants qui n'ont pas atteint leur dixième année; il est rare de trouver dans les houillères de la province de Liége des enfants âgés de moins de douze ans; et quant aux filles, elles ne descendent guère dans les fosses avant l'âge de 15 ans. Toutefois, le travail des jeunes mineurs en Belgique diffère peu de celui qui est imposé aux jeunes mineurs anglais; il consiste aussi à traîner le charbon dans les travaux, avec des traîneaux ou de petits wagons. Pour les heures de travail, elles sont ordinairement les mêmes dans toutes les saisons; la journée varie de 8 à 12 heures, et se prolonge même quelquefois jusqu'à 15 heures. L'état sanitaire des jeunes houilleurs subit l'influence de ces rudes fatigues: la plupart sont chlorotiques, dit M. Ducpétiaux, et leurs forces ne tardent pas à s'affaiblir sous le poids des tâches excessives qu'on leur impose. Il ajoute que la position courbée dans laquelle ils sont obligés de rester presque continuellement, les rend difformes et impropres au service militaire; dans le district du couchant de Mons, la mortalité des enfants est plus considérable que partout ailleurs, surtout aux approches de la puberté. Que l'on ne demande pas si ces enfants savent lire et écrire; l'instruction des houilleurs, enfants comme adultes, peut être considérée comme nulle; la plupart d'entre eux ne connaissent pas même leur âge. « Les parents, dit l'auteur, ne comprennent nullement l'utilité de faire apprendre à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas appris eux-mêmes; d'ailleurs, le travail auquel sont astreints ces derniers est trop dur et trop prolongé, pour qu'ils soient en état de fréquenter les écoles, quand il est terminé. »

Digitized by Google

M. Ducpétiaux ne se borne pas à signaler les abus des grandes industries. « Croit-on, s'écrie-t-il, que la faiblesse des enfants, que leur pudeur et leur moralité soient plus respectées dans certains ateliers, de tailleurs de cordonniers de modistes, de couturières, que dans les grandes salles d'une manufacture de draps ou de cotons ? » Il voudrait que le droit d'intervention, réclamé en faveur de l'État, ne vînt pas expirer sur le seuil de l'atelier domestique; car là aussi, il y a des abus graves, du scandale. Pour en convaincre le lecteur, l'auteur prend ses preuves dans les révélations de la police correctionnelle, enregistrées par la *Gazette des Tribunaux*.

En règle générale, les professions qui permettent la locomotion ont, pour l'entretien de la santé et des forces musculaires, une supériorité marquée sur les professions sédentaires. C'est ainsi qu'on a pu constater que les tisserands, les cordonniers, les tailleurs, fournissaient généralement le plus grand nombre de malades aux hôpitaux. Parmi les travaux qui exercent une influence fâcheuse sur la santé, on cite particulièrement en Angleterre la broderie du tulle. Plus de 150,000 ouvrières, presque toutes jeunes filles, gagnent leur vie à cette occupation, dans la Grande-Bretagne. « Elle se mettent à l'ouvrage de grand matin et travaillent tard, dit un écrivain anglais; et, durant leur longue journée, elles ont le corps constamment courbé en avant sur le métier qui porte le tulle, et la tête à cinq ou six pouces du métier, dont le bord presse contre la partie inférieure de la poitrine. Il en résulte généralement que leur vue baisse, que les yeux s'affaiblissent, et qu'elles contractent une disposition à la pulmonie et à la difformité des membres, avec un affaiblissement général, suite d'une position gênée et d'une habitude aussi sédentaire. » Chez les souffleurs de bouteilles dans les verreries, les muscles des joues finissent par perdre entièrement leur faculté de mouvement et de jeu volontaire; les paveurs et tailleurs de pierres s'estropient souvent dans leurs travaux; les ouvriers presseurs, dans les imprimeries, sont bossus de l'épaule droite, quand ils ont exercé longtemps leur métier. Les ouvriers qui emploient l'émeri, succombent pour la plupart à la phthisie; les faiseurs de montres offrent 55 phthisiques sur 100, les polisseurs d'acier 35 sur 100. Voici ce qu'à ce sujet on a observé en Angleterre, chez les remouleurs de Sheffield. « Jusqu'à la fin du dernier siècle, on n'avait point remarqué que les polisseurs fussent moins bien portants que les autres ouvriers, parce que la plupart travaillaient à la campagne, et souvent dans de grandes chambres, ayant plusieurs ouvertures. Ils s'occupaient en même temps des autres parties de la coutellerie, et conséquemment employaient moins de temps au polissage. En outre, il leur arrivait souvent, pendant des mois entiers, de ne travailler que 3 ou 4 heures par jour, par le manque d'eau, qui seule à cette époque était employée pour mettre les meules en mouvement. Cependant les besoins du commerce ayant augmenté, on fut

Digitized by Google

obligé de subdiviser le travail ; c'est-à-dire que chaque ouvrier ne s'occupa exclusivement que d'un seule partie.

«Enfin, en 1786 , la vapeur ayant été substituée à l'eau comme moteur, les remouleurs se trouvèrent tout-à-coup entassés dans de petites chambres , contenant 8 ou 10 pierres , et souvent jusqu'à 16 ouvriers. Les résultats de ce changement de système sur leur santé ont été des plus déplorables. Les remouleurs à sec meurent entre 28 et 30 ans ; ceux qui se servent alternativement de meules sèches et de meules humides meurent entre 40 et 45 ; enfin , ceux qui n'emploient que des meules humides ne vivent pas au-delà de 30 ans , s'ils se livrent constamment à ce travail. En 1822, on constata que sur 2,500 polisseurs de toutes les classes, il n'y en avait que 35 qui eussent atteint l'âge de 50 ans, et environ le double celui de 45 ans ; tandis que, sur 80 adultes occupés à polir des fourchettes, et qui n'employaient que des pierres sèches , il n'y avait pas un seul individu qui fût arrivé à 36 ans. Il parait que l'on a constaté aussi le fait singulier que les hommes les plus laborieux étaient ceux qui vivaient le moins longtemps ; tandis que ceux qui arrivaient à un âge un peu avancé, avaient en général mené une vie dissipée ; de sorte que l'intempérance elle-même semblait favorable à la durée de l'existence, seulement, sans doute , parce qu'elle éloignait pour un temps l'ouvrier de ses occupations funestes. »

Du reste, les professions dont l'exercice est regardé comme plus ou moins funeste aux poumons sont très nombreuses. Les plumassiers , les bijoutiers , les tailleurs de cristaux , les brodeuses et les brossières, viennent en première ligne dans les tables nécrologiques dressées par M. Benoiston de Châteauneuf. D'après les recherches faites dans les registres mortuaires de la ville de Genève, de 1796 à 1830 , par le docteur Lombard , on pourrait conclure que la durée de la vie est abrégée à mesure que l'on passe d'une classe aisée à celle qui l'est moins ; que la différence est surtout marquée entre les professions aisées et les professions industrielles ; qu'elle l'est moins entre les professions industrielles et celles des manœuvres. Les renseignements fournis par la ville de Mulhouse (1823 à 1834) démontrent l'exactitude de ces résultats ; à Mulhouse , la mortalité est deux fois plus considérable , toute proportion gardée , dans la classe des fileurs que dans celle des manufacturiers , directeurs d'usines , négociants, etc. ; la moitié des enfants des fileurs meurent avant d'avoir accompli leur *première* année , tandis que chez les manufacturiers , la moitié des enfants atteignent l'âge de *trente* ans. « La vie est plus ou moins courte , suivant la nature des professions , dit M. Ducpétiaux ; mais il est certains maux , certaines maladies qui sont le lot de la classe ouvrière toute entière , surtout dans les grandes villes , et qui établissent une sorte de nivellement entre les divers métiers. Tel est le développement des scrofules ou écrouelles. On sait combien ce fléau qui marque les enfants et les jeunes gens de ses gonflements , de ses

Digitized by Google

cicatrices, de ses infirmités, de ses déformations hideuses, est commun dan certaines grandes villes, parmi les pauvres entassés dans des rues étroites, dans des logements sales, obscurs, mal aérés. »

L'auteur reconnait d'ailleurs que, pour la petite comme pour la grande industrie, beaucoup de professions ne sont dangereuses que parce qu'on néglige le plus souvent les précautions les plus simples qui pourraient les assainir. La misère, la modicité des salaires, une nourriture malsaine, ou insuffisante, le mauvais état et l'encombrement des habitations, les habitudes d'intempérance, etc., font tout autant, et même plus de victimes, que l'insalubrité de certaines professions.

La deuxième partie de l'ouvrage est, comme nous l'avons dit, consacrée à décrire la situation intellectuelle et morale des jeunes ouvriers. Elle s'ouvre par un tableau dans lequel apparaissent successivement le quartier de Spitalfields à Londres, pandemonium d'horreurs et de misères, les *Wynds* de Glasgow, autre refuge de toutes les souffrances humaines, les bouges des *Canuts* de Lyon, et les caves des pauvres ouvriers de Lille. M. Ducpétiaux examine ensuite l'état de l'instruction primaire dans les deux mondes, et fait voir combien l'éducation des enfants de la classe ouvrière est négligée et leur instruction imparfaite. « Après la cause l'effet, dit-il. On récolte comme l'on sème, et l'impitoyable logique n'admet point de tempéraments. » Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses divers chapitres sur le *concubinage*, les *enfants naturels*, la *prostitution*, l'*ivrognerie*, etc.

Parvenu à la fin de cette douloureuse énumération des maux qui pèsent sur la classe laborieuse, M. Ducpétiaux en résume les causes dans le tableau suivant :

Dans *l'ordre physique :*

L'absence de soins convenables dans le premier âge ;
Les travaux prématurés, prolongés outre mesure ;
Les professions insalubres et dangereuses ;
Le défaut d'air, d'exercice, de repos, de distractions, etc.

Dans l'*ordre moral :*

Le manque d'éducation et d'instruction appropriées aux besoins et aux professions ;
Le mauvais exemple ou l'insouciance des parents ;
Le contact pernicieux des ouvriers adultes ;
Les travaux monotones, répugnants, continus ;
Le mode vicieux d'apprentissage ;
L'absence d'amusements convenables, d'émulation, de rétribution équitable ;

Digitized by Google

Les désordres et les vices inséparables de l'abandon, du manque de patronage et de protection.

L'auteur pense que les habitudes désordonnées de certaines catégories d'ouvriers sont bien plus souvent le résultat du défaut d'éducation, de l'imprévoyance sociale, que la conséquence de leur propre faute; placés dans des circonstances plus favorables, entourés de soins bienveillants, ces mêmes ouvriers se fussent sans aucun doute, dit-il, montrés bons, rangés, tempérants, amis de l'ordre et soumis aux lois. Assurément une partie notable de la classe ouvrière a su résister jusqu'ici à toutes les tentations; elle a conservé la probité au sein de la misère, la pureté des mœurs au sein de la corruption la plus profonde. Mais, à côté de cette fraction respectable, se trouve une masse d'êtres dégradés, dont le contact et les dangereuses atteintes, menacent à la fois toutes les classes, toutes les conditions. C'est pour ceux-là surtout que M. Ducpétiaux réclame une réforme. « S'il est prouvé, dit-il, que certaines professions ne font qu'abrutir ceux qui les exercent, que certains travaux prolongés à l'excès, ou mal organisés, ont pour tendance plus ou moins directe de nuire au corps comme à l'âme, il faut modifier ou supprimer ces professions, réorganiser ces travaux sur de meilleures bases. S'il est prouvé que l'ignorance conduit au vice et au crime, il faut propager l'instruction. Si la pauvre ouvrière ne se déshonore le plus souvent que pour échapper au besoin, aviscz aux moyens de la mettre à l'abri de cette poignante alternative. Si le malheureux enfant reçoit, avec le lait de sa mère, le germe d'une précoce corruption, qu'il soit arraché, s'il le faut, du sein maternel. Si l'ouvrier ne se livre à l'intempérance que pour échapper à la monotonie de son existence, que pour oublier un instant les maux qui l'accablent, jetez quelque attrait dans ses occupations, offrez lui un refuge plus secourable que le cabaret. Si vous désespérez enfin de la génération qui a vieilli et qui s'éteint au sein du désordre et de la corruption qui l'enveloppent, qui l'enlacent de toutes parts, portez du moins un regard de pitié sur la génération qui s'élève et qui grandit... »

Le deuxième volume est consacré à la recherche et à l'indication des remèdes propres à combattre les maux qui pèsent sur les travailleurs. Pour l'auteur, il est démontré que le luxe de pénalité de nos codes ne sert qu'à couvrir d'un voile complaisant la négligence sociale, et à suppléer, par la rigueur de la répression, à l'insuffisance de la prévention. Voici quelques unes des idées générales qu'il met en avant pour régénérer la classe laborieuse : l'organisation de la justice de prévoyance ; la prévention de l'intempérance, du concubinage, etc.; l'établissement de maisons de réforme pour les enfants moralement coupables, ou dont l'éducation reste négligée; la réforme pénitentiaire; l'organisation du patronage pour les libérés; l'institution d'amusements populaires, de fêtes et de récompenses nationales, etc., etc.

Digitized by Google

L'auteur reconnaît qu'il est impossible de fonder, comme quelques-uns le voudraient, l'œuvre de l'amélioration de la classe ouvrière exclusivement sur l'assentiment et le concours désintéressé des chefs d'industrie. Il demande donc que l'État, comme représentant la société toute entière, prenne *l'initiative* de cette œuvre et la mène à bonne fin ; seulement l'État devrait à son tour pouvoir compter sur l'appui, non pas de tous les industriels, ce serait une espérance vaine, mais d'une fraction notable d'entr'eux, qui, par son exemple, attirerait successivement le grand nombre après elle. Parmi les mesures spéciales proposées pour l'amélioration des jeunes ouvriers, nous remarquons les suivantes : L'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans, sauf les exceptions à déterminer ; la défense d'admettre aucun enfant, avant l'âge de 10 ans accompli, dans une fabrique, mine, usine ou atelier quelconque ; le travail pour les enfants de 10 à 15 ans, limité à 6 heures par jour et à 12 heures pour les ouvriers de 15 à 21 ans ; l'interdiction du travail de nuit jusqu'à l'âge de 21 ans révolus et la défense absolue d'admettre dans le travail souterrain des mines des personnes du sexe féminin ; l'intervention de l'autorité supérieure dans les contracts d'apprentissage à passer entre les chefs d'ateliers et les enfants ; la surveillance des fabriques, usines, mines et ateliers, par des agents de l'autorité supérieure qui seraient investis du pouvoir de visiter ces établissements à toute heure du jour ou de la nuit, lorsque les travaux sont en activité ; l'auteur voudrait déférer cette surveillance aux inspecteurs de l'enseignement primaire.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans la discussion des détails de ce plan de réforme. De pareilles questions veulent être traitées avec plus de développement que nous ne pouvons en ajouter ici à notre analyse. Notre but a été de faire connaître le genre d'intérêt que présente la nouvelle publication de M. Ducpétiaux. Elle prendra dignement sa place à côté des ouvrages que l'auteur a successivement écrits, depuis quinze ans, sur la peine de mort, sur les prisons, sur l'instruction primaire. C'est toujours le même dévouement à l'humanité, le même esprit de progrès, la même élévation de sentiments, et toujours aussi une activité désintéressée qui aime les tâches laborieuses et les accomplit avec amour et conscience.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DES MUSICIENS.

PAR FÉTIS. [1]

Il y a déjà plus de huit ans, M. Fétis entreprit de réunir sous la forme d'un dictionnaire biographique ce qu'il sait sur les musiciens de tous les temps et de tous les pays. C'était une entreprise immense, presque téméraire; car ces sortes de travaux ont toujours exigé la collaboration de plusieurs écrivains, et cependant il vient de l'achever, sans qu'il y ait, dans les huit volumes de 500 pages dont se compose cette publication, une seule ligne qui ne soit pas de sa main. La *Biographie Universelle des Musiciens* est un des ouvrages les plus considérables qui aient été publiés depuis longtems en Belgique; c'est un de ceux aussi qui font le plus d'honneur au pays et attireront le plus l'attention de l'étranger. Composé par un seul homme, ce livre a l'avantage qui manque aux compilations d'offrir, d'un bout à l'autre, le développement des mêmes idées et cet esprit d'unité qui constitue seul les véritables livres. L'auteur qui connaît tant de choses sur la musique et sur les musiciens, qui a surtout étudié l'art sous ses aspects philosophiques et quoique théoricien, a toujours fait profession d'un éclectisme éclairé, aime d'un amour trop pur le génie et ses œuvres immortelles, ressent pour le

[1] Bruxelles, 1835-1844. 8 vol. in-8.

Digitized by Google

talent et ses louables tentatives des sympathies trop vives, pour n'avoir pas évité le seul écueil qu'il eût à redouter dans cette entreprise, le système quand il juge les artistes anciens, les préventions quand il analyse les qualités qui distinguent les artistes vivants.

Le premier volume renferme, outre la préface, un résumé philosophique de l'histoire de la musique. Ce morceau très étendu, accompagné de planches curieuses où sont reproduites des mélodies primitives de presque tous les peuples anciens et modernes, est un récit substantiel des événements de cet art depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à notre époque et en même temps un exposé lucide des principes et des recherches de l'auteur sur son origine, ses progrès et ses transformations diverses. Il nous serait difficile d'analyser ici des idées que lui-même a resserrées dans le cadre le plus étroit qu'il a pu et qu'il se propose de développer plus tard dans un ouvrage de grande étendue. Aussi nous bornerons-nous à indiquer quelques grands traits qui nous ont surtout frappés. M. Fétis voit l'origine de la musique moderne exclusivement dans le christianisme et retrouve les rudimens informes des lois auxquelles elle a dû son merveilleux avancement, dans les traditions des nations septentrionales. Cette opinion fondée sur des faits laborieusement étudiés nous semble trancher un problème si souvent débattu au sujet de la musique des anciens. Il y a quelque chose qui nous dit à défaut de preuves qu'un art essentiellement abstrait n'a pu être imaginé que dans une société spiritualiste et prendre naissance que chez des peuples rêveurs. Mais les admirateurs exclusifs de l'antiquité, qui veulent faire au génie des grecs l'honneur de toutes les inventions en accordant tout au plus au nôtre de les avoir surpassées quelquefois, ont beau jeu à soutenir que la musique était portée chez eux au plus haut degré de perfection; en effet, il n'est arrivé jusqu'à nous aucune trace de leur art, si ce n'est l'attestation de quelques effets miraculeux, qu'il savait produire sur l'imagination si vive et si délicate de cet admirable peuple et dont, malgré les ressources immenses dont le nôtre dispose aujourd'hui, il n'y a point d'exemples parmi nous. Comment la société payenne qui montre, dans les œuvres plus durables qu'elle nous a laissées, une tendance constante à glorifier la forme, qui dut exceller surtout dans la sculpture et dans la statuaire, parce que l'intelli-

Digitized by Google

gence du beau lui venait par les objets visibles et pour ainsi dire palpables, chez qui enfin tous les autres arts, la poésie même, excitaient des sensations avant même de produire des sentiments, aurait-elle pu trouver une langue aussi idéale, aussi indéfinissable que la musique, qui s'adresse toujours à l'esprit, qui parle toujours à l'âme et qui perd toute sa puissance du moment qu'elle se borne à toucher agréablement nos sens? M. Fétis prouve que les Grecs ignoraient absolument l'harmonie, que ce mot n'avait point la signification moderne que nous y attachons, que la mélodie, chez eux, se bornait pour la plupart du temps à accompagner la déclamation des vers et que la richesse même, la variété du ryhtme, l'abondance de la langue poétique, les effets infinis qui résultaient de la forme des vers, de la musique même de la langue, de l'accentuation notée de chaque syllabe, prouvent à l'évidence la monotonie et la pauvreté de leur musique et le rôle subordonné qu'elle occupait dans cette alliance de la poésie à la mélodie. Après avoir groupé, développé ces preuves à l'appui de son opinion, l'auteur ajoute :

» Il me semble qu'il est facile de nous former une idée de la différence qui existait entre ce système et celui de nôtre système musical, tel était le rythme poétique de ce peuple, telle était l'harmonie de ses ingénieuses combinaisons, telle était enfin la puissance de ce système sur la sensibilité des oreilles accoutumées à l'entendre dans toutes ses modifications, qu'il absorbait le sentiment de la mesure purement musicale et que la régularité de celui-ci ne se présentait pas comme une nécessité à l'esprit d'un grec. Dans la musique européenne actuelle, au contraire, lorsqu'elle est jointe à la poésie, le sentiment de la mesure musicale absorbe celui du rythme poétique, parce que celui-ci est très-faible, le mécanisme de la quantité n'y entrant que par le nombre syllabique et par la rime. Cette différence me paraît fondamentale et me semble confirmer d'une manière inattaquable ce que j'ai dit précédemment, savoir: que sous le nom de *musique*, les Grecs entendaient un autre art que celui auquel nous donnons ce nom. »

L'auteur divise la plupart de ses articles biographiques, en trois parties presque toujours distinctes: l'histoire propre de l'artiste nommé, l'examen critique de son talent et de ses compositions les plus renommées, et en dernier lieu la liste bibliographique de ses œuvres complètes.

Digitized by Google

Dans ce Panthéon élevé à la gloire des compositeurs, des instrumentistes, etc., de tous les siècles et de tous les pays, la Belgique occupe un rang considérable, moins par la prédilection que l'auteur pouvait lui montrer à titre de compatriote, s'il n'avait pas eu pour premier objet de ne point détruire les proportions d'un si vaste ensemble, que parce qu'en effet la Flandre, le Hainaut, le pays de Liége et en général toutes les provinces qui composaient la plus belle partie de l'ancien duché de Bourgogne, ont produit des artistes éminents qui ont puissamment contribué aux progrès de l'*art-science*, pour employer ici une heureuse expression de l'auteur. Il y a dans le cours de cet ouvrage des discussions pleines d'intérêt qui établissent la nationalité de quelques hommes dont la Belgique s'honore à bon droit, mais que l'étranger lui conteste en raison même de l'éclat que leur réputation a répandu sur leur époque. De ce nombre est Josquin Deprès, le chef de la grande école gallo-belge, qui florissait vers la fin du quinzième siècle. L'Italie, l'Allemagne et la France revendiquent l'honneur de le compter au premier rang de leurs illustrations artistiques, le premier de ces pays, sous prétexte que, connu au-delà des Alpes sous le nom del Prato, il serait né dans un bourg de la Toscane; l'Allemagne, parce qu'il fut attaché à la cour de Maximilien; la France, parce que des écrits du temps disent qu'il était de Cambray. L'auteur de la *Biographie universelle* prouve, en s'appuyant sur des autorités, qu'il ne nous semble pas qu'on puisse récuser, qu'il était de Condé, c'est-à-dire, originaire du Hainaut, à une époque bien antérieure au démembrement de cette province par la France. S'il pouvait nous rester un doute à cet égard, il ne tendrait qu'à confirmer les titres de cette célébrité belge. M. Fétis fait remarquer que le prénom de Josquin n'est autre chose que le diminutif flamand Josseken, le petit Josse, francisé par l'usage; il n'est pas rare en effet de voir les artistes eux-mêmes dénaturer leur nom pour en rendre la prononciation plus facile dans les pays où ils ont fixé leur séjour; c'est ainsi qu'un chanteur flamand a transformé son nom d'*Hennekindt* en celui d'*Inchindi*; c'est ainsi encore que le peintre *Kinsoen*, de Bruges, qui passe pour appartenir à l'école française, s'est toujours appelé Kinson. Mais nous avouons que nous avons peine à concilier cette hypothèse très-plausible, émise par M. Fétis, avec la conclusion où il arrive

Digitized by Google

ensuite et que nous avons fait connaître. Comment se fait-il qu'un artiste natif, selon lui, d'une province où la langue française a toujours régné sans partage et dont le nom patronymique d'ailleurs n'a rien de germanique, aurait été doté d'un prénom essentiellement flamand. A la vérité, Josquin Deprès vint à la cour de Maximilien, souverain des Pays-Bas par suite de son mariage avec l'héritière du duché de Bourgogne; mais il y avait longtemps qu'il était connu en Italie sous le nom de *Giosquin*, comme il résulte d'un sonnet rapporté par son biographe. Il y a là une dernière obscurité que nous soumettons à la sagacité de l'auteur; nous ne doutons pas qu'il ne parvienne à la dissiper. On concevra d'ailleurs l'importance qui peut s'attacher à cette question de nationalité. Josquin Deprès, pour citer le jugement même que M. Fétis a porté sur lui, fut un des plus grands musiciens du XVme siècle et celui dont les ouvrages eurent le plus de retentissement. «Nul n'a joui d'une plus brillante réputation pendant sa vie et n'a conservé sa renommée aussi longtemps après sa mort. Les Allemands, les Italiens, les Français l'ont proclamé le plus grand des compositeurs de son temps, et le plus habile maître qu'ait produit l'ancienne école Gallo-Belge, si fertile en savants musiciens.» Il écrivit successivement ses compositions les plus célèbres pour le Pape Sixte IV, Hercule duc de Ferrare, Louis XII, et, comme nous l'avons dit déjà, pour Maximilien d'Autriche, Luther disait de lui: «les musiciens font ce qu'ils peuvent des notes, Josquin en fait ce qu'il veut;» et l'on sait que Luther se piquait d'être connaisseur. Un auteur Italien, a fait de lui ce panégyrique qu'on peut taxer d'emphase mais qui sert du moins à constater un grand fait: «Josquin Deprès ou *del Prato*, dit l'abbé Baini, devint en peu de temps l'idole de l'Europe. On ne goûte plus que Josquin, nul ouvrage n'est beau, s'il n'est de Josquin; Josquin est le seul dont on chante la musique dans les chapelles alors existantes; Josquin seul en Italie, Josquin seul en France, Josquin seul en Allemagne. En Flandre, en Hongrie, en Bohême, en Espagne, rien que Josquin.» Citons pour terminer l'examen de cet article le jugement que M. Fétis porte lui-même sur le mérite de ce grand artiste; il suffira pour en faire apprécier la valeur à ceux (et c'est le plus grand nombre, même parmi les musiciens) que leur amour de la science n'a pas conduits à étudier l'esprit de ses nombreux ouvrages aujourd'hui oubliés.

Digitized by Google

» Au premier aspect, lorsqu'on examine les compositions de Josquin Deprès et lorsqu'on les compare à celles de ses prédécesseurs, on ne voit pas qu'aucune invention importante lui appartienne, ni qu'il ait changé dans les formes de l'art ce qui existait avant lui. Ainsi l'harmonie n'est dans sa musique que ce qu'elle est dans celle d'Ockeghem, d'Obrecht et de quelques autres maîtres de l'époque précédente, soit par la constitution des accords, soit par son enchaînement. La disposition des parties, la tonalité, le système des imitations et des canons, la notation, tout est semblable dans ses ouvrages aux productions d'une époque antérieure. Mais un examen approfondi de ces mêmes ouvrages y fait découvrir une perfection plus grande dans chacune de ses parties, un caractère particulier de génie qui n'existe point dans les autres. Les formes de sa mélodie sont souvent entièrement neuves, et il a eu l'art d'y jeter une variété prodigieuse. L'artifice de l'enchaînement des parties, des repos, des rentrées, est chez lui plus élégant, plus spirituel que chez les autres compositeurs. Mieux que personne, il a connu l'effet de certaines phrases obstinées qui se reproduisent sans cesse, particulièrement dans la basse, pendant que la mélodie de la partie supérieure brille d'une variété facile, comme si aucune gêne ne lui était imposée. Il n'a point connu la modulation sensible, parce que celle-ci n'a pu naître que de l'harmonie dissonante naturelle qui a changé le système de la tonalité, près d'un siècle après lui; mais il avait compris la puissance de certains changements de tons, et il a employé quelquefois de la manière la plus heureuse le passage à la seconde mineure supérieure du ton principal, sorte de modulation qui, appliquée à la tonalité moderne, a été reproduite avec un grand succès par Rossini et quelques autres compositeurs de l'école actuelle. »

Le nom d'Ockeghem est cité dans le passage qu'on vient de lire. C'est celui *d'un des plus illustres musiciens belges.* Après avoir discuté les éléments divers de la biographie de celui-ci, M. Fetis ajoute: «En résumant tout ce qui est établi précédemment, on voit que Jean Ockeghem était né vers 1430, à Bavay ou du moins dans le Hainaut; qu'il a fait son étude musicale sous la direction de Binchois; qu'il a été premier chapelain du roi de France, Charles VII; qu'en

Digitized by Google

1461 il est entré au service de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, en qualité de chantre et de trésorier et qu'il a occupé cette position jusqu'à ses derniers jours ; qu'il existait encore à Tours en 1512; qu'il a cessé de vivre peu de temps après cette époque; enfin qu'il a eu pour élèves quelques artistes distingués, dont les principaux sont Josquin Deprès, Agricola, Brumel, Compère et Pierre de la Rue (Pierchon.) »

Si à ces deux noms nous ajoutons ceux d'Adrien Willaert qui fonda vers 1527 une autre école de musique, et de Roland de Lassus, le plus connu de tous, qui naquit à Mons en 1520, nous voyons que la Belgique compta pendant près de deux siècles des sommités musicales dont la gloire n'a pu être obscurcie par celle des grands hommes que prouisit bientôt l'école italienne. Ainsi au temps de la puissance des ducs de Bourgogne qui fut le siècle de Périclès pour la Belgique du moyen-âge, l'art catholique y enfantait des chefs-d'œuvre dans toutes ses branches et atteignait toute la perfection dont il était capable sans se dépouiller de son caractère septentrional. Pendant que l'architecture ogivale atteignait le troisième et dernier degré de son développement, des peintres tels que les Van Eyck et les Hemmelinck, des musiciens précurseurs de Palestrina faisaient retentir l'Europe si divisée alors, du bruit de leurs noms et de leurs travaux. C'est un grand fait qu'on ne saurait trop souvent rappeler: il prouve que riche, tranquille et gouvernée par ses princes ou par ses propres lois, la Belgique a vu naître de grands artistes; déchirée par les révolutions, asservie par des maîtres étrangers, cette généreuse mère est devenue impuissante et stérile; et sans qu'il y ait eu une seule exception à ce phénomène historique, chaque époque de sa fécondité répond à un temps de repos, de liberté ou d'indépendance. Tel est le spectacle qu'elle présente encore de nos jours; l'art y a reparu avec les jours meilleurs; et des talents incontestables, s'il ne nous appartient pas de devancer pour eux le jugement de la postérité, se sont élevés comme par miracle au sein de la crise politique qui l'a rendue à elle-même.

Les musiciens n'ont pas manqué à cet appel de la patrie. Il y a aujourd'hui une école belge d'instrumentistes qui oppose à l'Italie et à l'Allemagne le nombre et le génie de ses célébrités européennes. Si la Belgique compte encore peu de compositeurs proprement

Digitized by Google

dits, dans une branche toute moderne de l'art, elle peut revendiquer l'homme qui a rendu d'immenses services à la science musicale et qui, historien et philosophe à la fois, en est assurément un des plus profonds théoriciens. Nous voulons parler de l'auteur même, de ce monument biographique; né à Mons en 1780, il a prodigieusement écrit depuis le commencement du siècle et peut être regardé comme le fondateur de la critique musicale et le restaurateur de la musique ancienne en France; rentré en Belgique en 1833, placé à la tête du conservatoire de Bruxelles, au milieu des importants travaux dont cet établissement est de sa part l'objet et le but constant, il a trouvé le temps d'achever l'ouvrage si long et si difficile, dont nous venons d'entretenir le lecteur. Après un pareil ouvrage, M. Fétis ne se tient pas pour quitte envers le public: il promet une *Histoire philosophique de la musique* qui ne peut manquer d'exciter un puissant intérêt.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE WESTMINSTER. [1]

Le plus beau monument de Londres est, sans contredit, l'église de Westminster. Peu éloignée du fleuve, elle orne cette partie de la ville, qui porte son nom, et qui n'a pas les mêmes franchises que la cité. Son origine première, comme celle de tous les monuments gothiques, est enveloppée de ténèbres. Le lieu, où on l'a construite, s'appelait jadis l'Ile-aux-Broussailles: il formait une petite éminence couverte de ronces. A l'entour, on voyait un marécage très-étendu; l'adroite fauvette y suspendait son nid parmi les joncs, et le butor y criait dans la vase. Quand la mer était haute, la rivière l'inondait, de sorte que le monticule restait seul intact. Il méritait, comme on voit, son double titre. On affirme néanmoins qu'un temple s'élevait, en l'honneur d'Apollon, sur ce plateau désolé. Un tremblement de terre le renversa au profit de la légende, qui n'aime pas les événements ordinaires. A cette époque, l'an 604, Sébert, roi des Saxons de l'Est, venait d'embrasser la foi chrétienne; pour montrer son zèle, il fit bâtir une église à la place du monument païen, et la mit sous l'invocation du chef des apôtres. Il pria l'évêque Miletus de la consacrer: mais un incident merveilleux l'en empêcha, comme le rapporte Sulcardus, moine de Westminster, dont on conserve le manuscrit au *British Museum*.

C'était pendant une nuit orageuse; la bise soufflait avec violence et la pluie tombait par torrents. De l'autre côté de la Tamise, Edric, pauvre pêcheur, venait de rentrer dans sa cabane. Il s'était couché sur son misérable lit et, peu satisfait de sa journée, cherchait à s'endormir; le bruit monotone des flots,

[1] L'auteur de cet article se propose de le reproduire dans un ouvrage sur l'Angleterre qu'il publiera cette année.

Digitized by Google

le sourd grondement de la tempête l'y conviaient aussi bienque la fatigue. Il allait oublier sa mauvaise humeur lorsqu'il entenditfrapper à sa porte.

— « Qui est là ? » demanda-t-il avec une extrême surprise.

— « Ouvrez, au nom du ciel; » répondit une voix mâle, qui semblait douée d'une force irrésistible.

Edric se leva et obéit; l'aspect de l'étranger redoubla son étonnement. Une auréole lumineuse couronnait son front, et les gouttes de pluie se détournaient pour ne pas mouiller sa robe. L'homme de la chaumière pensa qu'il voyait un bienheureux : c'était effectivement St.-Pierre.

— « Délie ton amarre et conduis-moi sur l'autre bord, » lui dit le grave personnage.

Ils franchirent la Tamise : le disciple du Christ ordonna au pêcheur de l'attendre. Il s'éloigna et le batelier n'eut pour distraction qu'à écouter le murmure de l'averse, qui fouettait la campagne déserte. La lune se montrait seule par intervalles au milieu des nuages, comme la tête d'un noyé flottant sur les vagues. Mais un spectacle magique le délivra promptement de son ennui. St.-Pierre s'était dirigé vers l'église; lorsqu'il en fut peu éloigné, une troupe d'anges, portant bannières, surplis et autres parures sacerdotales, lui forma une brillante escorte. Ils entrèrent dans le monument, qui fut aussitôt rempli d'une céleste clarté. Des chants divins s'en exhalèrent et une odeur énivrante se répandit à l'entour. Les prêtres miraculeux célébraient la grand'messe, car l'apôtre avait voulu consacrer lui-même l'édifice. Des anges y descendaient du firmament, d'autres en sortaient et les deux caravanes dessinaient dans l'obscurité une espèce de voie lumineuse. Edric cherchait depuis longtemps à en découvrir l'extrémité supérieure, lorsque, le service étant fini, le prodigieux tableau s'effaça. Il crut qu'un aveuglement soudain le frappait et la nuit l'accabla de terreur. Mais il aperçut bientôt le disciple du Christ marchant vers sa barque, où il remonta.

« Je suis St-Pierre, » lui dit-il, pendant qu'ils naviguaient. « J'ai moi-même comme tu l'as vu, inauguré le pieux séjour construit par Sébert. Prends ces larmes de cire qu'ont répandus les flambeaux ; porte-les au roi et annonce-lui la grâce que je lui ai faite.

Edric espérait autre chose : il fut donc bien marri de voir que sa pratique gardait le silence et ne se disposait point à le payer. S'armant de tout son courage, il lui dit :

— » Messire apôtre, vous m'avez sans doute fait un grand honneur d'entrer dans mon bateau : je suis votre humble et indigne vassal ; mais, si vous me donniez une bonne récompense, l'honneur ne serait pas moins grand et me serait plus profitable. La pluie m'a mouillé jusqu'aux os. »

L'homme de Dieu laissa échapper un bienveillant sourire.

Digitized by Google

— » Jette tes filets dans la Tamise, [1] répondit-il, et prends garde qu'ils ne t'y entrainent. »

Edric, ayant exécuté ce commandement, ses rets ne furent pas plutôt submergés qu'il les sentit devenir lourds. Il les tira prudemment et les trouva pleins de saumons.

— » Ni toi, ni tes descendants, reprit l'âme glorieuse, ni les autres pêcheurs du fleuve ne manquerez de ces animaux, si vous portez régulièrement la dîme de votre capture à mon église. »

Comme il achevait de faire cette promesse, le Saint disparut. Le marchand de poisson alla dormir quelques heures; puis, l'aube ayant éclairé les nuages de l'Est, il se rendit chez le monarque. Aussitôt que l'évêque apprit ce qui s'était passé, il visita l'édifice : tout lui donna la certitude qu'une grande consécration avait eu lieu et il s'abstint de la bénir. Les pêcheurs, depuis ce temps, payèrent aux moines la dîme de ce qu'ils prenaient; ils avaient en récompense droit de s'asseoir à la table du prieur, de demander du pain et de l'âle au sommelier, lequel retranchait de leurs poissons tout ce qu'il en pouvait saisir entre ses doigts et son pouce allongés : il va de soi-même que l'opération se faisait par la queue. L'an 1231, l'abbaye, comptant sur cette légende, cita devant les tribunaux le curé de Rotherhithe et le força de partager avec elle la dîme de tout le saumon, qui était vendu dans sa paroisse.

Après la mort de Sébert, fondateur du couvent, ses fils abjurèrent la loi nouvelle et reprirent le culte des idoles. Bientôt les Danois, qui étaient eux-mêmes païens, envahirent le royaume; l'église fut anéantie et le sol demeura pendant longtemps couvert de ses ruines, où la poule d'eau et la sarcelle cherchaient un abri. Plusieurs princes religieux et habiles portèrent le diadème par la suite : Alfred brilla au milieu de cette période barbare comme un génie extraordinaire; mais absorbés dans des luttes perpétuelles, soit avec leurs nobles, soit avec les ennemis du dehors, ils ne purent élever de pieuses constructions. Edgar seul en eut le loisir : ayant obtenu la couronne, grâce à l'influence des prêtres et de St-Dunstan, leur chef, qui l'environnèrent d'ailleurs de prospérités, il leur fit d'importantes donations et multiplia les séjours monastiques. Il releva celui de Westminster afin d'expier un crime. Une jeune personne, nommée Elfrida, passait alors pour une beauté merveilleuse. Elle était fille et unique héritière du comte de Devonshire. Le roi, très sensible aux avantages extérieurs, forma le dessein de l'épouser, si elle méritait son éclatante réputation. Il chargea son favori, Ethelwald, de s'en assurer par ses propres yeux. Le messager ne perdit point de temps et alla voir la gracieuse inconnue. Il la trouva

[1] « Laxa nunc inquit, retia in capturam » *Sulcardus*.

Digitized by Google

si admirable que son cœur n'y put résister ; il lui jura un amour éternel, la demanda au comte et la prit secrètement pour femme. Etant revenu à la cour tout plein de son bonheur : « On vous a trompé, dit-il au monarque, Elfrida ne vaut point sa renommée ; elle n'est assurément pas digne d'un grand prince. » Edgar n'y songea plus : au bout de quelques temps, son favori lui demanda la permission d'épouser lui-même la noble prétendue : un sujet ne devait pas être aussi difficile que le maitre d'une nation. Il obtint ce qu'il désirait et célébra son mariage avec pompe, mais dans le château de son beau-père. Il eut également soin de ne jamais laisser paraître sa femme devant le roi. Sa prospérité cependant lui avait attiré un grand nombre d'envieux : on informa le souverain de son artifice. Edgard dissimulant son courroux, entreprit une excursion dans le Devonshire et emmena l'imposteur. Quand il fut près du séjour qu'habitait la charmante personne, il témoigna le désir de la voir. Frappé de terreur, le courtisan essaya de l'en dissuader, mais ses efforts demeurèrent inutiles ; le prince lui accorda, pour toute grâce, qu'il le devancerait, dans le but fictif de préparer les hôtes du château à le recevoir comme l'exigeait son rang. Il alla, sans prendre haleine, se jeter aux pieds de sa femme, lui avoua la ruse que lui avait inspirée l'amour et la supplia de se rendre aussi laide, aussi désagréable qu'elle le pourrait, afin de ne pas éveiller la colère du roi, en allumant sa convoitise. Elfrida promit d'obéir, mais, peu contente d'avoir perdu un trône, elle se couvrit de ses plus brillantes parures et déploya toute sa beauté. Le monarque s'éprit d'elle aussitôt qu'il l'aperçut : il forma le dessein de l'obtenir et de châtier son déloyal ami. Ne laissant point voir la passion qui l'agitait, il s'éloigna d'un air indifférent : Ethelwald néanmoins était condamné sans retour. Edgar l'envoya, peu de temps après, dans le Northumberland, sous prétexte d'affaires urgentes ; il mourut assassiné au milieu de ces vastes forêts, dont le sol était alors couvert. Les uns disent que le prince le frappa lui-même, les autres qu'il expédia seulement des meurtriers. Elfrida se rendit à la cour sur son invitation et ils se marièrent en grande pompe. Toutefois, des remords troublaient par instants sa conscience ; il rebâtit, pour obtenir le pardon de sa faute, l'église et le couvent de Westminster, où il établit les Bénédictins.

Cette église paraît au surplus avoir été peu considérable : un édifice important ne s'éleva dans ce lieu que sous Edouard le confesseur. Banni de l'Angleterre qu'opprimaient les Danois, il avait juré, pendant son exil, que si la couronne de ses ayeux ornait un jour son front, il visiterait comme un humble pélerin, la cité des Papes et adorerait la châsse de St-Pierre. Il monta sur le trône : son vœu depuis lors s'offrant toujours à son esprit.

Digitized by Google

il résolut de l'accomplir. Ayant donc rassemblé un conseil de grands feudataires et d'évêques, il leur parla ainsi :

« Quelles que soient mon élévation présente et la splendeur qui m'entoure, j'ai vécu dans la détresse et le chagrin sur la terre étrangère. Là, n'espérant plus revoir ma patrie, abandonné des hommes, victime des circonstances, j'adressai une prière au maître des rois. Je lui promis d'aller en pélérinage à Rome, s'il me tirait de l'abîme où je languissais. Il a exaucé mes désirs ; je gouverne cette île dont je contemplais de loin les rivages comme ceux d'un pays inaccessible. Me montrerai-je ingrat envers le Dieu qui m'a rendu la prospérité ? Violerai-je le serment que je croyais inutile et qui se trouve consacré par mon bonheur ? »

Malgré la noblesse de ce discours, les barons et les prélats, craignant que son absence ne fût la source de nouvelles catastrophes, s'opposèrent à son voyage. Ils lui conseillèrent d'expédier des ambassadeurs au Pape, qui lui peindraient la situation du Royaume et le prieraient d'annuler son vœu. Edgard ne s'y refusa point ; il envoya en Italie des personnes éminentes chargées de cette transaction délicate. Le Saint-Père les accueillit avec la plus grande bienveillance ; il leur donna une lettre pour le roi, dans laquelle il le dégageait de son serment, lui accordait l'absolution de toutes ses fautes et lui enjoignait de distribuer aux pauvres une partie de l'argent que lui eût coûté sa pieuse expédition : il devait employer l'autre partie à restaurer quelque monastère chancelant ou à bâtir un nouvel édifice de même nature. Le prince fut si charmé de ce résultat, qu'il abolit le *Dane-Gelt*, imposition établie afin de soutenir la guerre contre les Danois. Il ne s'agissait plus que de choisir entre les diverses abbayes du royaume : Edouard fut promptement délivré de son incertitude. Un moine de Westminster, qui s'appelait Walsine, rêva fort à propos que St Pierre, lui apparaissant, lui commandait d'aller trouver le roi et de lui porter ses ordres. C'était Westminster qu'il fallait rebâtir, couronner de tours majestueuses et doter libéralement. La communication produisit l'effet voulu : le monarque employa la dîme de ses biens pour obtenir la faveur de l'apôtre. [1] Il érigea donc une basilique splendide, que nos voisins regardent comme ayant eu la première la forme d'une croix ; cette assertion de Matthieu Pâris a induit en erreur tous les historiens du monastère [2]. Pour-

[1] « Itaque decimari præcepi omnem substantiam meam, tam in auro et argento, quam in pecudibus et omni genere possessionis, et destruens veterem, novam a fondamentis basilicam construxi. » Charte de fondation.

[2] « Supultus est Londini (Edouard le confesseur) in ecclesia, quam ipse novo-compositionis genere construxerat, a quo post multi ecclesias construentes exemplum adepti opus illud emulabantur. » Mathieu Pâris.

Digitized by Google

tant elle fut construite de l'année 1049 à l'année 1065 ; or, avant cette époque, l'instrument du glorieux martyre avait fourni, presque sans exception, le plan des cathédrales romaines. L'église de la Samaritaine, construite dans la Judée, au troisième siècle de notre ère, par Ste. Hélène, était bâtie en croix [1]. Celle de Constantin, à Rome, présentait la même apparence. La basilique des Saints Apôtres, que Justinien fit élever à Constantinople, avait également cette forme. [2]

L'édifice du onzième siècle resta debout jusqu'au milieu du treizième. En 1220, Henri III posa la première pierre d'une chapelle dédiée à la Vierge : en 1245, il résolut de substituer au monument saxon un monument gothique. Le chœur et la partie orientale des ailes ne furent terminés que l'an 1307, à la fin du règne d'Édouard Ier., son successeur. La nef et la partie occidentale des ailes datent du 14me. et du 15me. siècles, attendu qu'on les acheva en 1483. Le portail et la grande fenêtre durent primitivement leur existence à Richard III et à Henri VIII. On les a reconstruits sous Georges Ier. et Georges II. La chapelle de Henri VII, que les Anglais nomment une des merveilles du monde, entreprise le 24 janvier 1502, fut seulement complétée par le fastueux Henri VIII. Voilà l'histoire de ce coin de terre, où poussaient jadis les ronces, où tant de basiliques se sont remplacées, comme des gardes sur les créneaux d'une forteresse, préparant l'intronisation de leur magnifique héritière.

Le plan de l'église actuelle offre aux regards, selon l'usage, une croix latine, mais la branche supérieure est allongée outre mesure par la chapelle de Henri VII, qui forme à l'abside un vaste appendice; un cloître et une salle capitulaire se trouvent également joints au côté du sud. Les dehors n'ont rien qui étonne; bien des monuments gothiques sont plus chargés de décorations. Le portail n'est même qu'un pastiche moderne : celui qui existait auparavant fut abattu, parce que les deux tours n'étaient point de niveau. Cette imperfection diminue la beauté de plusieurs cathédrales; mais on ne doit pas la mettre sur

1 Le dessin en fut pris, au septième siècle, sur des tablettes de cire par Arculfe, évêque de France. Les tablettes existaient encore, lorsque furent publiés les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*. Les Benedictins firent graver ce plan pour la deuxième partie du 3me. siècle.

2 Le texte de Procope est très précis : « Les bras de la croix, nous dit-il étaient égaux; mais on en fit le pied ou la nef plus long que le sommet ou le chœur, pour lui donner exactement la forme d'une croix réelle. *Hinc inde procurrentia transversi spatii latera inter se æqualia sunt ; spatii verò in directum porrecti pars illa quæ vergit ad occidentem, alteram superat quantum satis est ut figuram crucis efficiat.* Je ne donne pas le texte grec pour éviter une affectation de pédantisme. Voyez au surplus l'éconographie chrétienne, de M. Didron.

Digitized by Google

le compte des artistes. La croissance laborieuse et lente de ces géants de pierre l'a seule produite, comme les autres dissonnances. Les églises, dont la construction fut rapide, présentent une admirable unité : le goût d'un même architecte en a coordonné les éléments. L'harmonie devenait impossible, quand différentes personnes prenaient la direction de l'œuvre, pendant une longue suite d'années. Chacune d'elles avait sa manière de sentir, ses habitudes d'esprit, son genre de talent : elles vivaient à des époques où le système d'architecture n'était pas identique. Un grand nombre de monuments sont d'ailleurs restés inachevés : leur état incomplet engendre aussi maint désaccord. C'est donc par ignorance qu'on accuse l'art gothique de ne point aimer l'ordre : il a révélé une grande puissance de combinaison, une étonnante adresse dans l'emploi de la symétrie. Chose à la fois naturelle et merveilleuse! C'est la religion la plus spiritualiste, qui a inventé les formes matérielles les plus brillantes : elle a orné d'un charme divin la substance qu'elle proscrivait. La céleste poésie dont elle était pleine a débordé sur le monde et l'a transfiguré; elle se jouait de cette enveloppe qu'elle moulait impérieusement, qu'elle baignait de sa lumière et d'où elle s'échappait en flots de rayons. A cause de son mépris même pour l'élément sensible, elle tâchait de l'idéaliser, de le purifier, de l'élever jusqu'à elle. Tant il est manifeste que dans les arts tout dépend de la hauteur et de la noblesse de l'inspiration!

Ce fut l'inévitable Christophe Wren que l'on chargea de rebâtir le portail. Il eut le bon sens de lui donner un aspect gothique, d'y employer l'ogive, le pignon, le contrefort, les tours, la vaste fenêtre anglaise et les clochetons; mais il ne put s'abstenir d'y mêler des corniches; des rinceaux grecs, des ornements courants venus de la même source. L'amalgame toutefois est trop peu choquant pour blesser un spectateur vulgaire, c'est-à-dire, n'ayant pas étudié l'archéologie.

Les autres faces de l'église ont subi des restaurations partielles, dont la cause ne manque pas d'intérêt au point de vue historique. Lorsque les Normands eurent conquis la Grande-Bretagne, ils jugèrent si dédaigneusement les savants et gardèrent une si haute idée de leur propre race qu'ils faisaient venir de leurs pays tous leurs artistes. Non moins orgueilleux, ces derniers ne voulaient pas tailler la pierre anglaise : ils préféraient la pierre de Caen, dont ils avaient l'habitude, qui se travaille comme du bois, mais possède plus d'apparence que de solidité. Les chênes de l'île vaincue leur déplaisaient également: il leur fallait pour les toitures des chataigners de Normandie. On transportait donc à grands frais ces lourds matériaux : la dépense toutefois devint si exorbitante que l'on y renonça. Au lieu de chercher alors une bonne carrière, semblable à celle de l'Oxfordshire, ils ouvrirent celle de Riegate dans le comté de Surrey; elle offre une grande analogie avec les bancs qu'ils exploitaient

Digitized by Google

chez eux; cette pierre a le vice énorme d'être spongieuse et de tomber par écailles, s'il gêle pendant qu'elle est imbibée d'eau: en conséquence, elle ne durcit point à l'extérieur comme les autres. Mais quelle que fût sa similitude avec les moëllons normands, quels que fussent les avantages du chêne, on les repoussa dans les grandes occasions. Pour construire la fameuse charpente de Westminter-Hall, on tira des arbalétriers de France, bien mieux, la chapelle de Henri VII fut bâtie, au seizième siècle, en pierre de Caen! [1] Exemple merveilleux de l'obstination des races dans leurs moindres goûts, dans leurs plus insignifiantes coutumes! Eh! bien, le monument qui nous occupe, est tout entier sorti des carrières de Riegate et de Normandie. Les variations atmosphériques lui ont causé de graves dommages. On a dû plusieurs fois le réparer; or, ces travaux ayant été faits d'une manière économique, on a retranché un grand nombre d'enjolivements et simplifié l'opération autant que possible. Quelques parties sont d'une extrême nudité: les arcs boutants ont perdu toutes leurs décorations; il ne leurs reste que leurs formes géométriques. Les portails latéraux ont moins souffert: celui du nord est presque intact et se distingue d'ailleurs par sa beauté. De riches contreforts le soutiennent, un splendide pignon le termine; une rose élégante, des baies profondes, des arcatures en brodent la superficie, un porche très-orné, dit de Salomon, achève de le rendre éclatant. Rien n'en gêne la vue, car l'église est libre au nord, à l'est et à l'ouest. Pour la chapelle de Henri VII, comme on y a dépensé 42,000 livres sterlings, elle a pu être intégralement restaurée: on n'y a fait aucune suppression, et elle brille de toute sa magnificence gothique. On ne trouverait dans le monde aucun bâtiment plus somptueux: Notre-Dame de Brou elle-même ne l'éclipse point. Il n'y a pas une pierre, qui ne soit taillée, depuis le soubassement jusqu'au faite. On a sculpté les murs en grâcieux panneaux; sur les piliers, qui ont la forme de tourelles, brille un travail dont on ne saurait exprimer la délicatesse; les arcs-boutants sont fouillés avec une audace étonnante et le jour les traverse de toutes parts. Les croisées, le bord de la toiture, offrent la même opulence: je doute que le luxe de l'ornementation puisse aller plus loin.

Comme la majeure partie des églises britanniques, Westminster est crénelé. Tout en effet, chez nos voisins, porte les traces de la conquête. Les membres du clergé supérieur étaient de vrais barons normands; ils fortifiaient leurs monastères, leurs cathédrales, leurs édifices de second ordre, ni plus ni moins que les hommes d'armes leurs châteaux.

[1] An historical and architectonical account of the collegiate church of St-Peter, in Westminster, and of the repairs; letter from sir Christophe Wren, in the year 1713 to the right revcrend doctor Francis Atterbury, Dean of Westminster and bishop of Rochester.

Digitized by Google

Je vis Westminster pour la première fois par un temps doux et brumeux. Le haut des tours s'effaçait dans la vapeur et les combles même y prenaient un air de légèreté chimérique. La lumière diffuse dont l'abbaye était enveloppée lui imprimait aussi une fantastique apparence. Les corbeaux, volant d'une aiguille sur l'autre ou planant au milieu du brouillard, poussaient leur cri rauque et triste. Ce jour voilé, cette pâle atmosphère étaient bien ceux qui conviennent à un monument du Nord. Ils eussent rendu insipide une construction grecque; mais les vives saillies, les pointes, les enfoncements, les lignes brisées, les projections et les retours de l'architecture gothique en triomphaient sans peine et les arches des piliers butants imitaient les côtes d'un gigantesque animal.

Les nefs avaient aussi un aspect mélancoliquement splendide. Une aube douce et vague illuminait leurs profondeurs, l'œil séduit par ce jour tranquille discernait peut-être mieux les formes qu'aux rayons du soleil éclatant. Il engageait l'esprit à la méditation et le bruit de la cité mourait sous les voûtes, comme le faible et poétique murmure d'un océan lointain.

L'église a trois nefs, selon l'usage: au-dessus des bas-côtés règne une galerie à doubles colonnes et à doubles ogives inscrite dans une plus grande: elle est éclairée du dehors, en sorte que le monument possède trois rangées de fenêtres. Celles-ci se composent de deux lancettes, couronnées d'une rosace ou d'un quatre feuille. On n'y remarque pas le moindre vitrail. La grande croisée de l'Ouest et la rose du Nord offrent seules des couleurs, mais elles datent, la première de l'année 1735, la seconde de l'année 1722. La dernière ne vaut pas l'autre, qui produit un bon effet. De nombreuses nervures, des clefs historiées embellissent, ou plus tôt enrichissent les voûtes, car elles annoncent une époque de déclin. Au dessus du chœur et du transept, on les a ornées de dorures; les murailles de ces deux endroits se distinguent aussi par une espèce de réseau sculpté.

Dans toutes leurs cathédrales, les Anglais ne se servant que du chœur, le reste de l'édifice est abandonné; le curieux seul y promène sa rêverie. La grandeur du catholicisme a l'air d'imposer encore à la secte réformée; elle occupe timidement une partie de ces basiliques, où sa devancière étalait la pompe de ses majestueuses cérémonies. On croirait voir un domestique habitant, avec humilité, un coin du splendide hôtel que lui a légué son maître. Il n'en est pas autrement à Westminster. Une clôture assez moderne isole le milieu de la croix et les trois premières travées de la nef; c'est là qu'on chante les louanges du Tout-Puissant aux modulations de l'orgue assis sur le jubé. Point de foule, point d'autel, ni de procession; quelque chose de monotone, de pâle et d'aride comme cette doctrine mutilée, qui pousse à l'égoïsme solitaire, n'établit entre les hommes ni liens moraux, ni liens matériels, et

Digitized by Google

ignore qu'il faut employer pour les conduire, pour les maintenir dans de glorieuses voies, non-seulement la logique, mais la grâce de la poésie, les séductions de l'architecture, de la peinture, de la musique, je dirai même les sensations les plus vulgaires, comme celles de l'odorat et du goût, ainsi que le faisait le catholicisme en parfumant ses églises et en distribuant à la multitude le pain béni. Le corps est si puissant, il enchaîne si bien l'intelligence de l'homme, il l'accable si bien de son poids, qu'il faut tourner ses passions contre lui-même et lui dérober ses armes. Il ne doit d'ailleurs, pas moins que l'esprit, hommage au créateur, et son hommage, à lui, doit être physique. Un dernier motif exige qu'on s'en occupe : oubliez le dans les pompes religieuses, aussitôt l'art profane se servira des moyens que vous aurez négligés, il flattera ses penchants naturels, sans autre but que de leur plaire, et l'attirera vers les basses fosses de la corruption, pour l'y emprisonner au milieu d'une ombre éternelle.

Avant de s'établir à Westminster, la réforme commença par le dévaster; ce fut elle qui brisa les vitraux. Les soldats de Cromwell changèrent l'abbaye en caserne; ils mutilèrent ou anéantirent la plupart de ses ornements, se chauffèrent avec les boiseries, renversèrent l'orgue et mirent les tuyaux en gage chez des cabaretiers. Le lieu saint lui-même avait l'air d'un lieu de débauche. On y mangeait, buvait, fumait et commettait d'autres impiétés sur les tombeaux ; des paroles grossières, des chants moqueurs frappaient les nobles voûtes. Le soir, quelques torches éclairaient çà et là le désordre, et jetant une faible lueur dans d'immenses ténèbres, devaient composer un tableau fantastique à la manière de Rembrandt, mais plus singulier, plus curieux et plus vaste que les siens.

L'église maintenant forme une espèce de cimetière : les nefs, les bras et le chevet sont remplis de sépulcres. Les rois, les grands généraux, les ministres fameux, les sublimes orateurs, les poètes, les artistes, les savants couronnés par la gloire y jouissent du repos de la mort. Toutes les grandeurs, toutes les puissances, toutes les dignités réunies dans ce calme empire du néant. Soulevez les dalles, qui protègent leur poussière, une brise emportera les chefs des nations et les mêlera au sol que fatigue la charrue.

La basilique renferme plus de quatre cents tombeaux ou riches monuments, une foule de tablettes et de pierres commémoratives. Il en est qui éveillent un intérêt spécial. Élisabeth et Marie Stuart, sa victime, dorment l'une auprès de l'autre [1], sous de riches dais sculptés, dans de pompeux sarcophages. Il y a autant de similitude entre leur double asyle qu'il y a eu de différence entre leur sort. La princesse malheureuse avait été ensevelie à

[1] Elles sont placée l'une à droite, l'autre à gauche dans la chapelle de Henri VII.

Digitized by Google

Saterborough, au milieu de la cathédrale; mais son fils la transporta ici, non loin de son odieuse parente; il voulut que son sépulcre au moins protestât contre son infortune et qu'elle éclipsât le faste mortuaire de son ennemie. Fox et Pitt, ces deux rivaux déloquence, à présent muets pour toujours, sont encore plus voisins et le poète a pu dire: «Laissez choir une larme sur le tombeau de Fox, elle roulera sur celui de son antagoniste; chantez l'hymne funéraire sur le tombeau de Pitt, les notes en retentiront sur celui de Fox. Le grave écho semble murmurer : que leur discorde expire avec eux!» (1) Une magnifique sépulture abrite les os de Henri V : l'architecte y a déployé toutes les ressources du gothique. L'effigie en bois du grand prince n'a plus de tête : comme elle était d'argent massif, on l'a dérobée pendant les guerres civiles. Une charmante tribune, où l'on monte par deux escaliers en tourelles, se projette au-dessus du lit funèbre. On y voit le heaume, l'écu et la selle du monarque; le premier porte la trace des haches d'armes françaises. Le temps poursuit leur ouvrage et menace de détruire ces reliques martiales. Que d'intérêt elles éveillent cependant! Que de souvenirs les entourent comme des fantômes glorieux!

La chapelle de Henri VII n'est qu'une tombe énorme : il la fit bâtir exprès pour qu'on l'y enterrât. La richesse de l'intérieur surpasse encore celle du dehors : de longues clefs pendantes, admirablement finies, en sèment la voute. Il serait inutile de chercher à peindre une telle construction, où abondent toutes les magies de l'architecture, où la vue en est, pour ainsi dire, accablée, où l'on ne trouverait pas une pierre sans ornements et dont l'imagination la plus fertile ne peut rêver l'opulence. Le fondateur lui-même et son épouse sont couchés sous un petit monument de bronze, aux parois diaphanes, qui laissent apercevoir leurs statues : sa forme légère, délicate, somptueuse s'harmonie avec l'édifice. Aucune dépouille illustre n'est mieux logée, aucun prince n'est enseveli d'une manière plus royale. Une cour de grands personnages dort auprès de lui, comme pour répondre à son appel, quand il ouvrira son tombeau.

Cet oratoire, déjà si brillant, a encore de magnifiques stalles. Une série de dais à jour les couronne; un heaume, un glaive et une bannière surmontent chacune d'elles. Ce sont les armes des chevaliers du Bain, le second ordre de l'empire, celui de la jarretière étant le premier. Il doit son titre à une cérémonie imposée aux nouveaux membres. On leur administre une espèce de baptême dans une cuve où on les plonge; on les en tire, on les essuie et ils peuvent alors se coucher; mais ils se relèvent bientôt pour faire la veille des armes. L'institution a pris naissance du temps de Henri IV : Les plus anciens textes, qui en parlent, datent du commencement de son règne. Georges 1er.

(1) Walter-Scott, introduction de Marmion.

Digitized by Google

lui rendit la splendeur qu'elle avait perdue et c'est un honneur fort envié que d'y être admis. Des siéges plus communs précèdent les stalles : ils appartiennent aux écuyers de l'ordre ; leurs armoiries, leurs noms et leurs titres sont gravés sur des plaques de métal fixées contre l'appui ou le dos. Le banc mobile, qui reste presque toujours debout, offre dans cette dernière position les sculptures les plus étranges. On y voit un ours jouant de la cornemuse, un âne en train de boire dans un hanap, un second ramassant des noix, une femme battant son mari avec une quenouille, une autre personne du sexe fouettant un homme plus grand qu'elle, un géant qui enlève la garnison d'un château par-dessus les murailles, un singe renverse une corbeille pleine de blé, un renard portant une armure chevauche une oie, un coq armé aussi chevauche à son tour un renard, le diable emporte un usurier. L'indécence de plusieurs tableaux ne me permet pas de les décrire. Maintes causes poussaient le moyen-âge à traiter ces espèces de charges : la principale réside dans la nature même du comique. Il est produit par le contraste de la laideur, de la sottise avec l'idéal que l'esprit se forme du beau matériel et du beau intellectuel. Plus l'idéal se perfectionne, plus on juge de haut ce qui le blesse ; le rire devient plus caustique et plus profond. Les choses humaines lui fournissent une abondante pâture, de sorte qu'il en contracte à la longue une amertume déguisée. Or, l'élévation de la doctrine chrétienne, la noblesse de sentiments, de caractère et de pensée qu'elle enfante, élargissaient l'abîme qui sépare l'âme et ses divins songes des grossièretés du monde réel. Ce monde la choquait donc nécessairement davantage ; elle ne le regardait point sans mépris, sans un perpétuel désir de le tourner en ridicule et elle satisfaisait son envie. Les littératures modernes doivent à cette tendance la fine observation et les traits poignants, qui les distinguent de l'art antique, avec une foule d'autres caractères spéciaux.

Arrivons à l'aile du sud nommé le Coin des Poètes. C'est là que dorment les littérateurs fameux, les célèbres artistes : leurs tombes, sont les plus modestes, car les puissants de la terre leur ont fait une grâce, en leur abandonnant la partie la moins somptueuse de l'édifice. Mais leur esprit immortel a laissé des traces durables comme lui-même. Ils vivent encore sur ce globe, quand les autres vivent seulement de l'obscure existance où nous précipite l'heure dernière. Bien mieux, le souvenir des héros et des monarques, l'histoire de leurs actions brillantes seraient depuis longtemps anéanties sans les écrivains : l'abîme du passé garde à jamais ce qu'il dévore ; il est si profond que l'œil n'aperçoit rien dans ses ténèbres. Supposez donc les livres détruits, les peuples végéteront comme des enfants, qui oublient chaque matin leurs débats de la veille. La littérature est la conscience et la mémoire de l'humanité ; elle seule rend le progrès possible et, dépourvus de cet indispensable moyen, nous tomberions dans l'uniformité de la vie animale.

Digitized by Google

Un buste ou une statue couronnent la plupart des tombeaux. On est immédiatement frappé de la tristesse empreinte sur les visages : c'est à peine si l'on en trouve, qui ne respirent pas l'affliction et la mélancolie : Butler, Dryden, Milton, Gray, Ben Jonson, Rowe et Goldsmith portent principalement ce douloureux stygmate. Si l'homme qui pense, ne mérite pas le nom de créature dépravée, dont le gratifie Rousseau, il est au moins hors de sa vraie direction. L'intelligence ne lui a pas été donnée pour qu'il l'exerce solitairement; elle a, comme toutes les choses du monde, un but pratique : torche radieuse allumée à la flamme céleste, elle doit éclairer nos pas dans le tumulte de l'action. Quiconque, se laissant éblouir par sa lumière, néglige la fin à laquelle Dieu la destine, se voue aux plus grands malheurs. Il a rompu l'équilibre de sa nature et doit en supporter les conséquences. Les maux, qui poursuivent tous les hommes, le persécuteront doublement, car sa pensée les approfondira, car son imagination trop vive les peindra de lugubres couleurs. Il ne souffrira pas seulement de ses chagrins particuliers : les menaces lointaines des infortunes publiques, la vue du désordre social, les terribles questions de la philosophie et une sagacité maladive accroîtront ses douleurs. Condamné à réfléchir pour la multitude insouciante, à débattre pour elle les problèmes fondamentaux, il sera comme une victime expiatoire offerte en holocauste aux dieux de l'abîme. Loin de le plaindre, on lui enviera sa grandeur, sans apercevoir ou sans comprendre son affliction. Il trainera des jours désolés sur ce globe radieux, pendant que la foule protégée par son étourderie, par son manque de pénétration, vivra dans les plaisirs, qu'elle n'affaiblit point en les disséquant, montrera dans les épreuves une patience mécanique, ou sortira de ce monde avec l'ignorante ingénuité de l'enfance. Celui qui cherche le bonheur et la paix de l'âme, ne doit pas étendre sa vue au-delà des plus simples besoins : l'homme est une machine légère que l'infini écrase de son poids.

Le premier poëte, auquel on éleva un tombeau dans le transept méridional, fut Chaucer : il le conquit pour les héritiers de sa mandoline. Peut-être sans ce hasard n'y eussent-ils jamais eu place. Il y fut transporté en 1400, l'année de sa mort : on ne lui érigea un sépulcre d'honneur qu'un siècle et demi plus tard. En 1556, un nommé Brigham, professeur à l'université d'Oxford, le construisit à ses dépens ; il était plein d'admiration pour le poëte, faisait lui-même des vers et fut blessé de ce qu'on l'eut enseveli, sans marquer par un cénotaphe le lieu de son repos. Il lui dédia un sarcophage et le plaça dans l'angle d'une niche que forment quatre ogives suspendues. Il grava contre la muraille une inscription, maintenant presque effacée, que termine cette sentence mélancolique :

Ærumnarum requies mors.

L'ensemble du monument a beaucoup souffert : il a vieilli comme le langage de l'auteur et plus rapidement à proportion. Ni ses contes, ni son tom-

Digitized by Google

beau n'éveillent l'intérêt de la foule: sa gloire ne brille que pour l'homme studieux ou même pour l'archéologue. C'est cependant un écrivain d'une grande finesse: il a du trait et de l'observation, de l'esprit et de la couleur. La nature, dans ses tableaux, se pare déjà d'une magnificence toute moderne.

Les sépultures d'écrivains fameux, qui ornent Westminster, sont généralement le produit de l'enthousiasme individuel. Spencer doit l'espèce de *cinerarium*, qui abrite sa dépouille, à la comtesse de Dorset. Milton, Dryden, Butler, Gay, Shakespeare, Philips, Drayton, reçurent également de lecteurs charmés par leurs ouvrages cette dernière preuve d'estime. Les anglais seuls portent aussi loin l'admiration; ailleurs les restes des grands hommes sont délaissés, comme ils l'étaient eux-mêmes pendant leur existence.

Shakespeare a obtenu la tombe la plus brillante. Il est représenté debout, appuyé sur un cippe et montrant du doigt un lambel, où on a inscrit ces vers de la *Tempête*:

> Les tours dont le sommet est coiffé de nuages,
> Les temples rayonnants, les palais fastueux,
> Le globe avec ses murs, ses plaines, ses ombrages,
> Comme une vision aux flottantes images,
> Périront sans laisser de traces derrière eux. »

Addison a encore une très-belle statue, exécutée en 1809, par le célèbre Westmacott. On lui a donné la pose d'un orateur. Au milieu de toutes ces gloires britanniques, je ne vis pas sans surprise le buste de St-Evremont. Ayant abandonné la France pour ne point être mis au cachot, il resta trente ans chez nos voisins et y mourut en 1703. Cmme il a écrit ses ouvrages à Londres, les Anglais revendiquent une partie de l'honneur qu'ils méritent. C'est là, vous en conviendrez, un louable respect et un digne amour de la gloire.

Un homme, avec l'existence duquel son séjour dans cette royale enceinte forme un violent contraste, est le malheureux Goldsmith. On voit son médaillon au-dessus d'une petite porte: divers emblèmes rappellent ses divers talents, qui ne le protégèrent pas contre le besoin. Il ne faut cependant accuser de ses douleurs que lui-même: il gagna maintes fois des sommes importantes et les dépensa toujours avec une extrême irréflexion. La nature donne souvent pour contre-poids à ses bontés une fâcheuse étourderie. La prudence, le calcu-

> Tho cloud-capp'd towers, the gorgeous palaces,
> The solemn temples, the great globe itself,
> Yea, all which et inherits, shall dissolve,
> And, like the baseless fabric of a vision,
> Leave not a wreak behind.

Digitized by Google

semblent devoir accompagner la force intellectuelle. On ne peut donc revenir de son étonnement, lorsqu'on trouve une puérile indiscrétion jointe aux plus brillantes facultés. Nul homme peut-être n'a été aussi maladroit, aussi ingénu que Goldsmith.

Ses parents le destinaient à la profession d'ecclésiastique, mais ses naïvetés l'en éloignèrent. Ayant obtenu un triomphe sur ses rivaux, pendant qu'il étudiait, il convoqua dans sa chambre pour le célébrer une troupe de jeunes gens et de jeunes filles. On se régala, puis le violon donna le signal de la danse. Les notes illicites frappèrent les oreilles du maître, qui accourut tout bouleversé. Il demanda ce que signifiait ce tapage et, Goldsmith lui répondant d'une manière peu convenable, il lui administra un châtiment corporel. Le joyeux élève en fut si blessé, que le lendemain matin il vendit ses effets, quitta le collége et résolut de partir pour l'Amérique. Il dépensa d'abord tout son argent, sauf un dernier shilling et prit alors la route de Cork. Il lui fallut vivre trois jours avec cette unique pièce de monnaie; ayant ensuite vendu la plupart de ses hardes, il fut réduit à une si grande extrémité qu'après un jeûne de 24 heures, une poignée de pois que lui donna une villageoise lui parut un mets délicieux. Enfin il réclama l'aide de son frère, qui apaisa le précepteur : Goldsmith fut très-heureux de revenir à la pitance du collége.

Plus tard, lorsqu'il dût passer l'examen nécessaire pour entrer dans les ordres, il se présenta vêtu d'un habillement grotesque; on jugera de sa tournure par ce fait seul qu'il portait une culotte écarlate. Cette mise singulière indisposa l'évêque et il fut repoussé. Il avait d'ailleurs des habitudes trop mondaines; il courait les fêtes, y déployait sa vigueur et s'acquit une brillante renommée, en jetant si loin le marteau d'enclume, à la foire de Ballymahon, qu'il remporta le prix !

Ni l'âge, ni les douleurs ne le guérirent de son imprévoyance. A Edimbourg, où il étudiait la médecine, il cautionna un de ses amis et, la dette n'ayant pas été payée, comme il arrive d'ordinaire, il s'enfuit en Hollande pour éviter la prison. Il vécut un an à Leyde, au milieu de la détresse, puis emprunta une somme, afin de regagner son pays. Mais, avant de partir, ayant fait une promenade, il entra dans le clos d'un jardinier fleuriste et là, voyant de très belles tulipes, il se rappela aussitôt un de ses oncles, qui les aimait beaucoup. Il acheta donc une grande quantité d'oignons et les expédia en Irlande. Cette folie dévora tout son argent, de manière qu'il ne put s'embarquer. Il ne se laissa pas abattre pour si peu de chose cependant, et, comme il ne pouvait franchir le détroit, il résolut soudain de faire à pied le tour de l'Europe. Il se mit en route, le gousset vide et n'ayant qu'une chemise. Les détails de ce voyage sont connus. On sait, par exemple, qu'il jouait de la flûte dans les hameaux, gagnant ainsi le repas du soir et l'hos

Digitized by Google

pitalité. Il a lui-même narré deux fois cette anecdocte : un passage du vicaire de Wakefield l'a rendue populaire ; un morceau du *Traveler*, qui n'est pas aussi connu, l'embellit de nuances poétiques.

« Tournons-nous à présent vers des cieux moins rudes, vers de plus douces mœurs : la France étale devant nous son brillant domaine. Terre de la gaieté, de l'esprit, des faciles manières, contente de toi-même et souriant au monde entier, que de fois mon chalumeau discordant anima les joyeux quadrilles, près des ondes murmurantes de la Loire ! Des ormes touffus ombrageaient ses bords, et le vent y apportait la fraîcheur de ses flots. Quoique mes doigts incertains jouassent avec rudesse, quoique mon inexpérience bravât la mesure et embarrassât l'agilité du danseur, tout le hameau louait mes rares moyens et oubliait en sautillant, la chaleur de midi. Les âges étaient égaux devant moi : les femmes d'ancienne date guidaient leurs enfants au milieu du souple labyrinthe et le joyeux grand père, instruit dans la science des mouvements, bondissait encore sous le fardeau de ses soixante années. »

Après bien d'autres aventures en France et en Italie, Goldsmith se dirigea sur l'Angleterre. Lorsqu'il parvint à Londres, il était plus nécessiteux que jamais. Il se procura, non sans efforts, une place d'homme de peine chez un droguiste, près du monument. Un de ses anciens camarades à l'université d'Edimbourg le tira de cette affreuse servitude et lui donna quelque argent. L'idée lui vint alors de pratiquer la médecine, attendu qu'il s'était fait recevoir docteur. Mais il avait tout au plus assez de fonds pour acheter un costume décent. Il alla en conséquence dans la boutique d'un fripier, où il jeta les yeux sur un habit de velours vert, brodé en or. Une pièce si éclatante devait infailliblement lui plaire. Il le paya sans l'examiner de près et ne put ensuite retenir un gémissement, lorsqu'il aperçut une reprise énorme au côté gauche de la poitrine. Il se décida courageusement à la voiler sous son chapeau : un de ses malades observa qu'il le tenait toujours de la même façon et n'éprouva pas une médiocre gaieté, quand il en discerna la cause. Il resta ainsi plusieurs mois nu-tête.

Lorsqu'il se fut lancé dans la littérature, il montra une égale inadvertance. Ne sachant point économiser, il lui fallut subir la tyrannie des éditeurs ; ils l'employaient à confectionner de pitoyables travaux. La manière dont il vendit son *Ministre de Wakefield* est assurément curieuse. Un matin, Johnson vit entrer chez lui un commissionnaire député par Goldsmith, qui se trouvait dans l'embarras et, ne pouvant sortir, le priait de lui rendre immédiatement visite. L'auteur de Rasselas lui envoya une pièce d'or, en promettant de venir dès qu'il serait habillé. Il exécuta fidèlement sa parole et sut bientôt que la maîtresse de l'hôtel, où vivait son ami, le tenait captif pour son loyer. Le pauvre scribe était furieux ; néanmoins, ayant déjà changé la guinée, il était

Digitized by Google

assis devant une bouteille de Madère qu'il expédiait lestement. Johnson la reboucha, le pria d'être calme et se mit à chercher par quels moyens il le délivrerait. Goldsmith lui dit qu'il avait en portefeuille le manuscrit d'un roman. Il y travaillait tous les jours depuis une année, après avoir fini sa tâche quotidienne. Ce n'était rien moins que le *Ministre de Wakefield*. Johnson le parcourut à la hâte et, en appréciant la valeur, sortit pour aller le vendre; il informa l'hôtesse qu'elle serait promptement payée. Son grand renom et la démarche personnelle qu'il faisait agirent sur l'esprit du libraire, auquel il s'adressa; il obtint de lui quinze cents francs. Goldsmith acquitta sa dette, fit à la créancière une vive réprimande sur son impolitesse, puis chercha une autre habitation. L'éditeur cependant revint de son trouble et perdit sa haute idée du manuscrit, lorsque la présence de Johnson ne l'influença plus. Il le garda ainsi deux années. Goldsmith ayant alors fait paraître son poème du Voyageur (The Traveller), qui eut un succès énorme, le libraire mélancolique tira le précédent ouvrage de la poussière et le mit en vente. Il y gagna plus d'argent qu'il ne méritait.

La naïveté du docteur allait parfois un peu loin. Quand sa pièce de théâtre, *Elle s'abaisse pour vaincre* (She stoops to conquer), fut représentée, un journaliste l'attaqua personnellement de la manière la plus violente. Goldsmith alla aussitôt trouver le directeur et, après lui avoir reproché son insolence, tomba sur lui à coups de canne. Peu charmé de ce traitement, le folliculaire lui répondit dans le même langage: la lutte devint sérieuse et Goldsmith reculait, ne sachant pas trop comment finirait la bataille, lorsqu'un nommé Kenrick sortit d'une chambre voisine et sépara les deux antagonistes. Le lendemain, le journal assailli raconta l'expédition de l'auteur avec force injures nouvelles. L'assaillant riposta dans une autre gazette, d'une façon très digne, et les choses en restèrent là.

Un exemple caractéristique donnera une idée de ses folles dépenses. La réussite d'une comédie antérieure (the good-natured man), son histoire romaine et son histoire d'Angleterre lui ayant procuré environ mille livres sterlings, il loua un vaste local au prix de dix mille francs par an. Il acheta, comme de juste, un mobilier somptueux, où l'on trouvait toutes les petites recherches de l'élégance et une volumineuse bibliothèque. Peut-on imaginer une plus enfantine imprudence ?

L'absurdité de cette conduite devait à la longue amener de pernicieux effets. Il tomba dans une si grande misère que son âme en fut accablée: il donna tous les signes du désespoir, témoigna un profond dégoût de la vie et, au milieu de sa douleur, contracta une fièvre nerveuse. Malgré l'opinion des médecins, il voulut prendre une espèce de drogue, qui était alors fameuse, et par son entêtement, fut cause de sa mort. Il s'en aperçut lui-même, lors-

Digitized by Google

qu'il était trop tard pour le sauver. On déposa ses restes dans le cimetière du Temple. Une souscription permit de lui construire un monument honorifique à Westminster et l'on y grava une épitaphe de Johnson. Il avait abandonné ce monde le 4 avril 1774, dans sa quarante-cinquième année.

C'est sans doute par une dérision involontaire que l'on a placé près des poètes un vieux mendiant. Son âge formait son seul titre de gloire; né dans le quinzième siècle, il mourut dans le dix-septième. Il n'avait pas moins de 152 ans et avait vu dix princes, Edouard IV, Edouard V, Richard III, Henri VII, Henri VIII, Edouard VI, Marie, Elisabeth, Jacques Ier. et Charles Ier. Il se nommait Thomas Parr.

Westminster est l'endroit où l'on couronne les monarques de la Grande-Bretagne. Ils y ont tous ceint le diadème, depuis l'invasion normande. Lorsque Guillaume le conquérant fut entré dans Londres, après avoir tué Harold à la bataille d'Hastings, il alla s'agenouiller au tombeau d'Edouard le confesseur, pour le remercier hypocritement de sa victoire. Il fit mieux encore : il voulut être sacré dans l'église même, afin de donner un témoignage plus éclatant de la dévotion que lui inspirait un prince si religieux. Il y convoqua donc le jour de Noël, une assemblée, où se trouvèrent des Saxons et des Normands. Deux évêques, un de chaque race, parlant chacun un langage différent, s'adressèrent au peuple et lui demandèrent s'il acceptait Guillaume en qualité de Roi. La foule, choisie, préparée avec soin, poussa de grands cris d'adhésion. Lorsque des troupes placées autour de l'église entendirent ces clameurs sauvages, elles se figurèrent que l'on menaçait l'existence de leur Duc. Aussitôt, sans plus réfléchir, elles commencèrent à égorger la multitude et à incendier les maisons prochaines. Le monarque eut besoin de tout son empire, de tous ses efforts, pour suspendre le carnage et arrêter les progrès de la flamme. Voilà bien les soudaines résolutions des peuples barbares !

Les nouveaux rois se placent, depuis Edouard Ier., dans un vieux fauteuil, qui a une grande importance aux yeux de l'historien. Il est en bois et sculpté à la manière gothique: un pignon termine le dossier, les bras s'élèvent trop haut pour que l'on y appuie ses coudes. Le meuble est soutenu par quatre lions couchants, dont les formes ne rappellent point la nature et ne flattent pas le goût. Ce ne sont guères que des animaux héraldiques. Le siège ou le banc, creux à l'intérieur, est une espèce de boîte, où l'on a logé la pierre mystérieuse de Scone: il a donc une grande épaisseur. La pierre, suivant la légende, serait celle dont Jacob se fit un oreiller, lorsqu'il dormit dans les plaines de Luz et que les anges lui apparurent, gravissant une échelle incommensurable. On la transporta de Judée en Espagne, d'Espagne en Calédonie.

Elle était placée au monastère de Scone, près d'Edimbourg et c'est de là que lui vient son nom. Les rois d'Ecosse la prenaient pour piédestal, le jour

Digitized by Google

de leur avènement et elle rendait un son harmonieux, s'ils étaient les héritiers légitimes du trône : dans le cas d'usurpation, elle restait muette comme la tombe ; formidable silence, qui menaçait leur repos et hâtait leur chûte ! Le peuple croyait l'indépendance nationale attachée à ce granit prophétique: là, où il séjournait, l'autorité suprême devait résider. Aussi, lorsque John Baliol eut été vaincu par Edouard Ier., le vainqueur transporta en Angleterre la dalle surnaturelle. Il fit construire la chaise où elle est placée depuis cinq siècles et demi, comme un pronostic de la réunion qui s'effectua trois cents ans plus tard. On avait orné le siége de peintures, de sculptures et de dorures nombreuses : le temps, la main des révolutionnaires, le faux goût de quelques princes les ont détruites; il n'offre actuellement qu'une charpente lourde et nue, mais elle disparaît sous des étoffes précieuses, le jour de la grande cérémonie. On la tient en réserve dans la chapelle d'Edouard le confesseur, ménagée à l'endroit que l'autel et les stalles occupent ordinairement. Le tombeau dégradé du saint monarque élève là ses trois étages d'arcades et forme une ruine poétique sous les voûtes de l'église qui le défendent inutilement contre la pluie, la neige et les tempêtes.

Il me fallut bien des visites pour étudier et juger l'ensemble et les détails d'un monument aussi vaste, aussi pompeux, aussi riche ; mais je ne regrettais pas les heures que je lui consacrais. Les églises nous ménagent au sein des villes de paisibles solitudes. L'âme s'y délasse du tracas des affaires et de l'ennui des soins journaliers. Comme elle se trouve à l'aise dans ce noble édifice, où tout est grandeur et poésie ! Comme les hautes pensées, qui constituent le fonds même de notre existence, Dieu, la nature, la loi morale, l'incertitude et la courte durée de la vie présente, l'espoir d'un meilleur monde, la folie de nos désirs, de nos haines, de nos chagrins sur une terre où nous demeurons si peu, la sagesse de l'indifférence, la grâce, la beauté de l'art, comme ces idées sublimes l'enveloppent et la bercent, la tranquillisent et l'adoucissent, la promènent au sein d'un paradis intellectuel et l'énivrent des joies les plus pures que l'homme goûte ici bas ! Ils sont vraiment à plaindre, ceux qui ne connaissent point ces méditations. Ils n'aperçoivent que la surface des choses : aveuglés par une brume funeste, ils n'en découvrent, ils n'en sentent pas le charme intime et leurs jours s'écoulent dans une monotonie profonde. Les douleurs cruelles de l'esprit ont donc leurs compensations !

Digitized by Google

POLITIQUE INTÉRIEURE.

DE LA SITUATION PARLEMENTAIRE, A PROPOS DU DERNIER VOTE POLITIQUE.

En France, dès l'ouverture des sessions parlementaires, les partis se montrent impatiens d'entrer en lutte; ils saisissent avec avidité la première occasion qui s'offre à eux de se dessiner. Tant d'impétuosité n'emporte pas les esprits en Belgique; les événements y suivent un cours moins précipité. Chaque année, il faut, pour nous servir d'une locution industrielle, plusieurs mois de mise en train à la vie politique de notre représentation nationale. Ce n'est qu'après ce délai qu'elle prend peu à peu son véritable aspect, et rien ne ressemble souvent moins à la fin des sessions que leur début. Depuis quelques années, la plupart des questions qui ont eu le plus de retentissement et entraîné les plus importantes conséquences, le traité de paix en 1839, la réintégration de M. Vandersmissen en 1840, la question de cabinet en 1841, la loi du fractionnement en 1842, la loi des fraudes électorales en 1843, n'ont été abordées que dans le deuxième trimestre de la session, du mois de mars au mois de mai; aussi cette saison semble-t-elle être devenue celle des remaniements ministériels.

Digitized by Google

Aucun vote politique n'a eu lieu cette année dans les deux mois qui ont suivi l'ouverture des chambres. Depuis les deux événements de l'année dernière, le renouvellement de la moitié de la chambre, la modification du cabinet, la situation des opinions parlementaires ne s'était pas encore révélée, lorsque la session politique s'est en quelque sorte ouverte, par la discussion et le vote du budget de l'intérieur. Ce premier pas de l'opposition ne pouvait être que la prise de possession du terrain où elle aura à se développer. On ne pouvait avoir en vue un résultat immédiat et décisif. Les choses marchent avec plus de gradation dans nos chambres. Il y a, d'ailleurs, deux raisons qui empêchent le vote d'un budget d'être le reflet bien fidèle de toutes les opinions ; la première, c'est la position gênée que ce vote fait aux fontionnaires publics qui, en Belgique, ne jouissent pas du scrutin secret; [1] la seconde, c'est que a chambre n'a pas l'habitude de donner une couleur politique à l'adoption des budgets, et qu'aux yeux d'un grand nombre de ses membres le rejet d'un budget a un caractère plus extrême que tout autre vote. On peut se rappeler que, malgré l'opposition qui s'est si hautement manifestée depuis deux ans, le budget de l'intérieur, l'année dernière, fut adopté à l'unanimité; l'année précédente, une seule voix lui avait été contraire (celle de M. Eloi de Burdinne). En 1841, dix voix seulement furent défavorables au budget de M. Liedts. En 1840, le dernier budget de l'intérieur présenté par M. de Theux ne rencontra que neuf opposans; encore était-ce une opposition peu politique, car des neuf voix cinq seulement appartenaient à l'opinion libérale. Il en fut autrement pour le budget des travaux publics en 1841; mais ce fut le ministère lui-même qui, après les premiers discours d'opposition, appela la chambre à se prononcer par un vote. Le sénat, malgré tout le mauvais vouloir qui l'animait contre l'administration et malgré l'intention qu'il avait eue d'abord de rejeter

[1] La chambre des représentants compte aujourd'hui 37 membres nommés par le gouvernement à des fonctions salariées et amovibles (non compris les bourgmestres et échevins); 24 d'entr'eux ont voté pour le budget de l'intérieur; un était absent, deux se sont abstenus. En dehors de ces voix, l'opinion libérale tout entière, y compris ses nuances les plus résignées, n'a donné que 6 suffrages approbatifs au budget de l'intérieur.

Digitized by Google

le budget, recula devant le vote, et l'idée d'une adresse fut préférée, comme exprimant, disait-on, l'opinion de la majorité sous une forme plus modérée.

Ce premier débat politique de la session a eu pour résultat de montrer que l'attitude des divers rangs de l'opinion libérale envers le ministre de l'intérieur est restée la même depuis la session dernière; quelques-uns des ministres nouveaux semblent, il est vrai, avoir trouvé des amis dans une fraction de l'opinion libérale; mais ce parait être plutôt l'effet de relations privées que celui de liens politiques, car, dans cette nuance, l'hostilité contre le chef du cabinet a été plus formelle et plus décidée qu'à la session précédente; et le refus de plusieurs des amis intimes des nouveaux ministres de s'associer à la politique de M. Nothomb est une leçon sévère pour ceux qui n'ont pas craint de s'associer à lui dans le cabinet. Cette circonstance rend même singulière la position de M. le ministre des finances; lui qui n'a pas encore autrement expliqué son entrée dans l'administration de M. Nothomb, qu'en disant qu'il avait écouté un vœu de conciliation, se trouve, en définitive, n'avoir guère concilié à M. Nothomb que lui-même, si tant est que, restreinte à ces étroites proportions, la conciliation soit restée sans nuage jusqu'aujourd'hui, circonstance sur laquelle plus d'un doute paraît s'être déjà élevé.

Ce qu'il y a de plus nouveau que l'attitude de l'opinion libérale, c'est celle de l'opinion catholique. Les symptômes ici n'ont pu être bien appréciés par le public, qui, voyant cette opinion voter en masse pour le budget de l'intérieur, a pu croire encore qu'il y avait entre elle et le ministère des liens de sympathie étroits, une *entente* vraiment *cordiale*. En réalité, les choses sont loin d'être dans cette situation. Si l'on excepte les murmures d'une dizaine de membres figurant dans les rangs les moins influens de ce parti et qui ne prennent guère part aux discussions importantes, tout le côté droit n'a opposé aux attaques dirigées contre le chef du cabinet qu'un silence glacial; à la question, plusieurs fois répétée, si dix membres de la chambre consentaient à accepter publiquement la solidarité de la politique de M. Nothomb, M. de Decker, qui ne pouvait oublier l'amitié qui le lie à M. Dechamps, et M. de Mérode, qui semblait céder à un sentiment de commisération, sont les seuls

Digitized by Google

qui aient répondu, non pour revendiquer hautement cette solidarité, non pour déclarer la politique du cabinet loyale, digne, patriotique, mais pour apprendre au pays, en d'autres termes, l'un que le ministère n'était pas tellement mauvais qu'il fût impossible d'en imaginer de pire ; l'autre que, si l'égoïsme et la ruse étaient au pouvoir, le pays lui-même était immoral, rusé, égoïste. Tristes efforts, attestant mieux encore que le silence combien l'apologie était impossible! Jusqu'où faut-il que le pouvoir soit descendu en Belgique, si ceux qui auraient le plus à cœur de le justifier, si les inspirations de l'amitié elle-même venant à son secours, ne trouvent pour le défendre qu'un langage plus outrageant, au fond, que les censures de ses adversaires?

Cette attitude du côté droit n'avait rien de fortuit. Elle était préméditée et convenue. Il paraît avéré qu'une réunion avait eu lieu dans laquelle on avait mis en délibération la marche qu'on suivrait. Et tout ce que les avocats du ministère ont pu y obtenir, c'est que plusieurs membres renonçassent au projet qu'ils avaient formé de faire des discours d'opposition et qu'on s'en tînt à ce silence provisoire. Ce sont là des changements graves dans la situation parlementaire, changements que les votes n'expriment pas et qu'il est difficile, par conséquent, d'apercevoir du dehors.

Ce qui arrive doit-il surprendre personne ? La force d'un parti, quelqu'il soit, consiste dans ses hommes les plus purs et les plus sensés. Est-il possible que, dans l'opinion catholique comme ailleurs, ces hommes ferment les yeux sur ce qui se passe chaque jour devant eux, sur ce qui froisse toute probité politique, ce qui révolte toute dignité de caractère ? Peuvent-ils ne pas s'apercevoir qu'au fond de cette politique, pour laquelle ils ne sont que des instruments, il n'y a qu'indifférence et mépris pour eux? N'ont-ils pas vu le chef du cabinet rougir de sa majorité devant les électeurs, changer de collègues comme il changerait de vêtements, se préparer à se ranger du côté des vainqueurs quels qu'ils fussent, jouer double jeu pendant les élections, de manière à pouvoir se flatter dans les deux camps d'avoir aidé au succès quelle qu'en fût la couleur ? N'ont-ils pas su cette joie avec laquelle a été accueillie, au sein du cabinet, la chûte de plusieurs notabilités de leur opinion, joie si vive que, dans son premier élan, elle n'a pu s'empêcher d'éclater

Digitized by Google

de toute part au dehors et dans laquelle se lit tout le désintéressement, toute l'élévation de la politique qui régit aujourd'hui nos affaires? Pour cette politique, en effet, tout homme parlementaire que sa valeur personnelle porte au premier rang est un obstacle incommode, car c'est un rival possible. Quels que soient ses opinions et son drapeau, le voir tomber est une victoire. Les ministres qui placent l'intérêt de leur patrie au-dessus du leur, se sentent, au milieu même des conflits de partis, une espèce de lien sympathique avec les hommes les plus distingués de toutes les opinions. Au jour des luttes électorales, ce sont eux qu'ils ménagent de préférence dans les rangs de leurs adversaires, qu'ils soutiennent avec le zèle le plus dévoué dans leur propre parti; ils voudraient qu'en tout tems les partis fussent représentés par leurs hommes les plus capables et les plus estimés; que, de quelque côté que penchât la victoire, le choix de la couronne pût toujours trouver autour d'elle dans les diverses opinions des âmes nobles et des esprits éclairés, capables de soutenir avec honneur le fardeau des affaires. C'est ce que commande l'intérêt gouvernemental. Mais nous n'en sommes plus là; l'intérêt gouvernemental est subordonné à l'intérêt ministériel. Et pour celui-ci, tout ce qui s'élève est une hostilité, toutes les têtes de partis sont des concurrens qui portent ombrage; dans cette sphère d'idées, le plus beau jour de la vie d'un ministre serait celui où il pourrait dire à la couronne: rendez grâce à Dieu et à mes manœuvres, le char de l'état est débarrassé de ce qu'il avait de trop pesant; je vous ai délivré de tous mes concurrents; désormais choisissez vos conseillers sans entraves; il ne vous reste plus que moi.

Tout un parti peut-il voir longtemps de sang froid un tel spectacle, consentir à en partager la responsabilité? La plupart des hommes que leurs opinions mettent depuis près de trois ans en rapport personnel avec le ministère, n'ont-ils pas eu d'ailleurs, tour à tour, l'occasion d'apprendre, par leur propre expérience, tout ce qui, dans la pratique des affaires, manque de franchise et de patriotisme à cette politique qui en est à ruser dans les moindres choses, qui a toujours quelque arrière-pensée à cacher même à ceux qu'elle caresse et qui doit tromper tour à tour tout ce qui subit son contact?

Digitized by Google

La presse catholique ne reflète guerre encore ce côté de la situation parlementaire. Après avoir discuté, pendant quelque temps, la question de savoir si M. Nothomb avait trahi l'opinion catholique dans les élections, incertitude aussi flatteuse pour le chef du cabinet que pour ceux qui consentent encore à se ranger derrière lui, elle l'appuie aujourd'hui et continue de faire une guerre passionnée à tous ses adversaires.

Il faut se rappeler que la presse catholique n'obéit pas à l'impulsion des hommes parlementaires de ce parti; au-dessus de cette influence, il y en a pour elle d'autres placées à l'écart des affaires et qui déjà plus d'une fois ont montré qu'elles n'en appréciaient pas exactement la situation. D'ailleurs, il est plus facile à des écrivains d'accorder au pouvoir, de loin et sous le voile de l'anonyme, un appui qui ne compromet pas leur personne, qu'à des hommes qui occupent une position respectable dans le parlement, d'attacher publiquement leur nom à une bannière d'où ne découlent sur eux qu'humiliations et mécomptes. En contact journalier avec les affaires et avec les diverses nuances d'opinion, il est plus malaisé à ceux-ci de s'aveugler sur les choses et sur les hommes au point de ne pas s'apercevoir de ce qui, autour d'eux, se ternit, s'affaisse, se pervertit, au point de ne pas se lasser de marcher derrière des chefs qu'ils sont sans cesse réduits à soupçonner de trahison et sous l'égide desquels ils ne peuvent pas compter qu'un seul des grands intérêts nationaux soit pendant six mois en complète sécurité, si le soin d'une existence ministérielle veut qu'il y soit porté quelque atteinte. Une position pareille doit être un supplice pour des hommes de cœur.

Est-ce à dire qu'il faille s'attendre incessamment à une rupture éclatante entre le côté droit et le ministère ? Nous ne hasarderons pas de prévisions à ce sujet. L'opinion catholique n'aime pas l'éclat. L'influence extérieure qui domine la presse de cette couleur, pèse aussi, quoique d'une manière moins absolue, sur ses hommes parlementaires; peut-être les choses changeront-elles un jour, et y a-t-il déjà un commencement de lutte sourde pour arriver à cet état normal des partis politiques où leur direction appartient à leurs chefs avoués. D'un autre côté, depuis les événements de 1841 qu'on a déjà regrettés publiquement, depuis le ré-

Digitized by Google

sultat des élections dernières, le découragement dépasse de beaucoup l'énergie dans ce côté de la chambre. Ce sont ces causes qui prolongent l'existence du ministère de M. Nothomb : quand elles viendront à lui faire défaut, on peut compter que de sa part les expédiens ne manqueront pas pour prolonger quelque temps encore cette union sans sympathie et sans estime, dans laquelle un parti et lui se nuisent l'un à l'autre par une solidarité qui leur pèse à tous les deux et achèvent d'user mutuellement leurs destinées déjà si compromises.

C'est assurément une étrange situation que celle d'un chef de cabinet qui ne vit que de l'abattement moral de l'opinion sur laquelle il s'appuie. On peut voir, d'après ce qui se passe depuis l'ouverture de la session, ce que, sous l'influence d'un tel état de choses, deviennent les affaires parlementaires. Trois mois se sont déjà écoulés dans la stérilité la plus complète. Le ministère, ne sentant d'appui réel nulle part, ne peut soutenir ni une pensée ni une volonté. Il prend une mesure pour favoriser le transit du bétail; il s'aventure jusqu'à la soutenir à la tribune, et, quelques jours après, il est obligé de battre en retraite et d'en faire espérer la révocation. Il présente toute une législation nouvelle pour imposer la culture, la fabrication et la vente des tabacs, et à peine le projet est-il publié, l'échec est tellement certain qu'il n'a plus qu'à s'ingénier, pour découvrir les expédients qui pourront l'amoindrir ou le retarder. Il n'a d'autre espoir de se tirer des questions d'organisation militaire et du budget de l'armée, qu'en les ajournant. La maladie de M. Dupont allait servir de prétexte pour un délai, mais l'honorable général se rétablit, et voici la santé d'un des ministres qui devient un embarras pour ses collègues. Le trésor, l'armée, le commerce porteront successivement la peine de cette déplorable position du pouvoir. Que peut-il dans une assemblée représentative, si nulle part il ne trouve d'adhésion sympathique, si personne, dans les détails des lois, ne veut lui faire le sacrifice de la moindre nuance d'opinion, si presque tous ceux qui pourraient l'aider se réjouissent hautement ou en secret de ses échecs? Il ne lui reste dans les discussions qu'à renoncer à toute conviction, à se mettre à la piste de la volonté flottante d'une majorité dont les éléments varient chaque jour, c'est-à-dire qu'il ne lui reste qu'à

Digitized by Google

abdiquer, et l'on sait ce que les affaires deviennent dans une assemblée délibérante, quand le pouvoir abdique.

Voilà pour les affaires. Mais les conséquences morales de l'état actuel des choses sont bien autres encore. Nous n'en voulons pour preuve aujourd'hui qu'un discours auquel nous avons fait allusion plus haut et qui a été prononcé par l'honorable M. de Decker.

M. de Decker, on le sait, est l'ami intime de M. le ministre des travaux publics; c'est dans des intentions toutes bienveillantes pour le cabinet, qu'il a cru devoir prendre la parole quand tout le monde l'abandonnait; et telle est la force de la vérité, telle est l'évidence du mal, que l'orateur a dû commencer par admettre, d'une manière plus ou moins explicite, toutes les plaintes de l'opposition, même les plus graves.

On a reproché au ministère d'être condamné par la fausse position que lui fait sa politique double, à l'impuissance et à la stérilité! « Cette impuissance, répond l'orateur, je ne la nie pas.«

On a stigmatisé dans le pouvoir l'absence de conviction, de dignité, le recours incessant à la ruse et à la duplicité. « Aujourd'hui, dit M. de Decker, on gouverne avec la tête; aussi, tout est calcul; la palme n'est pas au plus juste, mais au plus fin. »

On a accusé le chef du cabinet de ne voir que lui-même en toutes choses, de tout subordonner à l'intérêt de sa position, de sacrifier à des intrigues politiques jusqu'aux siéges de la magistrature, jusqu'aux fonctions du notariat, cette sauve-garde de la fortune des familles; on s'est plaint de voir la corruption s'étendre tous les jours plus loin. L'ami du cabinet va jusqu'à faire entendre, qu'à son avis aussi, « le gouvernement exagère les moyens d'influence dont il dispose. »

Tous ces aveux que la vérité arrache à sa franchise, il les résume en ces termes:

« Au fond et moyennant certaines réserves qu'il est inutile d'indi-
» quer, je suis d'accord, sur la situation actuelle des esprits et des
» choses en Belgique, avec les honorables membres qui ont parlé
» dans la séance d'hier. Oui, je le répète après eux: il y a faiblesse
» dans le pouvoir, il y a discorde dans le sanctuaire de la législa-
» ture; il y a désordre dans nos finances, anarchie dans les intel-

Digitized by Google

» ligences, abâtardissement des caractères, déification de l'intérêt » personnel. Tout cela est vrai. »

Tout cela est vrai ! Toutes ces calamités morales sont avouées par le soutien dévoué du cabinet ! Et quel est le lien qui unit ces prémisses à un vote favorable au ministère? Après de tels aveux, quelle est la raison qui va faire conclure à son maintien? Cette raison, le croirait-on? c'est que l'esprit du ministère est une conséquence nécessaire de nos institutions; c'est que le pays et la société tout entière sont aussi sceptiques, aussi égoïstes, aussi peu moraux que lui. Voilà pourquoi il faut fermer les yeux, se résigner à cette politique édifiante, se garder de la combattre, s'occuper exclusivement de quelques questions d'intérêt matériel et laisser là le reste qui ne peut servir qu'aux vaines discussions des rhéteurs.

Une telle conclusion, précédée de tels aveux, n'est-elle pas un des témoignages les plus frappants de la situation grave où se trouve le pays? Le symptôme serait moins sérieux, si ce langage était celui de quelque esprit étroit et borné qui ne peut s'élever jusqu'à l'appréciation des besoins moraux de la société, ou s'il sortait de la bouche de quelque ambitieux blasé qui après s'être usé à poursuivre dans le monde les jouissances de l'égoïsme et de la vanité, ne trouve au déclin de ses jours que vide au fond de lui-même et voudrait se persuader que toutes les âmes sont aussi desséchées que la sienne. Mais M. de Decker est un homme jeune, de mœurs simples, entré depuis peu d'années dans la vie politique, accessible par son caractère aussi bien que par son âge aux inspirations les plus généreuses; quand il défend l'opinion catholique, c'est des besoins moraux de la société qu'il semble avant tout préoccupé, c'est la cause de la morale sociale que dernièrement encore il voulait défendre dans un écrit apologétique de la conduite du clergé belge. Si la situation actuelle a cette influence sur des esprits de cette nature, quels ravages ne doit-elle pas faire dans des rangs plus vulgaires, sur des esprits étroits, sur des âmes faibles, sur des caractères frivoles?

Quoi ! ce sont de vaines questions, celles qui concernent la moralité du pouvoir ! Quoi ! la morale sociale et les atteintes qu'un gouvernement peut lui porter, ce sont là des futilités qu'il faut

Digitized by Google

abandonner en pâture aux déclamations! Le blâme le plus accablant s'élève de tout côté contre la politique d'un ministère; cette politique est accusée en plein parlement de n'avoir ni sincérité, ni désintéressement, ni conviction; elle est accusée de répandre la démoralisation sur le pays; le silence de tout ce côté de la chambre de l'appui duquel le ministère a vécu, le laisse sous le poids de ces reproches; pas un cri d'indignation ne s'échappe de son sein; pas une voix ne vient protester à la face du pays que le ministère est calomnié, que sa conduite est digne, honorable, franche, inspirée par ses convictions fermes et désintéressées; loin delà, si quelque ancienne amitié, quelque cœur miséricordieux, touché du délaissement cruel où il voit le pouvoir, vient à rompre le silence, ce n'est point pour le venger, pour s'associer à la responsabilité de ses actes; c'est pour confirmer, par les restrictions, et la timidité de la défense, ou par ses aveux, le fond même de l'accusation. Et ce sont des questions oiseuses, celles que soulève un pareil état des choses! Il n'y a là matière qu'à des jeux d'esprits, à des exercices de rhéteurs! Ce pouvoir, tellement abaissé que personne n'ose plus le défendre, ni s'en rendre solidaire, on a tort de le combattre; il faut en rougir peut-être, mais le subir en silence!

On en est venu à cette extrémité de ne pouvoir plus, nous ne dirons pas justifier (on ne l'essaie même pas), mais excuser, expliquer la politique du gouvernement, qu'en lui sacrifiant l'honneur du gouvernement représentatif, celui du pays, de la société entière. Comme on désespère de relever le ministère aux yeux de la Belgique, c'est elle qui doit être rabaissée à son niveau. Il faut quelle s'entende dire qu'elle ne mérite pas mieux; qu'il n'y a plus dans son sein ni dignité de caractère, ni dévouement aux intérêts publics, ni respect des devoirs du citoyen; que tout chez elle est calcul, égoïsme, abâtardissement.

Ah! que le pouvoir cache ses vices, s'il le peut. Mais les confesser, et prétendre les légitimer par l'exemple de la nation entière, plaider en quelque sorte les droits de l'immoralité au gouvernement d'un pays, c'en est trop. De tout temps, dans la vie privée, des hommes ont cherché à cacher leurs fautes derrière la prétendue corruption du genre humain; le dévouement à leurs yeux n'était que l'exception des dupes, et l'égoïsme la règle de

Digitized by Google

la généralité. Mais au moins jusqu'ici ils n'argumentaient pas de l'infériorité morale de leur pays, pour établir leur droit de le diriger. Oui, dans la société, le mal est mêlé au bien, les bons et les mauvais penchants sont en lutte. Mais est-il un moyen plus sûr d'étendre le domaine du mal, d'encourager les penchans blâmables que de déclarer, au nom du pays, la société en quelque sorte indifférente entre le vice et la vertu ; bien plus, de proclamer du haut d'une tribune nationale que, sous le gouvernement qui nous régit, la palme n'est ni au mérite ni au dévouement, mais à la ruse? Est-il possible que ce langage, que ces exemples n'enhardissent pas le vice, ne découragent pas la vertu? Quand vous dites aux mauvais penchans que vous êtes prêts à les subir, peuvent-ils ne pas profiter de la complicité de votre résignation? Quand vous proclamez les droits de la lie à s'élever vers la surface, pouvez-vous tarder à la voir monter ?

De quel droit, des hommes que leur pays a mis en évidence, qu'il a rangés parmi ceux qu'il charge de veiller sur lui, viennent-ils lui jeter à la face ce blasphème outrageant ? qu'ont-ils fait pour relever ses destinées morales ? quels sont les inutiles efforts qui ont épuisé leur courage et qui les autorisent à désespérer de lui? Est-ce par l'exemple de leurs molles indulgences qu'ils veulent le retremper? Croient-ils régénérer la société en réclamant pour le clergé le droit de la moraliser et en laissant au pouvoir celui de la pervertir ? Non, ce n'est pas le pays qui leur défaille, ce sont eux qui manquent à la mission dont il les avait revêtus. A quelle époque le gouvernement a-t-il fait aux instincts généreux de la nation belge un appel auquel elle soit restée sourde ? Quand une voix honnête a-t-elle du haut du pouvoir adressé au pays le langage de l'honneur et du patriotisme sans trouver des échos dans son sein? Vous êtes étonnés que, quand le gouvernement se déconsidère et s'abaisse, tout ne reste pas pur et debout autour de lui; que, quand le culte de l'intérêt privé est enseigné de si haut, il fasse des adeptes; que quand l'honnêteté est ridiculisée sous le nom de puritanisme, quand ses cris d'alarme et d'indignation sont traités de fleurs de rhétorique, elle perde de sa puissance; que quand le pouvoir sue le scepticisme moral par tous les pores, il en découle quelque chose sur la nation. Vous désespérez de votre pays parce

Digitized by Google

qu'il se sent mal à l'aise dans cette atmosphère, parce que cette façon de gouverner ne le relève pas, parce que des influences délétères portent leurs fruits dans son sein. Mais cette atmosphère, ce régime, ces exemples pervertiraient les anges. Et vous êtes vraiment bien pressés de vous récrier! Ne vous effrayez pas encore; car vous n'êtes pas au bout. Laissez faire le tems. La semence n'est pas levée; elle ne fait que germer en terre. C'est plus tard seulement que le pays recueillera tout ce qui se sème aujourd'hui.

Si nous nous sommes arrêtés au discours de M. de Decker, ce n'est point de gaîté de cœur; nous ne sommes pas sans sympathie pour le dévouement qui porte un ami à venir au secours de son ami dans une position difficile et que peut-être, dans le secret de son cœur, il n'approuve pas. Mais nous reconnaissons dans ce discours le signe de l'impuissance où se trouvent les hommes les plus bienveillants de réhabiliter la politique qui pèse sur tous. Ne pouvoir excuser que par la honte du pays les faiblesses du gouvernement et ne pas reculer devant ce genre d'apologie, n'est-ce pas un symptôme grave de l'action funeste que la situation exerce sur les esprits? Si, sous cette influence, un homme du caractère de M. de Decker a pu se laisser aller à professer en matière de moralité gouvernementale ce désolant indifférentisme dont les conséquences sont, nous en sommes sûrs, bien loin de son cœur, quels fruits, nous le répétons, ne doit-elle pas porter, dans les divers rangs de la société, pour tant de caractères faibles que mille besoins, mille tentations sollicitent, chaque heure du jour, à abandonner la ligne du devoir, et qui n'attendent peut-être que l'autorité d'un exemple pour se maintenir dans la voie de l'honneur ou se perdre dans celle de l'intérêt. Au sommet d'un pouvoir vers lequel tous les yeux sont tournés, tout est enseignement et exemple; le mal, comme le bien, y est contagieux. L'homme public, par l'influence d'un seul acte de dévouement désintéressé, par un seul mot où se peint la noblesse de son âme, raffermira peut-être dans la société cent caractères chancelans qui étaient sur le point de succomber. Quand au contraire l'exemple de l'égoïsme et du scepticisme moral descend de cette hauteur, les victimes qu'il atteint à des degrés divers doivent se compter par milliers.

Digitized by Google

Avant de finir, la *Revue Nationale* a un mot à ajouter sur ce qu'on appelle dans le langage parlementaire un fait personnel. Depuis trois ans, il n'est pas de discussions politiques à la chambre dans laquelle il ne soit fait allusion à notre recueil. Le peu de souci que de tout tems nous avons eu de repousser les nombreuses attaques de nos adversaires de la tribune et de la presse, prouve assurément que la contradiction nous paraît une condition fort naturelle de la position de l'écrivain politique, et que nous la supportons sans émotion ni impatience aucune. Quand on a confiance dans ses convictions politiques, on ne craint pas la lutte pour elles et l'on peut attendre avec calme que les faits viennent leur donner raison. Qu'une partie de la presse quotidienne nous ait depuis quatre ans défigurés de mille façons, qu'elle ait fait de notre recueil une production d'énergumènes, de babouvistes, de voltairiens, ou même d'athées; tout cela entrait probablement dans le droit des gens de la respectable guerre qui nous a été déclarée par elle et pour laquelle elle paraissait avoir été armée en course. Nous ne lui avons pas demandé de manquer au caractère de sa mission. Mais on peut sans être trop exigeant réclamer quelque chose de plus de la tribune nationale. Nous ne dirons pas à certains orateurs qui se donnent beaucoup de peine pour expliquer un passé qui est déjà loin, mais qui semble leur peser, qu'en Angleterre ou en France des chefs de parti qui ne sauraient trouver à la chûte d'un cabinet et à l'opposition qu'ils lui ont faite d'autres motifs qu'un article publié par l'ami d'un ministre dans *la Revue d'Edimbourg*, *la Revue trimestrielle* ou *le Journal des Débats*, courraient quelque risque d'exciter l'hilarité de leur auditoire. M. Dechamps a, dans la session dernière, fait si gracieusement amende honorable pour lui et d'autres, que nous consentirions volontiers à laisser là le passé et à n'ôter plus à personne la consolation de croire que la chute du cabinet de 1841 a eu un motif raisonnable. Mais si la tribune juge encore à propos de jeter à la *Revue Nationale* des accusations qui remontent à trois ou quatre ans, la *Revue Nationale* a droit de lui demander d'avoir un peu de mémoire et de ne pas oublier les faits.

Dans la dernière discussion, il a été de nouveau fait allusion par plusieurs orateurs aux énormités commises par notre re-

Digitized by Google

cueil sous le ministère de MM. Lebeau et Rogier ; à les en croire, la *Revue Nationale* affichait à cette époque les prétentions les plus alarmantes pour l'opinion catholique ; elle professait les théories les plus absolues, le libéralisme le plus exclusif; or, voici les faits tels que chacun peut aisément les vérifier ; il n'y a pour cela qu'à ouvrir la collection de notre recueil et il est peu de localités de quelqu'importance où chacun ne puisse se la procurer soit dans les bibliothèques publiques, soit dans les sociétés de lecture. Depuis le jour de la formation du ministère de MM. Lebeau et Rogier, jusqu'au vote de la chambre des représentants sur la question de cabinet, la *Revue Nationale* n'a publié sur la politique intérieure que trois articles, qu'on peut même réduire à deux ; car le troisième ne tend qu'à faire voir que les deux autres avaient été défigurés par nos contradicteurs. [1] Quand on relit aujourd'hui ces articles, on y trouve des appréciations des actes du cabinet, de ceux de ses prédécesseurs, tant comme ministres que comme chefs de l'opposition nouvelle, appréciations auxquelles il est très naturel que toutes les opinions n'adhèrent pas; mais nous défions qu'on cite, sans la défigurer, une seule page qui contienne une théorie exclusive, une prétention exagérée en faveur de l'opinion libérale. Sans cesse on y recommande la modération aux libéraux et au ministère; loin de provoquer les réactions, on en repousse l'idée ; loin de vouloir, comme on l'a dit, que les catholiques soient écartés des fonctions publiques, on veut, au contraire, que cette distinction de partis ait chaque jour moins d'influence dans les nominations du gouvernement. On n'y proclame pas le ministère comme le triomphe de l'opinion libérale, mais comme appelé à gouverner dans les vues les plus modérées et les plus conciliantes; on va même jusqu'à reconnaitre que la situation de cette époque indiquait comme plus naturelle une combinaison franchement mixte, mais qu'elle a été

[1] L'un est intitulé *Retraite et renouvellement du cabinet* Tome 2 (page 280) l'autre a pour titre *le ministère, ses actes et ses adversaires* t. 3 page 422. Le troisième article a été publié entre les deux autres, la *Revue National commentée par l'esprit des partis* t. 3 (p. 362.) Un quatrième article qui ne tend comme ce dernier qu'à faire voir comment les paroles de la *Revue Nationale* avaient été defigurées par les journaux de l'opposition, a été publié après le vote de la chambre des représentants sur la question de cabinet et pendant la discussion du sénat.

Digitized by Google

impossible faute d'hommes qui pussent être dans le cabinet une représentation suffisante de l'opinion catholique; qu'ainsi, c'est forcément et non pas par système que le cabinet a été composé d'éléments d'une seule couleur. On trouve, il est vrai, dans ces articles, une résistance assez vive aux attaques d'une opposition passablement passionnée. Mais pas un principe, pas une théorie, pas une doctrine de parti n'y est énoncée que l'homme le plus modéré ne puisse encore adopter aujourd'hui. Ceux qui nous prêtent un autre rôle, ou sont peu sincères, ou nous jugent d'après ce qu'ils ont lu dans la presse opposante du tems, qui a entassé mensonge sur mensonge, falsification sur falsification, pour dénaturer nos idées et notre langage.

M. de Decker est un des orateurs qui ont cru devoir faire de nouveau allusion à la *Revue Nationale*. Il a dit, dans son discours, qu'il avait appuyé le ministère de MM. Lebeau et Rogier pendant six mois, et que ce n'est que lorsqu'un article de la *Revue Nationale*, qu'il a qualifié de publication imprudente paraissant faite au nom des ministres, est venu lui donner un caractère exclusivement libéral, qu'il s'est déclaré son adversaire. On se rappelle en effet que, vers la fin du ministère de MM. Lebeau et Rogier, M. Deschamps, qui d'abord lui avait visiblement manifesté les intentions les plus bienveillantes, se tourna brusquement contre lui. M. de Decker suivit son ami. Ce changement surprit beaucoup de personnes. M. Van Cutsem a essayé un jour à la tribune d'en donner une explication que M. Dechamps a repoussée. Nous ne pouvons, à notre tour, accepter celle de son honorable ami. Nous ne disons pas que les adversaires de la *Revue Nationale* ne lui aient prêté beaucoup d'exagérations, beaucoup d'extravagances. Mais ces extravagances, ce libéralisme outré et exclusif, cette proscription des catholiques, ces projets renouvelés de Joseph II et de Guillaume Ier, sont de pures inventions de nos contradicteurs de cette époque, dont des hommes moins passionnés ont pu être dupes, mais auxquelles il serait tems de ne plus revenir, puisque les faits sont si faciles à vérifier.

18 février 1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANDRÉ CHÉNIER,

DRAME EN TROIS ACTES ET EN VERS, PAR M. WACKEN, DE LIÉGE.

L'auteur de ce drame qui vient d'obtenir un beau succès sur le théâtre de Bruxelles, n'est pas tout à fait nouveau pour la Belgique, quoique son nom vienne d'être prononcé à cette occasion pour la première fois. C'est lui qui publia, en 1841, un drame en vers également, *l'abbé de Rancé*, sous le pseudonyme d'Édouard Ludovic. Nous avons rendu compte de cette composition remarquable dans le quatrième volume de ce recueil [1]; notre examen se terminait par les paroles suivantes que nos lecteurs nous permettront de leur rappeler :

« Il y a beaucoup de talent dans cette première œuvre de M. Ludovic. Notre critique ne s'est point apesantie sur des défauts dont l'habitude d'écrire corrigera. Qu'il ne se décourage point, comme c'est le sort commun de nos jeunes auteurs belges; qu'il tienne ses promesses. Nous avons rempli les nôtres en faisant connaître à nos lecteurs les plus beaux passages d'un drame national, d'un essai

[1] Quatrième vol. page 386.

Digitized by Google

plein d'éclairs, dont nous leur conseillons vivement la lecture. »

Édouard Ludovic n'a pas trompé notre attente et sans attribuer à l'effet de notre bienveillante critique un progrès dont la source était en lui même, nous sommes heureux de ne plus retrouver dans sa poésie aucune de ces incorrections, aucun de ces à peu près qui déparaient par fois l'expression de sa pensée et relâchaient trop souvent le tissu de son style. Pendant les trois années qui séparent la publication de ces deux ouvrages, l'auteur paraît s'être appliqué à modifier entièrement sa manière, et le résultat de ce travail intérieur qui a porté avant tout sur la forme, est, à notre sens, une promesse d'avenir, plus solide encore que ne l'était la première. Car, nous l'avons dit bien des fois, le jour où nos écrivains auront trouvé le secret du style, cette science du dessin et cette entente du coloris qui manquent à la plupart, ce jour là il y aura réellement une littérature belge.

L'événement littéraire qui est le sujet de cet article, nous ferait croire que ce moment est plus proche que nous n'osions l'espérer. Voici un ouvrage en vers qui a été représenté sur un théâtre où les drames les mieux écrits et les plus intéressants n'obtiennent qu'un succès de courte durée, où le public est prévenu, il faut bien l'avouer, contre toute production indigène ; cet ouvrage dont l'auteur était inconnu, a été religieusement écouté d'abord, chaleureusement applaudi ensuite ; ce n'est pas tout, à la seconde représentation, le parterre, apercevant l'auteur dans la salle, a voulu lui adresser à lui-même, les bravos dont sa composition avait été l'objet, et enfin plusieurs soirées successives n'ont satisfait ni la curiosité ni les vives sympathies des spectateurs. Encore une fois il y a là un signe que nous reccueillons avec espoir, avec reconnaissance. Il est fait pour rendre le courage aux jeunes poëtes, et il nous permet de dire avec une entière liberté par quelles qualités réellement remarquables M. Wacken a mérité ce triomphe, et celles qu'il lui reste à acquérir pour aspirer à de plus durables succès.

Le sujet est extrêmement simple, un peu trop simple peut-être. Il roule sur la captivité d'André Chénier, sa passion pour une belle prisonnière, sa condamnation, sa mort. On ne connait guère d'autres détails sur ce jeune cygne, étouffé dans les troubles, que ceux qui sont consignés dans la notice de M. Delatouche, pu-

Digitized by Google

bliée pour la première fois, ainsi que ses ouvrages, en 1819. La destinée malheureuse d'un homme, qui ne prit rang parmi les plus grâcieux poëtes de la France que vingt-six ans après sa mort, son courage civil, ses mystérieuses amours, sa fin touchante et fatale, arrivée deux jours avant celle de la terreur, ont exercé l'imagination de quelques écrivains remarquables. M. Alfred de Vigny, fait de lui le héros d'un récit dramatique où les horreurs de 93 sont décrites avec beaucoup de vérité et d'énergie. M. Wacken n'a pas craint de reprendre ce sujet déjà un peu défloré et de le transporter sur la scène en même temps, si nous ne nous trompons, que l'idée s'en présentait également à un auteur parisien. Ç'a été là peut-être son plus grand tort.

La mort prématurée d'André Chénier n'est pas plus déplorable ou terrible que celle de tant d'autres victimes égorgées sous un régime de sang. Ce qui a fixé l'attention sur lui, c'est que la hâche en le frappant a tranché, avec sa brutale indifférence, la fleur à peine éclose de son génie. Aussi tel est le thème que M. de Vigny a développé dans *Stello*. Si M. Wacken avait eu plus d'expérience du théâtre, il aurait vu que cette donnée était trop simple pour la scène, et qu'on ne pouvait l'animer que par un moyen usé depuis longtemps. André Chénier aurait pu avoir médité un grand ouvrage et regretter amèrement de ne le pouvoir achever; le désespoir de l'artiste eût rempli tout le dénouement. Il n'en est pas ainsi dans le drame de M. Wacken; le citoyen et l'amant passent avant le poëte; André flétrit ses bourreaux, se dévoue pour sa femme qu'il aime et c'est à peine s'il songe à sa gloire éteinte avant d'avoir brillé. Il en résulte que, n'étant pas nn personnage historique, il finit par n'offrir plus aucun trait de caractère ou de physionomie qui le distingue de cent autres de ses nombreux compagnons d'infortune, et que, n'était ce nom de Chénier qui garde jusqu'au bout son prestige, le spectateur croirait assister à un de ces épisodes vulgaires, hélas, à force de s'être reproduits pendant cette terrible époque. D'ailleurs, il y a une autre tragédie que l'on entrevoit et dont l'intérêt est bien plus puissant; c'est celle qui aura le 9 thermidor pour catastrophe et le rideau tombe sur la journée du 7! Pour concentrer en un seul

Digitized by Google

personnage l'anxiété de toute la France, il faudrait que celui-ci vécût jusqu'au jour suprême qui termina la terreur, qu'une minute décidât de son sort, et qu'en applaudissant à sa délivrance, le public y pût voir celle de toute une nation. Mais voilà que nous avons presque indiqué la marche adoptée par M. Alfred de Vigny. C'est en voulant éviter de la suivre que M. Wacken en est venu à trouver une fable dramatique trop pâle pour le fond si fortement coloré sur lequel il a bien été contraint de la jeter.

Une rapide analyse justifiera ce reproche. Le drame a trois actes. Dans le premier, nous voyons qu'André Chénier aime une jeune fille prisonnière comme lui, qu'il en est aimé et qu'il a, sans le savoir, pour rival, St.-Just. St.-Just amoureux le 7 thermidor! Ce même jour, mais au second acte, Robespierre, très-amoureux aussi de Catherine Duplay sa maîtresse passe son temps, un temps dont chaque minute était comptée, à interroger méchamment André Chénier que, dans un élan d'incroyable abnégation, St.-Just veut sauver. Le malheureux poëte se perd ainsi que celle qu'il aime, par sa courageuse franchise : les proconsuls insultés condamnent à la fois le poëte et la jeune fille. Jusque là, il n'y a guère d'action. Le troisième acte amène encore moins d'événements dans une situation arrêtée dès le premier vers. Chénier, grâce à la cruelle pitié de St.-Just, obtient de mourir à la place de sa bien-aimée qui sera peut-être sauvée par le neuf thermidor.

L'ouvrage de M. Wacken pèche donc par le choix et par la nature même du sujet; mais ce qui rachète suffisamment ce défaut, ce sont des qualités littéraires très-remarquables, de très-beaux vers, beaucoup de chaleur, et des scènes qui dénotent un talent réel pour le théâtre que l'expérience ne peut manquer de mûrir. C'est la grâce, c'est la pureté du style et le choix heureux d'élégants détails qui ont déterminé le succès de ce drame. Nous allons faire comprendre, par l'examen des principales scènes, combien, sous ce rapport, il est supérieur à la plupart des pièces dues à des écrivains nationaux, qui ont été représentées, depuis 1830, sur un théâtre belge.

Le premier acte commence par une de ces conversations *confuses* entre des personnages qui ne reparaissent plus; M. Wacken aura

Digitized by Google

vu lui-même combien ces sortes de dialogues brisés refroidissent le public, et nous espérons qu'il y renoncera pour l'avenir. Chénier demeuré seul avec Trudaine, son ami, l'un de ces *cœurs formés pour le sien*, apprend, à n'en plus pouvoir douter, que la jeune fille,

Celle que nous nommons l'ange du prisonnier,

dit Trudaine, a deviné son amour et le partage. C'est Aimée de Coigny, la *jeune captive* qui lui inspira dans la prison de Saint-Lazare cette ode si naïve et si touchante, que le lecteur n'aura pas oubliée sans doute. M. Wacken a jeté un vers charmant dans cette scène :

. . . . . Assise à mes côtés,
Ses yeux étaient sur moi constamment arrêtés,
Et par eux dans son cœur quand je cherchais à lire,
Parfois un long soupir tombait de son sourire.

La confidence de Trudaine a cela de fâcheux pour la marche du drame, qu'elle rend inutile la scène où Chénier force Mlle de Coigny à lui faire l'aveu de son amour. Le public, qui connaît leur mutuel attachement, écoute volontiers les beaux vers qu'ils se disent, mais l'action s'arrête; c'est ce qu'il faut toujours éviter. Citons la réponse d'Aimée aux craintes qu'inspirent à son amant les préjugés qui les sépareront dans le monde :

Ils ont raison, ceux-là, qui pour nous rendre égaux
Sous nos pas en tous lieux ont creusé des tombeaux.
Tout faux éclat s'éteint lorsque Dieu nous appelle!
Ce serait une chose et douce et solennelle,
Si sur son échafaud l'on étendait un jour,
Comme un voile brillant, les rêves de l'amour!

Nous avons dit que St-Just s'est épris des charmes d'Aimée. C'est dans la scène suivante qu'inconnu d'elle encore, il lui ose avouer cette étrange et soudaine passion. Le récit qu'il lui fait de son origine et de ses progrès est un morceau achevé; là il n'y

Digitized by Google

a pas un mot qui soit de trop au point de vue du théâtre, pas un de ces vers brillamment inutiles qu'il faut mettre sur le compte d'une abondance excusable à l'âge du poëte. St-Just l'a aperçue dans la prison pendant le repas commun. Sa présence rendait la joie à ses compagnons d'infortune ;

Les yeux des prisonniers reflétaient son sourire !

Et lui s'enivrait de sa vue. Mais il a découvert entre elle et André Chénier des regards d'intelligence ; s'il lui parlait,

. . . Elle oubliait ses compagnes captives,
— Et moi, dont le regard, comme un poignard vengeur,
De l'heureux prisonnier semblait chercher le cœur!

Ainsi, le terrible St-Just est amoureux, et c'est une aristocrate qu'il aime. Il fait plus; repoussé par elle, il consent à la sauver ainsi que son amant. Soit; cet amour, ce sacrifice, on peut les comprendre chez le révolutionnaire fanatique qui n'avait pas atteint sa vingt-sixième année quand il perdit la vie. Mais Robespierre peut on croire qu'il dise à sa Catherine :

Si tu veux que mon cœur un instant se repose,
Parlons d'amour.....

Nous n'insisterons pas sur l'erreur que M. Wacken a commise, d'abord en traînant sur la scène ces deux hommes qui ne seront entrés définitivement dans l'histoire que quand le dernier de leurs contemporains aura disparu; ensuite en leur donnant, du moins au plus célèbre des deux, une place accessoire dans sa fable. Au reste, le langage qu'il leur prête, excepté lorsqu'il fait *Caton galant et Brutus dameret* est presque toujours digne deux. Nous ne savons point s'il n'est pas dangereux de faire dire à St-Just qu'il *accomplit une grande et sombre mission*, que les obstacles qu'il renverse sont *des têtes*. Cela ne serait point souffert sur la scène parisienne ; le public n'y entendrait point de sang froid l'apologie pas plus que la condamnation d'un passé si rapproché de lui. Mais nous aimons singulièrement les paroles que le poëte met dans la bouche de 93 :

Digitized by Google

Non, Catherine! il faut qu'aujourd'hui je les brise,
Ces instruments sanglants, ces êtres inhumains
Que le ciel pour mon œuvre avait mis en mes mains:
Quand il les aura fait rentrer dans la poussière,
Comme Octave devint Auguste, Robespierre
Mourra pour faire place à Maximilien.
—Le peuple me maudit! mais, enfant, ne crains rien,
Il m'appellera grand quand je serai son maître.

Ces vers ont une touche tout-à-fait cornélienne, le quatrième et le cinquième surtout, où le repos de l'hémistiche reporté à la césure imprime je ne sais quoi de rude et de heurté au nom de Robespierre qui contraste merveilleusement avec la traînante majesté de celui de Maximilien ; et le morceau tout entier a d'autant plus de mérite à nos yeux qu'il exprime avec une élégante précision, la pensée qui a dû passer souvent par l'esprit ambitieux et systématique du dictateur de 93. Du reste la présence des deux chefs de la terreur fournit à M. Wacken des situations d'une grande énergie qui animent tout le second acte et en font le meilleur de la pièce. André Chénier, interrogé par Robespierre et St.-Just, les interroge et les juge à son tour :

La liberté, que vous semblez défendre,

leur dit-il avec une dédaigneuse fierté

Moi, je crois mieux que vous l'aimer et la comprendre.

. . . . . .

Ce qu'il faut lui donner, c'est la chaleur féconde
Qui vient des cieux, l'air libre et la fraîcheur de l'onde,
Et nous verrons de fleurs sa tige se couvrir. —
Ainsi la liberté doit lentement fleurir.

. . . . . .

— Enfin la liberté telle que je la rêve
Pour défense n'a pas l'échafaud, mais le glaive ;
Non pas les délateurs, les bourreaux, mais les lois !
Des hommes et du ciel vous violez les droits :
Ne les réclamez plus, votre âme en est indigne ;

. . . . . .

Digitized by Google

Saint Just veut répliquer, justifier les moyens en faveur du but et il ajoute :

Dieu même auprès du bien mit le mal en tout lieu :
Les hommes feront-ils ce que n'a point fait Dieu ?

Mais André Chénier, redoublant de dédain et d'indignation, lui fait cette réponse à la fois poétique et juste :

Les sophismes toujours ont fait naître le crime.
Et trop souvent l'on voit des hommes généreux
A l'œuvre des méchants être entraînés par eux.
Si belle quelle soit jamais une utopie
Ne peut valoir un homme et payer une vie.
Le Tout-Puissant pouvait dans sa création
Semer partout le mal, même à profusion ;
Il avait mesuré de son regard suprême
Tout le bien qui devait résulter du mal même ;
L'équilibre éternel n'en était point troublé.
Mais à vous l'avenir ne s'est pas dévoilé ;
Quand vous aurez sapé l'édifice à sa base,
Dans sa chute soudaine il faut qu'il vous écrase :
Songez-vous seulement à bâtir en son lieu ?
Malheureux, qui voulez vous comparer à Dieu
Et croyez qu'il est Dieu seulement par sa foudre !...
Vains subterfuges ! — Non, je ne puis vous absoudre.

Nous ne croyons pas que M. Wacken ait écrit des vers mieux pensés et dont le style soit plus irréprochable. Il était nécessaire de les citer pour donner toute la mesure actuelle de son talent et prouver que sous le rapport de la facilité, de l'élégance et de la sobriété de l'expression, ainsi que de la hauteur des idées, il ne le cédera en rien lorsqu'il sera plus égal, aux meilleurs poëtes que compte aujourd'hui la France.

Il y a dans sa pièce imprimée un personnage qui a disparu au théâtre. C'est le père d'André Chénier. On a bien fait de le supprimer ; il ressemblait trop aux vieillards solennels de M. Victor Hugo et n'ajoutait guère à l'intérêt de la situation. Lorsqu'André voué au supplice, a osé braver Robespierre, faut-il encore que son

Digitized by Google

vieux père, maladroitement caché dans un appartement voisin, vienne le maudire. M. Wacken reviendra de cette manie des coups de théâtre, dont l'auteur d'Hernani a beaucoup trop abusé.

Avec un peu d'adresse, M. Wacken aurait donné à son dénouement une forme qui eût su mieux captiver la pitié du spectateur. Celui-ci ne voit pas clairement la généreuse substitution de Chénier; il ne comprend pas pourquoi Mlle. de Coigny, portée sur la liste du jour, est sauvée si André Chénier, qui doit être exécuté le lendemain, se met à sa place. Le sacrifice mieux expliqué eût jeté sur la dernière scène un intérêt qui lui manque par moment. Du reste, les adieux du poète à la vie, son invocation à Dieu, quand il s'unit avec celle qu'il va quitter pour l'échafaud, sont deux morceaux achevés. Nous allons les citer dans leur entier; ils permettront au lecteur d'apprécier par lui-même la manière de M. Wacken,

CHÉNIER, *seul.*

Que le crime demain périsse, ou qu'il prospère,
Nous nous embrasserons au ciel, ô mon vieux père!

(Il fait quelques pas vers l'avant-scène les bras croisés, la tête penchée, et plongé dans une profonde rêverie.)

Puisque l'éternité m'appartiendra bientôt,
Ce monde, que déjà je regarde d'en haut,
S'efface; à mon oreille aucun bruit n'en arrive. —
Ainsi le nocher voit s'évanouir la rive
Aux nombreuses clameurs, — puis n'a devant les yeux
Rien que l'immensité de la mer et des cieux.
— Quand mon âme a rompu son exil, et salue
Le rivage natal que découvre sa vue,
De ces biens, vrais ou faux, que je laisse après moi,
Tout ce que je regrette en ce monde, c'est toi.
Toi qui viens, lorsque l'heure implacable s'avance,
Me montrer quels trésors me gardait l'existence!
Ton amour devait donc n'éclairer que le seuil
D'un sépulcre! c'était la lampe du cercueil!
Partagée avec toi, combien ma renommée
M'eût paru glorieuse et sainte, ô mon Aimée!
J'eusse voulu me faire un nom grand entre tous
Pour pouvoir de plus haut descendre à tes genoux;

Digitized by Google

J'eusse dans tes regards puisé la poésie ;
J'eusse mis à tes pieds ma corbeille choisie
De vers tout imprégnés d'amour, suaves fleurs
Qui naissent d'un sourire et qu'arrosent des pleurs. —
Oui, l'immortalité serait à toi peut-être !
Car, qui sait si le ciel ne m'avait pas fait naître
De ces hommes élus dès ce monde, de ceux
Que Dieu fait tellement resplendir de ses feux,
Que s'ils ont rencontré sur la terre une femme,
Qui leur donne sa vie et qui prenne leur âme,
Leurs lèvres, en venant à son front se poser,
Y laissent une étoile après chaque baiser ?
Ah ! si c'est une loi de cette courte vie
Qu'un seul instant d'espoir comme un crime s'expie,
Pourquoi, mon Dieu ! pourquoi me montrer ici-bas
L'amour et le plaisir qui me tendent les bras,
Un bonheur, ô mon Dieu, si grand qu'il semble un rêve,—
Alors que du tombeau la pierre se soulève !...
— Mais où t'égares-tu ? — Ces regrets puérils
Sont-ils dignes de toi ? — Quoi donc ! tes pieds sont-ils
Tellement attachés à ce sol de misère,
Que ton regard hésite et se porte en arrière?
Regarde devant toi, regarde ! vois les cieux
Qui t'ouvrent leurs trésors : franchis d'un pied joyeux
Les bornes de l'exil : c'est la terre promise !
— Qu'on entende vibrer la lyre qui se brise ;
Poëte, chante encore, et que l'hymne d'adieu
S'échappe avec ton âme et remonte à ton Dieu !

Ce monologue est d'une facture large et poétique. Nous l'avons cité tel que l'acteur le dit à la représentation. Nous regrettons beaucoup que les exigences de la scène aient forcé l'auteur a supprimer ce passage-ci qui présentait une image à la fois pleine de fraicheur et de mélancolie :

Et toi tu vas rester seule sur cette terre :
Lorsque tu porteras en tous lieux avec toi
Un mort enseveli dans ton cœur, oh ! dis-moi,
N'est-ce pas, car ce nom au cercueil va descendre,
Les profanes jamais ne troubleront sa cendre ?

Digitized by Google

Aimée, ah ! saurais-tu les éloigner toujours,
De ce cœur de seize ans, tombeau de nos amours,
Et ne feras-tu pas comme fait la nature
Qui vas bientôt couvrir de fleurs ma sépulture?

Poursuivons notre citation. Chénier retombé dans sa rêverie, écrit ces iambes devenus célèbres qu'il n'a pas achevés :

CHÉNIER, *écrivant.*

» Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre
» Anime la fin d'un beau jour,
» Au pied de l'échafaud j'essaye encor ma lyre :
» Peut-être est-ce bientôt mon tour... »

AIMÉE, *qui vient d'entrer.*

André !...

CHÉNIER, *se levant.*

C'est elle ! Aimée ! ah ! c'est Dieu qui m'envoie
A l'heure de mourir cette dernière joie!

AIMÉE, *essayant de sourire.*

Vous parlez de mourir ! avez-vous oublié
Ce projet, qu'en secret vous m'avez confié !
Ne me disiez-vous pas : Encore une journée,
Et nous verrons pour nous changer la destinée?
— Je sais tout ! devant eux vous n'avez pas fléchi;
Je voulais vous sauver ! Avez-vous réfléchi
Que pour toujours m'a vie est liée à la vôtre
Et que la mort de l'un sera celle de l'autre.
(Mouvement d'André.)
Ce n'est pas un reproche, André... Je ne crains rien,
J'ai confiance en Dieu. Dieu vous sauvera bien!

CHÉNIER.

Pourquoi me dérober tes larmes ? pourquoi feindre?
Oh ! cela me fait mal. Pleure sans te contraindre !
Renfermée en ton sein, cette sourde douleur
Est affreuse, et te brise, et me navre le cœur.
Que je puisse essuyer les pleurs de ton visage !
Que je puisse du moins te consoler... Courage !
Vois, je suis calme, moi.

Digitized by Google

AIMÉE.

Que doit-il arriver ?
Du courage ! et pourquoi, si l'on doit vous sauver ?
Que vous ai-je donc fait ?

CHÉNIER.

Ah ! que Dieu te délivre
De ce funeste amour ! — Laisse-moi ! tu dois vivre,
Toi — vivre heureuse !

AIMÉE.

Et vous, mon Dieu !

CHÉNIER.

Non, calme-toi,
Je ne dois pas encor mourir... Mais malgré moi
Dans mon âme une idée affreuse vient de naître.
Nul de nous ne connaît son lendemain. Peut-être
Faudra-t-il nous quitter, — non, ce n'est seulement
Qu'un doute qui m'obsède, un noir pressentiment, —
L'éternité peut-être à cette heure m'appelle.

AIMÉE.

André !..

CHÉNIER.

Qui sait, alors ? car vous êtes si belle !
Tant d'hommages flatteurs entoureront vos pas !
Votre esprit transporté ne se souviendra pas
De celui qui, mourant, avait l'âme ravie,
Puisque vous lui donniez un jour de votre vie !

AIMÉE.

André, mais quel démon vous fait parler ainsi ?
Ah ! si vous mouriez, vous, moi je mourrais aussi.

CHÉNIER.

On le croit lorsqu'on aime... et plus tard, on oublie...
Il n'est pas de douleur qui remplisse une vie.
Cet amour ne sera pour vous, dans l'avenir,
Que le rêve d'une heure, un lointain souvenir,
Un rayon de soleil qui, luttant avec l'ombre,
Rendit pour un moment votre prison moins sombre, —
Ou bien la fleur sauvage éclose sur le mur,
Qui parfumait jadis votre cachot obscur

Digitized by Google

Et que vos yeux distraits ont parfois caressée...
La mort serait horrible avec cette pensée !

AIMÉE.

Vos paroles, André, tombent de tout leur poids
Sur mon cœur qui se brise, et c'est trop à la fois !
Vous êtes sans pitié.

CHÉNIER.

Mon pauvre ange, pardonne !

AIMÉE.

Mais vous avez raison. — Il faut que je te donne
La preuve que je t'aime. Il faut que devant Dieu
Nous soyons à jamais unis, et dans ce lieu !
Et si de l'un de nous sonne l'heure suprême,
Qu'il sache qu'ici-bas la moitié de lui-même
Reste pour le pleurer !

CHÉNIER.

Bonheur inespéré !
En face de la mort ce serment est sacré
Comme fait dans l'église et béni par le prêtre.
Le ministre nous manque : adressons-nous au maître.

(Il lui prend la main et lève les regards au ciel.)

Toi, dont on a brisé les simulacres d'or,
Mais qui règnes toujours, et possèdes encor
Pour temple l'univers, pour autel la nature,
Pour encens les soupirs de toute créature,
Pour cantiques sacrés les battements des cœurs,
Dont le doux bruit se mêle à tes célestes chœurs ;
Toi qui sais, s'il le faut, pour venger ton injure
Par delà cette vie atteindre le parjure,
Seigneur ! étends sur nous ta main pour nous bénir !

(A genoux.)

Je jure de l'aimer jusqu'au dernier soupir,
D'être, si tu me veux laisser sur cette terre,
Son appui, son époux à la fois et son frère ;
Je le jure ! et quand l'heure aura sonné, Seigneur !
J'irai te rendre au ciel compte de son bonheur.
Tu mis dans nos deux cœurs une pareille flamme :
Unis-les aujourd'hui pour n'en faire qu'une âme !

Digitized by Google

(Il se lève; à Aimée.)

Maintenant, à ton tour : seras-tu désormais
L'ange de mon foyer, ma compagne à jamais,
Ma femme ?...

AIMÉE.

Je le jure.

(Elle se lève à son tour.)

CHÉNIER.

Union fortunée ?
Viens, qu'un baiser en soit le gage.

(Il l'embrasse au front)

Elle est signée.

L'invocation que l'on vient de lire est toujours vivement applaudie au théâtre. Ici peut-être la scène devrait se terminer. Le dialogue qui suit est plein de charme à la lecture; mais il a le tort de ralentir l'action. Nous comprenons cependant que M. Waken n'ait pas eu le courage d'en faire le sacrifice :

AIMÉE, *penchant sa tête sur l'épaule d'André.*

Maintenant et toujours, André, je suis à toi !
A toi jusqu'au tombeau, mon seigneur et mon roi !

CHÉNIER.

Accepte mon dernier serment, mon Dieu : Je jure
Que ma mort va la rendre au monde, chaste et pure !

AIMÉE.

Que dis-tu ?

CHÉNIER.

Que la mort peut, en rompant ces nœuds,
Te laisser bientôt libre et prête à d'autres vœux...
Dieu retire sa main d'une union qu'amène
L'oubli d'un saint amour. Une nouvelle chaîne,
Peut de fleurs d'oranger couvrir un front en deuil :
Le ciel ne bénit pas un lit fait d'un cercueil.

AIMÉE.

Encore, André !... c'est mal... Quel délire est le vôtre ?
Depuis que pour jamais nous sommes l'un à l'autre,
Mon âme de nouveau s'est ouverte à l'espoir.
Quand nous étions tous deux à genoux, j'ai cru voir

Digitized by Google

S'étendre sur nos fronts une main de lumière.
— Mais à tes noirs pensers pourquoi donner carrière ?
Oh ! crois-moi, nous vivrons ! nous vivrons à nous deux.
Loin de tous, moi pour toi, toi pour moi, je le veux !
Tu n'exposeras plus pour de vaines paroles
Ta liberté, tes jours, dans des querelles folles :
Mon André, laisse-les s'arracher les morceaux
D'un pouvoir qu'a souillé la fange des ruisseaux :
A quoi bon tout cela? je t'appartiens ; la vie,
C'est aimer ; désirer autre chose est folie !
Quel triste diadème oserons-nous poser ;
Quels lauriers de triomphe, où l'on mit un baiser ?
Tu chercheras la gloire immortelle et sereine
Qui ne s'est point flétrie au souffle de la haine,
Et que ne suivent pas les larmes et le deuil :
Et celle-là sera ma joie et mon orgueil !
Celle-là rend heureuse une femme qu'on aime !
Oh ! moi, je suis de toi plus fière que toi-même,
Et l'éclat de ton front rejaillit sur le mien !

CHÉNIER, *pensif.*

Son sourire me navre.

AIMÉE.

André, qu'as- tu donc?

CHÉNIER.

Rien....

(A part.)

Pauvre enfant ! son époux n'est plus de ce royaume.
Celui qu'elle a juré de suivre, est un fantôme !

AIMÉE.

Nous irons habiter la campagne, — bien loin
D'ici, — dans l'Italie, où le ciel a pris soin
D'unir tout ce qu'on aime et tout ce qu'on admire, —
Ou dans ta belle Grèce, où l'éternel sourire
Tombe d'un ciel doré sur une terre en fleurs !
— N'est-ce pas? — Au milieu de sites enchanteurs :
Une blanche maison de vergers entourée.
Quelques arbres touffus en masqueront l'entrée
Comme d'un sanctuaire. Et j'aimerais encor
Voir, le long du mur blanc, pendre des grappes d'or.

Digitized by Google

— Et des fleurs au balcon, des fleurs à la fenêtre.
Des fleurs partout !... Je vois d'ici le toit champêtre,
La frêle jalousie ouverte au vent du soir,
A l'heure où nous irons sur l'herbe nous asseoir,
Parler, sous un ciel pur où le regard se plonge,
De l'obscure prison qu'égayait un doux songe, —
Et nous ressouvenant de ces temps douloureux,
Nous nous estimerons encore plus heureux !

CHÉNIER.

Aimée ! ah ! je ne puis te laisser ce beau rêve...

AIMÉE.

Que dis-tu !

CHÉNIER.

Le réveil doit être horrible !...

AIMÉE.

Achève !...

CHÉNIER.

Pourquoi pâlir ? on s'aime ailleurs comme ici-bas,
L'amour est éternel, car l'âme ne meurt pas...

(Bruit au-dehors.)

AIMÉE.

Quel est-ce bruit ?

CHÉNIER.

C'est...

AIMÉE.

Quoi ?..

CHÉNIER.

Je ne puis te le dire.

AIMÉE.

Le char des condamnés !

CHÉNIER.

Se terreur me déchire !
C'est pour moi qu'il vient...

AIMÉE.

Ah !...

(Elle tombe évanouie.)

Digitized by Google

Faisons une citation encore; ce sera la dernière. On sait qu'André, au moment de monter sur l'échafaud, a dit en se frappant le front: J'avais quelque chose là! M. Wacken s'est emparé de ce mot et l'a même très-heureusement complété.

Et pourtant je le sens,

dit Chénier dans la pièce, comme dans la réalité,

J'avais là le génie.

Puis il ajoute en portant la main à sa poitrine :

Là, le bonheur !

Tous les passages que nous venons de transcrire, et d'autres que nous aurions fait connaître encore sans la crainte de trop multiplier les citations, les applaudissements réitérés du public, la sensation que cet ouvrage produit encore parmi nous, en disent plus que tous nos éloges. Des critiques, trop sévères peut-être, lui ont reproché le ton lyrique de son style, c'est-à-dire une abondance de poésie qui s'allie difficilement avec la précision qu'exige le théâtre. C'est un beau défaut où, comme on l'a vu d'ailleurs, il ne tombe pas toujours et dont il se corrigera trop complètement peut-être.

Mais ce qui domine toutes ces critiques partielles, ce qui jette dans l'ombre nos observations les plus rigoureuses (et nous ne les lui avons pas épargnées), c'est le fait que l'on ne peut plus nier et qui a valu à ce jeune homme tant de sympathies et d'applaudissements. C'est que voilà un drame qui ne déparerait point la première scène française; c'est que voilà un vrai poëte, né en Belgique, dont l'imagination est vive et variée, dont la pensée a de l'élévation, qui a écrit de très-beaux vers, et qui, grandi par un premier progrès, semble faire pressentir un plus rare progrès encore; c'est que ce jeune poète qui vient d'oser dire son nom, a tout au plus vingt-cinq ans. Une belle carrière est ouverte devant lui; qu'il la parcoure à présent d'un pas infatigable et sûr.

Digitized by Google

LES MESSAGES DU ROI DE PRUSSE

EN RÉPONSE

AUX ÉTATS-PROVINCIAUX (SESSION DE 1843.)

Dans une de nos plus récentes livraisons, nous avons rendu compte de la dernière session des Etats-Provinciaux de la Prusse, qui, par le mouvement politique qu'elle a révélé, constitue certainement un des événemens les plus graves de l'Allemagne depuis la paix de 1815 [1]. Nous avons promis de compléter cette revue par l'analyse des messages royaux qui n'étaient pas encore connus à cette époque, et dans lesquels devaient se trouver consignées les réponses du monarque aux nombreuses demandes formulées par les États.

Ces messages ont paru, et, comme on pouvait s'y attendre, le monarque essaie de résister à ces tendances qui se sont si vivement manifestées dans les assemblées provinciales. Nous disons que le roi essaie la résistance, parce qu'il nous paraît peu probable qu'il réussisse, sans concessions nombreuses, à attiédir une lutte qui, en si peu de temps, a pris des allures si décidées. On a beau ne reconnaître aux États-Provinciaux qu'une autorité consultative, imposer quelques restrictions à la publicité de leurs débats, on ne leur ôtera plus ni la force que l'opinion publique leur prête, ni la grande influence qu'à leur tour ils exercent sur cette opinion. Or, c'est là le gouvernement parlementaire dans ce qu'il a de plus important, le reste n'en est que la conséquence qui doit suivre un peu plus tôt ou plus tard. Si les États des provinces doivent continuer à voir grandir ainsi leur ascendant moral, on ne sait vraiment pas

[1] V. t. IX p. 224.

Digitized by Google

ce que le gouvernement prussien gagnera à résister à l'établissement d'une représentation nationale. Il ne serait pas impossible qu'après s'être épuisé à lutter contre ce qu'on ne peut détruire, on finît par s'apercevoir qu'après tout huit assemblées délibérantes rendent l'exercice du pouvoir plus difficile que deux, et que, quand on a, dans le pays, tout le bruit, toute l'effervescence, tous les tiraillemens du gouvernement représentatif, ce qu'il y a à la fois de plus sûr et de plus commode pour l'administration, c'est de pouvoir opposer à ces difficultés l'arme que les institutions représentatives possèdent seules, l'appui d'une majorité parlementaire. Il est, en définitive, plus digne et plus facile de s'entendre avec la majorité d'une représentation nationale et de s'appuyer franchement sur elle, que d'avoir à s'escrimer de tous les côtés à la fois contre une pléïade de représentations locales, dont les efforts et les prétentions ne se mesurent pas toujours au rayon de leur territoire et qui peuvent souvent ne représenter que des minorités.

On se rappelle que les États-Provinciaux avaient eu successivement à s'occuper dans la session de 1843 comme dans les précédentes, des projets de loi du gouvernement et des motions de leurs propres membres.

La plupart des projets de loi soumis à leur avis par le gouvernement avaient été accueillis sans discussion ; un petit nombre avait provoqué des observations. A l'égard de ceux-ci le monarque, dans ses *Landtags-Abschiede* [1] déclare que ces observations seront mûrement pesées par lui. Tel est aussi le sens de la réponse adressée aux États des sept provinces qui ont accueilli le projet de Code pénal, tout en réclamant quelques modifications. Mais on se rappellera que les États du Rhin avaient repoussé ce projet comme menaçant les institutions judiciaires que la domination française a léguées à une partie de cette province; ils devaient s'attendre à une réponse différente :

« Nous avons remarqué avec déplaisir dans cette discussion, dit le monar-
» que, des préventions et l'absence d'un examen impartial. Néanmoins, puis-
» que nos fidèles États ont fait leur, et nous ont présenté comme tel,
» l'avis de leur commission, nous y aurons soigneusement égard, de même
» qu'aux observations des États des autres provinces, dans la rédaction défi-
» nitive de cette importante loi, rédaction dont on s'occupe déjà. Mais quant
» à la demande d'un nouveau Code pénal qui prenne pour base la légis-
« lation française, nous la repoussons avec d'autant plus d'énergie, que nous
» nous sommes surtout proposé de fortifier, sous tous les rapports, l'élément

[1] Ces documents ont été publiés par la *Gazette générale de Prusse*, N. 2 à 10 de cette année. Le message adressé aux Etats du Rhin, occupe à lui seul, sans les mémoires des ministres de la justice et du ministre de l'intérieur, près de quinze colonnes de ce journal ; il répond à 70 pétitions différentes votées par cette assemblée.

Digitized by Google

» et l'esprit allemands. L'idée d'introduire dans la monarchie prussienne » un seul Code pénal qui accueille les idées utiles de quelque part qu'elles » viennent,a déjà été émise dans le *Landtags-Abschied* adressé aux États du » Rhin en 1839 par notre seigneur et père. Le vœu unanime des États des » autres provinces, a fortifié en nous cette même intention.

» Nos fidèles États du Rhin allèguent, comme motif principal de l'avis » émis par eux, la crainte que le projet ne mette en danger les institutions » judiciaires de la province ; mais ils se convaincront, en lisant le mémoire » rédigé à cet effet par nos ministres de la justice, combien sont peu fondées » ces appréhensions, qui, d'ailleurs, ne peuvent être justifiées après notre » intention exprimée à plusieurs reprises de ne porter nulle atteinte à ces » institutions.

» En ce qui concerne l'allégation que la tâche imposée aux États a été ren- » due plus difficile encore par la communication tardive des projets de loi [1] » un mémoire de notre ministre de l'intérieur, joint aussi au présent mes- » sage, prouve que ces projets ont été communiqués aussitôt qu'il a été pos- » sible de le faire, et que le temps n'a pas manqué pour en faire un examen » attentif. »

Les deux mémoires très étendus auxquels le message fait allusion sont signés, l'un par MM. Mühler et de Savigny, ministres de la justice, l'autre par M. le comte d'Arnim, ministre de l'intérieur ; ils ont pour objet, le premier, d'établir que les Etats du Rhin ont eu tort de déclarer que le projet de code pénal compromettait l'existence des institutions judiciaires de la province, le second, de défendre le gouvernement du reproche d'avoir, par ses communications tardives, rendu la discussion plus difficile. Il reste vrai de dire, même après ces explications des ministres de la justice, que si le projet de code pénal et celui de compétence laissent subsister l'institution du jury, l'extension de juridiction donnée aux tribunaux criminels [2] en restreint singulièrement l'importance. Deux autres mémoires des ministres Eichhorn et de Bodelschwing, sur des pétitions votées par les Etats du Rhin, sont également joints au message. Ce soin du gouvernement prussien de justifier ses actes et de répondre à toutes les observations démontre une susceptibilité honorable, et prouve que dans cet État, où l'action du pouvoir n'est pas encore soumise à toutes les exigences du gouvernement représentatif, il n'en ressent pas moins le besoin de se concilier l'opinion publique.

[1] Les Etats du Rhin s'étaient plaints surtout de ce que le projet de compétence avait été envoyé après que la commission avait déjà commencé l'examen du projet de code pénal.

[2] Dans le système prussien, ce sont nos tribunaux correctionnels avec une compétence plus étendue.

Digitized by Google

La partie la plus intéressante des discussions des Etats-Provinciaux, était celle qui concernait les matières dont ils ont été saisis sur motions faites par des membres de ces assemblées [1].

La question de la liberté de la presse et de l'abolition de la censure, avait occupé les États de Prusse, ceux du Rhin et ceux de Poméranie. A Stettin, plusieurs pétitions dans ce sens avaient été rejetées à l'unanimité ; à Dusseldorf, les partisans de la liberté de la presse n'ayant pu réunir les deux tiers des voix avaient également été repoussés ; mais à Kœnigsberg, capitale d'une province où les idées politiques semblent très avancées, le résultat fut différent : une forte majorité vota une pétition pour demander au roi qu'il réglât, avec l'assentiment de la diète germanique, et de concert avec les Etats Provinciaux, la liberté de la presse, abolît la censure, fît disparaître en attendant toute entrave qui n'est pas expressément prescrite par la législation fédérale, et prit des mesures nouvelles pour empêcher tout acte arbitraire de la part des censeurs. Voici la teneur du message en réponse :

» Nous ne pouvons, dit le monarque, accueillir la pétition de nos fidèles » États en faveur de la liberté de la presse, parce qu'elle est en opposition » avec les récès de la diète, et qu'il est impossible de donner, sur cette » matière, aux provinces qui n'appartiennent pas à la confédération ger- » manique, une législation différente de celle qui régit les autres. Il n'y a » pas de motifs non plus pour changer cette législation, que des ordonnances » récentes ont établie sur des principes stables ; car, non seulement on a fait » disparaître des entraves que ne prescrivaient pas les récès de la diète, » mais on a ramené à des règles précises plusieurs dispositions dont l'inter- » prétation avait jusqu'alors été douteuse. L'institution d'un tribunal su- » périeur de censure est une garantie, en même temps, contre la licence » de la presse et contre l'arbitraire des censeurs.

» Cette législation n'apporte aucune entrave à la liberté qui doit régner » dans le domaine de la littérature, en tant que la direction de la littérature » est bonne et noble.

» Au contraire, si les mauvaises tendances qui sapent les lois divines et hu- » maines se trouvent, en présence de cette législation, mal à l'aise dans notre » patrie, nos intentions seront parfaitement remplies.

» Tels sont les motifs qui nous engagent à ne pas agréer la pétition de nos » fidèles États, pour la suppression préalable des entraves encore existantes » en matière de presse, et qui ne seraient pas prescrites par les récès de la » diète.

[1] Pour pouvoir être discutées, les pétitions présentées aux Etats doivent être converties en motions par des députés qui les font ainsi leurs.

Digitized by Google

» Nos fidèles Etats demandent en outre que la censure ne soit, en tout cas, » confiée qu'à des hommes instruits et indépendants par position ; déjà nous » avons déclaré que le choix ne devait tomber que sur des personnes instruites et d'une intégrité éprouvée, et dans la pratique aussi partout on a eu » égard à la recommandation. Cela suffit, l'expérience l'atteste, pour une » application juste et légale de la censure.

» La motion tendant à ôter, aux fonctionnaires qui en sont chargés, l'instruction et le jugement des plaintes élevées contre les censeurs, prouve que » l'institution est mal comprise, et ne peut non plus obtenir notre assentiment. » Il en est de même de l'établissement, dans chaque province, d'un collége » de fonctionnaires auquel serait attribuée la direction de la censure ; la diversité de jurisprudence, dans l'application des dispositions sur cette » matière, en serait le résultat, et c'est précisément ce que nous avons voulu » éviter par la création d'un tribunal supérieur de censure.

» Enfin nos fidèles États font la remarque qu'il ne suffit pas d'affranchir » de la censure les écrits de plus de vingt feuilles, aussi longtemps que ces » écrits doivent être remis aux employés de la police vingt-quatre heures » avant la publication, et qu'on ne connait pas les mesures qui servent de » règle à ces employés; à ce sujet nous leur déclarons que le délai est nécessaire pour que la police ait le moyen, s'il se présentait des écrits dangereux » ou criminels, de prévenir le mal ou le crime, au lieu d'attendre qu'il soit » consommé, le tout sous réserve de la décision de l'autorité judiciaire. Quant » aux mesures qui doivent servir de règle, elles sont définies par notre ordonnance du 30 juin 1843, et le bulletin des lois les a portées à la connaissance du public. [1] »

Sur cette importante question qui est devenue un de ses plus graves embarras, on voit que le gouvernement prussien se refuse aux concessions, et résiste aux réclamations qui se sont élevées de toutes parts. Sur la question de la publicité des séances des États et de la publication de leur débats, voici les décisions intervenues.

Les États de Silésie et de Posen avaient réclamé la publicité dans leurs séances ; un refus formel et non motivé a accueilli cette demande, ainsi que celle qui tendait à obtenir la publicité des séances des assemblées de cercles et de villes, et qui était présentée par les États de ces deux provinces et par ceux de Prusse.

La publication des comptes-rendus des séances des États-Provinciaux, avait été, sous le règne précédent, sévèrement défendue. Lors de la première ses-

[1] Pour l'intelligence de plusieurs passages de cette pièce, nous renvoyons nos lecteurs à un précédent article, tome IX p. 18.

Digitized by Google

sion convoquée dans l'année qui suivit son avènement, en 1841, Frédéric Guillaume IV s'empressa de lever la défense, et s'engagea à convoquer tous les deux ans les États Provinciaux. Il y a donc eu dès lors publication de comptes-rendus ; un membre de l'assemblée en a la rédaction ; ils ne sont adressés aux journaux qu'après avoir passé sous les yeux du commissaire royal; ce fonctionnaire exerce la censure, et, quand il le juge convenable, il suspend la publication jusqu'à décision ministérielle. Pour les États de toutes les provinces, une seule exceptée, les comptes-rendus n'ont présenté jusqu'à ce jour qu'une analyse incomplète des discussions. Il en est autrement des États du Rhin qui ont été autorisés, dans la dernière session, à se servir d'un sténographe.

Sur l'étendue des comptes-rendus, il n'a été élevé de réclamations qu'à Dusseldorf et à Breslau. Nous venons de dire quelle fut, pendant la session même, la concession faite aux États du Rhin. A la demande d'une publication complète de leurs débats qui lui fut adressée par les États de Silésie, le roi répond qu'il se réserve d'examiner s'il ne convient pas de remplacer les comptes-rendus insérés dans les journaux, par des communications plus étendues qui seraient publiées au moyen de feuilles spécialement destinées à cet objet. Il n'est pas possible, on le conçoit, de refuser aux États de Silésie l'équivalent de ce qu'on accorde aux États du Rhin, et il est à croire qu'à la prochaine session il y aura un même système de publication appliqué à toutes les provinces. Mais on va voir que le gouvernement montre quelque disposition à revenir sur ce qu'il a concédé à l'assemblée de Dusseldorf.

Nous avons, dans notre précédent article, signalé les plaintes élevées par les États du Rhin, sur la manière dont le commissaire royal avait exercé son droit de censure. Le *Landtags-Abschied* approuve la conduite de ce fonctionnaire et ajoute : « Nous ne dissimulerons pas que, tandis que nos fonctionnaires s'attachaient à laisser la plus grande liberté possible à la rédaction des comptes-rendus, et à ne l'entraver qu'à l'extrémité, ces comptes-rendus ont souvent, au fond comme dans la forme, excédé les bornes dont nous avions avec pleine confiance abandonné le maintien à nos fidèles États eux-mêmes; aussi nous réservons-nous de prendre telles mesures qui rendront impossibles à l'avenir de semblables infractions. »

L'absence des noms des orateurs, dans les publications, a déjà plusieurs fois provoqué des réclamations. Dans la dernière session, les États de Prusse, de Westphalie, de Silésie et du Rhin sont revenus sur cet objet; on leur répond que la défense d'insérer ces noms a été portée pour des motifs mûrement pesés, et qu'elle ne sera pas levée.

Les États de Silésie avaient aussi demandé que les magistrats des villes fussent autorisés à publier les arrêtés communaux ; le message renvoie à des

Digitized by Google

dispositions qui autorisent jusqu'à certain point ces publications. Nous rappellerons, à ce sujet, un fait qui s'est récemment passé à Berlin : la municipalité de cette capitale a obtenu que les articles des journaux consacrés à l'examen de son budget qui doit être maintenant publié, seraient affranchis de toute censure.

La publicité des débats judiciaires et la plaidoierie orale avaient été réclamées par les États de Prusse, et par ceux du Rhin en faveur de la partie de la province que ne régissent pas les lois françaises [1]. Le roi répond qu'il a recommandé au ministre de la justice chargé de la révision de la législation, de s'occuper avant tout de la procédure, et que la double question signalée par les assemblées de Kœnigsberg et de Dusseldorf, fait déjà l'objet de son examen. Nous avons dit où en est cette question en Prusse. On peut croire qu'elle sera décidée dans un sens libéral, mais on a été trop loin en supposant que l'institution du jury pourrait être introduite dans toutes les provinces de la monarchie; le soin que le gouvernement met à la restreindre là où elle existe, réfute suffisamment de semblables bruits; il n'était pas nécessaire d'une déclaration du journal officiel pour les démentir [2].

Les États de Poméranie, de Posen, de Prusse, de Saxe et de Silésie avaient réclamé des modifications à la durée de la propriété foncière qui constitue, dans les villes, l'éligibilité aux États-Provinciaux. Le roi répond que son intention est de ne pas apporter de changements à l'institution des États; que cette demande lui étant cependant adressée par plusieurs provinces, il ne la perdra pas de vue, et s'attachera à reconnaître s'il existe un besoin réel et urgent qui doive l'engager à se relâcher de sa détermination sur ce point. Cette réponse fait prévoir une concession nouvelle à l'opinion publique.

Frédéric-Guillaume IV a eu à se prononcer aussi sur des pétitions relatives à une augmentation du nombre des députés qui, à différents degrés, constituent les représentations locales en Prusse.

A Kœnigsberg et à Breslau, on avait réclamé l'augmentation du nombre des députés qui représentent ces deux provinces à l'assemblée des commissions des États (Standische-Auschüsse). Le message répond qu'il n'est pas exact de dire que ces deux provinces soient moins représentées que les autres; que le roi ne peut accueillir leur demande sans rompre l'égalité de représentation à laquelle il s'est efforcé de parvenir; que, s'il le faisait, on ne manquerait pas de motifs pour réclamer une semblable augmentation dans les autres provinces.

Les pétitions des États du Rhin, de Silésie et de Westphalie tendant à éten-

[1] L'arrondissement de Coblence.

[2] *Gazette Générale de Prusse*, N. 5 du 5 janvier 1844.

Digitized by Google

dre, dans les États-Provinciaux, le nombre des représentants de l'ordre des villes et de celui des campagnes, ont aussi été rejetées.

La question la plus grave qui ait été soulevée dans la session de 1843, est celle de la constitution d'une représentation générale (Reichs-Stande). Il était d'autant plus délicat d'y toucher, que la législation prussienne défend toute pétition sur un point à l'égard duquel le souverain aurait eu occasion de s'expliquer, à moins que, dans l'intervalle, les circonstances n'aient changé; or, à plusieurs reprises, Frédéric-Guillaume IV avait formellement déclaré ne pas vouloir d'autre représentation que les États des provinces. On n'a donc pas osé réclamer de nouveau l'exécution de l'ordre du cabinet du 22 mai 1815, [1] mais on est arrivé au même but par voie indirecte, en demandant pour l'assemblée des commissions des États (Standische-Auschüsse) des prérogatives qui en feraient de véritables États-Généraux. C'est dans ce sens qu'ont voté les États de Posen, de Prusse et du Rhin. La première de ces assemblées ayant consigné ses vœux dans l'adresse votée à l'ouverture de la session, le roi a eu occasion d'y répondre immédiatement; nous avons donné le texte du message en réponse; on se rappellera le sentiment de vif mécontentement dont il est empreint. Les États de Prusse [2] et du Rhin, au contraire, ayant fait de cette demande l'objet d'une pétition particulière, le monarque y répondit seulement dans le *Landtags-Abschied*.

Dans son message aux États du Rhin, Frédéric Guillaume IV leur déclare qu'en lui adressant une telle demande, ils ont excédé leurs attributions; plusieurs fois déjà il a manifesté ses intentions, et les tentatives pour le faire dévier seront chaque fois repoussées avec énergie; quant à des modifications au réglement de l'assemblée des commissions des États, modifications qui auraient pour but de rendre leurs délibérations plus fructueuses, [3] il

[1] Nous avons eu déjà plus d'une occasion de citer cet ordre de cabinet par lequel Frédéric Guillaume III promit une représentation nationale véritable à la Prusse. Voir notamment la *Revue Nationale* vol. IV p. 34.

[2] Dans notre revue de cette session des Etats Provinciaux de Prusse (*Revue Nationale*, tome IX p. 224) Nous n'avons pas indiqué l'assemblée de Kœnigsberg comme ayant réclamé de ce chef; la lacune ne nous est pas imputable, les comptes-rendus des séances ne contiennent rien de semblable. La censure sans aucun doute en aura empêché la publication. Cette censure s'exerce avec une telle sévérité, que non seulement le compte-rendu de la séance où avait été discutée à Dusseldorf une pétition à ce sujet, n'a pas été publié, mais qu'il nous a même été impossible de trouver dans les journaux la moindre mention du résultat de cette discussion.

[3] Un des vœux exprimés par les Etats du Rhin tendait à l'abolition de la disposition qui investit de la présidence réelle des commissions des Etats le ministre auquel ressortit la question discutée.

Digitized by Google

n'est pas éloigné d'y consentir, mais il se réserve de juger de leur opportunité.

La réponse aux États de Prusse est beaucoup plus détaillée; nous la donnons en entier, car sur une question aussi grave il est intéressant de connaître la pensée dernière du monarque.

« Les actes de notre gouvernement, dit le roi, sont des témoignages par » lants du soin que nous avons mis, dès le début de notre règne, à perfection- » ner l'institution des États. Comme c'est en nous réglant toujours sur » le sentiment de nos devoirs et du vrai bien de notre peuple chéri, que nous » nous sommes concilié l'affection de nos fidèles États, aucun effort ne pourra » nous engager soit à précipiter la marche paisible et prudente de notre gou- » vernement, soit à lui imprimer une direction différente de celle, qu'après » mûr examen, nous avons jugée être la seule qui fût utile à la monarchie prus- » sienne; cette direction, nous l'avons exposée à la diète réunie pour notre » inauguration.

» Le mémoire que nous ont présenté nos fidèles États, allègue un vif besoin » d'obtenir une représentation nationale, et fonde là-dessus la demande qu'on » accorde à l'assemblée des commissions des États, les prérogatives que la loi » du 5 juin 1823 donne à ces mêmes États en matière de législation générale; » qu'on décrète en conséquence la convocation périodique de ces commissions, » et qu'on modifie leur réglement.

» Nous ne pouvons accéder à ces demandes.

» La loi organique des États-Provinciaux a laissé à la prudence du prince à » décider, quand une convocation des États-Généraux serait nécessaire, et » comment on les prendrait dans le sein même des États-Provinciaux.

« Dieu, dans sa sagesse, nous ayant transmis cette mission, nous avons » compté au nombre de nos premiers devoirs de soumettre à un mûr examen » l'institution des États telle qu'elle existait, et de nous demander de quels » développements elle était susceptible. Ensuite nous avons déclaré aux États » de Prusse rassemblés pour la cérémonie de notre inauguration, que nous » regardions les États-Provinciaux, tels que notre père et seigneur les avait » établis, comme la base de la constitution de notre Empire, et que » nous étions décidés à en favoriser le développement d'après la mar- » che suivie par notre père et seigneur pendant son glorieux règne, marche » approuvée par l'expérience. Les dispositions prises en 1841, de commun » accord avec nos fidèles États, ont eu en vue de vivifier, de perfectionner » l'institution; elles ont aussi obtenu d'importants succès que nos fidèles » États, sans doute, ne contesteront pas. Abandonner cette voie, en remaniant » l'institution, bouleverser la constitution de l'état et les intérêts des provin- » ces, nous n'en apprécions pas la nécessité et moins encore nous attendons

Digitized by Google

» la prospérité du pays d'une telle révolution dans les principes de la vie publique.

» L'institution des États-Provinciaux, unie à celle des commissions de ces » États, donne la pleine garantie que les avis de nos fidèles États nous parviendront, et que s'il devient nécessaire de concilier entre eux les intérêts » des diverses parties de la monarchie, cette conciliation s'effectuera.

» Il ne manque donc pas aux provinces d'organes légaux, pour porter » leurs désirs à notre connaissance ; ces organes sont les États tels qu'ils » existent aujourd'hui ; avec leur active coopération nous serons à même de » remplir le vœu le plus cher de notre cœur, de nous occuper exclusivement » des moyens de procurer à notre peuple chéri la prospérité intellectuelle et » matérielle.

» Avec l'aide de Dieu nous voulons profiter de la paix et de la tranquillité, » et consacrer toutes les ressources de notre gouvernement à une bonne administration de la justice, aux soins que réclament l'agriculture, le commerce, » l'industrie, les sciences et les arts ; nous n'entendons pas gaspiller ces ressources, et nous occuper sans besoin de la solution de difficultés qui sont inséparables de modifications essentielles dans la constitution. Cette détermination de notre part est mûrement réfléchie ; nous n'en laisserons pas » entraver l'exécution, et nous ne souffrirons pas non plus que l'on imprime » une fausse direction à la marche de notre gouvernement, déterminés que » nous sommes à repousser chaque fois avec énergie toute tentative dirigée » vers ce but.

» Les demandes que nos fidèles États nous ont adressées pour obtenir, dans » le réglement de l'assemblée des commissions réunies, des changements » qui répondent au nouveau caractère qu'ils désireraient voir donner à la mission de cette assemblée, ces demandes trouvent leur réponse dans ce présent » message. Il ne résulte pas néanmoins de ce qui précède, que ce réglement ne » puisse, quand l'expérience le fera juger nécessaire, être modifié, mais toujours de manière à ne porter aucune atteinte aux bases assignées à l'institution. Quant au retour périodique de l'assemblée des commissions des » États, nous ne pouvons le promettre ; cela dépend de l'existence des affaires » sur lesquelles, aux termes de notre décret du 23 février 1841 et de l'ordonnance du 21 juin 1842, ces commissions doivent être consultées.»

On se rappellera que les États-Provinciaux ne s'étaient pas occupés exclusivement de matières politiques, ils avaient traité plusieurs questions de commerce et d'industrie.

Le roi ne répond pas en termes précis à la demande que lui ont adressée les États de Prusse et du Rhin, pour obtenir la création d'un ministère du commerce ; mais le *Landtags-Abschied* des États de Silésie promet le prochain établissement de tribunaux consulaires.

Digitized by Google

Les Etats de Prusse avaient réclamé la franchise de droits d'entrée, pour les fers étrangers de toute espèce introduits dans les ports de mer de cette province ; la pétition a été repoussée par le motif surtout que, loin de songer à décréter la franchise, les États du *Zollverein* s'occupent au contraire en ce moment de la question de savoir s'il ne convient pas, dans l'intérêt de l'industrie nationale, d'élever le droit d'entrée sur les fers étrangers. [1]

Les États de Saxe avaient désiré qu'on portât de 15 à 20 th. par quintal, le droit perçu à l'entrée des laines étrangères. Le roi leur répond que l'augmentation ne peut être autorisée, au moins pour le moment, parce que des changements au tarif du *Zollverein* ne peuvent être introduits que tous les trois ans, et qu'il ne pourra ainsi être question du changement réclamé par les États, qu'en 1845 ; il leur fait dès à présent pressentir qu'il ne sera probablement pas accueilli.

Les États de Westphalie avaient demandé un droit d'entrée plus élevé sur les fils et les tissus de lin étrangers, et l'exclusion même pour les toiles des autres parties de la monarchie dans les fournitures nécessaires aux besoins publics de la province de Westphalie. Le monarque répond que des considérations d'une nature très grave s'opposent à une élévation de droit sur les toiles étrangères ; il fait entendre que les fabricants doivent surtout imputer à la mauvaise qualité de leurs produits la situation dont ils se plaignent [2] ; le gouvernement fera ce qui est possible pour améliorer la situation, mais il faut que de leur côté les industriels le secondent. Quant à la seconde partie de la pétition, le message fait remarquer qu'une exclusion semblable porterait atteinte à la liberté intérieure du commerce, et entraînerait les conséquences les plus fâcheuses.

L'industrie vinicole avait aussi élevé la voix dans la province du Rhin, en réclamant la formation d'une commission pour rechercher les moyens de venir au secours des vignerons, ce qui lui a été accordé.

Les États de cette province avaient demandé, en faveur des ouvriers, qu'il fût défendu aux maîtres de les payer autrement qu'en argent, et aux contre-maîtres de tenir cabaret. Sur le premier point, le roi répond que c'est un moyen inefficace pour protéger les ouvriers, et dangereux dans les moments où il y a engorgement de produits fabriqués ; quant au second, il veillera à ce qu'à l'avenir, le droit de tenir cabaret ne s'accorde aux contre-maîtres que par exception, et jamais avec autorisation de débiter des liqueurs fortes.

Les États du Rhin avaient appuyé une pétition tendant à obtenir l'assu-

[1] Les Etats du Rhin ont adressé une pétition dans ce sens.

[2] Cette thèse est développée dans un mémoire annexé au message et rédigé par M. de Bodelschwing ministre des finances.

Digitized by Google

tance du gouvernement pour le chemin de fer à construire de Dusseldorf à Hasselt par Sittard ; le gouvernement s'y refuse, par le motif que déjà le Rhin est mis en communication directe avec la mer du nord, au moyen du chemin de fer belge-rhénan.

Il nous reste, pour achever cette analyse des *Landtags-Abschiede*, à mentionner la semonce faite aux États du Rhin, au sujet des adresses de félicitation qu'ils ont accueillies : « En terminant, nous donnons à connaître à nos » fidèles États, dit le monarque, que, d'après les lois, leurs rapports avec » les communes, les corporations et les habitants de la province, doivent se » borner à recevoir des pétitions ou des plaintes, et encore pour autant que » ces pièces leur soient remises par l'intermédiaire de députés. En recevant, » dans leur dernière session, d'une manière immédiate, les adresses de félicitation que leur ont adressées quelques villes, ils ont doublement failli, » puisque ces adresses n'étaient ni des pétitions ni des plaintes, et qu'elles » n'ont point passé par l'intermédiaire que la loi exige.

L'effet produit par les *Landtags-Abschiede* paraît n'avoir pas été très-favorable au gouvernement. S'il fallait s'en rapporter à des lettres particulières, les présidents supérieurs des provinces, à leur retour de Berlin où ils avaient été mandés pour délibérer sur la rédaction de ces documents, auraient fait savoir aux journalistes que s'ils se permettaient de critiquer les messages royaux, leurs feuilles seraient supprimées [1]. On ajoute même d'autres circonstances auxquelles il nous est difficile d'ajouter foi. Il est de fait que les journaux prussiens se sont contentés de reproduire, sans observation aucune, le texte des *Landtags-Abschiede*. Si ce silence était dû à l'intimidation, la presse ne serait pas loin d'être retournée à la situation où elle se trouvait sous le règne précédent ; il y a loin de là aux protestations du commencement du règne actuel en faveur d'une critique libre, mais décente, des actes de l'administration. Au reste, il faut le reconnaître pour être juste, le monarque prussien eût-il l'intention la plus sincère de persister dans la voie qu'il semblait s'être tracée, entre les influences qui le poussent à rétrograder, et celles qui entraînent l'opinion au-delà du but où la politique royale entendait s'arrêter, la position est pleine de difficultés et entourée d'écueils.

[1] La recommandation aurait même été d'une naïveté sans pareille : *Kann man loben aber nicht tadeln* (*on peut louer, mais non blâmer.*)

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DU PARLEMENT A LONDRES.

S'il n'y a point de siècle où l'art qui porte le plus l'empreinte du caractère et du sentiment de la société, l'architecture, ait été moins fécond que dans le nôtre (peut-être parce que notre caractère est essentiellement mobile et nos sentiments variés et contraires comme à toutes les époques de passage), il n'y a pas non plus de peuple qui paraisse plus éloigné, nous ne disons pas même de trouver ces formes nouvelles où le génie d'une civilisation se manifeste, mais seulement de combiner, au moyen des formes anciennes, un de ces styles éphémères qui ne manquent pas d'une certaine beauté. De tous les arts d'expression celui que les Anglais sentent le moins, c'est assurément l'architecture; non qu'ils n'aient été aussi bien doués au moyen-âge que les autres peuples du Nord, mais les circonstances où ils ont vécu, le régime auquel ils doivent leur puissance, ont peu à peu paralysé en eux cette faculté qui n'est impérissable que chez les nations fortunées du Midi. Quand toutes les pensées d'un peuple sont tournées vers la

Digitized by Google

recherche de l'utile, il n'y a plus place dans son imagination pour ce superflu dont s'alimentent les magnifiques prodigalités de l'art.

Les Anglais, dans toutes leurs constructions particulières, ou publiques, sont guidés par des considérations d'application positive, de nécessité immédiate; ils connaissent trop bien la valeur du temps et de l'argent pour sacrifier aux nécessités plus impérieuses ou plus délicates du goût; leur architecture domestique est déplorable, elle ne se distingue pas, comme ils voudraient le faire croire, par cette simplicité austère qui sait charmer le regard de l'artiste; c'est de la nudité aride et monotone, c'est le laid sans déguisement, ou, quand il emprunte pour se cacher des ornements presque toujours sans grandeur, sans style, sans raison, c'est le grotesque et le barbare étalant à l'envi les tristes efforts d'une ambitieuse impuissance.

Le Trafalgar-Square à Londres, pour ne choisir que cet exemple, est, ou plutôt sera (car il n'est point encore achevé), de l'aveu même des Anglais, l'illustration la plus flagrante de l'inaptitude complète de leurs architectes à concevoir et à exécuter de grandes choses. Cette place, qui aurait pu devenir une des plus belles de l'Europe, est dominée par l'édifice le plus ridiculement mesquin qui se puisse voir, la Galerie Nationale. Au milieu s'élève le *Nelson-Testimonial* qui consiste en une colonne de granit élevée à la gloire du célèbre amiral et couronnée par sa statue en bronze de grandeur colossale. Avant que cette image n'eût été posée sur son sommet, et pendant qu'elle était placée au pied de l'échafaudage destiné à l'y soulever, un journal anglais disait sans façon que les habitants de Londres pouvaient contempler la plus grande absurdité monumentale à côté de la plus petite. Il est inutile de rien ajouter à ce jugement qui, sous sa forme brutale, est d'une rigoureuse exactitude. Mais comme si cela ne suffisait pas, trois statues équestres, que cette colonne écrase de toute sa masse, ont été groupées autour d'elle : celle de Charles 1er. qui a l'air d'un dessus de cheminée, celle de Georges III, plus grande, mais aussi mal faite, celle enfin de Georges IV, par Chantrey, qui, quoi qu'en ait dit une critique trop sévère, méritait assurément un meilleur sort.

Les Anglais, comme on le voit, malgré leur passion de positi-

Digitized by Google

visme, ont l'amour-propre de consacrer des monuments à la gloire de leurs grands hommes. Mais comme tout se fait chez eux par souscription, que le monument soit debout et les comptes balancés, ils n'en demandent pas davantage. Nelson aura sa colonne, c'est là le point important; son image n'est qu'une grossière ébauche qui n'a pas même le mérite de la ressemblance, à ce point, qu'à travers le brouillard, on la prendrait pour une caricature de Napoléon, qu'importe? le pays a payé sa dette au héros. Nous croyons que chez un peuple où l'art est dans un état d'infériorité si déplorable, c'est lui porter le coup de grâce que de le laisser livré aux caprices et à l'ignorance des particuliers. Les monuments par souscription se font trop souvent au rabais, et entre l'artiste le plus habile et le plus bas enchérisseur, c'est toujours le dernier qui l'emporte. Comme il s'agit de satisfaire tout de suite une vaine gloire, et que ce besoin de l'orgueil national apaisé, les promoteurs de l'entreprise ne s'inquiéteront pas du plus ou moins de beauté d'un monument incontestablement inutile, la métropole et les grandes villes du royaume voient sortir de terre mille prétentieuses bévues qu'il faudra détruire dès que le goût devenu plus difficile rougira de les avoir offertes si longtemps à la risée du visiteur étranger. Du reste, que les Anglais se consolent; autant, chez eux, l'architecture de luxe est mesquine et laide, autant l'architecture utile, celle qui accompagne les grands travaux de l'industrie, est noble, imposante et superbe à voir. Là, leur génie est sur son terrain, et sait enfanter de durables merveilles. Ces bassins magnifiques entourés de magasins immenses, où des flottes entières de navires marchands viennent déposer leurs cargaisons, ces fabriques colossales hérissées d'obélisques, ces chemins de fer qui franchissent les vallées, percent les montagnes et se suspendent sur les falaises comme à Douvres, ces canaux profonds comme un détroit, qui unissent deux mers, ces ponts jetés d'une île à l'autre, ce tunnel enfin qui s'enfonce sous le lit d'un large fleuve, ouvrages gigantesques que Rome eut admirés mais qu'elle n'eut pas exécutés peut-être, couvriront encore le sol de la Grande-Bretagne, quand cet empire aura fait son temps, après que les statues, les colonnes, les palais dont nous déplorons la laideur, auront été réduits en poussière, et leurs vestiges magnifiques témoigneront aux âges futurs que l'utile, entendu de la sorte, est une autre expression

Digitized by Google

du beau, puisqu'il en a le majestueux caractère et l'émouvante grandeur.

Cependant il faut faire une exception honorable à l'arrêt d'impuissance que nous avons porté sur l'architecture anglaise. Londres possède en ce moment un artiste d'un incontestable mérite, à qui des circonstances favorables ont permis de se développer. On a vu que le soin d'élever des monuments est presque toujours confié aux particuliers ou aux corporations; cependant il arrive quelquefois que le parlement qui a une part considérable du pouvoir exécutif se charge des constructions trop évidemment nationales pour être abandonnées à l'industrie privée ou municipale. L'incendie, dans ces dernières années, a exercé de grands ravages dans la métropole. La Bourse, la Tour de Londres, les deux Chambres, ont été la proie de ce fléau. La Bourse a été rebâtie aux frais de la cité; ce sera un édifice lourd et sans caractère. Le gouvernement ne parait pas se soucier de relever les ruines de la Tour; quant aux deux Chambres, elles vont avoir un magnifique palais et c'est M. Barry qui en a donné le plan et qui a été chargé de l'exécuter.

Hâtons-nous de le dire: ce nouveau Parliament-House sera un des plus nobles et des plus vastes monuments de Londres qui en compte si peu. M. Barry n'est pas seulement le premier architecte de l'Angleterre; il occupe aujourd'hui un rang distingué parmi les artistes contemporains. C'est lui qui a construit le Reform-Club, un des plus beaux édifices de Londres. Le grand tort de M. Barry aux yeux de l'industrie particulière, c'est que, loin d'être un entrepreneur au rabais, il dépasse toujours de beaucoup la limite des dépenses dans lesquelles il s'engage d'abord à se renfermer. Emporté par le désir de faire de grandes choses, c'est, pour nous servir d'un terme vulgaire, un de ces bourreaux d'argent dont les princes et les gouvernements qui savent être magnifiques peuvent seuls encourager la coûteuse imagination. Aussi y a-t-il donné toute carrière dans la construction du monument dont il s'agit. Qu'on se figure une façade de plus de 800 pieds anglais sur la Tamise, dans le style de la chapelle de Henri VII, c'est-à-dire dans le style ogival de la fin du 15me. siècle, à moitié religieux, à moitié féodal, avec deux pavillons carrés en saillie aux

Digitized by Google

extrémités. L'édifice aura deux étages avec un rez-de-chaussée un peu écrasé; d'immenses fenêtres d'un faire très-imposant et très-simple; peu de sculptures, si ce n'est les écussons d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, ou simplement les fleurs emblématiques des trois royaumes, la rose, le trèfle et le chardon multipliés à l'infini; un cordon de légendes gravées en caractères creux du plus pur gothique sur toute l'étendue de la façade. La profondeur ne répond point à l'extrême largeur de l'édifice. L'architecte a tout sacrifié au désir de lui donner un majestueux developpement sur la rivière et puis il aura été forcé d'accepter les irrégularités du terrain qu'il ne lui était pas permis de corriger. Les anglais ne démolissent point, c'est une justice qu'il faut leur rendre. Il y a sur l'alignement de la rue, en face de l'abbaye, un bâtiment d'un assez bel effet, le Westminster-Hall, qui en dépendait autrefois; c'est là que se tiennent provisoirement les séances du parlement. Le reste est affecté à des cours de justice. Dans tout autre pays on n'aurait pas hésité à l'abattre, car il masquera tout à fait le monument immense qui s'élève sur les bords de la Tamise. M. Barry l'a respecté et s'est borné à le relier tant bien que mal aux constructions nouvelles par une façade irrégulière. Quoi qu'il en soit, le nouveau parlement occupera un espace immense. On y compte jusqu'à onze cours intérieures, et le nombre des appartements s'élève à cent trente-un rien qu'au premier. Il nous semble que leur étendue médiocre ne répond pas à la grandeur de l'ensemble; mais les usages constitutionnels établis par des traditions auxquelles on n'a garde de toucher non plus, exigent, à ce qu'il paraît cette division intérieure. Il serait fastidieux d'énumérer ici le détail de ces chambres qui ont toutes leur destination propre. Ce qui nous a semblé caractéristique, c'est que les deux salles où se tiendront les séances des lords et des communes, séparées l'une de l'autre par un salon circulaire central, n'occupent qu'une partie très peu considérable de l'édifice. Ce sont, comme par le passé, des salles oblongues, mesurant un peu plus de cent pieds en longueur et cinquante à peine en largeur. Il semble que les Anglais poussent leur respect superstitieux pour l'usage dans leur vie politique, jusqu'à reproduire la physionomie matérielle des lieux où se sont agités pendant des siècles tous les

Digitized by Google

débats auxquels ils doivent leur grandeur et leur liberté. Qu'ils aient répudié la forme semi-circulaire adoptée sur le continent pour toutes les chambres constitutionnelles, cela se conçoit sans peine. Leur parlement a des habitudes et un réglement même qui s'opposent à cette disposition un peu théâtrale des nôtres.

Dans la chambre des communes, tout un côté de gradins s'appelle le *Treasury-bench*, le banc de la trésorerie c'est-à-dire du ministère, le *premier* étant toujours lord de la trésorerie; c'est de ce côté que se tiennent les partisans du cabinet. En face d'eux sont assis les *gentlemen opposite*, les membres de vis-à-vis, comme ils sont toujours nommés par leurs adversaires, d'où est venu le mot *d'opposition*, qui, passé dans notre langue, n'a plus qu'un sens figuré. Comme chaque membre, y compris les ministres eux-mêmes, ne s'adressent jamais qu'au *Speaker*, il ne peut y avoir de tribune. Ensuite la manière de voter est toute différente; quand la chambre passe au vote sur un bill, sur un amendement ou sur une motion, les membres qui l'adoptent se groupent d'un côté et ceux qui le rejettent, de l'autre. C'est pourquoi le vote s'appelle *division*; c'est pourquoi aussi il y a derrière les bancs une galerie des *oui* et une galerie des *non*. Jusque dans ces derniers temps, le public n'était admis que par tolérance, et il suffit toujours qu'un membre en fasse la proposition pour que le *Speaker* ordonne l'évacuation des tribunes; enfin, c'était manquer aux priviléges des communes que de reproduire le compte-rendu des séances; aussi la disposition conservée par l'architecte témoigne-t-elle de cet éloignement singulier pour la publicité, éloignement qui n'est plus dans les mœurs politiques mais qui est resté dans les usages. L'édifice sera donc majestueux au dehors, mais rien n'annoncera, si nous ne nous trompons, à l'intérieur, qu'il aura été construit à une époque où la liberté constitutionnelle était en possession de toutes ses conquêtes. A l'angle occidental de l'édifice, en face de la cathédrale de Westminster, doit s'élever une tour carrée qui a déjà reçu le nom de Victoria-Tower. Cette appendice élevé achèvera de donner au monument un air de château-fort qui fera un singulier contraste avec les idées d'un tout autre ordre que son aspect devrait réveiller.

Digitized by Google

extrémités. L'édifice aura deux étages avec un rez-de-chaussée un peu écrasé; d'immenses fenêtres d'un faire très-imposant et très-simple; peu de sculptures, si ce n'est les écussons d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, ou simplement les fleurs emblématiques des trois royaumes, la rose, le trèfle et le chardon multipliés à l'infini; un cordon de légendes gravées en caractères creux du plus pur gothique sur toute l'étendue de la façade. La profondeur ne répond point à l'extrême largeur de l'édifice. L'architecte a tout sacrifié au désir de lui donner un majestueux developpement sur la rivière et puis il aura été forcé d'accepter les irrégularités du terrain qu'il ne lui était pas permis de corriger. Les anglais ne démolissent point, c'est une justice qu'il faut leur rendre. Il y a sur l'alignement de la rue, en face de l'abbaye, un bâtiment d'un assez bel effet, le Westminster-Hall, qui en dépendait autrefois; c'est là que se tiennent provisoirement les séances du parlement. Le reste est affecté à des cours de justice. Dans tout autre pays on n'aurait pas hésité à l'abattre, car il masquera tout à fait le monument immense qui s'élève sur les bords de la Tamise. M. Barry l'a respecté et s'est borné à le relier tant bien que mal aux constructions nouvelles par une façade irrégulière. Quoi qu'il en soit, le nouveau parlement occupera un espace immense. On y compte jusqu'à onze cours intérieures, et le nombre des appartements s'élève à cent trente-un rien qu'au premier. Il nous semble que leur étendue médiocre ne répond pas à la grandeur de l'ensemble; mais les usages constitutionnels établis par des traditions auxquelles on n'a garde de toucher non plus, exigent, à ce qu'il paraît cette division intérieure. Il serait fastidieux d'énumérer ici le détail de ces chambres qui ont toutes leur destination propre. Ce qui nous a semblé caractéristique, c'est que les deux salles où se tiendront les séances des lords et des communes, séparées l'une de l'autre par un salon circulaire central, n'occupent qu'une partie très peu considérable de l'édifice. Ce sont, comme par le passé, des salles oblongues, mesurant un peu plus de cent pieds en longueur et cinquante à peine en largeur. Il semble que les Anglais poussent leur respect superstitieux pour l'usage dans leur vie politique, jusqu'à reproduire la physionomie matérielle des lieux où se sont agités pendant des siècles tous les

Digitized by Google

débats auxquels ils doivent leur grandeur et leur liberté. Qu'ils aient répudié la forme semi-circulaire adoptée sur le continent pour toutes les chambres constitutionnelles, cela se conçoit sans peine. Leur parlement a des habitudes et un réglement même qui s'opposent à cette disposition un peu théâtrale des nôtres.

Dans la chambre des communes, tout un côté de gradins s'appelle le *Treasury-bench*, le banc de la trésorerie c'est-à-dire du ministère, le *premier* étant toujours lord de la trésorerie; c'est de ce côté que se tiennent les partisans du cabinet. En face d'eux sont assis les *gentlemen opposite*, les membres de vis-à-vis, comme ils sont toujours nommés par leurs adversaires, d'où est venu le mot *d'opposition*, qui, passé dans notre langue, n'a plus qu'un sens figuré. Comme chaque membre, y compris les ministres eux-mêmes, ne s'adressent jamais qu'au *Speaker*, il ne peut y avoir de tribune. Ensuite la manière de voter est toute différente; quand la chambre passe au vote sur un bill, sur un amendement ou sur une motion, les membres qui l'adoptent se groupent d'un côté et ceux qui le rejettent, de l'autre. C'est pourquoi le vote s'appelle *division*; c'est pourquoi aussi il y a derrière les bancs une galerie des *oui* et une galerie des *non*. Jusque dans ces derniers temps, le public n'était admis que par tolérance, et il suffit toujours qu'un membre en fasse la proposition pour que le *Speaker* ordonne l'évacuation des tribunes; enfin, c'était manquer aux priviléges des communes que de reproduire le compte-rendu des séances; aussi la disposition conservée par l'architecte témoigne-t-elle de cet éloignement singulier pour la publicité, éloignement qui n'est plus dans les mœurs politiques mais qui est resté dans les usages. L'édifice sera donc majestueux au dehors, mais rien n'annoncera, si nous ne nous trompons, à l'intérieur, qu'il aura été construit à une époque où la liberté constitutionnelle était en possession de toutes ses conquêtes. A l'angle occidental de l'édifice, en face de la cathédrale de Westminster, doit s'élever une tour carrée qui a déjà reçu le nom de Victoria-Tower. Cette appendice élevé achèvera de donner au monument un air de château-fort qui fera un singulier contraste avec les idées d'un tout autre ordre que son aspect devrait réveiller.

Digitized by Google

C'est sur cette forme adoptée par l'architecte que nous voulons porter l'attention de nos lecteurs. Certe, en voyant la célérité merveilleuse avec laquelle M. Barry a élevé cet édifice immense, les navires qui viennent déposer au pied même de l'édifice les blocs énormes de pierres tels qu'ils ont été extraits des carrières de Portland, les machines ingénieuses qui les soulèvent, les chemins de fer à triple étage qui les distribuent partout et à toutes les hauteurs, après qu'elles ont été taillées et sculptées dans des ateliers nombreux établis sur les lieux mêmes, on sent que de pareils prodiges ne pouvaient s'opérer qu'à notre époque. Les monuments du moyen-âge n'offrent pour la plupart tant de variétés de styles que parcequ'on les construisait avec une désespérante lenteur, que parce les architectes se succédaient et l'art se modifiait toujours jusqu'à leur entier achèvement, quand on les achevait. Il n'aura pas fallu huit ans à M. Barry pour faire ce qui aurait demandé autrefois un demi-siècle de labeur. Mais quand il aura inscrit sur la façade les deux millésimes qui transmettront à la postérité le souvenir de cette merveilleuse promptitude, en supposant que la postérité en puisse déchiffrer le caractère puérilement gothique, est-ce qu'il pourra se vanter d'avoir élevé un monument dont l'architecture contemporaine ait à tirer vanité. Dans dix ans, lorsque les murs se seront revêtus de cette teinte noirâtre particulière aux édifices de Londres, rouille anticipée qui fait croire à leur décrépitude, comment le spectateur placé en présence de son œuvre pourra-t-il deviner qu'elle date de ce temps-ci plutôt que du quinzième siècle? Voilà encore un architecte, un homme d'un grand mérite assurément, qui avait une occasion de déployer son génie en toute liberté; argent, ouvriers, matériaux, machines puissantes et nouvelles, il avait tout à sa disposition, et à quoi auront abouti toutes ses pensées, tous ses efforts? à faire ce que nous n'avons que trop souvent déploré, à dérouter la postérité. Il a construit un vaste palais qui n'a rien de moderne, qui est tout entier dans le style du temps de Henri VII, et mieux il a réussi à s'assimiler la manière des derniers architectes gothiques, plus il nous semble que son brillant anachronisme est regrettable pour tous ceux qui ont réfléchi sur les destinées de son art. Fallait-il ajouter à tant d'autres preuves dispersées par toute l'Europe, ce fastueux témoignage de notre médiocri-

Digitized by Google

té, de notre sécheresse d'imagination en architecture? Quoi! toutes les méditations de nos architectes, n'auront-elles jamais pour résultat définitif que de parvenir jusqu'à ces coûteuses et absurdes copies des merveilles d'un autre âge! Si l'art est fait pour exprimer les sentiments, les pensées, les besoins d'une civilisation, si l'architecture est autre chose qu'un entassement de pierres capricieusement disposées, que signifient vos portiques athéniens, vos bourses romaines, vos basiliques ogivales? Qu'est-ce que ces monuments veulent dire? Quel langage nous parlent-ils? Pourquoi ce contresens perpétuel entre la forme et l'idée? Y a-t-il rien de plus nouveau, de plus essentiellement moderne, qui dût respirer plus le sang et la vie de notre société, que l'édifice où s'agite chaque jour le sort de tout un peuple? Eh bien, l'architecture n'en a pu encore trouver le véritable caractère. En France, la tribune de 89 est annoncée par un fronton appartenant à la décadence de l'empire des Césars; en Angleterre, le forum où vibre encore la voix des Hampden et des Fox, le sénat qui, dirigé par les Pitt et les Chatham, a su asservir l'Inde et les Océans au sceptre de l'Angleterre, est logé dans un donjon qui, voisin de Wesminster-abbey, semble annoncer l'avènement de la monarchie absolue et, trop éloigné de White-Hall, n'en rappelle point la chûte.

Digitized by Google

DU CRÉDIT PUBLIC EN BELGIQUE,

PAR M. DE POUHON. — *Bruxelles, février* 1844 [1].

Ceux qui, en Belgique, s'occupent de grandes spéculations financières, forment en quelque sorte entr'eux une société à part. En province, bien peu de personnes soupçonnent les passions, les intrigues, les luttes d'influence, qui gravitent autour de la bourse. La publicité, si envahissante de sa nature, si peu respectueuse envers les puissances quelles qu'elles soient, s'est arrêtée jusqu'aujourd'hui aux limites de cette espèce de territoire réservé. Malgré les points de contact de la finance et des matières parlementaires, les chambres, comme la plupart des journaux influens, semblent s'interdire toute investigation des faits qui se passent dans cette sphère privilégiée et des conséquences qu'ils entraînent. L'auteur de la brochure dont nous allons parler, attribue cette réserve du parlement à une espèce d'intimidation, produite par la grande influence que les puissances financières exercent sur la composition des ministères. L'assertion paraîtra nouvelle à beaucoup de lecteurs et peut-être assez paradoxale. Nous ne voulons pas garantir cependant qu'elle soit dénuée de toute vérité; nous la croyons

[1] Brochure in-8°, qui n'est pas dans le commerce.

Digitized by Google

seulement exagérée. L'influence dont parle l'auteur n'agit certainement que dans un cercle fort peu étendu. Il y a d'autres causes du silence dont il se plaint. Des discussions de ce genre exigent beaucoup de prudence; elles peuvent, dans des circonstances données, entraîner une responsabilité si grande, que, pour s'en charger, il faut tout au moins bien connaître le terrain sur lequel on s'engage. Or, la plus grande partie des membres des chambres, de la chambre des représentants surtout, sont sans contact avec le monde financier, et ce n'est pas assurément ce dont il faille se plaindre. Mais si, par cela même, ils sont en général peu instruits de ce qui s'y passe, n'est-ce pas aux hommes qui, par leurs relations, par la spécialité de leurs études et de leurs affaires, sont mieux informés à les éclairer et à ne pas garder pour eux seuls leurs lumières? Pourquoi, sur la scène financière, tous les acteurs jouent-ils derrière les coulisses? Pourquoi tout se passe-t-il en chuchottements? Pourquoi ceux qui, pouvant juger les choses de près, y reconnaissent des influences utiles ou nuisibles aux intérêts généraux du pays, n'élèvent-ils pas la voix et ne les signalent-ils pas à ceux qui sont moins bien placés pour les apprécier ? Des discussions sérieuses et publiques seraient utiles là comme ailleurs; là comme ailleurs, une publicité franche et contenue dans de sages limites finirait par avoir raison de l'intrigue et viendrait en aide à la cause de la droiture et de l'intérêt général.

M. de Pouhon est du petit nombre d'hommes qui, en rapport journalier avec la finance, essaient de loin en loin de faire franchir aux impressions de ce monde isolé le cercle où elles se renferment d'ordinaire. Il avait publié une brochure à la veille de l'emprunt de 1840; celle qu'il vient de faire imprimer a en vue la conversion, qu'il ne croyait pas si prochaine et dont son écrit qui a pu être communiqué, dit-on, au ministère pendant l'impression, a peut-être contribué à hâter l'époque.

La finance, à Bruxelles, est divisée en deux grands partis : les amis et les adversaires de la *Société Générale*. M. de Pouhon est du nombre de ces derniers. Il croit que l'influence de la *Société Générale* est souvent nuisible à l'intérêt général du pays, et que c'est au chef de l'établissement que cette fausse direction doit être imputée. Pour ceux qui connaissent l'extrême modération et la profonde

Digitized by Google

honnêteté du caractère de M. de Pouhon, il n'y a point de doute qu'une conviction profonde est le seul mobile qui le pousse à déclarer cette espèce de guerre à M. Mecus, et que, sous la question de personnes, il n'y a pour lui qu'une question de choses. Mais il doit importer à l'auteur que personne ne puisse s'y tromper. Aussi préférons-nous sa dernière brochure à la précédente, précisément parce que le fond de ses griefs contre la *Société Générale* y est exposé d'une manière plus explicite, et que le sens de la lutte en devient plus clair et moins personnel. Nous craignons cependant que, pour beaucoup de personnes, l'auteur n'ait pas encore assez fait sous ce rapport. Evidemment, ce qui le préoccupe avant tout, c'est l'influence funeste que, selon lui, la *Société Générale* exerce sur les finances et les affaires du pays et la nécessité d'y porter remède. Pourquoi dès lors traiter cette question incidemment, à propos de telle ou telle mesure financière? Pourquoi ne pas l'aborder d'une manière directe ? Pourquoi l'auteur n'expose-t-il pas le mal tout entier tel qu'il le voit, et ne donne-t-il pas toutes ses vues sur le remède qu'on peut y opposer? Si la prudence impose certaine réserve à une discussion qui concerne des établissements fondés sur le crédit, l'auteur est très-capable de faire la part de la circonspection, sans nuire à ce que le fond du débat a de plus important. L'idée d'une banque nationale est mise en avant dans la brochure en quelques mots et sans aucune espèce de développement ; elle a cependant une bien autre portée que la question de la conversion. Il nous semble que, si l'auteur voulait la traiter avec quelqu'étendue, ce serait l'occasion d'exposer en une fois son opinion sur ce qui manque à nos établissements de crédit, et sur les mesures législatives ou administratives que l'état actuel des choses réclame. Si un homme du mérite de M. de Pouhon se livrait à ce travail, le gouvernement et les chambres y trouveraient sans contredit des lumières utiles. Nous avons de bonnes raisons pour ne pas nous rendre les garants du gouvernement; mais, quant aux chambres, nous oserions bien répondre que ce qui manque, en cette matière, à la très-grande majorité de leurs membres, c'est bien plus les renseignements et les connaissances spéciales que la bonne volonté.

La brochure de M. de Pouhon commencera probablement à at-

Digitized by Google

tirer l'attention de la législature, à qui elle est adressée, sur des matières auxquelles, on peut l'avouer, elle est restée trop étrangère. Mais, pour atteindre le but d'une manière complète, il faudrait des efforts réitérés; il faudrait aussi que les opinions du genre de celles de M. de Pouhon, fussent soumises à l'épreuve de la contradiction. Il nous semble que la *Société Générale* a intérêt à substituer le débat au monologue, et qu'elle aurait tort de se refuser à une discussion circonscrite dans des bornes graves et utiles.

M. de Pouhon annonce que sa brochure ne sera pas mise en vente, qu'il en a fait parvenir un exemplaire au roi et à chacun des membres de la chambre et du ministère, et que pas un autre ne sortira de ses mains. Il a tenu parole, car nous savons que plusieurs de ses amis n'ont pu en obtenir. C'est une raison de plus pour nous de faire connaître par analyse, à nos lecteurs, une partie de ce travail d'un intérêt remarquable, et dans lequel l'auteur se place souvent à un point de vue nouveau pour le public.

M. de Pouhon commence par exposer le tort qu'on a eu de ne pas réaliser le dessein qu'avait, disait-il, conçu au printemps de 1835, le ministre des finances d'alors, M. d'Huart, de convertir le 5 pour cent.

Il s'agissait, dit l'auteur, de convertir le 5 p. c. de 1831, le seul fonds que la Belgique régénérée eût émis, en un 3 p. c. au cours de 75 p. c. On aurait offert aux porteurs du 5 p. c. le remboursement au pair ou la contre-valeur en 3 p. c. à 75 p. c. Les moyens pour le remboursement étaient assurés. Le 5 p. c. avait à peine atteint le pair, la conversion ne pouvait provoquer de récrimination de la part des détenteurs.

On comprendra aisément que, du moment où il n'y aurait plus eu qu'un 3 p. c. belge, il fallait que les rentiers qui voulaient placer leur argent dans la dette nationale, se contentassent d'abord d'un intérêt de 4 p. c., et qu'à mesure que la confiance, faisant des progrès, eût attiré des capitaux, cet intérêt devait diminuer. On avait le temps de se familiariser ainsi insensiblement avec un intérêt plus proportionné aux revenus des terres et des autres placements solides.

Où se seraient, différemment, dirigés les capitaux? Vers les fonds des États voisins? Mais ils étaient ou plus chers ou moins solides. Il y a d'ailleurs, dans un État qui prend soin de son crédit et de rattacher les fortunes privées à la fortune nationale, des placements qui doivent s'effectuer forcément dans la dette du pays; tels sont les cautionnements, les fonds pro-

Digitized by Google

vinciaux et communaux, ceux des bureaux de bienfaisance et de beaucoup d'autres institutions.

Le cours du 3 p. c. aurait invinciblement monté, et quand, en 1836, le gouvernement a dû emprunter 30 millions, au lieu d'un 4 p. c., il aurait émis un 3 p. c. ; une nouvelle hausse toute naturelle aurait fait obtenir un cours bien supérieur à celui qui fut réalisé en 1838, pour les 30 millions émis à cette époque en 3 p. c.

Après le traité du 18 avril 1839, qui consolidait l'état politique de la Belgique, notre 3 p. c. aurait sans doute atteint le cours du 3 p. c. français, et en 1840, le ministre des finances d'alors, n'ayant pas à choisir entre diverses espèces de fonds à émettre, et n'éprouvant aucune incertitude à cet égard, aurait consommé son emprunt de 86 millions de francs sous l'influence de la hausse générale qui se manifesta dans tous les fonds publics pendant les trois à quatre mois antérieurs au traité du 15 juillet, relatif à la question d'Orient.

L'emprunt de 1842, de 29 millions, aurait été également négocié en 3 p. c., et maintenant le gouvernement serait à même de capitaliser la rente que la Belgique doit à la Hollande, avec une économie dont le résultat excéderait de beaucoup de millions le bénéfice, quoique déjà notable, qu'on peut espérer aujourd'hui.

La situation actuelle de notre crédit serait au moins égale à celle du crédit de la France.

Cette marche, ce développement successif du crédit national, devaient découler de l'ordre naturel des choses, de l'impulsion qui attire tous les jours davantage les capitaux du pays dans la dette du royaume.

On se débat, dans la législature, pour trouver les moyens d'aligner les recettes et les dépenses de l'État. Après avoir fondé un bon système de crédit, l'État aurait depuis plusieurs années des excédants de recette avec les impôts actuels.

L'existence du 5 p. c. remboursable a comprimé le crédit national ; un 3 p. c., ni même un 4 p. c., ne pouvaient s'élever à côté d'un fonds qui rapportait près de 5 p. c. Il fallait donc lever cet obstacle ; on a voulu le faire, les moyens étaient assurés.

L'influence qui, au printems de 1835, empêcha la conversion, est, suivant l'auteur, celle qui depuis n'a cessé de peser fatalement sur le crédit de la Belgique.

Si l'on me demande, poursuit-il, par qui cette influence a été et est encore exercée, je devrai bien désigner la *Société générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale*, quoique je n'entende pas rendre responsables du mal que cet établissement a causé, quelques hommes des plus honorables qui font partie de son administration, et qui n'ont pas toujours approuvé l'esprit et les tendances de sa direction.

Digitized by Google

Je n'hésiterais pas à accuser M. Meeus seul, s'il ne devait sa puissance à sa qualité de gouverneur de la banque; c'est cette qualité qui donne tant d'autorité à sa parole dans la chambre et dans le gouvernement, quand s'agitent des questions financières; c'est comme gouverneur qu'il a pu commander par la menace, lorsque la Société Générale était dans tout l'éclat de son apparente prospérité...

Si M. Meeus avait su se résigner à n'être que le chef de l'un des établissements financiers les plus considérables de l'Europe, et s'il avait bien voulu admettre que le gouvernement du pays était quelque chose de plus que celui d'une association d'actionnaires; que la Banque avait le plus grand intérêt à vivre en bonne harmonie avec le gouvernement et à le seconder dans ses vues d'intérêt national..., cette institution n'aurait pas à lutter aujourd'hui contre une mauvaise destinée, son chef jouirait d'une influence légitime et que personne ne tenterait assurément de lui contester.

Mais tout cela n'était pas dans la nature de M. Meeus: les bénéfices modérés et quotidiens que l'établissement pouvait recueillir de la marche régulière de ses affaires de Banque ne pouvaient lui suffire, et le gouvernement devait faire les frais des gros bénéfices; il devait surtout satisfaire le besoin de domination dont M. Meeus était possédé. — Après le ministre qui a occupé le premier le portefeuille des finances, M. Meeus a parfois éprouvé des résistances; il s'en est irrité, il n'a plus daigné traiter d'égal à égal avec les ministres; la Société Générale n'a plus voulu relever que du roi, comme si le roi que la Providence a donné à la Belgique était le successeur direct du roi-fondateur de la Société Générale.

J'ai appris, dans le temps, que c'est à l'occasion d'une exigence exorbitante que la Société Générale écrivit au roi, que, si l'on se rendait à sa demande, elle mettrait à exécution des projets qu'elle avait conçus dans l'intérêt du pays; que, dans le cas contraire, elle recourrait aux mesures que la prudence lui suggèrerait.

L'effet suivit de près la menace: peu après, la Société Générale annonçait la suppression des caisses d'épargne dans les provinces; elle débutait ainsi par la mesure qui touchait le plus les intérêts populaires.

C'est de cette annonce qu'est née l'idée d'une nouvelle Banque, c'est à elle que la Banque de Belgique a dû son existence. On comprit qu'il fallait placer à côté de la Société Générale un établissement qui pût neutraliser l'effet de son mauvais vouloir. Elle avait dans le Hainaut des débiteurs chefs de grandes exploitations, qu'elle pouvait exproprier; elle pouvait, en cessant ses escomptes et en retirant l'argent de la circulation, occasionner une crise dans le pays.

Plusieurs personnes conçurent à la fois des projets de banques; M. de

Digitized by Google

Brouckere fit adopter le sien. Il aurait fallu limiter le cercle des opérations du nouvel établissement aux affaires exclusives d'escompte et de prêts sur fonds nationaux, comme j'ai appris plus tard que le ministre avait voulu le faire. M. de Brouckere obtint trop de succès, malheureusement pour lui et pour le pays.

M. Meeus a considéré à plusieurs reprises comme une faute l'autorisation donnée à l'institution d'une seconde banque ; il aurait eu parfaitement raison s'il n'en eût fait lui-même une nécessité. — Ce n'est pas le seul embarras qu'il se soit créé et dont il ait doté le pays....

L'auteur est d'avis que la conversion du 5 pour cent de 1831 peut se faire en 4 pour cent, en donnant 104 ou 105 du nouvel emprunt pour 100 du premier. Par le fait de la conversion, le 4 pour cent vaudra largement le pair, et les rentiers trouveront dans les 4 à 5 pour cent de prime qu'on leur accorde, une compensation de ce qu'ils pourraient avoir payé de plus que le pair pour le 5 pour cent. Toutefois, l'auteur préfère encore une conversion qui se bornerait à réduire l'intérêt d'un 1/2 pour cent comme on est dans l'usage de le faire en Angleterre, comme l'a fait dans le courant de l'année la province d'Anvers, dont la dette, convertie en 4 1/2 pour cent, est aujourd'hui recherchée à 103. Quant au mode d'exécution, le gouvernement annoncerait que de tel à tel jour les détenteurs de 5 pour cent seraient admis à échanger les titres contre des obligations portant 4 1/2 pour cent d'intérêt et avec bonification à leur profit de 1/2 pour cent; que, passé le terme indiqué, il ne serait plus délivré de titres 4 1/2 qu'au pair sans bonification, et que les obligations 5 pour cent qui ne seraient pas présentées à l'échange dans un délai fixé seraient remboursées en une fois ou par parties à fixer par le gouvernement. Le 4 1/2 serait garanti contre le remboursement pendant quatre années.

Si la conversion se faisait en même temps que l'emprunt, pour la capitalisation d'une partie de la rente due à la Hollande, M. de Pouhon pense qu'elle profiterait principalement aux banquiers; il insiste pour qu'elle se fasse isolément; la valeur du 4, du 3 et du 2 1/2 p. c. s'élevera par suite de la conversion du 5; et si le gouvernement laisse écouler un temps moral entre les deux opérations, il pourra, par suite de l'élévation du crédit, réaliser un nouvel emprunt avec un avantage de 2 à 4 millions.

Digitized by Google

On sait que, par suite du traité du 5 novembre 1842, la Belgique se reconnaît au grand-livre de sa dette débitrice envers le gouvernement hollandais d'une rente annuelle de deux millions de florins, formant l'intérêt à 2 1/2 d'un capital nominal de 80 millions de florins, et de plus, d'une rente de même importance et de même capital pour laquelle elle s'est réservée la faculté de la racheter dans un délai déterminé, au taux de 50 florins pour 100 du capital nominal.

Ce rachat à 50 p. c. offre un avantage évident, puisque la rente hollandaise 2 1/2 se côte à Amsterdam au delà de 57. Depuis l'impression de la brochure, elle vient de s'élever au delà de 60. Le gouvernement à quelque intérêt qu'il emprunte pour opérer ce rachat, y aurait un avantage. S'il empruntait à 4 1/2 p. c. au pair, il économiserait un dixième sur l'intérêt et aurait de plus la perspective de pouvoir un jour, par une conversion, faire subir à l'intérêt une réduction nouvelle.

Voici le mode de rachat que M. de Pouhon conseille : il propose d'imiter l'opération que le gouvernement hollandais semble projeter à l'égard de cette autre partie de rentes 2 1/2 p. c. dont la Belgique s'est reconnue débitrice envers la Hollande et qu'elle ne s'est pas réservé la faculté de racheter. Le cabinet de La Haye a, dit-on, l'intention de vendre au public par souscription ces rentes dont le capital nominal s'élève à 80 millions.

Si le gouvernement hollandais s'arrêtait à ce mode d'émission de cette moitié de la rente belge 2 1/2, il n'y aurait pas à hésiter, selon M. de Pouhon; il faudrait, pour profiter de la faculté que la Belgique s'est réservée de rembourser l'autre moitié, émettre par souscription des rentes 2 1/2 sans amortissement et au taux de 57 ou de 58. Au moyen des fonds provenant de l'opération, on rembourserait à la Hollande au taux stipulé (50 p. c.) le capital de 80 millions. Le gouvernement réaliserait ainsi un bénéfice de dix millions qu'il pourrait consacrer au remboursement de son 4 p. c. ou affecter à l'extinction du déficit sur les budgets antérieurs.

L'auteur préfère cette opération à un emprunt 3 p. 0/0, parce que le 2 1/2 hollandais subsiste sans amortissement et qu'on est dans l'usage d'en créer un pour le 3 p. 0/0, ce qui expose à ra-

Digitized by Google

cheter considérablement au-dessus du taux d'émission. Par le fait d'une souscription antérieure à Amsterdam pour des rentes belges semblables, ce marché serait ouvert aux valeurs belges et il en absorberait une bonne partie. Ainsi serait allégée la somme à prendre par les rentiers belges et étrangers qui s'intéressent habituellement aux opérations financières de la Belgique. Malgré cet avantage, nous sommes surpris que l'auteur, qui plus haut propose le 4 ou le 4 1/2 p. c. pour la conversion, borne ici le parallèle au 3 et au 2 1/2 p. c. Il est incontestable que le 4 et le 4 1/2 permettent de profiter des progrès ultérieurs du crédit pour opérer une conversion qui réduise l'intérêt, ressource qu'on s'interdit en constituant le 3 ou le 2 1/2 p. c.

Ce qui, au reste, préoccupe le plus l'auteur dans la question de l'émission du nouvel emprunt, c'est l'avantage que présenterait la souscription publique et l'utilité qu'il y aurait pour la Belgique de se soustraire à l'entremise onéreuse de MM. de Rothschild et de la Société Générale. Cette partie de la brochure est une de celles qui présentent le plus d'intérêt. Voici à ce sujet quelques-unes des réflexions de M. de Pouhon :

On ne manquera pas de dire au Gouvernement, et le Gouvernement le croira, parce qu'il est résolu à croire tout ce que lui disent ses banquiers, que l'émission de la rente hollando-belge par voie de souscription publique serait très-hasardée, que le public ne répondrait pas à son appel, parce qu'il ne se lance qu'à la suite des grands capitalistes, qu'une souscription ferait *fiasco*. — C'est l'expression favorite de ces grands financiers.

Ces arguments ont beaucoup de poids auprès de ceux qui ignorent et qui ne veulent pas apprendre à connaître les ressources que le pays renferme, ressources que le sentiment national ferait surgir à l'appel du Gouvernement pour des opérations financières.

Je ne me dissimule pas qu'une souscription publique pour un capital considérable rencontrerait de la résistance de la part de ceux qui sont en possession de l'exploitation du crédit belge ; c'est pourquoi il est si regrettable que le gouvernement n'ait pas eu recours à ce mode d'émission pour le dernier emprunt de 29 millions de francs. — Le résultat, en inspirant confiance à lui-même, aurait fortifié celle du public, et déjà MM. de Rothschild et consorts se seraient résignés à l'idée de venir participer eux-mêmes, au même titre que le public, aux opérations financières du Trésor. Je sais que leur hostilité peut susciter des difficultés, mais je me rappelle que M. Guizot a dit

Digitized by Google

dernièrement à la tribune de France que les Gouvernements avaient mission de faire des affaires difficiles.

L'hostilité de MM. de Rothschild peut sans doute causer des entraves, mais elle ne peut faire échouer la souscription, si le Gouvernement veut l'ouvrir avec la ferme volonté d'un succès, et en prenant les mesures nécessaires pour l'assurer.

Il y aurait danger, si l'opération était au-dessus des forces du pays. — Tel n'est pas le cas, et ceux qui sont en position de pouvoir mesurer les moyens disponibles avec l'importance de l'opération qu'il s'agit de réaliser, savent qu'ils sont suffisants.

J'ai la profonde conviction que ces moyens suffisent, et j'admets pourtant que la maison Rothschild serait à même de jeter sur le marché plusieurs millions en 5 p. c. belge pour faire fléchir les cours et intimider les souscripteurs.—J'admets aussi que la Société Générale resterait neutre, tandis qu'il serait possible qu'elle voulût donner un démenti au reproche qu'on lui adresse d'avoir entravé au lieu de seconder le développement du crédit national.

Il serait préférable toutefois qu'elle s'abstînt plutôt que de prendre part à la souscription, si elle devait agir comme elle l'a fait avec le 4 p. c. belge. Et j'avouerai (il est pénible de devoir exprimer une pareille défiance à l'égard d'un établissement du pays) que s'il y avait souscription, je voudrais être assuré que ni la Société Générale ni MM. de Rothschild n'y prendraient aucune part directe ni indirecte.

Je ne me charge pas légèrement de la responsabilité morale d'un conseil qui pourrait entraîner un échec pour le Gouvernement. Une triste expérience m'a appris à ne pas trop présumer de moi-même, et il a fallu tous les éléments de conviction que je puise journellement dans l'exercice de mon état pour me faire croire à l'exactitude de l'appréciation que je fais des ressources financières du pays. — En relisant l'opuscule dont je fais précéder le présent écrit, je reconnais que l'idée que je donnais des ressources financières du royaume était au-dessous de leur importance réelle; depuis lors ces ressources se sont accrues de nouvelles économies, de la réalisation de fonds étrangers et de l'extension des fonds belges dans l'intérieur du pays.

L'accroissement du capital national s'opère d'une manière sensible. Les fonds d'Espagne et les actions industrielles ont causé des pertes immenses. On s'en apercevrait à peine sans la vue des victimes nombreuses que ces dernières valeurs ont faites, à Bruxelles principalement.

A la suite de l'emprunt de 1840, nos fonds se sont tellement tenus au-dessous des fonds étrangers qu'ils ont donné lieu entre eux à des mutations nombreuses.

Digitized by Google

Les placements en fonds nationaux se sont considérablement répandus dans les provinces. Les rentiers se familiarisent tous les jours d'avantage avec cet emploi de leur argent. — Depuis neuf mois surtout que beaucoup de banquiers de l'intérieur refusent l'argent des capitalistes ou réduisent leur taux d'intérêts, il vient journellement à Bruxelles et à Anvers des ordres d'achat qui n'auraient pu être exécutés, si l'approche de l'émission de la rente hollando-belge n'eût engagé nos établissements financiers et de grands capitalistes à vendre leurs fonds pour être en mesure de les remplacer par le nouveau. La hausse du 5 p. c. français à 125 p. c. a déterminé des achats à Paris en 5 p. c. belge de 1840 et de 1842; et dans ce moment-ci le marché de Londres reprend quelques 5 p. c. de 1831, c'est ce qui explique les cours actuels de nos 5 p. c.

Quand un emprunt est annoncé longtemps à l'avance, les capitalistes se préparent à y participer. Ils réalisent leurs fonds et cherchent des placements temporaires pour tenir leur argent disponible. — Cela a eu lieu pour tous les emprunts belges. C'est ainsi que le succès du dernier emprunt par souscription publique était assuré. L'émission de la rente hollando-belge est attendue depuis longtemps, elle aurait été consommée déjà au commencement de l'été dernier, si les projets financiers du Gouvernement Hollandais n'eussent échoué aux États-Généraux. On a pu croire raisonnablement que l'année dernière ne s'écoulerait pas sans que d'autres plans fussent adoptés. — Ainsi, beaucoup d'argent est tenu en réserve, des capitalistes du pays en ont dans des maisons de banque étrangère où ils portent intérêt, d'autres ont des fonds publics étrangers qu'ils se proposent de réaliser, quand le temps sera venu de rentrer dans les valeurs nationales. Au moment d'une souscription, toutes ces ressources rentrent dans le pays et viennent, avec celles qui y sont disponibles, faire l'office réservé jusqu'à présent d'une manière exclusive à MM. de Rothschild et à leurs associés d'ici; les maisons de banque et les capitalistes spéculateurs prennent les nouvelles valeurs en attendant que les rentiers stables les absorbent en détail; ils engagent leurs correspondants à l'étranger à s'y intéresser, à y attirer leurs clients. Ils se constituent en détaillants de l'emprunt, et ils emploient toute leur activité pour en obtenir le meilleur débit possible. — Je connais des capitaux considérables, et dans le nombre des capitaux qui jamais n'ont été employés en fonds publics, qui sont destinés à être placés définitivement dans le nouvel effet dont l'émission est attendue.

Si le ministère belge n'était décidé à n'adopter que ce que lui disent les auxiliaires de MM. de Rothschild, il pourrait apprendre qu'il serait infiniment plus facile à la Belgique de secouer le joug de cette maison, que cela ne l'est au gouvernement Français. La raison en est simple : — C'est qu'aux bourses de Bruxelles et d'Anvers, dans des circonstances normales, il ne se

Digitized by Google

traite en fonds belges que des affaires réelles, des opérations de placement, tandis qu'en France, le jeu sur la rente est organisé de manière qu'en un seul jour on pourrait, je pense, négocier tout le montant du grand-livre 3 p. c. sans qu'il en résultât le déplacement de 3,000 fr. de rente. — On comprend, d'après cet état de choses, l'action puissante et journalière que peut exercer sur les cours une maison qui jouit sur les spéculateurs d'une influence morale égale à l'action effective de ses immenses moyens pécuniaires.

Les fonds belges ne présentent pas les mêmes moyens d'action: on peut bien les faire baisser en en offrant au-delà de la demande, mais cette baisse ne serait ni importante ni durable, quand elle n'aurait d'autre cause que l'intention de déprécier les cours. — Pour vendre, il faut avoir des titres à livrer immédiatement. M. de Rothschild pourrait posséder cent millions en écus sans pouvoir se procurer deux millions en fonds belges, s'il ne les avait dans ses caisses; avec ses cent millions d'argent en espèces, il est aussi impuisssant pour agir en baisse sur les fonds belges que s'il n'avait que cent mille francs de fortune.

Craindrait-on que M. de Rothschild ne détournât les capitalistes étrangers de faire des placements en fonds belges? Il le tenterait sans doute, et il serait secondé à Paris par beaucoup d'agents très-empressés de lui complaire: mais que l'on soit bien persuadé que les fonds belges ne perdront pas de leur valeur aux yeux des capitalistes, parce que le Gouvernement aura fait acte d'indépendance financière.

Le souverain d'un État de 600 mille âmes, le duc de Hesse-Darmstadt, avait l'année dernière un emprunt de quatre millions de florins à faire, pour la création de chemins de fer. Il proposa l'opération à la maison Rothschild, qui fit des offres que l'on ne jugea pas acceptables. Le 15 juin, le Gouvernement ouvrit une liste de souscription chez tous les receveurs du duché, pour une somme de deux millions de florins, à des conditions plus favorables pour lui que celles qu'il avait offertes à la maison Rothschild. Les deux millions de florins furent proposés au public en obligations portant 4 p. c. d'intérêt *au pair*, sans le moindre avantage accessoire, pas même de jouissance d'intérêts.

Les souscriptions furent si nombreuses que le gouvernement se décida à donner aussitôt la seconde moitié de la somme dont il devait avoir l'emploi, soit ensemble quatre millions de florins, et encore les souscripteurs n'obtinrent-ils qu'une faible partie de ce qu'ils avaient soumissionné.

Ce ne fut sans doute pas l'agiotage qui provoqua ces demandes nombreuses; antérieurement à cet emprunt, il existait un 4 p. c. de Darmstadt, qui n'avait jamais dépassé le cours de 103 p. c. et l'idée que MM. de Rothschild feraient tout ce qu'il leur serait possible pour entraver l'opération, avait dû éloigner les spéculateurs. On n'a rien négligé, en effet, pour nuire au nouveau

Digitized by Google

4 p. c. de Hesse-Darmstadt, car le mode adopté pour son émission était un exemple pernicieux pour la maison Rothschild. Cela n'a pourtant pas empêché ce 4 p. c. de s'élever. Il est depuis longtemps au-dessus de 102 p. c.

M. de Pouhon dans une autre partie de sa brochure blâme vivement le ministère de n'avoir pas eu, en 1842, recours à la souscription publique pour l'émission de l'emprunt de 29 millions. Ces critiques portent ici le cachet d'une conviction d'autant plus profonde que le ministre des finances de cette époque (M. Smits) est son ami et son beau-frère.

Cet emprunt, dit-il, a été livré à la maison Rothschild au mépris des manifestations énergiques qui étaient parties du Sénat, au mépris du vœu unanime du pays et malgré les déclarations solennelles du Ministre des Finances en faveur d'une souscription publique.

Le sentiment national est blessé de la forme et du mode d'émission de nos emprunts. Le public s'indigne de voir perpétuer par le Gouvernement même l'opinion où l'on est à l'étranger que si la Belgique a besoin de quelques millions, c'est à Paris qu'elle les emprunte, tandis qu'en réalité elle est son propre prêteur. — Les banquiers de Paris objectent qu'ils prennent nos emprunts à leur émission pour nous les rendre au fur et à mesure que leur classement s'opère en Belgique. — A l'un d'eux qui me faisait valoir, il y a peu de temps, cet avantage, je répondis que, sans la faiblesse (pour être exact comme je tiens à l'être dans mes expressions, je dirai que je me servis du mot de lâcheté), je répondis donc que, sans la lâcheté de notre Gouvernement, il trouverait dans le pays même, à Anvers, à Gand, à Liége, à Bruxelles, des banquiers et capitalistes spéculateurs qui n'aimeraient rien de mieux que de remplir, pour en avoir les profits, l'office que l'on réserve aux banquiers de Paris.

Le public, autant sensible à tout ce qui tient à l'honneur national que le Gouvernement paraît y être indifférent, le public, dis-je, est humilié de voir les obligations des emprunts belges créées en monnaie étrangère et les intérêts de ces obligations payables à Paris et à Londres, à Londres surtout, où il n'y avait peut-être pas, à l'époque de la conclusion du dernier emprunt, 50,000 livres sterling en valeurs de l'État belge.

Tout cela se fait par les gouvernements d'une solvabilité douteuse ou par les pays transatlantiques qui empruntent à l'Europe ; mais un gouvernement qui se respecte, qui a le sentiment de la valeur du pays qu'il représente, ne se soumet pas à de pareilles conditions.

Le budget annuel de la dette publique comprend 292,000 francs pour les

Digitized by Google

frais des emprunts créés en 5 p. c. et 3 p. c. Cette somme concourrait sensiblement à combler le déficit des budgets. Les membres des chambres ont sans doute voulu se rendre compte de ces frais ; dans ce cas, ils ont trouvé qu'ils proviennent exclusivement du service de nos emprunts à l'étranger et des commissions assurées par les contrats à la maison Rothschild.

Il est bien peu de personnes qui ne croient qu'en encaissant leurs coupons de 5 p. c. belge chez le caissier de l'État, elles évitent au gouvernement les frais à payer à la maison Rothschild.

Il m'arrive assez souvent, à l'approche du semestre, d'acheter des coupons de 5 p. c. belge. On croit que j'achète pour le Trésor, et cela me vaut la préférence de beaucoup de rentiers qui, tout en réalisant un bon prix de leurs coupons, ont encore la satisfaction de croire qu'ils font faire une économie au gouvernement.

Ces rentiers se trompent cependant, et j'ai soin de le leur dire. Car il faut éclairer l'opinion publique qui réagira sur les chambres, et ce n'est que par les chambres, je le vois bien, que le gouvernement sera forcé d'entrer sous le rapport financier dans une voie plus économique, plus favorable au crédit national, et surtout plus honorable.

Les coupons de 5 p. c. belge qui sont payés par le caissier de l'État ne sont pas moins passibles de la commission. — 10 ou 15 jours avant l'échéance du semestre, les fonds du semestre entier doivent être faits à la maison Rothschild à Paris. — Si le gouvernement belge paye lui-même des coupons, il les envoie à la maison Rothschild qui le crédite du montant, et la commission et les frais de remise à Paris sont acquis au banquier, comme s'il les avait payés lui-même.

Il y a néanmoins une grande économie pour l'État dans l'encaissement des coupons chez son caissier à 25-20 la livre sterling. Car l'encaissement évite qu'ils ne soient négociés comme remise sur Londres. — La maison Rothschild achète à Paris, à Bruxelles, à Anvers et sur d'autres places, les coupons de 5 p. c. belge qu'elle porte en compte au gouvernement, comme s'ils étaient acquittés à Londres ; et alors ce n'est plus 25-20 qu'il paye, mais 25-70 à 25-80 au moins, suivant l'état du change. C'est ainsi que le service des intérêts de nos emprunts en 5 p. c. lui revient à 2 p. c.

Ces conditions, toutes ces charges, s'expliquaient pour le premier emprunt contracté en 1831. — La Belgique existait à peine alors, sa durée était encore un problème aux yeux de beaucoup de monde. — Il s'agissait d'emprunter pour l'entretien d'une grande armée. Il fallait subir la loi du prêteur et même les clauses résolutoires du contrat avant le complément des versements en cas de conflagration. — Des conditions dures en fait d'argent ne sont honteuses que lorsqu'il ne manque qu'un peu de dignité et la volonté pour s'y soustraire.

Digitized by Google

Il y avait de plus grand intérêt à sortir de la voie suivie pour l'émission des emprunts belges. — Il fallait constater aux yeux des capitalistes étrangers les ressources que le pays renferme en lui-même et la confiance de ses capitalistes dans les institutions nationales. Ce témoignage aurait fortifié la confiance des rentiers étrangers et de ceux du pays dans les valeurs belges.

L'occasion d'un emprunt de 29 millions était des plus favorables, comme si on l'avait fait naître expressément, pour mettre à l'épreuve le plus grand banquier de tous, le public. — Cette épreuve n'était nécessaire que pour le gouvernement, qui ne sait pas, ou plutôt qui ne veut pas savoir que le pays est, en raison de sa population, un des pays les plus riches de l'Europe, et qu'un emprunt non-seulement de 29 millions, mais d'une somme double, est loin d'être au-dessus de ses forces. Que, dans ce moment-ci, le gouvernement demande au public 29 millions d'argent en lui offrant la valeur égale, à un cours plus élevé que ne payeraient ses banquiers, en une partie de l'inscription de 2 millions de florins de rente à capitaliser pour le gouvernement hollandais, et dans quinze jours il aura l'argent s'il le lui faut, tandis qu'il a accordé, à MM. de Rothschid, des termes qui allaient jusqu'à 18 mois pour verser le produit de l'emprunt de 1842.

Si le gouvernement n'avait été que timide, méfiant dans le concours du public (il était dominé par une disposition moins excusable), il aurait dû profiter de l'occasion d'un petit emprunt pour l'émettre par la voie de souscription ; le résultat lui aurait donné tout apaisement pour l'avenir et pour des opérations plus considérables. Le public lui-même, qui se fait de l'hostilité de MM. de Rothschild un fantôme redoutable, aurait appris par expérience que la maison la plus puissante finit par se soumettre à l'empire des faits.

La souscription présentait encore l'avantage d'accélérer les progrès de la tendance qui se manifeste dans l'intérieur du royaume à placer de l'argent dans les fonds de l'État. Le mode de souscription publique séduit par l'idée de participer à tous les avantages que le gouvernement accorde à ses prêteurs, et en ce que l'on n'a pas à payer les bénéfices d'intermédiaires ; le rentier entre ainsi dans l'emprunt à un prix modéré.

En même temps que la souscription devait étendre le placement des fonds belges dans nos provinces, elle en aurait aussi développé le marché à l'étranger dans des pays où ils sont peu répandus.

Bruxelles et Anvers avaient reçu beaucoup d'ordres de Paris, de Francfort, de Berlin, de Hambourg, de Genève et d'Amsterdam.

On comprendra toutes les ressources que l'extension de plusieurs de ces débouchés, et l'acquisition de nouveaux, nous auraient présentées pour l'émission de la rente due à la Hollande. Le marché d'Amsterdam seul, familiarisé avec les valeurs belges par la part qu'il aurait prise à la souscription

Digitized by Google

du dernier emprunt, avait une plus grande valeur que la protection de MM. de Rothschild.

La souscription donnait une satisfaction à laquelle le public belge mettait le plus grand prix. — Si le pays est son véritable prêteur, il désire qu'on le sache.—Il s'attache à la richesse une considération dont une nation se montre jalouse comme un particulier.—Combien d'individus ne doivent leur importance sociale qu'à leur fortune ! — Ce n'est pas seulement une question d'amour-propre:—Il y a intérêt réel, pour un pays riche, à ce que sa richesse soit appréciée et reconnue universellement.—Cette réputation facilite les rapports commerciaux et politiques, elle permet de recourir au crédit à des conditions plus favorables.

Enfin, la souscription affranchissait l'emprunt des conditions anormales et léonines qui pèsent sur les précédents : point de payement à Londres, point de commission, changes et frais considérables sur le payement des intérêts. L'amortissement ou le tirage au sort des obligations à rembourser, comme la destruction des titres, se seraient faits par le Gouvernement sous le contrôle de la Cour des Comptes et non plus sous la surveillance de l'agent d'une maison étrangère.

Toutes ces considérations étaient bien appréciées dans le public, plus zélé encore pour la souscription, par l'idée de voir le gouvernement secouer l'onéreux et honteux patronage de ses banquiers exclusifs. — Les membres de la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi du dernier emprunt n'étaient que les dignes interprètes des sentiments du pays, et ils devaient être animés par une conviction bien profonde, quand ils faisaient valoir, à l'appui de l'émission par voie de souscription, l'avantage *de s'affranchir de l'intervention de MM. de Rothschild et de la Société Générale.*

M. Engler, rapporteur, et MM. le vicomte Desmanet de Biesme, Cte Vilain XIIII, d'Hoop et A. Van Muyssen, qui ont signé le rapport avec lui, sont certainement des hommes graves, modérés, et que l'on n'accusera pas de légèreté.

Comprend-on qu'après une pareille manifestation partie du Sénat, qu'après la déclaration faite par le ministre des finances au sein de cette assemblée, l'emprunt ait été donné à MM. de Rothschild sans le moindre changement aux conditions qui avaient été souscrites pour l'emprunt contracté en 1831, sous l'empire des circonstances les plus défavorables ?

J'avoue que si, après la déclaration faite au Sénat par le ministre des finances, je fus heureux de voir éclater le sentiment national avec tant d'unanimité, j'éprouvai d'autant plus de chagrin en apprenant que le gouvernement avait été indifférent à ce qui émouvait le public, que lui seul avait manqué de foi dans les forces et le patriotisme des rentiers et capitalistes belges, et qu'il ne

Digitized by Google

s'était pas, en cette circonstance, montré digne de représenter la nation.

Je dois dire qu'en blâmant de toutes mes forces la conduite du gouvernement, je n'entends pas accuser tout le ministère, je sais qu'il y avait dans son sein des hommes qui désiraient que l'emprunt se fît par voie de souscription publique. — Mais je comprends sous l'expression de *gouvernement* les hommes qui par leur influence dominent les résolutions du conseil et font adopter des mesures qui engagent l'État. — Pour être plus précis, je nommerai MM. de Muelenaere et Nothomb, comme étant ceux qui ont empêché la souscription.

Je me suis souvent demandé sous quelle contrainte morale avait dû se trouver le ministre des finances pour se soumettre à un mode d'emprunt qui froissait les sentiments et l'opinion qu'il avait exprimés au Sénat. J'admets qu'un ministre peut être dominé par des circonstances qu'il ne nous est pas donné de connaître et d'apprécier, mais il me semble qu'un ministre a toujours la faculté de cesser de l'être au moment où la majorité du conseil lui impose un acte qui blesse ses convictions.

Le gouvernement s'est glorifié d'avoir contracté un emprunt à un cours qui n'avait pas encore été obtenu, à 104 3/4 p. c. brut. Je me rappelle qu'étant à cette époque appelé à fournir des renseignements à une maison étrangère désireuse de s'éclairer dans le dessein de conseiller des placements en fonds belges et de former à cet effet la conviction des capitalistes de son pays, je lui envoyai un rapport fait aux chambres dans lequel le ministre des finances disait que cet emprunt avait consolidé le crédit national. — Je partageais si peu cet avis, j'étais au contraire tellement persuadé que cet emprunt n'avait pas fait faire un pas au crédit national, que je m'empressai de recourir aux ciseaux pour retrancher ce paragraphe.

Comment! un emprunt à 5 p. c. à 104 3/4, qui ne rend que le pair net, d'après ce que M. Meeus a dit à la tribune, consoliderait le crédit national, quand le 3 1/2 p. c. de Prusse dépasse beaucoup le pair, quand les plus petits Etats de l'Allemagne empruntent au pair de 3 1/2 p. c., que le 3 p. c. du Danemark se négocie à Anvers à 94 ou 95 p. c.? Je croyais que le caractère des Belges se distinguait par le bon sens : on serait tenté d'en douter en voyant prendre tout cela au sérieux par les représentants du pays.

A la vérité, le crédit de la Belgique semble être destiné à se consolider et à s'ébranler encore plus d'une fois, suivant l'intérêt très-variable de ses protecteurs financiers et le Gouvernement aidant.

M. le baron d'Huart aurait bien pu dire aussi et avec un plus juste orgueil, que son emprunt de 30 millions en 4 p. c. à 92 net et avec des conditions honorables, avait consolidé le crédit national; un 4 p. c. à 92 avec les conditions de l'emprunt de 1836 serait encore aujourd'hui bien plus favorable qu'un 5 p. c. à 104 3/4 aux conditions de la dernière émission.

Digitized by Google

Depuis le mois de juillet 1836, il est cependant survenu des circonstances qui auraient dû élever considérablement le crédit de la Belgique. — Ces circonstances sont : le résultat même de la souscription de cet emprunt, résultat qui produisit un grand effet moral par toute l'Europe et étonna en Allemagne, où notre entreprise de chemin de fer commençait à peine à réconcilier les esprits avec nous ; la reconnaissance de plusieurs puissances étrangères, et surtout celle du gouvernement hollandais ; le rapprochement des citoyens que des positions antérieures, des sentiments divers, des intérêts froissés avaient tenus éloignés de nos nouvelles institutions ; les progrès de la confiance publique qui ont fait rentrer dans le pays des capitaux placés à l'étranger ou dans les fonds étrangers ; l'augmentation de la richesse nationale ; tout cela place sans doute le gouvernement dans une situation bien différente, sous le rapport du crédit, de celle de juillet 1836, et l'on doit reconnaître qu'il n'y a pas sujet de s'applaudir d'un emprunt en 5 p. c. contracté au pair net.

A cet emprunt, qui est venu ajouter au poids de notre passé financier, j'aurais bien préféré un emprunt fait à 95 p. c. avec des conditions nationales ; et l'avantage de celles-ci pouvait être facilement acquis par la souscription à un prix supérieur à celui obtenu par MM. de Rothschild et consors.

Qu'il me soit permis de rendre hommage ici à une vérité qui est méconnue. —C'est que, si le Gouvernement considère le prix brut de 104 3/4 qu'il a obtenu du dernier emprunt comme un prix avantageux, il ne peut s'en attribuer le mérite : il revient à la Banque de Belgique, à elle seule. — Le Gouvernement se serait bien fait illusion, s'il avait cru obtenir quelque chose de M. de Rothschild par son habileté, par la conduite de ses négociations ; M. de Rothschild a trop l'habitude de traiter avec des ministres pour ne pas leur laisser croire que s'il se rapproche de leurs prétentions, c'est qu'il est séduit par leur éloquence, leur adresse, par la considération qu'il a pour eux ; mais qu'on se persuade bien d'une chose : le seul argument qui ait de la valeur sur un financier traitant une affaire importante, surtout sur un financier aussi consommé que M. de Rothschild, c'est la concurrence.—Ce n'était pas pour payer 104 3/4 brut, ou le pair net, que M. de Rothschild faisait fléchir notre 5 p. c. de 1840 à 101 3/4 p. c., peu de temps avant l'emprunt ; — il pouvait très-bien offrir 104 3/4 brut, le cours du 5 p. c. antérieur étant de 104 à 105, mais je suis convaincu qu'il comptait paraître très-généreux en accordant le pair brut pour payer net 95 p. c.

Il y serait parvenu, car je doute que tout l'esprit de nos six ministres réunis eût exercé la moindre puissance dans la fixation du chiffre. — Mais la Banque de Belgique qui, paraît-il, avait réuni des capitalistes étrangers et du pays pour soumissionner l'emprunt, fit des offres, et, quelle que fût la bonne volonté du Gouvernement, on ne pouvait contracter avec M. de Roths-

Digitized by Google

child à un prix moindre. Je n'ai pas connu, je ne connais pas les moyens que la Banque de Belgique avait pu s'assurer pour traiter cette opération. M. Nothomb ne manquerait pas de dire qu'ils seraient insuffisants, que les propositions de la Banque n'étaient pas sérieuses, car on ne s'est pas fait faute sans doute de le lui dire; mais M. de Rothschild qui sait bien, lui, qu'il ne faut qu'une portion de son immense fortune pour prendre un emprunt de 29 millions d'un État solide, quand on a un public belge derrière soi, aura trouvé sans doute que la concurrence n'était pas à dédaigner.

L'auteur indique plusieurs moyens de relever le crédit en Belgique. Il engage le gouvernement à s'occuper des mesures propres à assurer le placement stable d'une partie de la dette public.

M. le Ministre de l'Intérieur, dit-il, a autorisé récemment la prolongation de terme de diverses compagnies d'assurances contre l'incendie et contre les risques maritimes; c'était une occasion pour astreindre ces établissements à placer leur capital social en fonds de l'État; les autorisations ont été accordées avec des stipulations, les unes incomplètes et les autres ridiculement illusoires.

Le grand moyen de classement de la dette nationale consisterait dans l'établissement d'une caisse d'épargne dont l'argent serait placé en fonds de l'État.

Le Gouvernement a été encouragé à organiser une caisse d'épargne, même par ceux qui exercent le plus d'influence sur ses résolutions. Dans un discours du 2 décembre 1842, M. Meeus disait à la chambre : « Je dois le déclarer, je partage jusqu'à un certain point l'opinion de l'honorable M. Rogier. Je pense avec lui que le ministère qui réaliserait l'établissement d'une caisse d'épargne en Belgique, s'attirerait beaucoup de gloire et de reconnaissance de ses habitants. » Il paraît que la gloire et la reconnaissance du pays n'ont pas assez d'attrait pour le ministère, puisqu'il ne s'occupe pas de fonder une institution qui, en répandant dans les populations des habitudes d'ordre et d'économie, tendrait à rassurer les liens qui les unissent au char de l'État, garantirait leurs intérêts et consoliderait le crédit national.

Il est vrai qu'en donnant le conseil au Gouvernement d'organiser une caisse d'épargne, M. Meeus l'effraye des difficultés que présenterait cette création et de l'impossibilité de lui donner des garanties qu'une Banque présente pour les remboursements en temps de crise. M. Meeus ne dit pas *que la difficulté ne puisse être résolue, mais il faut*, ajoute-t-il, *que chacun s'en occupe*. Le ministère pourrait d'autant plus compter sur le concours des lumières de l'honorable député pour atteindre ce but, que M. Meeus n'évaluait dans la

Digitized by Google

même séance, pas à moins de 500,000 *francs la perte que la caisse d'épargne produisait annuellement à la Société Générale.*

Je n'ai pas la présomption de croire que le problème ne présente une solution satisfaisante que je ne puis apercevoir ; mais jusqu'à ce qu'elle soit bien démontrée, je resterai persuadé que ni Gouvernement ni Banque quelconque ne pourraient, dans une crise politique, rembourser en espèces tous les dépôts qu'une confiance très-développée aurait attirés dans une caisse d'épargne, et que Banque et Gouvernement ne peuvent prendre cet engagement avec la conviction consciencieuse de pouvoir le remplir. Aussi peut-on s'attendre qu'à chaque session législative le Gouvernement Français présente le projet d'une loi en vertu de laquelle les fonds de la caisse d'épargne seraient placés en rentes sur l'État, comme cela se pratique en Angleterre. Par l'adoption de cette mesure, les 300 millions que le Gouvernement Français a encore à émettre sur l'emprunt de 450 millions, autorisé par la loi du 25 juin 1841, auraient leur placement assuré et sans perturbation financière.

Je demanderai pourquoi l'on craindrait d'attirer les petites économies dans une institution basée sur le crédit national auquel confient leurs capitaux ceux qui savent administrer leur fortune par eux-mêmes et ceux qui gèrent la fortune de mineurs. Un pays est le débiteur le plus solide, il traverse des crises quelquefois très-péniblement sans-doute, mais il se retrouve debout. Une Banque pourrait en être emportée, — ou une Banque assez solidement organisée pour résister aux violents orages, ne se chargerait pas de capitaux à 4 p. c. ni à 3 p. c., ni à 2 p. c., à charge de les rembourser en toute occurence. Mais elle pourrait prêter son concours à une caisse d'épargne du Gouvernement, pour faciliter des remboursements non obligés dans certaines limites.

La Société Générale a pu, dit-on, faire venir de l'étranger en 1839 des sommes considérables pour parer à ses remboursements.— Par quels moyens l'a-t-elle fait qu'une caisse d'épargne du Gouvernement n'aurait pas eus à sa disposition ? La Société Générale avait de l'argent placé à Paris, je l'admets ; mais elle avait aussi ses engagements comme banque à remplir ; j'imagine que la circulation de ses billets se restreignait, que le renouvellement des obligations à terme ne se faisait pas avec la régularité habituelle [1]. — Ce n'était pas seulement la caisse d'épargne qui nécessitait des remboursements.

1 L'existence de ces obligations portant 4 à 4 1/2 p. c. d'intérêt se concilie peu avec le sacrifice annuel de 500,000 francs que M. Meeus attribue à la Société Générale sur la caisse d'épargne.

On se demande aussi comment il y aurait sacrifice sur la caisse d'épargne, quand la Société Générale négligeait le moyen de faire 4 p. c. ou plus d'intérêts en prêtant au public sur fonds de l'État, ce que fait la Banque de Belgique. — Ces avances faites pour un à trois mois offrent des rentrées assurées comme des lettres de change. (*Note de l'auteur*)

Digitized by Google

La Société Générale a pu faire venir de l'argent de l'étranger en y vendant des fonds belges ou en empruntant sur consignation de ces fonds. — Mais cette ressource existerait de même pour la caisse d'épargne du Gouvernement. — Je ne lui conseillerais cependant pas de compter trop sur ce moyen. On a pu, au commencement de 1839, emprunter à Paris ou à Londres sur fonds belges, parce que la crise tenait à des causes particulières à la Belgique, elle était locale. — Ce serait moins facile dans un temps de crise générale occasionnée par des événements politiques qui affecteraient le crédit et feraient rentrer l'argent dans les caisses, sur les places étrangères comme sur les nôtres.

Je le répète, une banque ne pourrait pas plus que le Gouvernement faire face aux remboursements d'une caisse d'épargne très-développée, en cas de guerre générale ou de révolution.— Cette impossibilité admise, et pour ces éventualités, ne serait-il pas préférable pour les déposants d'avoir le pays plutôt qu'une banque pour débiteur ? Et au point de vue du Gouvernement, ne vaudrait-il pas mieux que les déposants à la caisse d'épargne fussent associés aux dangers de l'État, au lieu d'être distraits de leurs préoccupations de citoyens par des intérêts qui pourraient les en détourner ? — Si avec la caisse d'épargne actuelle l'indépendance nationale venait à être menacée, il se trouverait sans doute, parmi les 40 mille déposants, bien des personnes qui involontairement se préoccuperaient plus du sort de la Société Générale que du salut du royaume.

C'est une très-grande faute de laisser de pareils moyens d'influence à un établissement particulier dont l'administration se modifie ou change annuellement, et qui pourait, dans une circonstance donnée, devenir très-redoutable pour l'indépendance nationale.

En faisant valoir cette considération, je n'ai en vue aucun établissement en particulier, je parle en général et jen'admets aucune exception.

Les administrations provinciales et communales, celles des bureaux de bienfaisance, les caisses de prévoyauce et d'épargne, les sociétés d'assurance etc., pourraient être astreintes à placer leur argent en fonds de l'Etat. L'auteur recommande vivement cette mesure au gouvernement.

C'est dans les mêmes vues de sécurité pour l'avenir, ajoute-t-il, qu'il serait indispensable d'élever les recettes annuelles au niveau des dépenses, de supprimer la dette flottante, d'organiser la caisse de l'état dans le Gouvernement, et, pour complément du système, d'établir une Banque nationale, instituée par une loi, afin d'imprimer plus de stabilité à ses règles.

Digitized by Google

L'idée d'une banque nationale qui est indiquée ici n'est pas autrement développée dans la brochure. Nous aurions lu avec beaucoup d'intérêt un exposé des vues de M. de Pouhon sur un objet aussi grave. Il a l'esprit trop sérieux et trop pratique pour mettre un tel projet en avant, sans avoir réfléchi aux moyens de le réaliser sans perturbation et de la manière la plus utile pour le pays.

Voici en quels termes l'auteur parle des dangers qu'il y a à laisser exercer les fonctions de caissier de l'État par une des banques :

La caisse de l'État, dit-il, présente, dans les mains d'une Banque, un immense inconvénient pour l'éventualité de crise, en mettant même de côté toute espèce de doute sur la réalité et la disponibilité de l'encaisse. Dans l'intérêt de sa propre conservation, une Banque doit toujours avoir disponibles un encaisse et des moyens immédiatement réalisables, d'une importance proportionnée à celle de ses engagements et au mouvement de ses affaires. Il est naturel que si elle a un encaisse de 15 millions appartenant à l'État et dont elle est débitrice en compte-courant, elle sente moins le besoin d'en avoir un pour elle-même ; elle est moins souvent rappelée à la nécessité de cette mesure de prévoyance.

Dès qu'une circonstance se manifeste, elle se trouve dans la nécessité de réaliser des fonds, de restreindre ses prêts au public et d'aggraver ainsi les embarras de la circulation et des affaires.

Si, au contraire, la caisse de l'État était en dehors des établissements financiers, elle aurait de l'argent à verser dans le public pour les dépenses extraordinaires du gouvernement en cas de guerre, ou pour aider la circulation en cas de crise financière.

Que l'on n'oublie donc pas que la Société Générale, caissière de l'État, a 24 millions 600 mille francs de billets au porteur en circulation et dans ses caisses, et que cette somme serait immédiatement remboursable ou diminuerait les encaisses de la partie qui y existerait, si un grand événement venait porter le discrédit sur l'établissement. Ces 24 millions sont indépendants des remboursements qui pourraient être réclamés de la caisse d'épargne et des sommes que la Société Générale peut devoir à courts termes à d'autres titres. — Sans doute, la Société Générale ferait face à tous ces remboursements, mais on ne peut disconvenir que la première mesure qu'elle aurait à prendre serait d'arrêter ses escomptes en faisant rentrer toutes ses créances exigibles, et de cette manière on aurait deux crises pour une, une crise financière entée sur une crise politique.

Il existe un autre danger pour l'État à avoir une banque pour caissier;

Digitized by Google

ce danger n'est pas imaginaire, et pour s'en pénétrer, il n'y a qu'à se rappeler ce qui s'est passé au moment de la révolution. — J'ai appris dans le temps que, sur une demande d'argent du Gouvernement provisoire, la Société Générale répondit qu'elle n'avait que 58,000 fl. dans ses caisses. — Dans ce même temps, je pense, elle ne pouvait rembourser ses billets de banque que d'une manière bien incomplète : — contre un billet de 1,000 fl., par exemple, on donnait 50 fl. en espèces et 950 fl. en billets; le porteur allait se remettre à la queue des aspirants et lorsque son tour revenait, le même échange s'opérait. — Je crois me rappeler qu'il y eut des protêts pour défaut de payement de billets.

D'où provenait cette pénurie d'argent dans les caisses de la Société Générale quand elle devait avoir un encaisse de 12,900,000 francs, dont elle s'est reconnue débitrice plus tard pour solde de l'encaisse au 30 septembre 1830 ?

On disait alors que la Société Générale avait transporté son trésor à Valenciennes. — Ce fait ne révèle-t-il pas un danger réel ? — Un Gouvernement peut-il s'exposer à ce que dans un cas de guerre, il se trouve sans argent pour payer l'armée, ses fonctionnaires et ses dettes ?

Si la Société Générale n'était qu'une banque d'escompte, le danger serait moindre, car elle serait plus désintéressée dans les résultats de la guerre. — Mais une société qui est devenue commanditaire d'une foule d'établissements industriels dans lesquels des capitaux énormes sont engagés, pourrait se laisser entraîner par l'intérêt que lui présenterait l'ouverture de grands débouchés de ses produits.

La brochure de M. de Pouhon se termine par une appréciation du cabinet, d'autant plus curieuse que c'est celle d'un homme absorbé dans le monde des affaires et étranger à celui des partis, qui ne demande point un ministère catholique, moins encore, dit-il, un ministère libéral, attendu que les capitaux en Belgique sont plus catholiques que libéraux, mais un ministère choisi dans diverses nuances d'opinions, jouissant de la confiance absolue du pays, composé d'hommes qui se recommandent par une haute réputation, généralement reconnue, de patriotisme, de probité politique et de capacité. Il est curieux de voir le ministère actuel qui, pour échapper à la politique, prétendait se réfugier dans les affaires, apprécié par un homme d'affaires et convaincu par lui de sacrifier les affaires à sa position politique.

En émettant le vœu d'un changement de ministère dans le sens que j'indi-

Digitized by Google

que, je dois me défendre, dit M. de Pouhon, contre tout soupçon de sentiments hostiles envers les hommes qui composent le cabinet actuel. Je n'ai jamais rencontré que de la bienveillance de la part de ceux d'entre eux que j'ai l'honneur de connaître, et je serais heureux de pouvoir leur témoigner à cet égard mes sentiments, si j'avais à les considérer comme hommes privés. — De plus sérieuses préoccupations l'emportent ; plusieurs questions qui touchent à l'honneur et aux plus chers intérêts du pays sont négligées ou sacrifiées depuis nombre d'années ; mes occupations journalières me mettent à même d'apprécier le préjudice qui en résulte ; j'en sens toute la gravité ; j'essaie de la rendre sensible à ceux qui sont en position d'y porter remède ; je leur expose les faits, je cherche à leur dévoiler le mal, je n'y réussirais pas si j'usais de ménagements envers les hommes qui s'en rendent complices, et je complète mon acte de dévouement en faisant taire mes sentiments personnels. — La sincérité que j'apporterai dans l'expression de mon opinion sur les ministres actuels fera croire que je sens le bien que je dirai de plusieurs d'entre eux.

M. de Muelenaere s'est introduit ou imposé au ministère pour veiller dans le Gouvernement aux intérêts de la Société Générale. — Il n'est pas de ceux que je voudrais voir appeler dans un ministère quelconque, puisqu'à mes yeux un ministère ne devrait se composer que d'hommes qui fissent prédominer l'intérêt national sur toute autre considération.

Je considère M. Nothomb comme l'homme politique le plus capable du pays; je suis persuadé que, s'il avait pu compter sur une majorité importante dans les chambres, il aurait affranchi le Gouvernement de l'influence délétère de ses exploitants financiers ; il a été pénétré dans le temps, je le sais, et je doute qu'il ne soit point encore persuadé de cette cause d'affaiblissement et des dangers qu'elle recèle. — Mais M. Nothomb a accepté le pouvoir dans des conjonctures qui devaient lui aliéner beaucoup d'amis dans la chambre des Représentants et lui ont rendu la majorité précaire. — Cela l'a placé dans une dépendance incompatible avec la dignité nécessaire au pouvoir. Dépendant de chacun de ceux qui ont une voix dans la législature, plus dépendant encore de ceux qui sont considérés comme disposant de plusieurs voix, tel M. Meeus en raison des intérêts qui sont groupés au tour de l'établissement qu'il dirige.

Une pareille sujétion conduit à des actes inexcusables ; on assure que M. Nothomb a usé de contrainte morale pour faire signer à la Régence de Bruxelles un contrat d'emprunt par suite duquel la ville reste, forcément et sans garantie, créancière de la Société Générale jusqu'après l'expiration du terme fixé par les statuts pour sa durée. Et cette violence morale était exercée sur la Régence dans le même temps qu'au sein

Digitized by Google

de la section centrale, chargée de faire un rapport sur la convention par laquelle le Gouvernement avait gratifié la Société Générale de plusieurs millions, M. Nothomb avait justifié cette transaction par des considérations qui ne semblaient pas dénoter de sa part une confiance aussi illimitée.

Je cite ce fait, je pourrais en rapporter bien d'autres, ils sont nombreux et malheureusement trop répandus pour la considération du Gouvernement.

Dans l'intérêt du pays et de la gloire de M. Nothomb, il est désirable qu'il abdique un pouvoir qu'il ne peut exercer plus longtemps avec dignité. Il a besoin de rompre, par une retraite temporaire où il pourra rendre d'autres services à son pays, avec les errements de son ministère, et de faire oublier ses relations compromettantes.

M. Mercier a été remis en possession du portefeuille des finances dans l'administration actuelle, parce qu'on l'a cru favorablement disposé à l'endroit de la Société Générale; je suis persuadé qu'on lui a fait injure et que l'on s'est trompé sous ce rapport. Il n'est pas d'homme apportant aux finances quelques sentiments élevés, qui ne considère comme un légitime sujet d'ambition d'affranchir le gouvernement et le pays de l'exploitation de nos protecteurs financiers. Mais un Ministre des Finances n'est pas libre sous ce rapport, et je crois que M. de Rothschild le sait si bien qu'il préfère suivre ses négociations avec M. Nothomb, plutôt qu'avec les Ministres des Finances.

Dieu me garde de contester aux autres Membres du Cabinet le patriotisme, la probité et les capacités qui me semblent devoir distinguer de bons ministres! Mais il ne suffit pas de posséder ces qualités, il faut encore, pour exercer une grande autorité morale, qu'elles soient consacrées par une longue durée de services patents, et qu'elles aient passé dans les convictions du pays.

Digitized by Google

POLITIQUE INTÉRIEURE

LA DISCUSSION DE LA LOI DU JURY UNIVERSITAIRE.

Le régime représentatif a d'inexorables exigences. C'est merveille de voir comme il humilie, comme il abaisse, comme il accable depuis trois ans en Belgique tous ceux qui essaient de les éluder. Ils ont beau se retourner dans tous les sens, prendre tous les déguisemens, épuiser tous les stratagêmes. Des nains soulèveraient plus aisément un roc. Chaque effort ne sert qu'à les faire descendre d'un degré et à constater leur impuissance. En Grèce, dit-on, des esclaves enseignaient la tempérance par le spectacle des excès de l'ivresse. Les hommes du gouvernement en Belgique se seraient-ils chargés d'apprendre de cette manière à la génération contemporaine la nécessité de la droiture politique? Jamais enseignement n'aura été plus lucide et plus complet. On dirait qu'une main providentielle sème successivement sur la route du pouvoir les incidens qui doivent le dévoiler tout entier et achever l'édification du pays. Quand on considère de quelle immense utilité doit être un jour l'exemple de ce qui se passe sous nos yeux, quelle influence exercera dans l'avenir sur nos hommes politiques l'histoire de l'administration de M. Nothomb et des ministres qui se succèdent à ses côtés, on est tenté de ne plus se plaindre de voir se prolonger cette expérience qui devient toujours plus éclatante et plus décisive. Pas un mois ne s'écoule inutilement, pas un jour ne se passe sans répandre quelque lumière nouvelle, sans dessiller quelques yeux de plus. Que le gouvernement représentatif est puissant dans ses leçons! qu'il est impitoyable envers ses ennemis!

Digitized by Google

La constitution belge avait fondé un édifice à imposantes proportions, à franches et nobles lignes. On a voulu y substituer une étroite construction à l'usage des ambitions vulgaires, reposant sur les petits mensonges, les petites hypocrisies, les petites corruptions. On n'a pas compris que le seul souffle de la discussion et de la publicité, cette âme de nos institutions, suffirait pour la faire trembler sur sa base et la démolir pièce à pièce. Quand tout un pays est partagé en deux grands partis politiques et qu'il n'en reconnait plus d'autres, le régime représentatif veut de deux choses l'une, ou bien que le pouvoir s'appuie sur l'un ou sur l'autre de ces partis dont il devient le guide et le modérateur, ou qu'à l'aide de circonstances exceptionnelles, presque toujours peu durables et transitoires, il les réunisse dans la poursuite d'un but commun, il les concilie ouvertement, publiquement, par l'entremise de leurs hommes les plus considérés, et en énonçant sans détour ni arrière-pensée le but et les conditions du rapprochement. C'est contre cette inflexible nécessité que M. le ministre de l'intérieur se débat depuis trois ans. C'est le tort de l'avoir méconnue que doivent tour à tour expier comme lui tous ceux qui s'associent à sa fortune. Quand les chambres, les électeurs, la presse étaient au su de tout le monde constitués en deux partis, il a commencé par nier les partis; puis, il a prétendu les concilier, sans jamais pouvoir préciser ni le but ni les conditions de l'alliance. Il voulait les rapprocher, non par la franchise, mais par l'équivoque; non par la tête, mais par la queue; non par leurs hommes les plus considérés, mais par les moins influens; non par des adhésions dignes et hautement motivées, mais par des défections muettes; non par les convictions, mais par l'intérêt. Son ambition était de recruter une légion de déserteurs et de lui donner le nom d'armée alliée.

A l'approche des élections de 1843, le chef du cabinet, prévoyant l'avenir et sentant son administration usée, a voulu, sans la faire entrer dans une voie plus sincère, lui donner des dehors nouveaux. Il s'est adressé à cet effet à MM. Goblet et Mercier. Ceux-ci ont eu le tort de ne pas reconnaître qu'ils ne pèseraient pas assez dans le cabinet pour contrebalancer l'influence de M. Nothomb et qu'en y entrant ils devaient nécessairement être absorbés par lui. A l'ouverture des chambres, le ministre de l'intérieur a eu beau se faire petit, M. Goblet a eu beau prendre des airs de premier ministre, en se chargeant de la lecture d'une sorte de programme, il devait suffire de quelques semaines de session parlementaire pour faire voir à tous que la direction du cabinet n'avait pas cessé d'appartenir à son ancien chef. Si MM. Goblet et Mercier eussent été des hommes politiques capables de tenir la haute main dans un ministère, ils auraient refusé de s'associer à M. Nothomb; et les difficultés qu'on aurait éprouvées à compléter le cabinet étaient telles que vraisemblablement ils seraient restés maîtres du terrain.

Digitized by Google

Il paraît qu'ils se sont contentés d'entretenir M. Nothomb, de l'utilité de faire une concession à l'opinion libérale, et que celui-ci a répondu qu'il en avait une toute prête à leur offrir, la nomination du jury universitaire par le gouvernement. Il y avait peut-être là le moyen de donner quelque portée à la combinaison nouvelle ; le cabinet pouvait faire de cette concession le point de départ de sa politique. Mais on était si pressé d'entrer au pouvoir, on avait tellement peur des obstacles, que l'affaire fut traitée comme un point accessoire. On prit même si peu de précautions pour assurer l'exécution de la promesse, que M. Dechamps a pu dire que le jury universitaire avait été indiqué comme une des questions à résoudre par le cabinet, mais qu'aucune solution n'avait été convenue. M. Goblet, dans son programme, n'a pas osé faire mention de ce qui eût du en être la partie dominante. Il est resté, comme M. Nothomb, dans le vague et dans l'équivoque ; il a nié, comme lui, la politique; il a prétendu que le ministère ne s'était formé qu'en vue de questions commerciales, financières et militaires ; il a paru répudier les antécédents de M. Nothomb, mais sans faire connaître ce qu'il y substituait ; il a énoncé l'intention de s'appuyer sur les deux côtés de la chambre, mais sans la mettre dans la confidence des moyens nouveaux qui devaient amener le rapprochement.

Ce qui a manqué en cette circonstance, c'est ce qui fait si déplorablement défaut au pouvoir depuis plusieurs années, la sincérité et le caractère. Si MM. Goblet, Mercier et Dechamps, au lieu d'entrer à la dérobée et à l'insu de leurs amis politiques dans le cabinet de M. Nothomb, avaient ouvertement fait connaître les conditions qu'ils avaient posées ou acceptées, si leur programme avait proclamé une nouvelle organisation du jury universitaire comme un moyen sincère de rapprochement, nous ne disons pas que, par cela seul, ils eussent assuré de brillantes destinées à leur ministère. Mais au moins il aurait eu un sens et leur entrée aux affaires aurait reçu une explication sérieuse. Ainsi présentée, la nouvelle organisation du jury acquérait de tout autres chances de succès devant les chambres.

Mais cette mesure, qu'il fallait mettre en relief, dont il fallait faire le symbole de la politique du cabinet, on l'a laissée dormir dans l'ombre pendant un an ; se contentant d'en insinuer de temps à autre quelques mots à l'oreille des libéraux, on s'en est caché auprès des catholiques comme d'un mauvais dessein. On a laissé à M. Dechamps le temps de ne plus se rappeler quelle eût été résolue. On ne s'est souvenu de la question qu'après que l'opinion libérale avait repoussé le budget du ministre de l'intérieur. Alors on y a eu recours comme à un expédient de bascule inspiré par la circonstance. M. Nothomb, par un de ces artifices qui ne trompent personne, est venu présenter la proposition, comme n'ayant aucune portée politique et ne visant qu'à amener une

Digitized by Google

composition plus mobile du jury. Le parti catholique, que M. Dechamps n'avait pas averti, n'a rien compris à cette hardiesse inattendue; il s'en est indigné comme d'une subite trahison. Puis, ce qui ne devait guère effacer cette impression première, M. Dechamps a hésité et balbutié comme s'il se sentait la conscience oppressée, et, le cœur finissant par lui manquer entièrement, il s'est sauvé du banc des ministres, laissant généreusement à ses collègues toute la responsabilité de la mesure.

Jamais il n'a été plus clairement prouvé combien, par sa composition même, le cabinet est impuissant à amener une conciliation réelle. M. Dechamps a, parmi les siens, une influence encore si peu assurée qu'il n'a pas même osé essayer de les ramener, qu'il n'a pas prévu l'accueil que son parti réservait au projet de loi. MM. Goblet et Mercier savaient si peu, de leur côté, jusqu'où l'opinion libérale consentirait à les suivre dans une transaction, que, lorsque le projet parut, ils ignoraient encore si elle l'accepterait. Quant à M. Nothomb, sa seule intervention devait répandre sur l'acte du cabinet un parfum de ruse et de déception qui suffisait pour en compromettre le sort.

Supposez un ministère composé d'hommes de caractère, d'une position influente dans le parlement, voulant, non dans un intérêt de personne, mais par conviction politique, amener une solution conciliante de la question. Ils ne s'y seraient pas engagés à la légère, mais une fois persuadés qu'un système était praticable et acceptable pour tous les partis, ils l'auraient élevé à la hauteur d'une grande question politique, ils l'auraient écrit dans leur programme, produit immédiatement devant les chambres; et là, tous les membres et toutes les nuances du cabinet unissant leurs efforts, ils auraient sans hésitation présenté leur projet aux deux partis, comme le moyen de rapprochement auquel était attaché l'honneur et l'existence de leur administration et dont le rejet devait épuiser son rôle conciliateur. On n'assurait pas seulement ainsi le succès du projet, on lui conciliait probablement le concours de la majorité de l'un et l'autre parti; et, par la sincérité avec laquelle la question politique avait été posée, sa solution devenait la base du cabinet.

Le projet a été si misérablement introduit, que lorsqu'il a vu le jour, personne n'a su ce que signifiait cet incident; de toutes parts on se perdait en conjectures sur le dessous des cartes. De bonnes âmes allaient jusqu'à y voir un admirable stratagème à l'aide duquel M. le ministre de l'intérieur, convaincu de l'inanité de sa politique, et se voyant acculé dans un impasse, allait se faire une belle mort, chercher à effacer les torts de son passé et se préparer une position pour l'avenir. On prédisait que, s'adressant aux catholiques, il leur dirait qu'après avoir tout fait pour amener une conciliation, après avoir passé par toutes les concessions qu'ils avaient réclamées, il était venu aujourd'hui, dans le même dessein, leur en demander une qu'il jugeait indispensable, que

Digitized by Google

leur refus était pour lui la preuve que ses efforts seraient désormais inutiles et ne pouvaient plus atteindre leur but; puis, que, se retournant vers les libéraux, il se plaindrait d'avoir vu la sincérité de ses intentions trop long-temps méconnue par eux, et leur demanderait, si, en s'immolant aujourd'hui à ses convictions et en mourant à la peine, il ne répondait pas victorieusement à leurs accusations.

Ceux qui prêtaient à M. Nothomb ce fier langage oubliaient que le suicide n'est pas à l'usage de tous les caractères, et que sur le banc ministériel, là comme ailleurs, il n'est pas toujours plus facile de bien mourir que de bien vivre. Se retirer ainsi, disait-on, ce n'était qu'obéir à son intérêt, se réhabiliter pour l'avenir. On perdait de vue qu'il est des positions, où l'homme à qui le caractère manque, n'est plus même capable de discerner la loi de son véritable intérêt.

Au reste, ceux qui ont cru que M. le ministre de l'intérieur avait voulu faire volontairement son testament ministériel, formaient le petit nombre. Généralement et dans les deux camps, on était plus près de la vérité: presque tous pressentaient qu'on allait assister à une comédie. Les conjectures variaient seulement sur l'expédient qui devait amener le dénouement du drame. L'opposition a fait à ce sujet des suppositions aussi peu flatteuses les unes que les autres pour le ministre qui en était l'objet; mais aucune n'a été assez injurieuse pour n'être pas dépassée par ce qui s'est réalisé. M. le ministre de l'intérieur n'a eu le courage ni de rester fidèle à son projet, ni de l'abandonner ouvertement. Portant la dignité de son rôle parlementaire à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteinte, il a entrepris de ruiner lui-même sa loi en faisant semblant de la soutenir; il s'est défendu de manière à faire tomber ses coups sur lui-même.

Un journal, qui savait à qui il s'adressait, la *Gazette de Liége*, rédigée, dit-on, sous l'influence et avec la collaboration de l'évêque, avait dit : « Que la loi soit rejetée et le ministère subsiste; qu'elle soit adoptée, le ministère s'écroule. Un échec le sauve, une victoire le tue. » [1] Il y avait dans ces mena-

[1] Le *Journal historique* dit, dans sa livraison du 30 mars : « Le projet passera ou ne passera pas. S'il passe et qu'il reçoive la sanction royale, voilà un premier fait qui viendra ébranler la confiance des catholiques et qui leur inspirera des doutes sérieux sur cette modération, sur cette sagesse du gouvernement, qui est la source principale de la tranquillité dont le pays a joui jusqu'à présent. S'il ne passe point, et *que le ministère le soutienne néanmoins* SÉRIEUSEMENT, le soupçon n'en existera pas moins, parce qu'on jugera le pouvoir d'après ses intentions manifestées. Or, il est impossible que le ministère ne comprenne et ne prévoie pas ce résultat aussi bien que nous. » — Le ministère a parfaitement compris.

Digitized by Google

çantes paroles un conseil dont la bienveillance devait toucher M. le ministre de l'intérieur. On lui disait : laissez-vous humilier, et nous vous laisserons vivre. Il a saisi tout ce qu'il y avait d'honorable pour lui dans cette utile ouverture ; et devant la perspective d'un affront aussi profitable, sa dignité d'homme d'état s'est résignée.

Dès le premier jour, il était facile de s'apercevoir que le général avait été beaucoup plus préoccupé des moyens d'abandonner son armée, que de ceux de la mener à la victoire. Dans la séance même où le ministre présenta le projet de loi à la chambre, il lui apprit qu'il n'en faisait pas une question de cabinet, c'est-à-dire qu'un échec ne le séparerait pas du portefeuille, et que chacun pouvait le battre sans crainte de le renverser. Quand la discussion s'ouvrit, de peur que la chambre ne l'eût oublié, il renouvela cette déclaration ; il exprima en même temps l'espoir que l'événement ne serait qu'*un incident* et ne deviendrait pas *une catastrophe* ; le rejet de la loi, c'était sans doute l'incident ; la catastrophe, c'était la retraite de M. Nothomb. Le lendemain, M. le ministre fit sur la question de cabinet la même profession de foi que la veille. Dans le cours des débats, l'assemblée reçut encore plusieurs fois la même information de la bouche du même orateur, qui, sous ce rapport, fit preuve jusqu'à la fin, d'une vive préoccupation et d'une fixité d'opinion remarquable. La chambre, à cet égard, il faut en convenir, ne pourra prétexter cause d'ignorance. Un membre du sénat a dit à M. le ministre de l'intérieur que les questions de cabinet étaient pour une administration des questions de dignité et d'honneur, et que ces questions là il n'appartenait pas à l'offensé seul de les poser ni d'en assigner les limites. Il pourrait se trouver, en effet, des ministres dont la dignité fut assez accommodante pour ne se trouver jamais compromise et qui résisteraient à tous les outrages en déclarant à l'avance qu'ils les acceptent. Nous avons eu occasion depuis trois ans de reconnaître combien, sous ce rapport, la susceptibilité ministérielle pouvait se montrer peu exigeante. Quand les chambres discutaient la loi de l'instruction primaire, on proclamait que ce n'était là ni un intérêt ministériel, ni un intérêt politique, mais un intérêt social ; c'était repousser bien loin la question de cabinet. Plus tard, dans une discussion d'intérêt matériel, celle de la loi des sucres, quand on reprochait au ministère de se laisser aller à tous les vents et de n'avoir pas fait du système primitivement présenté une question de gouvernement, M. Nothomb combattait de toutes ses forces l'idée qu'une question de cabinet pût sortir d'une loi d'intérêt matériel. La loi des sucres, suivant lui, ne se rattachait ni à une question de confiance, ni à la mission générale du cabinet. « Si dans la session dernière, » disait-il courageusement, nous avions échoué sur la question de l'ins-

Digitized by Google

» truction primaire, alors la mission politique du cabinet serait devenue » impossible, et le cabinet aurait dû inévitablement se retirer. » Or, voici aujourd'hui une loi d'instruction, qu'on ne peut plus même appeler sociale comme l'autre, une loi toute politique, qui met en présence les deux partis que le ministère prétend concilier, une loi qui se rattache de si près à la question de confiance et à la mission du cabinet, qu'elle a été exigée par une partie du cabinet comme acte politique à son entrée aux affaires, qu'à son apparition le ministère se disloque, qu'elle condamne un des membres influents de l'opinion catholique à se démettre de ses fonctions administratives, que tout un parti qui faisait seul la force du ministère se retire de lui, qu'il lui déclare que si la loi passe, il ne peut plus compter sur son appui, qu'il n'a qu'un moyen d'obtenir grâce c'est de l'abandonner. Cette loi d'un caractère tellement déterminé qu'il serait impossible, dans l'état actuel des partis en Belgique, d'en imaginer une dont la portée fût plus politique, cette loi qui met à une épreuve décisive le rôle de conciliation que le ministère dit s'être imposé, échoue; la majorité du ministère se brise; les deux partis qu'il prétend rapprocher, font, en se séparant dans le vote plus nettement que jamais, éclater toute son impuissance, tout ce qu'il y a de dérisoire dans la mission dont il se dit revêtu; M. Nothomb est délaissé des siens, et reste, comme il le reconnaît naïvement lui-même au sénat, avec des alliés qui ne veulent pas prendre d'engagement avec lui pour l'avenir et seront contre lui demain; et tout cela ne soulève pas une question de cabinet; tout cela ne touche ni à la question de confiance, ni à la mission générale du ministère; tout cela est étranger à son honneur et à sa dignité, par la raison qu'il a déclaré à l'avance, à la chambre des représentants, qu'il n'en faisait pas une question d'existence. Et si on lui demande au sénat comment, dans une question politique de cette gravité, après avoir voté contre le principe et les détails du système de la section centrale, il les adopte dans le vote d'ensemble, comment il vient soutenir le système opposé à celui qu'il a présenté à la chambre des représentants, la seule réponse de M. Nothomb, c'est toujours qu'il avait déclaré ne pas faire de la loi une question de cabinet. Nous serions vraiment curieux d'apprendre de la bouche de M. Nothomb sur quel terrain il reporte désormais les questions de cabinet, et dans quelles limites les questions d'honneur et de dignité se trouvent resserrées pour l'administration qu'il dirige. Mais cette révélation il n'a plus besoin de la faire; elle ressort tout entière d'un des discours qu'il a prononcés au sénat et qui semblent destinés à prouver jusqu'où l'esprit peut descendre quand toute franchise de caractère, toute inspiration du cœur l'abandonne. Imaginerait-on pourquoi le ministère n'a pu accepter la question de cabinet? C'est que le vote des députés fonctionnaires aurait paru n'être pas libre, et que dès lors on

Digitized by Google

aurait vu surgir un jour une proposition de les exclure des chambres. Quelle abnégation ! c'est pour conserver leur dignité à ses subalternes que le cabinet abdique la sienne ! quel puissant argument pour maintenir les fonctionnaires sur les bancs de la chambre, que de voir leur présence y commander la dégradation des conseillers de la couronne, leur liberté enchaîner la prérogative royale. Or, comme la question de cabinet entraînerait les mêmes conséquences pour toute autre loi que celle du jury d'examen, comme elle ferait toujours ressortir la dépendance des députés fonctionnaires et risquerait toujours ainsi d'amener leur exclusion de la législature, que faut-il conclure des paroles du ministre? Que dans son système, il n'y a plus de questions de cabinet; que les questions d'honneur et de dignité ministérielle sont rayées de son programme. Il est impossible de le confesser plus ouvertement.

Ce n'était point assez pour le succès du projet de loi qu'on eût répété chaque jour comme refrain que le ministère n'en faisait pas une question d'existence ; il a fallu que, dès l'ouverture du débat, M. le ministre de l'intérieur prît le soin singulier d'établir par une longue dissertation que la prérogative royale n'était pas intéressée à l'adoption de sa loi. [1] Il était impossible de mieux faire comprendre combien ceux qui voteraient contre le projet du ministère, couraient peu de danger de déplaire. Il était difficile de suivre plus docilement les conseils de la *Gazette de Liége* et de mieux se rencontrer avec le *Journal Historique* sur la conviction que le ministère devait avoir du sort auquel il s'exposerait en soutenant *sérieusement* sa loi.

Dans ce premier discours, le ministre, tout en disant qu'il n'accepterait pas tout ce qu'on lui proposerait, ce qui laissait assez entrevoir qu'il était disposé à accepter beaucoup de choses, avait, cependant, continué à s'opposer à l'intervention des chambres. Il semblait ainsi solliciter de l'opinion catholique, pour se tirer de peine, un amendement qui écartât au moins le concours des chambres. Mais l'amendement ne venant pas, le second jour il recula davantage encore. Il parla avec beaucoup de chaleur pendant plus d'une heure pour répondre à M. Dumortier sur les concours, questions qui n'avaient aucun rapport avec la loi du jury ; il n'insista plus

[1] Dans son étrange zèle, le ministre a été jusqu'à fausser les dispositions de la constitution au désavantage de la couronne; il a été jusqu'à avancer cette hérésie constitutionnelle que « *le pouvoir exécutif en Belgique n'a que la nomination aux fonctions administratives désignées par des lois spéciales. (Moniteur* du 26 mars.) » L'article 66 de la constitution porte au contraire : « Le roi nomme aux emplois d'administration générale et de relation extérieure, sauf les exceptions établies par la loi. » Est-ce chose croyable qu'un ministre vienne altérer à ce point le sens de la constitution au détriment de la prérogative royale?

Digitized by Google

que sur la nécessité de rendre la composition du jury plus mobile et se borna à dire, en finissant, que l'efficacité du système de roulement proposé par la section centrale ne lui paraissait pas démontrée.

Là, dans cette discussion d'une semaine, se borna le rôle du ministère, sauf quelques phrases insignifiantes lancées encore dans la discussion, plus ouvent pour la détourner de son objet que pour l'y ramener, pour combattre les défenseurs du projet que pour répondre à ses adversaires. Aucun des collègues de M. le ministre de l'intérieur ne crut, d'ailleurs, devoir prononcer une seule parole en faveur de la loi. Il semblait que ce qui avait ému tout le pays et toutes les opinions, fut sans intérêt pour les dépositaires du pouvoir.

L'opinion libérale, malgré des pressentiments qui ne pouvaient guère la tromper, a soutenu loyalement le projet; elle a patiemment attendu le dénoûment, laissant au ministère, jusqu'à la fin de la discussion, la faculté de se relever et de prendre une attitude plus honorable. Quand elle a vu clore le débat sans qu'il y intervînt autrement, quand elle a vu comment il laissait poser les questions, quelles voix se prononçaient contre la loi, comment le cabinet tout entier vota sur l'ensemble, elle a reconnu que ses prévisions étaient dépassées et que le cabinet venait d'ajouter un nouveau lustre au prestige de ses antécédents.

Que penserait-on, grand Dieu! aux parlements d'Angleterre et de France, d'un ministère qui viendrait proposer une mesure législative pour régler un des points culminants de la situation politique du jour, qui conspirerait sa propre défaite, défendrait son projet de manière à en provoquer le rejet et voudrait acheter la prolongation de son existence à ce prix? Y a-t-il donc des hommes qui, non contents de méconnaître, dans la plus haute position du pays, les lois les plus vulgaires de la dignité personnelle, ne peuvent pas même comprendre qu'elles soient quelque chose pour l'opinion qui les juge, pour la nation qui a les yeux fixés sur eux?

A ne voir que des intérêts de parti, on peut se demander si l'opinion libérale n'a pas des vœux à former dans ce moment pour la prolongation de l'existence d'un tel cabinet. Si un parti est intéressé à l'abaissement moral de ses adversaires, qui ferait mieux ses affaires que M. Nothomb? Qui jetterait plus de déconsidération sur les rangs opposés? L'opinion libérale ne doit-elle pas s'enorgueillir de voir ses adversaires tellement convaincus de leur propre défaillance, qu'ils en sont réduits à soutenir, par leurs hommes parlementaires et par leurs journaux, celui qui ne s'est rangé de leur côté qu'en reniant ses propres opinions, qu'hier ils accusaient tous de les avoir trompés eux-mêmes et qui ne rentre aujourd'hui parmi eux qu'après une défection nouvelle qu'ils savent tous ne pas devoir être la dernière? Y a-t-il, dans un

Digitized by Google

intérêt de parti, mieux à faire pour l'opinion libérale, que d'attendre, de laisser un tel pouvoir s'abaisser de plus en plus et d'en repousser loin d'elle la solidarité? Avant la dernière discussion, bien des personnes pensaient qu'il ne pouvait plus descendre, le fait les a détrompés. Nous ne sommes pas encore au bout; il a encore plus d'un degré à franchir, et, on peut en être sûr, il les franchira. Quand l'esclave a essayé de rompre sa chaîne, il n'en est pas quitte pour la reprendre. Il y a des humiliations nouvelles à subir, des inquiétudes et des ressentiments à effacer, il y a de nouveaux gages de fidélité à offrir. M. Dechamps nous a appris qu'il était auprès de son parti la caution de M. Nothomb. Si nous ne nous trompons, après ce qui s'est passé, la solidité de la caution est quelque peu compromise, et il y a des gens qui s'aperçoivent que des roueries pourraient être mieux cautionnées que par des enfantillages. M. Nothomb prouvera par ses actes qu'il est prêt à donner des garanties plus sérieuses.

Tout a été bonne fortune pour l'opinion catholique dans cette discussion. Elle a eu le bonheur d'avoir pour porte-étendard et pour principal orateur un homme que son passé n'avait guère préparé à ce rôle. Le ministre de l'instruction publique du roi Guillaume se mettant, dans la question d'enseignement, à la tête des catholiques, au-delà de M. de Mérode et de plusieurs autres qui hésitaient; quel surcroit de force morale pour une opinion! Elle a eu, de plus, le spectacle des évolutions de M. Dechamps, la caution de M. Nothomb, qui pour bien prouver que sa démission était sérieuse, est allé s'asseoir à son ancienne place de représentant, sur les bancs élevés de la salle, aussi loin qu'il était possible des ministres. M. Dechamps paraît s'être précipité avec une ardeur si empressée dans le cabinet de M. Nothomb que ses collègues et lui ne savent plus même au juste à quelle condition il y est entré. Une fraction du ministère soutient qu'avant de prêter serment, il avait formellement adhéré à la nomination du jury par le roi; d'après M. Dechamps les choses se sont faites tellement vîte qu'on s'est borné à comprendre la question de la nouvelle organisation du jury parmi celles que le cabinet devait résoudre, sans se donner le tems de préciser la solution. Pour la réputation politique de M. Dechamps, sa version n'est peut-être pas plus favorable que l'autre. Lui, rapporteur ordinaire des lois d'instruction et ayant toujours pris une si grande part à leur discussion, devait-il ignorer l'importance que son parti attachait à la question du jury universitaire? Lui, caution catholique du cabinet, devait-il accepter cette question comme une de celles que le cabinet aurait à trancher, sans savoir à quel système on s'arrêterait, sans en stipuler les bases à l'avance? Accepter la question et laisser la solution dans le vague, n'était-ce pas s'en rapporter à la majorité du conseil? Pourquoi d'ailleurs eut-on fait mention du jury, si ce n'était pour adopter un système nouveau. M.

Digitized by Google

de Theux avait présenté, depuis plusieurs années, une loi qui maintenait l'ancien mode ; ce projet était encore pendant devant la chambre; le rapport en avait été fait, et dans la section centrale, en 1842, le gouvernement, par l'organe de M. Nothomb, avait consenti au maintien du principe de l'intervention des chambres. Le cabinet n'avait donc plus de résolution à prendre, si ce n'était pour revenir du principe auquel M. Nothomb avait adhéré. Cependant, le nouveau ministre catholique cache pendant toute une année à son parti ce qui s'était passé. Arrive le jour où il faut se prononcer sur la rédaction du projet, M. Dechamps est embarrassé, il hésite, mais il surmonte ses incertitudes et consent. De nouveaux scrupules lui vinrent, dit-on, mais il était trop tard ; M. Nothomb, qui connaissait la fixité des opinions de sa caution, avait pris ses mesures et l'arrêté était signé. M. le ministre de l'intérieur qui croyait tenir l'opinion catholique parce qu'il tenait M. Dechamps, comme quelque mois auparavant il pensait avoir confisqué l'opinion libérale en la personne de M. Mercier, ne prévoyait pas que M. Dechamps lui-même pouvait encore lui échapper. L'orage catholique grossit ; M. Dechamps, que son adhésion à un autre ministère n'avait pas empêché de se tourner contre lui, quand son existence fut menacée, abandonna bravement ses collègues, quand leur sort fut en péril. Il quitta le banc ministériel pendant la discussion, laissant déclarer, toutefois, par ses amis politiques que sa démission n'était pas définitive, ce qui revenait à dire qu'elle était feinte. Du haut du Mont Sacré où il avait fait une si brusque retraite, il dénonça à la chambre les dangers immenses que recélait ce projet de loi, à la présentation du quel, de son propre aveu, il avait consenti avec la seule réserve que son rejet n'emporterait pas avec lui les ministres. Depuis lors, il est vrai, il posa lui-même la question de cabinet, en se retirant du banc ministériel. Pour rester en toutes choses parfaitement conséquent avec lui-même, l'orateur se déclara aussi contraire au système de la section centrale, qu'à celui du gouvernement, et vota le système de la section centrale pour quatre ans ; il est inutile d'ajouter que, la comédie jouée, Coriolan, voyant le sénat tomber à ses pieds dans la personne de deux membres de la majorité, est rentré heureux et satisfait au sein des Romains, et reste ministre.

Lorsqu'en 1840, on reprochait à MM. Lebeau et Rogier de n'avoir fait entrer aucun homme du parti catholique dans leur ministère, on répondit que les éléments d'une combinaison réellement mixte manquaient du côté de l'opinion catholique même, que M. de Theux qui venait de se retirer devant un vote de la chambre ne pouvait faire partie de l'administration nouvelle, que plusieurs de ses amis qui avaient refusé d'être d'un ministère avec lui n'y seraient pas entrés sans lui ; que d'autres catholiques influents avaient

Digitized by Google

la même répugnance à prendre place dans un ministère quelconque ; que d'autres, enfin, en y entrant n'auraient probablement pas suffi à leur parti. y auraient perdu de leur considération personnelle, auraient nui à la franchise du cabinet et lui auraient enlevé cette homogénéité dont une conciliation réelle et acceptée par les partis aurait pu seule tenir lieu. [1]

Quand nous tenions ce langage, nous faisions allusion à M. Dechamps ; c'était lui qui, dans notre pensée, aurait consenti à faire partie du cabinet, mais qui n'aurait pas suffi à l'opinion catholique et se serait mis à son égard dans une position fausse. A la chambre, quand M. Dechamps se fut mis à la tête de l'opposition pour renverser le ministère, la même chose lui fut dite d'une manière plus explicite encore, en réponse au même reproche. « M. Dechamps, disait un des défenseurs du cabinet, n'a pas encore acquis parmi les membres de sa propre opinion assez d'autorité personnelle, il n'est pas assez fort pour stipuler en quelque sorte dans un ministère mixte, au nom de l'opinion à laquelle il appartient. Ceux à qui on n'a pas fait la demande d'entrer au ministère reconnaîtront un jour eux-mêmes qu'on leur a rendu service ; ils auraient perdu dans l'opinion ce qu'ils ne doivent jamais perdre, une qualité à laquelle dans les gouvernements représentatifs on doit le plus tenir, qu'en Angleterre où l'expérience de ce gouvernement est grande, on regarde comme la plus indispensable, la consistance, la moralité politique. [2] »

M. Dechamps n'a tenu aucun compte de ces avertissements ; il s'est regardé comme déjà assez fort pour être le chef ou, suivant sa propre expression, la caution de son parti dans le cabinet. Et à la première question politique qui se présente, son insuffisance et la pauvreté de sa position ont éclaté à tous les yeux. Lui qui devait stipuler pour son parti, il s'est vu délaissé de tous les siens, n'a pu se rallier deux voix, et, pour ne pas rester seul, a été obligé de déserter le banc des ministres et d'aller se réfugier parmi ceux qui l'abandonnaient. Singulier chef de corps, obligé de courir après son armée qui lui tourne le dos !

Nous disions plus haut qu'il y avait eu des hésitations chez quelques députés de l'opinion catholique. Comment, en effet, dans leurs rangs personne ne comprendrait-il que la majorité parlementaire peut changer et que l'intervention des chambres dans la nomination du jury peut tourner un jour contre ceux qui l'invoquent? Comment personne ne se ferait-il l'aveu que la chambre qui, en huit ans, a nommé membres titulaires du jury 40 professeurs de l'université de Louvain, 12 de l'université de Gand, 8 de

[1] *Revue Nationale*, tome II, p. 288.

[2] Moniteur du 3 mars 1843, discours de M. Devaux.

Digitized by Google

Liége et pas un seul de l'université de Bruxelles, a poussé la partialité à ses dernières limites? La défiance que le ministère inspire à tous les partis devait gâter cette question délicate et être cause du maintien de cet élément d'irritation. Le peu de franchise avec lequel le projet a été présenté et soutenu par M. Nothomb lui a donné l'aspect d'un expédient insidieux. La facilité avec laquelle M. Dechamps a paru, sans en avertir personne, avoir engagé son parti au moment même où il recevait un portefeuille, le secret qu'il a gardé endant un an sur ce qui avait été convenu, ont excité une inquiétude ombrageuse. Et cependant, il subsistait encore des incertitudes. On a pu remarquer que plusieurs hommes influents du parti ont cherché à s'effacer dans la discussion et en ont laissé presque tout le fardeau à M. Delacoste. Si nous ne nous trompons, plus d'une fois, dans cette circonstance, les impulsions sont encore venues du dehors. C'est un fait digne de remarque, et que nous croyons apercevoir depuis quelque temps, que ce commencement de lutte sourde entre les influences parlementaires et les influences extra-parlementaires de l'opinion catholique. Ces impulsions viennent-elles de l'épiscopat tout entier? Nous l'ignorons; mais nous sommes disposés à croire que là aussi il y a des hommes plus sages et plus clairvoyants les uns que les autres, et que c'est peut être une minorité et des alentours passionnés qui entraînent le reste. Nous plaignons l'opinion catholique, quand nous voyons les hommes qui devraient avoir le plus d'ascendant politique dans son sein courbés sous des influences plus ou moins occultes, moins éclairées qu'eux-mêmes, et don l'origine ne leur est pas même toujours bien connue. Tout cela nous toucherait peu, si nous ne consultions que des intérêts momentanés de parti, mais si nous aspirons ouvertement et sans détour à obtenir pour notre opinion l'influence d'une véritable majorité, un vœu tout aussi sincère que nous formons, c'est que l'opinion catholique reste, dans l'avenir, forte et considérée, capable d'exercer un contrôle efficace sur la marche des affaires une opinion tory servant de barrière au parti whig, qu'elle n'en vienne pas à se dissoudre comme l'opinion légitimiste en France, sous le poids d'erreurs qu'il serait si facile d'éviter en se maintenant dans les voies franches et régulières du gouvernement représentatif, et en exigeant, comme première condition de son appui, qu'on ne la déconsidère pas en prétendant la servir. Il est pénible à ceux qui se préoccupent du lendemain des partis de voir combien les vues d'avenir sont souvent sacrifiées aux plus précaires intérêts du moment.

7 Avril 1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENS

D'UNE

Introduction à l'histoire de la peinture Flamande et Hollandaise [1].

L'histoire de l'art flamand est un des plus beaux sujets que l'on puisse traiter. Il excite par lui-même, par son éclat et par sa richesse, un vif intérêt et possède encore l'énorme avantage d'être, pour ainsi dire, tout neuf. Dans une période telle que la nôtre, où l'on a déjà tant écrit, où les bibliothèques regorgent de volumes, où la multiplicité des auteurs semble devoir perdre la littérature, en accablant les nations de produits trop nombreux, il faut remercier le destin, lorsque, au milieu de ses expéditions intellectuelles, on débarque sur une terre vierge que n'a point appauvrie une longue occupation, que la présence de la foule n'a point rendue triviale. On y respire à l'aise, on s'y promène avec joie; on est séduit, comme les conquérants du nouveau monde, par l'attrait de la solitude et par la fraîcheur de ces régions inexplorées.

Quand on pense à la nature de l'art flamand, à sa brillante carrière, on s'étonne qu'il n'ait pas inspiré plus d'ouvrages critiques. Il offre un des aspects essentiels du beau, une des routes nécessaires de l'imagination. La peinture, comme la sculpture et la littérature, prend pour but ou l'idéal, ou la vérité. Si elle choisit la première direction, elle y subordonne tous ses moyens, tous ses efforts. Elle cherche la pureté des lignes, la noblesse des

[1] Cette histoire, qui n'est point encore achevée, comprendra plusieurs volumes et sera publiée dans quelque temps à Bruxelles.

Digitized by Google

types, la grâce de l'expression, la majesté des poses, l'élégance des draperies, la force de la conception et la grandeur du sujet. Elle divinise l'homme autant que possible : elle donne à sa figure, à son corps, à son attitude, la sublime élévation ou le charme séducteur que l'âme lui prête dans ses rêves. Le curieux oublie devant ces créatures magiques la laideur et la vulgarité qui forment les caractères habituels de notre race.

L'art choisit-il la seconde route ? Son travail et ses efforts changent aussitôt. Il abandonne cette aspiration vers un monde supérieur, qui fait la joie et le tourment des esprits poétiques. La réalité, même grossière, ne le choque plus : il ne proteste pas contre les imperfections de la vie actuelle, contre les erreurs de la nature. Il aime l'univers et ne le juge point : il embrasse avec une pleine satisfaction la mère commune des êtres. Tel nous apparaît le génie flamand. Il observe et retrace jusque dans ses moindres détails l'aspect ordinaire des choses. L'homme et la bête, l'élément et la plante, la terre et le ciel gardent sous sa main la physionomie que nous leur connaissons. L'exactitude de ses images compose la plus grande partie de son attrait.

Il ne renonce pourtant point à l'idéal, puisque l'art ne peut exister sans lui. Mais il cherche un autre genre de beauté que l'art italien. Il amplifie les qualités réelles des choses, il exagère les forces vivantes. Il charme les yeux par la puissance et la liberté du dessin, par l'énergie des formes, par l'éclat des couleurs, par la fougue de l'action, par les nuances chaudes ou brillantes de la lumière, par l'exquise harmonie de l'ensemble. Il caresse les moyens techniques et néglige les attributs qui parlent à l'âme, sauf dans un petit nombre d'exceptions.

Un genre néanmoins lui laisse franchir ses limites ordinaires : c'est le paysage. On le voit ici atteindre la plus haute perfection, le point culminant de l'art et unir toutes les qualités. Il montrait naguère un mérite spécial, partageait avec les Italiens le domaine de la peinture : cette fois, il l'occupe entièrement et fait un usage illimité des ressources qu'il lui présente. Cela vient de ce que la nature ne supporte guère le travail de l'imagination : elle est tellement puissante et variée que l'homme a déjà peine à la reproduire : c'est beaucoup pour lui de lutter avec elle. La multitude innombrable de ses accidents et de ses combinaisons ne nous permet d'inventer que peu de chose. Il n'y a pas de tableaux dont on ne retrouverait le modèle anticipé, non-seulement pour les lignes et les couleurs, mais pour l'expression et l'effet poétiques. Depuis la tristesse la plus amère jusqu'à la gaieté la plus vive, ses images nous offrent l'emblème de tous nos sentiments. Il suffit en conséquence de la retracer avec attention, avec force et avec un certain goût. Dans le paysage, la fidélité vaut mieux qu'un idéal impossible et partant conventionnel. Le moindre objet, le moindre site emprunté à la nature efface toutes les splendeurs chi-

Digitized by Google

mériques d'une composition arbitraire. La vérité l'emporte alors sur les autres séductions du talent, parce qu'elle fait briller à nos yeux un reflet immédiat de la souveraine intelligence. L'exactitude si chère aux artistes des Pays-Bas leur ménage donc une victoire brillante, lorsqu'ils prennent leurs sujets en-dehors de l'homme.

Il résulte de tout ceci que l'école italienne et l'école flamande sont les deux pôles de l'art. Elles représentent dans la peinture le dogmatisme et l'empirisme, ces termes essentiels que l'on retrouve partout. Elles ont conséquemment une égale importance. Les autres écoles se spécifient par leur plus ou moins grande similitude avec ces deux écoles fondamentales. Ainsi la peinture a suivi en Espagne une route moyenne : elle a cultivé le genre et l'histoire, l'idéal et le réel, comme en littérature la grande poésie et le roman satirique, le drame et les tableaux de mœurs. On peut même dire qu'elle a moins d'élévation que l'Italie dans les motifs religieux, plus de noblesse que la Flandre dans les sujets vulgaires. Sa nature se trahit et par le style de ses ouvrages, et par le fond qu'elle exploite.

Le caractère de nécessité, qui accompagne l'art des Pays-Bas, double sa valeur et augmente l'intérêt de son histoire. Il y a ici deux tâches à remplir : il faut d'une part examiner, juger ses diverses phases, ses productions multiples; de l'autre, chercher et signaler, parmi ces éléments individuels, les éléments généraux, les formes obligatoires qui naissent de sa direction et doivent reparaître toutes les fois que la peinture s'engagera dans le même chemin. Il faut extraire des faits particuliers les principes, la philosophie du sujet, en sorte que les lois éternelles brillent auprès des circonstances passagères.

Pourquoi cette œuvre glorieuse n'est-elle pas accomplie ? D'où vient l'état d'abandon où est restée l'histoire de l'art flamand et hollandais? Plusieurs causes ont empêché de l'écrire d'une manière satisfaisante.

En première ligne mettons l'absence d'une littérature nationale chez les Belges. Là où il n'y a point d'auteurs, il n'y a point de livres, surtout de livres difficiles à composer, demandant plus qu'une inspiration transitoire. Le seul ouvrage un peu étendu, sorti de la Belgique, témoigne contre l'homme dont il porte le nom. Les volumes publiés par Descamps sont si défectueux sous tous les rapports qu'ils jettent le lecteur dans un profond ennui. Diderot, ayant su qu'il y travaillait, l'interpella de la sorte : « On dit que vous vous mêlez de littérature : Dieu veuille que vous soyez meilleur en belles-lettres qu'en peinture ! » Ce souhait ne fut point réalisé. Descamps estropia les biographies originales, dont il se servait pour écrire les siennes, les abrégea sans goût et sans discernement, les revêtit d'une forme pitoyable. Il isola les peintres de l'histoire, comme s'ils eussent vécu au milieu du désert et sans que la société contemporaine influât sur leur talent. Il ne montra pas non plus les

Digitized by Google

liens qui les unissent entr'eux, la filiation des grands hommes, le développement des écoles. On ne trouve dans ses pages ni considérations philosophiques, ni tableaux du pays, des mœurs, du climat; il ne donne l'explication de rien et on ne sait, quand on l'a lu, pourquoi l'art flamand et hollandais n'a pas pris une tout autre marche. Ainsi que la pensée, la poésie lui manque: il parle des plus belles créations avec une froideur, une sécheresse déplorables; son style ne nous intéresse ni pour les ouvrages, ni pour les artistes. Homme sans énergie, sans initiative, il était frappé de cette mort intellectuelle qui engourdit les âmes stériles et passe dans leurs productions.

Les livres hollandais où il a recueilli les matériaux du sien ont plus de valeur, d'abord en qualité de sources primitives et ensuite par leur nature même. Karel Van Mander, Arnold Houbraken, Jean Van Gool et Campo Weyerman renferment un grand nombre de détails curieux, importants, dramatiques, dont il n'a pas su faire usage. Mais les uns n'embrassent qu'une période limitée, les autres sont incomplets et offrent les vices que nous reprochons à Descamps. Pas un seul des ouvrages néerlandais ne forme une histoire générale, suivie et raisonnée de la peinture flamande et hollandaise: il ne suffirait donc pas de les traduire, même tous les quatre, pour atteindre le but désiré.

L'histoire des peintres, en vers, par Cornille de Bie, est la seule production littéraire de ce genre écrite dans la langue flamande.

La patrie de l'art qui nous occupe n'a donc pas mis au jour un seul travail d'ensemble, une seule étude complète sur les destinées de cet art. Il devait pourtant y rencontrer plus d'intérêt et y faire naître plus d'admiration qu'ailleurs. Ce sont habituellement des nationaux qui accomplissent de pareilles entreprises, tout se réunissant pour les y déterminer. L'école italienne a trouvé près d'elle ses biographes, ses annalistes, comme le piquant Vasari et l'austère Lanzi. Lorsque les indigènes laissent sans culture un fief dont la possession légitimerait un noble orgueil, il est à croire que les autres peuples s'en montreront moins soucieux encore. Les nations voisines ont donc négligé, délaissé l'histoire de la peinture flamande, quoique les tableaux eux-mêmes continuassent d'obtenir les plus glorieux éloges.

Un autre motif s'opposait à ce qu'on en rédigeât les annales: l'instrument nécessaire pour accomplir cette tâche n'était point trouvé; la critique n'existait pas, surtout la critique d'art. Abandonnant les voies que Platon, Aristote même, si l'on avait compris ses tendances au lieu de répéter ses phrases, Pythagore de Reggio, Plotin et l'évêque d'Hippone [1] ont tracées d'une

[1] Traité de la vraie religion; traité de la musique.

Digitized by Google

main ferme, elle s'égarait au milieu des syrtes brumeuses, où croit l'hypothèse, arbuste infécond des solitudes spirituelles. La première idée venue était accueillie : on ne débattait point sa valeur, sa justesse ; on la couronnait et on l'intronisait. De là les puérilités qui sont devenues des lois en France et ont un moment conquis toute l'Europe. Cinq minutes de réflexion eussent détruit leur puissance : mais qui voulait se donner la peine de réfléchir ? On ne comprenait donc point la nature de l'art, on ne savait pas quels principes règlent sa destinée : comment alors mettre au jour une grande œuvre critique ?

L'Allemagne cependant finit par découvrir les traces du chemin que les Grecs avaient frayé, comme on retrouve au milieu d'épaisses forêts une antique voie romaine. Ils continuèrent le labeur depuis si longtemps suspendu. Baumgarten, Winckelmann, Lessing, l'illustre Kant, Schiller, Jean Paul, Bouterweck, Hegel et son école entraînèrent les esprits curieux vers la science du beau ; ils dirigèrent si habilement l'expédition que la conquête du nouveau domaine fût presque terminée au bout de soixante ans : ils le rendirent à jamais accessible et le percèrent de mille routes qui se croisent dans tous les sens. Une ou deux avenues principales manquent encore, mais ce travail n'en a pas moins offert le rare spectacle d'une vaste doctrine exploitée, dégagée, livrée au public après un demi-siècle d'efforts. Il reste peu de chose à faire pour compléter ce merveilleux résultat.

Un aussi prompt succès dépend de la nature même de la matière élaborée. Une autre science, la logique, a aussi atteint son plus haut développement et s'est constituée avec une extrême promptitude. Pour quelle raison ? Parce qu'elle ne scrutait point l'essence des objets, le fond de la pensée ; elle n'étudiait que la forme de l'intelligence, le mécanisme de l'entendement. Or, si une obscurité fatale, une ombre éternelle enveloppe les principes des choses, le jeu de l'esprit est clair et manifeste : il a un système d'opérations immédiatement déterminable. On le voit agir, on examine ses procédés : il n'y a plus là de ténèbres sans fin. En conséquence, la logique a subi peu de changements depuis Aristote : il a eu la gloire d'en creuser les fondements et d'en couronner le sommet. Eh ! bien, l'esthétique a une grande similitude avec la logique : elle non plus ne cherche pas à connaître les sources latentes, les mystérieux mobiles des phénomènes ; elle n'envisage que leur aspect, que leur forme ; elle ne franchit donc point les limites de l'observation, de l'expérimentation. Le beau n'étant qu'un mode de l'être, on peut analyser ce mode, sans soulever les énigmatiques problèmes de l'ontologie. De là vient également que toutes les doctrines sur le beau s'accordent au fond entr'elles chacune en montre, en explique un des éléments, un des caractères ; elles se soutiennent, se complètent et s'illuminent au lieu de se détruire.

Digitized by Google

Cependant, même en Allemagne, on n'a point encore, à l'heure actuelle, fondé la théorie de l'histoire des arts, on n'a point encore étudié les lois qui gouvernent leur sort, depuis le jour où ils croissent jusqu'à celui où ils meurent, pour s'élancer bientôt plus glorieux de la tombe. Deux ou trois lieux-communs forment ici tout le bagage de la science. Le mieux établi, le plus généralement accrédité suppose que la littérature et les arts n'ont brillé que dans un petit nombre de grandes périodes : comme certaines plantes délicates, ils fleuriraient un jour au milieu de conditions propices : on les verrait ensuite languir et se flétrir. Les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV et de la reine Anne, se trouveraient être ces époques privilégiées. Voilà ce qu'un homme réfléchi ne peut admettre, s'il a une connaissance exacte du sujet. Non, il n'y a pas moyen de prouver que quatre ou cinq peuples seulement ont révélé l'idéal, à un seul moment de leur existence; il n'est pas vrai que ces peuples eux-mêmes ne l'aient aperçu, ne l'aient saisi qu'une fois.

Chez les Grecs, nous voyons la littérature et l'art prendre plus d'un élan décisif. Leurs premiers jours d'éclat, où brillèrent Orphée, Homère, Hésiode et une foule d'auteurs, échoués sur les bords du fleuve éternel, pendant le long trajet qui les sépare de nous, ces temps où on ouvrait déjà des concours publics de poésie [1], où l'école d'Égine bâtissait les temples de Jupiter Panhellenius, d'Apollon Épicurius et taillait un grand nombre de statues qui n'ont point toutes péri ; ces temps donc ne méritent pas notre dédain, car le sublime aveugle peut à lui seul contrebalancer le reste des chantres helléniques et la magnificence de ses ouvrages doit nous donner bonne opinion des ouvrages contemporains qui sont anéantis. Nous ne regardons certes pas comme illégitime la gloire dont on couronne le siècle de Périclès ; mais le siècle de Philippe et d'Alexandre, nous paraît aussi une grande époque : ces deux hommes fameux et leurs généraux, Démosthènes, Eschine et Phocion, Aristote, Diogène et Théophraste, Lysippe et Praxitèle, Pamphile, Timanthe, Apelle et Protogène signifient bien quelque chose : le moment qui les a vus groupés se détache sur le fond de l'histoire comme une radieuse constellation, au milieu d'une belle nuit. Nous omettons les capitaines, les artistes, les écrivains postérieurs et nous nous bornons à signaler ces trois âges, qui nous semblent tous trois revendiquer justement notre admiration.

Chez les Italiens, nous découvrons de même trois périodes extraordinaires. Le quatorzième siècle enfante ou développe Alighieri, Pétrarque, Boccace, Giotto, André de Pise, Buffalmacco, Simone Memmi, Taddeo Gaddi, Or-

[1] Hésiode remporta le prix dans une de ces luttes intellectuelles, aux funérailles du roi Amphidamas.

Digitized by Google

cagna et une foule de talents robustes : on ne peut nier son évidente opulence; il a même, en fait de littérature, l'avantage de la grandeur et de l'originalité sur le siècle de Léon X. Celui qui a précédé le nôtre mit au monde assez de grands hommes pour devenir illustre. Maffei, Casti, Goldoni, Alberti, Vico, Gozzi, Alfieri, Cesaratti, Beccaria, Metastase, Algarotti et d'autres encore le traversèrent d'un pas majestueux, comme la blanche troupe aux fronts rêveurs que Dante salua.

En Angleterre, le siècle de Henri VIII et d'Elisabeth, avec le comte de Surrey, Shakespeare, Benjonson, Beaumont et Fletcher, James Shirley, Spencer, Camden, vaut bien celui de la reine Anne, et le siècle où nous vivons, ne lutte pas d'une manière moins triomphante contre le dernier : il lui oppose Coleridge, Byron, Southey, Walter-Scott, Shelley, Thomas Moore, Wordsworth, Crabbe, Tennant, Wilson, Kirke White et Maturin.

Dans les Pays-Bas, l'art indigène a plusieurs fois atteint les limites de l'essor qu'il peut prendre, sans abandonner sa sphère distinctive. Jean et Hubert Van Eyck, Hemling, Van der Goes, Van der Weyde, Quintin Metsys, Bernard de Bruxelles, Lucas de Leyde, Mabuse, Schoreel, Hemskerk et leurs rivaux, forment une époque luxuriante de génie, de sentiment et d'inspiration. Rubens, Vandyck, Jordaens, Gaspard de Crayer, Abraham Jansens, Cornelius de Vos, Erasme Quellin, Diepenbeek, Van Thulden... composent une autre légion glorieuse dont tout un demi-siècle rayonne. Un peu plus tard, Rembrandt, Gérard Dow, Téniers, Adrien Van Ostade, Jan Steen, Metzu, Mieris, Terburg, Wynants, Berghem, Ruysdael, Hobbema et tant d'autres que nous ne pouvons citer, organisent une nouvelle école extrêmement féconde. Si l'on devait donner le prix à une de ces manières, on serait fort embarrassé pour choisir. Toutes possèdent leur attrait particulier, leur genre de conception, leur mérite de forme.

Il n'est donc ni vrai, ni démontrable que dans chaque pays, ou plutôt dans certains pays privilégiés, la littérature et l'art n'ont qu'un seul automne, une seule fructification, suivie bientôt après d'un éternel hiver. Le génie peut à plusieurs reprises languir et fleurir chez une nation; elle peut, contrairement aux individus, se ranimer tout-à-coup, montrer la force de la jeunesse ou de la maturité, quand elle semblait décrépite, et rendre muets d'étonnement les faux devins qui pronostiquaient sa mort. Le nombre de ces engourdissements et de ces réveils ne saurait se déterminer. Lorsqu'une race est le plus profondément assoupie, l'ange de l'espérance se tient debout à son chevet. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

KAREL VAN MANDER [1].

Karel Van Mander naquit au mois de mai de l'année 1548, à Meulebeke, charmant village de la Flandre (Occidentale), bien pourvu d'arbres, de haies, de maisons, de bonnes terres et traversé par plusieurs ruisseaux. Sa famille était noble et avait occupé, dès le treizième siècle, de hautes dignités ecclésiastiques, d'importantes places gouvernementales [2]. Son père, Cornelis Van Mander, était un homme de cœur, grave et intelligent, assez riche et fort honoré, qui vivait sur ses terres, avec sa femme Johanna Van der Beek. Outre ses propres biens, il administrait encore de grandes possessions, qui lui avaient été confiées par l'État : il recueillait aussi les impôts, et cette double charge, unie à sa fortune personnelle, le rendait un des individus les plus considérables de tout le voisinage.

Karel avait un frère aîné, qui s'appelait Cornelis, un jeune frère nommé Adam et deux sœurs. Cornelis se montra dès son enfance paisible et rangé : l'artiste à venir était au contraire d'un esprit vif, se distinguait par ses mots piquants et inventait chaque jour quelque trait d'espièglerie, sans aller toutefois jusqu'à la méchanceté. Il manifestait d'ailleurs une rapide intelligence, une clairvoyante pénétration, une ardeur infatigable pour l'étude; il annonçait le talent le plus déclaré pour la poésie et la peinture. Il couvrait les murailles, les bancs, les tables de ses dessins et de ses vers, sans compter les marges de ses livres : bref, il donnait tant d'espérances que l'on résolut de l'envoyer apprendre le latin dans une école de Thielt, ville peu éloignée. Il y fit des progrès décisifs en toutes choses et n'interrompit ni ses esquisses, ni ses rimes. Il alla ensuite à Gand, chez un maître de français : un de ses oncles, qui habitait le même lieu, surveilla sa conduite. Il avait autrefois beaucoup voyagé : ses pérégrinations avaient formé son esprit, multiplié ses connaissances : il était donc en état de diriger habilement l'éducation du spirituel neveu confié à ses soins.

A mesure que l'enfant devevait un jeune homme, son goût invincible pour

[1] L'auteur intercale dans son introduction, cette biographie de Karel Van Mander, ancien écrivain flamand, dont l'ouvrage est le principal document sur les artistes de Belgique et de Hollande avant l'année 1604, et dont la vie agitée offre des circonstances si curieuses.

[2] Le biographe hollandais de Karel en donne l'énumération.

Digitized by Google

la peinture et la poésie se trahissait plus clairement : son oncle, avec l'approbation de ses parents, le mit donc, au bout d'un certain délai, chez Lucas de Heere, qui avait alors non seulement la réputation d'un grand peintre, mais était en outre regardé comme un habile poète. L'éloge du tableau capital de Van Eyck à Gand, suspendu dans l'église en face de ce chef-d'œuvre, avait été fait par lui. Notre disciple en conséquence se trouva heureux auprès d'un homme qui lui enseignait tantôt l'art du dessin, tantôt l'art des vers. Aussi l'aima-t-il du fond de son âme jusqu'au tombeau, et saisit-il dans son histoire des peintres toutes les occasions de le louer.

Après quelques années de cette double étude, son père le retira de Gand et le plaça dans la ville de Courtray également peu distante, chez un autre maître appelé Pierre Ulrick, sous la direction duquel il travailla encore plus de douze mois. Il revint alors à Meulebeke, en 1569.

Il parut un moment vouloir abandonner l'art pour la littérature, pour la poésie surtout. Il peignait peu et lisait, écrivait, rimait d'autant plus : sa grande joie était de composer des pièces de théâtre que ses frères, ses sœurs, ses voisins déclamaient ensuite chez son père. Dans ces sortes de représentations, il était à la fois l'auteur, le directeur et le décorateur : il montrait, en ces diverses qualités, du talent et un génie inventif. L'art dramatique était alors dans son enfance et l'on ne connaissait point les salles de spectacle. Les princes et les grands seigneurs seuls faisaient quelquefois débiter, au milieu de leurs réjouissances, des scènes allégoriques ; le peuple n'avait pour s'égayer que des farces de carnaval et des drôleries qu'on exécutait, les jours de marché, sur des tréteaux, en plein air, ou bien des drames religieux que les écoliers travestissaient dans les écoles, sous la direction des prêtres. Jeunes et vieux accoururent donc, lorsque Van Mander annonça une pièce où l'on verrait le déluge : l'enthousiasme fut immense et l'on ne se plaignit point de ce qu'un grand nombre de spectateurs, qui se trouvaient près de la scène, eussent été mouillés jusqu'aux os. En effet, pour que l'illusion fut complète, l'auteur avait placé dans un bâtiment voisin des pompes bien approvisionnées d'eau, qui jouèrent au moment convenable et inondèrent littéralement le théâtre. Noé avait d'abord paru, prêchant le repentir à ses contemporains vicieux, puis bâtissant l'arche et y entrant avec sa famille. Toutes les bêtes les y avaient suivis deux à deux. Bientôt l'arche flotta sur l'onde immense, le corbeau s'envola et, après lui, la colombe. Une grande toile, où Mander avait peint des hommes qui se noient, fut tendue en travers du théâtre et représentait si énergiquement la destruction des impies que nombre de spectateurs fondirent en larmes : ils ne pouvaient se remettre de leur attendrissement et de leur effroi. Tout alla pour le

Digitized by Google

mieux et le fils aîné de la maison, jusque là peu content des entreprises de Karel, oublia ses regrets de ne pas le voir l'aider dans son commerce de toiles et se laissa induire à payer les frais de la tragédie. Sa mère le déclara le plus fou des deux, puisqu'il entretenait aux dépens de sa bourse la folie de l'autre.

Beaucoup de pièces suivirent celle-la, toutes écrites par Van Mander: l'histoire de Nabuchodonosor, le jugement de Salomon, divers récits bibliques lui en fournirent les sujets. Le plus brillant de tous ces drames montra aux spectateurs la reine de Saba visitant le roi des Juifs : on le mit en scène durant la Pentecôte ; des chameaux, plusieurs bêtes non moins rares et cinquante acteurs y parurent. Le concours du peuple fut immense : il venait par troupes de Bruges, de Gand et des autres villes prochaines ; la gloire de l'auteur se répandit au loin. Ses cantiques, ses odes, ses chansons à boire, ses vers d'amour la faisaient pénétrer dans toutes les demeures. On lui commandait sans cesse des poésies de circonstance : il obtint plus d'une fois par ses rimes les prix d'honneur que l'on distribuait alors ; ce n'étaient point, comme à Toulouse, des violettes d'or et des lys d'argent, mais, selon le goût du pays, des ustensiles en étain d'un service journalier. Il composa aussi mainte satire et des pièces de carnaval fort gaies que les paysans de Meulebeke jouaient à la satisfaction de tout le monde.

Il mena cette agréable vie pendant cinq années, durant lesquelles il finit par reprendre son pinceau et par travailler pour les églises, les hôtels-de-ville et les amateurs. En 1574, ses parents, qu'il obsédait de prières, lui permirent de visiter Rome. Son oncle de Gand, qui avait fait autrefois ce voyage, lui prodigua les renseignements utiles et les bons conseils. Son père lui donna une bourse pleine et sa mère le pourvut d'habillements. Il partit donc, ivre de joie et d'espoir, dans toute sa force, dans toute son ardeur, et l'univers se déploya comme un beau songe devant ses yeux.

Il fit en route la connaissance de plusieurs jeunes gens sortis de familles nobles, mais fut contraint de les abandonner, car ils voulaient toujours courir, sans se livrer à l'étude. Lui s'arrêtait pour examiner ou dessiner les choses curieuses, principalement dans les villes italiennes. Il se présenta chez les peintres célèbres du temps et admira les prodiges de l'époque antérieure avec une émotion bien légitime. Ces œuvres excellentes n'avaient rien perdu de leur éclat, de leur fraîcheur; elles prêtaient aux cathédrales, aux palais des grands une magie divine. A Rome, le travail occupa ses journées entières : il prit note de tout ce qui frappait son attention et retraça, la plume à la main, brillantes du jubilé de 1575. Plus tard, ses remarques lui servirent

Digitized by Google

à publier une description de voyage. Il esquissa une foule de morceaux antiques, peignit beaucoup et se distingua par de vastes paysages, qu'il exécuta à fresque dans les maisons de certains cardinaux.

Malheureusement l'art était alors en décadence, il tombait plus bas tous les jours; le mauvais goût et la recherche le précipitaient loin de ces hautes régions où planent les sveltes fées de l'idéal. Un manque absolu de naturel dans la forme et dans l'expression, la vigueur hyperbolique des muscles, les postures étranges des corps, le jeu affecté de la lumière prenaient peu à peu la place du beau et du vrai; la foule ne s'enthousiasmait que pour un vain éclat, pour une splendeur illusoire. Notre jeune artiste, séduit par la nouveauté à cause même de sa fougue, se laissa entraîner sur cette pente glissante, comme le montagnard sur les versants neigeux des Alpes. Son compatriote Barthélemy Spranger, né à Anvers, était en ce moment le peintre officiel de Pie V et vivait au milieu des honneurs. Il protégea le débutant, lui communiqua l'épidémie de son faux goût, altéra en lui tous les principes demeurés purs, et son œil malade ne distingua plus ni les qualités saines, ni la fraîche énergie des grands maîtres. L'exemple de Spranger était très-dangereux, car ses défauts l'avaient mené au succès. Non-seulement le pape l'avait fixé près de lui, logé au Belvédère, mais il était peintre de la cour impériale : Rodolphe II lu; avait conféré ce titre, l'avait anobli et gratifié d'une triple chaîne d'or, pour lui prouver son admiration. Que cet objet de l'estime universelle témoignât de l'intérêt à Van Mander, cela paraissait être un bonheur. Il lui obtint le droit de porter l'épée, droit que l'on regardait comme une haute distinction sur les terres de l'église. Ce service finit par éblouir le jeune homme et l'égara pour toujours dans cette forêt pleine de tristes enchantements, de visions fébriles, où règnait son protecteur adulé.

Au bout de trois ans, il quitta la ville éternelle afin de regagner la Belgique. En passant à Bâle, il peignit, dans le grand cimetière, Jacob et ses fils abandonnant la terre sainte : il y employa le style de Spranger qu'il rejoignit bientôt à Vienne. Après une absence de trente-sept ans, le dernier, par l'entremise de Rodolphe, avait obtenu du Pape la permission de visiter son pays natal. Comme Mander, il prit le chemin le plus long et tous deux travaillèrent à l'arc de triomphe que l'on dressait pour la prochaine arrivée de l'Empereur. Karel s'achemina enfin vers le lieu de sa naissance, perdu comme artiste et chargé de dessins qu'il croyait précieux. Sa famille l'attendait avec impatience; son frère, Adam, ayant su qu'il était peu éloigné, alla au-devant de lui pour lui faire accueil avec tous les domestiques et tous ses camarades : son entrée à Meulebeke eut l'air d'une ovation.

Depuis ce jour, Karel goûta, pendant plusieurs années, un bonheur digne d'envie, au sein du calme champêtre. Il dessinait, rimait, écrivait et cherchait

Digitized by Google

la reine future de son cœur parmi les jeunes personnes du voisinage. Mais les troubles croissants vinrent rompre ce charme et détruire la paix de sa famille. Les Pays-Bas s'étaient, depuis plusieurs années, révoltés contre Philippe II; des bandes de soldats étrangers et wallons désolaient la Flandre proprement dite. Elles inondèrent les villes, les bourgs, les hameaux situés près de Meulebeke : dans ce dernier lieu, cinq mille paysans armés, qui en formaient la population, les repoussèrent vaillamment : le père de Karel défendit lui-même ses biens à la tête de ses serviteurs et de ses fermiers; ce sol jadis béni devint la proie du désordre, du malheur et de l'anxiété, qui accompagnent les guerres civiles.

Les dangers, les catastrophes se multiplièrent de telle sorte que les habitants notables du pays ouvert, et dans ce nombre les parents du jeune artiste, prirent la résolution de transporter leurs meubles précieux, leurs costumes de fête, leur argenterie, leurs fonds et leurs diamants à Bruges, Courtray et autres grandes cités : ils menaient ensuite eux-mêmes une vie inquiète, fuyant au moindre péril, tâchant de sauver leurs jours. En de pareilles circonstances, Van Mander négligea la plume et le pinceau : il veillait sur le sort de sa famille pour la préserver du malheur ou pour l'y soustraire. Il ne perdit pas toutefois sa vivacité naturelle,et, au milieu du trouble, il composa maintes chansons : l'une d'elles célébrait les jeunes filles d'alentour, qui avaient abandonné la maison paternelle et s'étaient réfugiées dans les villes, par crainte des soldats. « J'en connais cependant une, disait-il, plus gracieuse que les plus charmantes, qui est restée au logis. »

C'était une belle personne de dix-huit ans, pauvre et obscure, mais si bonne et si douce que l'amour profond de Van Mander pour elle lui donna le courage de l'épouser, sans craindre la tempête qui dévastait la Flandre. Il l'établit à Courtray, où sa sœur aînée vivait en ménage, et, depuis lors, il fut toujours sur les chemins entre cette ville et Meulebeke, afin d'assister des êtres pareillement chers à son cœur.

Un jour, c'était la veille des Rois, il conduisait trois chariots vers le premier lieu : les chariots étaient pleins de blé, d'ustensiles de toute sorte qu'il voulait y mettre en sûreté pour ses parents. La contrée fourmillait de soldats : deux régiments, l'un de Wallons, l'autre d'Allemands, occupaient les environs; ils commettaient les plus grands crimes avec impunité; le peuple succombait sous le poids du malheur.

Van Mander sortait à peine du bourg, qu'une horde de Wallons pillards entra chez son père. Celui-ci était alors dangereusement malade et son fils Adam, qui venait d'accomplir sa dix-huitième année, vit bien qu'il ne pourrait défendre à lui seul la maison. Il s'élança donc, avec une grande présence sur une épée qu'il tenait en réserve et se mêla aux soudards, qui

Digitized by Google

le crurent un des leurs, attendu qu'il parlait fort couramment leur langue. Il se mit à jurer, à faire un tintamarre sans pareil : il brisait en même temps les caisses où se trouvaient les choses les plus précieuses et se chargeait d'un opulent butin. Il se tourna ensuite du côté de sa mère et la contraignit, en apparence, avec d'effroyables menaces à lui donner tout son argent ; elle feignit d'abord de résister, quoique l'adresse de son fils lui causât une vive joie, et ce dernier fut assez habile pour déterminer ses prétendus camarades à lui abandonner cette vieille femme, disant qu'il lui ferait bien rendre gorge.

Pendant ce temps, Karel n'était pas en meilleure situation ; il courait même de plus grands dangers. A une petite distance du village, les Wallons l'avaient également surpris. Quoiqu'il leur adressât la parole dans leur langue, ils le dépouillèrent complètement et lui enlevèrent jusqu'à ses habits ; ensuite ils lui mirent une corde au cou, le menèrent sous un arbre et se préparèrent à le pendre. Durant cet intervalle néanmoins, ils traitaient avec lui de sa rançon. Un Italien, qui passait par là sur son cheval, s'arrêta pour considérer ce tableau dramatique. Van Mander, l'ayant aperçu, implora son secours en Italien : le voyageur, étonné d'entendre un homme, qui lui semblait un campagnard, faire usage de sa langue maternelle, lui demanda où il l'avait apprise. « A Rome ! » s'écria le patient. « Qu'y faisiez-vous donc ? » répliqua l'étranger. « De la peinture, » reprit Van Mander. L'italien le regarda fixement, puis soudain, comme frappé de délire, s'écria : « Laissez aller mon ami ! ôtez-lui du cou votre maudite corde ! Rendez-lui ses vêtements ! » Et aussitôt, du plat de son épée, il se mit à distribuer des coups aux Wallons, qui, étant à pied, ne pouvaient guère le combattre et ne l'essayèrent même pas. Ils lui obéirent donc, puis se retirèrent. L'étranger eût bien voulu faire rendre à Karel ses voitures et leur charge, mais content déjà de sa victoire, il laissa les maraudeurs s'éloigner sans inquiétude et ne remit point en question le salut du peintre.

Lorsqu'ils furent partis, une scène de reconnaissance eut lieu entre la victime et son libérateur. Celui-ci avait été au service d'un cardinal très-riche, pour lequel Van Mander exécutait des tableaux, de sorte qu'allant et venant dans la maison, il donnait de petits présents à son sauveur futur et l'avait si bien disposé, qu'il conservait de lui un agréable souvenir. L'Italien, joyeux de sa bonne action, voulut le mener au camp, afin de l'y traiter en ami, de lui rendre par la bonne chère ses forces et sa gaieté. Mais Van Mander s'excusa de son mieux, alléguant la maladie de son père et l'état de sa femme, qui venait de mettre au monde un premier enfant. L'homme du midi n'insista point : il le reconduisit seulement jusqu'à Meulebeke pour prévenir une seconde attaque.

Dans la maison de ses parents, l'artiste ne trouva que les quatre murs,

Digitized by Google

n'entendit que plaintes et lamentations. Adam, son frère, l'ayant tiré à l'écart, le mena sans délai vers une fosse entourée de hautes broussailles, où il avait caché sa sœur Jeannette pour la soustraire au libertinage des soldats. Avec son aide, il l'eut bientôt délivrée. Il lui montra ensuite le butin qu'il avait fait sur leurs propres richesses, en dupant les Wallons. Ils choisirent parmi ces objets si finement sauvés de quoi couvrir leur père, dont les pillards avaient dérobé le lit et les habillements. Comme l'ennemi n'avait laissé dans le bourg ni charrette, ni cheval, ils le portèrent, durant trois lieues, jusqu'à Courtray. Les Frères de la Pitié, qui lui avaient de grandes obligations, lui ouvrirent leur cloître et lui prodiguèrent des soins affectueux. Les autres personnes furent logées par des amis, en sorte qu'ils retrouvèrent un moment la paix et la sécurité.

Dans la ville, le peintre fut chargé d'un tableau d'autel, qui lui rapporta une somme convenable; sa femme accoucha, la même année, d'un second enfant, et il eût vécu heureux, malgré sa position médiocre, si la peste, cette horrible compagne de la guerre, n'était venue l'expulser loin de son asyle. Chaque jour le fléau multipliait les victimes : la sœur de Karel, fixée à Courtray, périt avec tous les siens : une prompte fuite devenait nécessaire pour sauver ses jours, ceux de sa compagne et de ses enfants, car le terrible mal pouvait les saisir d'un moment à l'autre. Ils rassemblèrent quelques effets, un peu d'argent, quittèrent la ville agonisante et prirent le chemin de Bruges : sa femme portait leur nouveau-né dans de chaudes couvertures. Mais ils n'allèrent pas loin sans rencontrer de nouveaux soldats, qui leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient, même leurs habits et les langes du pauvre enfant. Ils restèrent donc nus au milieu de la campagne; la mère seule avait encore la moindre partie de son costume et cherchait en pleurant à protéger contre le froid son débile nourrisson. Le peintre ayant ramassé une vieille couverture jetée par les pillards, la roula autour de lui. Heureusement sa femme trouva dans la poche de sa mauvaise robe une pièce d'or, que les brigands y avaient laissée faute d'attention. Il reprit aussitôt sa bonne humeur, comme dans les jours les plus fortunés. Il consola sa femme, lui dit qu'il allait peindre à Bruges pour gagner de quoi les vêtir et les nourrir : il finit par lui ôter des bras son enfant, puis il se mit à danser devant elle, chantant de toutes ses forces une chanson joyeuse, si bien qu'elle ne put s'empêcher de rire au milieu de ses larmes. Il atteignit la ville sans subir d'autres épreuves.

A Bruges, Karel trouva dans le peintre Paul Weyts une ancienne connaissance, qui lui fournit du travail. Il pourvut bientôt à son entretien et à celui de sa famille. Il n'était pas cependant au bout de ses douleurs : la peste envahit son second refuge comme le premier; la mort lui apparut de nouveau sous sa forme la plus hideuse. Les troupes espagnoles inspiraient d'ailleurs à la

Digitized by Google

ville une anxiété continuelle. Mander s'aperçut enfin que tout espoir de mener une vie tranquille dans un pays ravagé par la guerre, la soldatesque et les fléaux du ciel était une illusion. La Hollande venait de s'affranchir : le pavillon national ondoyait sur ses tours et sur ses vaisseaux; Guillaume-le-Taciturne protégeait, l'épée à la main, la liberté du peuple naissant, et les doctrines luthériennes entretenaient dans les âmes cette verve austère qui fait accomplir les grandes choses. Les armées, les navires de Philippe II se brisaient contre les flottes et les bataillons du nouvel état : la guerre se déchaînait alentour, mais le calme régnait au-dedans. Notre artiste résolut d'abandonner son pays pour ces provinces florissantes.

En 1583, une année avant la mort de Guillaume, il s'embarqua et parvint sans accident à Harlem. Il y peignit des tableaux d'église et de chevalet, il enseigna même son art et forma un grand nombre d'élèves. Durant ses heures de loisir, il mit au jour une foule de vers : il traduisit en outre l'Iliade, les Géorgiques, les Bucoliques, les Métamorphoses d'Ovide et commença son Livre des peintres. Il le finit à Siebenbergen, château qui s'élève entre Harlem et Alkmaar, où il habita un an pour exécuter des travaux commandés. Là, ses anciens penchants dramatiques se réveillèrent. Il fit jouer par ses disciples une allégorie concernant les arts et invita à la fête les personnes du voisinage qui s'y adonnaient ou les aimaient. Un feu d'artifice embellissait la pièce. Le théâtre avait été orné, sous sa direction, de couronnes, de guirlandes et de trophées que composaient tous les instruments dont se servent les peintres : on accueillit le poème avec chaleur. De Siebenbergen, il alla séjourner en 1604 à Amsterdam. Il y tomba malade et quoiqu'il essayât de vaincre la douleur par son courage, il lui fallut appeler un médecin. Dès lors sa position fut périlleuse, car il se trouva seul contre deux. Le guérisseur l'eut bientôt expédié au moyen d'un régime débilitant : il mourut de faiblesse en 1606 : la Hollande le possédait depuis 23 ans et il était âgé de 58. Ses frères l'entouraient au moment suprême et cherchaient à consoler sa femme, qui pleurait avec sept enfants autour du lit funèbre. On le couronna de lauriers dans son cercueil : trois cents amis et amateurs le suivirent au champ de l'éternel repos, une foule de panégyristes émus déplorèrent sa perte : son nom pendant longtemps fut environné de gloire parmi les Belges comme parmi les Hollandais. A l'heure actuelle, sa célébrité est un peu obscurcie : le mauvais goût de ses tableaux n'a pu la maintenir brillante et ses autres ouvrages ne sont lus que des savants, ou plutôt ils n'en lisent qu'un seul, l'Histoire des Peintres.

Elle n'est malheureusement pas telle qu'on la voudrait. L'auteur expose d'abord les règles de son art, il formule en vers une théorie de la peinture ; il sera curieux pour nous d'y chercher quelles opinions prévalaient dans ces temps sur son but et sur ses moyens. Aussitôt après, il raconte la vie des

Digitized by Google

peintres de l'antiquité, depuis le fabuleux Gygès, autant que son érudition le lui permet. Il abrège ensuite Vasari. La dernière section du livre est consacrée aux artistes flamands et allemands ; elle a une valeur énorme, ainsi que nous le disions plus haut. La manière dont elle est exécutée en diminue cependant beaucoup le prix. Van Mander compilait d'abord une sorte de résumé; il ne changea pas son allure, lorsqu'il put marcher librement et sans suivre les traces de personne. Il rédige en conséquence de maigres notices, où l'on ne trouve que les éléments principaux du sujet et un petit nombre d'anecdotes. Il n'est abondant que par hasard ou pour les peintres qu'il a connus. Son premier maître, Lucas de Heere, pose ainsi devant nous dans toute sa hauteur, baigné de splendides rayons. L'autre objet de son estime, le fortuné Spranger a obtenu le même avantage. Franz Flore, Schoreel, Goltzius, Cornelis Ketel sont également peints des couleurs de la vie. On en regrette d'autant plus qu'il ait crayonné leurs émules de profil, au lieu d'employer la manière de Vasari. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

UNE EXPÉRIENCE DE M. PLATEAU,

PROFESSEUR DE PHYSIQUE A L'UNIVERSITÉ DE GAND.

Le dernier volume des mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles contient la description d'une expérience fort curieuse faite par M. Plateau, professeur à l'université de Gand. Les communications que ce savant fait à l'Académie, figurent en général parmi les travaux les plus distingués de ce corps; elles ont, en plus d'une occasion, attiré l'attention des savants étrangers, et se font particulièrement remarquer par une exposition lucide, une finesse d'observation peu commune, et souvent par des procédés d'expérimentation très-ingénieux. Sous ce dernier rapport, nous rappellerons un jouet qui eut la vogue, il y a peu d'années, et dans lequel des personnages dessinés autour d'un cercle de carton produisent une illusion singulière, quand on imprime au dessin un mouvement de rotation; les tableaux s'animent, les personnages jouent, sautent, valsent, se battent, par le seul effet d'une illusion de la vue; si nous ne nous trompons, l'invention en appartient à M. Plateau; c'était une frivole, mais ingénieuse application de ses observations d'optique.

L'expérience décrite dans le nouveau mémoire a un intérêt d'un autre genre. On sait que l'aplatissement de la terre vers les pôles

Digitized by Google

est une des principales circonstances qui ont fait croire que notre globe a débuté par l'état liquide. La physique explique en effet comment une sphère liquide, tournant sur elle-même avec une certaine rapidité, doit, par un effet de la force centrifuge, s'élargir en s'aplatissant. M. Plateau a voulu ne pas se contenter d'inductions théoriques; il a désiré voir de ses yeux l'influence d'un mouvement de rotation sur la forme d'une sphère liquide, et il est parvenu à des résultats très-remarquables.

L'expérience devait paraître d'une exécution assez difficile. Comment former une boule liquide? Comment la faire tourner, sans l'emprisonner dans un vase, c'est-à-dire, sans l'empêcher de prendre librement les formes que le mouvement de rotation tend à lui donner ? Or, c'était précisément le changement de forme qu'on voulait constater. Voici comment M. Plateau s'y est pris pour surmonter la difficulté :

On sait que l'huile pèse moins que l'eau et plus que l'esprit de vin. Il est donc aisé de faire un mélange d'esprit de vin et d'eau qui ait exactement la pesanteur, ou, comme disent les physiciens, la densité de l'huile. L'huile ne se mêlant ni à l'eau ni à l'esprit de vin, M. Plateau a pensé qu'en introduisant par un entonnoir, au milieu d'un pareil mélange, une certaine quantité d'huile, elle y resterait isolée et suspendue, et que, par suite de l'attraction que ses molécules exercent les unes sur les autres, elle y prendrait la forme d'une sphère. C'est ce que le fait a pleinement confirmé : l'huile introduite dans le mélange, à quelque quantité qu'on l'ait portée, y est demeurée isolée, a pris la forme d'une sphère parfaite, et a donné ainsi l'imitation d'une planète suspendue dans l'espace.

Nous ne nous arrêtons pas aux précautions qu'il a fallu prendre pour le succès de l'expérience et que le mémoire décrit avec beaucoup de soin et de clarté. Bornons-nous à dire que M. Plateau donne à sa sphère d'huile d'olive un diamètre de six à sept centimètres, et que le vase dont il se sert est une boîte à parois de verre, fermée hermétiquement par un couvercle également de verre.

Maintenant la sphère d'huile est formée; il faut trouver le moyen de la faire tourner sur elle-même avec le degré de rapidité qu'on juge convenable. A cet effet, le milieu du couvercle et l'appareil

Digitized by Google

tout entier sont traversés par un fil de fer, auquel on adapte à l'extérieur du couvercle une manivelle destinée à le faire tourner. Le fil de fer, dans la partie qui correspond au milieu du vase, est entouré d'un petit disque horizontal de fer qui tourne avec lui et dont le diamètre est moindre que celui de la boule d'huile. Il ne reste plus qu'à placer la sphère d'huile autour du fil de fer de manière que le centre du disque métallique se trouve exactement au centre de l'huile, ce qui offre peu de difficulté; car, au moyen d'un autre fil de fer introduit par une seconde ouverture du couvercle, on dirige la masse d'huile, et aussitôt que le disque de fer qu'on a préalablement mouillé d'huile, a pénétré dans la sphère, celle-ci, par un effet d'attraction, se place peu à peu d'elle-même autour du disque de telle manière que son centre soit traversé par le fil de fer. L'huile étant ainsi convenablement placée, la manivelle fait tourner le fil de fer, le disque entraîne l'huile par son adhérence avec elle, et toute la masse de ce liquide prend un mouvement de rotation.

Les difficultés que semblait présenter l'expérience sont maintenant vaincues; voyons ses effets. On commence par faire tourner la manivelle avec lenteur; on ne lui fait faire d'abord qu'un tour en six secondes; ensuite on accélère un peu le mouvement, de manière à le porter graduellement à un tour en trois secondes. A mesure qu'on augmente ainsi la rapidité de la rotation, ses effets se prononcent de plus en plus, et l'on voit la sphère s'aplatir à ses pôles et se renfler à son équateur, c'est-à-dire, qu'on voit se réaliser en petit ce qu'on admet avoir eu lieu pour la terre et pour les autres planètes, avant qu'elles eussent acquis leur consistance solide.

Ce n'est pas tout : en continuant l'expérience, on arrive à des phénomènes nouveaux et plus curieux. On imprime à la manivelle un mouvement plus rapide, on fait deux ou trois tours par seconde. Aussitôt on voit les pôles s'aplatir davantage; la masse s'étend horizontalement, et sa circonférence s'éloigne de plus en plus du disque; de plate elle devient peu à peu concave en se creusant par le milieu en-dessus et en-dessous et se renflant tout autour; il ne reste bientôt plus qu'une mince pellicule au milieu; cette pellicule elle-même finit par se rompre, et alors on a le spectacle singulier d'un bel anneau d'huile parfaitement régulier, ar-

Digitized by Google

rondi dans le sens de son épaisseur, qui tourne autour de son centre et acquiert rapidement un diamètre de 9 à 10 centimètres.

Ce qui relève l'intérêt de cette partie de l'expérience, c'est que les cieux nous présentent un corps dont la forme correspond à celle de cet anneau d'huile et a probablement une origine analogue. On sait en effet qu'une des onze planètes qui tournent autour de notre soleil, une de celles qui en sont les plus éloignées, Saturne, est entourée d'une ceinture, à laquelle on a donné le nom d'*Anneau de Saturne*. Ce corps extraordinaire qui tourne avec la planète qu'il entoure est opaque, circulaire et paraît très-mince à cause de la distance à laquelle il se trouve de nous. On a calculé qu'il doit avoir 1500 lieues d'épaisseur, ou la moitié du diamètre de la terre; sa largeur est six fois plus grande. Il laisse entre Saturne et lui un vide égal à sa largeur et à travers lequel on peut apercevoir les étoiles qui sont au-delà. Beaucoup de conjectures ont été émises aussi bien sur l'origine de l'anneau de Saturne que sur l'utilité qu'il peut avoir pour cette planète. L'expérience de M. Plateau sera probablement invoquée désormais à l'appui du rôle qu'on a attribué à la force centrifuge dans la formation de l'anneau. Le savant professeur est d'ailleurs parvenu à imiter l'anneau de Saturne d'une manière plus exacte encore. Par un procédé qu'il indique et qui consiste principalement à augmenter la vitesse de la rotation, à diminuer le diamètre du disque métallique et à placer le centre de l'huile au-dessus de celui du disque, il produit un anneau au milieu duquel une sphère d'huile se maintient, c'est-à-dire, que cette fois il représente et l'anneau et Saturne lui-même.

Revenons à l'autre expérience. Si on continue de tourner la manivelle, lorsque l'anneau est formé, il se maintient pendant quelques secondes, dans le même état; puis, son mouvement s'affaiblissant, il revient sur lui-même et se transforme de nouveau en une sphère. Mais si au lieu de cesser le mouvement, on le continue après que l'anneau a acquis son plus grand développement, il se manifeste d'autres effets. L'anneau finit par se rompre et se divise en diverses masses isolées qui toutes prennent la forme sphérique et deviennent en quelque sorte un petit système de planètes; car ces sphères tournent autour du disque, et, de plus, la plupart tour-

Digitized by Google

nent en même temps sur elles-mêmes, et représentent ainsi le spectacle du double mouvement des planètes. Enfin, pour que rien ne manque à la ressemblance, parmi ces sphères, dans lesquelles se résout l'anneau, il y en a un certain nombre d'assez grosses, et d'autres très-petites qui remplissent à l'égard des premières le rôle des satellites.

Le célèbre Laplace a supposé que l'atmosphère solaire a donné naissance, en se condensant, à des anneaux qui ont fini par se rompre et des débris desquels les planètes se sont formées. La belle expérience de M. Plateau est l'image frappante de cette origine de notre système planétaire.

Nous regrettons que le volume des mémoires de l'Académie qui contient ce travail de M. Plateau, n'en publie pas la continuation et s'arrête à la première partie. L'auteur a probablement désiré refaire ou compléter quelques-unes de ses expériences avant de les publier; il annonce qu'en soumettant ses masses liquides à des forces nouvelles, il a vu se développer une série de phénomènes tout aussi curieux, mais d'un ordre différent. Il ne fait ainsi qu'augmenter la légitime impatience que le lecteur éprouve de connaître le mémoire tout entier et qui, nous l'espérons, ne tardera pas à être satisfaite par une seconde publication.

Digitized by Google

HISTOIRE DE LIÉGE

DEPUIS CÉSAR JUSQU'A MAXIMILIEN DE BAVIÈRE ;

PAR

M. DE GERLACHE [1]

L'ancienne principauté démocratique de Liége n'occupe pas dans les annales de l'Europe une place aussi brillante que celle assignée aux républiques d'Italie ; son histoire cependant, bien qu'elle soit moins connue, offre presque autant d'intérêt que celle de Gênes, de Milan, voire même celle de Florence. Mais il a manqué à Liége un Machiavel pour révéler ses fastes révolutionnaires au monde ; aussi, jusqu'à nos jours, a-t-on laissé enfouis dans les chroniques contemporaines, des événements mémorables, des héros qui méritent encore notre admiration. Après les gigantesques communes de Flandre, la principauté de Liége tenait, au XIVe et au XVe siècle, le premier rang dans cette riche contrée de l'Europe qui forme la Belgique actuelle ; et plus heureuse que la Flandre où l'indépendance communale fut ensuite étouffée par Charles-Quint, elle sut conserver jusqu'à nos jours, malgré des excès déplorables et des malheurs inouïs, la jouissance de priviléges inconnus dans la plupart des autres États. Certes, il faut regretter que les publicistes du XVIIIe siècle, qui signalaient avec tant d'enthousiasme les peuples dévoués à la liberté, que Montesquieu et les encyclopédistes aient ignoré les destinées de Liége. Ils auraient trouvé dans ce petit État, dont l'organisation politique était si avancée, des enseignements utiles. Suivant M. de Gerlache, le gouvernement de Liége était une

[1] Bruxelles, 1843, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

sorte de phénomène au XVIIe et au XVIIIe siècle. « Un pays où le prince, le clergé, les nobles et le peuple, dit-il, avaient part aux affaires publiques; où l'on ne votait d'impôts qu'avec l'assentiment des trois états; où l'on ne pouvait être jugé que selon les lois en vigueur et par les tribunaux compétents; où la confiscation était prohibée; où l'on défendait sévèrement les arrestations arbitraires; où l'on regardait la maison d'un *pauvre homme* comme un asile inviolable; où il existait un tribunal redoutable dont l'oreille était ouverte jour et nuit à la plainte de l'opprimé; un pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs, qui s'inclinait devant la personne sacrée du souverain, mais auquel n'échappaient pas toujours ses ministres; un tel pays pouvait se vanter de ses libertés, achetées au prix de tant de révolutions sanglantes....»

Bien que le pays de Liége fût enclavé dans les Pays-Bas, il se rattachait à l'Allemagne et faisait partie du cercle de Westphalie. Toutefois l'empire germanique, loin de pouvoir porter atteinte à sa constitution, devait veiller au contraire à ce qu'elle fût respectée par tous. Cette constitution était un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Les franchises, octroyées par l'évêque Albert de Cuyck en 1208 et sanctionnées par la célèbre paix de Fexhe de l'an 1316, en formaient les bases. Le prince-évêque était élu par le chapitre de l'église de St.-Lambert, confirmé par le pape et investi par l'empereur d'Allemagne. Lors de son inauguration, il jurait, *sous parole et foi de prince*, de respecter les priviléges du chapitre, des trois états et des bonnes villes. L'évêque concourait avec les états à la confection des lois. On lui laissait les mandements exécutoires et les édits de police; mais son chancelier devait les contresigner et répondre de leur légalité. Du reste, l'évêque ne pouvait céder son siége ni se donner un coadjuteur sans la permission de son chapitre; et il ne pouvait, sans le consentement des états, consentir au démembrement de la principauté, devenir pensionnaire des puissances étrangères, lever des impôts, contracter des alliances, entreprendre des guerres, etc. Le prince exerçait ses droits de souveraineté par le ministère d'un *conseil privé*, auquel on appelait des sentences portées par les magistrats des villes de la province relativement aux impôts et autres charges publiques. Quant à la liste civile du souverain, elle consistait dans la *mense épiscopale*. De même que dans les Pays-Bas autrichiens, les états de la principauté se composaient des trois ordres : primaire, noble et tiers. L'évêque formait, avec son chapitre, l'état primaire; l'État noble se composait des gentilshommes appartenant à l'ordre équestre; les bourgmestres de la capitale et des bonnes villes de la principauté constituaient l'état tiers. Dans le Brabant, le Hainaut et le comté de Namur, les décisions des deux premiers ordres n'étaient valables que lorsqu'elles avaient l'assentiment du troisième: *à condition que le tiers-état suive*, disait-on, *et autrement pas*. A Liége on exigeait également l'accord unanime, qu'on appelait

Digitized by Google

le sens du pays ; on disait : *deux états, point d'état.* L'assemblée des états était convoquée régulièrement une fois tous les ans, et plus souvent, s'il était nécessaire. Les états ne pouvaient d'ailleurs se réunir que sur une convocation du prince et délibérer que sur les propositions qui leur étaient soumises : leurs récès, pour être exécutés, devaient être également revêtus du mandement de l'évêque. Après le droit de voter l'impôt, le privilége le plus considérable des états était celui qui leur attribuait la nomination des juges composant le tribunal des *vingt-deux*. Ce tribunal, un peu moins redoutable mais plus tutélaire que le conseil des dix de Venise, s'assemblait à toute heure du jour et de la nuit, à la requête des plaignants ; il connaissait des attentats contre l'honneur, la liberté et les biens des particuliers. Sa juridiction s'étendait sur tous les citoyens, de quelque condition qu'ils fussent, et sur tous les officiers du prince. Celui-ci n'était pas justiciable ; mais ses ministres devaient répondre pour lui. Si l'évêque publiait des édits ou ordonnances contraires aux libertés de la nation et aux lois votées par les trois états du pays, les vingt-deux envoyaient immédiatement un *mandement de foule* à ses chanceliers pour les appeler à leur tribunal. Non seulement l'exécution des sentences rendues par les vingt-deux ne souffrait aucun délai, mais leurs décisions étaient sans appel à moins qu'on ne voulût se pourvoir en redressement des griefs auprès des *états réviseurs*. L'état primaire et l'état noble nommaient aussi tous les ans quatre de leurs membres, qui, réunis à six membres de l'état-tiers, formaient une *députation permanente*, à laquelle étaient déférées les affaires ordinaires, et toutes celles qui n'étaient point expressément réservées aux états en corps. Après le tribunal des vingt-deux, les principaux corps qui composaient l'ordre judiciaire étaient : les échevins, le tribunal de l'officialité, le conseil ordinaire, la cour féodale, etc. Les échevins étaient au nombre de quatorze et nommés par le prince. Ils connaissaient, en premier ressort, des affaires civiles, et décidaient sans appel en matière criminelle. Du reste, le domicile de tout citoyen, comme il a été dit plus haut, était inviolable. Le mayeur ne pouvait saisir un bourgeois dans sa maison qu'avec un décret de prise de corps, et muni de la *clef magistrale*. Le tribunal de l'officialité était exclusivement juge de toutes les affaires ecclésiastiques notamment de celles concernant les mœurs ; il concourait aussi, pour certaines affaires personnelles, avec les échevins. La cour féodale étendait sa juridiction sur tous les fiefs qui relevaient immédiatement du prince ou de ses vassaux. Enfin le conseil ordinaire était le conservateur des priviléges impériaux : il connaissait en première instance, des contraventions à ces priviléges, et en appel, des sentences des échevins. On pouvait, au surplus, appeler de ce conseil, aux décastères de l'empire, dans les causes qui excédaient une certaine somme.

Digitized by Google

Telles étaient les dispositions les plus caractéristiques de la constitution liégeoise, au moment où la principauté fut conquise par la France en 1792. Toutefois, pour arriver à une forme de gouvernement stable et régulière, que de vicissitudes il avait fallu subir, que de sang avait été répandu! Peu d'États ont été exposés à de plus violents orages, à de plus terribles catastrophes. Mais dans les querelles des partis comme dans les guerres contre l'étranger, que de courage, de dévoûment, de persistance! La lutte contre la maison de Bourgogne fut signalée par des événements dignes de l'ancienne Grèce; et les querelles des *Awans* et des *Waroux*, des *Chiroux* et des *Grignoux*, offrent des scènes aussi dramatiques que celles des Noirs et des Blancs de Florence, des Capulet et des Montaigu.

L'histoire de l'évêché de Liége, depuis son érection en État séparé, comprend trois époques principales. Pendant la première, l'État se consolide et s'accroit sous l'influence du pouvoir ecclésiastique : c'est la période pendant laquelle brillent les Notger, les Henri de Verdun, les Obert. La seconde époque commence avec le régne d'Albert de Cuyck en 1195 et se prolonge jusque vers le milieu du XVIIe siècle; cette période est remplie par les luttes du peuple contre la noblesse, de la cité contre les évêques, du pays contre la domination étrangère. La troisième époque commence, lorsque Maximilien de Bavière, publie le fameux réglement de 1684, et finit au moment où le pays perd son indépendance.

L'ouvrage de M. de Gerlache contient un tableau animé des principaux événements dont le pays de Liége fut le théâtre jusqu'au règne de Maximilien de Bavière. Quoi qu'on pût désirer des transitions moins brusques, c'est-à-dire un peu plus d'art dans la distribution et l'arrangement des différentes parties de la composition, le livre est d'une lecture attachante; c'est une esquisse vigoureuse et substantielle des révolutions de Liége, un écrit qui brille parfois par l'éclat des couleurs et toujours par l'érudition. Si M. de Gerlache préconise sans cesse l'influence ecclésiastique, du moins il a le mérite de la franchise; il place ouvertement les évêques au-dessus des tribuns, les Grégoire VII au-dessus des Henri IV; ses sympathies ne l'empêchent pas d'ailleurs de stigmatiser les prélats qui se rendirent odieux par leurs vices ou leurs crimes. En général M. de Gerlache voit les événements de haut; et son livre abonde en réflexions politiques ou morales qui dénotent une grande expérience des hommes et des choses.

Le principal auteur de la puissance temporelle de Liége fut Notger qui monta sur le trône épiscopal en 971, après avoir été l'un des plus sages conseillers de l'empereur Othon-le-Grand. « Placé sur un vaste théâtre, dit notre historien, Notger jouirait de la même renommée que les fondateurs des plus célèbres monarchies. Prudent et hardi, homme de conseil et d'exécution,

Digitized by Google

naturellement modéré, mais ne reculant pas devant un coup d'autorité quand il était nécessaire; sachant que si les États se conquièrent par les armes, ils se consolident par les lois, il voulut être maître chez lui, il réunit dans sa main toutes les forces de sa nation; puis il l'agrandit, la fortifia et la rendit capable de se défendre par elle-même contre ses ennemis. » Notger débuta en faisant condamner en justice et pendre devant leurs propres maisons 200 brigands qui infestaient la cité de Liége; il surprit ensuite et rasa le château de Chèvremont qui, placé sur une montagne élevée presqu'à pic au-dessus de la Vesdre, dominait la contrée et la tenait sous le joug de l'effroi. Liége, disait-on, devait Notger au Christ, et tout le reste à Notger. En effet, la cité de St.-Lambert, ayant été détruite par les Normands, avait été relevée et agrandie par Notger; et les empereurs d'Allemagne aidant, elle devint bientôt la capitale d'un territoire qui comprenait les abbayes de Lobbes, de St.-Hubert, de Brogne, de Gembloux, le comté de Huy, les villes de Dinant, Ciney, Tongres, Maestricht et Malines. Sous l'évêque Théoduin, qui régnait en 1071, l'église de Liége acquit encore la suzeraineté du Hainaut, et sous Obert, qui monta sur le trône vingt ans plus tard, elle acheta la forteresse de Bouillon au duc Godefroid, qui avait besoin d'argent pour soudoyer son armée et la conduire à la croisade; elle obtint encore, vers la même époque, la possession du comté de Brugeron, dont le chef-lieu était Tirlemont.

Possesseurs de vastes domaines, chefs d'une des églises les plus célèbres et les plus riches de l'Europe, les évêques de Liége jouissaient déjà au XIe siècle d'un grand ascendant sur les autres princes belges. L'un d'eux Henri de Verdun, voulant empêcher les guerres civiles qui désolaient alors la Belgique, convoqua à Liége tous les princes des environs et fut élu par eux chef du *Tribunal de Paix* dont il avait proposé l'érection. Assis sur son siége, en habits pontificaux, l'évêque, dit M. de Gerlache, tenait ses séances le samedi dans l'église de Notre-Dame-aux-Ponts, assisté du mayeur de la cité revêtu de ses armes et de quelques grands vassaux de St.-Lambert. Ce tribunal décidait non-seulement des causes de rapt, d'assassinat, d'incendie, de vol à main armée et de trêve rompue; mais aussi de toutes les violences qui pouvaient troubler la paix publique. Celui qui ne se présentait point après avoir été dûment cité, était déclaré infâme, proscrit et frappé des foudres de l'église. Si le prévenu aimait mieux être jugé d'après les lois ordinaires, il était libre d'y avoir recours. Il pouvait aussi demander le combat judiciaire : alors il recevait une épée des mains du grand mayeur, et il prenait l'engagement de vider sa querelle en champ clos, dans un espace de vingt pieds carrés. » Il faut ajouter cependant que les princes qui avaient stipulé l'établissement de ce tribunal ne tardèrent pas à s'en exempter personnellement eux-mêmes, ainsi que les ecclésiastiques, à cause de leurs priviléges particuliers. Plus tard, les

Digitized by Google

bourgeois de Liége, ayant été émancipés par Albert de Cuyck, finirent aussi par décliner la juridiction de cette cour.

Albert de Cuyck, qui jeta les fondements de la constitution liégeoise, a été diversement apprécié par les historiens du pays : législateur du XIIIe siècle, on l'a jugé comme s'il s'était agi d'un monarque philosophe du XVIIIe siècle. M. de Villenfagne, très-docte cependant, va jusqu'à dire qu'Albert « favorisa le premier les élans tumultueux et révolutionnaires de son peuple. » M. de Gerlache le juge autrement. « La fameuse charte d'Albert de Cuyck, dit-il, est un acte de liberté civile, plutôt que d'émancipation politique; c'est une proclamation des garanties naturelles qui appartiennent à tous les hommes réunis en société. » L'evêque proclamait que tous les Liégeois sont sous la protection des tribunaux et des lois; que leur domicile est inviolable; qu'il est défendu de les distraire de leurs juges naturels; que leurs biens ne peuvent être confisqués, même en cas de condamnation à mort; qu'ils sont exempts de tailles, de logements de soldats et de services militaires; qu'ils ne sont obligés de suivre leur évêque à la guerre que pour la défense du territoire envahi, et seulement quinze jours après qu'il aura mis en mouvement tous ses hommes de fiefs. Assurément, cette charte n'était ni plus libérale ni plus dangereuse que la grande charte d'Angleterre de 1215, ni que celle octroyée aux Brabançons par leur duc Henri III en 1261. L'évêque législateur ne provoqua ni émeutes ni rébellions : il ne fit qu'obéir à cet élan de liberté qui se manifestait alors dans presque toute l'Europe. Les Liégeois ne coururent aux armes quarante années plus tard que pour s'opposer à la tyrannie de Henri de Gueldre.

L'élection de Henri de Gueldre fut toute politique. Le pape Innocent IV, ayant appelé à l'empire Guillaume, comte de Hollande, en place de Frédéric II, crut fortifier son parti en désignant le jeune Henri de Gueldre, frère d'Othon, comte de Gueldre et cousin de Guillaume de Hollande, pour évêque de Liége (1247). Trop jeune pour recevoir l'ordre de prêtrise, il obtint également une dispense du souverain pontife, afin de pouvoir gouverner ses États; aussi ne l'appela-t-on d'abord que l'*élu de Liége*. C'était, disait-on, un homme qui tenait en grand mépris les pauvres gens des communes; d'autre part, il se prostituait dans les débauches les plus honteuses, dilapidait les biens de l'église, et faisait trafic des bénéfices, les donnant au plus offrant ou comme prix de quelque infâmie [1]. A peine Henri de Gueldre était-il monté sur le

[1] C'est ainsi que Henri de Gueldre est jugé dans une brochure publiée en 1843 par M. Polain sous le titre de : *Henri de Dinant; histoire de la révolution communale de Liége au 13e siècle*. M. Polain n'est pas toujours d'accord avec l'auteur de *l'histoire de Liége*.

Digitized by Google

naturellement modéré, mais ne reculant pas devant un coup d'autorité quand il était nécessaire; sachant que si les États se conquièrent par les armes, ils se consolident par les lois, il voulut être maître chez lui, il réunit dans sa main toutes les forces de sa nation; puis il l'agrandit, la fortifia et la rendit capable de se défendre par elle-même contre ses ennemis.» Notger débuta en faisant condamner en justice et pendre devant leurs propres maisons 200 brigands qui infestaient la cité de Liége; il surprit ensuite et rasa le château de Chèvremont qui, placé sur une montagne élevée presqu'à pic au-dessus de la Vesdre, dominait la contrée et la tenait sous le joug de l'effroi. Liége, disait-on, devait Notger au Christ, et tout le reste à Notger. En effet, la cité de St.-Lambert, ayant été détruite par les Normands, avait été relevée et agrandie par Notger; et les empereurs d'Allemagne aidant, elle devint bientôt la capitale d'un territoire qui comprenait les abbayes de Lobbes, de St.-Hubert, de Brogne, de Gembloux, le comté de Huy, les villes de Dinant, Ciney, Tongres, Maestricht et Malines. Sous l'évêque Théoduin, qui régnait en 1071, l'église de Liége acquit encore la suzeraineté du Hainaut, et sous Obert, qui monta sur le trône vingt ans plus tard, elle acheta la forteresse de Bouillon au duc Godefroid, qui avait besoin d'argent pour soudoyer son armée et la conduire à la croisade; elle obtint encore, vers la même époque, la possession du comté de Brugeron, dont le chef-lieu était Tirlemont.

Possesseurs de vastes domaines, chefs d'une des églises les plus célèbres et les plus riches de l'Europe, les évêques de Liége jouissaient déjà au XIe siècle d'un grand ascendant sur les autres princes belges. L'un d'eux Henri de Verdun, voulant empêcher les guerres civiles qui désolaient alors la Belgique, convoqua à Liége tous les princes des environs et fut élu par eux chef du *Tribunal de Paix* dont il avait proposé l'érection. Assis sur son siége, en habits pontificaux, l'évêque, dit M. de Gerlache, tenait ses séances le samedi dans l'église de Notre-Dame-aux-Ponts, assisté du mayeur de la cité revêtu de ses armes et de quelques grands vassaux de St.-Lambert. Ce tribunal décidait non-seulement des causes de rapt, d'assassinat, d'incendie, de vol à main armée et de trêve rompue; mais aussi de toutes les violences qui pouvaient troubler la paix publique. Celui qui ne se présentait point après avoir été dûment cité, était déclaré infâme, proscrit et frappé des foudres de l'église. Si le prévenu aimait mieux être jugé d'après les lois ordinaires, il était libre d'y avoir recours. Il pouvait aussi demander le combat judiciaire: alors il recevait une épée des mains du grand mayeur, et il prenait l'engagement de vider sa querelle en champ clos, dans un espace de vingt pieds carrés. [illegible] a-jouter cependant que les pri[illegible] tribunal ne tar[illegible] que les ecclé[illegible]

Digitized by Google

bourgeois de Liége, ayant été émancipés par Albert de Cuyck, finirent aussi par décliner la juridiction de cette cour.

Albert de Cuyck, qui jeta les fondements de la constitution liégeoise, a été diversement apprécié par les historiens du pays : législateur du XIIIe siècle, on l'a jugé comme s'il s'était agi d'un monarque philosophe du XVIIIe siècle. M. de Villenfagne, très-docte cependant, va jusqu'à dire qu'Albert « favorisa le premier les élans tumultueux et révolutionnaires de son peuple. » M. de Gerlache le juge autrement. « La fameuse charte d'Albert de Cuyck, dit-il, est un acte de liberté civile, plutôt que d'émancipation politique; c'est une proclamation des garanties naturelles qui appartiennent à tous les hommes réunis en société. » L'evêque proclamait que tous les Liégeois sont sous la protection des tribunaux et des lois; que leur domicile est inviolable : qu'il est défendu de les distraire de leurs juges naturels; que leurs biens ne peuvent être confisqués, même en cas de condamnation à mort; qu'ils sont exempts de tailles, de logements de soldats et de services militaires; qu'ils ne sont obligés de suivre leur évêque à la guerre que pour la défense du territoire envahi, et seulement quinze jours après qu'il aura mis en mouvement tous ses hommes de fiefs. Assurément, cette charte n'était ni plus libérale ni plus dangereuse que la grande charte d'Angleterre de 1215, ni que celle octroyée aux Brabançons par leur duc Henri III en 1261. L'évêque législateur ne provoqua ni émeutes ni rébellions : il ne fit qu'obéir à cet élan de liberté qui se manifestait alors dans presque toute l'Europe. Les Liégeois ne tournèrent leurs armes quarante années plus tard que pour s'opposer à la tyrannie de leur Gueldre.

L'élection de Henri de Gueldre fut toute politique. Le [illegible] ayant appelé à l'empire Guillaume, comte de Hollande, [illegible] II, crut fortifier son parti en désignant le jeune [illegible] d'Othon, comte de Gueldre et cousin de Guillaume de [illegible] de Liége (1247). Trop jeune pour recevoir l'ordre de [illegible] ment une dispense du souverain pontife, afin de [illegible] aussi ne l'appela-t-on d'abord que l'élu de Liége. [illegible] qui tenait en grand mépris les pauvres gens de [illegible] se prostituait dans les déb[illegible] l'église, et faisait trafic [illegible] prix de quelque infâm[illegible]

« C'est ainsi que [illegible] en 1845 par M. P[illegible] [illegible]on commun[illegible] l'auteu[illegible]

es
es,
usa.
n par
igneur
t de ti-
. Celui-ci
, et que
Après plu-
le seigneur
grand nombre
ait. Ils résolu-
vaient la saisir,
eau et son épouse

Digitized by Google

trône qu'un fait sans importance indisposa le mayeur et les échevins contre le chapitre de St.-Lambert. L'évêque étant intervenu dans la querelle, les nobles publièrent à leur tour qu'il voulait élever son autorité sur les ruines de leurs priviléges ; ils s'associèrent avec le peuple, et Henri de Gueldre fut obligé de se réfugier à Namur avec son conseil. Alors apparut Henri de Dinant, tribun éloquent et énergique, qui voulut amoindrir, au profit de la bourgeoisie, les prérogatives de l'évêque et de la noblesse. M. de Gerlache prétend que ce défenseur de la classe plébéienne savait si habilement dissimuler son ambition, qu'il passait, aux yeux du plus grand nombre, pour tout dévoué à son pays, quoique les esprits pénétrants n'en fussent point dupes. Si Henri de Dinant était ambitieux, il était également fort habile. Les échevins lui ayant demandé conseil, il leur dit que le peuple, se plaignant à peu près autant de la noblesse que du clergé, il ne serait pas facile de le gagner, à moins qu'on ne lui donnât quelque haute marque de confiance, capable de flatter son amour-propre; on pouvait, par exemple, lui permettre d'élire une fois les deux *maîtres à temps* [1] dans son propre sein. Comme Henri ajoutait que le peuple, habitué à respecter la noblesse, ne ferait sans doute pas usage du droit qu'on lui accorderait, les échevins se laissèrent prendre au piége et consentirent à tout. Or, le jour des élections arrivé, le peuple choisit d'une voix unanime Henri de Dinant et un autre plébéien (1252). Les nouveaux maîtres, à peine installés, créèrent vingt compagnies de 200 hommes chacune, dont ils nommèrent les capitaines, avec ordre exprès de n'obéir qu'à eux. Ce déplacement des droits de la souveraineté fut, suivant M. de Gerlache, le signal des troubles civils et des révolutions qui agitèrent le pays de Liége pendant quatre siècles et demi. Toutefois Henri de Dinant, après avoir dominé pendant quelque temps à Liége et dans les autres bonnes villes du pays, fut enfin vaincu par l'évêque qui avait appelé à son aide tous les princes de sa maison. En 1255, Henri de Dinant ayant été banni, l'évêque cassa les vingt régiments qu'il avait levés, se fit livrer mille bourgeois en qualité d'ôtages, et, pour contenir la cité, élever la citadelle de Ste.-Walburge. L'évêque, débarrassé d'un adversaire redoutable, se livra plus que jamais à un libertinage honteux, effréné ; il déshonora, dit notre historien, un grand nombre de femmes de bonne famille et de religieuses ; il en eut une quantité prodigieuse de bâtards, et il s'en vantait publiquement. Cette infâme conduite excita bientôt de nouveaux troubles dans la cité; mais ils n'eurent pas plus de succès que les précédents : le peuple, qui avait renversé la citadelle de Ste.-Walburge dans un moment de colère, se vit ensuite obligé de la rebâtir à ses frais. Pour délivrer le pays d'un tyran incorrigible, il fallut l'intervention du souverain pontife.

[1] C'est le nom que portèrent d'abord à Liége les bourgmestres.

Digitized by Google

Un archidiacre de Liége, que Henri de Gueldre avait autrefois gravement offensé, étant devenu pape sous le nom de Grégoire X, n'eut rien de plus pressé que de citer le prince liégeois au concile général de Lyon et de le déposer. Ce fut sur les instances des envoyés de Liége, de Huy, de Dinant, de St.-Trond et de Tongres que le souverain pontife prit cette détermination.

Cependant Henri de Gueldre, renvoyé chez lui comme un *lépreux* par le pape, chercha tous les moyens de venger cet affront. Le misérable attira dans un guet-apens son successeur et le fit mourir d'une mort horrible. Mais enfin tous ses crimes trouvèrent leur châtiment. Étant venu ravager le pays de Franchimont avec 200 hommes d'armes, il fut rencontré par un chevalier liégeois et celui-ci lui asséna un si terrible coup d'épée sur son heaume, qu'il lui fendit la tête jusqu'aux dents.

Vers la fin du XIIIe siècle avait éclaté la fameuse querelle d'Awans et de Waroux qui, pendant trente-huit années, désola une partie du pays. Nous regrettons de ne pouvoir analyser ici cette lutte, intéressante surtout par les détails. Voici comment M. de Gerlache en raconte l'origine. « Messire Humbert Corbeau, seigneur d'Awans, et messire Guillaume-le-Jeune, seigneur de Waroux, étaient proches voisins et même assez proches parents, car ils étaient cousins au 6e ou 7e degré. Messire d'Awans, riche, puissant et orgueilleux, voulait être maître de toute la Hesbaye. Le seigneur de Waroux n'était pas homme à lui céder, et il n'attendait qu'une occasion de rabattre l'arrogance de son voisin; il n'eut garde de laisser échapper celle qui se présenta bientôt. Messire Humbert avait parmi ses sujets, dans le village d'Awans, une jeune serve, nommée Adoule, riche en meubles et en héritages, et que son maître affectionnait particulièrement. Le jeune Hanneceau, parent du sire de Waroux, rendait de fréquentes visites à la jeune Adoule et en était bien reçu. Toutefois le sire d'Awans voulait disposer de sa main en faveur d'un de ses amis. Hanneceau ayant appris ce projet qui renversait toutes ses espérances, certain de la protection du sire de Waroux, enleva la jeune fille et l'épousa. Le seigneur d'Awans, blessé au vif de cette atteinte portée à sa juridiction par un rival qui affectait depuis longtemps de le braver, fit sommer le seigneur de Waroux de lui renvoyer sur-le-champ son esclave, en le menaçant de tirer satisfaction des coupables et même de leurs amis, en cas de refus. Celui-ci répondit que l'esclave en question prétendait n'être point esclave, et que c'était au sire d'Awans à justifier de ses droits sur sa personne. Après plusieurs pourparlers et d'inutiles tentatives d'accommodement, le seigneur d'Awans envoya défier le seigneur de Waroux, et manda un grand nombre de ses amis, qu'il pria de se trouver au lieu qu'il leur assignait. Ils résolurent ensemble d'aller reprendre la jeune serve, et s'ils ne pouvaient la saisir, de s'en venger sur les propriétés du sire de Waroux. Hanneceau et son épouse

Digitized by Google

le sens du pays ; on disait : *deux états, point d'état.* L'assemblée des états était convoquée régulièrement une fois tous les ans, et plus souvent, s'il était nécessaire. Les états ne pouvaient d'ailleurs se réunir que sur une convocation du prince et délibérer que sur les propositions qui leur étaient soumises : leurs récès, pour être exécutés, devaient être également revêtus du mandement de l'évêque. Après le droit de voter l'impôt, le privilége le plus considérable des états était celui qui leur attribuait la nomination des juges composant le tribunal des *vingt-deux.* Ce tribunal, un peu moins redoutable mais plus tutélaire que le conseil des dix de Venise, s'assemblait à toute heure du jour et de la nuit, à la requête des plaignants ; il connaissait des attentats contre l'honneur, la liberté et les biens des particuliers. Sa juridiction s'étendait sur tous les citoyens, de quelque condition qu'ils fussent, et sur tous les officiers du prince. Celui-ci n'était pas justiciable ; mais ses ministres devaient répondre pour lui. Si l'évêque publiait des édits ou ordonnances contraires aux libertés de la nation et aux lois votées par les trois états du pays, les vingt-deux envoyaient immédiatement un *mandement de foule* à ses chanceliers pour les appeler à leur tribunal. Non seulement l'exécution des sentences rendues par les vingt-deux ne souffrait aucun délai, mais leurs décisions étaient sans appel à moins qu'on ne voulût se pourvoir en redressement des griefs auprès des *états réviseurs.* L'état primaire et l'état noble nommaient aussi tous les ans quatre de leurs membres, qui, réunis à six membres de l'état-tiers, formaient une *députation permanente*, à laquelle étaient déférées les affaires ordinaires, et toutes celles qui n'étaient point expressément réservées aux états en corps. Après le tribunal des vingt-deux, les principaux corps qui composaient l'ordre judiciaire étaient : les échevins, le tribunal de l'officialité, le conseil ordinaire, la cour féodale, etc. Les échevins étaient au nombre de quatorze et nommés par le prince. Ils connaissaient, en premier ressort, des affaires civiles, et décidaient sans appel en matière criminelle. Du reste, le domicile de tout citoyen, comme il a été dit plus haut, était inviolable. Le mayeur ne pouvait saisir un bourgeois dans sa maison qu'avec un décret de prise de corps, et muni de la *clef magistrale.* Le tribunal de l'officialité était exclusivement juge de toutes les affaires ecclésiastiques notamment de celles concernant les mœurs ; il concourait aussi, pour certaines affaires personnelles, avec les échevins. La cour féodale étendait sa juridiction sur tous les fiefs qui relevaient immédiatement du prince ou de ses vassaux. Enfin le conseil ordinaire était le conservateur des priviléges impériaux : il connaissait en première instance, des contraventions à ces priviléges, et en appel, des sentences des échevins. On pouvait, au surplus, appeler de ce conseil, aux décastères de l'empire, dans les causes qui excédaient une certaine somme.

Digitized by Google

Telles étaient les dispositions les plus caractéristiques de la constitution liégeoise, au moment où la principauté fut conquise par la France en 1792. Toutefois, pour arriver à une forme de gouvernement stable et régulière, que de vicissitudes il avait fallu subir, que de sang avait été répandu! Peu d'États ont été exposés à de plus violents orages, à de plus terribles catastrophes. Mais dans les querelles des partis comme dans les guerres contre l'étranger, que de courage, de dévoûment, de persistance! La lutte contre la maison de Bourgogne fut signalée par des événements dignes de l'ancienne Grèce; et les querelles des *Awans* et des *Waroux*, des *Chiroux* et des *Grignoux*, offrent des scènes aussi dramatiques que celles des Noirs et des Blancs de Florence, des Capulet et des Montaigu.

L'histoire de l'évêché de Liége, depuis son érection en État séparé, comprend trois époques principales. Pendant la première, l'État se consolide et s'accroit sous l'influence du pouvoir ecclésiastique : c'est la période pendant laquelle brillent les Notger, les Henri de Verdun, les Obert. La seconde époque commence avec le règne d'Albert de Cuyck en 1195 et se prolonge jusque vers le milieu du XVIIe siècle; cette période est remplie par les luttes du peuple contre la noblesse, de la cité contre les évêques, du pays contre la domination étrangère. La troisième époque commence, lorsque Maximilien de Bavière, publie le fameux réglement de 1684, et finit au moment où le pays perd son indépendance.

L'ouvrage de M. de Gerlache contient un tableau animé des principaux événements dont le pays de Liége fut le théâtre jusqu'au règne de Maximilien de Bavière. Quoi qu'on pût désirer des transitions moins brusques, c'est-à-dire un peu plus d'art dans la distribution et l'arrangement des différentes parties de la composition, le livre est d'une lecture attachante; c'est une esquisse vigoureuse et substantielle des révolutions de Liége, un écrit qui brille parfois par l'éclat des couleurs et toujours par l'érudition. Si M. de Gerlache préconise sans cesse l'influence ecclésiastique, du moins il a le mérite de la franchise; il place ouvertement les évêques au-dessus des tribuns, les Grégoire VII au-dessus des Henri IV; ses sympathies ne l'empêchent pas d'ailleurs de stigmatiser les prélats qui se rendirent odieux par leurs vices ou leurs crimes. En général M. de Gerlache voit les événements de haut; et son livre abonde en réflexions politiques ou morales qui dénotent une grande expérience des hommes et des choses.

Le principal auteur de la puissance temporelle de Liége fut Notger qui monta sur le trône épiscopal en 971, après avoir été l'un des plus sages conseillers de l'empereur Othon-le-Grand. « Placé sur un vaste théâtre, dit notre historien, Notger jouirait de la même renommée que les fondateurs des plus célèbres monarchies. Prudent et hardi, homme de conseil et d'exécution,

Digitized by Google

naturellement modéré, mais ne reculant pas devant un coup d'autorité quand il était nécessaire; sachant que si les États se conquièrent par les armes, ils se consolident par les lois, il voulut être maître chez lui, il réunit dans sa main toutes les forces de sa nation; puis il l'agrandit, la fortifia et la rendit capable de se défendre par elle-même contre ses ennemis. » Notger débuta en faisant condamner en justice et pendre devant leurs propres maisons 200 brigands qui infestaient la cité de Liége; il surprit ensuite et rasa le château de Chèvremont qui, placé sur une montagne élevée presqu'à pic au-dessus de la Vesdre, dominait la contrée et la tenait sous le joug de l'effroi. Liége, disait-on, devait Notger au Christ, et tout le reste à Notger. En effet, la cité de St.-Lambert, ayant été détruite par les Normands, avait été relevée et agrandie par Notger; et les empereurs d'Allemagne aidant, elle devint bientôt la capitale d'un territoire qui comprenait les abbayes de Lobbes, de St.-Hubert, de Brogne, de Gembloux, le comté de Huy, les villes de Dinant, Ciney, Tongres, Maestricht et Malines. Sous l'évêque Théoduin, qui régnait en 1071, l'église de Liége acquit encore la suzeraineté du Hainaut, et sous Obert, qui monta sur le trône vingt ans plus tard, elle acheta la forteresse de Bouillon au duc Godefroid, qui avait besoin d'argent pour soudoyer son armée et la conduire à la croisade; elle obtint encore, vers la même époque, la possession du comté de Brugeron, dont le chef-lieu était Tirlemont.

Possesseurs de vastes domaines, chefs d'une des églises les plus célèbres et les plus riches de l'Europe, les évêques de Liége jouissaient déjà au XIe siècle d'un grand ascendant sur les autres princes belges. L'un d'eux Henri de Verdun, voulant empêcher les guerres civiles qui désolaient alors la Belgique, convoqua à Liége tous les princes des environs et fut élu par eux chef du *Tribunal de Paix* dont il avait proposé l'érection. Assis sur son siége, en habits pontificaux, l'évêque, dit M. de Gerlache, tenait ses séances le samedi dans l'église de Notre-Dame-aux-Ponts, assisté du mayeur de la cité revêtu de ses armes et de quelques grands vassaux de St.-Lambert. Ce tribunal décidait non-seulement des causes de rapt, d'assassinat, d'incendie, de vol à main armée et de trêve rompue; mais aussi de toutes les violences qui pouvaient troubler la paix publique. Celui qui ne se présentait point après avoir été dûment cité, était déclaré infâme, proscrit et frappé des foudres de l'église. Si le prévenu aimait mieux être jugé d'après les lois ordinaires, il était libre d'y avoir recours. Il pouvait aussi demander le combat judiciaire: alors il recevait une épée des mains du grand mayeur, et il prenait l'engagement de vider sa querelle en champ clos, dans un espace de vingt pieds carrés. » Il faut ajouter cependant que les princes qui avaient stipulé l'établissement de ce tribunal ne tardèrent pas à s'en exempter personnellement eux-mêmes, ainsi que les ecclésiastiques, à cause de leurs priviléges particuliers. Plus tard, les

Digitized by Google

bourgeois de Liége, ayant été émancipés par Albert de Cuyck, finirent aussi par décliner la juridiction de cette cour.

« Albert de Cuyck, qui jeta les fondements de la constitution liégeoise, a été diversement apprécié par les historiens du pays : législateur du XIIIe siècle, on l'a jugé comme s'il s'était agi d'un monarque philosophe du XVIIIe siècle. M. de Villenfagne, très-docte cependant, va jusqu'à dire qu'Albert « favorisa le premier les élans tumultueux et révolutionnaires de son peuple. » M. de Gerlache le juge autrement. « La fameuse charte d'Albert de Cuyck, dit-il, est un acte de liberté civile, plutôt que d'émancipation politique; c'est une proclamation des garanties naturelles qui appartiennent à tous les hommes réunis en société. » L'evêque proclamait que tous les Liégeois sont sous la protection des tribunaux et des lois; que leur domicile est inviolable; qu'il est défendu de les distraire de leurs juges naturels; que leurs biens ne peuvent être confisqués, même en cas de condamnation à mort; qu'ils sont exempts de tailles, de logements de soldats et de services militaires; qu'ils ne sont obligés de suivre leur évêque à la guerre que pour la défense du territoire envahi, et seulement quinze jours après qu'il aura mis en mouvement tous ses hommes de fiefs. Assurément, cette charte n'était ni plus libérale ni plus dangereuse que la grande charte d'Angleterre de 1215, ni que celle octroyée aux Brabançons par leur duc Henri III en 1261. L'évêque législateur ne provoqua ni émeutes ni rébellions : il ne fit qu'obéir à cet élan de liberté qui se manifestait alors dans presque toute l'Europe. Les Liégeois ne coururent aux armes quarante années plus tard que pour s'opposer à la tyrannie de Henri de Gueldre.

L'élection de Henri de Gueldre fut toute politique. Le pape Innocent IV, ayant appelé à l'empire Guillaume, comte de Hollande, en place de Frédéric II, crut fortifier son parti en désignant le jeune Henri de Gueldre, frère d'Othon, comte de Gueldre et cousin de Guillaume de Hollande, pour évêque de Liége (1247). Trop jeune pour recevoir l'ordre de prêtrise, il obtint également une dispense du souverain pontife, afin de pouvoir gouverner ses États; aussi ne l'appela-t-on d'abord que l'*élu de Liége*. C'était, disait-on, un homme qui tenait en grand mépris les pauvres gens des communes; d'autre part, il se prostituait dans les débauches les plus honteuses, dilapidait les biens de l'église, et faisait trafic des bénéfices, les donnant au plus offrant ou comme prix de quelque infâmie [1]. A peine Henri de Gueldre était-il monté sur le

[1] C'est ainsi que Henri de Gueldre est jugé dans une brochure publiée en 1843 par M. Polain sous le titre de : *Henri de Dinant; histoire de la révolution communale de Liége au 13e siècle.* M. Polain n'est pas toujours d'accord avec l'auteur de *l'histoire de Liége.*

Digitized by Google

trône qu'un fait sans importance indisposa le mayeur et les échevins contre le chapitre de St.-Lambert. L'évêque étant intervenu dans la querelle, les nobles publièrent à leur tour qu'il voulait élever son autorité sur les ruines de leurs priviléges; ils s'associèrent avec le peuple, et Henri de Gueldre fut obligé de se réfugier à Namur avec son conseil. Alors apparut Henri de Dinant, tribun éloquent et énergique, qui voulut amoindrir, au profit de la bourgeoisie, les prérogatives de l'évêque et de la noblesse. M. de Gerlache prétend que ce défenseur de la classe plébéienne savait si habilement dissimuler son ambition, qu'il passait, aux yeux du plus grand nombre, pour tout dévoué à son pays, quoique les esprits pénétrants n'en fussent point dupes. Si Henri de Dinant était ambitieux, il était également fort habile. Les échevins lui ayant demandé conseil, il leur dit que le peuple, se plaignant à peu près autant de la noblesse que du clergé, il ne serait pas facile de le gagner, à moins qu'on ne lui donnât quelque haute marque de confiance, capable de flatter son amour-propre; on pouvait, par exemple, lui permettre d'élire une fois les deux *maitres à temps* [1] dans son propre sein. Comme Henri ajoutait que le peuple, habitué à respecter la noblesse, ne ferait sans doute pas usage du droit qu'on lui accorderait, les échevins se laissèrent prendre au piége et consentirent à tout. Or, le jour des élections arrivé, le peuple choisit d'une voix unanime Henri de Dinant et un autre plébéien (1252). Les nouveaux maitres, à peine installés, créèrent vingt compagnies de 200 hommes chacune, dont ils nommèrent les capitaines, avec ordre exprès de n'obéir qu'à eux. Ce déplacement des droits de la souveraineté fut, suivant M. de Gerlache, le signal des troubles civils et des révolutions qui agitèrent le pays de Liége pendant quatre siècles et demi. Toutefois Henri de Dinant, après avoir dominé pendant quelque temps à Liége et dans les autres bonnes villes du pays, fut enfin vaincu par l'évêque qui avait appelé à son aide tous les princes de sa maison. En 1255, Henri de Dinant ayant été banni, l'évêque cassa les vingt régiments qu'il avait levés, se fit livrer mille bourgeois en qualité d'ôtages, et, pour contenir la cité, élever la citadelle de Ste.-Walburge. L'évêque, débarrassé d'un adversaire redoutable, se livra plus que jamais à un libertinage honteux, effréné; il déshonora, dit notre historien, un grand nombre de femmes de bonne famille et de religieuses; il en eut une quantité prodigieuse de bâtards, et il s'en vantait publiquement. Cette infâme conduite excita bientôt de nouveaux troubles dans la cité; mais ils n'eurent pas plus de succès que les précédents : le peuple, qui avait renversé la citadelle de Ste.-Walburge dans un moment de colère, se vit ensuite obligé de la rebâtir à ses frais. Pour délivrer le pays d'un tyran incorrigible, il fallut l'intervention du souverain pontife.

[1] C'est le nom que portèrent d'abord à Liége les bourgmestres.

Digitized by Google

Un archidiacre de Liége, que Henri de Gueldre avait autrefois gravement offensé, étant devenu pape sous le nom de Grégoire X, n'eut rien de plus pressé que de citer le prince liégeois au concile général de Lyon et de le déposer. Ce fut sur les instances des envoyés de Liége, de Huy, de Dinant, de St.-Trond et de Tongres que le souverain pontife prit cette détermination.

Cependant Henri de Gueldre, renvoyé chez lui comme un *lépreux* par le pape, chercha tous les moyens de venger cet affront. Le misérable attira dans un guet-apens son successeur et le fit mourir d'une mort horrible. Mais enfin tous ses crimes trouvèrent leur châtiment. Étant venu ravager le pays de Franchimont avec 200 hommes d'armes, il fut rencontré par un chevalier liégeois et celui-ci lui asséna un si terrible coup d'épée sur son heaume, qu'il lui fendit la tête jusqu'aux dents.

Vers la fin du XIIIe siècle avait éclaté la fameuse querelle d'Awans et de Waroux qui, pendant trente-huit années, désola une partie du pays. Nous regrettons de ne pouvoir analyser ici cette lutte, intéressante surtout par les détails. Voici comment M. de Gerlache en raconte l'origine. « Messire Humbert Corbeau, seigneur d'Awans, et messire Guillaume-le-Jeune, seigneur de Waroux, étaient proches voisins et même assez proches parents, car ils étaient cousins au 6e ou 7e degré. Messire d'Awans, riche, puissant et orgueilleux, voulait être maître de toute la Hesbaye. Le seigneur de Waroux n'était pas homme à lui céder, et il n'attendait qu'une occasion de rabattre l'arrogance de son voisin; il n'eut garde de laisser échapper celle qui se présenta bientôt. Messire Humbert avait parmi ses sujets, dans le village d'Awans, une jeune serve, nommée Adoule, riche en meubles et en héritages, et que son maître affectionnait particulièrement. Le jeune Hanneceau, parent du sire de Waroux, rendait de fréquentes visites à la jeune Adoule et en était bien reçu. Toutefois le sire d'Awans voulait disposer de sa main en faveur d'un de ses amis. Hanneceau ayant appris ce projet qui renversait toutes ses espérances, certain de la protection du sire de Waroux, enleva la jeune fille et l'épousa. Le seigneur d'Awans, blessé au vif de cette atteinte portée à sa juridiction par un rival qui affectait depuis longtemps de le braver, fit sommer le seigneur de Waroux de lui renvoyer sur-le-champ son esclave, en le menaçant de tirer satisfaction des coupables et même de leurs amis, en cas de refus. Celui-ci répondit que l'esclave en question prétendait n'être point esclave, et que c'était au sire d'Awans à justifier de ses droits sur sa personne. Après plusieurs pourparlers et d'inutiles tentatives d'accommodement, le seigneur d'Awans envoya défier le seigneur de Waroux, et manda un grand nombre de ses amis, qu'il pria de se trouver au lieu qu'il leur assignait. Ils résolurent ensemble d'aller reprendre la jeune serve, et s'ils ne pouvaient la saisir, de s'en venger sur les propriétés du sire de Waroux. Hanneceau et son épouse

Digitized by Google

en ayant été avertis se réfugièrent dans le château de Waroux. Alors les Awantois allèrent abattre le moulin de messire Guillaume et ravagèrent ses champs et ses moissons. Celui-ci convoqua à son tour ses parents et ses amis... »

Pendant que la Hesbaye était le théâtre de combats journaliers entre les Awantois et les Warousiens, la puissance politique du peuple liégeois augmentait considérablement. La création des métiers remonte à l'an 1297. On distinguait les grands et les petits métiers. Les grands se composaient des riches bourgeois qui retiraient les principaux profits du commerce, et des patriciens qui se perpétuaient dans les places, qui s'unissaient souvent avec les nobles par mariages, et qui étaient leurs alliés naturels dans toutes leurs guerres contre le peuple. Les petits se composaient des ouvriers ou artisans, qui vivaient de leur travail. Jusqu'en 1384, on choisit les bourgmestres, l'un parmi les grands, l'autre parmi les petits métiers; mais depuis cette époque, cette magistrature devint entièrement plébéienne, et les nobles furent obligés de se faire inscrire dans les corps de métiers pour y arriver. « A Rome, remarque M. de Gerlache, un patricien ne pouvait parvenir au tribunat sans se faire adopter dans une famille plébéienne. C'était le même esprit qui avait dicté ces deux lois; mais à Rome on avait divisé le peuple en classes, et les prolétaires étaient repoussés dans les dernières : de sorte que, sans être privés du droit de voter, ils ne l'avaient guère qu'en perspective. A Liége, faute d'une précaution semblable, la puissance démocratique, qui aurait eu besoin d'être contenue, se trouva prédominante. L'orgueil et les prétentions des patriciens et des nobles étant devenus insupportables au peuple, les corps des métiers s'organisèrent pour leur résister. Cette puissance colossale et toujours croissante abattit d'abord la noblesse, et puis elle se tourna contre le prince. » Dès l'année 1316 avait été conclue la paix de Fexhe, qui limitait déjà les prérogatives du prince; car ce traité portait que si, les lois établies devaient subir quelques changements, il fallait recourir au *sens du pays*, c'est-à-dire, à l'assemblée des états. Puis, en 1343, on érigea le célèbre tribunal des Vingt-deux « pour entendre les plaintes de ceux qui auraient été menés » hors loi par les ministres du prince, ou auxquels ils auraient refusé » justice. »

Pour soulever de violents orages dans cette cité où dominait la classe plébéienne, il ne fallait qu'un souverain jaloux des prérogatives conquises par la bourgeoisie. Ce souverain fut Jean de Bavière, digne émule de Henri de Gueldre. Dès 1402 s'engagea entre ce prince altier et l'orgueilleuse cité cette lutte terrible qui devait avoir pour dénoûment la funèbre bataille d'Othée. Jean de Bavière devait le siége épiscopal à l'influence dont jouissaient ses proches : il était fils d'Albert, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande

Digitized by Google

et de Frise; son frère aîné avait épousé une fille du duc de Bourgogne; sa sœur Marguerite était femme de Jean-sans-Peur; sa sœur Jeanne était mariée à Venceslas, empereur d'Allemagne. Jean de Bavière, qui n'avait que dix-sept ans à l'époque de son élection (1390), poursuivait le plaisir de cour en cour, dédaignant les Liégeois, et refusant de se faire sacrer. Bientôt il se forma dans la cité un parti de mécontents appelés *Haydroits*. Ceux-ci disaient « que la qua-» lité de prince de Liége était inséparable de la qualité d'évêque ; que Jean » de Bavière refusant de se faire sacrer, était réellement déchu de son siége » et de sa principauté. Un prince de Liége, ajoutaient-ils, doit défendre » avant tout l'indépendance de ses sujets : or celui-ci ne peut avoir d'autres » vues que de nous livrer aux Bourguignons au milieu desquels il passe sa vie » et dont il est humble serviteur, ou de séculariser l'évêché avec l'appui de » ses alliés et se marier pour le rendre héréditaire dans sa famille. » Les plus sages amis de l'élu lui conseillaient de donner quelques satisfactions au peuple ; mais les autres soutenaient, « qu'il fallait mâter le peuple, qui devient » d'autant plus exigeant qu'on lui cède davantage ; qu'il fallait dompter des » gens qui parlaient toujours de leurs droits et ne voulaient respecter ceux de » personne ; qui ne cessaient de menacer et d'insulter celui devant lequel » tout le monde devait trembler. Ne craignez rien, disaient ces flatteurs à » l'élu, vous êtes souverain, ils sont vos sujets, et s'il en est besoin, mon-» seigneur de Bourgogne vous soutiendra. » Jean de Bavière écouta ces derniers, et la lutte commença. Les épisodes de cette triste guerre sont assez connus, depuis la publication de l'*histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante, pour que nous puissions nous abstenir de les rappeler ici. Disons seulement que les communiers de Liége ayant perdu, malgré des prodiges de courage, la bataille qu'ils livrèrent à Jean-sans-Peur, durent renoncer à la plupart de leurs priviléges.

Mais le résultat le plus regrettable de cette lutte fut sans contredit l'intervention de la maison de Bourgogne, qui tendait déjà à réunir sous le même sceptre toutes les provinces des Pays-Bas. Cette intervention devait exposer le pays de Liége à des désastres encore plus terribles que la défaite d'Othée.

Malgré la sentence de Jean-sans-Peur, les Liégeois recouvrèrent, sauf certaines modifications, tous leurs priviléges, sous les règnes de Walenrode et de Heinsberg. Le premier, qui ne fit que passer sur le trône épiscopal, rétablit les corps de métiers ; le second, qui régna depuis 1419 jusqu'en 1455, reconstitua le tribunal des vingt-deux et fit publier, en 1424, un *règlement sur la forme des élections magistrales*. L'élection populaire était remplacée par 22 commissaires, dont 6 désignés par l'évêque, et 16 par les paroisses; ces commissaires choisissaient 32 électeurs de probité reconnue qui nommaient les bourgmestres. M. de Gerlache a raison de considérer Heinsberg comme un homme d'esprit et un homme d'État. Tout ses efforts

Digitized by Google

tendaient constamment à calmer les animosités violentes des partis et à observer une sage neutralité entre la France, qui lui faisait des avances, et la maison de Bourgogne, qui lui adressait des menaces. Cependant Philippe-le Bon finit par triompher du prudent évêque, mais par des moyens indignes d'un grand prince. Philippe avait sollicité pour Louis de Bourbon, son neveu, une prébende dans l'église de Liége; et après l'avoir promise, Heinsberg l'avait donnée à un autre. Le duc de Bourgogne s'étant plaint, Heinsberg répondit qu'il devait prendre patience, parce qu'il lui réservait un plus beau bénéfice. Philippe, ayant ensuite attiré l'évêque à La Haye, lui demanda s'il tiendrait enfin la promesse qu'il lui avait faite. « Heinsberg répondit en tremblant qu'il la tiendrait... Alors on le conduisit dans une salle, tendue de noir, au fond du palais; là se trouvait un franciscain, accompagné d'un bourreau vêtu de drap noir et l'épée nue à la main. Le franciscain dit à l'évêque: « Révérendissime seigneur, vous avez manqué deux fois de parole » au duc! Résignez sur l'heure, ou mettez ordre à votre conscience. » L'évêque, plus mort que vif, promit ce que l'on voulut, et signa immédiatement sa renonciation.....» Voilà, si l'on en croit le chroniqueur Zantvliet, comment la maison de Bourgogne finit par régner à Liége sous le nom de Louis de Bourbon. Le règne de ce faible et infortuné prince est le plus dramatique de tous; mais il est aussi mieux connu qu'aucun autre; M. de Gerlache n'a fait d'ailleurs que reproduire un récit qu'il avait publié, en 1831, sous le titre de *Révolutions de Liége, sous Louis de Bourbon*. Ce morceau méritait le succès qu'il a obtenu; car l'auteur s'y montre à la fois écrivain habile et penseur profond. Le règne de Louis de Bourbon, comme l'a remarqué notre historien, est un véritable drame: il a pour premier acte la bataille de Montenac et le joug humiliant que Charles-le-Téméraire impose aux Liégeois vaincus; pour deuxième, l'horrible destruction de Dinant; pour troisième, la défaite de Brusteim; pour quatrième, la prise et le sac de Liége; et enfin pour cinquième, le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement après la mort du Téméraire. Ces différents épisodes sont fort bien exposés par l'écrivain belge, mieux renseigné d'ailleurs que M. de Barante; mais ce qu'il fait surtout ressortir avec une juste indignation, c'est la conduite tortueuse, lâche et infâme de Louis XI. Ce fut là l'auteur de tous les désastres qui s'accumulèrent sur la malheureuse cité de St.-Lambert.

Après les sanglants débats dont Louis de Bourbon et Guillaume d'Arenberg furent les victimes, une nouvelle ère s'ouvre pour les Liégeois. Erard de la Marck, neveu du *Sanglier des Ardennes*, étant monté sur le trône en 1509, porte une *loi d'oubli*, pour défendre à tous ceux qui avaient pris part dans les troubles de se reprocher le passé sous peine de bannissement. Erard aurait aussi voulu maintenir la neutralité du pays, et avait même défendu à ses sujets de

Digitized by Google

se prononcer soit pour l'empereur Maximilien, soit pour le roi de France. « Toutefois il ne tarda pas, dit M. de Gerlache, à changer de système et à se déclarer ouvertement pour Charles-Quint. Le pays de Liége était dans la dépendance de l'empire, il se trouvait pris de toute part dans la colossale domination de Charles-Quint. Erard s'allia avec ce dernier et commença par lui rendre un service signalé : il alla plaider sa cause à la Diète de Francfort et parvint à le faire nommer empereur...» Un des faits les plus curieux du règne d'Erard de la Marck fut l'établissement de l'inquisition à Liége et la résistance victorieuse des magistrats. Sur la demande du prélat, le St.-Siége avait envoyé à Liége un carme chaussé pour y exercer les fonctions d'inquisiteur apostolique contre les fauteurs de l'hérésie. Mais aussitôt les magistrats publièrent un décret portant « défense expresse à toute personne quelconque » de prendre connaissance des crimes des bourgeois, même en matière de » religion.» L'évêque eut beau représenter que l'on s'effrayait à tort du titre d'inquisiteur dont l'envoyé du pape était revêtu ; qu'il ne s'agissait nullement de l'inquisition d'Espagne. Les magistrats répondirent : « Nous » avons nos lois ; s'il s'agit de matière civile ou criminelle, qu'on renvoie » les coupables aux échevins ; s'il s'agit de matière religieuse, nos tribunaux » ecclésiastiques sont chargés d'y pourvoir. Nous ne voulons rien souffrir con- » tre nos anciens priviléges. » L'évêque fut obligé de faire lui-même des règlements pour arrêter la propagation de l'hérésie ; et ces mesures furent exécutées avec le concours des tribunaux. Chose remarquable, en 1585, sous le règne d'Ernest de Bavière, on eut aussi beaucoup de peine à publier à Liége le Concile de Trente. « On l'avait d'abord refusé, dit M. de Gerlache, sous prétexte que ses décrets portaient atteinte aux libertés du pays ; toutefois le véritable motif de cette opposition, c'est qu'ils attaquaient des abus que l'église déplorait depuis longtemps et qui n'avaient que trop contribué à fomenter l'hérésie de Luther. Le nonce apostolique, envoyé à Liége pour vaincre cette résistance, convoqua un synode dans lequel il parla avec beaucoup de force contre le trafic scandaleux des bénéfices, contre les mariages clandestins, contre les déréglements de certains ecclésiastiques qui déshonoraient la religion et prêtaient des armes à ses ennemis. Ensuite il fit lecture des canons du concile et en recommanda la stricte exécution. Quelques membres du clergé demandèrent des modifications à diverses clauses qui, selon eux, blessaient les droits de l'église et de l'évêque... Après avoir beaucoup disputé on résolut d'en référer au Saint-Siége, qui refusa d'accorder aucun changement ; le concile fut censé avoir été reçu purement et simplement. »

Ernest de Bavière, qui avait été également élu archevêque de Cologne et évêque de Munster, n'eut pas de rébellions à étouffer pendant les trente années que dura son règne. Mais il n'en fut pas de même de son successeur,

Digitized by Google

Ferdinand de Bavière, qui prit possession du siége épiscopal en 1612. Celui-ci réveilla les anciennes rancunes de la bourgeoisie par la publication d'un manifeste, dans lequel il se plaignait en termes fort vifs de l'arrogance et des prétentions exorbitantes des bourgmestres. Toutefois la lutte n'éclata ouvertement que treize années plus tard. Une cause presque permanente de troubles était l'élection magistrale. Le règlement publié par Heinsberg en 1424, abrogé en 1467 par Charles-le-Téméraire, avait été rétabli quelques années après sa mort par Louis de Bourbon, et il était demeuré en vigueur jusqu'en 1603; abrogé alors pour la seconde fois, il avait été remis de nouveau en vigueur par un mandement de 1613. En 1629, l'évêque annonça que l'élection devait se faire d'après ce règlement. Le mode prescrit par Ferdinand fut observé; mais le peuple, mécontent de cette élection, n'en tint aucun compte, et nomma tumultueusement Guillaume Beeckman et Mathieu de Lehaye. Le premier, qui est célèbre dans les fastes de Liége, fut continué dans ses fonctions l'année suivante, et il s'adjoignit Sébastien Laruelle, également fameux dans les annales de cette époque. Suivant M. de Gerlache, Beeckman aurait penché vers le calvinisme, et le but de son ambition aurait été d'anéantir le pouvoir des princes pour en investir les bourgmestres. Quant à Laruelle, l'auteur n'en parle point avec enthousiasme; il prétend que ce *grand citoyen* était dupe à la fois de l'abbé de Mouzon, l'agent de la France, et du comte de Warfusée, l'agent de Ferdinand. Les écrivains liégeois, qui ont réhabilité de nos jours Beeckman et Laruelle, ne manqueront pas sans doute de défendre contre M. de Gerlache ces deux défenseurs des priviléges de la cité. Du reste, M. de Gerlache raconte avec beaucoup de verve ce *banquet de Warfusée*, dans lequel Laruelle fut assassiné (1637).

Son livre contient aussi des renseignements curieux sur les deux partis qui divisaient alors la ville de Liége : les *Chiroux* (partisans de l'évêque et de l'Allemagne), et les *Grignoux* (partisans des bourgmestres et de la France). Voici quelle fut l'origine de ces dénominations : « Quelques jeunes gens de bonnes familles, qui revenaient de Paris, en avaient adopté les modes : ils portaient des bas blancs avec des chausses qui leur tombaient fort bas sur les mollets. Dans ce costume, quelqu'un trouva qu'ils ressemblaient assez à une espèce d'hirondelles qui ont des plumes jusqu'au bout des pattes et que les Liégeois appellent *Chiroux*. Un jour que ces élégants s
dans l'église St-Lambert, des gens du peuple, les
mirent à crier : *Chiroux!* et ceux-ci leur
Grognards, Mécontents! »

L'assassinat de Lar
lutte entre les

Digitized by Google

dinand, après avoir vainement offert d'abandonner les Chiroux, se vit forcé d'envoyer contre la ville rebelle un corps de troupes, commandé par le prince Maximilien de Bavière, son neveu et son coadjuteur. Menacés d'un bombardement, les bourgeois ouvrirent les portes de la cité, après avoir arrêté eux-mêmes les chefs du parti opposé à l'évêque. Ces infortunés furent tous condamnés au dernier supplice. On traîna même sur l'échafaud Bex, vieillard de 80 ans, parce qu'il avait été l'ami de Beeckman et de Laruelle !

Sous Maximilien-Henri de Bavière, qui succéda à son oncle en 1650, le pays de Liége subit de nouvelles vicissitudes. Au milieu des guerres acharnées que l'ambition de Louis XIV suscitait, tantôt à l'Espagne, tantôt à la Hollande, tantôt à l'Autriche, et qui finirent par lui attirer l'Europe entière sur les bras, le territoire de Liége fut tour-à-tour dévasté par chacune des puissances belligérantes. En vain les Liégeois voulurent se prévaloir auprès de Louis de leur neutralité ; en vain ils lui rappelèrent leur vieille affection pour la France et les assurances réitérées de protection qu'ils en avaient reçues depuis Charles VII : on leur déclara qu'on ne reconnaissait point de neutralité lorsqu'il s'agissait du service du roi; que la neutralité n'était chose sérieuse que quand on était assez fort pour la faire respecter. Les Français profitèrent donc de la *faiblesse* des Liégeois pour occuper militairement leur pays, pour mettre leurs villes à sac, pour frapper les habitants de réquisitions exorbitantes, enfin pour garder la citadelle de Bouillon. Et pourtant, les Liégeois, s'étant de nouveau révoltés contre leur évêque de 1675 jusqu'en 1683, comptaient sur l'appui de la France ! Pour les détromper, il fallut que Louis XIV leur adressât une lettre à la fois dure et méprisante.

Maximilien, qui s'était retiré jusqu'alors dans son archevêché de Cologne, revint à Liége et y publia, le 29 novembre 1684, un édit destiné à rétablir la paix dans une ville livrée depuis quatre siècles à des agitations presque incessantes. Cet édit établissait *seize chambres*, dans lesquelles devaient se faire inscrire tous les compagnons des métiers ainsi que tous autres bourgeois. Les seize chambres, représentant la *généralité de la bourgeoisie*, devaient se réunir une fois par an et choisir chacune, par la voie du sort, trois personnes dans leur sein. De ces trois la première désignée par le ballotage, devenait *électeur des bourgmestres*; la seconde, *membre du conseil de ville*, la troisième, *sans charge* ni emploi. Les seize électeurs des bourgmestres devaient choisir immédiatement trois personnes en dehors de leur sein (mais dans les seize chambres) : l'une de ces trois, désignée par le sort, devenait bourgmestre de la ville. Les députés de l'évêque proposaient ensuite trois personnes, prises dans la généralité des chambres ; et le sort désignait également celle qui devenait le second bourgmestre. Pour composer le conseil de ville, on suivait un mode d'élection analogue à celui que nous

Digitized by Google

Ferdinand de Bavière, qui prit possession du siége épiscopal en 1612. Celui-ci réveilla les anciennes rancunes de la bourgeoisie par la publication d'un manifeste, dans lequel il se plaignait en termes fort vifs de l'arrogance et des prétentions exorbitantes des bourgmestres. Toutefois la lutte n'éclata ouvertement que treize années plus tard. Une cause presque permanente de troubles était l'élection magistrale. Le règlement publié par Heinsberg en 1424, abrogé en 1467 par Charles-le-Téméraire, avait été rétabli quelques années après sa mort par Louis de Bourbon, et il était demeuré en vigueur jusqu'en 1603; abrogé alors pour la seconde fois, il avait été remis de nouveau en vigueur par un mandement de 1613. En 1629, l'évêque annonça que l'élection devait se faire d'après ce règlement. Le mode prescrit par Ferdinand fut observé; mais le peuple, mécontent de cette élection, n'en tint aucun compte, et nomma tumultueusement Guillaume Beeckman et Mathieu de Lehaye. Le premier, qui est célèbre dans les fastes de Liége, fut continué dans ses fonctions l'année suivante, et il s'adjoignit Sébastien Laruelle, également fameux dans les annales de cette époque. Suivant M. de Gerlache, Beeckman aurait penché vers le calvinisme, et le but de son ambition aurait été d'anéantir le pouvoir des princes pour en investir les bourgmestres. Quant à Laruelle, l'auteur n'en parle point avec enthousiasme; il prétend que ce *grand citoyen* était dupe à la fois de l'abbé de Mouzon, l'agent de la France, et du comte de Warfusée, l'agent de Ferdinand. Les écrivains liégeois, qui ont réhabilité de nos jours Beeckman et Laruelle, ne manqueront pas sans doute de défendre contre M. de Gerlache ces deux défenseurs des priviléges de la cité. Du reste, M. de Gerlache raconte avec beaucoup de verve ce *banquet de Warfusée*, dans lequel Laruelle fut assassiné (1637).

Son livre contient aussi des renseignements curieux sur les deux partis qui divisaient alors la ville de Liége : les *Chiroux* (partisans de l'évêque et de l'Allemagne), et les *Grignoux* (partisans des bourgmestres et de la France). Voici quelle fut l'origine de ces dénominations : « Quelques jeunes gens de bonnes familles, qui revenaient de Paris, en avaient adopté les modes : ils portaient des bas blancs avec des chausses qui leur tombaient fort bas sur les mollets. Dans ce costume, quelqu'un trouva qu'ils ressemblaient assez à une espèce d'hirondelles qui ont des plumes jusqu'au bout des pattes et que les Liégeois appellent *Chiroux*. Un jour que ces élégants s'étaient rassemblés dans l'église St-Lambert, des gens du peuple, les voyant ainsi accoutrés, se mirent à crier : *Chiroux!* et ceux-ci leur répondirent : *Grignoux!* C'est-à-dire *Grognards, Mécontents!* »

L'assassinat de Laruelle plongea Liége dans une déplorable anarchie, et lutte entre les Chiroux et les Grignoux continua jusqu'en 1649. Fer-

Digitized by Google

dinand, après avoir vainement offert d'abandonner les Chiroux, se vit forcé d'envoyer contre la ville rebelle un corps de troupes, commandé par le prince Maximilien de Bavière, son neveu et son coadjuteur. Menacés d'un bombardement, les bourgeois ouvrirent les portes de la cité, après avoir arrêté eux-mêmes les chefs du parti opposé à l'évêque. Ces infortunés furent tous condamnés au dernier supplice. On traîna même sur l'échafaud Bex, vieillard de 80 ans, parce qu'il avait été l'ami de Beeckman et de Laruelle !

Sous Maximilien-Henri de Bavière, qui succéda à son oncle en 1650, le pays de Liége subit de nouvelles vicissitudes. Au milieu des guerres acharnées que l'ambition de Louis XIV suscitait, tantôt à l'Espagne, tantôt à la Hollande, tantôt à l'Autriche, et qui finirent par lui attirer l'Europe entière sur les bras, le territoire de Liége fut tour-à-tour dévasté par chacune des puissances belligérantes. En vain les Liégeois voulurent se prévaloir auprès de Louis de leur neutralité ; en vain ils lui rappelèrent leur vieille affection pour la France et les assurances réitérées de protection qu'ils en avaient reçues depuis Charles VII : on leur déclara qu'on ne reconnaissait point de neutralité lorsqu'il s'agissait du service du roi; que la neutralité n'était chose sérieuse que quand on était assez fort pour la faire respecter. Les Français profitèrent donc de la *faiblesse* des Liégeois pour occuper militairement leur pays, pour mettre leurs villes à sac, pour frapper les habitants de réquisitions exorbitantes, enfin pour garder la citadelle de Bouillon. Et pourtant, les Liégeois, s'étant de nouveau révoltés contre leur évêque de 1675 jusqu'en 1683, comptaient sur l'appui de la France ! Pour les détromper, il fallut que Louis XIV leur adressât une lettre à la fois dure et méprisante.

Maximilien, qui s'était retiré jusqu'alors dans son archevêché de Cologne, revint à Liége et y publia, le 29 novembre 1684, un édit destiné à rétablir la paix dans une ville livrée depuis quatre siècles à des agitations presque incessantes. Cet édit établissait *seize chambres*, dans lesquelles devaient se faire inscrire tous les compagnons des métiers ainsi que tous autres bourgeois. Les seize chambres, représentant la *généralité de la bourgeoisie*, devaient se réunir une fois par an et choisir chacune, par la voie du sort, trois personnes dans leur sein. De ces trois la première désignée par le ballotage, devenait *électeur des bourgmestres* ; la seconde, *membre du conseil de ville*, la troisième, *sans charge* ni emploi. Les seize électeurs des bourgmestres devaient choisir immédiatement trois personnes en dehors de leur sein (mais dans les seize chambres) : l'une de ces trois, désignée par le sort, devenait bourgmestre de la ville. Les députés de l'évêque proposaient ensuite trois personnes, prises dans la généralité des chambres ; et le sort désignait également celle qui devenait le second bourgmestre. Pour composer le conseil de ville, on suivait un mode d'élection analogue à celui que nous

Digitized by Google

venons de décrire : seize candidats, pris dans les 16 chambres, avec un nombre égal choisi par l'évêque, ballotés séparément et réduits de part et d'autre à dix, devaient former le conseil de ville. L'édit du 29 novembre ordonnait aussi le rétablissement de la citadelle détruite pendant l'occupation française.

« C'est à la révolution de 1684, dit M. de Gerlache, que finit l'histoire de la principauté de Liége, si l'histoire ne vit en effet que d'événements mémorables.... A dater de ce moment, Liége jouit au-dedans d'une tranquillité rarement interrompue ; et au-dehors elle suivit le système qui lui était indiqué depuis plus de deux siècles par la politique ou plutôt par la nécessité, celui de la neutralité. »

Digitized by Google

DU TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

DANS LES MINES DE HOUILLE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI,

PAR

M. E. BIDAUT, INGÉNIEUR DES MINES [1].

Il n'est guère de pays industriel aujourd'hui où le législateur ne se soit imposé le devoir de protéger la moralité et la santé des enfants de la classe ouvrière contre l'avidité combinée de leurs parents et des manufacturiers qui les emploient. Le gouvernement belge, appuyé sur une majorité qui demande la direction des affaires du pays au nom des intérêts de la religion et de la morale sociale, se maintient, sous ce rapport, dans une triste infériorité à l'égard des gouvernements protestants et libéraux. Depuis plusieurs années, il est vrai, le ministre de l'intérieur, dit-on, songe à un projet de loi sur cette matière, mais il ne paraît pas être assez touché du mal pour croire à l'urgence du remède. Il y a dans l'esprit du chef du cabinet tant de préoccupations qui passent avant celles de ce genre. En quoi une loi sur le travail des enfants servirait-elle l'existence du ministère? Combien de voix parlementaires lui acquerrait-elle?

La brochure dont nous allons parler a été rédigée en réponse à des questions que le gouvernement a adressées antérieurement aux

[1] Bruxelles 1844. Brochure in 8°.

Digitized by Google

ingénieurs des mines, et qui avaient principalement pour but de savoir s'il y aurait des inconvénients graves à interdire le travail de nuit aux enfants qui sont employés dans les houillères et à ne tolérer pour ceux de treize à seize ans que trois nuits de travail par semaine.

L'auteur est depuis longtemps dans l'administration des mines; il a vécu, pour ainsi dire, dans le contact des mineurs, assisté à tous leurs travaux; un esprit judicieux et éclairé, des connaissances pratiques, une position indépendante entre les ouvriers et les exploitants, tout se réunit pour donner du poids à son opinion, qui est d'autant plus remarquable qu'elle va beaucoup au-delà des questions qui lui avaient été posées.

M. Bidaut juge tout-à-fait insuffisantes les mesures que le gouvernement paraissait avoir en vue; il ne croit pas qu'il faille se borner à réglementer le travail des femmes et des enfants; ses conclusions vont plus loin; il en demande la suppression. Les motifs qu'il donne à l'appui de cette opinion, et la manière dont il envisage les conséquences de la mesure qu'il propose dans ses rapports avec les intérêts des exploitants des mines et avec ceux des ouvriers mineurs, sont dignes de fixer l'attention.

Ce sont principalement des raisons de moralité et d'humanité qui font désirer à l'auteur que le travail des mines soit interdit aux enfants et aux femmes. Il est évident, dit-il, que des individus des deux sexes, dans l'effervescence de la jeunesse ou dans la force de l'âge, placés dans les conditions où les mineurs se trouvent entre eux, c'est-à-dire ayant souvent un travail qui les isole par couples, au milieu d'une obscurité profonde, dans un désordre de vêtements plus ou moins complet, résultant de la nature ou de l'intensité de leur travail, il est évident que ces individus chez lesquels les principes de chasteté ne sont pas de tradition, sont peu disposés à résister à leurs passions. Et ces désordres sont d'autant plus déplorables que l'équipage d'une même mine subit sans cesse des modifications partielles, quant au nombre et à l'identité des individus qui la composent [1].

[1] L'auteur, il est vrai, affirme à la fin de sa brochure, où il fait ressortir les bonnes qualités qui distinguent la population des houilleurs, que depuis six ans qu'il habite le centre de l'arrondissement de Charleroi, aucun fait d infan-

Digitized by Google

Un fait qui, sous ce rapport, semble fort significatif, c'est que les mineurs mariés ne permettent jamais à leurs femmes de continuer à travailler dans les mines. Et ce n'est pas à cause des obligations que peuvent leur imposer les soins du ménage, car la règle existe également pour les jeunes femmes qui n'ont pas encore d'enfants, pour les femmes plus âgées qui n'en ont jamais eu, et pour celles qui, demeurant avec leurs parents ou avec ceux de leur mari, pourraient confier les leurs à une mère ou à une sœur.

La présence des femmes dans l'intérieur des mines a pour effet d'augmenter les périls de ce genre de travaux. Devant tout danger imminent et qui pourrait être évité ou amoindri par du sangfroid, les cris et les clameurs des femmes réagissent d'une façon fâcheuse sur l'esprit des hommes les plus courageux, et peuvent leur ôter la faculté de se sauver ou de sauver les autres.

Le gouvernement apporte les soins les plus minutieux à l'amélioration des races de diverses espèces animales; la reproduction des chevaux est entourée de précautions infinies : ne devrait-on pas s'occuper également de l'amélioration physique de la race humaine, ou au moins tâcher d'en arrêter la dégradation? Le travail des mines est une des professions qui altèrent le plus la constitution des personnes qui s'y livrent; sous ce point de vue encore, dit l'auteur, ne serait-ce pas une obligation pour l'autorité d'interdire ce travail aux femmes?

L'influence délétère de la profession des houilleurs agit naturellement avec plus d'énergie encore sur la constitution des enfants que sur celles des femmes. Quoi de plus nuisible à ces pauvres créatures que les positions si forcées auxquelles les condamnent la forme et l'exiguité des excavations dans lesquelles ils se meuvent ? C'est la partie supérieure du corps pliée à angle droit, et quelque fois à angle aigu sur les cuisses; c'est les genoux rapprochés et les pieds écartés pour chercher des points d'appui contre les parois des galeries, qu'ils s'exténuent à traîner les produits de l'exploitation.

ticide ou d'exposition d'enfant, dans les communes minérales, n'est venu à sa connaissance. Généralement dans les familles de houilleur, une fille enceinte épouse son séducteur. Si les houilleurs s'abandonnent aisément à leurs passions, ils s'empressent de réparer leur faute, dès qu'un dommage appréciable pour eux semble devoir en être le résultat.

Digitized by Google

« Il est facile, dit M. Bidaut, de prévoir les résultats de pareilles causes agissant sur des enfants ou sur de très-jeunes gens, quelque puisse être leur constitution, et surtout sur ceux, malheureusement trop nombreux, dont la constitution est lymphatique ou scrofuleuse; leur croissance est arrêtée et leur charpente se déforme. De là l'extrême petitesse de taille de tous les mineurs et le grand nombre de cas de difformités des jambes et de déviation plus ou moins prononcée de l'épine dorsale que l'on peut remarquer en eux. Mais ce n'est pas tout : le milieu dans lequel vivent les enfants dont nous nous occupons est bien loin de présenter les conditions de salubrité que tout le monde sait être nécessaires. Souvent, en proie à la transpiration que font ruisseler sur leurs corps appauvris des efforts continus, ils ont les pieds, parfois les jambes, parfois même une partie du tronc, plongés dans l'eau froide. Ils sont tantôt exposés à un courant d'air actif et froid, mais pur, tantôt à un air tiède et vicié par son mélange avec les hydrogènes carbonés, l'acide carbonique, etc.

» Enfin, après dix ou douze heures de ce supplice, que chaque jour leur ramène, leur tâche est finie : ils sont, ou trempés de sueur, si le contact des fluides froids ne l'a point arrêtée, ou bien mouillés de la tête aux pieds : il serait naturel de penser qu'ils vont immédiatement remonter à la surface et changer de vêtements. Il en serait ainsi, si les exploitants, et malheureusement aussi les mineurs du second district, n'avaient pas contre les échelles des préventions irrationnelles et funestes, qui empêchent, en général, les premiers d'en placer, et les seconds de s'en servir, quand il y en a. Mais les mineurs sont remontés au jour à l'aide des machines d'extraction. Or, il est impossible de mettre ce moyen de locomotion à la disposition de chacun de ceux qui se présentent isolément pour en profiter. Il faut donc attendre la plupart du temps, que le nombre des mineurs qui peuvent remplir un *cuffat* soit complet, et, quelquefois, que la machine ait achevé l'extraction entière du combustible. Que deviennent, cependant, les hiercheurs ? Ils sont dans les chambres d'accrochage, grelottant sous l'influence du courant d'air frais venant de la surface, et exposés aux suppressions de transpiration et à toutes les maladies des appareils respiratoires et digestifs qui en sont les conséquences. »

Pour s'assurer des effets désastreux de cette profession sur la constitution des enfants, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les enfants employés dans les mines, d'observer en général la petitesse de leur taille, le peu de développement de leur carrure, leurs membres grêles et déviés de leur direction normale. M. Bidaut affirme que si on rassemblait les enfants et les très-jeunes gens de certaines communes des environs de Charleroi, rien ne serait

Digitized by Google

plus facile que de discerner, par une simple et rapide inspection, quels sont ceux d'entre eux qui pratiquent l'état de houilleur ; l'appauvrissement de leur constitution les signalerait à l'œil le moins exercé.

Les faits sont d'ailleurs constatés par un tableau des opérations de milice faites dans le premier canton de Charleroi. De 132 journaliers, voituriers, cloutiers, briquetiers, tailleurs, plafonneurs, forgerons, cordonniers, menuisiers, carriers et tailleurs de pierre, 10 seulement ont été réformés pour défaut de taille ou autres causes physiques ; la proportion est de 7 sur 100. Deux professions donnent des résultats tout différents. De 24 verriers, 6 (25 sur 100) ont été réformés pour les mêmes causes. Sur 138 houilleurs, les cas de réforme se sont élevés au chiffre de 38, ce qui fait 30 pour cent.

L'admission des enfants dans les houillères est cause que les houilleurs sont dépourvus de toute espèce d'instruction. L'auteur évalue à moins de 1 sur 40 la proportion des simples ouvriers houilleurs qui savent lire et écrire. On a fait des efforts depuis peu de temps pour répandre l'instruction parmi leurs enfants, mais ces essais ne peuvent amener d'effets sérieux. La loi permet aux exploitants d'employer les enfants dès l'âge de neuf ans; en fait cependant, ce n'est guère qu'à 10 ou 11 ans que les enfants entrent dans les mines. Dès ce moment, toute fréquentation d'école leur est impossible, en supposant même qu'il existât des écoles du soir. Leur travail en effet dure dix à douze heures sur vingt-quatre. Comme leurs demeures sont généralement assez éloignées, on peut compter qu'il leur faut moyennement deux heures pour aller à leurs ateliers et retourner chez eux ; il reste dix heures pour deux repas et pour le sommeil ; ceux qui savent ce qu'est le travail des mines ne trouveront pas que ce temps de repos soit trop long. C'est donc à 10 ou 11 ans que finit l'instruction des enfants, et on a l'expérience qu'elle ne peut utilement commencer qu'à huit ans. La commission administrative de la caisse d'épargne qui, au moyen d'une partie du fonds de réserve de la caisse, cherche à propager l'instruction parmi les enfants des mineurs, n'admet pas ces enfants aux écoles avant l'âge de huit ans. C'est donc pendant deux ou trois années seulement qu'ils peuvent profiter de l'instruction.»

Digitized by Google

« Je n'hésite pas à affirmer, dit M. Bidaut, que cette instruction reçue pendant deux ou trois années, ne peut avoir de résultats bien favorables pour les enfants d'une intelligence et d'une organisation ordinaires, en d'autres termes, pour les 9|10 d'entre eux; deux ou trois années ne suffisent pas pour enseigner à lire, à écrire, et surtout à calculer couramment, alors surtout qu'il s'agit d'individus qui se trouvent d'un âge et dans des conditions à ne pouvoir faire une application utile de ce qu'ils ont appris. Pour moi, il n'est pas douteux que deux ans après leur sortie des écoles, aucun d'eux ne conservera quelque trace un peu durable de l'instruction qui lui aura été donnée. »

L'auteur, comme nous l'avons dit, est d'avis que ce serait user d'un palliatif tout-à-fait insuffisant de se borner à réglementer le travail des enfants dans les mines; de n'interdire, par exemple, que le travail de nuit aux enfants de moins de treize ans; et de le permettre à ceux de treize à seize ans trois fois par semaine. Il serait trop difficile d'abord d'assurer l'exécution de la première de ces mesures; il le serait davantage encore de surveiller l'accomplissement de la seconde qui ne changerait d'ailleurs que peu de chose à ce qui existe; car les ouvriers de nuit, alternant entre eux d'une semaine à l'autre, ne passent dans la mine que six nuits par quinzaine. D'ailleurs le travail nocturne n'est pas ce qui nuit le plus. S'il intervertit l'ordre établi par la nature pour le repos de l'homme, il y a à cet inconvénient une compensation partielle dans cette circonstance, que les mineurs qui travaillent la nuit, sont les seuls qui soient exposés, pendant le jour, à la lumière solaire, dont l'influence sur le bien-être des animaux, en général, et surtout de l'homme, ne peut être révoquée en doute. Les causes les plus délétères du travail des mines que nous avons exposées plus haut existent le jour comme la nuit.

Examinons avec l'auteur, quelles seraient pour les mineurs et pour les exploitants les conséquences de la suppression du travail des femmes et des enfants à l'intérieur des houillères.

Le district houiller de Charleroi, dans lequel M. Bidaut exerce ses fonctions d'ingénieur, a 77 mines. M. Bidaut à fait des recherches sur l'âge et le sexe des mineurs de 17 des plus importantes d'entr'elles, qui, à elles seules, emploient autant de bras que les 60 autres réunies. Voici les chiffres auxquels il est parvenu. Les 17 houil-

Digitized by Google

lères emploient 4,232 mineurs, dans ce nombre il y a 727 femmes de tout âge, et 1,041 enfants de 9 à 16 ans appartenant aux deux sexes, savoir : 742 garçons et 299 filles [1]. Il n'y a guère que 90 enfants qui travaillent la nuit. Des six opérations dont se compose le travail des mineurs, une seule est dévolue aux femmes et au très-grand nombre des enfants, à peu près à tous ceux de moins de quatorze ans, c'est le transport d'un endroit de la mine à l'autre des substances provenant du percement des diverses excavations. Cette opération s'appelle le *hierchage*.

Le travail de chacun des hiercheurs des deux sexes et de tout âge, équivaut, terme moyen et par jour, au transport de 19,240 kilogrammes traînés à une distance de 100 mètres. Là où ce travail se fait par des chevaux, un cheval traîne par jour à 100 mètres 274,000 kilogrammes, c'est-à-dire quatorze fois autant. Or, le prix moyen de la journée des chevaux, dans les mines où on les emploie à ce roulage, n'est guères que trois fois supérieur à celui de la journée des ouvriers hiercheurs. Il y aurait donc, une économie réelle à substituer les chevaux aux enfants. Il ne faudrait pas d'ailleurs un grand nombre de chevaux pour remplacer tous les enfants de moins de quatorze ans. Ces enfants sont au nombre de 391 dans les 17 mines principales du district de Charleroi ; pour tout le district, on peut en évaluer le nombre à 770. Un cheval faisant l'ouvrage de quatorze ouvriers, il suffirait de 55 chevaux pour les 77 mines que le district possède ; c'est, en moyenne, moins d'un cheval par mine. Il est vrai que la circulation des chevaux exige des galeries plus élevées que celles des hommes, le boisage et l'entretien de ces galeries coûteraient davantage. Mais il n'en resterait pas moins une économie des trois quarts sur les frais du transport intérieur.

L'auteur pense que d'autres avantages résulteraient de ce remplacement d'une partie des ouvriers par les chevaux. Les mines de l'arrondissement de Charleroi ont deux défauts. Les siéges d'extraction sont trop multipliés, et, ce qui en est la conséquence, les tra-

[1] Les enfants se subdivisent de la manière suivante : 3 de neuf ans, 12 de dix ans, 66 de onze ans, 140 de douze ans, 170 de treize ans, 214 de quatorze ans, 202 de quinze ans, 234 de seize ans.

Digitized by Google

vaux ont trop peu de développement, les grandes voies de communications manquent à l'intérieur. La multiplicité des siéges d'extraction, qui provient de l'ancien mode de concession du Hainaut par couches et parties de couches, a pour effet d'augmenter inutilement les frais. Si l'on a construit deux ou trois siéges d'extraction là où un seul aurait pu produire une extraction égale, il en résulte des frais généraux doubles ou triples; savoir: achat de terrain, percement, bâtiments, achat, alimentation et entretien des machines, entretien des bures, galeries et communication à la surface, frais de surveillance, salaires de mécaniciens, tireurs, porions etc., etc. D'un autre côté, l'absence de grandes voies de communications s'étendant d'une extrémité à l'autre des concessions empêche d'acquérir des notions complètes sur les richesses minérales que la concession recèle, de connaître l'évolution de chacun des gîtes, et par conséquent de combiner d'une manière intelligente l'aménagement du système général des travaux.

L'emploi des chevaux pour le transport intérieur aurait pour effet de provoquer sous ce rapport de grandes améliorations. En effet l'économie que présente la substitution de ce mode de transport à celui qui se fait par les ouvriers actuels, n'est complète qu'autant que le roulage a lieu sur de grandes distances. Les propriétaires des mines seraient donc poussés à étendre le champ de leurs exploitations, ce qui ne peut s'obtenir qu'en réduisant le nombre de siéges d'extraction et en construisant à l'intérieur des mines des voies de communication plus étendues.

Les mesures que l'auteur propose n'auraient-elles pas des conséquences trop dures pour les familles des mineurs, en les privant tout à coup du travail d'une partie de leurs membres? Voici comment il répond lui-même à la question :

« S'il est vrai que les familles des mineurs ne possèdent, généralement, d'autres, moyens d'existence que le travail des membres qui les composent, est-ce leur rendre un bon service que de leur permettre, suivant une expression vulgaire, de manger leur blé en herbe, c'est-à-dire, d'énerver leurs enfants en leur laissant entreprendre trop tôt un travail au-dessus de leurs forces? De leur faire contracter le germe de maladies ou de difformités, qui, plus tard, peuvent les mettre hors d'état de pourvoir à leur propre subsistance? S'il est des familles qui ne craignent pas de recourir à de semblables

Digitized by Google

moyens afin d'augmenter momentanément leur bien-être, n'est-il pas du devoir du gouvernement de mettre obstacle à leur imprévoyance, et, je dirai plus, à leur cruauté ? Il est à remarquer qu'en proposant d'interdire l'entrée des mines aux enfants n'ayant pas atteint un âge à déterminer, je ne prétends pas leur interdire tout espèce de travaux. Il en est qui sont en rapport avec les forces de l'enfance et qui, loin de lui nuire, auraient une salutaire influence sur le développement de sa constitution et de sa moralité ; je citerai, entre autres, les travaux de petite culture complètement négligés dans la partie de l'arrondissement de Charleroi où sont situés les grands établissements industriels. Un fait qui est notoire prouvera jusqu'à quel point cette sorte de travaux y est peu en honneur. C'est que les 9|10 des végétaux, autres que ceux de l'espèce la plus commune, exposés en vente sur les marchés de la ville de Charleroi, proviennent des campagnes qui environnent Bruxelles ; il en est de même pour ceux des animaux domestiques de la petite espèce qui servent à la nourriture de l'homme. Aussi, dans cette ville, la vie animale s'élève-t-elle à un taux en désaccord avec les ressources moyennes des habitants. Il serait évidemment bien plus convenable que les femmes de tout âge, et les enfants mâles de dix à quatorze ans, abandonnassent les travaux des mines pour s'adonner à ces travaux agricoles. Ceux-ci auraient l'avantage de les soustraire à une cause permanente d'immoralité et d'énervation physique ; ils contribueraient, de plus, à mettre les familles de houilleurs jusqu'à un certain point à l'abri des crises industrielles, qui parfois, viennent brusquement les priver de toutes ressources, ou au moins, comme cela a eu lieu en 1843, dans certaines localités du second district des mines, réduire de moitié leur travail et, par conséquent, leur salaire. »

Au reste l'auteur ne veut pas une application trop brusque des mesures qu'il propose. Les mineurs seraient avertis que dans un délai d'un ou deux ans, le travail des mines serait interdit à tous les enfants des deux sexes âgés de moins de quatorze ans. Pour exclure les femmes qui ont plus de quatorze ans, on userait de nouveaux délais ; on donnerait une année de plus à celles de quinze ans, deux années à celles de seize ans, et ainsi de suite : la cinquième année serait le signal de l'interdiction générale du travail des femmes. Comme l'institution des caisses d'épargnes des mineurs pourvoit aux moyens d'instruction des enfants, on exigerait désormais que tout individu de quatorze ans sollicitant un livret de mineur prouvât qu'il sait lire, écrire et compter.

« Ainsi, dit en terminant M. Bidaut, l'on obtiendra une amélioration physique dans la race, une instruction prompte, suffisante, et que le temps

Digitized by Google

n'effacera plus; on dotera les familles de mineurs et le pays de Charleroi, d'une industrie qui mettra les premières à l'abri des crises commerciales qui s'y renouvellent si souvent, fera jouir le second d'une plus grande somme de bien-être, obtenue à meilleur marché, et qui augmentera la valeur du sol; on permettra aux exploitants des mines de houille d'améliorer directement et immédiatement le roulage intérieur; de réaliser ainsi une grande économie sur cet élément du prix de revient; d'introduire, dans d'autres parties de l'exploitation, d'autres améliorations, conséquences inévitables de celle-là; et, pour résultat final, de livrer à meilleur marché au commerce le combustible minéral, source primitive de la puissance industrielle de la Belgique. »

Digitized by Google

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE

Depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours,

PAR TH. JUSTE [1]

Lutte de l'université de Louvain contre les Jésuites.— La législation de la presse en Belgique au 18e siècle.

La récente discussion de la chambre des représentants sur le jury universitaire, cette page peu brillante des annales de l'enseignement belge où le gouvernement du pays apparaît sous de si étranges couleurs, le débat de la chambre des pairs de France sur la loi de l'enseignement moyen, événement d'un caractère tout nouveau que M. Guizot regarde comme le début d'une lutte de longue durée et qui, si réellement il n'est pas un incident, présagerait que la France va nous emprunter nos partis dont elle adopte déjà les dénominations, tout concourt aujourd'hui à attirer l'attention sur la question de l'organisation de l'enseignement. La nouvelle publication de M. Juste puise ainsi dans les faits du jour un intérêt de circonstance. L'histoire de l'enseignement, si on l'embrassait dans toute son étendue et dans toute son importance, serait une œuvre de longue haleine et d'une exécution fort difficile.

[1] Bruxelles, 1844, 1 vol. in 8. de 392 pages.

Digitized by Google

M. Juste a donné à son travail des proportions moins vastes. Son ouvrage est un précis rapide d'une lecture facile et agréable. Dans les trois premiers chapitres, l'auteur jette un coup-d'œil sur l'état de la civilisation et de l'enseignement en Europe avant le XVe siècle. C'est un exposé de faits dans lequel il juge peu, mais raconte avec concision, et qui ouvre très-convenablement l'ouvrage. Puis vient, au XVe siècle, le fait dominant de cette époque, la fondation de l'université de Louvain, dont Jean IV, duc de Brabant, voulait doter Bruxelles. Les magistrats de la ville qui furent consultés, repoussèrent l'offre du Duc par la crainte des désordres que pouvait amener dans leur cité un établissement destiné à rassembler une jeunesse nombreuse et turbulente. La ville de Louvain, au contraire, aspirait à en devenir le siége; elle obtint l'université nouvelle comme une compensation de la destruction de ses manufactures de drap et du décroissement de sa population, déplorables fruits d'un demi-siècle de dissensions et de troubles. L'histoire de l'université de Louvain, de ses progrès, de ses usages, de ses luttes contre les jésuites, de sa rivalité avec la nouvelle université protestante de Leyde, etc., remplit presque toute la partie de de l'ouvrage qui s'étend du XVe au XVIIIe siècle. Puis, dans des chapitres séparés, l'auteur expose successivement les réformes introduites dans l'instruction par le gouvernement de Marie-Thérèse, celles de Joseph II, le régime français, celui des Pays-Bas, et enfin le régime actuel.

En général, c'est plutôt l'histoire de la législation de l'enseignement, que celle de l'enseignement même qu'a voulu écrire M. Juste. Même dans l'exposé des faits contemporains, il est toujours guidé par le désir d'une rigoureuse impartialité ,; mais le soin avec le quel il glisse sur les questions de parti et évite toute réflexion politique, donne à son écrit le cachet d'une réserve un peu officielle. L'étranger qui lira l'ouvrage de M. Juste, y apprendra l'organisation, mais non la situation de l'enseignement en Belgique. Resserré dans le

(1) Nous n'attribuons pas à l'auteur une note ridicule, insérée à la fin du volume et qui n'est évidemment pas de son style. Elle semble avoir pour but de prouver que c'est M. Rogier qui dès 1834 a réduit à rien la place d'administrateur de l'instruction publique, que M. Nothomb a très bien fait de la supprimer et de ne pas donner de successeur à M. Dequesne. Le public pouvait se douter qu'il y a dans les bureaux du ministère, où M. Juste est employé, des personnes à qui cette suppression doit convenir, il était inutile de se donner la peine de le lui apprendre.

Digitized by Google

cadre que l'auteur s'est imposé, le livre n'en présente pas moins un véritable intérêt ; beaucoup de faits relatifs à l'histoire de la civilisation et de l'enseignement y sont rassemblés sous une forme claire et précise. On y reconnaît l'estimable et laborieux écrivain auquel la Belgique doit déjà plusieurs utiles publications.

Dans un de ses chapitres, l'auteur parle de l'arrivée des premiers jésuites en Belgique au XVIe siècle et de la lutte que l'université de Louvain soutint contre eux. C'était peu de temps après la fondation de leur ordre; la bulle du pape, qui reconnaît la compagnie de Jésus, est du 27 septembre 1540.

« François 1er ayant enjoint en 1542 à tous les Espagnols de sortir de ses États, quelques pères de la société, compatriotes d'Ignace de Loyola, vinrent chercher un asile à Louvain. Ils y trouvèrent des protecteurs influents, parmi lesquels on remarqua Richart Trapper, chancelier de l'université, Thieri Hesius, doyen de Saint-Lambert à Liége et inquisiteur de la foi, enfin Corneille Vishaven, de Malines, maître ès-arts et chapelain de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain. Ce dernier, ayant pris lui-même l'habit de la société, établit dans sa maison la plus ancienne école que la compagnie de Jésus ait possédée en Belgique. Toutefois, cette institution n'avait qu'une existence précaire, parce que la compagnie de Jésus n'était pas encore reconnue légalement dans les Pays-Bas. Pour faire cesser cet état de chose, saint Ignace adressa lui-même, en 1551, à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, une supplique par laquelle il demandait l'autorisation de fonder un collége à Louvain et d'accepter les biens et revenus dont ses amis et protecteurs voulaient doter cet établissement. Mais la gouvernante, prévenue contre les jésuites, repoussa hautement leur requête. Quelques-années après, saint Ignace, ayant renouvelé la même tentative auprès de Philippe II, fut plus heureux. Le successeur de Charles-Quint, ayant remis à Viglius les lettres de saint Ignace apostillées par l'empereur Ferdinand, chargea le conseil privé de lui faire un rapport sur la demande des jésuites. L'avis du conseil leur fut défavorable ; néanmoins le roi, sur les vives instances de sa sœur Marguerite de Parme, délivra, le 14 octobre 1556, des lettres patentes par lesquelles il consentait à l'établissement de la compagnie de Jésus, dans toute l'éten-

Digitized by Google

due des Pays-Bas, à la réserve toutefois qu'elle ne pourrait fonder aucun collége, ni acquérir aucune propriété sans le consentement des autorités du lieu, ni se livrer à la prédication sans avoir obtenu celui des curés de la paroisse. Ces restrictions et ces clauses ne furent abrogées qu'en 1584. Par de nouvelles lettres de confirmation données cette année, la société de Jésus fut assimilée aux ordres mendiants et obtint les mêmes prérogatives. Les jésuites eurent néanmoins de nombreux obstacles à surmonter avant de pouvoir jouir des priviléges qui leur étaient octroyés par Philippe II. L'administration communale de Louvain semblait redouter leur voisinage, et ne leur permettait d'accepter les legs qui leur étaient faits qu'à des conditions onéreuses; les curés de la ville, de leur côté, craignant aussi leur influence, ne voulaient pas leur permettre de prêcher ou d'administrer les sacrements. Pour triompher de leurs adversaires, les jésuites eurent l'art de ranger de leur côté la puissance temporelle et l'autorité spirituelle : le cardinal de Granvelle se chargea de convertir les échevins ; et le prince de Liége, chef du diocèse, publia un mandement par lequel il reconnut aux jésuites le droit de prêcher et d'exercer librement toute autre fonction ecclésiastique, dans toute l'étendue de son diocèse,et spécialement à Louvain; défendant sous peine d'excommunication, de leur opposer le moindre obstacle. Dès lors la prospérité des jésuites de Louvain s'accrut insensiblement; en 1565, ils sont déjà en possession de plusieurs immeubles, ils agrandissent leur couvent, et commencent la construction de leur première chapelle. Mais dans la lutte qu'elle soutint ensuite contre l'université, la compagnie n'eut pas le même succès. Le président du conseil privé ayant contesté aux jésuites les priviléges qu'ils avaient obtenus du saint-siége, les récollets de Louvain proposèrent à la société de prendre l'université pour arbitre. Les jésuites accédèrent à cette propositon et furent condamnés. Pour se venger, la compagnie se ligua avec les cordeliers contre le professeur Baïus, qui soutenait des propositions hétérodoxes; le provincial des jésuites fit même signifier au recteur de l'université une bulle de Pie V, par laquelle ce pape permettait aux pères de conférer le grade de bachelier à ceux de leurs élèves que le recteur n'y voudrait pas

Digitized by Google

admettre gratuitement. Mais l'université, appuyée sur ses priviléges, fit bientôt justice de cette prétention. Alors la querelle devint plus vive entre les partisans de Baïus et ses adversaires; le célèbre Robert Bellarmin accourut au secours de ses frères; et Rome elle-même intervint pour condamner Baïus. La violente réaction qui éclata ensuite contre la domination espagnole inspira une certaine prudence aux adversaires de l'université de Louvain; ils avaient vu leurs frères d'Anvers expulsés de cette ville pour n'avoir pas voulu jurer la *Pacification de Gand* (1578): pour ne pas éprouver un sort semblable, les jésuites de Louvain conclurent tacitement une espèce de trêve avec l'académie. Mais lorsque Alexandre Farnèse eut rétabli la suzeraineté espagnole, ils s'efforcèrent de conquérir, par des moyens nouveaux, une certaine influence sur les élèves de l'université et surtout les habitants de la ville. « Pendant l'année 1585, dit Schayes, les pères de Louvain érigèrent une compagnie ou *sodalité* en l'honneur de l'annonciation de la Vierge, dont les étudiants des différentes facultés de l'université avaient seuls le droit d'être membres. Plus tard, ils établirent la *sodalité de l'immaculée conception*, mais pour les étudiants en philosophie seulement. Cette confrérie compta jusqu'à 400 membres, dont Juste-Lipse fut, sans contredit, le plus illustre. Dans la suite, il y eut jusqu'à six confréries de la Vierge, dont trois portant la dénomination de confréries latines pour les théologiens, les étudiants en droit et en philosophie, et trois confréries flamandes pour les hommes mariés, les célibataires et les enfants de tout âge et condition. » Vers cette époque aussi, le recteur des jésuites manifesta l'intention d'ouvrir dans son couvent un cours public de philosophie, pour la fondation duquel Livinus Torrentius, évêque d'Anvers, avait destiné un capital de 10,000 florins. C'était annoncer une concurrence dangereuse pour l'université; aussi ses réclamations furent-elles énergiques. Mais le conseil de Brabant passa outre; il rendit, le 11 août 1595, un décret qui permit aux pères d'enseigner publiquement la philosophie....

« Ce fut le 4 octobre 1595 que s'ouvrit le cours de philosophie donné par les jésuites; mais ce cours n'eut qu'une existence éphémère. L'université ayant adressé ses plaintes au souverain pontife,

Digitized by Google

il fut supprimé au mois de mars 1596; plusieurs édits émanés de l'autorité souveraine vinrent ensuite confirmer cette décision. »

En 1624, Philippe IV défendit aux jésuites de Louvain, sur les représentations de l'université, d'enseigner ni la théologie, ni les parties réservées à la *faculté des arts*, c'est-à-dire, la philosophie et les sciences. En 1768, Charles II publia de son côté une ordonnance défendant à tous ordres et couvents, religieux et prêtres séculiers, d'admettre, dans leurs écoles privées de philosophie, des élèves étrangers à leurs ordres ou congrégations. Cette défense fut confirmée encore par une ordonnance de 1683.

«Toutefois la prospérité matérielle des jésuites ne souffrit point de cet échec; ayant trouvé, en 1595, leur collége trop petit, ils achetèrent, pour la somme de 10,000 florins, trois grandes maisons situées dans la rue des Chats, au centre et dans la partie la plus élevée et la plus saine de la ville. L'année suivante, ils acquirent pour 8,020 florins deux autres maisons aboutissant aux premières. Par lettres du 4 décembre, la magistrature communale reconnut ces biens propriété de l'Église et les exempta de toute juridiction civile. Mais comme il fallut faire des travaux assez considérables pour rendre ces bâtiments propres à leur nouvelle destination, ce ne fut que le 2 janvier 1598 que les révérends pères y transférèrent leur domicile. Peu de mois après leur translation dans ce nouvel établissement, les jésuites l'agrandirent encore en y incorporant le petit collége de Craenedonck, dont ils avaient fait l'acquisition; ils convertirent aussi en une chapelle la partie du collége qui portait le nom d'*hôtel d'Aerschot*. Les revenus de ce collége ne cessant de s'accroître par les legs et les donations que lui firent un grand nombre de personnes riches et pieuses, les jésuites jetèrent, en 1610, les fondements d'un bâtiment de 116 pieds de longueur sur 32 de largeur, contenant quinze chambres de religieux, un réfectoire et une salle de récréation. Le recteur du couvent acheta à la même époque, dans le hameau d'Egenhoven, à un quart de lieue de Louvain, une terre marécageuse et inculte qu'il convertit en un jardin des plus agréables, au milieu duquel il fit construire une charmante maison de campagne, qui servit de lieu de délassement et de retraite aux pères. Enfin, en 1650, ils entreprirent la construction de la vaste et magnifique Église de Saint-Michel.

Digitized by Google

« Cependant une sourde animosité continuait à régner entre les jésuites et l'université de Louvain. Dès l'année 1586, la faculté de théologie avait condamné certaines propositions émises par les révérends pères Lessius et Hamélius, et cette censure avait donné lieu à de nouvelles hostilités. L'arrêt de la faculté de théologie fut soumis à l'avis des évêques et de plusieurs autres académies. Celle de Paris le désapprouva, celle de Douai le confirma. Nullement découragés, les jésuites en appelèrent alors au pape Sixte V; celui-ci chargea son nonce apostolique de défendre toute dispute sur les questions qui avaient été l'objet de la censure de l'université de Louvain. La publication de l'*Augustinus* de Corneille Jansénius, ancien adversaire de l'ordre de saint Ignace, ranima plus tard cette vieille querelle. Le livre de l'évêque d'Ypres parut en 1640, et, dès l'année suivante, de violentes disputes s'élevèrent à son sujet. Les jésuites de Louvain commencèrent l'attaque; les partisans de l'évêque ripostèrent avec énergie; mais tout à coup l'inquisition interdit à la fois la censure et l'apologie. Le pape Urbain VIII, de son côté, confirma le décret du saint-office, par sa bulle *In Eminenti* de 1642, en notant néanmoins l'*Augustinus* comme renfermant des propositions déj à condamnées par les bulles de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus. Malgré l'opposition des jansénistes de France, la bulle fut généralement admise par le clergé de ce royaume. Mais le clergé belge ne montra pas cette docilité : l'archevêque de Malines, l'évêque de Gand et l'université de Louvain résistèrent longtemps; car ce ne fut qu'en 1651 que le pape Innocent X put faire publier en Belgique la sentence de son prédécesseur. La publication de la bulle *Unigenitus Dei filius*, lancée en 1713 par le pape Clément XI contre les *Réflexions morales* du père Quesnel, fut le signal de nouveaux différends entre les jésuites et l'université, soutenue par les curés de Louvain..... »

Dans les régions moins élevées de l'enseignement, les jésuites ne rencontrèrent pas les mêmes obstacles. Quelques années leur suffirent pour fonder des établissements d'éducation non-seulement dans les chefs-lieux de province, mais même dans un grand nombre de villes de second ordre. On a calculé qu'à la fin du XVIe siècle, la société possédait 21 maisons professes et 293 colléges.

Nous trouvons à la fin du même chapitre de l'ouvrage de M. Juste

Digitized by Google

un document assez curieux ; c'est la législation qui régissait la presse et la librairie en Belgique il y a un siècle. L'édit est de Charles VI et porte la date du 25 juin 1729. En voici quelques dispositions :

Personne n'est admis à imprimer ou vendre des livres, « à moins qu'il n'ait fait conster de sa profession de foi catholique, apostolique et romaine, par certificat en forme de son évêque ou de l'archiprêtre et de son pasteur, et de ses bons comportements et mœurs, par semblable certificat du magistrat du lieu de sa résidence. »

Les imprimeurs prêtaient serment de n'imprimer aucun ouvrage qui n'eût été censuré.

Tout ouvrage à imprimer devait au préalable être soumis en manuscrit, avec la signature de l'auteur, à l'évêque, à ses censeurs et aux censeurs royaux et avoir obtenu leur approbation. Le manuscrit devait ensuite être soumis à l'empereur avec les approbations, et un octroi spécial intervenait, s'il y avait lieu.

Les censeurs recevaient une rémunération de l'auteur ou de l'imprimeur.

Le livre imprimé, avant d'être mis en vente, était de nouveau soumis aux censeurs avec le manuscrit pour qu'ils pussent s'assurer que rien n'avait été changé.

Les conseillers fiscaux et leurs substituts étaient chargés de visiter au moins deux fois par an, et quand bon leur semblerait, les maisons, magasins et boutiques des libraires et imprimeurs.

Il était défendu aux libraires d'ouvrir des ballots de livres venus de l'étranger, avant d'avoir donné avis de leur arrivée aux conseillers fiscaux et leur en avoir transmis la liste. Cette liste devait être approuvée par les conseillers fiscaux et porter l'autorisation nécessaire, avant que les livres pussent être mis en vente.

Une disposition particulière ordonnait aux héritiers des maisons mortuaires de faire une liste des livres qu'ils se proposaient de mettre en vente publique; elle devait être revêtue de l'approbation des censeurs ordinaires, avant que la vente pût avoir lieu. Dans le cas où ces inventaires contenaient des ouvrages défendus ou suspects, ils devaient être retirés de la vente pour être restitués aux héritiers ou pour être confisqués « selon le caractère et graduation des héritiers des dites maisons mortuaires, autorisés ou non auto-

Digitized by Google

risés, à lire, garder et conserver dans leurs bibliothèques des livres de cette nature. »

La disposition finale recommandait aux censeurs la plus grande circonspection, leur ordonnant de n'accorder leur visa qu'après avoir préalablement envoyé à l'empereur ou à son gouverneur-général des Pays-Bas la liste des ouvrages dont on demandait l'impression ou la réimpression avec leur avis, et leur défendant d'accorder aucun octroi, avant d'avoir été informés de la résolution impériale, sous peine de nullité et de 500 florins d'amende à charge de celui qui aurait fait usage de l'autorisation.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CONFÉRENCE DE LONDRES ET GUILLAUME 1er

PAR LE BARON SIRTEMA DE GROVESTINS [1]

Nous regrettons de ne pas connaître d'une manière plus précise les antécédents de l'auteur de cet écrit qui sera lu avec intérêt en Belgique. Sa brochure, qui nous arrive, il est vrai, par la voie de Paris, ne ressemble guère, ni par le fond, ni par la forme, à ce que la Belgique a eu le temps de connaître de la presse politique hollandaise avant 1830. L'auteur n'est pas, il s'en faut, de ces esprits pétrifiés loin du contact des grandes civilisations contemporaines, dont la Hollande, à en juger par ce que nous avons vu autrefois, doit posséder encore un nombre assez respectable. Des correspondances qu'il reproduit, des conversations intimes du roi Guillaume textuellement rapportées, montrent qu'il a vu de près les sommités politiques de son pays. Si nous sommes bien informés, M. de Grovestins a été pendant quelque temps attaché au cabinet du roi Guillaume. Une personne de ce nom a fait partie de la légation hollandaise en Espagne, nous ignorons si c'est la même. Un passage de la brochure nous apprend que M. de Grovestins a quitté la Hollande en 1828. Il paraît s'occuper particulièrement aujourd'hui de travaux historiques, car il est auteur d'un ouvrage en six volumes sous presse à Paris, et qui semble avoir une assez grande importance, l'Histoire de la lutte de Guillaume III et de Louis XIV.

La révolution belge n'a peut-être jamais été plus énergiquement défendue que par la manière dont M. de Grovestins apprécie la politique du roi Guillaume; dans ce qu'il dit de nos luttes intérieures contre le gouvernement des Pays-Bas et contre les provinces septentrionales, l'auteur se dépouille de toute rancune d'amour-propre national. Il n'est pas même difficile de recon

[1] Paris, 1844. Un vol. in 8°.

Digitized by Google

naître qu'au fond la cause de la Belgique lui paraissait la plus juste; et il fait ressortir avec amertume l'inconséquence de ses compatriotes qui élèvent aujourd'hui contre le gouvernement la plupart des plaintes qu'ils l'aidaient à méconnaître, quand elles sortaient de la bouche des Belges. C'est principalement à la période du règne de Guillaume qui a suivi notre révolution, que la brochure se rapporte.

« Aussitôt, dit M. de Grovestins, que la conférence de Londres se fut emparée de la solution de la question hollando-belge, et qu'elle eut prononcé son *quos ego*, en sanctionnant le déchirement du royaume des Pays-Bas par la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique, deux partis se formèrent en Hollande. L'un de ces partis était composé des hommes sages et réfléchis, qui, comme la conférence, comprirent tout d'abord, et tout en regrettant ce qui venait d'avoir lieu, qu'il fallait renoncer à tout jamais à l'union de la Hollande et de la Belgique, et que ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt de la Hollande était de ne pas s'opposer à la décision des grandes puissances, sauf à se faire accorder les conditions les plus avantageuses possibles pour prix de cette soumission. Certes, c'eût été là le moyen de mettre de son côté la conférence de Londres, qui, en retour, se serait évertuée à adoucir le plus possible l'amertume de sa décision, dans les conditions qu'elle aurait imposées à la Belgique. Ces conditions, quelque dures qu'elles eussent pu être, n'auraient probablement pas été refusées par la Belgique, puisque ce n'était qu'à ce prix qu'elle pouvait obtenir son indépendance et son admission comme état dans la famille européenne. C'était là véritablement le moment d'obtenir de la Belgique des sacrifices au profit de la Hollande.

» Malheureusement, ce parti était le moins nombreux; les hommes qui professaient ces opinions politiques n'étaient pas dans les affaires, et ils s'étaient éloignés de la représentation nationale, par le dégoût que leur avait inspiré l'état d'abaissement dans lequel les représentants des provinces du nord aux États-Généraux s'étaient placés vis-à-vis du pouvoir depuis nombre d'années. L'opinion de ces hommes n'était donc que l'opinion d'individualités haut placées dans l'estime publique, mais placées en dehors du gouvernement, et qui, même aux yeux du pouvoir, passaient pour des esprits frondeurs, parce qu'ils avaient conservé vis-à-vis de lui une noble indépendance.

» Parmi ces hommes, on comptait le baron Henri Fagel et ses frères; le baron Roël, ministre d'état et chancelier de l'ordre du Lion; M. Falck, ambassadeur à Londres, qui, appelé par sa mission diplomatique à juger de près des intentions de la conférence, conseilla de bonne heure de renoncer au système de la persévérance, qui lui paraissait une route sans issue; mais

Digitized by Google

cette franchise déplut au souverain et amena plus tard le rappel de M. Falck [1] ; puis M. le baron de Capellen, ancien gouverneur des Indes-Orientales, et le noble comte Van der Duyn, qui, en 1813, joua si courageusement sa tête pour procurer la couronne des Pays-Bas au fils du stadhouder Guillaume V.

» Autour de ces sommités sociales se groupaient plusieurs hommes recommandables par leurs connaissances et leur patriotisme. Si les opinions de ces hommes eussent prévalu, la question hollando-belge se serait terminée peu de mois après l'insurrection de la Belgique. Le gouvernement hollandais n'eût pas été obligé de se placer dans une attitude hostile vis-à-vis de celle-ci, d'entretenir à grands frais une armée disproportionnée avec les ressources du pays; enfin, l'Etat ne se fût pas endetté au point qu'aujourd'hui l'intérêt de la dette publique s'élève en Hollande à la somme de 40 millions de florins, tandis que cette dette ne se serait élevée qu'à la moitié, si on n'avait pas adopté un système par lequel on se mettait en opposition ouverte avec la conférence.

» L'autre parti prit pour devise le mot de *Persévérance* ; il était composé de tous les ministres du roi des Pays-Bas et de la majorité des membres des États-Généraux. Ces hommes se lancèrent en véritables étourdis dans une voie de perdition pour le pays ; et tandis que la déraison fermait en quelque sorte les abords du trône, elle trônait elle-même. Malheureusement, la nation fut dupe jusqu'à un certain point de tout ce qu'on lui donna à entendre pour colorer la marche adoptée par le gouvernement. On lui parla du besoin de venger l'honneur national compromis, du danger que courait la religion protestante, enfin on exhuma de l'histoire le nom de Père de la patrie, accordé à Guillaume Ier, dit le *Taciturne*, pour l'appliquer à cet autre Guillaume Ier, roi de Pays-Bas, et on alla jusqu'à en appeler au dieu de la vieille Néerlande, comme défenseur de la cause nationale. Ce fut à l'aide de tous ces mots ronflants que l'on parvint à exciter une véritable frénésie en Hollande contre la Belgique, frénésie qui imposa silence aux hommes calmes et réfléchis. »

M. de Grovestins nous apprend qu'un des leurres que le roi Guillaume jeta au commerce hollandais, ce fut de lui faire espérer de nouveau la clôture de l'Escaut, qui avait été jadis si favorable au développement d'Amsterdam et

[1] Le roi des Pays-Bas se méfiait si bien de lui qu'il accrédita, près de la conférence un homme tellement dévoué au système, que cela lui valut le sobriquet de *marquis de la Persévérance*. Quant à son chef, le ministre des affaires étrangères, il avait si bien gagné ses éperons à ce métier, qu'on jugea que le titre de *duc de la Persévérance* lui était acquis de droit. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

de Rotterdam. Cette espérance si déraisonnable, dans l'état auquel la Hollande est descendue, n'a jamais été abandonnée dans ce pays; la période française ne l'avait pas éteinte.

« Il suffit, dit M. de Grovestins, de lire la correspondance entre M. le baron de Capellen, commissaire-général accrédité par le cabinet de La Haye près du gouvernement provisoire en Belgique (en 1814), et le baron de Nagell, ministre des affaires étrangères, pour se convaincre que, si le cabinet de La Haye ne réclama pas alors la clôture de l'Escaut en vertu des traités antérieurs, ce fut parce qu'à cette époque la réunion de la Belgique et des Provinces-Unies des Pays-Bas était déjà arrêtée, et que par conséquent à La Haye on ne jugea pas qu'il fût politique de soulever la question de la clôture de l'Escaut, au risque de s'aliéner les esprits des Belges, qu'il fallait ménager dans l'intérêt de la réunion projetée. Si tels ont été les principes qui ont guidé le gouvernement hollandais en 1814, il ne peut paraître surprenant qu'après le déchirement du royaume des Pays-Bas, on en soit revenu à La Haye et dans les villes commerçantes de la Hollande à l'idée chérie de faire resurgir la clôture de l'Escaut, qui devait anéantir le commerce d'Anvers. »

Un autre leurre du roi, c'était de faire croire à la Hollande que s'il parvenait à reconquérir la Belgique, elle n'exercerait plus aucune influence politique dans le royaume, qu'il la gouvernerait militairement et qu'elle serait exploitée au profit de la Hollande, comme l'ancien pays de la Généralité.

« Il prétendait, dit l'auteur, que la rébellion l'avait mise hors la loi et qu'elle ne devait plus jouir des droits que lui assurait la loi fondamentale. Cette manière de voir n'était pas chez lui la suite d'un premier mouvement d'irritation, mais le résultat de la réflexion; car, exposant un jour ses projets à cet égard, il ajouta : « C'est pour cela que j'ai dit distinctement : que l'exercice de la loi fondamentale était restreint aux seules provinces du Nord restées fidèles, et que j'ai fait gouverner et administrer par des généraux les deux provinces encore au pouvoir des troupes. » En effet, dans son discours d'ouverture des États-généraux (18 octobre 1830), le roi avait déclaré que sa sollicitude se bornerait désormais aux provinces septentrionales, qu'il renfermerait l'action de son gouvernement dans les provinces du Nord et dans le grand-duché de Luxembourg, et que l'armée occuperait Maëstricht, Venloo et Anvers. »

M. de Grovestins nous dépeint Guillaume devenu légitimiste, aspirant à une guerre universelle, et se berçant, à chaque événement nouveau, de l'espoir de voir éclater cette conflagration européenne, dont un des premiers effets, selon lui, devait être le rétablissement du royaume des Pays-Bas dans son intégrité primitive. L'insurrection de la Pologne, les troubles qui éclatent dans quelques États d'Allemagne, l'intervention de la France dans les affaires d'Italie,

Digitized by Google

le retour momentané des tories au pouvoir, les menées des orangistes en Belgique, celles des carlistes et des républicains en France, l'équipée de la duchesse de Berry, la lutte de don Miguel et de don Pédro, la guerre entre la Porte et le pacha d'Égypte, la question de la succession au trône espagnol, les prétentions de don Carlos, le rappel des envoyés des cours du Nord près de la cour de Madrid, tout devient aux yeux du roi Guillaume symptôme de bouleversement général, tout lui donne de l'espoir et lui fait illusion.

L'auteur paraît croire que, dans les premiers temps de la révolution belge, le cabinet des Tuileries donna au roi Guillaume le conseil d'abandonner le trône de la Belgique à son petit-fils. « On prétend, ajoute-t-il, que les cours du Nord proposèrent au roi Guillaume de céder ses droits au prince d'Orange, et que Guillaume répondit à cette proposition : *Je préférerais voir de Potter sur le trône.* Cette réponse est tout à fait dans le caractère de ce prince; et son refus de faire passer la couronne sur la tête de son petit-fils, lui donne un caractère de vérité. »

Une des principales causes du succès de la révolution belge, suivant M. de Grovestins, fut le défaut de sympathie et de confiance du roi dans ses relations avec son fils. Il fallait envoyer le prince d'Orange en Belgique avec des pleins pouvoirs pour faire face aux événements; mais le roi s'en défiait; et le prince qui voyait les événements grossir et se presser devant lui, ne pouvait prendre aucune initiative, dans un moment où il n'y avait pas une heure à perdre.

M. de Grovestins juge le roi Guillaume sans ménagement et en termes fort durs, bien que, comme il nous l'apprend, il ait, sur le conseil d'un de ses amis, chargé M. Buchon de revoir son écrit et de tempérer ce que la forme pouvait avoir de trop acerbe.

Voici comment il s'exprime dans une lettre écrite en 1840, et reproduite dans sa brochure :

« J'ai vu cet homme de trop près pour ne pas être pénétré combien son esprit est étroit, ses vues courtes, sa raison illogique, et son esprit superlativement retors, ennemi de toute espèce de franchise et de grandeur morale. C'est au point que celle d'autrui l'offusque, et qu'il ne veut avoir sous sa main que des esprits de la taille du sien. Son cœur n'est pas mauvais, mais l'âme est d'une trempe commune. Il a manqué sa vocation; il aurait dû être avoué ou avocat, de mauvaises causes bien entendu; car les sentiers tortueux de la chicane et de la ruse sont préférables, à ses yeux, au grand chemin de la loyauté et de la droiture en affaires. Tant qu'il régnera, rien ne pourra le faire renoncer à sa funeste manie de tripoter, car son règne n'a été qu'un misérable, qu'un odieux tripotage. »

Ailleurs l'auteur ajoute : « Les princes de la maison royale des Pays-Bas

Digitized by Google

sont mus par une aversion instinctive contre toute grandeur intellectuelle; ce sentiment est chez eux plus que de l'aversion, c'est une espèce de terreur. Aussi, ont-ils constamment eu soin de ne s'entourer que de nullités, bien sûrs que dans cette classe d'hommes on trouvera toujours des complaisants et des adorateurs serviles. C'est à l'aide de ce système dissolvant que ces princes ont fait, pendant un quart de siècle, une guerre sourde au gouvernement constitutionnel, pour établir sur ses ruines le bon plaisir du souverain. La maison d'Orange n'est malheureusement que trop bien parvenue à son but. L'ex-roi avait successivement éliminé de son conseil tout homme assez audacieux pour avoir une opinion résultant d'une conviction forte qui ne permet pas qu'on transige avec elle. Il ne lui fallait pas des hommes, mais des créatures; et Dieu sait s'il a été bien servi à cet égard. De là aussi en grande partie l'état de prostration et d'abaissement dans lequel se trouve le pays. Voilà ce que le peuple hollandais doit à une famille, dans laquelle on remarque malheureusement l'absence de plusieurs qualités royales et gouvernementales, mais qui pèche surtout par un défaut de logique et de droiture dans l'âme, défaut qui semble exclure aussi tout sens moral. A cet égard, ce qui s'est passé déjà pendant le règne de Guillaume II a suffisamment prouvé, que le règne du fils n'était que la doublure, la prolongation de celui du père. »

Nous sommes d'accord avec M. de Grovestins sur l'étroitesse d'esprit et le peu d'élévation du caractère de l'ancien roi. Il avait les défauts et les préjugés de son pays natal, sans posséder la droiture du caractère hollandais. Sa politique, envers les provinces méridionales de son royaume, fut d'une stupide imprévoyance. Il fut haineux et étroitement passionné envers les catholiques. Cette opinion, à la vérité, n'avait ni assez de vigueur ni assez d'hommes pour tenter une révolution; elle n'a pas fait celle de 1830, dont elle ne fut que l'auxiliaire. Mais, comme si ce n'était pas assez, le gouvernement semblait prendre à tâche de mettre toutes les classes, toutes les opinions indépendantes contre lui; on eût dit qu'il voulait faire détester à tous l'influence hollandaise qui chaque jour s'appesantissait de plus en plus. Il ne comprit jamais la position d'impartialité que la plus vulgaire prudence lui commandait de prendre entre les deux grandes divisions du pays. La Belgique était marquée à ses yeux du sceau de l'infériorité; il ne soupçonnait pas qu'elle pût se relever de l'état d'abattement où il l'avait trouvée à son avènement au trône; bien moins encore cette intelligence raide et rétrécie pouvait-elle reconnaître que la Hollande était en décadence et la Belgique en progrès, que, le temps agissant sur elles en sens opposé, la plus faible en apparence aurait bientôt atteint le niveau de l'autre et finirait par la dépasser. L'histoire, sous ce rapport, nous le pensons, ne sera guère plus favorable au roi Guillaume que M. de

Digitized by Google

Grovestins. Comme lui aussi, elle flétrira dans un monarque qui avait un royaume à fonder, ces ignobles préoccupations de fortune personnelle, grâce auxquelles, à la fin de son règne, ses richesses s'étaient accrues dans la même proportion que son gouvernement avait obéré le trésor de l'État. Pour couronner l'œuvre, il fallait encore que son abdication, qui aurait pu avoir quelque caractère de grandeur, si elle avait précédé le traité de paix de 1839, ne fût plus, en quelque sorte, au moment où il s'y résolût, que la disparition d'un comptable qui se soustrait à la nécessité de rendre compte de sa gestion. Sur toutes ces circonstances de son règne, la mémoire du roi Guillaume a peu d'indulgence à espérer du jugement de la postérité. Mais peut-être est-il une époque de sa vie envers laquelle l'histoire se montrera moins inexorable que M. de Grovestins, c'est celle qui sépare les événements de 1830 du traité de 1839. Une catastrophe terrible avait frappé le vieux monarque; la moitié de ce beau royaume qu'il avait été appelé à fonder, sur lequel reposait tout l'avenir de sa dynastie, venait de lui échapper; sa couronne était brisée et ternie; quel roi, dans une position semblable, ayant une armée à sa disposition, s'est jamais résigné avant que la main de fer de la nécessité ne l'y ait contraint? L'esprit de l'homme reste-t-il impassible sous l'influence de pareils revers? Le désespoir n'a-t-il pas son aveuglement sinon légitime, au moins naturel et presque inévitable? Quelle royauté déchue ne s'est bercée des mêmes illusions, ne s'est montrée prête à courir les mêmes hasards, à consommer les mêmes sacrifices? Il y eut à cette époque, en Hollande, quelqu'un de plus coupable que le roi; ce fut tout le monde, les uns par l'appui qu'ils prêtaient à la politique royale, les autres par leur silence timide ou par leur molle et insignifiante opposition. Tous, dit-on, sont d'accord aujourd'hui pour proclamer que cette période a été ruineuse. Et que faisait-on quand il était tems encore d'en empêcher les tristes effets? Quelles voix puissantes se sont élevées pour défendre énergiquement les intérêts du pays contre l'entraînement du monarque malheureux? Dans quel pays où la tribune jouit de quelque liberté, événements semblables se sont-ils jamais accomplis, sans qu'au moins quelques hommes aient eu le facile courage d'une résistance éclatante, sans qu'au sein d'un parlement une opposition ait eu la force de se dessiner ouvertement et de donner quelque efficacité aux plaintes que chacun se contentait de murmurer tout bas? M. de Grovestins a raison de flétrir les États-Généraux de Hollande; par leur silence ou leur appui, ils ont encouragé toutes les grandes fautes du roi Guillaume. Avant 1830, la partie hollandaise des États-Généraux n'a jamais su comprendre la Belgique; son étroitesse d'intelligence et son humble docilité envers le pouvoir ont laissé le gouvernement s'égarer et sont les causes de la révolution. Après 1830, c'était à eux qui n'avaient pas vu la moitié d'un trône s'écrouler sous leurs pieds, à eux qui n'étaient pas frappés

Digitized by Google

dans l'avenir de leur dynastie et qui ne regrettaient pas la Belgique, à éclairer, à arrêter la politique du roi. M. de Grovestins nous apprend qu'immédiatement après que le comte Orloff fût venu engager le roi de la part du cabinet de Pétersbourg à adhérer au traité des vingt-quatre articles, la majorité de la deuxième chambre députa en secret M. Schimmelpenninck Vander Oye auprès du ministre des affaires étrangères pour le prier d'exposer verbalement au roi l'urgence des circonstances et le danger qu'il y avait à refuser les propositions. Là se borna la hardiesse de la chambre. Le ministre fit, de la part du roi et en secret aussi, les plus belles promesses au négociateur parlementaire; la chambre se contenta des promesses, attendit qu'il plut au monarque de les accomplir et lui vota chaque année les moyens de les fouler aux pieds. Au reste, si les États-Généraux étaient les plus coupables, puisqu'ils étaient chargés de veiller sur les intérêts du pays, ils avaient tout le monde pour complice. Car, après tout, renouvelée chaque année par tiers, la deuxième chambre était le produit du choix des États des provinces et ceux-ci eux-mêmes devaient leur mandat à d'autres électeurs. M. de Grovestins cite quelques hommes notables qui furent toujours les ennemis de ce qu'on a appelé le *système de persévérance*, et ils n'étaient pas isolés, dit-il. Mais quels grands efforts ces hommes même ont-ils faits pour le succès de l'opinion? Est-ce en boudant ou en murmurant leur opposition à l'oreille qu'ils pouvaient espérer d'arrêter le pouvoir dans la voie où ils le voyaient se perdre? Peut-on croire que la Hollande soit descendue si bas, que si quelques voix considérées avaient hautement et énergiquement proclamé la vérité sur la situation des choses, une partie du pays ne leur eût pas prêté cet appui moral qui était le seul moyen de succès? Nous ignorons ce que M. de Grovestins lui-même a fait depuis 1830, pour les opinions qu'il défend aujourd'hui, mais ses réflexions sur la politique suivie par le gouvernement hollandais depuis la révolution belge et sa lettre au roi Guillaume datée de décembre 1838 qui s'y trouve jointe, eussent été plus utiles et nous inspireraient une sympathie plus entière, si elles avaient été publiées quelques dix ans plus tôt.

La partie de la brochure dans laquelle l'auteur se préoccupe de l'avenir de la Hollande n'est pas celle qui offre le moins d'intérêt.

L'auteur regarde comme tout à fait insuffisantes les modifications introduites dans la loi fondamentale en 1840; la responsabilité ministérielle telle qu'elle y a été introduite est illusoire, sous le point de vue politique; elle est individuelle, il n'y a pas de solidarité entre les divers membres du ministère. de sorte qu'il n'y a pas de politique du ministère et par conséquent pas de vraie responsabilité politique. Il y a des *ministres* responsables, mais pas de *ministère* responsable. Le roi n'a pas voulu qu'on adoptât le principe d'un ministère responsable, et d'un autre côté, la chambre n'eût sans doute pas con-

Digitized by Google

senti au droit de dissolution, qui en est le corollaire, de peur de se suicider. L'intérêt général, dit M. Grovestins, fut sacrifié d'une part, à l'intérêt du roi, et de l'autre à celui des membres des États-Généraux qui craignaient de perdre leurs places. Aussi dès le lendemain, la voix publique proclamait l'insuffisance de la révision et en demandait une nouvelle. Les réformes que désirent aujourd'hui ceux qui pensent encore qu'un changement dans les institutions suffira pour relever les destinées de la Hollande, sont les suivantes : Un système électoral fondé sur des bases nouvelles ; établissement d'un ministère homogène, avec une responsabilité, non plus individuelle, mais embrassant le cabinet tout entier ; inviolabilité de la personne royale et droit de dissolution ; simplification de l'administration là où elle est trop compliquée ; barrières opposées à l'esprit provincial et en même temps extension de l'indépendance des administrations communales. Ces réformes dans l'opinion de l'auteur auraient eu une influence plus grande et plus heureuse sur la marche des affaires, si elles avaient coïncidé avec l'avènement de Guillaume II. Trois années se sont écoulées, et dans les circonstances où se trouve la Hollande, trois années sont des siècles. D'ailleurs, il est peu probable que ces changements soient jamais accueillis par le roi. L'auteur semble avoir le pressentiment que pour vaincre les difficultés où il se trouve, le gouvernement hollandais en viendra un jour, comme en 1786, à avoir recours à une intervention prussienne. Il appelle l'attention de la France sur ce danger, car il croit que si cet événement se réalisait, l'empereur Nicolas ne se ferait pas faute de conseiller à son beau frère d'en finir avec le gouvernement représentatif. La France a un grand intérêt à conserver la Hollande dans les rangs des États constitutionnels et à ne pas la voir grossir le nombre des ennemis de cette forme de gouvernement.

Mais une révision des institutions constitutionnelles peut-elle sauver encore l'avenir de la Hollande ? Les réflexions de M. de Grovestins prennent ici un tel caractère de gravité, que nous croyons devoir les reproduire avec quelqu'étendue.

» J'ai toujours considéré dit-il, , la réunion des anciennes Provinces Unies et de la Belgique sous le même sceptre comme une combinaison politique sage ; malheureusement l'exécution de cette pensée de haute politique européenne a été confiée à des mains inhabiles. Après quinze années de tiraillements et de querelles entre les Belges et les Hollandais, la séparation eut lieu d'une manière violente, et je crois que, lorsque deux peuples se séparent avec ce degré d'animosité mutuelle, il ne faut plus songer à un rapprochement amical. Il n'y aurait que la conquête qui pourrait rendre au roi des Pays-Bas ce qu'il a perdu ; mais je ne crois pas que la Hollande soit de force à aller conquérir la Belgique, bien que l'on ait

Digitized by Google

fait accroire aux Hollandais, après les événements de 1830, que cela serait fort praticable, et qu'à cette occasion on leur ait fait entrevoir, probablement dans le but d'exciter leur zèle, la Belgique reconquise par leurs efforts, comme un autre pays de *la généralité*, qui serait exploité au profit de la Hollande. Ce qui s'est passé depuis sept ans nous a démontré tout ce que ces beaux projets avaient de chimérique.....

» Je sais que dans le système actuel de la politique européenne il faut être puissant avant tout pour avoir voix au chapitre, et que tout ce qui est petit et faible n'est là que pour recevoir l'impulsion des grandes cours.....

» Le seul moyen de sortir de cet état de nullité serait d'agrandir le royaume des Pays-Bas sur sa frontière orientale, soit aux dépens de la Prusse, soit aux dépens du Hanovre. Ceci, dans tous les cas, ne pourrait se faire que par suite d'une guerre générale, et à l'aide de bons et solides alliés qui missent le roi des Pays-Bas à même de dépouiller la Prusse d'une partie de ses provinces rhénanes, ou le roi de Hanovre de cette portion de territoire qui s'étend jusqu'au Weser. Dans la supposition qu'on en vienne un jour là, je crois que l'hypothèse de l'agrandissement aux dépens du Hanovre serait préférable à la première; car le même obstacle qui a fait échouer, en grande partie, la réunion entre la Belgique et la Hollande, la question religieuse, pourrait se reproduire entre les populations catholiques des anciens évêchés de Munster et de Cologne, qui s'accommoderaient probablement tout aussi peu de leur réunion à la Hollande protestante, que celle-ci serait disposée à se montrer accommodante à l'égard des catholiques de ces contrées.

» Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas la Prusse qui facilitera au gouvernement des Pays-Bas la conquête d'une portion du Hanovre. Aussi longtemps que la Prusse ne sera point de force à réunir le Hanovre à sa domination, le cabinet de Berlin sera vivement intéressé à le maintenir dans l'état actuel, dans l'espoir d'en faire sa proie plus tard. Ce ne pourrait donc être que la France et l'Angleterre qui se prêtassent à mettre le roi des Pays-Bas en possession du territoire qui s'étend jusqu'au Weser, ou au delà de ce fleuve....

» Dans la guerre de quatre-vingts ans, qui, à tout prendre, fut conduite avec tant d'avantage contre les deux branches de la maison d'Autriche, pourquoi la république des Provinces Unies ne chercha-t-elle point à faire des conquêtes qui étendissent son territoire? Pourquoi, au contraire, tous ses soins furent-ils dirigés à en faire de lointaines, soit dans les Indes orientales, soit dans le Nouveau-Monde? C'est que le gouvernement des Provinces-Unies avait la conviction que des conquêtes, qui tendaient à agrandir le territoire de la république sur le continent européen, étaient contraires à son intérêt, soit comme pays exclusivement marchand, soit comme État exclusivement pro-

Digitized by Google

testant. Nul doute que, si les États-Généraux l'eussent voulu, la république eût pu s'agrandir sur la frontière du midi, et qu'une partie de la Belgique eût pu leur échoir en partage. Mais leur intérêt ne les portait point à s'adjoindre un pays catholique, et le commerce de la Hollande trouvait bien plus d'avantage à voir Anvers entre les mains des Espagnols, sauf à interdire tout commerce à cette ville, que de se l'approprier, au risque d'en faire une rivale dangereuse pour Amsterdam et Rotterdam. Les mêmes motifs, c'est-à-dire la même jalousie commerciale, ont probablement empêché la république d'étendre sa domination vers le nord de l'Allemagne; là, on rencontrait Emden d'abord, puis Brême, qui auraient pu attirer vers elles une partie du commerce de la province de Hollande. Jalousie commerciale d'une part, crainte de voir diminuer la prépondérance politique et religieuse du calvinisme de l'autre, tels furent les deux mobiles qui firent préférer aux États-Généraux de se resserrer dans les limites étroites des sept provinces, plutôt que d'étendre le territoire de la république, dans la crainte de rencontrer des rivaux, soit commerciaux, soit religieux, dans ceux qu'ils auraient pu admettre dans leur société politique...

» Si les institutions politiques et la souveraineté ont subi des changements extraordinaires, l'esprit des populations s'est, pour ainsi dire, conservé in tact; on y remarque encore le type primitif, et le Hollandais est toujours jaloux et de son commerce et de sa foi protestante. Tout agrandissement de territoire qui aurait pour résultat de porter atteinte à ces deux points capitaux (et je ne vois point qu'il puisse en être autrement) sera toujours vu de mauvais œil en Hollande....

» Il ne s'agit point ici de ce qui serait raisonnable, de ce qui serait sage; il s'agit ici d'un fait existant, d'une opinion dominante en Hollande, et qui, tant qu'elle subsistera, rendra toute espèce d'agrandissement de territoire un sujet perpétuel de disputes entre les populations des anciennes Provinces-Unies et les populations qu'on pourrait leur adjoindre.

» Il faudrait donc commencer par y changer les hommes et les idées; il faudrait faire entendre aux Hollandais que, tout étant changé autour d'eux, ils doivent nécessairement se modifier aussi sur certains points, et que, vouloir se traîner dans cette vieille ornière, c'est se traîner vers une perte que je crois être inévitable, bien qu'elle puisse ne pas être encore aussi prochaine.

» Connaissez-vous l'histoire de la ville de Staveren en Frise? Cette ville était, au moyen-âge, une ville anséatique considérable; Amsterdam n'était alors que bien peu de chose. Staveren déchut graduellement de sa prospérité ancienne; bref, elle était réduite, il y a quelques années, à un tel état de décadence et de misère, qu'il fut question de la rayer du nombre des villes

Digitized by Google

de la province, et de décider qu'elle ne serait plus considérée que comme un bourg ou un village. Je crains bien que l'histoire de la ville que je viens de vous citer ne devienne un jour applicable à Amsterdam. Je ne le verrai point; mais il est très-possible que nos arrière-neveux le voient; car la grande prospérité d'Amsterdam ne date que de l'époque de la ruine du commerce d'Anvers, et les temps sont passés où la Hollande était en état d'imposer, comme condition *sine quâ non*, la clôture de l'Escaut à ses voisins, et de frapper de stérilité un fleuve que la Providence semblait n'avoir créé que pour être une source féconde de richesse et de prospérité pour les contrées qu'il traverse. L'histoire ne nous apprend-elle pas que, sous la domination des princes de la maison de Bourgogne et sous celle des premiers souverains de la maison d'Autriche, le commerce principal des Pays-Bas avait fixé son siége à Anvers et à Dordrecht, et qu'il fallut une révolution, suivie d'une guerre de quatre-vingts ans avec l'Espagne, pour porter Amsterdam, malgré les inconvénients de sa position, au point de splendeur commerciale qu'elle atteignit dans le courant du XVIIe siècle...

» Voyez ce que les Provinces-Unies étaient encore, en 1713, à l'époque de la paix d'Utrecht, et ce qui restait de cette splendeur en 1813. En 1713, la république avait toutes ses colonies; elle avait une force navale considérable, un commerce étendu, et son crédit était solidement établi, bien que sa dette publique fût une lourde charge pour l'État. Que restait-il de tous ces avantages en 1813? Les Provinces-Unies avaient perdu, à peu de chose près, toutes leurs colonies; leur marine était, pour ainsi dire, anéantie; au lieu de crédit, on venait d'avoir une banqueroute, et le commerce, s'il n'avait pas entièrement abandonné ces contrées, s'était ouvert de nouveaux débouchés; car l'Europe entière s'était lancée dans une carrière dont le monopole avait été, pendant un temps, entre les mains des Hollandais. Et cependant les Hollandais de 1813 s'imaginaient bonnement être encore ce qu'avaient été leurs pères; ils rêvaient le retour de cette ancienne prospérité commerciale, et comptaient voir revivre le bon temps d'autrefois!

» Je doute que les vingt-cinq années qui se sont écoulées de 1813 à 1838 aient amélioré la situation de ce pays; je crois, au contraire, que nous pourrions bien donner le triste spectacle d'une seconde banqueroute d'ici à peu d'années. Deux banqueroutes successives, et cela dans l'espace de moins d'un demi-siècle, vous conviendrez que la chose serait effrayante, et ne prouverait point en faveur de la sagesse du gouvernement. Si tant est que nos colonies rapportent un bénéfice réel à la mère-patrie, toujours est-il que nous ne les possédons qu'à titre précaire et sous le bon plaisir de l'Angleterre, qui nous en déposséderа quand bon lui semblera. Notre force navale est réduite à bien peu de chose. Bref, nous sommes, à l'époque actuelle, l'ombre pâle et faible de ce que nous étions il y a un siècle....'

Digitized by Google

» L'action de la royauté, bien que puissante en Hollande à beaucoup d'autres égards, est dominée par l'esprit marchand et l'esprit calviniste. Nous en avons vu la preuve pendant la réunion avec la Belgique. Le Hollandais imputait à crime au roi Guillaume la prospérité toujours croissante d'Anvers et la décadence qui commençait à se faire sentir pour Amsterdam. Le roi Guillaume était représenté comme une espèce d'apostat par les fervents calvinistes, parce qu'il régnait sur des provinces catholiques et qu'il allait le dimanche au spectacle à Bruxelles. J'ai entendu toutes ces exagérations, mais malheureusement je n'ai pu m'en émerveiller ; j'eusse été bien plus étonné d'entendre un langage plus raisonnable. Le gouvernement pourra mettre la main sur tout impunément en Hollande, et il n'a que trop prouvé qu'il osait et pouvait le faire ; mais l'arche sainte, l'égoïsme mercantile et le rigorisme puritain, seront des obstacles qu'il ne surmontera jamais, et qui pourraient entraîner sa perte s'il se croyait assez fort pour les braver. Il doit le subir, ce joug ; il y a déjà sacrifié, bon gré mal gré, la Belgique : c'est tout dire ; car, sous l'empire de ces deux puissances inexorables, esprit marchand et esprit protestant, il a été obligé de marcher dans une voie qui a amené pour lui la perte de la Belgique. S'il y persévère, ces idées erronées deviendront le germe mortel qui, en se développant, anéantira le peuple hollandais et son gouvernement. De quel genre sera la mort de ce peuple ? Je l'ignore. Finira-t-il, de guerre lasse, par se jeter entre les bras d'une puissance qui puisse lui communiquer une nouvelle vie et une nouvelle existence politique ! Sera-ce la conquête qui mettra un terme à ce qui existe aujourd'hui ? La réponse à ces questions repose encore dans les secrets de la Providence. Nous n'assisterons probablement point à la fin du drame, et je m'en félicite ; mais je crois qu'il est dans la force des choses que, tôt ou tard, la Hollande fasse partie d'une plus grande nation. Nous avons vu disparaître, de nos jours, beaucoup de petits états pour aller s'absorber dans des États plus considérables ; ceux qui viendront après nous, verront peut-être, à leur tour, la Hollande payer le tribut de la faiblesse et de la décrépitude à la force et à la jeunesse d'un nouvel état.

» Il y a deux siècles, le nombre des petites puissances était si grand en Europe, que leur masse réunie formait une force assez considérable pour pouvoir entrer en ligne de compte dans la politique générale. A cette époque, les grandes puissances croyaient quelquefois qu'il y allait de leur intérêt de courtiser un évêque de Munster, un Landgrave de Hesse, etc. Les efforts mis en jeu, et par Louis XIV et par Guillaume III, pour captiver l'amitié de tous ces petits princes et pour les rallier à leur cause, est un fait historique connu. L'Empire seul comptait alors, outre les électeurs, un nombre infini de petits États indépendants.

» La chute de l'ancien Empire et la Confédération du Rhin mirent une

Digitized by Google

fin à cet état de choses. Le congrès de Vienne a sanctionné ce système de suppression, et les petites puissances qui ont résisté à l'orage ne sont pas en assez grand nombre pour pouvoir, en se réunissant, opposer une résistance sérieuse à leurs puissants voisins. Si on laisse subsister ces infiniment petits, c'est par grâce et faveur spéciale; mais à la première guerre générale, je ne doute point que les grandes puissances ne fassent une nouvelle main-basse sur les petites, et gare alors aux petits États qui seront enclavés dans les grands ou trop voisins d'eux. Chacun tâchera de s'adjuger la part qui lui conviendra le mieux pour s'étendre ou s'arrondir, et le prétexte sera le maintien de l'équilibre entre les grandes puissances; de manière que, si l'une s'agrandit, les autres voudront en faire autant, pour ne point diminuer en force relative..... »

» L'esprit du siècle tend évidemment vers l'établissement de grandes sociétés politiques. Une paix prolongée peut, à la vérité, maintenir encore pendant un fort long temps l'état actuel des choses. Mais il arrivera tôt ou tard un instant où cette paix sera rompue, soit par l'ambition d'un peuple, soit par celle d'un homme. Il ne faut pour cela qu'un autre Frédéric II, ou un autre Napoléon; et ce moment sera probablement celui de la chute de ce qui est faible et petit en Europe.

» Quant à moi, je ne serais point éloigné de croire que, dans un siècle et demi, l'Europe sera partagée entre quelques grandes nationalités, telles que l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, la Russie, la Scandinavie, la Prusse, la Pologne, la France; et un empire ou royaume d'Allemagne, non l'ancien saint Empire reconstitué, mais un État composé de toutes les petites puissances qui bordent la mer du Nord et le Rhin, et qui réunies formeraient une grande puissance intermédiaire entre la France d'une part, et la Prusse et l'Autriche de l'autre.

» Certes, le souverain de ce magnifique empire tiendrait entre ses mains la balance politique du continent.

» Nous sommes d'origine germanique; nos mœurs et nos usages ont des rapports avec ceux de toutes ces populations allemandes. Je ne vois point que nous serions fort à plaindre de faire partie intégrante d'une aussi belle puissance, dans le sein de laquelle viendraient se confondre Hambourg et Anvers, Cologne, Francfort, Manheim, Trèves, Stuttgard, Carlsruhe, et même au besoin la Suisse allemande.

» Quant à moi, je donnerai fort les mains à ce projet, et je ne regretterai point, à ce prix, une nationalité qui est devenue un pénible fardeau; il en est d'ailleurs des peuples comme des anciennes familles, il est préférable de les voir s'éteindre avec le reflet de leur gloire historique, que de les voir traîner péniblement une existence obscure qui fait un contraste fâcheux avec les glorieuses époques de leur grandeur passée. »

Digitized by Google

Ce sont de tristes paroles que nous venons de transcrire. Cette Hollande, si glorieuse, si brillante au 17e siècle, qui, il y a cent ans à peine, pesait dans la balance politique comme un des plus puissants États du monde civilisé, la voilà descendue à ce degré de décadence, qu'un de ses enfants, et peut-être un de ses esprits les plus distingués, non content de prédire la fin de sa nationalité, ne craint pas d'écrire qu'il en a fait son deuil et qu'il donnerait les mains à l'extinction du nom hollandais ! Quel déplorable symptôme ! La catastrophe finale peut n'être pas celle que M. de Grovestins prévoit, elle peut être bien plus éloignée qu'il ne semble le croire, car les peuples meurent lentement, ils peuvent faire des haltes séculaires sur la pente fatale qui les entraîne ; mais en connaît-on qui l'aient remontée ? C'est cette différence de vitalité et d'avenir entre la Belgique et la Hollande, qui nous a toujours paru le malheur de leur union et nous empêchera de jamais la regretter. La sève monte en Belgique, elle descend en Hollande ; l'une s'anime et se développe, l'autre se glace et se retire sur elle-même ; l'une regarde l'avenir avec de jeunes et fécondes espérances, l'autre ne peut détacher les yeux d'un passé qui ne lui inspire que les tristes et impuissants regrets de la vieillesse. Ce corps d'où la chaleur vitale s'échappe, auquel la Belgique était liée, eût toujours été une entrave à son véritable développement, car elle n'était pas assez puissante pour l'entraîner dans ses voies et l'animer de sa propre vie ; c'est bien assez d'avoir elle-même dans son sein quelques localités où l'influence de ses destinées nouvelles doit triompher des traditions que laisse après elle une antique splendeur suivie de longs revers.

Ainsi donc, l'une comme l'autre, la Hollande et l'Espagne, ces deux grands débris du royaume de Charles-Quint, le pays du Taciturne comme celui de Philippe II, la république comme la monarchie absolue, le calvinisme comme le catholicisme romain, le libre examen comme l'inquisition, la race méridionale comme l'homme du Nord, ont marché, par des voies différentes, vers un même épuisement. Ne serait-ce point que l'une comme l'autre portent la peine d'avoir exagéré pendant quelque tems les proportions de leur rôle dans le monde, et que lorsque les peuples se réveillent de ces décevantes illusions, l'éclat passager d'un passé qui ne peut plus revivre ternit l'avenir à leurs yeux ? ils n'ont plus de foi dans leur destinée réelle, et ne se sentent plus au cœur le courage de recommencer un progrès plus lent, mais plus durable.

Si la Hollande devait disparaître un jour du rang des nations, comme le prévoit M. de Grovestins, là peut être serait l'explication de ce triste dénouement. Il faudrait l'attribuer, dans tous les cas, à l'affaissement moral de ce peuple, quelles qu'en soient les causes, mais non à sa faiblesse numérique. Nous croyons que l'auteur se trompe gravement, quand il enveloppe dans le même arrêt l'avenir de tous les États de second ordre. Nos espérances et nos

Digitized by Google

convictions ont sous ce rapport un caractère tout opposé. A nos yeux, le tems doit être moins favorable aux grandes nationalités qu'aux petites, en ce sens qu'il tendra plus à disjoindre les grands États qu'à agglomérer les autres. La force de cohésion des grands États, ce sont en réalité les grandes guerres et le pouvoir absolu, les grandes guerres qui réunissent les populations nombreuses dans le sentiment d'un commun danger et d'une ambition commune, le pouvoir absolu qui en comprimant les peuples empêche la diversité de leurs caractères et de leurs besoins de se faire jour. Or, qui peut douter que l'avenir ne réserve moins de grandes guerres et moins de pouvoir absolu à l'Europe, que ce passé dont sa constitution actuelle est issue? La paix et la liberté sont la sauve-garde de l'indépendance des petites nations; la paix et la liberté sont à la longue un écueil pour l'unité des grandes. Pendant les vingt-neuf années de paix dont elle vient de jouir, l'Europe n'a-t-elle pas vu déjà les États se disjoindre bien plus que s'agrandir? La Belgique s'est séparée de la Hollande, la Grèce de la Turquie, la Pologne de la Russie; la Pologne seule a échoué dans ses efforts, mais n'est-ce pas à l'aide du pouvoir absolu que la Russie la contient, et cette fusion factice est-elle bien durable? A-t-elle beaucoup augmenté la cohésion des divers éléments de l'empire russe? La paix a-t-elle resserré les liens des États de l'empereur d'Autriche, ceux qui unissent l'Irlande à l'Angleterre, les provinces rhénanes et le duché de Posen à la Prusse. Cinq grands États, il est vrai, règlent aujourd'hui les destinées du monde, à la condition cependant d'entrer quelque fois en composition avec de moindres puissances, à la condition surtout d'être les instruments de ces vœux de paix que tous les peuples les plus civilisés, petits et grands, font aujourd'hui. Mais cette prédominance exclusive des cinq plus puissants États de l'Europe qui semble avoir abaissé l'influence de tous les autres, n'est-elle pas née elle-même des grandes guerres de la révolution et de l'empire où les plus faibles ont dû naturellement se grouper sous l'aile des plus forts et accroître ainsi leur supériorité. Ce qui maintient aujourd'hui cette oligarchie, c'est le souvenir des dernières guerres et la crainte de leur retour. Les petits États de l'Allemagne sont aux pieds de l'Autriche et de la Prusse, parce que l'Autriche et la Prusse les ont délivrés de la domination française; parce que ces deux puissances seraient encore l'égide de l'Allemagne contre la France ou contre la Russie. Cette influence des souvenirs et des craintes de la guerre peut se maintenir pendant quelque temps, des circonstances accidentelles pourraient même lui donner temporairement une nouvelle force, mais s'il est vrai, que bien que nous ne soyons pas arrivés à la paix perpétuelle, la paix tend cependant de plus en plus à devenir la règle et la guerre l'exception, le temps doit infailliblement l'affaiblir un jour. Plus la sécurité s'affermira, plus les petits Etats allemands pèseront dans la balance de la confédération germa-

Digitized by Google

nique, plus les cinq puissances prédominantes devront compter avec les autres et auront de peine à les exclure des affaires de l'Europe. Sous l'influence de la paix, les conférences de la haute diplomatie européenne ne peuvent manquer de s'élargir de plus en plus, et les États d'un ordre secondaire y seront plus directement représentés un jour, qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il en sera vraisemblablement sous ce rapport de la direction des rapports extérieurs des nations, comme il en a été de leur gouvernement intérieur. Le pouvoir d'un seul a été réduit à faire une part d'abord à l'influence des plus puissants; puis peu à peu à celle des faibles. C'est la succession naturelle du pouvoir absolu, de l'influence aristocratique et de celle de la démocratie. Depuis que des rapports réguliers et nombreux se sont établis entre les diverses parties de l'Europe civilisée, qu'elle a formé, pour ainsi dire, un tout, une société unique, on a vu pendant plusieurs siècles l'État le plus puissant tendre à dominer l'Europe entière. C'est en quelque sorte le premier âge, l'âge monarchique de la diplomatie, dont Charles Quint, Louis XIV et Napoléon sont les grandes figures. Nous paraissons en être arrivés aujourd'hui à cette seconde phase des relations internationales, où à la prédominance du plus fort succède celle des plus forts, c'est en quelque sorte l'influence aristocratique qui se substitue à la monarchie absolue. Mais le progrès ne s'arrêtera pas là. De même qu'il a suffi du concert des plus puissants pour résister à la domination exclusive d'un seul, il suffira du concert d'une partie des plus faibles pour conquérir leur part d'influence et d'action. Il faudrait que les cinq puissances directrices fussent bien habiles et servies constamment par des circonstances bien heureuses pour que les États d'un ordre inférieur n'eussent un jour, au besoin, leur Guillaume III ou leur Pitt. Nous croyons au progrès des confédérations bien plus qu'à l'extension des grands États; or, les confédérations sont en définitive l'arme à l'aide de laquelle les faibles arrêtent ou même dominent les forts.

Comme M. de Grovestins, nous parlons ici de résultats stables et d'un avenir éloigné. Il n'y a rien d'impossible sans doute à ce que dans une guerre plus ou moins prochaine, quelque nationalité d'ordre secondaire fasse naufrage au profit d'un vainqueur puissant. Mais la conquête de celui-ci serait-elle durable? L'avenir la sanctionnerait-il? Voilà ce que nous ne croyons pas, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de l'absorption de quelque peuple qui a fait son temps et dont la vie s'est déjà retirée. Personne ne peut répondre que ces pays méridionaux de l'Europe dont le déclin est si visible, la Turquie, l'Italie, l'Espagne même, si elle use dans une longue anarchie ce qui lui reste de ressort national, ne soient destinées à subir un jour la domination de quelque peuple plus jeune et plus vivace. Mais, à vitalité égale, et si l'on voit les choses dans leurs conséquences durables et lointaines, il y a plus de chances

Digitized by Google

pour les États secondaires de s'agrandir des dépouilles de ceux qui prédominent aujourd'hui que d'être définitivement absorbés par eux. Étendre les plus vastes États de l'Europe, ce ne serait que rendre le maintien de leur unité plus difficile et hâter l'époque du démembrement.

On parle aujourd'hui de nationalité italienne, de nationalité allemande, de nationalité slave. Ce sont là des rêves de liberté, des sentiments d'opposition bien plus qu'autre chose. La diversité de race peut être assez forte pour diviser; la communauté de race, en temps de paix et de liberté, n'est pas assez puissante pour maintenir à elle seule l'unité de gouvernement. L'Allemagne libre pourrait s'unir pour se défendre contre la France ou la Russie, mais, délivrée d'un danger imminent, elle ne resterait pas longtemps soumise à la même administration. Les populations slaves, soumises à l'Autriche, à la Prusse, à la Turquie, peuvent, à des degrés divers, tendre à se détacher des monarchies de race différente auxquelles elles sont soumises ; mais le lien qui les unirait dans une même communauté de gouvernement, elles et les populations slaves de Russie et de Pologne, serait à coup-sûr bien fragile et bien éphémère. Il y aurait quelque chose de plus définitif dans le démembrement de la Russie actuelle, événement auquel la paix, l'accroissement de sa population, l'extension de son industrie et de sa civilisation, et surtout ses progrès sur les bords de la mer Noire paraissent devoir infailliblement conduire cet empire tant redouté.

Si nous nous sommes livrés à ces réflexions, on sent bien que c'est parce que nous n'acceptons pas pour la Belgique les tristes destinées auxquelles les prévisions de M. de Grovestins condamnent tous les États secondaires. La Belgique n'est sans doute pas affermie au point de n'avoir plus rien à redouter du dehors. Une tempête pourrait l'emporter encore. Mais serait-ce sans espérance de renaître? serait-ce définitivement? Non, si avant de périr, elle a su mériter de vivre, si elle ne s'est pas manquée à elle-même. L'avenir définitif de la Belgique est bien dans ses propres mains. Malheureusement, il est vrai, depuis quelques années la direction de ses affaires est abandonnée à de déplorables influences. Tout ce qui fait le ressort d'un peuple, d'un jeune peuple surtout, l'enthousiasme national, la confiance dans ses destinées, le dévouement patriotique, les grands liens d'ensemble de la communauté, les vues d'avenir, ce qui fait battre le cœur d'une nation, ce qui lui ennoblit l'intelligence, ce qui constitue son âme et l'anime d'une seule vie, est méconnu, froissé, refoulé, mis au-dessous des intérêts les plus mesquins, les plus ignobles. Si l'on avait le dessein prémédité de faire avorter par un poison secret et lent le développement de la Belgique, il n'y aurait pas de meilleur moyen pour y parvenir que cet empoisonnement moral qu'elle subit. Heureusement, la moralité de la Belgique, qui a résisté à la dure épreuve de la domination étrangère, ne succombera pas tout entière sous cette épreuve plus triste peut-

Digitized by Google

être, mais moins durable. La paix nous laisse un peu de loisir, et le temps saura balayer et cette politique sans lendemain qui ne tient pas compte de lui, et les instruments éphémères qui l'exploitent, et les faiblesses qui l'ont laissée surgir. Si la Belgique aujourd'hui ne grandit pas à ses propres yeux, si elle souffre de l'atmosphère impure qu'on lui fait respirer, elle se forme aux leçons d'une expérience chèrement achetée, elle subsiste, elle dure. C'est quelque chose d'avoir traversé ces quatorze premières années de son existence, c'est beaucoup surtout aux yeux de l'étranger qui ne connaissait pas notre caractère et qui ignore nos misères du moment. La Belgique n'a besoin que de temps; qu'elle jouisse encore de quinze années de paix et de liberté, elle recouvrera celles qu'on lui a fait perdre, et ses racines seront assez profondes pour survivre à bien des orages.

Digitized by Google

NOTRE COMMERCE D'EXPORTATION DIMINUE-T-IL ?

Rien n'est plus facile que de se tromper sur la situation matérielle d'un pays, quand on se contente de s'en rapporter aux vagues impressions du public. Ce qui rend ce genre d'erreur si naturel, c'est que les industries en progrès n'élèvent jamais la voix avec la même énergie pour vanter leur prospérité, que celles qui souffrent pour se plaindre de leurs pertes. Le public est presque toujours sûr ainsi de connaître, sans se donner aucune peine, le mauvais côté de la situation ; mais pour en apprécier le côté favorable, il faut des recherches que tout le monde n'a pas le loisir de faire et dont chacun ne possède pas les éléments.

Ç'a été, dans ces derniers temps, une thèse presque généralement admise que notre commerce extérieur décline, que les marchés se resserrent de plus en plus autour de nous, que ce commerce est menacé de mort dans presque toutes ses branches importantes, et qu'il ne reste plus, pour le soustraire à une destinée si fatale, que la ressource des remèdes plus ou moins héroïques.

Nous croyons que cette impression du public a deux origines

Digitized by Google

principales: la première, c'est le désappointement amer qui a suivi le vertige des associations par lequel d'imprudents spéculateurs se sont laissé emporter il y a peu d'années. Ce mécompte, tout fatal qu'il soit dans ses conséquences, n'est pas le résultat de la décadence de notre commerce extérieur. Pour assurer le succès d'un certain nombre de ces entreprises extravagantes, il eût fallu que la Belgique pût envahir tout-à-coup à elle seule une grande partie des marchés de l'Europe; il eût fallu qu'elle pût décupler ou centupler par un coup de baguette ses exportations. La marche de son commerce extérieur pourrait ne pas réaliser des espérances aussi téméraires, sans que son déclin en fût la cause.

Une autre source des plaintes qui se sont élevées, c'est la crise grave et réelle que subit depuis quelque tems une ancienne et grande branche de production, l'industrie linière. Les maux qui pèsent sur l'industrie linière doivent nécessairement exercer leur influence sur notre commerce extérieur, puisque les toiles ont, pendant plusieurs années, formé à elles seules, plus du cinquième de l'exportation totale de nos produits. Les toiles de lin de toute espèce, que notre industrie a exportées pendant la période triennnale de 1834, 1835 et 1836 s'élevaient, pour ces trois années réunies, à 97 millions de francs. Dans la période triennale suivante, de 1837 à 1839, l'exportation est tombée à 91 millions. Enfin, dans les trois années de 1840 à 1842, elle n'a plus été que de 74 millions.

On conçoit toute la gravité d'un tel événement et ses tristes effets sur l'industrie de la filature du lin. Et néanmoins ce n'est pas le seul élément de crise pour cette dernière. L'ancienne filature s'est trouvée en présence d'un obstacle peut-être plus redoutable encore, une concurrence nouvelle dans la production à l'intérieur, l'établissement dans le pays des filatures à la mécanique, dont, pour l'année 1842, si peu de tems après leur naissance, la commission d'enquête sur l'industrie linière évaluait déjà la production à un quart de celle du pays tout entier. Cependant ce n'est pas l'exportation du fil même qui décroît; au contraire, il y a un progrès notable et rapide sous ce rapport. L'exportation du fil de lin, de chanvre et d'étoupes, pour les trois années réunies de 1834 à 1836, n'était que de 3 millions de francs; elle s'est élevée à 4 millions

Digitized by Google

dans la période triennale de 1837 à 1839, et à 8 millions dans celle de 1840 à 1842. Mais comme c'est probablement la filature à la mécanique qui joue le plus grand rôle dans cette exportation, elle diminue peu le désavantage de la position des fileurs à la main.

Ce n'était point assez encore de ce double élément de crise, la diminution de l'exportation des toiles et la lutte de la filature à la main contre la filature à la mécanique dans l'intérieur du pays. On avait cru que la troisième grande branche de cette industrie, la culture du lin n'avait rien à redouter de semblable au sort que subissent les tisserands et les fileurs. La culture du lin prenait un développement qu'on croyait assuré, auquel même on portait envie; on la croyait trop heureuse; il y a à peine deux ou trois ans, dans l'intérêt du commerce des toiles, on demandait que des droits nouveaux fussent imposés à la sortie du lin ; l'étranger ne pouvait, disait-on, s'en passer; la Belgique devait toujours l'emporter sur les autres pays pour la qualité du lin qu'elle produisait. Mais il est arrivé que la culture du lin s'est étendue à l'étranger; et la nôtre, dont les exportations avaient, pendant quelque tems, pris un assez grand essor pour suffire aux besoins des filatures à la mécanique établies dans d'autres pays, voit aujourd'hui ses débouchés se restreindre de plus en plus. Pendant les trois années de 1834 à 1836, l'exportation avait été de 25 millions de francs. Dans les trois années suivantes, elle est montée jusqu'à 42 milllons; mais dans la période triennale de 1840 à 1842, elle est retombée à 27 millions de francs. L'année 1838, elle avait été de 9 millions et demi de kilogrammes, et en 1842, année à laquelle s'arrêtent les documents statistiques publiés, elle n'a plus été que de 4 millions de kilogrammes. Ce n'est pas tout encore : en même tems que l'exportation a diminué, l'importation du lin étranger pour la fabrication intérieure, a pris une extension plus grande. Voici quel a été le progrès de l'importation du lin pour notre consommation intérieure pendant les trois périodes triennales : de 1834 à 1836, 1,300,000 kilogrammes,—de 1837 à 1839, 1,900,000 kilogrammes, — et de 1840 à 1842, 2,700,000 kilogrammes. Si cette progression devait continuer, il ne serait pas impossible qu'aux réclamations qu'on a si long-temps élevées à l'effet d'obtenir l'établissement d'un droit à la sortie du lin, succédassent un

Digitized by Google

jour des réclamations non moins vives en faveur d'un droit à l'entrée.

Il y a donc, dans l'industrie linière, une triple crise qui, à l'intérieur, atteint à la fois la production de la toile, celle du fil fabriqué à la main et celle du lin ; qui, dans notre commerce extérieur, a réduit d'un quart la plus considérable de nos exportations, celle des toiles, et de près du tiers celle du lin, devenu pendant quelques années, l'article le plus important de nos exportations après les toiles. De ce double chef, ainsi que nous l'avons vu, la période triennale de 1840 à 1842 présente sur la précédente une diminution de 33 millions, qui est bien loin d'être compensée par l'augmentation rapide de l'exportation du fil.

Telle est la situation défavorable de deux de nos grandes branches d'exportation, qui réunies formaient il y a quelques années les 30/100 de l'exportation totale de nos produits et en forment encore aujourd'hui les 24/100. Quelqu'affligeant que soit ce côté de l'état de notre commerce d'exportation, il ne constitue cependant pas la situation tout entière. Les autres branches subissent-elles un sort analogue, ou sont-elles au contraire en voie de progrès, et leur extension est-elle assez considérable pour établir dans le résultat général du commerce extérieur une espèce de compensation ? Voici les chiffres qui peuvent résoudre cette question :

EXPORTATION TOTALE DES PRODUITS BELGES.

De 1834 à 1836	(les trois années réunies)	401 millions de francs.
De 1837 à 1839	(id.). . . .	424 millions.
De 1840 à 1842	(id.)	435 millions.

Ainsi donc malgré toute l'influence qu'exerce sur la situation de notre commerce extérieur l'état actuel de nos exportations de toiles et de lin, cette situation en général ne décline pas, elle est même dans une voie ascendante : il y a donc un progrès remarquable dans l'exportation des produits autres que la toile et le lin. C'est ce que les chiffres suivants constatent avec évidence :

EXPORTATION DES PRODUITS BELGES AUTRES QUE LES TOILES ET LE LIN.

De 1834 à 1836	278 millions de fr.
De 1837 à 1839	290 millions.
De 1840 à 1842	334 millions.

Digitized by Google

Il y a là, on le voit, un développement continu et dont la proportion est très-remarquable surtout dans la dernière période, puisque l'augmentation a été de 44 millions sur 290.

On se demandera peut-être si ce n'est pas l'exportation des matières premières qui a pris cet accroissement, et si les objets fabriqués n'ont pas éprouvé en général un sort beaucoup moins favorable. Nous pouvons répondre à cette question que les produits fabriqués ont pris une grande part à la progression, puisque, dans l'avant-dernière période triennale (1837-1839), l'exportation de nos produits fabriqués, autres que les toiles, n'était que de 111 millions, et que dans la dernière (1840-1842), elle a été de 140 millions. Nous n'accordons du reste aucune importance ni même aucun sens à cette distinction qu'on a coutume d'établir entre l'exportation des matières premières et celle des fabricats. Nous ne comprenons pas pourquoi, à valeur égale, l'exportation de ceux-ci serait plus avantageuse que celle des autres. C'est, dit-on, parce que les fabricats ont occupé plus de bras et qu'en les achetant l'étranger rémunère plus de travail belge qu'en achetant nos matières premières. Cela peut être vrai, quand on parle d'un poids égal de marchandises de chacune de ces deux classes, mais complètement faux quand il s'agit d'une même valeur des unes et des autres. Pour choisir une des matières premières les plus grossières, le charbon, par exemple, une quantité de charbon valant un million de francs représente tout autant de main-d'œuvre qu'une même valeur de tissus de coton. Ce qui fait la valeur du charbon, c'est le travail qu'a coûté son extraction, celui qu'ont coûté et le creusement de la mine et les machines et matériaux nécessaires à son exploitation. On peut même dire qu'il y a réellement plus de travail national dans le charbon, car, dans la valeur du tissu de coton, il faut faire la part du prix de la matière première qui représente le travail de l'étranger.

On vient de voir quel a été, depuis neuf ans, le mouvement général de l'exportation de nos produits. Il ne sera pas sans intérêt d'en donner le détail pour chacun des produits dont l'exportation a le plus d'importance. Les quinze articles ci-dessous sont, avec les toiles et le lin, ceux de notre exportation qui atteignent aujourd'hui le chiffre le plus élevé.

Digitized by Google

	De 1834 à 1836.	De 1837 à 1839.	De 1840 à 1842.
Charbon de terre. . . .	31 millions de fr.	34 millions	42 millions
Draps et Casimirs. . . .	19	36	41
Sucres rafinés.	38	30	40
Tissus de coton. . . .	19	16	18
Verrerie et Cristallerie. . .	3	9	10
Bestiaux.	14	14	11
Machines et mécaniques. .	9	12	11
Chevaux et Poulains. . .	6	11	8
Fil de Lin, de Chanvre et d'étoupe	3	4	8
Zinc (Toutenague). . . .	1	5	7
Fonte de fer en gueuse. . .	2	2	7
Clous.	7	6	7
Armes.	9	7	6
Dentelles et Tulles. . . .	5	4	5
Tabac fabriqué.	2	2	4
Total des quinze articles.	168.	192	231

Ainsi, l'ensemble de ces quinze articles, qui tiennent avec les toiles et le lin, le premier rang dans nos exportations, a suivi une progression très favorable; puisque de la première à la seconde période triennale l'augmentation a été de 24 millions sur 168, et de la seconde à la troisième de 39 millions sur 192. Si l'exportation des armes, des bestiaux et des chevaux a fléchi, si les tissus de coton, les clous et les dentelles sont restés à peu près stationnaires, d'autres articles ont pris un développement remarquable; la houille, les draps, la verrerie, le fil, le zinc et le tabac qui dans la première période ne présentaient pris ensemble qu'un chiffre de 61 millions, se sont élevés dans la seconde période à 92 millions, et à 125 millions dans la troisième c'est-à-dire, que de la première à la troisième période l'exportation totale de ces six articles est plus que doublée.

Il reste maintenant à comparer entre elles nos relations avec les divers pays étrangers, et à reconnaître quels sont ceux où le mouvement de nos exportations a été progressif et ceux où il a retrogradé.

Digitized by Google

EXPORTATION DES PRODUITS BELGES.

	De 1834 à 1836.	De 1837 à 1839.	De 1840 à 1842.
France	210 millions de fr.	202 millions.	180 millions
Allemagne.	88	90	91
Pays Bas.	44	48	85
Angleterre.	35	49	34
Suède, Norwège, Danemark	1	1 1/2	3
Russie.	1 1/2	3 1/2	1
Autriche et pays méridionaux d'Europe. . .	6	11	18
Pays hors d'Europe. .	10	16	21

Il y a décroissance pour la Russie, la France et l'Angleterre. Pour la première, la réduction porte principalement sur les machines. Pour la France, le chiffre de la diminution répond à peu près exactement à celui de la diminution de nos exportations de toiles vers ce pays. En effet la diminution de l'exportation de nos produits de tout genre vers la France a, comme le montre le tableau ci-dessus, baissé de 8 millions dans la seconde période et de 22 millions dans la dernière ; or, l'exportation de nos toiles en France a été de 87 millions dans la première période, de 77 dans la seconde et de 55 dans la troisième ; elle a par conséquent subi une diminution de 10 millions dans la seconde période et de 22 millions dans la troisième. Pour l'Angleterre, le chiffre de la dernière période est inférieur de 15 millions à celui de la période précédente; la diminution doit être attribuée à celle de l'exportation du lin ; dans la période de 1837-1839, nous avions exporté pour 32 millions de lin en Angleterre, dans la période suivante ce chiffre a subi une diminution de 16 millions. Il est assez remarquable que l'importance, assez faible encore, des produits fabriqués que l'industrie belge envoie en Angleterre, s'est accrue de près de deux tiers dans la dernière période triennale ; de 3 1/2 millions, elle s'est élevée à 5 1/2 millions.

Pour tous les autres pays, où notre commerce de toile ou de lin ne joue pas un aussi grand rôle, nos exportations sont en voie de progrès. Pour la Hollande, la rapidité et l'extension de ce développement, depuis la paix, tient du merveillleux. Pour la Suède

Digitized by Google

et la Norwège, l'exportation est doublée dans le cours des trois périodes. Elle est triplée pour les pays méridionaux de l'Europe. c'est-à-dire principalement la Turquie, le Piémont et Naples [1] Enfin elle est doublée pour les pays hors d'Europe, c'est-à-dire, pour les deux Amériques, l'Égypte, Alger, Singapore, Java, Sumatra et les Philippines. Sans doute, considéré d'une manière absolue, le chiffre des exportations vers tous ces derniers pays est très-peu élevé encore. Mais il faut remarquer combien, à son point de départ, il était faible. La proportion de l'accroissement, qui est du double et du triple, est certainement un heureux symptôme. Les grandes relations lointaines ne s'établissent qu'à l'aide du tems, et dans cette carrière les premiers pas sont les plus pénibles. Faire connaître les produits belges sur les marchés lointains où ils sont ignorés, est plus difficile aujourd'hui qu'il ne le sera probablement plus tard d'en étendre la vente une fois qu'ils auront pu y être appréciés.

Si, en terminant, nous jetons un coup d'œil sur les importations, nous trouverons qu'elles témoignent elles-même de l'augmentation de la production de la Belgique. Les produits étrangers importés et mis en consommation en Belgique se sont élevés de 1837 à 1839 à 581 millions et de 1840 à 1842 à 649 millions. Dans ces chiffres, les matières premières destinées à l'industrie qui ne comptaient que pour 222 millions dans la première période se sont élevées à 258 dans la seconde, preuve certaine d'une augmentation dans la production industrielle du pays. Les produits que les tableaux du commerce réunissent sous la dénomination de denrées, tels que le café, le thé, le sucre, le vin, les épices etc., se sont élevés de 227 millions à 264 millions. Or, sans même faire entrer en ligne de compte la considération qu'une partie assez notable de ces produits tels que le sucre brut, les graines oléagineuses, le sel brut etc., pourraient encore à juste titre figurer parmi les matières premières de notre industrie, il est certain que l'extension de la consommation des produits de ce genre ne peut avoir lieu qu'à l'aide d'un accroissement de l'aisance générale. L'importation des

[1] C'est principalement par ses relations avec ces pays et avec les pays situés hors d'Europe que l'industrie drapière a donné un si heureux développement à ses exportations.

Digitized by Google

objets fabriqués n'a pas suivi cette même progression: elle avait atteint le chiffre de 134 millions dans la période triennale de 1837 à 1839 ; elle est descendue de 1840 à 1842 à celui de 126 millions. Ce fait à côté de l'augmentation considérable de l'importation des matières premières et des denrées qui ne permet pas de l'attribuer à une diminution de la consommation générale, prouverait que la fabrication intérieure s'est substituée dans la consommation du pays à une partie de la fabrication étrangère. Cependant il est juste, de ne pas oublier un fait dont nous n'avons pas tenu compte dans nos calculs antérieurs et qui devaient en rendre les résultats plus favorables pour toute la dernière période triennale, à savoir que la Belgique a perdu en 1839 deux demi-provinces. Mais, si on attribue à cette cause la diminution des importations des fabricats, il faut alors aussi regarder l'augmentation de l'importation des matières premières et des denrées, et l'augmentation des exportations, comme d'autant plus significatives ; ce qui se compense.

On ne peut du reste, juger de la situation complète des industries par leurs exportations seules, sans tenir compte de leurs débouchés intérieurs. Malheureusement, les documents statistiques ne constatent pas l'étendue de ceux-ci comme celle des débouchés extérieurs. Pour beaucoup d'industries, nous n'avons pas jusqu'aujourd'hui de meilleur moyen d'apprécier leur production que par l'importation des matières premières qu'elles emploient. On a vu dans un des tableaux ci-dessus que l'exportation des tissus de coton après avoir fléchi dans la période de 1837 à 1839, s'est relevée de 1840 à 1842, mais pas encore au point d'atteindre celle de 1834 à 1836. Les chiffres de l'importation du coton brut prouvent que ce n'est pas là toute la situation de l'industrie cotonnière, et que le marché intérieur n'a pas suivi pour elle les mêmes fluctuations que les marchés du dehors. En effet, la quantité de coton en laine importée et mise en consommation en Belgique a été de 15 millions de kilogrammes pour les trois années 1834 à 1836, de 17 millions de 1837 à 1839, et de 22 millions de 1840 à 1842; ce qui atteste que, prise dans son ensemble, la production de notre industrie cotonnière a suivi une progression ascendante et que le marché intérieur s'est beaucoup étendu pour elle.

Digitized by Google

En résumé, si notre important commerce de toiles a subi une grave et cruelle atteinte, si notre exportation de lin est retombée de la hauteur où elle s'était élevée dans les années 1836 à 1838, il est vrai de dire d'un autre côté que d'autres branches de notre commerce extérieur se sont assez développées, pour que, malgré des pertes si considérables, le chiffre total de l'exportation de nos produits soit en progrès. Nos relations avec la Hollande se sont prodigieusement accrues; nos rapports avec des pays lointains se sont multipliés. Pour un certain nombre d'industrie, le progrès du développement est lent, mais si elles ne s'élèvent pas encore bien haut, c'est qu'elles sont parties de très-bas. La proportion de l'accroissement est encourageante pour l'avenir. La Belgique n'est pas plus que d'autres nations à l'abri des crises qui pèsent durement, à certaines époques, sur de grandes industries, mais l'ensemble de sa situation n'a rien qui doive la décourager; son commerce extérieur suit une gradation qui ne doit pas l'impatienter; les développements hâtifs ne sont pas toujours les plus sûrs ni les plus durables. En commerce, comme en politique, la Belgique a besoin de tems; mais, d'une part comme de l'autre, elle a tout lieu d'espérer que le tems est pour elle et qu'elle peut avoir confiance en lui.

Digitized by Google

CHARLES DE LORRAINE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Après avoir gouverné et habité les Pays-Bas, pendant plus de trente ans, Charles de Lorraine y a laissé de beaux souvenirs et un nom populaire. Le fidèle lieutenant de Marie-Thérèse n'était pas né avec le génie d'un conquérant ou d'un réformateur : son esprit était plutôt sage qu'étendu, prudent qu'actif ; mais favorisé par de grands événements, stimulé par une cour éclairée, entouré de ministres capables, il s'est vu forcé en quelque sorte de s'illustrer tour-à-tour sur les champs de bataille et dans les conseils du gouvernement. En le considérant comme guerrier et comme administrateur, nous tâcherons de ne point trop l'isoler au milieu de ces événements et de ces hommes qui eurent une si grande influence sur ses destinées.

Charles-Alexandre, né à Lunéville, le 12 décembre 1712, était le douzième enfant issu du mariage de Léopold 1er, duc de Lorraine, avec Charlotte, fille de Philippe d'Orléans, frère unique de Louis XIV. Elevé par son père, Charles acquit une piété exemplaire quoique sans ostentation, une âme loyale, enfin toutes les qualités du parfait gentilhomme ; mais il n'alla jamais bien loin dans l'étude des belles-lettres. Léopold se plaisait d'ailleurs à instruire son fils plutôt par son exemple que par ses préceptes. En recouvrant la Lorraine par le traité de Ryswick (1697), Léopold avait trouvé un pays désolé et désert : il le repeupla et l'enrichit. La noblesse, réduite à la dernière misère, fut remise dans l'opulence par ses seuls bienfaits. Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruine, il la faisait rebâtir à ses dépens ; il payait les dettes de

Digitized by Google

ses nobles et mariait leurs filles. Les arts aussi obtenaient sa protection et produisaient une circulation nouvelle ; il allait même chercher des talents jusque dans les boutiques et dans les forêts, pour les mettre au jour et les encourager. « Je quitterais demain ma souveraineté, disait-il, si je ne pou-» vais faire du bien [1]. » Le futur gouverneur des Pays-Bas ne devait jamais oublier les leçons de son père.

Ce souverain bienfaisant mourut en 1729 : de son union avec Charlotte d'Orléans, il ne restait plus que deux fils [2], Charles-Alexandre et le duc François. Celui-ci, qui devait lui succéder en vertu de son droit d'aînesse, avait été élevé à la cour de l'empereur Charles VI, et il était même déjà regardé comme l'époux futur de l'archiduchesse Marie-Thérèse. Après avoir pris possession de son héritage, le duc François s'empressa de retourner à Vienne, laissant le gouvernement de la Lorraine à son frère qui sut bientôt gagner tous les cœurs par sa bonté.

Mais de nouvelles destinées attendaient les Lorrains ainsi que les descendants de Léopold. Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, et Frédéric-Auguste de Saxe se disputaient le trône de Pologne : le premier était appuyé par la France, l'Espagne et la Sardaigne ; le second par l'Autriche et la Russie. Déjà la guerre avait éclaté en Italie et en Allemagne, lorsque, par l'intervention du cardinal de Fleury et de Robert Walpole, un arrangement intervint entre toutes les puissances. Par le traité conclu le 31 décembre 1738, après des négociations qui durèrent cinq ans, le duc François-Étienne cédait les duchés de Lorraine et de Bar, et obtenait en échange le grand duché de Toscane ; Stanislas Leczinski, tout en conservant le titre de roi de Pologne, en abdiquait la couronne et recevait l'héritage de François de Lorraine, qui devait, après la mort du prince Polonais, être réuni à la France ; l'Autriche cédait à l'Espagne, et au profit de l'infant don Carlos, qui devenait roi sous le nom de Charles III, Naples, la Sicile, l'île d'Elbe ; enfin la Sardaigne entrait en jouissance de quelques cantons du Milanais. L'empereur Charles VI acquérait, à titre de compensation, les duchés de Parme et de Plaisance et obtenait de la France et de la Sardaigne la garantie de sa fameuse *Pragmatique-sanction*, à laquelle avaient déjà accédé l'Angleterre, la Hollande, la Russie, le Danemark et les États de l'Empire. Une des causes du retard que

[1] Voy. *Récit historique de la vie de S. A. le sérénissime duc Charles-Alexandre.* — Bruxelles, 1775.

[2] La mort avait cruellement réduit la nombreuse postérité de Léopold. En 1711, dans l'espace de quelques mois, trois de ses enfants lui furent enlevés par la petite vérole, qui fit tant de ravages au XVIIIe siècle dans les maisons souveraines.

Digitized by Google

souffrit la conclusion de ce traité (fort peu glorieux d'ailleurs pour la maison d'Autriche) fut la répugnance de François de Lorraine à se dépouiller de l'héritage de ses ancêtres. Pour vaincre cette résistance, il fallut que Bartenstein, qui dominait alors les conseils de l'empereur sous le titre de secrétaire du cabinet, se servit de la vive tendresse que François avait conçue pour Marie-Thérèse. « Monseigneur, disait Bartenstein au duc de Lorraine, point de cession, point d'archiduchesse [1]. » Le prince finit par céder et son mariage avec Marie-Thérèse fut célébré à Vienne, le 12 février 1736, en présence du prince Charles et des principaux seigneurs de la Lorraine [2]. On eût à regretter toutefois que cet heureux événement, par lequel les deux branches de l'ancienne maison d'Alsace se confondirent, fut attristé par la mort du prince Eugène de Savoie survenue au moment même où Charles VI allait entrer en guerre contre les Turcs.

Les descendants de Léopold de Lorraine, associés désormais aux destinées de la maison de Habsbourg, partagèrent les fatigues et les dangers de cette guerre fomentée par l'ambition de la Russie qui voulait créer un établissement sur la mer d'Azof. La campagne de 1737 ayant été désastreuse pour Charles VI, les fervents catholiques, alors très-influents à Vienne, imputèrent ces malheurs au généralissime, comte de Seckendorff, qui professait le luthéranisme ; cet officier fut non-seulement rappelé mais encore emprisonné, et le commandement de l'armée passa au duc François, qui jusque-là avait servi comme volontaire. Il obtint d'abord de beaux succès, de même que le prince Charles, son frère, qui eut la gloire de conquérir tous ses grades sur les champs de bataille. Parti comme colonel, il fut élevé au grade de général-major, puis créé lieutenant-général, après avoir versé son sang à Croska et sauvé l'armée tout entière dans le défilé de Mehadia. En résumé cependant le résultat de cette seconde campagne (1738) fût encore défavorable pour l'Autriche, et le duc François tomba en disgrâce comme son prédécesseur. D'autre part, en sa qualité d'étranger, il était vu de mauvais œil par la noblesse et par le peuple. Ce manque de popularité et le courroux de l'em-

[1] *Histoire de la maison d'Autriche* par W. Coxe, t. IV.

[2] Le duc François reçut une pension annuelle de trois millions cinq cent mille livres jusqu'à ce qu'il eût été mis en possession de la Toscane par la mort de Jean Gaston (dernier duc de la maison de Médicis) survenue le 29 juillet 1737. — Au reste, la Lorraine fut également heureuse sous Stanislas Leczinski, qui continua l'administration paternelle des derniers ducs. Il embellit ses villes, fit de Nancy une véritable capitale, abolit les servitudes, diminua les impôts, etc. Lorsqu'il mourut en 1766, âgé de 88 ans, la Lorraine fut définitivement réunie à la France.

Digitized by Google

pereur lui valurent une sorte d'exil; il alla, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse et avec son frère, prendre possession du grand-duché de Toscane. De nouveaux revers ayant accablé les armes autrichiennes pendant son absence, le mécontentement public s'accrut et devint très-alarmant; on répandit le bruit que Charles VI voulait donner sa seconde fille à l'électeur de Bavière et changer en faveur de ce prince l'ordre de succession. Les troupes bavaroises, au service de l'Autriche, passant alors par Vienne, furent admirablement accueillies; le peuple leur disait: « Allez, et à votre retour, » annoncez à votre maître qu'il sera le nôtre. » Quand les Turcs, après leur victoire de Grotzka, attaquèrent Belgrade, Charles VI eut une entrevue à Bergensdorf avec l'électeur de Bavière (1739); aussitôt on publia qu'il se proposait de conférer à ce prince le commandement de l'armée, ne trouvant d'autre moyen de prévenir la ruine de sa maison. La noblesse inférieure, hostile aux princes lorrains, désirait effectivement pour souverain l'électeur de Bavière qui était allemand et dont les habitudes et les principes étaient conformes aux siens. L'avenir des descendants de Léopold était donc gravement compromis; mais l'archiduchesse Marie-Thérèse et son époux surent déjouer toutes ces intrigues; ils exhortèrent le comte de Neuperg, chargé de négocier un accommodement avec les Turcs, de traiter à tout prix. Neuperg leur obéit et acheta la paix par la cession de Belgrade, de Szabatch et de la Servie. Délivré des inquiétudes mortelles que lui causait cette guerre, Charles VI se réconcilia bientôt avec les princes de Lorraine, et ce furent eux qui assistèrent à sa mort (20 octobre 1740). Avant de rendre le dernier soupir, il avait dit au prince Charles qu'il perdait un *bon ami*; il avait eu un entretien de deux heures, sans témoins, avec le duc de Toscane; et il avait chargé celui-ci d'avertir Marie-Thérèse, alors souffrante elle-même, qu'il pensait à elle et qu'il la bénissait à sa dernière heure.

Marie-Thérèse aurait dû succéder paisiblement à son père, en vertu de la pragmatique-sanction garantie par toutes les grandes puissances; mais dès qu'elle voulut prendre le sceptre, elle vit se tourner contre elle la Russie, la France, la Bavière, l'Espagne et la Saxe. Il est inutile de retracer ici tous les incidents de la lutte héroïque que la fille de Charles VI, appuyée par la Grande-Bretagne, soutint contre ses nombreux adversaires; il suffira de rappeler que le prince Charles, créé feld-maréchal en même temps que son frère devenait *co-régent* des États de l'impératrice, se montra au premier rang des défenseurs de Marie-Thérèse. En 1742, il arrache la Bohême aux maréchaux de Belle-Isle et de Broglie, qui la défendaient pour l'électeur de Bavière, devenu empereur sous le nom de Charles VII; l'année suivante, il apparaît dans

[1] *Histoire de la maison d'Autriche*, etc, tome IV.

Digitized by Google

la Bavière même, remporte une victoire complète sur les bords de l'Inn et contraint l'usurpateur de l'empire à se réfugier à Francfort.

Pour récompenser ces nouveaux services, Marie-Thérèse accorda au prince Charles la main de sa sœur Marie-Anne, et les nouveaux époux reçurent comme apanage le gouvernement-général des Pays-Bas autrichiens (janvier 1744). Ils succédaient à l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de l'empereur Charles VI [1], gouvernante qui ne s'était signalée que par son extrême dévotion et par son fanatisme pour tout ce qui se rattachait à l'étiquette. Les nouveaux représentants de l'autorité impériale arrivèrent à Bruxelles le 26 mars 1744 et descendirent à l'ancien *palais d'Orange* que Charles acheta de ses deniers. Malgré l'attitude hostile de la France et de la Prusse, il s'empressa de prendre possession du pays au nom de la fille de Charles VI. Le 20 avril, il procéda, dans les bailles de la *cour brûlée*, à Bruxelles, à l'inauguration de l'impératrice comme duchesse de Lothier, de Brabant et de Limbourg; le 27, il la fit reconnaître comme comtesse de Flandre à Gand; et des délégués recevaient en même temps le serment de fidélité des autres provinces.

Cependant les fêtes de l'inauguration furent bientôt interrompues. La France, qui n'avait agi jusqu'alors que comme simple auxiliaire, venait de déclarer, dans les formes, la guerre à l'Autriche et à la Grande-Bretagne; elle espérait consommer la ruine de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas. Mais à peine Louis XV eut-il envahi la Flandre que le prince Charles, qui avait pris le commandement de l'armée du Rhin, le força, par une diversion inattendue, d'interrompre sa conquête pour défendre les frontières de son propre royaume.

Le 2 juillet (1744) Charles, trompant le maréchal de Coigny, avait passé tout-à-coup le Rhin à Schreck, au-dessus de Philipsbourg, et à Weissenau, près de Mayence; puis s'emparant brusquement des lignes de Spire, de Gemersheim, de Lauterbourg et de Haguenau, il s'était établi au cœur de l'Alsace avec une armée de 60,000 hommes [2]. Ce fut Fréderic II qui empêcha le prince lorrain de pénétrer plus avant en France; il avait déjà fait sa paix avec Marie-Thérèse, qui lui avait laissé la Silésie; mais craignant de perdre cette conquête si l'impératrice triomphait, il s'était décidé à reparaître dans l'arène. Sous prétexte de défendre la liberté du corps germanique, cent mille prussiens viennent camper dans la Bohême. Le général de Marie-Thérèse est forcé à son tour de quitter l'Alsace; il s'avance vers le

[1] Elle était morte au château de Marimont en 1741.

[2] Ce passage hardi fut beaucoup admiré. Frédéric II le proposait pour modèle à tous les généraux qui voudraient tenter une manœuvre semblable.

Digitized by Google

Danube et l'Elbe ; il passe ce dernier fleuve à la vue du roi de Prusse , et le repousse jusqu'en Silésie. Quelque temps après l'électeur de Bavière meurt (20 janvier 1745) , et François de Lorraine est élu empereur presque au milieu des armées réunies pour empêcher son élection (13 septembre). Le prince Charles était alors campé à Ajuest ; il fit chanter un *Te Deum* à la tête des troupes , au bruit d'une triple décharge de l'artillerie , rendit la liberté aux prisonniers et fit à toute son armée des libéralités. Frédéric II s'étant réconcilié une deuxième fois avec Marie-Thérèse (décembre 1745) , le roi de France restait seul contre l'Autriche ; mais le général qui commandait ses troupes , le célèbre maréchal de Saxe , était supérieur aux chefs des alliés , et il sut , par ses manœuvres habiles et savantes , achever rapidement la conquête des Pays-Bas autrichiens (1746). Le prince Charles accourut enfin lui-même pour défendre la Belgique ; malgré son activité et son talent incontestable , il ne fut pas plus heureux que les autres ; il ne sut ni prévenir le siége de Namur ni vaincre le maréchal de Saxe dans les plaines de Raucoux. En 1747 , les alliés essuyèrent une nouvelle défaite à Lawfeld ; les Français s'emparèrent de Berg op-Zoom et ils auraient également pris Maestricht de vive force dans la campagne suivante , si les plénipotentiaires d'Angleterre et de Hollande , qui se trouvaient au congrès d'Aix-la-Chapelle , ne s'étaient hâtés de signer des préliminaires de paix avec l'ambassadeur de France. Le traité définitif fut conclu le 18 octobre 1748. Il confirmait l'élection de l'empereur François de Lorraine et restituait les Pays-Bas à Marie-Thérèse [1], mais elle devait renoncer aux conquêtes qu'elle avait faites en Italie et laisser définitivement la Silésie et le comté de Glatz au roi de Prusse. Après la conclusion du traité , l'ambassadeur britannique à Vienne ayant sollicité une audience de Marie-Thérèse pour lui offrir ses félicitations , elle lui fit dire que des compliments de condoléance seraient moins déplacés , et qu'il l'obligerait de lui épargner un entretien qui ne pourrait être que très-désagréable et pour elle et pour lui.

Louis XV avait possédé les Pays-Bas autrichiens pendant deux années, et, cette occupation , quoique fort courte , avait singulièrement lassé la patience des habitants. Lorsque le maréchal de Saxe entra pour la première fois à Bruxelles , après le siége de 1746 , il alla prendre son logement à l'hôtel de la

[1] Par l'article 3 du traité l'on renouvela celui de Westphalie et toutes les autres conventions essentielles conclues depuis lors entre les grandes puissances ; mais le comte de Kaunitz-Rittberg , plénipotentiaire de l'impératrice , ne voulut pas que le funeste traité de la *Barrière* , conclu en 1715 , fût nommé. Voyez Neny, *Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens* , t. 1er.

Digitized by Google

Tour et Taxis et contraignit la ville de le meubler à son gré : le prix des tapisseries, qu'on dut acheter à cette occasion, s'élèva seul à la somme de 40,000 florins. [1] Nommé ensuite gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas avec un traitement annuel de 280,000 florins, à répartir sur les provinces conquises, le maréchal continua à abuser du droit que lui donnait la force des armes. Déjà le comte d'Eu, prince du sang de France, avait exigé, en qualité de grand-maître de l'artillerie, une somme considérable pour le rachat des cloches de toutes les églises et de tous les couvents et chapelles de Bruxelles; de son côté, le maréchal imagina, à l'usage des voyageurs qui ne sortaient pas du pays, des passe-ports, pour lesquels il fallait payer un florin par mois : tous ceux qui ne se munissaient pas de ces passe-ports, prêtres, religieux ou autres, étaient arrêtés sur les grandes routes par la maréchaussée. Moreau de Seichelles, directeur des affaires du pays conquis, se montra encore plus rapace : non-content des taxes ordinaires, des vingtièmes deniers, des dons gratuits, des capitations, etc., il alla jusqu'à demander en une fois au clergé le sixième de la valeur de tous ses biens, meubles et immeubles.

Tyrannisé et pressuré par l'administration française, le peuple attendait impatiemment le retour du lieutenant de Marie-Thérèse [2]. Le 23 avril (1749) Charles de Lorraine rentre enfin dans Bruxelles avec un cortège magnifique. Le prince était traîné sur un char-de-triomphe, attelé de six chevaux richement caparaçonnés, entouré de Faunes et de divinités champêtres; des deux côtés, on voyait le Rhin et le Danube, les cheveux épars, leurs urnes penchées, et la victoire qui les tenait enchaînés à ses pieds. Ce char était précédé d'une superbe cavalcade dans laquelle on trouvait personnifiées *la Renommée* et *la Gloire*, *la Religion* et *l'Abondance*, compagnes inséparables de la paix; *la Prudence*, *la Justice*, *la Tempérance* et *la Force*, symboles caractéristiques d'un heureux gouvernement [3]. Des arcs de triomphe étaient dressés dans les rues que le cortège devait traverser, depuis la cathédrale, où le *Te Deum* fut célébré par l'archevêque de Malines, jusqu'au palais du prince. La même magnificence, les mêmes témoignages d'allégresse accueillirent le gouverneur dans les différents voyages qu'il fit à Gand, à Alost, à Bruges, à Anvers, à Ostende, à Malines, à Namur, à Luxembourg.

Cependant la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle avait été suivie d'un changement de système dans la politique tant intérieure qu'extérieure de la cour de Vienne. Non-seulement Marie-Thérèse s'efforça d'augmenter les res-

[1] Voyez : *Abrégé de l'histoire de Bruxelles*, par l'abbé Mann.

[2] L'archiduchesse Marie-Anne était morte à Bruxelles, le 16 décembre 1744. Le duc de Lorraine ne se remaria point.

[3] Voyez *Précis de la vie*, etc.

Digitized by Google

sources et les forces de l'Autriche en mettant plus d'ordre dans l'administration de ses finances et en réorganisant son armée [1], mais elle voulut s'affranchir aussi de la gênante tutelle des puissances maritimes. Pour réaliser ses desseins, elle éloigna du *conseil de conférence* les membres dont l'incapacité était notoire, disgrâcia Bartenstein, qui s'était rendu incommode par sa pétulance et sa présomption, et elle éleva à la dignité de chancelier le comte de Kaunitz-Rittberg, qui avait été successivement ministre à Bruxelles en 1744, plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1748, et ambassadeur près la cour de France de 1751 à 1753. Cet homme d'État, qui devait diriger pendant près de quarante années le cabinet de Vienne, était sans contredit plus habile, plus profond dans les affaires, plus ferme dans ses desseins, mieux au courant de la situation politique de l'Europe, que tous les ministres auxquels il succédait. Kaunitz, qui avait pu sonder le mal que le traité de la Barrière avait fait aux Pays-Bas, engagea d'abord Marie-Thérèse à accorder aux Belges un tarif qui mit leur commerce au même niveau que celui de l'Angleterre et de la Hollande; il la détermina ensuite à refuser le payement du subside annuel imposé par le traité. L'Angleterre et la Hollande prétendirent alors que les Pays-Bas ne devaient être considérés que comme un dépôt confié à la maison d'Autriche; elles soutinrent encore que le commerce devait être interdit aux habitants de ces provinces; et elles finirent par déclarer que la rupture du traité de la Barrière détruirait le lien qui unissait les trois puissances [2]. Mais aux représentations hautaines de l'envoyé britannique, Marie-Thérèse répondit en élevant la voix : « Ne suis-je pas sou-
» veraine dans les Pays-Bas? N'est-il pas de mon devoir de protéger mes
» sujets, qui trop longtemps ont été opprimés par le traité de la Barrière et
» privés des avantages dont toutes les autres nations jouissent. »

La mission confiée à Charles de Lorraine devait donc être réparatrice; on lui adjoignit un administrateur intelligent et libéral, le comte de Cobenzl, qui succéda, en 1753, au comte de Botta-Adorno, dans les fonctions de ministre plénipotentiaire. Les intérêts moraux et matériels du pays, l'instruction publique, l'industrie, le commerce, la navigation, attirèrent dès-lors la sollicitude du lieutenant de Marie-Thérèse. En 1750, il conduisit lui-même, à Louvain, les travaux des ingénieurs qui ouvraient, à travers les rochers et les sables, un canal de communication avec l'Escaut; trois ans après, il posait à Bruxelles la première pierre d'un édifice destiné à servir d'asile aux orphe-

[1] Les revenus annuels de la maison d'Autriche, qui, sous Charles VI, ne se montaient pas à 30,000,000 de florins, furent bientôt portés à 36,000,000 fls., malgré la perte du royaume de Naples et de la Silésie.

[2] *Histoire de la maison d'Autriche*, par W Coxe t. v. ,

Digitized by Google

lins [1]. Le duc porta aussi son attention sur la matière des monnaies ; non-seulement on fabriqua de nouvelles espèces d'or et d'argent, mais on arrêta les désordres causés par la circulation d'une quantité d'espèces courantes dénuées de leur valeur intrinsèque. Vers la même époque, l'université de Louvain, investie depuis long-temps du monopole de l'enseignement supérieur en Belgique, fut replacée sous la surveillance d'un agent du pouvoir central. Le comte de Neny, chef président du conseil privé fut nommé commissaire royal près de l'université et chargé de veiller strictement à l'exécution des ordonnances concernant l'enseignement supérieur (1754). Sur le rapport de ce fonctionnaire, un réglement fut bientôt promulgué pour détruire de nombreux abus attachés à la collation des grades (13 février 1755). Cet édit fixa par un tarif général les droits des examens et des promotions publiques et supprima les dépenses superflues introduites par le luxe des étudiants, ou autorisées par l'avidité des professeurs. On avait la singulière habitude de compléter les actes académiques par des repas, des bals ou des *buvettes*. Toutes ces réjouissances furent interdites, à l'exception du festin doctoral. Une autre ordonnance du 22 décembre 1755 défendit à tous les sujets de Marie-Thérèse d'aller suivre des cours de philosophie, publics ou privés, ailleurs que dans l'université de Louvain ou en d'autres universités des États autrichiens. Cet édit était dirigé contre les jésuites de France qui attiraient dans leurs colléges, notamment à Douai, un certain nombre de jeunes gens des Pays-Bas.

Dans ses travaux administratifs, le prince Charles n'avait pas oublié sa cour ; des réglements détaillés déterminèrent exactement les devoirs et les attributions de ses nombreux officiers. Mais si l'on excepte les grandes occasions, Charles étalait peu de faste ; sa vie ordinaire était même très-simple. En 1757 il fit connaître lui-même à l'impératrice l'emploi de ses journées depuis qu'il résidait à Bruxelles, et voici cette confidence : « Les jours ordinaires, disait-il, je me lève à sept heures et demie ; je travaille avec » *Weisse* (secrétaire du cabinet) et d'autres secrétaires jusqu'à 10 heures ou » environ. S'il y a des audiences, j'en donne jusqu'à onze heures, que » vient ordinairement le ministre ; ensuite je travaille avec le ministre et » le secrétaire d'Etat jusqu'à 1 heure ou 1 heure et demie. Après, je donne » la parole et quelque audience encore. Ensuite je sors pour voir le monde, » et à 2 heures je dîne. A 4 heures je me retire chez moi, où je m'amuse. » A 6 heures et demie, je vais à la comédie ou au concert ; je soupe à 9 » heures, et me retire à 11 heures ou 11 heures et demie. Telle est la vie » ordinaire de tous les jours. Le lundi, pour l'ordinaire, je *donne l'ap*

[1] Voyez *Précis de la Vie*, etc.

Digitized by Google

» *partement*, où les dames viennent : cela dure depuis 6 heures jusqu'à 8 » heures et demie. Les fêtes et les dimanches, je vais à l'église en public à » 11 heures et le ministre vient après. Quand je suis invité à souper, j'y vais » après la comédie, et me retire à 1 heure. Les jours où je vais à la chasse, » je prie le ministre de venir à 9 heures. Les jours de grand gala, je vais à » Ste-Gudule à 11 heures en carrosse, en grande cérémonie ; je dîne seul en » public ; le soir appartement, un grand souper et bal. Quand je vais passer » quelques jours à la campagne (au château de Tervueren), j'ai mes hussards » qui m'apportent tous les jours les expéditions du gouvernement, et, le » mercredi et le samedi, qui sont jours de poste, je viens en ville à 8 » heures, je donne des audiences, et à 1 heure je m'en retourne. » Ce prince était fort minutieux : il se donnait la peine d'inscrire chaque soir, dans un *Journal Secret*, les actions, les projets, les amusements de la journée. Ce journal, déposé maintenant dans les archives du royaume à Bruxelles, est réellement curieux : en le parcourant, on voit en quelque sorte vivre et agir le bon gouverneur, car il ne veut rien oublier ni rien cacher. S'il rend visite à des membres de la noblesse, il en tient note ; s'il tombe malade, il enregistre les progrès du mal ; il raconte de même les indispositions de *Madame Royale* [1] et celles de l'impératrice ; il annote ses gains et ses pertes au jeu, ses arrangements financiers, tous les secrets de sa cassette ; il inscrit ses projets, même les plus insignifiants ; et s'il n'a rien fait, rien imaginé, il le dit encore. Vous trouvez qu'en telle année, il veut finir « les » moulins à vent et les pompes de Tervueren » et « faire deux dessins de » veste » ; tournez la page, vous lirez : « Rangé mon cabinet à écrire », et plus loin : « Il ne s'est rien passé de nouveau, etc. » [2]. Militaire distingué et courageux sur les champs de bataille, le prince Charles apportait beaucoup de bonhomie dans la vie privée et beaucoup de modération dans les actes du gouvernement ; d'autre part, il aimait réellement les Belges et il ménageait constamment leurs susceptibilités. Toutes ces qualités expliquent les sympathies que Charles de Lorraine rencontrait dans le pays. Dès 1752, la corporation des brasseurs de Bruxelles avait fait placer sur le sommet de son hôtel la statue équestre du gouverneur.

Mais dans le temps où la Belgique retrouvait le calme sous la régence du duc de Lorraine, ses destinées étaient encore une fois débattues dans les con-

[1] C'est ainsi qu'on appelait la sœur du prince, Anne-Charlotte de Lorraine, qui vint fixer sa résidence en Belgique en 1754 et qui fut nommée par Marie-Thérèse, abbesse séculière de St-. Waudru à Mons.

[2] Ce mémorial, si naïf, dénote, il faut bien le dire, une grande ignorance des règles de la grammaire. Pour rendre intelligibles les extraits transcrits ci-dessus, il a fallu faire de nombreuses corrections.

Digitized by Google

seils de Vienne. Sous l'influence de Kaunitz, Marie-Thérèse s'était tout-à-fait détachée des puissances maritimes et elle négociait une alliance avec la France dans l'espoir d'abaisser la Prusse. Pour asseoir cette union sur des bases inébranlables, l'ambassadeur de l'impératrice à Versailles proposa de réunir Mons à la France, de démanteler Luxembourg; de céder à l'infant d'Espagne (don Philippe) le Brabant et le Hainaut, en échange de Parme, de Plaisance et Guastalla; de déclarer en faveur de la postérité d'Auguste III la Pologne une monarchie héréditaire; de donner à la Suède la Poméranie prussienne; et de faire avec la Russie, avec l'Espagne et avec les cours d'Italie, les arrangements nécessaires pour assurer le succès de l'alliance. Mais ce vaste plan n'ayant pas été approuvé par le cabinet de Versailles, où dominait Mme. de Pompadour, on se borna à conclure un traité d'union entre l'Autriche et la France, ou un acte de garantie de leurs possessions respectives en Europe (1er. mai 1756)[1]. De son côté, Frédéric II se rapprocha de l'Angleterre, envahit la Saxe, puis la Bohême, et commença la guerre de sept ans. Le prince Charles fut de nouveau chargé par Marie-Thérèse de défendre le fief de Bohême; mais cette deuxième lutte qu'il soutint contre le redoutable Frédéric fut plutôt signalée par des revers que par des succès. Constamment heureux lorsqu'il se trouvait en présence des généraux du roi de Prusse, il ne put jamais réussir à vaincre celui-ci; et, dans une seule campagne, il essuya deux terribles défaites, l'une dans les environs de Prague (6 mai 1757), l'autre à Leuthen (le 5 décembre.) Charles, dont le malheur compromettait l'Autriche, se démit du commandement en chef[2], et il conserva les bonnes grâces de l'impératrice. Celle-ci le nomma premier grand-croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse et quelque temps après (1761) le fit élire grand-maître de l'ordre teutonique. Après un séjour de quelques mois à Vienne, Charles, qui semblait avoir renoncé définitivement à la carrière militaire, était revenu à Bruxelles (15 novembre 1758) pour se livrer exclusivement aux soins du gouvernement.

Le traité conclu à Hubertsbourg, le 5 février 1762, vint enfin pacifier l'Europe. Tout le sang répandu sur terre et sur mer ne produisit rien pour l'Autriche et la Prusse; l'Angleterre seule affermit sa puissance maritime en contraignant la France et l'Espagne à lui céder quelques-unes de leurs plus belles colonies. Vainqueurs et vaincus étaient, au reste, fatigués de la lutte; car elle avait pour longtemps épuisé leurs ressources[3]. L'activité, excitée par tant de guerre, se tourna vers l'organisation intérieure des États; un nou-

[1] *Histoire de la maison d'Autriche*, t. V.

[2] *Hist. d'Allemagne*, par Kohlrausch, t. IV.

[3] La dette publique de l'Angleterre s'était accrue pendant la guerre de sept ans de 27 millions de livres sterling; en France, cette guerre avait coûté 450 millions. Voy. *Louis XV* par Capefigue, chap. XIII.

Digitized by Google

vel esprit semblait animer les gouvernements et les peuples : de toutes parts, on se mit à la recherche des abus pour les signaler ou pour les extirper; on étudia plus profondément le mécanisme de la vieille société et on ne craignit plus de renverser les obstacles qui s'opposaient à la diffusion des lumières, au libre développement de toutes les forces internes des peuples, à la marche progressive de la civilisation.

Cette espèce de réaction contre le passé avait été laborieusement préparée par l'école philosophique de France dont les écrits obtenaient un succès inouï dans presque toutes les cours et exerçaient la plus grande influence sur les décisions des hommes d'État. Quel spectacle! En Russie, c'est Catherine II qui veut confier à D'Alembert l'éducation de son héritier; en Prusse, c'est Frédéric II qui donne à Voltaire, dans le palais de Postdam, un appartement au-dessus du sien, puis des équipages, la clé de chambellan, la croix du Mérite et 20,000 francs de pension; en France, vous voyez le duc de Choiseul et Malesherbes prendre sous leur protection l'*Encyclopédie*, bien que deux arrêts du conseil du roi eussent déjà voulu détruire ce vaste arsenal, où les novateurs venaient puiser leurs armes; en Espagne, c'est le comte d'Aranda, président du conseil de Castille, qui maintient Charles III dans une voie progressive et qui partage les idées de Choiseul; en Portugal, c'est le marquis de Pombal qui, sous Joseph Ier, déracine les préjugés, éclaire le peuple, et donne le signal de la proscription des jésuites. Après la pacification de Hubertsbourg, cette réaction contre le passé devint plus vive; en 1762, Rousseau publiait *Émile* et le *Contrat social*; vers la même époque, les économistes, qui avaient pour chefs Turgot et Mirabeau, perfectionnaient leurs systèmes; en 1764, enfin, les jésuites sont bannis de France, puis successivement expulsés d'Espagne, du duché de Parme et du royaume de Naples.

Marie-Thérèse était loin de partager l'enthousiasme philosophique de Frédéric II; sous l'influence du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, elle combattait même autant qu'elle pouvait les idées nouvelles déjà préconisées par l'archiduc Joseph. Toutefois, malgré sa grande et sincère dévotion, malgré son antipathie prononcée pour les encyclopédistes français, elle fut une des premières à réaliser quelques uns de leurs projets, mais avec prudence et circonspection. Ce fut Marie-Thérèse qui défendit à tout ecclésiastique d'être présent à la rédaction d'un testament et qui réduisit le nombre des religieux des deux sexes en fixant à 25 ans accomplis l'émission des vœux; on la vit abolir une taxe de dix pour cent que, sous le nom de droit de mitre, tout abbé nouvellement nommé imposait sur ses vassaux, supprimer l'inquisition, qui subsistait encore à Milan, enfin ordonner en 1773, que la bulle de Clément XIV, en vertu de laquelle la compa-

Digitized by Google

gnie de Jésus devait être anéantie, serait immédiatement exécutée dans tous ses États. En Belgique, le gouvernement avait toujours conservé une attitude très-fière vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique. Un édit du 15 septembre 1753 avait posé de nouvelles restrictions aux acquisitions des gens de main-morte; et une autre ordonnance avait été rendue pour prévenir que, dans les couvents de l'un et de l'autre sexe, l'on n'abusât des prisons dont la pratique y était tolérée. Les archives de l'ancien Conseil privé fournissent d'autres preuves que le gouvernement tenait beaucoup à ses prérogatives. En 1768, le conseil condamna un traité publié par l'official du diocèse de Gand « sur » le pouvoir de décider et connaître des empêchements dirimans du mariage. » En 1774, sur le rapport du même conseil, le gouvernement proscrivit un livre ayant pour titre : *Tractatus de legibus in seminario episcopali Namurcensi dictatus* [1], parce qu'il contenait des maximes fausses, téméraires, attentatoires aux droits et hauteurs de S. M. et contraires aux lois, constitutions, libertés, etc., des provinces Belgiques. En 1777, les Dominicains de Louvain et les Récollets établis dans la même ville furent vivement réprimandés par le prince Charles pour avoir fait mention dans des thèses et des affiches de la bulle *in cœna Domini* à laquelle le gouvernement ne voulait point se soumettre. Parfois même, l'administration de Charles de Lorraine semblait frayer la voie aux innovations de Joseph II. Le 30 mars 1775, des circulaires furent adressées aux conseils provinciaux de justice pour leur demander leur avis sur un projet tendant à soumettre les mandements des évêques à la censure. Bien que la plupart des conseils de justice eussent émis un avis favorable, le gouvernement parut reculer; il n'en fut pas de même plus tard de Joseph II qui, trouvant cette *affaire instruite*, exécuta le projet de Marie-Thérèse et du prince Charles en 1784.

Pendant quelque temps, la cour de Vienne avait paru craindre aussi les libertés politiques des Belges et aurait voulu surtout restreindre les priviléges du Brabant. Le conseil de cette province, appuyé par les États, soutenait que seul il pouvait être juge dans tous les cas où il fallait invoquer la *Joyeuse entrée*. Cette prétention parut exorbitante au prince de Kaunitz; et il prit prétexte, pour éclater, du refus des États de Brabant d'allouer un *don gratuit* que les autres provinces avaient accordé avec empressement. Le duc de Lorraine reçut ordre de transmettre aux États une dépêche fort dure minutée dans les bureaux même de la chancellerie aulique à Vienne [2]. Charles, après avoir obéi à regret, s'empressa d'adresser à Marie-Thérèse un mémoire confidentiel qui signalait à l'impératrice l'imprudence de ses ministres et qui contenait des

[1] Imprimé à Louvain, chez Michel, 1774.

[2] Voy. *Notice historique sur la Chambre des Comptes*, dans les inventaires des archives de la Belgique.

Digitized by Google

réflexions très-remarquables sur les institutions et le caractère des Belges.

» Le grand malheur de ces provinces, disait-il, est qu'elles sont trop » éloignées, pour que V. M. puisse les connaître, et que malheureusement » ceux qui sont à même d'en faire le rapport à V. M. croient les connaître et » non-seulement ne les connaissent guère, mais sont souvent prévenus con- » tre elles; les lois, les coutumes et les usages étant très-différents des autres » pays qui, de même qu'elles, ont le bonheur d'être sous la domination de » V. M..... J'ose dire, continuait-il, que ces pays-ci sont faciles à gouverner, » car, avec de la douceur et la moindre bonté que V. M. daigne leur marquer, » elle peut être assurée qu'elle fera tout ce qu'elle voudra dans ces provinces » et, selon ma façon de penser, je ne connais rien de plus flatteur pour un » souverain, que de régner dans le cœur de ses sujets. Il est vrai que ces pays » ci sont très-attachés à leurs privilèges, et même j'ose dire qu'ils poussent » cela jusqu'à la folie : mais ils sont tous élevés dans ce préjugé, et il serait » fort dangereux de toucher cette corde, d'autant que tous les souverains » les leur ont non-seulement confirmés, mais jurés; ce qui fait qu'ils envi- » sagent leurs privilèges comme lois fondamentales de l'Etat. Mais, en exami- » nant bien ce point, rien n'est plus facile que de combiner l'autorité souve- » raine et le service de V. M., sans risquer d'aigrir les esprits. Mais la plupart » des ministres, pour se faire valoir, veulent gouverner despotiquement : » lorsqu'ils ont avancé quelque chose, ils croient que cela doit être exécuté, » et souvent ils s'y trouvent trompés, faute d'avoir bien réfléchi auparavant, » ou de n'avoir pas pris les mesures nécessaires. C'est là ce qui arrête bien » des affaires en ce pays.... » Les plaintes et les exhortations du sage gouverneur finirent par convaincre l'impératrice, et elle s'efforça, dans ses réformes ultérieures, de ménager les libertés traditionnelles et le caractère particulier des Belges. Quant au duc de Lorraine, bien que la nation ignorât les luttes qu'il avait soutenues en sa faveur contre les ministres autrichiens, il ne tarda point à trouver sa récompense. Etant tombé dangereusement malade en 1767, la désolation fut générale en Belgique; de tous les points du pays, on accourait dans la capitale, et le palais était sans cesse assiégé par une foule avide de connaître l'état du malade. Sa convalescence fait enfin succéder l'allégresse à l'inquiétude, et la joie du peuple se manifeste par des actes qui paraissent incroyables. Lorsque le duc se rendit à la *comédie*, le 5 avril, non-seulement le peuple voulut dételer les chevaux de sa voiture et la traîner lui-même, mais on vit un homme se jeter à terre à la porte du théâtre et supplier le prince de marcher sur corps, dans la crainte qu'il ne ressentît quelque douleur en posant les pieds sur les pierres du péristyle [1]. « Voilà le plus beau

[1] Voy. *Récit de la vie*, etc.

Digitized by Google

jour de ma vie! » s'écria le prince, ému jusqu'aux larmes, en entrant dans la salle, où il était accueilli par des acclamations unanimes et sans fin. Pendant les jours suivants, les divers corps ecclésiastiques, le métier des brasseurs, la garde bourgeoise, les *cinq serments*, enfin tous les ordres de citoyens firent célébrer des messes en actions de grâces; et de pareilles démonstrations eurent lieu dans les autres villes des Pays-Bas.

La Belgique avait été appauvrie et désolée par la lutte désastreuse que l'Autriche avait dû soutenir contre la France; le prince Charles ferma toutes les plaies de l'État, créa de nouvelles sources de revenus, encouragea l'agriculture, ranima le commerce et l'industrie en creusant des canaux, en ouvrant des routes, en érigeant des manufactures à ses frais. Marie-Thérèse et son lieutenant unirent aussi leurs efforts pour tirer la nation de l'engourdissement intellectuel et faire cesser l'état déplorable des études littéraires. La suppression de la société de Jésus servit leurs desseins; ils profitèrent de cet événement pour réorganiser les colléges. Sans s'inquiéter des clameurs des moines, qui avaient le monopole de l'enseignement secondaire, le gouvernement décréta la sécularisation de cet enseignement et mit en vigueur un plan d'études en harmonie avec les lumières de cette époque. Ce fut encore Charles de Lorraine, alors secondé par le prince de Stahremberg [1], qui ouvrit au public la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles et qui provoqua l'établissement dans la même ville d'une Académie des sciences et belles-lettres. Les écoles de dessin et de peinture, qui existent encore dans quelques unes de nos cités, datent aussi de cette époque. Né avec le goût des lettres, le prince, dit un de ses biographes, borna son ambition à s'illustrer par les arts de la paix: de là cet accueil gracieux, ces libéralités magnifiques, ces présents ses pensions accordées avec profusion aux mécaniciens habiles, aux artistes célèbre et à tous ceux qui se frayaient de nouvelles routes dans la carrière des découvertes et des inventions. Les États de provinces allouaient au duc de Lorraine, pour l'entretien de sa cour, une dotation annuelle d'environ 540,000 florins de Brabant (frs. 979,591 83 c.); en outre, il touchait les revenus de la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique et il recevait de Marie-Thérèse une pension de 50,000 florins. La libéralité de l'excellent prince absorbait et au-delà tous ces subsides réunis.

Jamais on n'avait vu une régence si longue et si heureuse que celle de Charles de Lorraine; le 26 mars 1769 marquait l'accomplissement de la vingt-cinquième année de son administration. Dans toutes les provinces, il fut question de célébrer le *Jubilé* du gouverneur. Les États de Brabant prirent l'initiative; dans leur séance du 9 mars, ils votèrent un don gratuit et une statue au prince Charles. Le procès-verbal de cette séance

[1] Il avait succédé au comte de Cobenzl, mort à Bruxelles en 1770.

Digitized by Google

porte : « On a fait rapport à l'assemblée de l'approche du jour heureux où » S. A. R. notre sérénissime gouverneur général accomplira un quart de » siècle dans ce gouvernement, espace de temps qu'aucun gouverneur gé- » néral avant lui n'avait encore atteint, et qui nous fournit une épo- » que qu'on peut envisager avec raison comme une marque éclatante de la » bonté divine pour ces provinces, événement que tous les peuples soumis » à ce gouvernement fortuné s'empresseront de célébrer avec allégresse, » et d'autant plus digne d'être conservé dans les fastes du Brabant, que » ce duché a le précieux avantage de posséder ce prince bienfaisant dans » son sein, et de pouvoir admirer de près en lui cette haute sagesse » et toutes les autres qualités éminentes dont le ciel l'a doué avec pro- » fusion, et dont, depuis son glorieux gouvernement, il n'a pas cessé de » faire un usage constant pour la félicité de ces pays où il représente » la meilleure et la plus grande des souveraines..... Ces différentes con- » sidérations ayant été mises en délibération, tous les membres de l'as- » semblée ont été unanimement d'avis qu'il fallait saisir cette occasion pour » déployer les sentiments de la joie la plus vive et de l'attachement le » plus ardent et le plus respectueux de toute la province pour son bien- » faiteur... » Les États des autres provinces s'associèrent aux manifes- tations des Brabançons ; tous, à l'exception de ceux de la Gueldre, qui s'excusèrent sur la pauvreté notoire de leur district, votèrent aussi des dons gratuits dont le total représentait une somme de 240,750 florins. Le Jubilé fut ensuite célébré avec beaucoup de pompe ; on ne se contenta point des démonstrations officielles des grands corps de l'État, on prodigua les fêtes où le peuple pouvait figurer en première ligne. Voici ce que nous lisons dans le mémorial du prince Charles sous la date du 30 mars 1769 : « Été dîné chez l'archevêque ; ensuite joué et perdu 12 ducats; » été à la comédie, puis chez le prince de Ligne, qui a donné une fête » dans son jardin qu'il avait illuminé. On trouvait des tables de 4 et » 6 couverts pour tout le public dans toutes les chambres de sa maison; » des tables de 17 couverts pour la 1re et la 2e noblesses et une table » de 19 couverts pour nous ; des tables aussi et des violons dans son » manège pour la *population*. Il y a eu un monde affreux sans qu'il y » soit arrivé la moindre chose... »

Cinq ans s'écoulèrent avant que le sculpteur Verschaffelt, à qui on avait confié la statue du prince, [1] eût achevé son œuvre et avant que l'on fût d'accord sur l'emplacement où la statue serait élevée. Le prince de Stahremberg conçut enfin un plan qui eut l'approbation générale. Il

[1] C'était un artiste gantois établi à la cour de Manheim.

Digitized by Google

s'agissait de déblayer les ruines de l'ancien palais, détruit par un incendie en 1731, de consacrer le terrain qu'elles occupaient, ainsi que l'espace renfermé dans les *bailles de la cour,* à une place publique et d'y dresser la statue [1]. Dès le mois d'octobre 1774 on commença la démolition des murailles de la cour brûlée et les travaux de nivellement et d'aplanissement de la nouvelle place. Le 5 janvier 1775, la statue arriva de Manheim à Bruxelles, par le canal de Willebroeck, et, le 17, elle fut solennellement inaugurée. Marie-Thérèse elle-même avait voulu que son fils Maximilien, alors à Bruxelles, *pût voir la cérémonie, afin qu'il sentît la satisfaction de se rendre digne de l'amour des peuples.* « Le jour de la solennité, dit un témoin oculaire, toute la garnison se mit sous les armes, ce que firent aussi le serment de St. Sébastien, les dix compagnies bourgeoises, augmentées d'une compagnie de grenadiers, tous en uniforme; ainsi que les hussards, dragons, et toute la maréchaussée tant pour parader que pour garder les avenues, rues et places publiques; à une heure après-midi, S. A. R. sortit de la cour accompagnée de S. Gr. l'archiduc Maximilien et de toute la noblesse pour se rendre à l'hôtel du comte de Mérode, vis-à-vis de la place Lorraine. Aussitôt on sonna la grosse cloche de l'abbaye de Coudenberg pour annoncer la venue de S. A. R. Dès qu'elle se fut placée à la fenêtre, le superbe pavillon, élevé au milieu de la place, tomba, et laissa la statue à découvert... On fit une décharge de la mousqueterie, ensuite les canons du rempart donnèrent le signal, et dans l'instant toutes les cloches de la ville sonnèrent. S. A. R. voyant la statue découverte et la joie des habitans et d'un peuple innombrable, qui était accouru de toutes les villes circonvoisines, criant comme à l'envi: *Vive S. A. R!*. elle en fut si touchée qu'elle ne put, dit-on, retenir ses larmes [2]... » L'année suivante, vers la même époque (12 février 1776), le duc, continuant les embellissements de la place de Lorraine, posait la première pierre de la façade de la nouvelle église de l'abbaye de Coudenberg.

Telles furent les dernières fêtes de cette longue et brillante administration : le prince Charles, accablé d'infirmités, ne quitta plus que rarement le château de Tervueren. Ce fut là qu'il mourut le 4 juillet 1780; Marie-Thérèse le suivit bientôt dans la tombe. Les Belges, après avoir goûté trente années de paix, allaient voir de nouveau leurs institutions menacées et leur sort indécis. Joseph II montait sur le trône.

[1] Cet emplacement, qui porta d'abord le nom de *place de Lorraine,* est aujourd'hui la *Place Royale.*

[2] On sait que la statue du prince Charles fut renversée en 1793 par les clubistes français alors tout puissants à Bruxelles. Un arrêté royal du 30 mai 1835 ordonne qu'elle soit relevée.

Digitized by Google

ESSAI DE STATIQUE CHIMIQUE DES ÊTRES ORGANISÉS

PAR MM. DUMAS ET BOUSSINGAULT [1]

La civilisation de notre âge a un côté par lequel elle l'emporte sur celle de toutes les époques antérieures, c'est son mouvement d'expansion; jamais un aussi grand nombre d'esprits n'a atteint le même degré de développement et d'activité; jamais le niveau moyen des intelligences prises en masse n'a été aussi élevé. Ce progrès, on peut le suivre en quelque sorte à vue d'œil; un homme de quarante ans n'a qu'à interroger ses souvenirs, pour s'assurer du changement qui, sous ce rapport, s'est accompli autour de lui depuis sa jeunesse. S'il y avait un moyen de constater d'une manière précise et positive ce que les sociétés civilisées des deux mondes, considérées dans l'ensemble des diverses classes qui les composent, ont gagné en puissance intellectuelle depuis un siècle, le résultat aurait des proportions colossales.

On ne peut dire que la civilisation ait crû en hauteur autant qu'elle s'est étendue; son sommet ne s'est pas élevé dans la même proportion que sa base s'est élargie. Cependant un progrès bien remarquable, dans les hautes régions de l'ordre intellectuel, c'est le mouvement ascendant des sciences proprement dites. Le tableau complet de l'essor qu'elles ont pris, des voies nouvelles qu'elles se sont frayées depuis cent ans, sera une page magnifique dans l'histoire du développement de l'esprit humain. Les autres branches de

[1] Paris, 1844, 1 vol. in-8°. 3e édition.

Digitized by Google

la civilisation de notre tems ne présentent rien de comparable. Ni en littérature, ni dans les arts, ni dans les spéculations philosophiques, religieuses ou sociales, il n'y a de nos jours un progrès aussi éclatant, aussi sûr, aussi durable.

Les travaux scientifiques prennent aujourd'hui une double direction qui en augmente singulièrement l'intérêt et l'importance. C'est d'abord cette tendance pratique vers les applications utiles qui fera de notre époque l'âge des inventions, des conquêtes de l'homme sur la nature. C'est ensuite une phase nouvelle aussi des études théoriques. Quand la science a abandonné le champ de l'imagination et de l'hypothèse pour ne plus suivre que la voie de la réalité et des déductions rigoureuses, il a fallu avant tout connaître les faits si mal étudiés en eux-mêmes, il a fallu procéder par l'observation des détails, par l'analyse; mais les faits isolés, épars ne constituent pas la science à eux seuls, ils n'en sont que les matériaux. La science, c'est l'ensemble des lois auxquelles les faits sont soumis, et elle s'élève et se perfectionne d'autant plus que ces lois s'appliquent à un cercle de faits plus étendu, qu'elles deviennent plus générales. Cette généralisation est une des tendances qui se dessinent aujourd'hui de plus en plus dans les travaux des savants. Depuis un demi-siècle, on a beaucoup observé, beaucoup analysé; aujourd'hui la synthèse suit l'analyse; les vues d'ensemble sortent des études de détails, viennent les féconder et en compléter la valeur scientifique. Après avoir divisé, décomposé les faits pour les mieux voir, on les recompose, on les rapproche pour reconnaître le lien qui les unit. Cette seconde phase de la science moderne est moins sûre, plus périlleuse que la première. La synthèse offre à l'imagination un accès plus facile que l'analyse. Mais les écarts ne sauraient être de longue durée; car l'analyse n'a point perdu ses droits; et, à côté de la généralisation, subsiste toujours l'observation et son puissant contrôle.

Cette direction des grands travaux scientifiques de notre époque leur donne un intérêt nouveau pour les hommes qui n'en font pas une étude spéciale. Quand la géologie se borne à étudier la nature et la position de diverses couches de terrain, l'intérêt de ses travaux ne franchit guère le cercle des adeptes de la science; mais, quandà la suite,de cette étude elle arrive à déduire des faits

Digitized by Google

qu'elle a observés, la loi qui détermine l'âge des grandes chaînes de montagnes, ses travaux acquièrent une importance toute nouvelle pour ceux qui y étaient restés indifférents. Quel esprit cultivé n'apprendrait avec avidité les résultats des études contemporaines sur les grandes lois qui régissent la structure des animaux et des plantes sur les analogies du règne animal et du règne végétal, sur les mystères de l'électricité et de la lumière et les singuliers rapports qui, règnent entre elles? Qui n'écouterait la chimie lorsqu'après l'étude aride de la matière inerte, elle prétend ranger sous ses lois l'organisation des plantes, celle des animaux, celle de l'homme, quand elle veut nous donner le secret de la chaleur qui anime notre corps, nous faire connaître de son point de vue le rôle général des plantes et des animaux dans la nature physique ?

Les savants français excellent à donner à ce genre de travaux la forme lucide et élevée qui lui convient. Il y a là toute une littérature, que la France elle-même connaît peu. Car la science y est peu populaire. Prise en masse la nation française est peu scientifique. Mais les notabilités de la science y forment un faisceau plus brillant qu'en aucun autre pays du monde. Il n'existe peut-être pas de corps aujourd'hui qui ait une position aussi haute, une influence aussi assurée que celle que le monde savant de l'Europe tout entière reconnaît à l'Académie des sciences de Paris. Sous ce rapport, il n'y a pas de parallèle à établir entre elle et l'Académie française, comme il n'en peut exister entre la valeur réelle des hommes qui les composent, quoique la popularité de leur réputation en France diffère en sens inverse. Le premier corps politique de la France est également bien au-dessous de ce corps savant. La chambre des députés, quoique bien plus nombreuse, quoiqu'excitant bien plus d'ambitions dans le pays et offrant aux amours-propres des satisfactions plus vives, des palmes plus populaires, est loin de posséder en politique cette masse compacte d'hommes d'un mérite supérieur qui se presse dans le sein de l'Académie des sciences.

Pour donner à ceux de nos lecteurs qui ne font pas des travaux scientifiques leur étude spéciale, une idée de la direction actuelle des sciences, nous choisissons un écrit de M. Dumas, le président de l'académie des sciences, homme très-célèbre dans l'Europe

Digitized by Google

savante, mais dont la réputation est, si nous ne nous trompons, beaucoup moins étendue en France que celle de son homonyme l'auteur des *Impressions de voyage*. C'est le résumé d'un cours qu'il a professé à l'école de médecine [1] L'édition nouvelle qui vient de paraître est la troisième depuis 1841, c'est dire que l'écrit est déjà bien connu des savants. M. Dumas est un écrivain scientifique qui expose ses idées avec une admirable clarté et souvent avec une élévation d'esprit, une ardeur de progrès qui donnent à son style le mérite le plus distingué. Il y a dans le cours de *Philosophie chimique* professé par lui au collége de France, des leçons sur Lavoisier d'une remarquable éloquence. Nous ne pensons pas que le lecteur le plus étranger à la chimie refuse à cet égard son admiration aux pages que nous allons rapporter de son essai de *Statique chimique des êtres organisés* et dans lesquelles l'auteur a voulu résumer les traits les plus généraux du rôle chimique des animaux et des plantes sur la terre, tel que le révèlent les recherches les plus récentes.

Disons, avant de reproduire cette théorie, qu'elle repose originairement sur une découverte dont la première idée, comme tant d'autres découvertes chimiques, remonte à Lavoisier, qui n'a pas eu le temps d'en approfondir les conséquences. Cette idée, c'est que la respiration des animaux est une véritable combustion. Voici comment l'illustre chimiste s'exprimait quelques jours avant que l'instrument du supplice vînt trancher sa glorieuse existence:

« . . . . En partant des connaissances acquises, et en nous réduisant à des idées simples que chacun puisse facilement saisir, nous dirons que la respiration n'est qu'une combustion lente de carbone et d'hydrogène, qui est semblable en tout à celle qui s'opère dans une lampe ou dans une bougie qui brûle, et que, sous ce point de vue, les animaux qui respirent sont de véritables corps combustibles qui brûlent et se consument.

» Dans la respiration, comme dans la combustion, c'est l'air de l'atmosphère qui fournit l'oxigène et le calorique; mais, comme

[1] Le cours a été professé par M. Dumas seul. Mais il y a rendu hommage à la collaboration de M. Boussingault. C'est pour cela que l'ouvrage imprimé porte les deux noms.

Digitized by Google

dans la respiration, c'est la substance même de l'animal, c'est le sang qui fournit le combustible ; si les animaux ne réparaient pas habituellement par les aliments ce qu'ils perdent par la respiration, l'huile manquerait bientôt à la lampe, et l'animal périrait comme une lampe qui s'éteint lorsqu'elle manque de nourriture. »

Laissons maintenant parler MM. Dumas et Boussingault :

« Les plantes, les animaux, l'homme, renferment de la matière. D'où vient-elle? que fait-elle dans leurs tissus et dans les liquides qui les baignent? où va-t-elle quand la mort brise les liens par lesquels ses diverses parties étaient si étroitement unies?.....

» Aux nombreux éléments de la chimie moderne, la nature organique n'en emprunte que trois ou quatre; à ces matières végétales ou animales maintenant multipliées à l'infini, la physiologie générale n'emprunte pas plus de dix à douze espèces, et tous ces phénomènes de la vie, si compliqués en apparence, se rattachent, en ce qu'ils ont d'essentiel, à une formule générale si simple, qu'en quelques mots on a, pour ainsi dire, tout énoncé, tout rappelé, tout prévu.

» N'avons-nous pas constaté, en effet, par une foule de résultats que les animaux constituent au point de vue chimique de véritables appareils de combustion, au moyen desquels du carbone brûlé sans cesse retourne à l'atmosphère sous forme d'acide carbonique; dans lesquels de l'hydrogène brûlé sans cesse, de son côté, engendre continuellement de l'eau; d'où enfin s'exhale sans cesse par la respiration de l'azote libre, de l'azote à l'état d'oxide d'ammonium par les urines?

» Ainsi, du règne animal considéré dans son ensemble s'échappe constamment de l'acide carbonique, de la vapeur d'eau, de l'azote et de l'oxide d'ammonium, matières simples et peu nombreuses, dont la formation se rattache étroitement à l'histoire de l'air lui-même.

» N'avons-nous pas constaté d'autre part que les plantes, dans leur vie normale, décomposent l'acide carbonique pour en fixer le carbone et en dégager l'oxigène; qu'elles décomposent l'eau pour s'emparer de son hydrogène et pour en dégager aussi l'oxigène; qu'enfin elles empruntent tantôt directement de l'azote à l'air

Digitized by Google

tantôt indirectement de l'azote à l'oxide d'ammonium, ou à l'acide nitrique, fonctionnant de tout point ainsi d'une manière inverse de celle qui appartient aux animaux? Si le règne animal constitue un immense appareil de combustion, le règne végétal, à son tour, constitue donc un immense appareil de réduction, où l'acide carbonique réduit laisse son charbon; où l'eau réduite laisse son hydrogène; où l'oxide d'ammonium et l'acide azotique réduits laissent leur ammonium ou leur azote.

» Si les animaux produisent sans cesse de l'acide carbonique, de l'eau, de l'azote, de l'oxide d'ammonium, les plantes consomment donc sans cesse de l'oxide d'ammonium, de l'azote, de l'eau, de l'acide carbonique. Ce que les uns donnent à l'air, les autres le reprennent à l'air, de sorte qu'à prendre ces faits au point de vue le plus élevé de la physique du globe, il faudrait dire qu'en ce qui touche leurs éléments vraiment organiques, les plantes, les animaux dérivent de l'air, ne sont que de l'air condensé; et que, pour se faire une idée juste et vraie de la constitution de l'atmosphère aux époques qui ont precédé la naissance des premiers êtres organisés à la surface du globe, il faudrait rendre à l'air, par le calcul, l'acide carbonique et l'azote dont les plantes et les animaux se sont approprié les éléments.

» Les plantes et les animaux viennent donc de l'air et y retournent donc; ce sont de véritables dépendances de l'atmosphère.

» Les plantes reprennent donc sans cesse à l'air ce que les animaux lui fournissent, c'est-à-dire du charbon, de l'hydrogène et de l'azote, ou plutôt de l'acide carbonique, de l'eau et de l'ammoniaque.

» Reste à préciser maintenant comment, à leur tour, les animaux se procurent ces éléments qu'ils restituent à l'atmosphère, et l'on ne peut voir sans admiration pour la simplicité sublime de toutes ces lois de la nature, que les animaux empruntent toujours ces éléments aux plantes elles-mêmes.

» Nous avons reconnu, en effet, par des résultats de toute évidence, que les animaux ne créent pas de véritables matières organiques, mais qu'ils les détruisent; que les plantes, au contraire, créent habituellement ces mêmes matières, et qu'elles n'en détruisent que peu et pour des conditions particulières et déterminées.

Digitized by Google

» Ainsi, c'est dans le règne végétal que réside le grand laboratoire de la vie organique; c'est là que les matières végétales et animales se forment, et elles s'y forment aux dépens de l'air ;

» Des végétaux, ces matières passent toutes formées dans les animaux herbivores, qui en détruisent une partie et qui accumulent le reste dans leurs tissus ;

» Des animaux herbivores, elles passent toutes formées dans les animaux carnivores, qui en détruisent ou en conservent selon leurs besoins ;

» Enfin, pendant la vie de ces animaux ou après leur mort, ces matières organiques, à mesure qu'elles se détruisent, retournent à l'atmosphère, d'où elles proviennent.

» Ainsi se forme ce cercle mystérieux de la vie organique à la surface du globe. L'air contient ou engendre des produits oxidés, acide carbonique, eau, acide azotique, oxide d'ammonium. Les plantes, véritables appareils réducteurs, s'emparent de leurs radicaux, carbone, hydrogène, azote, ammonium. Avec ces radicaux, elles façonnent toutes les matières organiques ou organisables qu'elles cèdent aux animaux. Ceux-ci, à leur tour, véritables appareils de combustion, reproduisent à leur aide l'acide carbonique, l'eau, l'oxide d'ammonium et l'acide azotique, qui retournent à l'air pour reproduire de nouveau et dans l'immensité des siècles les mêmes phénomènes.

» Et si l'on ajoute à ce tableau, déjà si frappant par sa simplicité et sa grandeur, le rôle incontesté de la lumière solaire, qui seule a le pouvoir de mettre en mouvement cet immense appareil, cet appareil inimité jusqu'ici, que le règne végétal constitue et où vient s'accomplir la réduction des produits oxidés de l'air, on sera frappé du sens de ces paroles de Lavoisier :

« L'organisation, le sentiment, le mouvement spontané, la vie,
» n'existent qu'à la surface de la terre et dans les lieux exposés
» à la lumière. On dirait que la fable du flambeau de Prométhée
» était l'expression d'une vérité philosophique qui n'avait point
» échappé aux anciens. Sans la lumière, la nature était sans vie,
» elle était morte et inanimée : un Dieu bienfaisant, en apportant
» la lumière, a répandu sur la surface de la terre l'organisation,
» le sentiment et la pensée. »

Digitized by Google

« Ces paroles sont aussi vraies qu'elles sont belles. Si le sentiment et la pensée, si les nobles facultés de l'âme et de l'intelligence ont besoin, pour se manifester, d'une enveloppe matérielle, ce sont les plantes qui sont chargées d'en ourdir la trame avec des éléments qu'elles empruntent à l'air, et sous l'influence de la lumière que le soleil, où en est la source inépuisable, verse constamment et par torrents à la surface du globe.

» Et comme si, dans ces grands phénomènes, tout devait se rattacher aux causes qui en paraissent le moins proches, il faut remarquer encore comment l'oxide d'ammonium, l'acide azotique, auxquels les plantes empruntent une partie de leur azote, dérivent eux-mêmes presque toujours de l'action des grandes étincelles électriques qui éclatent dans les nuées orageuses, et qui, sillonnant l'air sur une grande étendue, y produisent l'azotate d'ammoniaque que l'analyse y décèle.

» Ainsi, des bouches de ces volcans dont les convulsions agitent si souvent la croûte du globe, s'échappe sans cesse la principale nourriture des plantes, l'acide carbonique; de l'atmosphère enflammée par les éclairs et du sein même de la tempête descend sur la terre cette autre nourriture non moins indispensable des plantes, celle d'où vient presque tout leur azote, le nitrate d'ammoniaque, que renferment les pluies d'orage.

» Ne dirait-on pas comme un souvenir de ce chaos dont parle la Bible, de ces temps de désordre et de tumulte des éléments qui ont précédé l'apparition des êtres organisés sur la terre?

» Mais à peine l'acide carbonique et l'azotate d'ammoniaque sont-ils formés qu'une force plus calme, quoique non moins énergique, vient les mettre en jeu: c'est la lumière. Par elle, l'acide carbonique cède son carbone, l'eau son hydrogène, l'azotate d'ammoniaque son azote. Ces éléments s'associent, les matières organisées se forment et la terre revêt son riche tapis de verdure.

» C'est donc en absorbant sans cesse une véritable force, la lumière et la chaleur émanées du soleil, que les plantes fonctionnent et qu'elles produisent cette immense quantité de matière organisée ou organique, pâture destinée à la consommation du règne animal.

» Et si nous ajoutons que les animaux produisent, de leur côté

Digitized by Google

de la chaleur et de la force en consommant ce que le règne animal a produit et a lentement accumulé, ne semble-t-il pas que la fin dernière de tous ces phénomènes, que leur formule la plus générale se révèle à nos yeux ?

» L'atmosphère nous apparaît comme renfermant les matières premières de toute l'organisation; les volcans et les orages comme les laboratoires où se sont façonnés d'abord l'acide carbonique et l'azotate d'ammoniaque, dont la vie avait besoin pour se manifester ou se multiplier.

» A leur aide, la lumière vient développer le règne végétal, producteur immense de matière organique; les plantes absorbent la force chimique qui leur vient du soleil pour décomposer l'acide carbonique, l'eau et l'azotate d'ammoniaque, comme si les plantes réalisaient un appareil réductif supérieur à tous ceux que nous connaissons; car aucun d'eux ne décomposerait l'acide carbonique à froid.

» Viennent ensuite les animaux, consommateurs de matière et producteurs de chaleur et de force, véritables appareils de combustion. C'est en eux que la matière organisée revêt sa plus haute expression sans doute; mais ce n'est pas sans en souffrir qu'elle devient l'instrument du sentiment et de la pensée; sous cette influence, la matière organisée se brûle, et en reproduisant cette chaleur, cette électricité qui font notre force et qui en mesurent le pouvoir, ces matières organisées ou organiques s'anéantissent pour retourner à l'atmosphère, d'où elles sortent.

» L'atmosphère constitue donc le chaînon mystérieux qui lie le règne végétal au règne animal.

» Les végétaux absorbent donc de la chaleur, et accumulent donc de la matière qu'ils savent organiser.

» Les animaux, par lesquels cette matière organisée ne fait que passer, la brûlent où la consomment pour produire à son aide la chaleur et les diverses forces que leurs mouvements mettent à profit.

» Permettez donc, qu'empruntant aux sciences modernes une image assez grande pour supporter la comparaison avec ces grand phénomènes, nous assimilions la végétation actuelle, véritable magasin où s'alimente la vie animale, à cet autre magasin de

Digitized by Google

charbon que constituent les anciens dépôts de houille, et qui, brûlé par le génie de Papin et de Watt, vient produire aussi de l'acide carbonique, de l'eau, de la chaleur, du mouvement, on dirait presque de la vie et de l'intelligence.

» Pour nous le règne végétal constituera donc un immense dépôt de combustible destiné à être consommé par le règne animal, et où ce dernier trouve la source de la chaleur et des forces locomotives qu'il met à profit.

» Ainsi, un lien commun entre les deux règnes, l'atmosphère; quatre éléments dans les plantes et dans les animaux, le carbone, l'hydrogène, l'azote et l'oxigène; un très petit nombre de formes sous lesquelles les végétaux les accumulent, sous lesquelles les animaux les consomment; quelques lois très-simples que leur enchaînement simplifie encore : tel serait le tableau de l'état de la chimie organique la plus élevée, qui résulterait de nos conférences de cette année...

» De l'atmosphère primitive de la terre, il s'est fait trois grandes parts :

» L'une qui constitue l'air atmosphérique actuel, la seconde qui est représentée par les végétaux, la troisième par les animaux.

» Entre ces trois masses, des échanges continuels se passent : la matière descend de l'air dans les plantes, pénètre par cette voie dans les animaux, et retourne à l'air à mesure que ceux-ci la mettent à profit.

» Ainsi, tout ce que l'air donne aux plantes, les plantes le cèdent aux aimaux, les animaux le rendent à l'air; cercle éternel dans lequel la vie s'agite et se manifeste, mais où la matière ne fait que changer de place.

» La matière brute de l'air organisée peu à peu dans les plantes vient donc fonctionner sans changement dans les animaux et servir d'instrument à la pensée; puis vaincue par cet effort et comme brisée, elle retourne, matière brute, au grand réservoir d'où elle était sortie. »

En terminant leur écrit les auteurs déterminent l'origine des divers élémens dont cet ensemble de vues est sorti. Voici comment ils repartissent l'honneur des découvertes :

A Lavoisier, la découverte de la théorie de la chaleur animale,

Digitized by Google

celle du rôle comburant qui caractérise les animaux ; la première application de la balance à l'étude des phénomènes de la vie ;

A Sennebier, la découverte de la décomposition de l'acide carbonique par les plantes ;

A M. Boussingault, la découverte de la décomposition de l'eau par les plantes ; l'emploi de la balance dans les études des phénomènes de la végétation;

A M. Schattenmann et à Davy, celle de l'intervention de l'ammoniaque dans la végétation ;

A MM. Ad. Brongniart et Parrot, la première pensée d'attribuer à l'acide carbonique atmosphérique l'origine de tout le carbone des êtres organisés;

A MM. Vauquelin, Boussingault, Mulder, Proust et Braconnot, la découverte de la fibrine, de l'albumine et du caséum dans les plantes;

A MM. Dumas, et Boussingault, celle du rôle réducteur qui résume l'effet général du règne végétal sur le globe ;

A M. Chevreul, la véritable théorie de la respiration des animaux.

FIN DU TOME DIXIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

CONTENUES

DANS LE TOME DIXIÈME.

POLITIQUE, ADMINISTRATION, COMMERCE, INDUSTRIE.

Pages.

STATISTIQUE. — Statistique de Bruxelles, des enfants trouvés en Belgique, des journaux belges, des houillères, des crimes 22

De la réforme des chemins de fer en Angleterre 79

De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer, par E. Ducpétiaux. 95

De la situation parlementaire à propos du dernier vote politique sur le budget de l'intérieur 133

Les Messages du roi de Prusse en réponse aux Etats provinciaux (Session de 1843). 166

Du crédit public en Belgique, par M. De Pouhon 186

De la discussion de la loi du jury universitaire 211

Du travail des femmes et des enfants dans les houillères, par M. E. Bidaut 261

Digitized by Google

La conférence de Londres et Guillaume 1er., par le baron Sirtema de Grovestins 181
Notre commerce d'exportation décline-t-il? 300

HISTOIRE.

Vie et caractère de Barnave, ses écrits posthumes récemment publiés 37
Histoire de Liége, par M. de Gerlache 246
Essai sur l'Histoire de l'instruction publique en Belgique, par Théodore Just 271
Le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. 310

VOYAGES.

Le nord de la Sibérie. Voyage de M. Wrangell 55
L'église de Westminster 114

SCIENCES LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

De l'organogénie ou des lois que suit la nature dans la formation des organes des animaux 5
Biographie universelle des musiciens par Fétis 106
André Chenier, drame en vers, par M. Wacken, de Liége. . 149
Fragments d'une introduction à l'histoire de la peinture flamande et hollandaise. 225
Une expérience de M. Plateau, professeur de physique, à l'Université de Gand. 241
Essai de statique chimique des êtres organisés, par MM. Dumas et Boussingault 327

FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES DIX PREMIERS VOLUMES

DE LA REVUE NATIONALE DE BELGIQUE.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page.

POLITIQUE, ADMINISTRATION, INDUSTRIE, COMMERCE.

INTRODUCTION. — Points de départ, buts. Politique extérieure, politique intérieure, industrie, civilisation, I, 5. — Politique étrangère. France. De la dernière situation, 78. — De la politique commerciale de la Belgique, 105. — Un mot sur la mission de M. de Falck, 177. — De l'influence de la paix et de la neutralité sur la question militaire en Belgique, 260. — De l'industrie linière, 273. — Situation des opinions parlementaires. opinions extrêmes et modérées, catholiques et libéraux, 301. — De l'industrie cotonnière, 315. — Quelques mots sur l'importance et les difficultés de l'organisation militaire, 432. — Position parlementaire du cabinet, 470. — Des observations de quelques journaux sur un article de la *Revue Nationale*, II, 81. — État actuel de l'instruction publique en Russie, 158. — Retraite et renouvellement du cabinet, 280. — De l'expédition russe sur Khiva, 352. — La *Revue Nationale* commentée par l'esprit de parti, 362. — De la rupture entre l'Angleterre et la Chine. *Correspondence relating to china presented to both houses of parliament by command of Her Majesty*, Correspondance relative à la Chine, communiquée aux deux chambres du parlement par ordre de S. M., 377. — Histoire et description des voies de communication aux États-Unis, par Michel Chevalier, III, 47. — Notice sur un nouveau système de ponts en fonte, par MM. Ch. Marcellis et Duval.

Digitized by Google

Des divers systèmes de ponts, 103. — Etude sur l'Espagne, 129. — Du grand concours des colléges, 168. — De la neutralité belge, 273. — Le ministère, ses actes et ses adversaires, 422. — De quelques causes qui ont influé sur la solution de la question turco-égyptienne, IV, 5. — Le nouveau roi de Prusse et la diète de Koenigsberg, 32. — De l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique, réglement pratique d'exécution, 68. — Quelques mots à nos contradicteurs passionnés et modérés, 85. — Un mot sur la dissolution, 191. — Des derniers événements et de la situation intérieure, 274.—Le parlement anglais; principaux personnages des divers partis, 397.—La France en 1820, la Belgique en 1841, 411.— Le nouveau règne et la dernière session des Etats provinciaux en Prusse, V, 50.— De l'amélioration des conditions physiques et morales du travail dans les fabriques, 74.—Le ministère et l'opposition, 219. — Du communisme en France et du chartisme en Angleterre, 269. — Correspondance politique. Les ministres anglais, 301.—Les messages du roi de Prusse aux Etats provinciaux, 331.—Enquête sur l'industrie linière, rapport de la commission, 368.—Enseignement moyen. Concours général, année scolaire 1840 à 1841. Améliorations à introduire dans l'enseignement moyen, VI, 36.—Des anciens juges militaires en Belgique, 160.— Sur la situation intérieure, 235.—Preussen, seine verfassung, seine verwaltung, seine verhaeltniss zu Deutshland. La Prusse, sa constitution, son administration, ses rapports avec l'Allemagne, par Büllow-Cummerow (en allemand), 245. — Quelques erreurs de l'opinion catholique, 312. — De l'existence des partis sous le gouvernement représentatif. De la position de l'opinion catholique, VII, 273.—Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France, précédé et suivi d'études historiques sur les formes anciennes et modernes du travail humain, par de La Farelle, 295. — Les élections communales, 371. — L'Allemagne agricole, industrielle et politique; par E. Jacquemin, 383.—De quelques moyens d'augmenter les revenus du trésor, et d'un système d'assurance à établir par l'État, 434.— L'incident des faux électeurs, 453.—Cours d'économie politique, par M. Michel Chevalier, VIII, 5.— Installation et première session de la nouvelle assemblée délibérante instituée à Berlin par le roi de Prusse, 44.—D'un tiers-parti libéral et d'un ministère tiers-parti, 66. — Où le clergé belge va-t-il, 81.—De quelques précautions à prendre pour le contrôle des listes électorales, 140.—Des candidatures électorales, 146.— Les deux partis et le ministère dans la dernière discussion politique, 206. — De l'intérêt des opinions les plus modérées dans les élections, 284. — A propos des élections, 354. — Les mesures du gouvernement prussien à l'égard de la presse, IX, 18. — Quelques mots sur les résultats et les symptômes électoraux, 53. — L'Autriche et son avenir (en allemand), 80. — De l'établissement en Belgique d'une caisse d'épargne de l'Etat, 113. — Encore un mot sur la caisse d'épargne à propos d'une mesure récente de la Banque de Belgique, 193. — De l'État actuel du clergé en France, et en particulier des curés ruraux appelés desservants, par MM. C. et A. Allignol, prêtres desservants, 203. — Revue de la dernière session des États provinciaux de Prusse (1843), 224. — Les mines de Russie, 269. — De la réforme du tirage au sort et d'un nouveau mode de recrutement de l'armée, 279. — Statistique de Bruxelles, des enfants trouvés en Belgique, des journaux belges, des houillères, des crimes, X, 22. — De la réforme des chemins de fer en Angleterre, 79. — De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer, par E. Ducpétiaux, 95. — De la situation parlementaire à

Digitized by Google

propos du dernier vote sur le budget de l'intérieur, 133. — Les messages du roi de Prusse en réponse aux Etats-Provinciaux (session de 1843), 166. — Du crédit public en Belgique, par de Pouhon, 186. — De la discussion de la loi du jury universitaire, 211.—Du travail des femmes et des enfants dans les houillères, par E. Bidaut, 261. — La conférence de Londres et Guillaume Ier, par le baron de Grovestins, 181. — Notre commerce d'exportation décline-t-il ? 300.

HISTOIRE.

Du caractère de quelques-uns des événements et des hommes de la révolution du XVIe siècle, I, 33, 133. — Esquisses historiques des hommes d'État du temps de Georges III, par lord Brougham. Lord Liverpool, Le prince de Talleyrand, 154. — Le traité de la barrière, 389 et II, 5. — L'Europe pendant le Consulat, l'Empire et la Restauration, par Capefigue, 28. — Vie, correspondance de Washington, publiées d'après l'édition américaine et précédées d'une introduction, par M. Guizot, 99, 415. — La compagnie d'Ostende, 121, 230. — Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole pendant le XVIe et le XVIIe siècle, par Ranke, 263. — Un ancien manuscrit, Pierre l'Hermite, 343. — La guerre de la Marmite (1784), III, 1. — Récit des temps mérovingiens, par A. Thierry. De l'opinion de M. Thierry sur l'origine des communes belges, 195. — Des partis en Belgique lors de la première invasion française, en 1792, 289, 368. — Etudes numismatiques et archéologiques. Types gaulois et celtique, par Joachim Lelewel, 337. — Sur la première invasion en Belgique 1792, IV, 201, 442. —Esquisses biographiques sur Jacques d'Artevelde, 313. — Le vicomte J.-P. Vilain XIIII, fondateur de la maison de correction de Gand (en 1771), 474. — L'abdication de Charles Qint, V, 5—Les Belges à la bataille de Bouvines (en 1214), 83. — Les cent jours, par M. Capefigue, 155. — Etudes historiques sur Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, par J. de Merssenan. Histoire de Jeanne de Constantinople, par Edward Leglay, 279. — Opinions d'un homme d'État américain (GouverneurMorris) sur les événements de la révolution française, 309. — Une visite à Lobbes (Hainaut), VI,5. — Le divorce du roi Lothaire II et de la reine Theutberghe, mœurs belges au IXe siècle, développement de la puissance politique des papes, 94. — Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, 144. — History of England from the peace of Utrecht to the peace of Aix-la-Chapelle, by lord Mahon. Histoire d'Angleterre, depuis le traité d'Utrecht jusqu'à celui d'Aix-la-Capelle, (1713-1748), par lord Mahon, 182. — La Pologne illustrée, par Léonard Chodzko, 223. — Révolution des peuples du Nord, par Chopin, 290. — Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française, par J. Droz. Mirabeau, ses projets, ses relations avec la cour et les ministres, sa mort, 366. — La Belgique en 1792 et 1793 (occupation française. Réunion de la Belgique à la France). VII, 5, 103, 241, 312. — Histoire de la France sous le règne de Louis XIII, par M. Bazin. Histoire du règne de Louis XIV sous le ministère du cardinal Mazarin, par le même. Richelieu, Mazarin, la Fronde, par M. Capefigue, 35. — Proscription et assassinat de Guillaume le Taciturne, 78. — Mémoire de Barrère, membre de la constituante, de la con-

Digitized by Google

vention, etc., 178. — Ferdinand Rapedius de Berg. Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne, 222. — Essai sur la guerre sociale, par Mérimée, 411. — L'expédition des Anglais sur l'Escaut en 1809, VIII, 22. — La Belgique en 1792 et 1793, 96. — Napoléon, la Belgique et la limite du Rhin, en 1813 et 1814, 155. — Révolution française. Histoire de dix ans, par Louis Blanc, 185. — Histoire de l'Europe depuis le commencement de la révolution française jusqu'à la restauration des Bourbons, par A. Alison (en anglais), IX, 24. — Mémoires du marquis de Pombal, 150. — Les Français en Hollande en 1672, 165. — Vie et caractère de Barnave, ses écrits posthumes récemment publiés, X, 37. — Histoire de Liége, par M. de Gerlache, 246. — Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique, par Th. Juste, 271. — Le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas 310.

VOYAGES.

Abd-el-Kader, I, 447. — L'Egypte sous Mohamed-Aly, II, 82. — Quinze ans de voyages autour du monde, par le capitaine Gabriël Lafond (de Lurcy), 205, 440. — La Chine, Commerce de l'opium. L'opium, son usage, ses effets, contrebande. Population de la Chine. Force militaire. Marine, Forts à l'embouchure de la rivière de Canton, 318. — Une excursion sur les chemins de fer anglais, 399. — Souvenirs d'Allemagne. Weimar, Goëthe, Schiller, III, 31. — Aperçu général sur l'Egypte, par Clot-Bey, 76. — Description des hordes et des steppes des Kerghis-Kazaks, par Alex. de Leschine, traduit du russe, par Terry de Pigny, 146. — Entre l'Europe et l'Asie, voyage dans l'Archipel, par le prince de Pukler-Muskau, 176. — De la démocratie en Amérique, par A. Tocqueville, 224. — Voyage du duc de Raguse. Organisation militaire. Etude à faire en Belgique. Les régiments frontières d'Autriche. Les colonies militaires de la Russie, 394. — Souvenirs de la Suisse, 447. — Lettres médicales sur l'Italie, par J. Guislain, IV, 41. — Quelques mois à Buénos-Ayres, 130, 262. — Voyage à Constantinople, dans l'Asie Mineure, etc., par Baptistin Poujoulat, 165. — Souvenirs de voyage. Bale, Mulhouse, Strasbourg, 364. — Voyage à Constantinople, dans l'Asie-Mineure, en Mésopotamie, à Palmyre, en Syrie, en Palestine et en Égypte, par Baptistin Poujoulat, V, 122. — De Liége à Aix-la-Chapelle, 140, 177. — Quinze ans de Voyages autour du Monde, par le capitaine Lafond (de Lurcy) 192. — Notes on the United States, by George Combe. Notes sur les Etats-Unis, par G. Combe, VII, 59. — L'Afghanistan et les Afghans, 163. — Paris, ses monuments, ses travaux d'utilité publique depuis douze ans, VIII, 121. — Voyage en Bulgarie, par Blanqui, 272. — La Russie en 1839, par le marquis de Custine, IX. 33. — De la colonisation au Brésil; mémoire sur la province de Sainte-Catherine, par Ch. Van Lede, 250. — La Grèce continentale et la Morée; voyage, séjour et études historiques en 1840 et 1841, par J.-A. Buchon, 308. — Le Nord de la Sibérie, voyage, par Wrangell, X, 55. — l'Eglise de Westminster, 114.

SCIENCES, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

Avenir de la littérature en Belgique, I, 60. — Revue du salon de 1839, 185. — De l'introduction de la musique dans l'instruction primaire. Du choix de la méthode d'enseignement, 209. — Etudes littéraires. Walter Scott, 256. — Galerie de M. Vanderschrieck à Louvain, 364. — Œuvres choisies de Milton. Traduction de M. Kervyn, de Bruges, 409. — Lettre sur l'architecture actuelle à propos du projet d'un nouveau palais de justice

Digitized by Google

à Bruxelles, 147. — Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, par le docteur Réveillé-Parise, 180. — Sur la vie et les ouvrages de Victor Hugo, 293. — Précis de l'histoire de la littérature française, depuis ses premiers monuments, jusqu'à nos jours, par M. Nisard, III, 251. — Discours sur les révolutions de la surface du globe, par G. Cuvier, nouvelle édition, 313. — Pierre-Paul Rubens, 346. — Le lac Ontario, par F. Cooper. Le romancier Cooper, IV, 107. — De l'avenir littéraire en Belgique, 144. — La terre et l'homme, 254. — Littérature belge. L'abbé de Rancé, drame en trois actes et en vers, par Édouard Ludovic, 386. — Collection des auteurs latins, publiée par M. Nisard, 492. — Rossini, ses ouvrages et son influence sur la musique actuelle, V, 25. — La divine comédie de Dante Alighieri, traduction nouvelle, par M. Brizeux, 239. — Mathilde, par Eugène Sue. Les romans sataniques, 253. 347. —Le roman de Raoul de Cambrai, 396. — Le Faust de Goëthe, traduction complète de H. Blaze. Les deux Faust, VI, 58. — Essais poétiques, par quelques élèves de l'université de Gand, 79. — Histoire de la formation de la langue française, par J. Ampère, 130. — Littérature française. Alfred de Musset, 197,—Etudes sur André Vésale, par Ad. Burggraeve, professeur à l'université de Gand, 270. — De la musique d'église depuis Saint-Grégoire, 329. — Études sur l'Allemagne, renfermant une étude sur la peinture allemande, par Alfred Michiels, 384. — — Histoire abrégée de la littérature française, depuis son origine, jusqu'au XVIIe siècle, par A. Baron, professeur à l'université de Bruxelles, 388. — Bruxelles, l'église de Sainte-Gudule, VII, 150. - - Anvers. Monuments, 203. — Histoire des sciences mathématiques en Italie, par Libri. Galilée, 347.—Tournay, sa cathédrale, ses monuments, 402. — La galvanoplastie et ses applications, VIII, 85.— Les perfectionnements du daguerréotype et les expériences du docteur Moser, 174. — Des sociétés de rhétorique et de la situation du théâtre flamand, 225. — Des progrès les plus récents de la chirurgie, 247. — Le mal du pays, par E. Hénaux, 266.— Chansons et mélodies nationales de quelques peuples de l'Europe, 297. — Littérature contemporaine. Les Burgraves, Lucrèce. 319 — Lettres sur les révolutions du globe, par A. Bertrand, nouvelle édition modifiée et augmentée, 340.—Gand. Une visite à ses anciens monuments, IX, 5. — L'exposition d'Anvers, 67. — Essais d'étymologie philosophique, par l'abbé Chavée, 203. — Du dernier roman de M. E. Sue : les mystères de Paris, 131. — Des fêtes musicales en Allemagne, en Angleterre, en France et en Belgique, 296. — De la transfusion du sang d'un individu à l'autre, 330.— De l'organogénie ou des lois que suit la nature dans la formation des organes des animaux, X, 5. — Biographie universelle des musiciens, par Fétis, 106. — André Chénier, drame en vers, par M. Wacken, de Liége, 149. — Fragments d'une introduction à l'histoire de la peinture flamande et hollandaise, 225.—Une expérience de M. Plateau, professeur de physique à l'université de Gand, 241.— Essai de statique chimique des êtres organisés, par MM. Dumas et Boussingault, 327.

FIN DE LA TABLE DES TOMES I A X.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google